

GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
CENTRAL
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO 42588
CALL No. 913 005/Arc

B.G.A. 79

ARCHAEOLOGIA
OR
MISCELLANEOUS TRACTS
RELATING TO
ANTIQUITY

ARCHAEOLOGIA
OR
MISCELLANEOUS TRACTS
RELATING TO
ANTIQUITY
PUBLISHED BY THE
SOCIETY OF ANTIQUARIES OF LONDON

VOLUME XCIX

(SECOND SERIES, VOLUME XLIX)



42588



913.005
Arc

PRINTED AT OXFORD
BY VIVIAN RIDLER FOR
THE SOCIETY OF ANTIQUARIES

AND SOLD AT THE SOCIETY'S APARTMENTS IN BURLINGTON HOUSE, LONDON

M CM LXV

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.

Acc. No..... 42588

Date..... 27.5.1965

Call No..... 913.005 / Arc

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
I.— <i>The Emperor Maximilian's Gift of Armour to King Henry VIII and the Silvered and Engraved Armour at the Tower of London.</i> By CLAUDE BLAIR, Esq., F.S.A.	1
II.— <i>Sir Henry Unton and his Portrait: An Elizabethan Memorial Picture and its History.</i> By ROY C. STRONG, Esq., Ph.D.	53
III.— <i>La lance et l'arrêt de cuirasse.</i> Par FRANÇOIS BUTTIN	77
IV.— <i>Cluny II and St. Bénigne at Dijon.</i> By KENNETH JOHN CONANT, Hon. F.S.A.	179
<i>Index</i>	195
<i>Index to La lance et l'arrêt de cuirasse</i>	201

LIST OF ILLUSTRATIONS

	PAGE
THE EMPEROR MAXIMILIAN'S GIFT OF ARMOUR TO KING HENRY VIII AND THE SILVERED AND ENGRAVED ARMOUR AT THE TOWER OF LONDON:	
I. Henry VIII's silvered and engraved armour and bard	<i>facing</i> 1
II. <i>a</i> , <i>b</i> , <i>c</i> . The armour.	
III. <i>a</i> , <i>b</i> , <i>c</i> . The armet. <i>d</i> . Mark on the armet.	
IV. <i>a</i> . The breast plate. <i>b</i> . The back plate.	
V. <i>a</i> . The base. <i>b</i> . Detail of decoration on the base. <i>c</i> . Steel base from Innsbruck, c. 1510, Metropolitan Museum of Art, New York. <i>d</i> . Detail of decoration on the left greave of the silvered and engraved armour.	
VI. The silvered and engraved armour: <i>a</i> . The right leg harness; <i>b</i> . The vambraces; <i>c</i> . The inside of the left vambrace; <i>d</i> . The right paudron; <i>e</i> . The left paudron.	
VII. <i>a</i> . The armour of the Archduke Charles by Conrad Seusenhofer of Innsbruck. <i>b</i> . Armour with the mark of Nicolaus de Silva of Milan. <i>c</i> . Armour probably of King Emmanuel the Fortunate of Portugal with the mark of Nicolaus de Silva of Milan.	<i>following</i> 16
VIII. <i>a</i> . The silvered and engraved armour. <i>b</i> . The same, shown without the base. <i>c</i> . Armour with the mark of Nicolaus de Silva.	
IX. <i>a</i> . The armour of the Archduke Charles, decoration on the breast plate. <i>b</i> . The armour of the Archduke Charles, decoration on the legs. <i>c</i> . Pair of greaves and sabatons from Innsbruck, c. 1511. <i>d</i> . Decoration on the back of the left greave shown on <i>c</i> .	
X. <i>a</i> , <i>c</i> . Helmet of the armour by Conrad Seusenhofer of Innsbruck, presented to Henry VIII by the Emperor Maximilian I. <i>b</i> . Detail of painting of the Emperor Maximilian I by Bernard Strigel.	
XI. <i>a</i> , <i>b</i> . The helmet shown on plate X <i>a</i> , <i>c</i> .	
FIG. 1. <i>a</i> , <i>b</i> , <i>c</i> . Marks used by Nicolaus de Silva of Milan	22
XII. <i>a</i> , <i>b</i> . Armet with the same mark as that shown on plate III <i>d</i> . <i>c</i> , <i>d</i> . Details of tapestries depicting the story of David and Bathsheba.	
XIII. The silvered and engraved armour and bard: <i>a</i> . Detail of the engraved decoration on the off-side of the crupper; <i>b</i> . Detail of the engraved decoration on the skull of the helmet; <i>c</i> . Mark on the bard. <i>d</i> . Detail of the decoration on the 'Burgundian' bard.	
XIV. <i>a</i> , <i>b</i> . Armet with the same mark as that shown on plate XIII <i>c</i> . <i>c</i> , <i>d</i> . Portions of an armour with the same mark as that shown on plate XIII <i>c</i> .	
XV. Henry VIII's silvered and engraved armour and bard.	
XVI. <i>a</i> . The 'Burgundian' bard. <i>b</i> . Shaffron probably decorated by Paul van Vrelant for the Emperor Charles V. <i>c</i> . Shaffron probably decorated by Paul van Vrelant for Philip the Handsome. <i>d</i> . Shaffron associated with the silvered and engraved bard.	<i>following</i> 24

	PAGE
XVII. <i>a, b.</i> Bards with the same mark as that shown on plate XIII <i>c.</i>	
XVIII. <i>a, b.</i> Details of a shaffron probably decorated for the Emperor Charles V. <i>c.</i> Detail of the shaffron shown on plate XVI <i>b.</i> <i>d.</i> Detail of the shaffron shown on plate XVI <i>d.</i>	<i>following 24</i>
XIX. The silvered and engraved bard: <i>a.</i> Rear plate of the crupper; <i>b.</i> Detail of the front of the peytral; <i>c.</i> Right flanchard; <i>d.</i> Detail of the shaffron shown on plate XVI <i>d.</i>	<i>following 24</i>
FIG. 2. Mark used by the armourer Peter Fevers to sign a receipt	35
Henry VIII's silvered and engraved bard. Details of the decoration:	
XX. <i>a.</i> St. Barbara talking to a group of masons. <i>b.</i> St. Barbara driven through the gateway by Dioscorus.	
XXI. St. Barbara scourged.	
XXII. <i>a.</i> The execution of St. Barbara. <i>b.</i> St. George brought before the Emperor Diocletian.	
XXIII. St. George in the back of a brazen bull over a log fire.	<i>following 40</i>
XXIV. <i>b.</i> The execution of St. George.	
XXV. <i>a.</i> St. George stretched on a rack. The altar-piece of St. George, carved by Jan Borman of Brussels:	
XXIV. <i>a.</i> St. George in the back of a brazen bull over a log fire.	
XXV. <i>b.</i> St. George twisted on a rack.	
Detail of the decoration on the near side of the crupper of the silvered and engraved bard	43
FIG. 3. The silvered and engraved armour. The armet	45
FIG. 4. The cuirass	46
FIG. 5. The base	47
FIG. 6. The cuirass and base. Exploded view to illustrate method of assembly	48
FIG. 7. The pauldrons	49
FIG. 8. The vambraces	49
FIG. 9. The cuisses and poleyns	50
FIG. 10. The greaves and sabatons	50
 SIR HENRY UNTON AND HIS PORTRAIT: AN ELIZABETHAN MEMORIAL PICTURE AND ITS HISTORY:	
XXVI. The Memorial Picture.	<i>between 56 and 57</i>
XXVII. <i>a.</i> Sir Thomas Aston at the death-bed of his first wife. <i>b.</i> Death and the Knight, with activities from the knight's life in the background. <i>c.</i> Wall-monument to William Shakespeare.	<i>following 64</i>
XXVIII. Sir Henry Unton being nursed by his mother.	
XXIX. Details from the Memorial Picture: <i>a.</i> Oxford; <i>c.</i> In Italy; <i>d.</i> The Netherlands. <i>b.</i> Sir Francis Walsingham. <i>e.</i> Robert Dudley, Earl of Leicester.	<i>following 64</i>

LIST OF ILLUSTRATIONS

ix

	PAGE
XXX. Portrait of Sir Henry Unton.	
XXXI. <i>a.</i> Robert Devereux, 2nd Earl of Essex. Details from the Memorial Picture: <i>b.</i> France; <i>c.</i> Sir Henry Unton on his death-bed.	
XXXII. Details from the Memorial Picture: <i>a.</i> The mourning ship crossing the Channel and the hearse on its way to Wadley; <i>b.</i> The funeral procession from Wadley House to Faringdon Church.	following 64
XXXIII. <i>a.</i> Detail from the Memorial Picture: Banqueting and masquing at Wadley House. <i>b.</i> A naiad from 'Tethys Festival' by Inigo Jones. <i>c.</i> Kneeling effigy of Dame Dorothy Unton and part of the wall-monument to Sir Henry Unton in Faringdon Church.	
XXXIV. <i>a.</i> All Saints' Church, Faringdon. <i>b.</i> Wadley House.	
 LA LANCE ET L'ARRÊT DE CUIRASSE:	
XXXV. <i>a.</i> Tapisserie de Bayeux. Les cavaliers brandissent ou brandissent la lance. <i>b.</i> Lance branlée, cathédrale St-Pierre, Angoulême. <i>c.</i> Armure du XIV ^e siècle, arrêt de cuirasse rivé au plastron, Château de Churburg. <i>d.</i> Lance couchée sous l'aisselle, cathédrale de Modène.	
XXXVI. <i>a.</i> Lance étayée sur l'écu, miniature, Paris, Bib. Nat. <i>b.</i> Lance légère, Charles-Quint à Mühlberg, Madrid, Prado. <i>c.</i> Lance avec poignée et arrêt. Targe échancrée et cintrée. Musée de Bâle. <i>d.</i> Arrêt de lance, targe échancrée, Monastère de Poblet.	
XXXVII. Lance couchée sur targe échancrée. Padoue, Basilique St-Antoine. Fresque d'Altichieri.	
XXXVIII. <i>a.</i> L'Agneau Mystique, volet. Targes échancrées et cintrées. Lance avec arrêt de lance. Cathédrale St-Bavon, Gand. <i>b.</i> Saint Victor, targe échancrée: haut du devant de la brigandine avec arrêt de cuirasse. Glasgow Museum. <i>c.</i> Saint Georges, arrêt de cuirasse. Musée de Dijon.	
XXXIX. <i>a.</i> Monument des Scagliari, Vérone. <i>b.</i> Bataille de San Romano; les deux cavaliers ont la main placée par erreur en arrière de l'arrêt. Florence, Galleria degli Uffizi. <i>c.</i> Écu échancré. British Museum.	
XL. <i>a.</i> Saint Georges. Lance couchée, main sur la poignée, arrêt de lance buté contre l'arrêt de cuirasse. Nördlingen, musée. <i>b.</i> Saint Georges, lance couchée, main sur la poignée, rondelle de lance, hampe croisée sur l'encolure du cheval, talon dépassant largement en arrière. Venise, École de Saint-Georges, Carpaccio.	following 144
XLI. Joute mortelle de Henri II. Recueil de Tortorel et Périssin.	
XLII. <i>a.</i> Selle en ivoire. Paris, Musée du Louvre. <i>b.</i> Dos de miroir en ivoire. Florence, Musée National.	
XLIII. Miniature du traité de René d'Anjou. Jouteur brandissant une épée de tournoi et portant une masse courtoise liée à la verville du plastron.	
XLIV. Tapisserie du Tournoi. Lance brisée avec rondelle, agrappe et rochet. Arrêt de cuirasse creux. Cavaliers montés <i>a la brida</i> . <i>Cuja</i> à la selle. Bavières d'avantage détachées de l'armet.	
XLV. <i>a.</i> Armure de joute espagnole. Arrêt de cuirasse creux rivé au plastron. Florence, Musée Stibbert. <i>b.</i> Armure de joute allemande, face et profile. Support de lance avec branche arrière. Armure de la collection du prince Soltykoff.	

LIST OF ILLUSTRATIONS

	PAGE
XLVI. <i>a, b.</i> Les joutes de Nuremberg du 3 mars 1561 (détails). Munich, Staatliche Graphische Sammlung.	} following 144
XLVII. <i>a.</i> Face de coffret en ivoire. Collection Manzi. Paris, Musée du Louvre.	
<i>b.</i> Défilé de jouteurs, lances ornées. Burgkmaiers, Hans, Turnier-Buch. <i>c.</i> Heinrich von Presseln recevant des dames la couronne d'un tournoi. Manessischer Codex.	
 CLUNY II AND ST. BÉNIGNE AT DIJON:	
FIG. 1. Plan of Cluny Monastery, c. 1043	180
XLVIII. Excerpt from the Prévost view of Cluny (c. 1670)	facing 183
FIG. 2. Section drawings	184
XLIX. Restoration study of Cluny II, c. 981.	} following 186
L. Restoration study of Cluny II, c. 1043.	
LI. Restoration study of St. Bénigne, c. 1017.	
FIG. 3. St. Bénigne. Restoration study of plan	188
Engravings of St. Bénigne, Dijon, reproduced from Urbain Plancher, <i>Histoire générale et particulière de la Bourgogne</i> , Dijon, 1739:	} following 194
LII. Plan of East Extension, Rotunda and Apse Échelon of the Basilica at the Crypt level.	
LIII. Plan of East Extension, Rotunda and Apse Échelon at Ground level.	
LIV. Plan of East Extension, Rotunda and Apse Échelon at the Upper level.	
LV. Section of East Extension, Rotunda and Apse Échelon.	
LVI. North Flank of the Group.	
LVII. East View, showing twelfth-century decorative work and Belfries.	} following 194
LVIII. Romanesque West Portal, twelfth century.	



Henry VIII's silvered and engraved armour and bard. *Tower of London Armouries* (Inv. nos. II. 5, VI. 1-5)

The Emperor Maximilian's Gift of Armour to King Henry VIII and the Silvered and Engraved Armour at the Tower of London

By CLAUDE BLAIR, ESQ., F.S.A.

I. INTRODUCTION

THE armour that forms the main subject of this paper is perhaps the best known of the many historical harnesses preserved in the national armoury at the Tower of London (Inv. no. II. 5) (pls. I, II, VIII, a, b, xv; figs. 3-10, pp. 45-50). An account of it—which must be the earliest study of a single armour in any European language—was published by Dr. (later Sir) Samuel Rush Meyrick as long ago as 1829,¹ and since then it has figured prominently in many works on arms and armour. Though designed primarily for parade,² it is basically a handsome field-armour of the second decade of the sixteenth century, but it is made particularly impressive by its long steel skirt, an imitation of one of the cloth bases worn with both the military and the civil dress of the period, and by the fact that it is completely covered with engraved decoration. Originally its surfaces were also entirely silvered and gilt, but much of the silver and all but a few traces of gold have disappeared. It consists of the following pieces:

(i) ARMET of Italian type (pl. III; fig. 3). The rounded *skull* is forged from a single piece and has a low comb, flattened on top where it is pierced with a keyhole-shaped slot for a crest-holder. It extends downwards at the back in a long strip, shaped to the nape of the neck and deeply notched near the tip to form a T-shaped extension that engages over the rear ends of the closed cheek-pieces: in the centre of the strip is a hole for the missing rondel-stem, with a pair of lining-holes above and below. The skull is pierced on each side for the visor-pivots and also for two rivets (missing) that secured the brow-reinforce. Riveted along the inside of the front edge—that is the top of the face-opening—is a lining-strap. The maker's mark, a crowned armet or close-helmet, is stamped on the back at the right (pl. III, c, d). The *brow-reinforce* covers the front half of the skull and is now held in place only by the visor-pivots which pass through it into the skull: originally it was also secured by the two rivets mentioned above. The front edge, which extends just beyond that of the skull, is bent slightly upwards and bordered by an angular inward turn. The cusped upper edge has a trefoil-shaped finial on each side. The deep *cheek-pieces* are attached to the skull by internal hinges on their upper edges, and overlap at the chin, where a hole in the left one engages over a stud on the other. They are shaped to the neck and jaw and cut

¹ "Description of the Engravings on a German Suit of Armour, made for King Henry VIII, in the Tower of London," *Archæologia*, xxii (1829), 106-13. The paper was read to the Society on 22nd March 1827.

² The armour could have been used perfectly well in the field, but the elaborate nature of the decoration and the steel base described below show that it was not really designed for this purpose.

HENRY VIII'S ARMOUR

out in front to form the face-opening, where they are bordered by an angular outward turn. At the rear they meet along the centre of the tail of the skull, being notched to engage under the T-shaped extension mentioned above, and again to fit round the stem of the rondel. The lower edges are straight and bordered by a row of holes for the rivets (missing) that secured a lining-strap on the inside and again probably a decorative applied strip of metal on the outside.¹ Just above these rivet-holes a small square hole is pierced, slightly to the rear of centre, in each cheek-piece; these were possibly for the attachment of a strap and buckle fastening round the back of the neck. A lining-strap is riveted round the inside of the edge of the face-opening. The *visor* works on concealed pivots of hinge-and-pin type. It is of typical, bluntly pointed, 'sparrow's beak' form, except that the lower part is recessed to fit under the reinforcing bevor. The upper edge is cut back slightly, flanged outward and bordered by a narrow inward turn to form the sight. The lower edge is straight. The arms slope upwards and taper slightly towards the tips, which are rounded; the edges are bent slightly inwards to protect the pivots and are notched on top to allow the pivot-pins to be removed. Below the sight are three rows of ventilation-holes arranged as follows: (1, Top.) Repeated groups formed of three small circular holes and a slot. (2, Middle.) On the right of the medial ridge, working outwards: four horizontal slits, one above the other, followed by four vertical slits, decreasing in size, and, finally, a trefoil prolonged outwards as a horizontal slot. On the left of the medial ridge: the same arrangement but with the positions of the vertical and horizontal slits reversed, and with the number of the latter reduced to three. (3, Bottom.) Small vertical slots. Between (1) and (2) on the right is a circular hole for the attachment of the missing lifting-peg. Each of the visor-pivots is attached to the rear half of a short strap hinge, of which the front half is secured to the inside of the visor by two rivets: the visor can be detached by withdrawing the pins from the hinges. Both the pivots—which are simply short pegs held into the brow-reinforce and skull by the pressure of the visor-arms—and the rear halves of the hinges are modern replacements. That the front halves of the hinges and the rivets securing them are original is shown by the fact that the outer ends of the latter are covered by the silvering that forms part of the decoration of the armour. The rivet-heads are flat and roughly circular and three bear raised designs, namely: (1) a six-pointed star within a border of large circular pellets; (2) a large circular pellet with five others grouped round it within a border of close-set oblong pellets; (3) a similar design to the last, but with the pellets round the central one alternately large and small.

(ii) REINFORCING BEVOR (pl. III, *a, b*; fig. 3, *f*) can be attached to the helmet by a strap and buckle riveted on each side and fastening round the back of the neck. It is formed from a single plate shaped closely to the chin of the helmet, and extends well round on either side to cover partly the arms of the visor. In front, the upper edge, which follows the line of the bottom of the visor, is bordered by a bold angular outward

¹ A number of armets of similar type survive with the strip—either of iron or brass—still in position; for example, the armet in Cobham church, Kent, and no. H. 54 in the Musée de l'Armée, Paris. Its purpose seems to

have been to hold a strap, sandwiched between it and the edge of the cheek-pieces, to which a pendent mail fringe was attached.

turn. The rear edges are straight and the lower one is flanged to carry a deep-pointed gorget of three upward-lapping lames, each held by a single rivet at either end. In the centre of the upper edge of each lame is a notch of flattened inverted ogee shape. A prominent medial ridge extends from top to bottom of the whole bevor. Inside is a series of assembly marks consisting of short incised strokes running from one on the main plate down to four on the bottom lame of the gorget.

(iii) CUIRASS (pl. iv; figs. 4, 6), consisting of breast and backplate fitting closely to the base of the neck. They are joined together by a single hinge on the left, a strap and buckle on the right, and straps and buckles over the shoulders: all the buckles are on the backplate and, like the straps, are attached by rivets. The hinge is a modern replacement based on the hinges on the accompanying horse-armour, but the arrangement of rivet-holes on the cuirass indicates that the original must have been of approximately similar form, that is two trefoil-shaped plates, each held by three rivets and linked by a removable pin. A small hole in the breastplate just above the hinge probably held a guard-thong for the pin. The *breastplate* overlaps the backplate at the sides. It is of flattened, rather oblong, form with a low medial ridge. There are bold angular outward turns at the neck and arms and the lower edge is bordered by a narrow flange with three circular holes set at equal intervals. Fastened across the back of each hole by a rivet at either end is a short strip of steel, pierced and threaded for one of the screws securing the fauld. All the strips are modern replacements based on similar ones found on other armours,¹ but the arrangement of the holes in the flange shows that the restoration is accurate. The *backplate* is shaped to the back and embossed slightly over the shoulder-blades. At the neck and arms are turns similar to those on the breastplate, while the lower edge is similarly flanged and pierced with three holes backed by modern strips threaded for the screws securing the fauld. The flange is shaped to a blunt point in the centre.

(iv) FAULD (pl. IV; figs. 4, 6), formed of two lames joined by an internal strap hinge on the left, and secured on the right by two stud and keyhole catches, the studs being on the front lame. It is attached to the flange on the cuirass by six screws as noted above. When the fauld is in position the hinge is protected by the overlapping edge of the front lame: this last is attached by sliding rivets so that it can be moved forward far enough to allow the hinge to open when required.

(v) BASE (pl. v, *a*, *b*; figs. 5, 6). This imitates a flaring, knee-length, textile skirt, pleated vertically, and with a deep arched cut-out at front and rear to enable the wearer to sit a horse. The edge of each cut-out is bordered by a row of small close-set holes for the attachment of textile decoration.² The base comprises two main parts joined together by two pairs of internal straps, one pair on each side:

(a) A 'collar' 3½ in. deep, with its upper edge flanged inwards to rest on the fauld. It is made from two lames linked at the back by a plain internal hinge. The left lame overlaps the right in front, engaging over two pierced studs to which it is secured by a single linchpin.

¹ For example, on the bard belonging to the armour. See below, p. 24.

² Probably the red and gold fringe described on p. 30 below.

(b) The skirt proper, made in two halves linked by a rear hinge and two pierced studs with a linchpin in exactly the same manner as the 'collar' on which it rests. Each half is made of three overlapping plates joined by vertical rows of rivets. At the front are two holes, one on each side, which originally held two metal rings for the attachment of a sword and dagger.¹ Both the hinges on the base have removable pins.

(vi) PAULDRONS (pl. vi, *d, e*; fig. 7). These extend well over the chest and back, the right one being cut out to allow the lance to pass under the armpit. Each consists of a broad main lame with two narrow upward-lapping lames above, and three downward-lapping ones, shaped to the top of the arm, below. The two top lames and the main one are joined together by rivets at front and rear, and by a central internal strap which extends the full length of the pauldron; the three bottom lames and the main one are joined by rivets at the rear, by the central strap already mentioned, and by another internal strap near the front edge. The top lame has a flat inward turn along its upper edge and is pierced by a pair of holes for the point by which it was originally fastened to the arming-doublet. The bottom lame has an angular outward turn and carries a strap and buckle which fastens round the top of the vambrace. The main lame is made in one with a haute-piece: that on the right pauldron fairly small and with a narrow inward turn along its top edge; that on the left one much bigger and thicker and without the turn. A low medial ridge runs up the four bottom lames of each pauldron continuing up the haute-piece somewhat to the rear of centre. Each haute-piece also has a medial ridge and another ridge towards the front edge. The plates of the left pauldron only are numbered from one to six on the inside, in roughly incised Roman numerals, as a guide to assembly.

(vii) The VAMBRACES (pl. vi, *b, c*; fig. 8) are symmetrical and the plates of the left one are numbered from seven to thirteen inside in continuation of the numbering on the pauldron. Each comprises:

(a) Short cylindrical *turner* made from a plate bent round and riveted on the inside of the arm. The top edge curves up on the outside and is bordered by a narrow, angular, inward turn. Riveted to the top is a leather tag pierced for the point by which the whole vambrace was attached to the arming-doublet. The lower edge has a flange-like inward turn that engages in a channel round the top of the upper-cannon, the two together forming a turning-joint. It should be noted that this is constructed so that no part of it projects outwards.

(b) Cylindrical *upper-cannon* made from a plate bent round and riveted (the right cannon on the outside of the arm, the left one on the inside). The upper edge is channelled for attachment to the turner as explained above; the lower one is cut out over the inside of the elbow-joint and is linked by a narrow, cusped, articulating lame to the couter. The right cannon is pierced near the bottom with a pair of point-holes; the left one has a small central rivet-hole only, possibly for the attachment of the upper end of a laminated defence for the inside of the elbow as on the tonlet armour

¹ The rings survive on the Archduke Charles's armour and the base at New York, illustrated on plates VII, *a, v, c.*

mentioned on p. 36, n. 1, below. This last detail, coupled with the fact that the right cannon has engraved borders and the left one has not, suggests that the latter may be from another part of the same garniture.¹

(c) *Couter*, embossed to form a rounded point over the point of the elbow and extending on the outside into a large, shell-like wing that curves almost completely round the joint. The wing is V-shaped where it passes over the inside of the elbow, to allow for the bending of the arm. On the outside a prominent gable-shaped rib extends from the bottom of the V to the point of the couter. The outside of the upper half of the wing is bent round the arm in a series of shallow angles, so that it is divided into five longitudinal, almost flat planes; the upper edge, which is chamfered, is also brought round in a series of shallow angles, producing an effect like the sides of a spider's web. The lower edge of the wing is shaped to a convex curve and has a narrow recessed border. In the centre of each side of the couter is a rivet for the attachment of the strap and buckle (missing) by which it was held to the elbow.

(d) Tubular *lower-cannon*, linked to the couter by a narrow, cusped, articulating lame. It comprises two gutter-shaped plates—the inner one narrower than the other—linked by a single internal hinge on the outside of the arm and a strap and buckle on the inside. There is a narrow, angular, outward turn at the wrist, and a cut-out over the inside of the elbow-joint. The space caused by this last is filled by narrow, articulated lames (two on the left and three on the right), of which the bottom one only is attached to the cannon; the top lame is pierced by a pair of holes for fastening to a point on the arming-doublet.

(viii) Rather short *CUISSES* (pl. VI, a; fig. 9), each made of a single plate, shaped to the thigh and with a convex upper edge bordered by a bold, angular, outward turn. A low rib runs up the centre. A leather point-tag is riveted to the top, and a strap and buckle, for fastening round the thigh, to the sides. Articulated to the bottom on two rivets is the *poleyn*. This comprises a main plate with two narrow, cusped, upward-lapping articulating lames above, and two similar downward-lapping ones below. A low medial ridge, in continuation of that on the cuisse, extends the whole length. The main plate is shaped to the knee-cap and extended on the outside into an oblong wing with recessed borders and a transverse V-shaped pucker across its centre; riveted to the sides are a strap and buckle which fasten round the back of the knee. The lower edge of the bottom lame slopes down to a blunt point in the centre and is pierced by two keyhole-shaped slots that engage over turning-pins on the greave.

(ix) The *GREAVES* (pl. VI, a; fig. 10), which are shaped closely to the legs and embossed over the ankle-bones, extend to the ground. Each comprises a front and rear plate joined on the outside by two internal hinges, and on the inside by two straps and buckles. The front plate, which has a medial ridge in continuation of that on the poleyn, extends well up over the base of the knee, and is arched over the foot to take the sabaton. The rear plate curves out at the bottom, to fit the back of the heel, where

¹ I am indebted to Mr. H. R. Robinson of the Tower of London Armouries for drawing my attention to this.

there is a vertical spur-slit; the upper edge is cut off straight, and both it and the lower edge are bordered by narrow, angular, outward turns.

(x) SABATONS (pl. vi, a; fig. 10), of rather narrow oblong form, attached permanently to the greaves. Each comprises a broad main lame linked to the greave by two narrow, downward-lapping, articulating lames, and to the toe-cap by two similar upward-lapping ones. The box-shaped toe-cap has a flange-like inward half-turn along its lower edge, while a prominent gable-shaped rib extends backwards from its front edge across the other plates, gradually decreasing in size until it merges with the medial ridge on the greave.

The parts of the left leg-harness, with the exception of the toe-cap, are numbered from one to twelve inside with incised Roman numerals, beginning on the cuisse.

DECORATION (pls. III, IV, V, VI, XIII). As already noted, this consists of engraving, silvering, and gilding. The method used to apply it appears to have been as follows. The surface was first finely cross-hatched all over and covered with silver foil, probably applied with a burnisher; then the engraved ornament was executed with a burin used with a rocking movement to produce a very distinctive 'wriggled' line; the background was then filled with a design of fine punched scrollwork that probably also performed the function of holding the silver more firmly; and finally the whole was fire-gilded and polished.

The engraving consists chiefly of an overall design of running rose foliage, bearing roses and pomegranates—the badges of Henry VIII and Katherine of Aragon¹—some of which are dimidiated on a single stem. Several of the roses are crowned, including a very large one surrounded by radiating spiked rays on the outside of each cuisse. A number of the plates have cusped crocketed borders; others are bordered simply by a pair of lines; while down the centre of each leg-harness runs a line of fleurs-de-lis placed one above the other. Certain pieces also bear other designs, namely:

Helmet. On each side of the skull near the top of the reinforce, a shaped shield suspended by a cord from the background foliage. The dexter shield bears a crowned rose, the other a crowned pomegranate. In addition, a zigzag line is engraved on the turn bordering the face-opening.

Breastplate. Large central figure of St. George wearing a contemporary armour with plumed armet and long, pointed, one-piece tassets. He stands with his left foot on a prostrate dragon and brandishes a large sword in his right hand. In his left hand he holds the butt of a broken lance, the point of which transfixes the dragon's neck.

Backplate. Large central figure of St. Barbara standing with an open book supported on her right forearm and a palm-branch held in her left hand. She wears contemporary costume and has a rayed nimbus behind her head. To the rear on her right-hand side is her tower, surmounted by a short crocketed spire and with a chalice and wafer standing in an arched opening in its base.

¹ For a note on Katherine of Aragon's badges see F. Claremont, *Catherine of Aragon* (London, 1939), 65-66, and K. P. Harrison, 'Katherine of Aragon's Pomegranate', *Transactions of the Cambridge Bibliographical Society*, ii, pt. 1 (London, 1954), 88-92.

Poleyns. On each side-wing are two shaped frames, one above the other. The upper one contains a sheaf of arrows, another device used by Katherine of Aragon;¹ the lower one a rose and pomegranate dimidiated.

Greaves. On each calf is a half-length female figure in contemporary costume rising out of a pomegranate calyx (pl. v, d). Written across the neck of the bodice of the figure on the left is the German word GLVCK (*Good Fortune*).

Sabatons. On each toe the castle of Castile and the Tudor portcullis.

Base. The lower edge is decorated with an applied border of gilt latten consisting of the repeated initials H and K (for Henry and Katherine), linked by true-lovers' knots and set between a pair of beaded mouldings (pl. v, b). The letters and knots are all cast separately and the mouldings are built up of short sections. The whole border is held in place by copper rivets that appear to be original. The surface of the base where it shows through the border is undecorated except for silvering.

Except where otherwise noted above, all straps, buckles, hinges, and rivets in the armour are modern replacements. The gauntlets are missing. In addition, the fact that the right vambrace is cut out for a lance, though the breastplate has no rest, indicates that the armour must originally have been fitted with a number of double pieces: that is extra pieces for converting it from a suit designed for parade to one for use in actual combat, either in the field or in the lists. This is probably also the explanation of the unique method of attaching the base. On all the other known armours with this feature it is suspended directly from a flange on the cuirass; the detachable fauld used here therefore seems an unnecessary complication unless we assume that it was designed to be interchangeable with another piece, presumably a fauld of standard form with tassetts.

The weights and dimensions of the armour are set out in the Supplement on pp. 51–52.

In his account of the armour, mentioned above, Meyrick points out that, although it had hitherto been 'considered as having been made for Henry VII', the decoration indicates clearly that it must have belonged to Henry VIII. He goes on to suggest that the presence of 'the German word of congratulation GLVCK' on the left greave 'seems to show that it was a present from the Emperor Maximilian I, to the King of England, on his marriage with Katherine of Arragon',² that is in 1509. This suggestion was repeated as an established fact in all the subsequent guides to the Tower of London until the publication of John Hewitt's *The Tower: its History, Armories and Antiquities* in 1841. In this Hewitt, while agreeing that the armour was of German make and that it probably had something to do with Henry VIII's first marriage, expresses his doubt in Meyrick's 'rather bold' inference that it was a present from Maximilian.³ He gives his views a little more fully in the third volume (published in 1860) of his general work on armour,⁴ where he remarks that 'the suit appears to have

¹ Claremont, *loc. cit.*

² *Op. cit.*, 108.

³ p. 67. He also says: 'It is in contemplation to restore this suit by regilding: that so desirable a work has so long

been delayed is only to be regretted.' Fortunately this project came to nothing.

⁴ J. Hewitt, *Ancient Armour and Weapons in Europe*, iii (London, 1860), 640.

been made for the King on occasion of one of the numerous pageants held in honour of his marriage with Katherine of Aragon. It is clearly of German manufacture, but whether made in Germany or by some of the "Almaine armourers" employed by Henry in London, it is not possible to ascertain.¹

Despite Hewitt's pronouncement, the authors of the various general guides to the Tower, reluctant to let a good story die, continued to describe the armour as 'probably' a present from Maximilian to Henry on the occasion of his first marriage. In 1884, however, a calendar of documents in the archives at Innsbruck relating to artists and craftsmen working for the Imperial Court was published in the *Jahrbuch* of the Kunsthistorisches Museum, Vienna.² Amongst these was a group of documents, chiefly accounts, concerning an armour decorated with silver and gold, made by Conrad Seusenhofer of Innsbruck for Henry VIII and presented to him by the Emperor in 1514. The late Viscount Dillon was quick to identify this armour with the one under discussion here, and in a paper on the 1547 inventory of the Royal Armoury, published in *Archaeologia* in 1888, he says: 'I hope on a future occasion to lay before the Society some notes on the making and dispatch to England of this singularly handsome and interesting suit, but on the present occasion will content myself with mentioning that it was made not on the occasion of Henry VIII's marriage, but in 1511–14.'³

Lord Dillon's promised notes were never laid before the Society, but his identification of the armour was published fully, with due acknowledgements, by Dr. Wendelin Boeheim, curator of the Imperial Armoury at Vienna, in an article on the Seusenhofer family that appeared in 1899.⁴ Since then the identification has been accepted generally, and in the summer of 1954 the armour held a prominent place in the important exhibition of the art of the Innsbruck armourer held at the Tiroler Landesmuseum, Innsbruck.⁵ The main purpose of the present study is to establish that the armour is not the one presented to Henry by Maximilian in 1514 and that it was not made at Innsbruck.

II. THE EMPEROR MAXIMILIAN'S GIFTS

The first recorded reference to Maximilian's gift of armour to King Henry VIII is contained in a letter from Sir Robert Wingfield, English Ambassador to the Imperial

¹ 'Urkunden und Regesten aus dem K. K. Statthalterei-Archiv in Innsbruck herausgegeben von Dr. David Schönberr', *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, ii (Vienna, 1884), pt. ii.

² Hon. H. A. Dillon, 'Arms and Armour at Westminster, the Tower and Greenwich, 1547'. *Archaeologia*, li (1888), 257.

³ W. Boeheim, 'Die Waffenschmiede Seusenhofer, ihre Werke und ihre Beziehungen zu Habsburgischen und anderen Regenten', *Jahrbuch der Kh. Slgn.*, xx (1899), 295–9.

⁴ *Die Innsbrucker Plattnerkunst. Katalog* (Innsbruck, 1954), 66, no. 61.

⁵ Where the Austrian sources relating to the armour presented to Henry VIII by Maximilian are concerned I have worked entirely from microfilms—now deposited in the Tower of London Armouries—of the documents listed

in the calendar referred to in note 1 above, except in one instance where I was provided with a full transcript. These documents contain almost the whole story of the gift, but they clearly do not form a complete series: for example, Maximilian's letter to which the Raifkammer replied on 27th March 1514 (p. 11 below) is missing. A search in the archives at both Innsbruck and Vienna might therefore bring further information to light, though it is unlikely that this would add materially to that already available.

In giving the references to the documents I have added their numbers in the calendar between brackets. With the exception of that quoted on p. 14, n. 2, all are in the Tiroler Landesregierungsarchiv at Innsbruck.

In the extracts from English documents quoted in both this and the next section I have expanded all contractions.

Court, written to the King from Innsbruck on 10th May 1511.¹ This was badly damaged in the fire that ravaged the Cottonian Library in 1731, but most of the missing parts of the section with which we are concerned here can be reconstructed with reasonable certainty:

My ffelaw gernyngham² is departyd from hens, as . . .
of his lettir, & hath sette all youre harneys[sys.]
also that harneys, which themperour dooth [give your]
grace, so that it semyth by the armerers [to be as]
greett a Charge to make dylygense for th[emperours]
besynessys, as they have ffor yours.

The harnessys that I bespak whanne I was [first here³] are not
yit all Redy, but the armerers hath pr[omised] that in
iij or iiij dayis, they shal, & thanne I [shall see that]
they shalbe Conveyid in as dylygent [a manner as I can]
provyde, & yiff there bene ony peces, in
done maake for my selff
your grace maye lett gernyngham or me
mynde, & the deffawtes shall may be Reparyd
[in those] that bene in hande.

The additional 'harneyssys' mentioned in the first paragraph of the letter are apparently two that Henry had ordered privately from the Innsbruck workshops, and which, as we shall see, were probably delivered to him with the gift armour.⁴ Those mentioned in the second paragraph must be the 'two armours for the King of England's Embassy'—that is for Wingfield himself—that are described as being nearly ready in Seusenhofer's report of 1st June referred to below. The general sense of this second paragraph seems to be that Wingfield was arranging to have his own armours sent to England to enable the King to obtain some idea of the design of those being made for him at Innsbruck. If Henry had any criticisms he was to let Wingfield or Jerningham know so that they could instruct the armourers accordingly.

The gift armour had not, in fact, been started at the time when Wingfield wrote to the King. This is shown by a report on current work by Seusenhofer sent to the Emperor on 1st June of the same year in which he mentions two armours for the King of England's embassy—one gilt and in the process of being assembled, and the other then being gilt—and, among five armours that were to be put in hand, a silver-decorated suit for the King of England's own person.⁵ The first two armours, as already

¹ British Museum, MS. Cott., Vitell. B. XVIII, no. 13, f. 13-13^v.

² Sir Richard Jerningham, a courtier who at this time seems to have been acting as the King's general foreign agent and messenger.

³ This might perhaps have read 'last here'. Wingfield was appointed ambassador to the Emperor on 16th May 1510 and first reached Innsbruck in the following August. See G. J. Undreiner, *Robert Wingfield. Erster ständiger englischer Gesandter am deutschen Hof (1464?-1539)* (Freiburg, 1932), 10, 12.

⁴ See below, p. 13.

⁵ Missiven, 1511, f. 20 (1028). 'Item hernach volgt die vnnderricht der Piatnerei haiben am Erstn wiert angezaigt die Arbaüt so Ich yezo vnnder hannden hab. Annfengklichn so sein zwey kuryß die des kunigs von Ennglandt potschaft zu gehören, der maßen berait der ain ist vergult vnnd an stat zvsamen geslagen. Vnd an dem anndern kuryß verguld ich yezo. . . . Item yezo seit noch sumff kuriß vnnderhannden zumachen Nemlich dem kunig von Enngland fur sein person ainen kuryß in aller dermaßen wie des Ylsings gewesen ist, mitsamt einem solhen Silber geschmeid.'

noted, were Wingfield's,¹ while the third was clearly the Emperor's gift to Henry. The King's other armours are not mentioned, which suggests that the report was concerned only with work being prepared officially for the Emperor.

Work on the gift armour did not proceed very rapidly and in February (or March) 1512 the Imperial Court chamberlain, Paul von Liechtenstein, wrote to the Innsbruck Raitkammer² saying that the Emperor had instructed him to request that Conrad Seusenhofer should get on with the task of making both the King of England's armour and another ordered for the young Archduke Charles, later the Emperor Charles V.³ On 12th March the Raitkammer wrote to the Emperor⁴—possibly as a result of von Liechtenstein's letter—to explain why the work on the Archduke's armour had not been put in hand. They said that the Emperor had written to them on 13th February promising to send Charles's doublet and hose for them to give to Seusenhofer, clearly to serve as a guide to the Archduke's size and shape. Seusenhofer had not been able to start work without these and they had only been received by the Raitkammer on the previous day. They had, however, been handed over to Seusenhofer at once so that he could start making the armour without further delay.

On 18th May Maximilian wrote to the administration in Innsbruck⁵ saying that the work being carried out in his armoury there 'for his own person, various princes, ambassadors and others' could not be completed in the required time by the ordinary armourers (*ordinariplattner*). He requested, therefore, that the additional armourers (*extraordinariplattner*)⁶ should be retained and paid by the Raitkammer until the work was completed, so that Seusenhofer should no longer be burdened with it. He also requested that the Raitkammer should produce the necessary silver and gold for the armours so that he should not be too disgraced ('nit zu shimpf gedacht werde') in the eyes of the princes and ambassadors. The letter is endorsed by the administration to the effect that Seusenhofer has estimated that the extra armourers' work would cost 300 florins, the gold and silver at least 400 florins, and the whole about 800 florins. A further note states that they agree to carrying out the Emperor's request so far as it concerns his own and the Archduke Charles's armours, but that the question of the others is to be referred to Paul von Liechtenstein. Henry VIII's armour was presumably included with these last.

By the beginning of July both Henry's and Charles's armours were apparently

¹ Seusenhofer was paid for one of the armours on 16th September 1511. *Raitbuch*, 1511 (1049).

On 9th February 1536 Wingfield wrote as follows to Thomas Cromwell: '... I haue had knowledg from my nephew John Wyngfeld that youre lordshyp hathe a desyre to haue an harneseye of myne, which maye do vnto you oonly pleasyer, wherfor at thys tyme I haue seent to my sayde nephew a Complete harneseye which was maade for my sylfe at Insbroke in awstryk, & gevyn vnto me by the Emperor Maximylian, of moost famus meemoory. Wherfore I do warrent youre lordship that a fayrer, or of bettyr mettell Can nott be found . . .' (Public Record Office, S.P. 1/115, f. 250).

That the second armour was still in Wingfield's possession at his death is shown by the following bequest in his will: ' . . . I giue to my nepwe Richard . . . my complett

harnes whiche was made at Owsbroke in Allmayne . . .' (Somerset House, P.C.C., 33 DYNGELEY).

² Missiven 1510/13, f. 100 (1063).

³ For the identification of this armour see below, p. 14.

⁴ Missiven 1512, f. 17 (1064).

⁵ Maximilliana, xi, 28 (1070).

⁶ In their letter of 1st June 1511 enclosing Seusenhofer's report on current work (above, p. 9, n. 5) the administration give the names of the twelve 'ordinariplattner', that is the permanent staff of the armouries, and of the six 'extraordinariplattner'. The latter were responsible for producing fine-quality armours only, referred to by Seusenhofer in a letter of 5th February 1511 as 'die subtil arbeit' (Calendar, 1010). See also *Innsbrucker Plattnerkunst*, 21.

ready for decoration. On the 7th of that month the Raitkammer wrote to von Liechtenstein¹ to inform him that the anonymous Augsburg goldsmith who was to carry out the decoration had refused to start work until he had received the necessary gold and silver. Seusenhofer, they reported, had estimated that the amounts required for Charles's armour would be 6 silver marks plus 18 ducats for the gilding, and for Henry's 16 or 17 silver marks and 48 or 51 ducats. In addition the goldsmith's fee would amount to at least 5 guilders for every mark of silver.² The Raitkammer concluded their letter with the request that von Liechtenstein should arrange for the gold and silver to be made available if he wished the work to be carried out.

The response to the letter seems to have been surprisingly prompt. The Innsbruck *Raitbuch* for 1512 records that on 23rd July Seusenhofer was paid for tin, lead, and copper for the armours of the Archduke Charles and the King of England, while on 25th July he received a further payment for the overlays (*Belegung*) of the Archduke's armour.³ Other references to both suits then appear at intervals in the records until 14th May 1513,⁴ when Seusenhofer received 45 guilders 23 kreuzers and 11 marks for their completion.

No further reference to the armours has been traced in the records of the next ten months, but it seems probable that during this period the Archduke's was delivered to him.⁵ In 1513 Charles was still only thirteen years old, and clearly if he was to make any use of the suit before he outgrew it speedy delivery was essential. Whether this practical consideration had any effect on Seusenhofer and the Raitkammer is uncertain, for no record of the delivery of the armour has yet been discovered, and it may well have been delayed as a result of Maximilian's chronic lack of funds. That this almost certainly happened in the case of Henry VIII's armour is suggested by a letter sent by the Raitkammer to the Emperor on 27th March 1514.⁶ In this they say that despite the fact that he assured them that he would not burden them further with unwonted requests they have now received two from him, one⁷ being that they should meet the cost of sending the King of England's armour from Innsbruck to the King. The Kammer are in great difficulties through shortage of funds, but they will

¹ Missiven, 1512, f. 67 (1075). Incorrectly dated 6th July in the calendar.

² See below, p. 15, n. 2.

³ *Raitbuch*, 1512, f. 84 (1076, 1077).

⁴ These are as follows:

29th July 1512. Letter from Maximilian to the Innsbruck Administration requesting them to pay the cost of making the two armours. *Maximilliana*, xi, 30 (1078).

29th July 1512. Note of the above sent to Paul von Liechtenstein with instructions to try to persuade the Administration to accede to the Emperor's request. *Maximilliana*, xi, 33 (1079).

12th August 1512. Payment to Seusenhofer for the gilding of the two armours. *Raitbuch* 1512, f. 84 (1082).

12th October 1512. Payment to Seusenhofer for work on the two armours. *Ibid.* (1085).

23rd November 1512. Payment to Seusenhofer for

the gilding of the Archduke Charles's armour. *Ibid.* (1087).

23rd February 1513. Payment to Seusenhofer for work on the Archduke Charles's armour and another for the Emperor. *Raitbuch* 1513, f. 51 (1096).

14th May 1513. Payment to Seusenhofer for the fitting out (*aussberaitung*)—i.e. with straps, buckles, etc.—of the armours for the King of England and Archduke Charles. *Raitbuch* 1513, f. 111 (1104).

⁵ I have been unable to find any evidence to support the suggestion made in the catalogue of the Innsbruck exhibition (*op. cit.*, 67) that Hans Seusenhofer delivered it to the Archduke in Antwerp in 1514 while on his way to England with Henry's armour.

⁶ Missiven 1514, f. 4 (1151).

⁷ The other is about a completely different matter.

nevertheless accede to this particular request with clear consciences, 'because the . . . King may have need of such an armour at this time',¹ and, this being so, the Emperor would be disgraced if it were not sent. They are dutifully confident that Maximilian will allow the extra expense so incurred to be set against the 10,000 guilders that will fall due to him next Trinity Sunday.

On 15th April the following order was issued to Conrad Seusenhofer, who, judging from the way in which it is phrased, must also have been causing difficulties over financial matters:

Conrad Seusenhofer, Court Armourer, is to deliver the King of England's completed armours (*sic*) to his ambassador without fail. He has already been paid much on account by the late Paul von Liechtenstein and by the Kammermeister, but much is still owing to him. He is to report on this and submit a bill, and orders will accordingly be issued for him to receive payment. Under no circumstances shall the armour and work be held up on account of the above, in order that the Emperor and Administration may not be disgraced.²

On the same day Sir Richard Jerningham, who had no doubt been pressing for the delivery of his master's armour, wrote to Henry from Innsbruck about a number of matters, concluding his letter—which like the earlier one from Wingfield was badly damaged in the Cottonian fire—with the following:

..... t Vn to your hyghnes but I trust to be at
..... [with] your harneys the xxj day of may where ytt may please
[your hyghnes] that I may know your plesure yff j shall cum ouer with your harneys.
[Given at] ysbrok the xv day of Aprill by the hands off your most
..... esant seruant

Richard Jarneghaan.³

On 28th April the Innsbruck Administration ordered the issue of two passports for the 'King of England's armour and other harnesses . . . one for a trunk with his own armour from Innsbruck; and the other for several harnesses and other things in three trunks and two barrels from Augsburg; all to be brought to England by (*durch*) Richard Jerningham'.⁴ On the same day Conrad Seusenhofer's brother Hans, also an

¹ '... dieweil derselb kunig solhs harnash diser Zeit, wo der Im antzug were, notturstig sein . . . möcht'. This may refer to Henry's alliance with Maximilian against the French.

² Embieten und Befehl 1514, f. 390 (1155). 'Conrad Seusenhofer hofpiattner, sol des kunigs von Enngllanndt ausgemachte kuris, seinem gsamnden vberanntburten vnnd daran nichts Irren lassen, vnnd nachdem von Weylend herr pawls von Liechtenstain u[nd] auch dem Camermaister vil auf Raitung derselben arbait Emphanngen vnnd doch noch vill daren, schuldig sein sol deshalb antzaigen vnnd Raitung einlegen alsdann sol dar Inn ordnung gegeben Dernit daßselb auch bezalt vnnd darumb die harnasch vnnd arbait dhain wechs aufgeholt werdn sol dadurch kay, m', auch Regiment vnnd hier Inn Schimpfs verhuet Werde. . . .'

³ B.M., MS. Cott., Vitell, B. XVIII, no. 4, ff. 3-4^v. The year is missing from the original letter, but '1514' (altered to 1510) appears in a later hand at the top of the first page. In the *Letters and Papers of Henry VIII* (vol. i,

2nd ed., 1920, pt. i, no. 1781) it is calendared without comment under the year 1513. In fact, there can be no doubt that it was written in 1514, for it includes, as a news item, a brief account of the capture of a troop of Imperial cavalry by the Venetians near Pordenone in Friuli, an event that took place on 25th March of that year. See *Joannis Candidi . . . Commentarior. Aquileiensium libri octo*, 1521 (text dated 1519), f. xxxii-xxxxii^v; and P. Paschini, *Storia del Friuli* (3 vols., Udine, 1934-6), iii, 213.

⁴ Embieten und Befehl 1514, f. 119 (1160). 'Kunig zu Enngllanndt kuris vnnd andern harnasch. Darauf findet Ime Zwen paßbrieue einer auf ain truhien mit sein selbs kuris von Ynnsprugg aus, vnnd den andidren auf etlichen harnasch vnd andidrem Zewg in dreyen truhien vnd Zwayen Vassen von Augspurg aus alles in Engllandt Zefuren durch Richard Jarnigam, gegeben worden. . . .'

Hans von Werdt, 'Hoftischler', was paid 2 guilders 24 kreuzers on 1st May for 'ain Raitruhn zu des Kunig von Ennglland Kurisn', Raitbuch 1514, f. 101 (1161).

armourer, was paid 80 guilders for expenses and other necessaries to enable him to go to the Netherlands or England with an armour for the king of England.¹ Presumably his task was to supervise the final fitting to Henry's own person.

Apart from the order of 15th April, which refers to 'the King of England's completed armours',² the passport authorization is the first Austrian document to indicate that more than one suit was made for Henry. The number of additional armours was apparently two, for on 13th October, after his return to Innsbruck, Hans Seusenhofer received a final payment of 40 guilders 52 kreuzers for his journey 'with three armours to the King of England and back again'.³ It seems very likely that the two extra suits were the 'harneyssys' mentioned by Sir Robert Wingfield in his letter of 10th May 1511, though it is impossible to prove this. The armours were presumably in Augsburg at the time when the passport was issued because they had been sent there for decoration.

Jerningham and Hans Seusenhofer probably started their journey to England very soon after the issue of the passports on 28th April. It is not known when they delivered the armours to the King, but it was probably on or just before the date given in Jerningham's last letter, for on 21st May the English *Book of King's Payments* records that £6. 13s. 4d. was given 'in Rewarde to oone of themporowers seruauntes'.⁴ Conrad Seusenhofer, meanwhile, must have had occasion to feel apprehensive about the money that was owing to him, for no immediate move seems to have been made to settle his account. There can be little doubt that the reason for this was the Raitkammer's natural reluctance to advance any money to the Emperor, for it was not until 12th June, the day after Trinity Sunday, when Maximilian's 10,000 guilders had fallen due, that Seusenhofer received a payment. This was for 300 guilders 'In consideration . . . of four armours that he has made for the King of England and Archduke Charles',⁵ and is the only recorded official payment to include notice of Henry's two extra armours. This being so, and in view of the fact that there is no other evidence to suggest that these armours were made at the Emperor's or the Raitkammer's expense, it seems not unlikely that the part of the 300 guilders that related to them was for some minor charges connected with their dispatch to England. Unfortunately, the only available Austrian document relating directly to Henry's armour that has not yet been mentioned throws no light on this point. It is simply the record of a final and 'full' payment of 169 guilders 53 kreuzers 2 hellers made to Conrad Seusenhofer on 18th August 1514 for 'expenses and work on the armours of the King of England and Archduke Charles'.⁶

¹ Raitbuch 1514, f. 101 (1159). 'Hanssen Seysnhofer gebn am xxvij tag April auf Raitung auf Zerung vnd annder Notturft dem kung von Ennglanndt ain kuris von hir ins Nyderlannd oder Ennglanndt zu antwortn. . . .'

² 'aufgemachte kuris', not 'aufgemachten kuris'. I am indebted to Dr. Bruno Thomas for drawing my attention to this.

³ Raitbuch 1514, f. 101 (1177). 'Hannsen seysenhofer gebn am xiiij tag October zu ganntz betzalung der Zerung vnd Costens, so Er mit dreyen Kurish zu dem kung in

Enngeland vnd her wider gethan hat. . . .'

⁴ P.R.O., E. 36/215, 312.

⁵ Raitbuch 1514, f. 100 (1168). 'Conradtn Scysnhofer hofplatner gebn am xij tag Junij in abslag seiner schuld, so lme die Kay. Mt. von wegen vyer kuris, so Er dem kung von Ennglannd vnd Ertzhertzog Karls gemacht hat. . . .'

⁶ Raitbuch 1514, f. 101 (1174). 'Conradtn Seysenhofer hofplatner gebn am xvij tag August zu ganntz Betzalung des Costen vnd arbeit so auf des kunigs von Ennglannds vnd Ertzherzog Karls Kurissen gannen ist. . . .'

In none of the Austrian documents mentioned above is there a detailed description of the armour sent to Henry VIII by the Emperor Maximilian. Nevertheless, they contain sufficient information to enable us to come to a fairly definite conclusion about the general form of its silver decoration. In Seusenhofer's report on current work of 1st June 1511 the armour is described as follows:

nemlich dem kung von Enngeland fur sein
person ainen kuryss in aller der massen wie
des Ylsings gewesen ist, mitsamt ainem solchen
Silber geschmeid.

i.e. namely, for the King of England's own person
an armour similar in every respect to Ylsing's,
together with the same kind of wrought silver.

'Ylsing' was George III Ilsung whose armour, also a gift from the Emperor, was in process of being made in 1510.¹ On 25th January of that year Ulrich Moringer, the imperial Kammermeister, issued instructions, at Conrad Seusenhofer's request, for money to be made available for gilding the armour, and also for the ordering of new velvet 'for the silver overlays of the same harness' ('einen newen samat über die silbrin beleg desselben kuris').² There appears to be only one way in which velvet could have been used in connexion with silver overlays, and this is clearly shown on the little armour of the Archduke Charles, which has fortunately been preserved in the Imperial Armoury at Vienna³ (pls. VII a, IX, a, b). Here the main decoration consists of strips of silver-gilt, pierced and chased with the emblems of the Order of the Golden Fleece, and riveted in channels in the surface of the steel. Each strip is backed with a piece of purple velvet which shows through the piercings, and there can be little reasonable doubt that this was the form taken by the decoration on Ilsung's armour: from which it follows that it was also the form taken by the 'Silber geschmeid' on Henry VIII's armour. The use of the word *Silbergeschmeide* in Seusenhofer's report points in itself to the same conclusion, for it was normally applied to wrought silver of the type found on the Vienna armour.⁴ On the other hand, it is hardly likely to have been used to describe simple silver-plating of the kind found on the engraved armour at the Tower of London.

Further evidence in support of the view that the armour given by Maximilian to Henry VIII was decorated in a similar manner to that made for the Archduke Charles

¹ See note 2 below; also Bruno Thomas, 'Konrad Seusenhofer Studien', *Konsthistorisk Tidskrift*, xviii (Stockholm, 1949), 39.

² Finanzarchiv, Vienna, Gedenkbuch 17, f. 245 (*Jahrbuch der Kh. Sign.*, iii (1885), pt. ii, no. 2668). 'Ulrichen Moringer, camermeister, ist geschriften, kais. maj. hab ihr maj. stalmeister herrn Jorgen von Emerahofen bevoln, des Ylsings kuris, so kais. maj. kauft hat, vergulden zu lassen, wie dan Conrad Sewsenshofer bevelt hat. Darauf emphehet ime kais. mitz., daz er die dicaten zu demselben vergulden, als vil not sein, gebe und daz vergulterlon ausricht und bezall und darzu einen newen

samat über die silbrin beleg desselben kuris bestell.' I am indebted to Dr. Ortwin Gamber for this transcript.

On 4th August 1510 Seusenhofer received payment for this work. The items listed in the entry in the Innsbruck *Raitbuch* include a payment to the goldsmith Hermann Daum and another to Walter Zeller 'fur Schwartzn Samat, framseydn vnd anndere', Raitbuch 1510, f. 29 (995).

³ No. A. 109 (Innsbruck Exhibition, Cat. no. 62). For the identification of this armour see Boheim, *op. cit.*, 290.

⁴ See J. and W. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, x, pt. 1 (Leipzig, 1905), cols. 1004-5.

is provided by a document relating to two other armours. These were gifts from Maximilian to his two grandsons, the Archduke Ferdinand and the young King Ludwig of Hungary, and were also made by Conrad Seusenhofer. On 1st March 1515 Seusenhofer provided an estimate of the cost of their decoration, basing his figures 'on the cost of the silvered armours for the King of England and Archduke Charles' ('nach dem chostn so auf des kunigs von Englands vnnd Ertzhertzog Karls versilbert khuris gangen ist').¹ He is hardly likely to have linked the two armours together in this particular context if they had not resembled each other closely.

The most important evidence against the identification of the Tower armour with Maximilian's gift is, however, provided by the Raitkammer's letter of 7th July 1512, referred to on p. 11 above. This reports that Seusenhofer had estimated that the decoration of the Archduke Charles's armour would require 6 silver marks, and for every mark 3 ducats for the gilding; but that the King of England's armour, 'because the same king is long in the body', would require 16 or 17 silver marks and for every mark 3 ducats for the gilding.² That is to say Henry's armour required roughly $2\frac{1}{2}$ times as much silver as Charles's. The total area of the engraved armour at the Tower of London is approximately 4,799 square inches (including an allowance for the missing gauntlets), and the silver overlay, measured on the brow beneath the reinforce where it is in pristine condition, is $\frac{500}{500}$ in. thick. The silver strips on Archduke Charles's armour, on the other hand, have a total area of approximately 622 square inches and are between $\frac{1}{2}$ and $\frac{3}{4}$ in. thick. Assuming, for the sake of argument, that they have a standard thickness of $\frac{1}{4}$ in. this is the equivalent of 49,760 square inches $\frac{500}{500}$ in. thick, or roughly ten times the amount of silver used on the Tower armour. The enormous discrepancy between this figure and that given in Seusenhofer's estimate would seem to prove conclusively that the Tower armour cannot be the one sent to Henry by Maximilian in 1514.

The various inventories of the English Royal Armoury provide ample support for the conclusions drawn from the Austrian sources. The earliest of these, which was partly published by the late Lord Dillon in volume li of *Archaeologia*,³ forms part of the enormous inventory of Henry VIII's effects drawn up by order of Edward VI in 1547. It contains three entries relevant to the present problem, namely:

¹ *Kunstsachen*, i, 11 (1190). The estimate is for silver, gilding materials, the goldsmith's fee, swords, daggers, spurs, and stirrups.

² See above, p. 11, n. 1. The relevant passage is as follows: '... were Seusennhouers guetbeduncken das Yezo auf Erzherzog Karls kurris Sechs marck Silber, vnnd auf ain yede derselben marck drey ducatn Zuuergulden, dem Goltshmid gen Augspurg geschickt, dagegen moecht man wissen Wieul Silber vnnd golt, aufs des kunigs von Engellandt kuris geen wurde. Dann Seusennhouer vermaint, das auf desselben kunig von Engellandt kuriß, noch soul gold vnnd Silbers, als auf Erzherzog Karls, vnnd villeicht mer, als bis in die xvij oder xvij marck Silber, dieweil derselben kunig von leib lanng ist geen wurde, außerhalb des vergulten, darzu auf ain yede marck wie obstet drey ducatn Zuuergulden, not seyan, so wurde auch der Goltshmidt, von einer Yeden marck Zemachen, vnnd

vergulden, nit mynder sonnder Er mer dann funf gulden R' beyern als dann Herman Goltshmidt hit zu Innsprugg, der Herzog fridrich von Sachsen dergleichen, von soul Silber vnnd Goldt auch ain kuris belegt vnnd vergult hat, gegeben ist. . . . The armour of Friedrich III of Saxony is included among the five armours that were to be put in hand mentioned in Seusenhofer's report of 1st June 1511 (above, p. 9): 'Item herzog fridrich von Sachsen einen kuryß sol auch sein wie des Ylsings kuris.' I am informed by Herr J. Schöbel, Director of the Historisches Museum, Dresden, that nothing is known of the fate of this suit.

³ Above, p. 8, n. 2. The manuscript containing this part of the inventory is preserved in the Library of the Society of Antiquaries (no. 1298). The extracts quoted here have been copied from the original.

(1) [At Westminster in the charge of Hans Hunter, armourer.]

ffirst A complete harness with a longe bast allowder engraven and parcell guilte with Rooses and Pomegranettes whiche was king Henry the vijth his harnesse

Item A shaffron to the said harnesse¹

(2) [In the custody of Sir Thomas Paston in the first house of the armoury at Greenwich.]

Item Vpon the Thirde horsse A Harness giuen vnto the kinges Maiestic by Themperour Maximilian with A base of stele and goldesmythe worke Siluer and guilte with A border abowt the same siluer and guilte of goldesmithes worke and A barde of stele with A burgonion Crosse and the fusye And a Saddell with a crymmyn And A shaffron to the same.²

(3) [Also at Greenwich but in the second house of the armoury.]

Item vpon the Thirde horse A playne Tilte harness lacking a paier of gauntlettes a base cote of blacke vellet embrodered with Cloth of golde A hedde pece with A Rammes horne siluer parcell guilte and A stele Saddell covered with blacke vellet.³

Since Lord Dillon's publication of these entries in 1888 it has been held that the first one refers to an armour that has since disappeared and the second one to the silvered and engraved suit at the Tower of London.⁴ If, however, this description is compared with the armour itself, a number of discrepancies at once become obvious. The armour given by the Emperor is described as having 'A base of stele and goldesmythe worke Siluer and guilte with A border abowt the same siluer and guilte of goldesmithes worke'. In early texts, as now, the term 'goldsmith's work' usually denotes wrought gold or, by extension, any wrought precious metal. It is used to describe gold and silver vessels, jewellery, and even heavy gold embroidery:⁵ it is, in fact, very much the same as the German *Silbergeschmeide*. The only part of the engraved armour that might conceivably be described as goldsmith's work is the applied border formed of the repeated initials H and K, though this is actually made of gilt latten. But the armour in the inventory is described as having 'A base of stele and goldesmythe worke Siluer and guilte', and then the border is described separately as 'siluer [not latten] and guilte of goldesmithes worke'. There is no trace of any other wrought applied decoration on the base of the Tower armour, so there can be little doubt that this description in the inventory does not refer to it. On the other hand, it could very obviously refer to an armour similar to that of the Archduke Charles.

The only entry in the 1547 inventory that does fit the engraved armour is the first of the three quoted above. The attribution to Henry VII is clearly an error on the part of the compiler of the inventory, for, as the late Mr. F. H. Cripps-Day pointed out some years ago,⁶ the fact that the armour is described as being decorated with roses and pomegranates affords conclusive evidence that it could only have belonged to Henry VIII. This is the only armour attributed to Henry VII in the 1547 inventory, and also the only one described as being decorated with roses and pomegranates in either this inventory or any subsequent one. It can, in fact, be traced

¹ f. 432 (Dillon, p. 271).

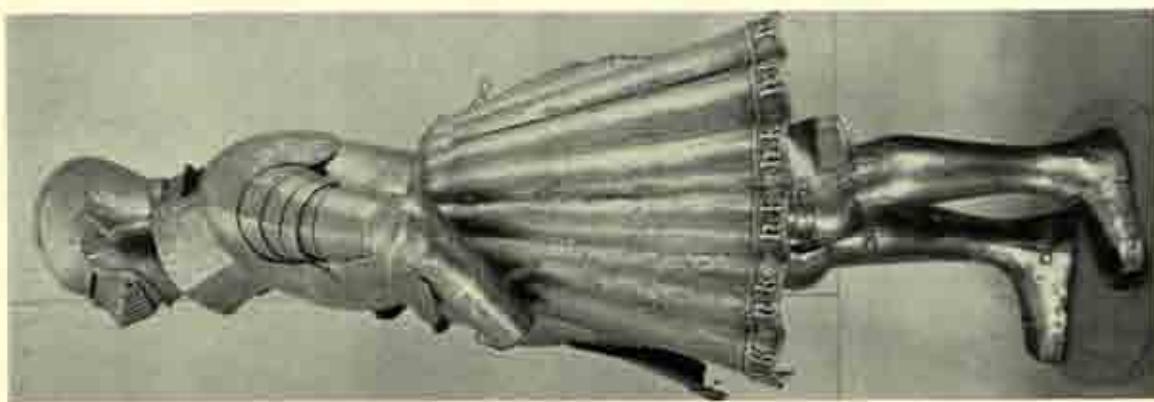
² f. 439 (Dillon, p. 279).

³ f. 439^a (Dillon, p. 279).

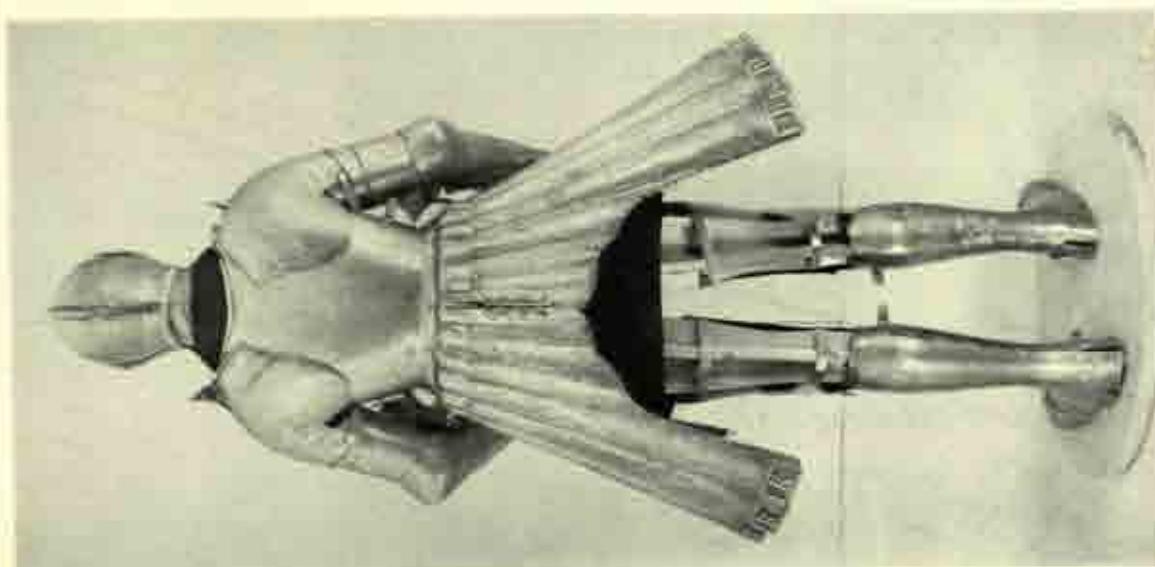
⁴ See, for example, Dillon, *op. cit.*, 252, 257; and F. H. Cripps-Day, *Fragmenta Armamentaria*, i, pt. iv (privately printed, Frome, 1945), 11, 16.

⁵ See, for example, C. R. Beard, 'The Clothing and Arming of the Yeomen of the Guard', *Archaeological Journal*, xxxii (1928), 93; George Lovekeyn's inventory referred to on p. 26 below, *passim*; and *Letters and Papers of Henry VIII*, ii, pt. ii (1864), 1499, 1490–1511 *passim*.

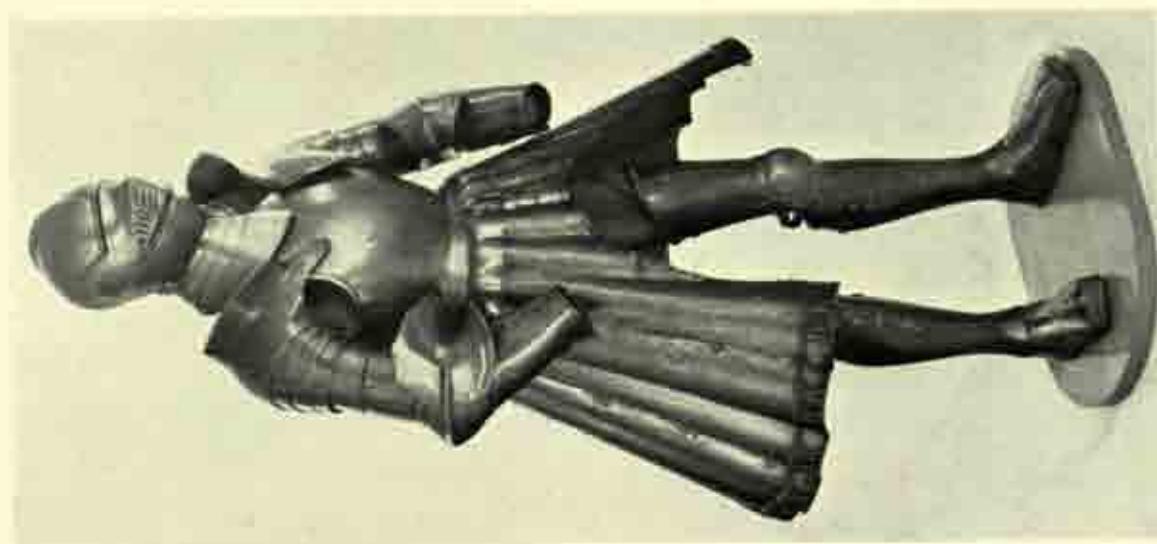
⁶ *Op. cit.*, 12.



c



b



a

Henry VIII's silvered and engraved armour. *Tower of London Armouries*

PLATE III



a. Side view, showing reinforcing bevor



b. Front view

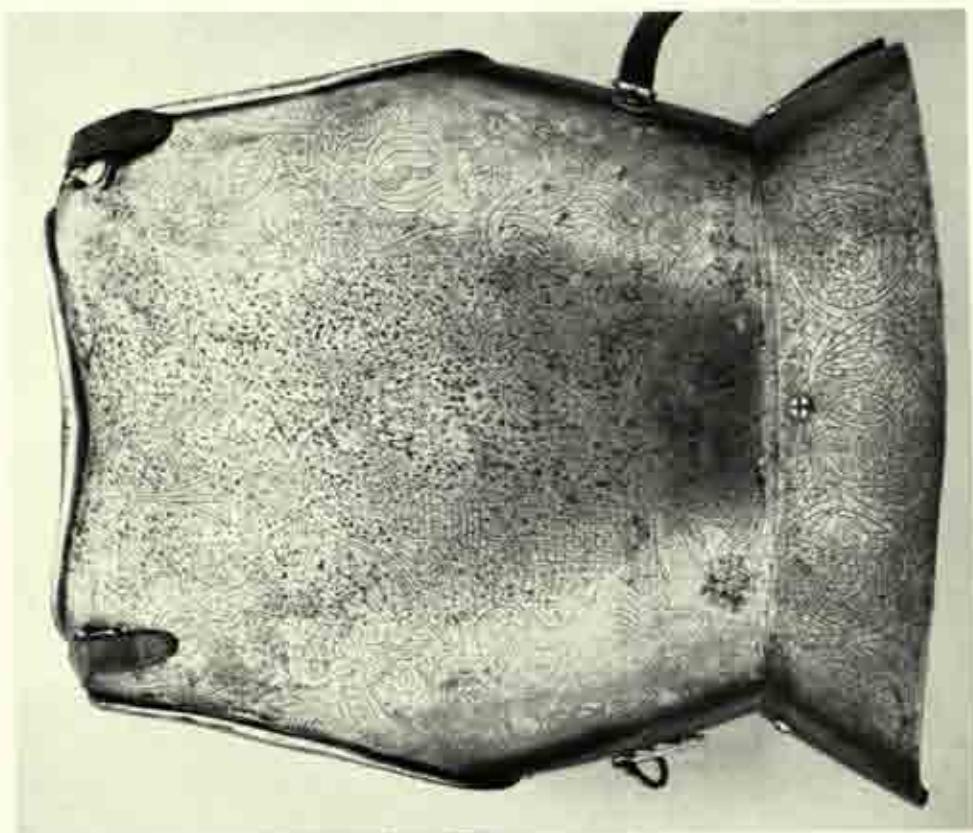


c. Back view

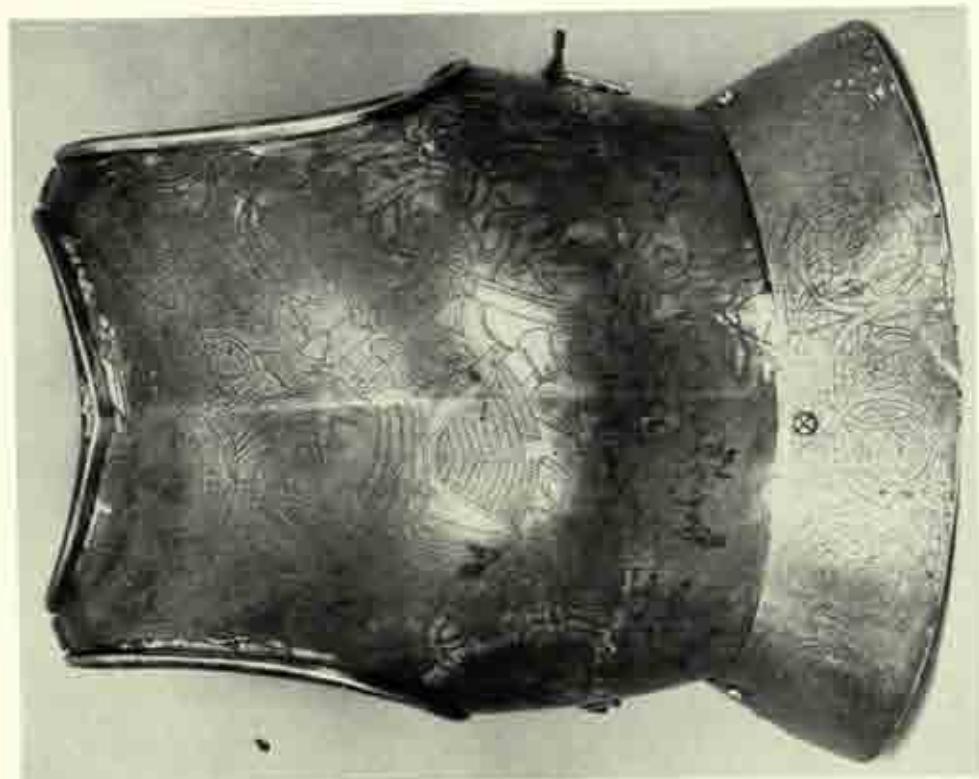


d. Mark on the armet (approx. $\frac{1}{2}$)

Henry VIII's silvered and engraved armour. The armet



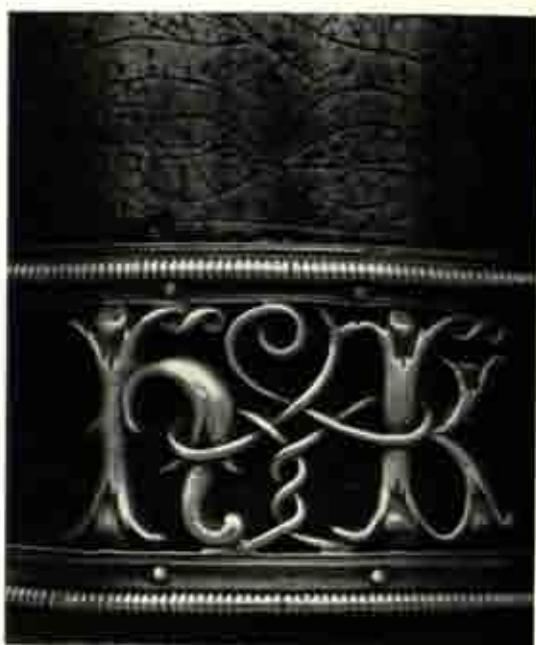
b. 'The backplate'



a. 'The breastplate of the silvered and engraved armour'



a. The base of the silvered and engraved armour (left side)



b. Detail of the decoration



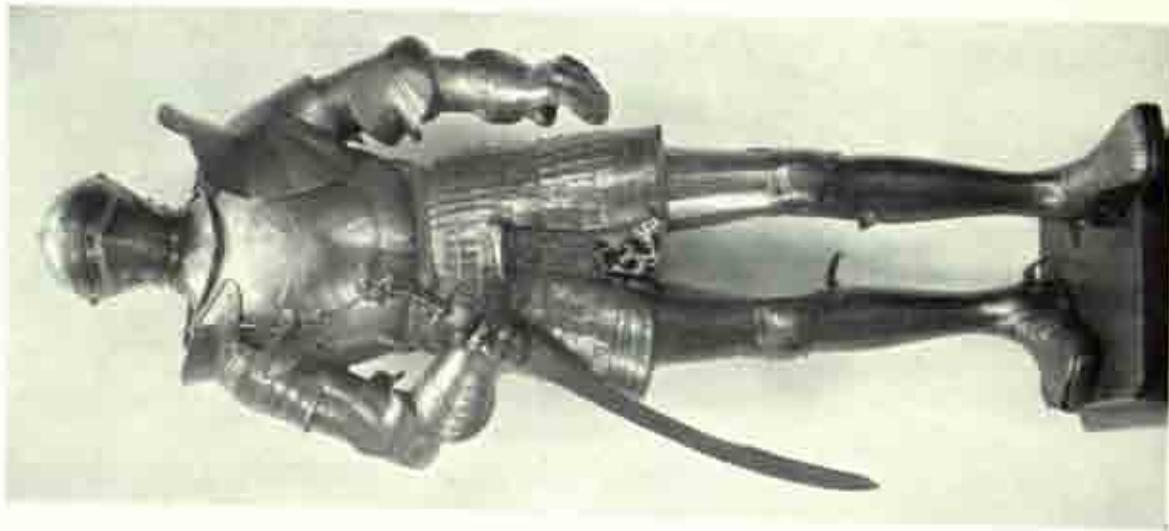
c. Base of steel. Innsbruck, c. 1510. Metropolitan Museum of Art, New York (Gift of William H. Riggs, 1913. Acc. no. 14.25.790)



d. Detail of the decoration on the back of the left greave of the silvered and engraved armour

*a.* The right leg-harness*b.* The vambraces*d.* The right pauldron*c.* The inside of the left vambrace*e.* The left pauldron

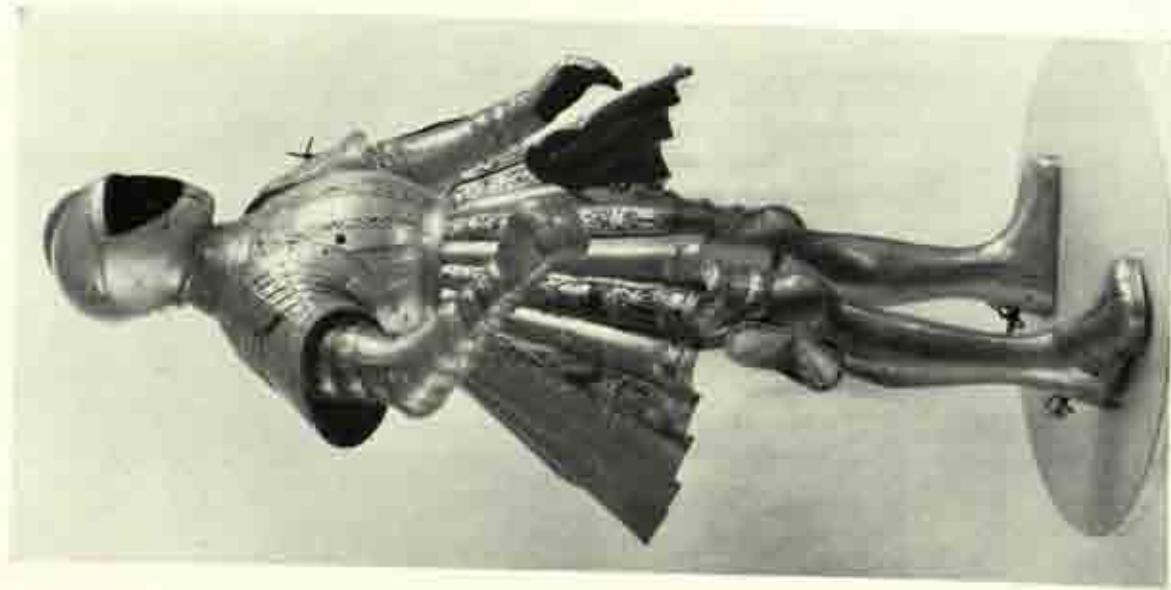
The silvered and engraved armour of Henry VIII



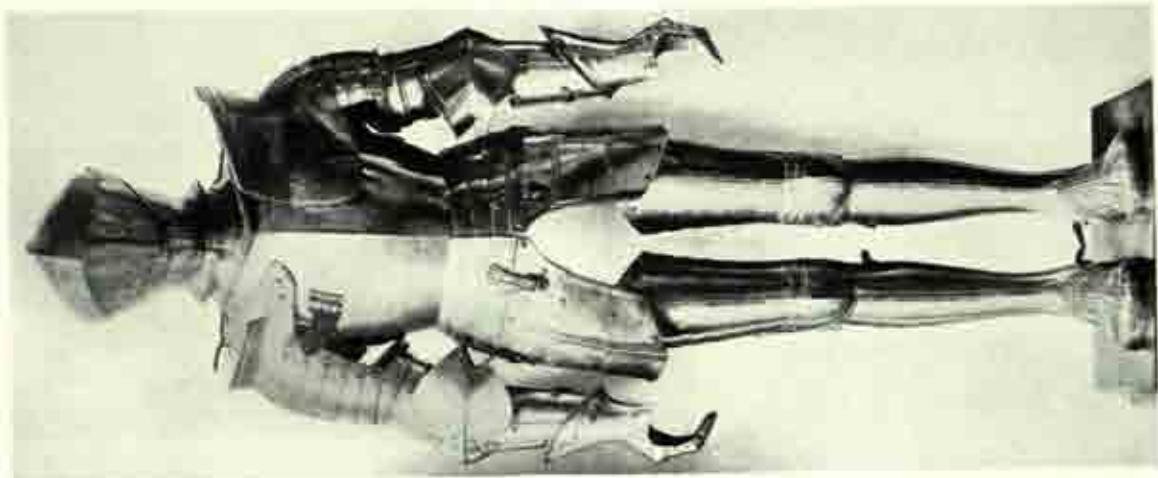
c. Armour probably of King Emmanuel the Fortunate of Portugal with the mark of Nicolaus de Silva of Milan, c. 1510-15; Collection of the late M. Georges Paulhan, Paris



b. Armour with the mark of Nicolaus de Silva of Milan, c. 1510-15; Musée de l'Armée, Paris (Cat. no. G. 10)

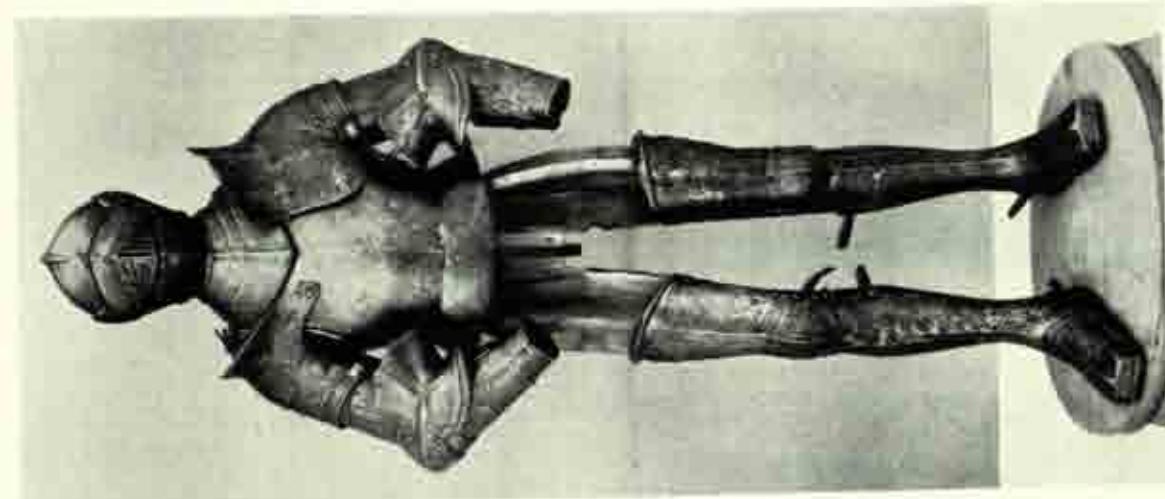


a. Armour of the Archduke Charles, later Charles V, by Conrad Seisenhofer of Innsbruck, Waffensammlung, Kunsthistorisches Museum, Vienna (Inv. no. A. 102). (Photograph: Dr. Vincenz Oberhammer)



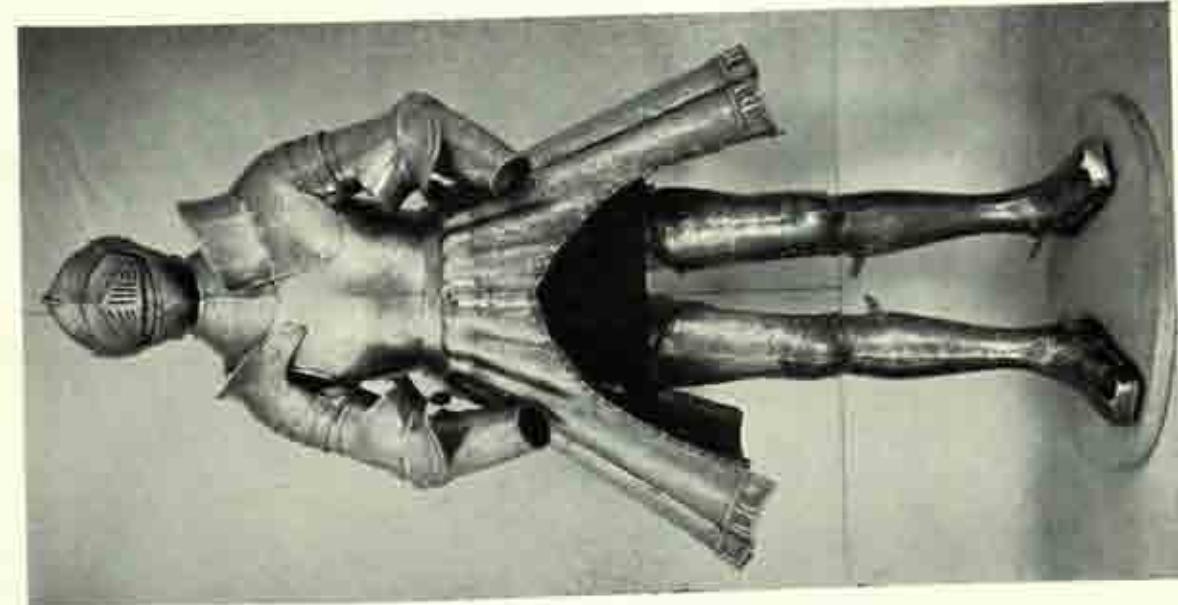
a. Henry VIII's silvered and engraved armour.

a. Henry VIII's silvered and engraved armour.



b. Henry VIII's silvered and engraved armour shown without the base.

c. Armour with the mark of Nicolaus de Silva of Milan c. 1510-15. *Musée de l'Armée, Paris (Cat. no. G. 7)*





a. Detail of the decoration on the breastplate of the armour shown on pl. VII, a



b. Detail of the decoration on the legs of the armour shown on pl. VII, a



c. Pair of greaves and sabatons, Innsbruck, c. 1511. Tower of London Armouries (Inv. no. II. 2)



d. Detail of the etched decoration on the back of the left greave shown on c



a. Side view of the helmet shown on c.



b. The Emperor Maximilian I, c. 1510. Detail of a painting by Bernard Strigel. (*Gemäldegalerie, Kunsthistorisches Museum, Vienna* (Inv. no. 832))



c. Helmet of the armour by Conrad Seusenhofer of Innsbruck, presented to Henry VIII by the Emperor Maximilian I. *Tower of London Armouries* (Inv. no. IV. 22)



a. Another view of the helmet shown on pl. x, with its spectacles and before the removal of the 17th-century paint from the horns and mask



b. Rear view of the helmet shown on pl. x

through all the later inventories and descriptions of the royal armouries,¹ where it was eventually shown on the figure of Henry VII in the Line of Kings at the Tower of London. Meyrick's account of the Line of Kings, published in 1824, establishes that it was the engraved armour that was on this figure.²

The third of the extracts from the 1547 inventory quoted above, which describes 'A hedde pece with A Rammes horne siluer parcell guilte' associated with 'A playne Tilte harness', can best be explained by an entry in the inventory of 1561, namely:

Armour sent to your Majesties said ffather by Maxamilian the Emperor garnished with silver and Guilde with a Headpeice of fashion like a Rames head.³

Clearly what had happened was that by 1547 the headpiece belonging to the gift armour had become detached, but had been replaced before 1561. Fortunately, the headpiece with the ram's horns is still preserved at the Tower of London (Inv. no. IV. 22) (pls. vii, viii), and an examination of it provides final proof that the Emperor's gifts to Henry VIII and to the Archduke Charles were both decorated in a similar manner.

The ram's horn helmet is of armet type, with hinged cheek-pieces that lock together at the chin and which are flanged at the bottom to work on the rim of a gorget. In place of a visor it is equipped with a mask in the form of a man's face, beautifully forged from a single piece of steel and with such details as the eyebrows and stubby beard indicated by etching, originally gilt. Curiously enough, and I am indebted to Mr. H. R. Robinson for drawing my attention to this, the face has every appearance of being a caricature portrait of the Emperor Maximilian himself (pl. x, a, b). Two attachments, one on each side of the face-opening, were presumably designed to secure some kind of alternative visor, now missing. Riveted to the skull are two ram's horns, each of which, like the mask, is most skilfully forged from a single piece of steel embossed and etched to simulate the natural surface of the horn and gilt in transverse bands. Etched on each cheek-piece is a dragon's head and a large circle enclosing a pattern formed of rosettes against a hatched ground, all formerly gilt; similar rosettes frame the heads of the lining-rivets bordering the bottom of the helmet, while the edges of the cheek-pieces and the mask have narrow borders of close-set diagonal hatching. All this etching is very close stylistically to that found on other Innsbruck armours of the period, notably that of the Archduke Charles. Finally, the rear half of the skull is decorated with what Lord Dillon described as 'peculiar alternations of *repoussé* and indented spaces'⁴ (pl. xi, b). There can be no doubt that these

¹ The surviving early inventories down to that of 1682 are very fully discussed by F. H. Cripps-Day (*op. cit.*, *passim*). For the remainder, covering the period 1683–93, see the list in C. J. ffoulkes, *Inventory and Survey of the Tower of London Armouries*, H.M.S.O., London, 1916, i, 76. Where the armour under discussion here is concerned these merely repeat the description first given in the 1660 inventory (see below, p. 18, n. 5): 'Masking Armor Compleat reported to be made for King Henry the vijth.'

For a list of printed works dealing with the armouries, most of which mention the armour, see *ibid.*, 76–78.

² S. R. Meyrick, *A Critical Inquiry into Antient Armour*

(London, 1824), iii, 134.

³ B.M., Harl. MS. 7457, f. 11. Another copy of this, handsomely bound and containing an equestrian portrait of Sir George Howard, Master of the Armouries, is preserved amongst the Dartmouth MSS. on loan to the Tower of London Armouries. It is described in the list of gifts presented to Queen Elizabeth I on New Year's Day 1562: 'By Sir George Howarde a Booke containing thoffice of the Armery couered with blak vellat & bounde with passamayne of siluer with two plates of siluer' (B.M., Harl. Roll V. 18).

⁴ *Op. cit.*, 258.

are the recesses for strips of applied silver decoration, similar to those on the Archduke Charles's armour. They were secured by rivets, the holes for which can still be seen. A recess for another, narrower strip of silver runs across the top of the mask.

The subsequent history of the Emperor's gift can be reconstructed fairly accurately. The armour is not mentioned in the inventory of 1611—the next one extant after 1561—apart from the 'head piece with a pair of Rames Hornes',¹ apparently shorn of its silver decoration. It is not difficult to suggest what had probably happened. On 29th July 1601 Sir Henry Lee, Master of the Armouries, wrote to Sir John Stanhope, complaining that Henry VIII's armours at Greenwich had been 'taken from their place of so longe Contynnuance' and 'throwne appon hepes'.² No doubt the gift armour suffered a like fate, probably being stripped of most of its silver in the process. What is almost certainly the final record of it, apart from the helmet, is contained in the *Inventory of Goods Belonging to Charles I sold by Order of the Council of State 1649-1652* where, among objects 'In the Tower Jewel House', is the following:

70. Twenty Six peices of Broken Armour and Buckles Steel & Silver gilt Valued at Sold to Samle. Edwards the 27th Dece. 1649 for £2 7s. ³	$\text{£}1 - 15s.$
---	--------------------

The horned helmet probably escaped the fate of the rest of the armour because of its unusual appearance. By as early as 1638 it appears already to have been associated with the curious hotch-potch of pieces known collectively as the armour of Will Sommers, Henry VIII's fool,⁴ and first described in detail in the Tower inventory of 1660.⁵

Anticke Headpeece with Ramshornes, Coller and spectacles upon it, one Jacke, and one sword all said to be William Sommers arms.

It was probably at the time when this 'armour' was set up that the skull of the helmet was painted blue, the mask flesh-coloured and the horns yellow, colours that they retained within living memory⁶ (pl. xi, a). The latten spectacles, first mentioned in the 1660 inventory, and which still survive, may have been added at the same time. It should be noted, however, that they are of a shape that started to become obsolete in the early sixteenth century;⁷ also the punched decoration, which consists of a rosette

¹ P.R.O., S.P. 14/64/71, f. 4v. The helmet is not mentioned in the inventory of 1628/9 (P.R.O., S.P. 16/139/94), the only one known between those of 1611 and 1660. But see below, n. 4.

² Historical MSS. Commission, *Calendar of the MSS. of the Most Hon. the Marquis of Salisbury preserved at Hatfield House, Hertfordshire*, pt. xiv (Addenda), H.M.S.O., 1923, 181. This gives the full text of the letter with modernized spelling.

³ B.M., Harl. MS. 4898, f. 24.

⁴ The anonymous student of Altdorf, who visited the Tower in 1638, states in his journal that he saw there, among other things, '... etliche harnish, so man zu Ballen gebrauchet, Vnd einen absonderlichen, so ein narr soll geführt haben...' (Bodleian Library, Oxford, MS. Add. B. 67, 491).

⁵ Among the Dartmouth MSS. on loan to the Tower of London Armouries. Other copies have been published in

Archæologia, xi (1794), 97-104, and *Archæological Journal*, iv (1847), 341-54. By this date all the historical armour had been moved from Greenwich to the Tower.

An engraving of 'Will Summers's Armour', published by I. Herbert of Pall Mall in 1794, is reproduced by floulkes, *op. cit.*, i, 25.

⁶ Most of the paint was removed in about 1913, but that on the horns remained until some ten years ago. See Viscount Dillon, *Illustrated Guide to the Armouries, Tower of London*, H.M.S.O., 1910, 112; and floulkes, *op. cit.*, i, 175.

⁷ See Mme A. Heymann, *Lunettes et lorgnettes de jadis*, Paris, 1911, 11; G. Prausnitz, *Das Augenglas in Bildern der kirchlichen Kunst im XV. und XVI. Jahrhundert*, Strassburg, 1915, *passim*; Ll. Andrews, 'Some Notes on the History of Spectacles', *Transactions of the Lancashire and Cheshire Antiquarian Society*, xlii (1927), 6; Th. Grossmann, 'Eine erhaltene Niethbrille am Groteskheim

round the central pivot and a border of fine cabling, can be paralleled on the latter mounts of some of the known Innsbruck armours of the same period.¹ In all probability, therefore, they formed part of the original armour.

The armour of Will Sommers seems to have become one of the most popular show-pieces in the Tower Armouries. Some idea of why this was so may be obtained from the following, very typical, account of it taken from the 1753 edition of J. Newbery's *Historical Account of the Tower of London and its Curiosities*, pp. 54–55:

The Droll Figure of *Will Somers*, as the Warders tell you, King Henry VIIIth's Jester; an honest Man, say they, of a Woman's making. — He had a handsome Woman to his Wife, who made him a Cuckold; and wears his Horns on his Head because they should not wear Holes in his Pockets. — He would neither believe King, Queen, nor any about the Court that he was a Cuckold, till he put on his Spectacles to see, being a little dim-sighted as all Cuckolds should be; in which antic manner he is here represented.²

The figure, however, was not without its critics even as early as the eighteenth century when so little was known about the history of armour. One commentator, for example, wrote as follows in 1785:

The idle story, and ridiculous figure of Will Summers, is a disparagement to the place: Why does not the Lieutenant extinguish both in the flames? "What should be great they turn to farce."³

Nevertheless, the horned helmet continued to be described as that of Will Sommers until 1888—though it was apparently detached from the 'armour' in the 1830's⁴—when Lord Dillon, in his article on the 1547 inventory, noted that this attribution is first recorded in the 1660 inventory.⁵ In the Tower Guide of 1894⁶ he pointed out, presumably on the evidence of the 1561 inventory, that it had been presented to Henry VIII by Maximilian, though, for obvious reasons, he regarded it as separate from the Seusenhofer harness. This view has remained the accepted one until quite recently. In 1954 the helmet was included in the exhibition 'Die Innsbrucker Plattnerkunst' held at the Tiroler Landesmuseum, Innsbruck, where it was labelled 'Kreis des Konrad Seusenhofer'.⁷ It can now be ascribed with certainty to the hand of the master himself.

The greaves and sabatons belonging to the gift armour are possibly those now associated with the fluted German suit numbered II. 2 at the Tower (pl. IX, c, d). These are etched with narrow longitudinal bands and borders containing a design of running foliage wound round a central rod, all against a cross-hatched ground. The design is

Heinrich VIII (1511), *Klinische Monatsblätter für Augenheilkunde*, cxxix, pt. 4 (Stuttgart, 1956), 559–61.

¹ For example, tilt-armour (*Rennzeug*) no. B. 16, probably by Conrad Seusenhofer, in the Waffensammlung, Vienna. *Innsbrucker Plattnerkunst*, no. 85.

² The same passage, almost verbatim, appears in Thomas Boreman's miniature *Curiosities of the Tower of London* (London, 1741, Book III, 50–51), despite the fact that it was subscribed for by children. The story of the Jester's wife was probably invented when the Tower Armouries were reorganized, partly as a show place, at the Restoration. M. Jorevin de Rocheford, for example, visited the Tower in 1672 and saw, amongst other things, '... the armour of William the Conqueror, with his great

sword, and the armour of his Jester, to whose casque was fixed horns; he had, it is said, a handsome wife . . .' (quoted by Floulkes, *op. cit.*, i, 69–70).

³ W. Hutton, *A Journey from Birmingham to London* (Birmingham, 1785), 208. I am indebted to Mr. E. Bryant for drawing my attention to this.

⁴ J. Britton and E. W. Brayley refer to the armour being shown with the helmet in their *Memoirs of the Tower of London* (London, 1830), 279: the helmet is described by itself in Hewitt's guide of 1841 (*op. cit.*, 84).

⁵ *Op. cit.*, 257.

⁶ *Authorised Guide to the Tower of London*, H.M.S.O., 1894, 29.

⁷ *Innsbrucker Plattnerkunst*, 72, no. 87.

identical to that found on a number of pieces of Innsbruck armour, including a pair of gauntlets dated 1511 at Vienna, which are believed to have belonged to a suit made for the Emperor Maximilian by Conrad Seusenhofer.¹ In his catalogue of the Tower of London Armouries of 1859 John Hewitt describes armour II. 2 (then numbered II. 5) as 'from the ancient royal stores of the Tower',² while the measurements of the legs approximate closely to those of the legs of the silvered and engraved armour. It seems not unlikely, therefore, that they belonged to Henry VIII. Unfortunately, the designs used for the decoration are different from those on the horned helmet: though this does not necessarily indicate that they do not belong to it, as the etched designs on the legs of the Archduke Charles's armour at Vienna do not appear also on its helmet. No definite conclusion about the Tower legs is therefore possible, but, if they did not belong to the gift armour, it seems highly probable that they formed part of one of the other armours ordered at Innsbruck in 1511 for Henry VIII.³

III. THE SILVERED AND ENGRAVED ARMOUR

If the silvered and engraved armour at the Tower of London is not the one that was presented to Henry VIII by the Emperor in 1514, what is its origin? Its decoration indicates that it belonged to Henry VIII, while its form—to say nothing of the slenderness of its proportions in comparison with Henry's later armours—shows that it must be approximately contemporary with the gift armour. Before proceeding further, therefore, we must clearly decide whether or not it could be one of the other armours made for the King in the Innsbruck workshops.

If the Tower suit is compared with known Innsbruck armours of the same period it can be seen at once that, apart from the steel base and those details of form and construction common to most early-sixteenth-century harnesses, it differs widely from

¹ *Innsbrucker Plattnerkunst*, 68, nos. 68–70. See also Sir James Mann, *Wallace Collection Catalogues. European Arms and Armour* (London, 1962), i, nos. A. 154 and A. 285–6; A. V. B. Norman, 'Arms and Armour at Abbotsford', *Apollo*, September 1962, 525.

² J. Hewitt, *Official Catalogue of the Tower Armouries*, H.M.S.O., 1859, 5.

³ The steel base, attributed to Seusenhofer, in the W. H. Riggs collection at the Metropolitan Museum, New York (pl. v, c), may also have belonged to one of these armours. According to Mr. Riggs it came from Prince Soltykoff, who purchased it 'at a sale of old iron at the Tower, having been informed by Sir Walter Scott, when he met him at a friend's house at dinner, that there was to be a sale at the Tower of old iron, which really consisted of old armour' (Sir G. F. Laking, *A Record of European Armour and Arms*, iii (London, 1920), 221–2). The etched decoration consists of an overall design of foliage, imitating brocade, quite different from that on the horned helmet and the legs discussed above, while there are no traces of applied ornament. See *Innsbrucker Plattnerkunst*, no. 65.

Riggs's account of the origin of the base can only be accepted with very considerable caution. The sale of old iron from the Tower was presumably the one at which Meyrick obtained a saddle-steel from the Hatton armour, now at Windsor (see J. Skelton, *Engraved Illustrations of Antient Armour* (Oxford, 1830), ii, pl. cxxx). Unfortunately, I have so far been unable to trace any detailed information about the sale, but if the base really came from the Tower it is somewhat surprising to find that it is not included in the 1547 inventory of the royal armouries. This makes a careful distinction between armours with bases, armours with tonlets, and ordinary armours, and had a third suit with a steel base existed in the armouries at the time it would almost certainly have been mentioned. In an unpublished letter to F. H. Cripps-Day now in the grangerized copy of the latter's *Armour Sales* in the library of the Tower of London Armouries, the late Baron C. A. de Cosson states: 'Riggs . . . was known to us Paris armour lovers as "le génie de l'inexactitude".' The possibility that his account of the history of the base was inaccurate is therefore a very real one.

all of them.¹ Features that point to a source other than Innsbruck for the suit include the form of the helmet; the pauldrons, with their haute-pieces made in one with the main lame instead of separately; the couters, with their large incurving boxed side-wings, each decorated with a transverse rib; the flat, rather oblong breastplate, with its low medial ridge and high neck designed to be worn without a collar; the rectangular side-wings at the knees; the oblong, rather narrow sabatons; the method of attaching the base to the cuirass and finally the engraved and silvered decoration. The maker's mark on the helmet has, of course, been attributed to Conrad Seusenhofer, but this attribution is based on the assumption that the armour is the one presented by Maximilian and is completely unsupported by external evidence.² The only other recorded example of the mark occurs on the skull of a much-altered armet of purely Italian form in the collection of the Cavaliere Luigi Marzoli at Palazzuolo sul'Oglio³ near Brescia (pl. XII, a, b).

The engraved armour, apart from its base, is, in fact, almost completely Italian in style. The late Sir Guy Laking, writing about it in his *Record of European Armour and Arms*, for example, says:

... this harness is ... decidedly and strangely Italian in construction. Look at the armet head-piece ... the shape of the breastplate, and form of the elbow cops, and it takes but a very small stretch of the imagination to describe them as a late production of one of the Missaglia ...

And again:

The armet made by Conrad Seusenhofer of Innsbruck, which goes with the suit ... is a proof of the German armourer's custom of producing a copy of the absolutely Milanese form of armet. Had the headpiece lacked its German enrichment and the armourer's mark adopted by Seusenhofer, we should without hesitation have pronounced it to be Italian both in form and workmanship⁴

A comparison between the Tower suit and Italian armours of the first three decades of the sixteenth century shows that Laking's observations are entirely accurate. Similar armours are depicted on Italian monumental effigies of the period, notably on a number of those by Giovanni da Nola at Naples.⁵ The armet—apart from the recessing along the bottom of the visor which is apparently unique—is almost the duplicate of many known Italian specimens, for example, in the Sanctuary of the Madonna delle Grazie, near Mantua.⁶ Similar vambraces, though without the boxing on the side-wings, occur on a child's suit of c. 1510 in the Palazzo Ducale at Venice, which bears a typically Milanese mark;⁷ and also on two early-sixteenth-century harnesses at Madonna delle Grazie (nos. 5 and 6).⁸ But by far the most striking similarities both of form and construction are found on a group of armours and pieces of armour of the

¹ See B. Thomas, 'Konrad Seusenhofer Studien', 37–70; *Innsbrucker Plattnerkunst*, *passim*.

² None of the pieces that can be ascribed to Conrad Seusenhofer with certainty bears a mark. These are the horned helmet, the Archduke Charles's armour, and portions of a horse-armour in the Waffensammlung, Vienna (no. A. 69; *Innsbrucker Plattnerkunst*, nos. 63–64).

³ Previously in the Billson and Farquharson collections. I am grateful to Cavaliere Marzoli for providing me with photographs of the helmet.

⁴ *Op. cit.* iii, 221 and ii, 94.

⁵ A particularly good example is provided by the figures of the three Sanseverino brothers, poisoned in 1516, in the church of Santi Severino e Sosio.

⁶ Sir James Mann, 'A Further Account of the Armour preserved in the Sanctuary of the Madonna delle Grazie near Mantua' *Archaeologia*, lxxxvii (1928), 311–52, pls. CVIII–CX. Note especially armets nos. 4 and 11.

⁷ G. de Lucia, *La Sala d'armi nel Museo dell'Arsenale di Venezia* (Rome, 1908), 9–11, no. B. 6.

⁸ Mann, 'A Further Account', 317–19.

second decade of the century in the collection of the late M. Georges Pauilhac and in the Musée de l'Armée, both at Paris. These include armets, cuirasses, paudrons, and vambraces—some of the last with boxed couters—that are so close in style to those on the Tower armour that, in the absence of other evidence, one would be tempted to ascribe them to the same workshop.

Two of the armours in the Musée de l'Armée¹ (pls. VII, b, VIII, c)—and also another of different form²—are etched with a maker's mark consisting of a pair of crowned compasses straddling the letters NI under a contraction sign (fig. 1a). This has been attributed to the famous Negroli family of Milan,³ though the evidence for doing so

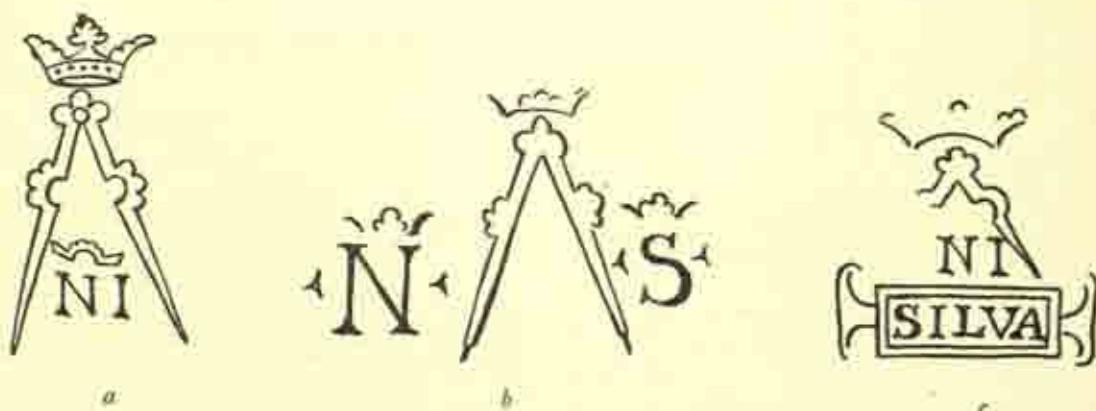


FIG. 1. Marks used by Nicolaus de Silva of Milan (actual size).

is nothing stronger than the coincidence between the first and last letters of their name and those forming part of the mark. That the attribution is quite unacceptable is shown by two variants of the same mark etched on some of the pieces in the Pauilhac collection that are mentioned above. These are as follows:⁴

1. A pair of crowned compasses set between N and S, each letter being surmounted by a contraction sign (fig. 1b). Found on a complete armour from the Argaiz and Casa-Torres collections, reputed to have been obtained for the former collection in Portugal (pl. VII, c). It may originally have belonged to King Emmanuel the Fortunate of Portugal (1469–1521), for the etched decoration includes the device of an armillary sphere, which he used, many times repeated.
2. The same mark as that found on the armours in the Musée de l'Armée, but with the addition immediately below the letters NI of an oblong cartouche inscribed SILVA

¹ Nos. G. 7 and G. 10. Both armours are etched with almost exactly the same designs and it is possible that each contains pieces that actually belong to the other. G. 10 is certainly partly composite, though, with the exception of the gauntlets and collar, all its components belong to the same group. A number of other pieces belonging to the group, though unmarked, are in the Musée de l'Armée: for example, cuirass G. 293, paudrons G. 375, and various parts of composite armour G. 37. In the early catalogues of the Musée de l'Armée G. 7 is called the armour of Louis XI and G. 10 that of Louis de Sancerre.

² Foot-combat armour No. G. 178, once believed to have belonged to Joan of Arc. See Charles Buttin, 'Une prétendue armure de Jeanne d'Arc', *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, lxxii (1913), 1–56; Général Niox, *Le Musée de l'Armée. Armes et armures anciennes*, i (Paris, 1917), pl. v. The armour came from the old arsenal at Chantilly.

³ The attribution seems to have been suggested first by Maurice Maindron in his *Les armes* (Paris, 1890), 341–2.

⁴ I am greatly indebted to the late M. Georges Pauilhac for providing me with information about these pieces.

(fig. 1c). Found on a left pauldron with a prominent haute-piece; also on an armet with a pointed, horizontally fluted visor of the type that was popular in Spain, Flanders, and, to a lesser extent, England.¹ Both came from the Argaiz and Casa-Torres collections with a number of other unmarked pieces belonging to the same group of armours.

The late M. Pauilhac, in an effort to reconcile these marks with the Negroli attribution, suggested that the N.S. of one must stand for *Negroli S*, and that the SILVA of the other was probably the name of a Portuguese agent acting for the Negroli.² Both suggestions seem highly improbable. No other instance of an armour-dealer signing his wares appears to be recorded: moreover, the positions of the SILVA cartouche and the N.I. and compasses in relation to each other clearly indicate that all form part of a single mark. It would seem to follow, therefore, that the armourer concerned was named Ni. Silva, not Negroli, and that the letters on the other Pauilhac mark are his initials.³ This last conclusion is supported by the fact that the letters are not only separated by the compasses but are also surmounted by their own contraction signs, indicating that they represent two separate words. The NI. on the Musée de l'Armée harnesses is presumably a contracted form of the armourer's Christian name.

No armourer named N. Silva is recorded in any published work known to me, and I was informed by the late Sir James Mann that there is no entry under this name in the manuscript of the de Cosson dictionary of armourers and weaponsmiths. A search in the vast notarial archives of Milan, carried out through the good offices of Mr. Michael Langley,⁴ has, however, produced a series of thirty-three documents relating to an armourer of that city named Nicolaus de Silva, son of Antonio. I hope to publish a separate account of these documents in the near future, and all that need be mentioned here is that they cover a period extending from 10th March 1511 to 14th November 1549.⁵ None contains any reference to Silva's mark so final proof of its

¹ For examples with Spanish and Flemish connexions see pls. XII, c, XVII, a, b here; specimens that have been in England from an early date are in the churches at Bury St. Edmunds (St. Mary) and Middle Claydon, Bucks.

² Mann, *Wallace Collection Catalogue*, i, 130.

³ Since this paper was read to the Society Dr. Bruno Thomas and Dr. Orrwin Gamber have come to the same conclusion independently in their 'L'arte milanese dell'armatura', *Storia di Milano*, xi (Milan, 1958), 735.

⁴ I am indebted to our Fellow Mr. L. Russell Muirhead for putting me in touch with Mr. Langley.

⁵ Most of these are agreements connected with property, but a few relate to Silva's trade. In view of the examples of his work in the Musée de l'Armée, Paris, it is interesting to note that in one document, dated 2nd August 1531, Silva agrees to deliver 100 armours to certain merchants in Lyons within a given period.

Other documents relating to Silva almost certainly exist in the Archivio di Stato di Milano. The references to those discovered so far in the notarial records there are as follows: *Notaio Domenico Spanzotta*; Filza N. 3093, 10th Mar. 1511. *Notaio Lodovico Varesi*; Cartella 7991, N. 222, 14th Sept. 1514; Cartella 7992, N. 794, 6th Mar. 1518;

Cartella 8001, N. 3798, 16th June 1529; Cartella 8002, N. 3907, 25th Nov. 1529. *Notaio Girolamo Corio*; Cartella 4950, N. 1983, 29th Sept. 1513; Cartella 4953, N. 2981, 22nd May 1518. *Notaio Benedetto q. Tommaso Castiglioni*; Filza N. 7010, N. 468 1/2, 7th May 1527; Filza N. 7013, N. 5477 1/2, 17th Dec. 1530; Filza 7015, N. 5782, 2nd Aug. 1531; Filza 7015, N. 5841, 5th Mar. 1532; Filza 7015, N. 5833, 22nd Mar. 1532; Filza 7016, N. 6036, 14th May 1532; Filza 7016, N. 6061, 6th June 1533; Filza 7020, N. 6833, 30th May 1536; Filza 7020, N. 6966, 1st Oct. 1537; Filza 7022, N. 7476, 28th Aug. 1539; Filza 7023, N. 7710, 18th Jan. 1539; Filza 7023, N. 7742, 29th Jan. 1539; Filza 7026, N. 8567, 9th Mar. 1542; Filza 7026, N. 8568, 9th Mar. 1542; Filza 7026, N. 8617, 6th Nov. 1542; Filza 7026, N. 8641, 25th Sept. 1542; Filza 7027, N. 9052, 22nd July 1544; Filza 7027, N. 9139, 28th Mar. 1544; Filza 7031, N. 9819 1/2 and 2/3, 18th Oct. 1547; Filza 7031, N. 9884, 9th Mar. 1547; Filza 7031, N. 9908, 18th Mar. 1547; Filza 7032, N. 10119, 6th Aug. 1548; Filza 7033, N. 10335, 10th Nov. 1549; Filza 7033, N. 10340, 14th Nov. 1549; Filza 7033, N. 10447, 28th May 1549; Filza 7033, N. 10448, 28th May 1549.

identity is lacking, but, for obvious reasons, there can be little doubt that he was the owner of the compass marks under discussion.

It can be shown then that the armours to which the silvered and engraved suit is most closely related are Milanese in origin. Nevertheless, it would be unwise to assume too readily that it also was made in Italy, for, apart from other considerations, there is strong evidence to show that both it and the horse-bard *en suite* were at least decorated in England.

The bard (Inv. no. VI. 1-5) (pls. I, XIII, a, c, XV, XIX-XXV) is of standard early-sixteenth-century form and, like the man's armour, is completely covered with engraved designs, silvered and originally gilt.¹ Its components can be described briefly as follows:

1. PEYTRAL (pl. XIX, b), consisting of a central plate—over the front of the horse's chest—between two side-plates each of which is attached to it by a pair of hinges. Embossed in the centre of each side-plate is a large circular boss, while a triangular extension-plate is riveted to the rear edge. Each hinge is formed of a pair of trilobed plates, linked by a removable pin and secured by six rivets; these last have roughly circular heads on the inside, some stamped with a star encircled by pellets, as on one of the rivets holding the visor-hinges on the man's armour,² others with a five-petalled flower within a pearl circle. A maker's mark, a Roman M under a crescent, is stamped once on each side-plate (pl. XIII, c).

2. CRUPPER (pl. XIX, a), completely covering the horse's hind-quarters to just below the tops of the legs. It consists of four main parts, held together originally by screws and threaded cross-bars, like the fauld on the man's armour, but now secured by modern nuts and bolts, though all the cross-bars survive. The parts are as follows:

(a) Defence for the top of the rump and the back as far as the saddle, formed of three riveted plates, of which the forward one is decorated with a broad transverse recessed band. Riveted to the rear is a tail-guard of tapering gable shape, fluted along the top and with its lower end flanked by a pair of deep triangular flanges.

(b) and (c) Pair of side-plates, each made of two plates riveted together vertically and linked around the back under the horse's tail by

(d) the rear plate, of truncated triangular form with a semicircular section cut out of the top edge for the horse's tail.

3 and 4. Pair of FLANCHARDS (pl. XIX, c), filling the gaps between 1 and 2 at the sides. Each is roughly oblong in shape with slightly undulating upper and lower edges; in the centre is a slot for the stirrup-leather.

¹ It can almost certainly be identified with the following entry in the 1547 inventory among objects in the 'seconde House' at Greenwich: 'Item upon the Seconde horse a Stele Saddell covered wt blacke clothe A Barbe of Stele and Crynnyan and A Chaffron all guilte and silvered and A base cote of blacke velvet embrodered wt Clothe of Golde' (f. 439v; Dillon, 279). When Meyrick reorganized

the Horse Armoury at the Tower in 1826 he found the hard completely covered with black paint. See Meyrick, 'Engraving on a German Suit of Armour', 106.

² Similar rivets are found on the helmet of Henry VIII's 'tonlet' armour at the Tower (below, p. 36 n. 1). Too much significance should not be attached to this as similarly decorated rivets are not uncommon.



a, b. Armet with the same mark as that shown on pl. III, d. Collection of Cavaliere Luigi Marzoli, Palazzuolo sul' Oglio, Brescia. The visor, though contemporary, is a modern association; the visor-hinges, the rondel, the mail collar and portions of the cheek-pieces are recent restorations. (Photographs: Wells, Bergamo)



c, d. Details of tapestries depicting the story of David and Bathsheba. Flemish, probably made by Pieter de Pannemaker of Brussels in 1517. Musée de Cluny, Paris



a. Detail of the engraved decoration on the off-side of the crupper of the silvered and engraved bard.



b. Detail of the engraved decoration on the skull of the helmet of the silvered and engraved armour



c. Mark on the silvered and engraved bard (||)



d. Detail of the decoration on the 'Burgundian' bard shown on pl. xvi, a; *Tower of London Armouries* (Inv. no. VI, 6-12)



a, b. Armet, c. 1510, with the same mark as that reproduced on pl. XIII, c. Metropolitan Museum of Art, New York
(Purchased 1929, funds from various donors, for the Bashford Dean Memorial Collection. Acc. no. 29.158.52)



c, d. Portions of an armour, c. 1510, with the same mark as that reproduced on pl. XIII, c. Hungarian National Museum,
Budapest. The collar is from another armour



Henry VIII's silvered and engraved armour and bard. *Tower of London Armouries* (Inv. nos. II. 5, VI. 1-5)



a. 'The "Burgundian" bard. Tower of London Armouries (Inv. no. VI. 6-12)



b. Shaffron probably decorated by Paul van Vrelant for the Emperor Charles V in 1520. Real Armeria, Madrid (Cat. no. F. III)



c. Shaffron, probably decorated by Paul van Vrelant for Philip the Handsome. Flemish, c. 1505. Real Armeria, Madrid (Cat. no. A. II)



d. Shaffron associated with the silvered and engraved bard shown in pl. xv



a. Bard, c. 1510, with the same mark as that reproduced on pl. XIII, c. *Real Armeria, Madrid* (Cat. no. A. 3). N.B. The man's armour is associated.



b. Bard, c. 1510, with the same mark as that reproduced on pl. XIII, c. *Real Armeria, Madrid* (Cat. no. A. 4). N.B. The man's armour is associated



a. Detail of the shaffron shown in b



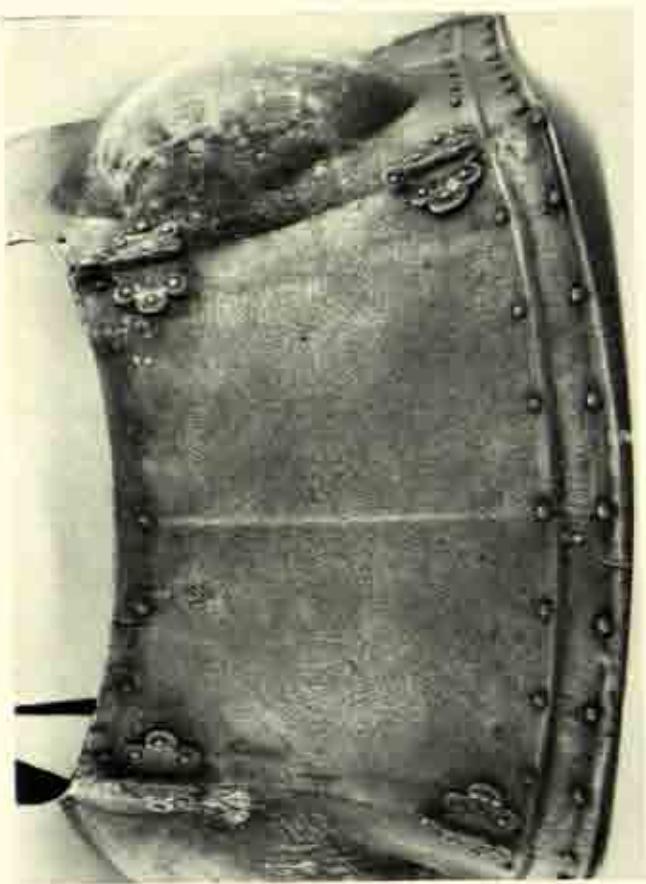
b. Detail of a shaffron, probably decorated for the Emperor Charles V in 1520. *Real Armeria, Madrid* (Cat. no. F. 112)



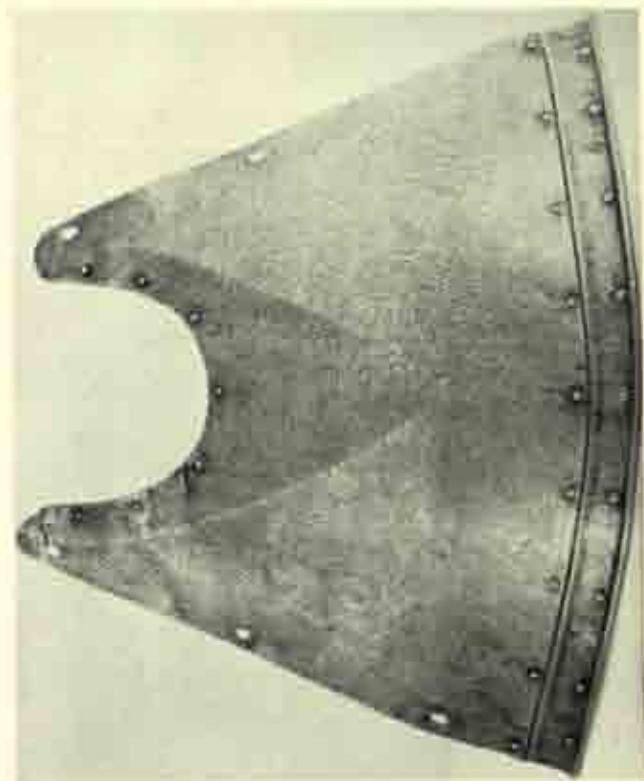
c. Detail of the shaffron shown on pl. XVI, b



d. Detail of the shaffron shown on pl. XVI, d



b. Detail of the front of the peytral



a. Rear plate of the crupper



d. Detail of the shaffron shown on
pl. xvi, *d*



c. Right flanchard

Henry VIII's silvered and engraved bard

5 and 6. SHAFFRON (pls. XVI, *d*, XVIII, *d*, XIX, *d*) and CRINET. These are decorated in the same way as the rest of the bard, but with different designs, and are therefore unlikely to be those originally made for it. The shaffron consists of a central plate, covering the front of the horse's head and nose, with a deep curved cheek-plate riveted to each side. In addition a prominent flange is riveted round the front of each eye-opening, and a pair of upstanding ear-guards to the top. In the centre of the forehead is a circular hole flanked by two smaller holes for the threaded cross-bar (missing) to which an escutcheon was originally attached; another small hole below probably engaged with a lug on this to prevent it from turning. Linked to the top of the shaffron by a hinge with a removable pin is a crest-plate, which is in turn attached by two turning-pins to the top lame of the crinet. This last consists of nine downward-lapping lames, articulated on internal leathers and shaped to the top of the horse's neck. The bottom lame has a wide upstanding flange along its lower edge.

Most of the main edges of the bard are rolled inwards over a wire, while the lower edges also have recessed borders followed by two lines of original coppered-brass rivets with domed heads; those in the lower line have washers on the inside for a strap (missing) to which a decorative textile fringe was originally stitched.¹ On the crupper and the right flanchard the border is made from a separate strip secured by the upper line of rivets. Several of the original D-shaped steel buckles for the straps holding the bard to the horse survive, as do most of the original rivets which, apart from those along the borders, are of steel, generally with domed brass-capped heads.

As on the man's armour the engraved decoration is executed with a wriggled line against a background of punched scrolls (pl. XIII, *a*). On the crupper, flanchards, and peytral it consists mainly of the same overall design of rose-tendrils bearing pomegranates and Tudor roses and involving the same badges, this time mostly displayed on pendent shields (p. 43) of which some are supported by *putti*; one large shield in the centre of the right flanchard is supported by two winged and bearded mermen crowned with laurel wreaths. The initials H and K, both with and without lovers' knots, occur several times on the crupper, while in the centre of the front of the peytral is a small mounted figure of St. George, dressed in contemporary armour, fighting the dragon. In the recessed border along the lower edge is the motto DIEV ET MON DROYT many times repeated, the words separated by alternate roses and pomegranates and, in two instances, by a shield supported by a merman and a mermaid; one shield bears a castle and the other a sheaf of arrows. The upper edge of the border is followed by a line of engraved cusping with its points terminating alternately in rosebuds and pomegranates. The most prominent feature of the decoration, however, consists of eight large circular and oval panels, four down each side, on which are depicted scenes from the lives of St. Barbara and St. George. These are discussed fully on pp. 38–41, and all that need be said about them here is that they have very close stylistic affinities with Flemish art of the period, and in particular with the well-known group of late fifteenth and early sixteenth-century altar-pieces produced by the Brussels and Antwerp schools of wood-carvers (pls. XX–XXV).

¹ See below, p. 30.

The shaffron and crinet are engraved with a design of scrolling tendrils bearing star-like flowers and involving *putti* playing on musical instruments, wyverns and grotesque birds. In addition, an ornamental column, partly decorated with grotesque faces and supported at the base by two *putti*, is engraved down the front of the shaffron (pls. XVI, d, XVIII, d). The borders are formed of angular interlaced strap-work.

The author of the decoration on the bard can fortunately be identified with certainty. Preserved in the Public Record Office is a list, dated 1st May 1519, of 'Diverse riche coveringes of Bardes', etc., 'in the keping of George Lovekyn Clerc of the Stable unto our said souerain lorde within the Armoury in the tilte yerde at Grenewiche'. Included in this under the heading 'Bardes of Stele' is 'A Stele Barde gilte with a trayle of Rosis and pomegranettes with the story of saincte George and Saincte Barbara with a crynnny and a Shaufron like gilte of the same workes wrought by powle with A fringe of gold and Crymsyn silke'. Further down in the same list are 'twoo Shawfrons gilte of powlis gilding on lacking an eare', and, probably belonging to the bard, 'A stele Saddell gilte by powle Covered with Crymsyn velvet'.¹

In his *Inventory and Survey of the Armouries of the Tower of London*, published in 1916, the late C. J. ffoulkes referred to these extracts and identified Powle, undoubtedly correctly, as one Paul van Vrelant (Vreland or ffrelland) who appears for a short time in the records of Henry VIII's reign as the king's 'harness-gilder'.² Believing that the man's armour had been silvered and engraved in Innsbruck, however, the late F. H. Cripps-Day suggested that after it had been delivered Henry had instructed Vrelant to decorate a bard to match it.³ This suggestion was generally accepted until comparatively recently, and was not challenged in print until 1954, when in the catalogue of the Innsbruck Exhibition the decoration of the man's armour was also attributed to Vrelant.⁴ A comparison of the two sets of decoration confirms the accuracy of this (pl. XIII, a, b), for not only is the technique used to apply it exactly similar on both, but so also is the whole style and treatment of the designs. The attribution of all the decoration, including that on the crinet and shaffron, to the workshop of Paul van Vrelant can therefore be accepted with little hesitation.

Vrelant was of Flemish origin and may well have been related to the well-known family of book-illuminators of the same name. He is first encountered in the following entry in the account for the year 1505 of 'Simon Longin, receveur général des Finances de Philippe, roi de Castille':⁵

A Paul van Vreyelant, orfèvre demourant à Bruxelles, la somme de cent livres . . . qui doue lui estoit pour une engrigneure de cheval, dorée de fin or et esmaillée de plusieurs couleurs qu'il avoit faicté, vendue et delivrée par le commandement et ordonnance du Roy pour son voyage de Gheldres.

¹ S.P. 1/29, 191 ff.

² i, 96–97.

³ Op. cit., i, pt. ii (Frome, 1934), 63.

⁴ Op. cit., 66, no. 61.

⁵ Archives du Nord, Lille, B. 2191, f. 353. I am greatly indebted to M. François Buttin both for drawing my

attention to this entry and for providing me with a copy of a transcript made for his father, the late Charles Buttin.

There seems to be no reason for identifying Vrelant with the 'Powle armorer' mentioned in an account of the London Cutlers' Company for 1497–8, as suggested by F. H. Cripps-Day, op. cit., i, pt. v (London, 1952), 104.

It was probably at this period that Vrelant decorated a shaffron in the Royal Armoury, Madrid (no. A. 11), where it is now associated with an armour probably made for Philip the Handsome.¹ Like the suit it bears the mark, a crowned orb and cross, of an unknown armourer who appears to have been working in Flanders for that monarch,² but, unlike it, the decoration consists of the fire-steels and raguly crosses of the Order of the Golden Fleece and branches bearing pomegranates, all engraved with Vrelant's characteristic wriggled line (pl. XVI, c).

The next traceable reference to Vrelant is in an indenture dated 16th February 1514 between Sir Edward Guildford and Sir John Daunce, respectively Henry VIII's Master of the Armouries and Treasurer of War, and 'Paule van Vrelant of Bruxelles in Braband Harness gilder', in which the latter agrees to 'sufficiently siluer grave and gylde an hole complete harness with certeyn double peces to the same harnesse belongyng for the bodye of oure saide Soueraign Lorde accordyng in all thinges to the silueryng gravyng and gilding of a Shauferon which the saide Paule hath delyuered vnto our saide Soueraign Lorde for an example'. Vrelant was to be paid for all materials and was to receive in addition the not inconsiderable sum of £40 for his labour.³ Payment of £121. 6s. 8d. for this work was authorized by a warrant of 15th June 1514, addressed to Sir John Daunce, which bears Vrelant's signed receipt dated 3rd July.⁴

Vrelant's next task was apparently to decorate a bard to match the man's armour and shaffron. He covenanted to do this in an indenture of 24th September 1514, which does not appear to have survived. The warrant authorizing payment for the work states that he had agreed to 'make graue and Gylde and Syluer a Barbe A Sadell and a necke pece for a horsse lyke Sameple Accordynge vnto A Comeplet harnes which of late he made for our Body', and that he was to 'fynde gold and syluer at his charge for the same with alle maner wages of werkmen Cole quykesyluer and other chargez Apperteynyng to the same excepte the Barbe Saddelle necke pece and alle of steele to be made Redy to the gravyng gyldynge and Sylueryng for our vse'. He was to be paid £200 in three parts of 100 marks each, the first 'opon the Syght of theis our letters' and the second and third respectively at Christmas and the Feast of the Annunciation (25th March).⁵ The date of the warrant can no longer be read, but the three payments are recorded in the Royal Chamber account (*Book of King's Payments*) on 24th September 1514 and 1st January and 18th March 1515.⁶ The entry for the second one mentions that the original indenture was dated 24th September 1514.

Only two other groups of work executed for Henry VIII by Paul van Vrelant are recorded, both in the *Book of King's Payments*. On 10th June 1515 and again on 1st July he received 100 marks (£66. 13s. 4d.), being payments 'opon an indenture of CC marcs for certan grauyng of siluer & giltyng of certan harnes for the kinges grace as by the same indenture appereth'. Finally, on 13th April 1516 he was paid £40 for

¹ Conde Vdo de Valencia de Don Juan, *Catálogo histórico-descriptivo de la Real Armería de Madrid* (Madrid, 1898), 9-10.

² See C. Blair, 'Arms and Armour from Spain', *The Connoisseur*, August 1960, 16; also 'Church Armour',

³ *Ibid.*, May 1961, 294.

⁴ P.R.O., E. 101/418/2.

⁵ B.M. Stowe MS. 146, f. 125.

⁶ P.R.O., S.P. 1/13, 178.

⁷ P.R.O., E. 36/215, 338, 356, and 366.

'the graving & gilding & silueryng of one greate garde & one lytell garde iij shaperons & neck pece for horsses'.¹

Though no other mention of actual work executed by Vrelant for the king is known his name continues to appear at intervals in the records. He can almost certainly be identified with the 'powll' in whose care one of Henry's velvet bases and the trapper of his spare horse remained after the jousts held at Greenwich in honour of the King's sister Margaret, Queen of Scots, on 19th and 20th May 1516.² On the 28th of the same month letters patent were issued granting 'Paulus Van Vreland le noster harnesse Gylder' an annuity of 100 marks—back-dated to 1st March—but not specifying the services to be given in return for this considerable sum.³ The annuity was paid by the Exchequer of Receipt until April 1518, after which date no further reference to it has been traced.⁴ On 7th July 1517 Vrelant was present at the jousts held at Greenwich, as is shown by an entry in the account of expenses incurred on this occasion by the Master of the Revels for '... ij long kootes of saten for blewbery and povll frelande' at 16d. each.⁵

No further mention of Vrelant has been found until 22nd January 1520, when the Chamber account records a payment of 25s. 'to paull ffrelande opon a Warrant for the ouersight of the kinges gilt harnes & other necessaries belongyng to the same for one quarter wages at Cs by the yere one at Christmas last past and so quarterly after'.⁶ The quarterly payments are recorded regularly until Easter, 1521,⁷ when a break of seven years occurs in the series of surviving Chamber accounts.

A further reference to Vrelant in the Archives du Nord at Lille can be mentioned conveniently at this point. In a list of payments made in October 1520 in connexion with the Emperor Charles V's journey to Aix for his coronation is one of 142 livres to Paul Vrelant 'doreur':

pour les parties et fachon de son mestier qu'il avoit par le commandement et ordonnance du Roy faictes, vendues et délivrez pour son escuierie pour son voyage d'Aix et des Almaines pour le pris et ainsi qu'il s'ensuit. Et premiers pour avoir dorré deux chainfrains et argenté les engignures, XL livres. Item pour encoires avoir fait la greive avec les chainfrains et maillettes et tous les appartenances lesquelz aussi il avoit dorré argenté et egrévé, L. livres. Item pour avoir dorré les bors d'une sallade, X livres. Item pour avoir dorré deux chainfrains avec les borts, XII livres. Et pour encoires avoir dorré et argenté deux autres chainfrains, XXX livres.⁸

It seems a little surprising to find Vrelant working for Charles V at a time when he was in receipt of a regular quarterly wage from Henry VIII. Work of the type mentioned in the account is hardly likely to have been thought important enough to send

¹ P.R.O., E. 36/215, 383, 387, and 441.

² P.R.O., E. 36/217, ff. 248 and 251. In one entry the name is given as 'powyll'.

The spelling 'Powll' for 'Paul' is quite common in fifteenth and sixteenth-century documents. See, for example, p. 30 n. 1.

³ P.R.O., C. 66/627, mem. 11.

⁴ I have been able to trace the following warrants authorizing payment of the annuity in the Public Record Office: initial authorization setting out the terms of the patent in full, and bearing the same date (E. 404/90, 5); authorizations of half-yearly payments, dated 22nd May

and 6th October 1517, and 21st April 1518 (E. 404/91).

⁵ The only record of the annuity traceable in the Tellers' Rolls of the Exchequer of Receipt is of a half-yearly payment made at Michaelmas 1517 (E. 405/90, mem. 30v).

⁶ P.R.O., E. 36/217, f. 87.

⁷ P.R.O., E. 36/216, p. 150.

⁸ *Ibid.*, p. 256.

⁹ Archives du Nord, Lille, *Registre de compte de la recette générale des finances*, B. 2294, f. 322v. I am indebted to M. P. de Saint-Aubin, Archiviste en chef du Nord, for a copy of this entry.

to him in London, yet in none of the references to Vrelant in the English records, apart from the very first one of 16th February 1514, is there any suggestion that he was resident abroad. He was certainly present at the Jousts held at Greenwich on 7th July 1517, for which a long satin coat was made for him; in the Chamber account his name is invariably included with those of the members of the royal household; all payments to him recorded here appear to have been made direct, and not through an agent, as one would have expected had he not been living chiefly in this country; and, finally, in the indenture of 16th February and the warrant of 24th September 1514, which state precisely which charges in connection with the decoration of the man's armour and the bard to match it were to be borne by Vrelant and which by the King, no mention is made of the cost of sending any pieces to the Continent and back. It seems virtually certain, therefore, that Vrelant had a workshop in England. On the other hand, there seems to be no reason why he should not have continued to maintain his old workshop in Brussels, and it was possibly here that the pieces listed in the account of October 1520 were decorated for Charles V.¹ Another possibility is that the commission was given to Vrelant during the Emperor's short visit to England in May 1520.

Of the six shaffrons mentioned in the account two are possibly those now numbered F. 111 and F. 112 in the Royal Armoury, Madrid² (pls. XVI, b, XVIII, a, b, c). These are both silvered and decorated with engraving executed in Vrelant's characteristic wavy line and set partly against a background of punched scrolls as on the Tower armour and bard (pls. XIII, a, b, XVIII, d). One shaffron (F. 111) is engraved with the Labours of Hercules. The engraving on the other depicts the imperial eagle, urn-like features, *putti* and grotesques very similar to those on the shaffron and crinet associated with the Tower bard, while the rondel is St. James fighting the Moors.

As already noted, a break of seven years occurs in the series of surviving Chamber accounts after Easter 1521. The gap is partly filled by a list of wages of the Household for the half-year ending on the last day of September 1525: 'paule ffrelande hernesse gylder' has now disappeared from amongst the recipients of quarterly wages but a 'paule ffrelande Ostridge federmaker' is shown receiving a monthly wage of 22*s.* 2*d.*³ I have been unable to establish whether or not these two were one and the same person, but it seems highly probable that they were. In the accounts for the revels and jousts held at Greenwich on 7th and 8th March 1519 there is an entry for 'ostereche fethers betyn wt. fyne golld', while a sixteenth-century list of feathers and plumes published by Lord Dillon in 1896 includes numerous examples decorated with gold.⁴ The trade of 'ostridge federmaker', therefore, would not have been so alien to a gilder as might at first seem likely.

Freland the feather-maker continued to hold his royal appointment until his death.⁵ He is recorded in the returns of aliens for 1540, 1549, and 1550 as resident in the

¹ He may have returned to Brussels during the period when his name is not found in the English records, that is between April 1518 and January 1520.

² Valencia de Don Juan, *op. cit.*, 180.

³ B.M. Egerton MS. 2604. The series of surviving *Books of King's Payments* does not start again until

October 1528 (P.R.O., E. 101/420/11).

⁴ P.R.O., S.P. 1/8, f. 56*; Dillon, 'Feathers and Plumes', *Archaeological Journal*, lxxii (1896), 126-39.

⁵ He is recorded as receiving the same wage of £13. 6*s.* per annum in the last year of his life (P.R.O., E. 101/424/9, 139).

liberty of Tower Wharf,¹ and he apparently died there between 12th July 1551, when he signed his will, and the 23rd of the same month, when it was proved.² Very strong evidence for identifying him with Paul van Vrelant the harness-gilder is provided by the fact that the will includes a bequest to a relative 'dwelling in the towne of Brussell' and another to his English granddaughter³ of 'all such Rentes and goodes with all other comodities as I have at the said towen of Bruselles or any where elles in the parties of beyonde thesee'.

In light of the above it seems virtually certain that Vrelant decorated the silvered armour and bard in this country at some date between 1514, when he is first recorded here, and 1519, when we know that the bard was under the care of George Lovekyn. In fact, both pieces were very probably in existence by 1516. This is suggested by two entries in the accounts of Richard Gibson, Master of the Revels, for expenses arising out of the jousts held at Greenwich on 19th and 20th May of that year. Among items for which payment was made to the royal silkwoman, Elizabeth Phillip, are the following:

- (a) . . . gollde of venys wrought into frysnges & poynttes wherof spent in the kynges stell baas & hys gyllt bard—xxxijij ownces
- (b) . . . for the frysng of Crymsyn on the gollde for the steell base, and for the gyllt barde . . .⁴

George Lovekyn's inventory of 1519 includes only two gilt bards, of which one, the so-called Burgundian bard discussed below (p. 37), is described as 'wt a fringe of gold and blak silke', while the other, the silvered and engraved bard, is described as 'wt A fringe of gold and Crymsyn silke'. It seems highly probable therefore that the latter is the one referred to in the Revels Account, the more so as it is associated with a steel base apparently decorated *en suite*. But even if this is correct we cannot assume that the two pieces had just left Vrelant's workshop, for textile trimmings of the type mentioned were probably often added to existing armours to meet the requirements of a particular revel.

The fact that George Lovekyn's inventory includes only two richly decorated bards also provides strong evidence in favour of the view that one of them must be the subject of Vrelant's indenture of 24th September 1514. Obviously, this could only be the bard belonging to the armour under discussion, from which it follows that the armour itself is likely to be the one referred to in his earlier indenture. It could clearly have been described as 'an hole complete harness with certeyn double peces', and the

¹ *Publications of the Huguenot Society of London*, x, pt. 1; *Returns of Aliens dwelling in the City and Suburbs of London*. Edited by R. E. G. & E. P. Kirk. Part I, 1523–1571 (Aberdeen, 1900), 20, 153, and 196. His name is given variously as 'Powle Freland', 'Polle Frelond', and 'Paulus Freland'.

² Somerset House, P.C.C. 78 BUCKE. He describes himself as the king's feather-maker of the parish of St. Peter within the Tower of London, and orders that his body shall be buried in St. Peter's or where it shall please his executors. He was apparently buried elsewhere, as the registers of the Chapel of St. Peter ad Vincula, which survive for this period, contain no record of his burial.

Unfortunately, the original will no longer survives at Somerset House. It has not been possible, therefore, to compare the signature with that on the receipt mentioned on p. 27 above.

³ Pauline Cowbridge. She died at the age of about seventeen, probably in 1564 when she made her will leaving her grandfather's Brussels property to her father William Cowbridge, Citizen and Goldsmith of London. Westminster City Library, Buckingham Palace Rd., *Westminster Commissary Court*, 234 BRACY. I am indebted to Mr. David Ransome for drawing my attention to this will.

⁴ P.R.O., E 36/217, f. 241.

extant records of Vrelant's work apparently include only the one commission to decorate a complete set of harness for both man and horse. Nevertheless, for reasons that will be given later, it is more probable that the decoration of the man's armour as it now exists, or at least the greater part of it, is covered by the two payments made to Vrelant on 10th June and 1st July 1515, for engraving, silvering, and gilding 'certan harnes for the kinges grace'.

The fact that the armour and bard were decorated in England might be regarded as providing a strong *prima facie* case for assuming that they were also made here. Unfortunately, so simple a conclusion is not possible. As will be shown later there seems to be little doubt that the bard, at least, was imported from the Continent, while we have seen that the style of the man's armour is almost entirely Italian. As already mentioned, however, it would be unwise to assume too readily that the latter was therefore made in Italy. The little evidence available about the armour used in France, Flanders, the Iberian Peninsula, and England in the fifteenth and early sixteenth centuries indicates that it was very frequently of Italian form.¹ A particularly good Flemish illustration of this is provided by the series of Brussels tapestries depicting the story of David and Bathsheba in the Musée de Cluny, Paris, which can probably be dated to 1517² (pl. XII, c, d). These show many figures wearing armours of very similar type to the one under discussion, the only major difference being that they are equipped with tassets instead of steel bases. This strong Italian influence on the armour of all Western European countries outside Germany was undoubtedly the result of the very large export trade carried on by the armour-producing centres of Lombardy, and in particular Milan. Not only were considerable quantities of Italian armour exported, but some of the armourers also went abroad,³ where they must have continued working in more or less the same styles as before. It seems very probable that the effect of all this on the native armourers of the countries concerned was to cause them to model their own work as closely as possible on Italian prototypes, much as modern English *couturiers* copy the Paris fashions. Support for this view is given by the fact that we are, as yet, unable to make any clear general distinction between Italian-made armour of the fifteenth and early sixteenth centuries and that produced by the many armourers, both native and Italian, who are known to have been working in England and Flanders at the time, though some of their work, in the nature of things, must have survived.⁴ The silver and engraved armour, despite its Italian form, may therefore have been produced outside Italy, and it is, in fact, possible to put forward a reasonably convincing argument in favour of the view that it was probably made in England.

¹ See Thomas and Gamber, 'L'arte milanese', 749-54; Sir James Mann, 'Notes on the Armour of the Maximilian Period and the Italian Wars', *Archæologia*, lxxix (1929), 226, 229-30, 238-40; *idem*, 'Notes on the Armour Worn in Spain from the Tenth to the Fifteenth Century', *ibid.*, lxxxiii (1933), 293-5, 297-300; *idem*, 'Armour in Essex', *Transactions of the Essex Archaeological Society*, n.s., xxii (1939), 284-6, 287-8, 293. For the many helmets of Italian type in English churches see Laking, *op. cit.*, ii, 88-94; v, 154-273.

² H. Göbel, *Wandteppiche*, Part I (Leipzig, 1923), vol. i,

309, vol. ii, pls. 267-8. See also the tapestry from the same series in the Museo Municipale, Padua (Mann, 'Armour of the Maximilian Period', pl. lxxxii).

³ See, for example, J. B. Giraud, *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance* (Lyon, 1895-1904), i, 179-92, ii, 9-36; Laking, *op. cit.*, i, 1-liv.

⁴ Many of the Italianate helmets in English churches, mentioned in n. 1 above, may have been made in this country or in Flanders. See also Mann, 'Armour of the Maximilian Period', 229-30.

When Henry VIII came to the throne in 1509 he appears to have had no craftsmen available here to make fine-quality armours for his own person or which he could give as presents to foreign potentates. In the words of the late Mr. F. H. Cripps-Day, 'Henry alone of all the great princes of Europe was in the humiliating position of being unable to offer a princely gift of harness made by armourers in his own country.'¹ In 1511, however, the King took steps to remedy matters by importing armourers from both Brussels and Milan to work at his court. These were followed in 1515 by the Almains, whose workshop at Greenwich was to remain active until the reign of Charles I. Thus the last occasion upon which Henry had no choice but to send abroad when he required a fine harness was in 1511 when, as we have seen, he ordered certain armours from Innsbruck. Once the King had armourers working for him it seems not unreasonable to think that he would have employed them to make most, if not all, of his personal armours. I have been able to discover only one piece of evidence to show that he ordered any more harness for himself abroad during the period with which we are concerned here, that is 1511–19. This is provided by the following entry in the Chamber account under the date 16th December 1514:

Item to the frenche kinges armorer opon a prest by indenture towards the making of diuerse complete harnes for the kinges grace in golde	lxvj li. xijij s. iiiij d.
Item to the same armorer in Rewarde in golde	xlii. ²

These payments may have been for armour for the king's own use, but it is equally likely that they relate to armours made for the group of English courtiers who in the previous month had been taking part in the jousts held in France in celebration of the coronation of Louis XII's new queen, Henry's sister Mary.³ Whether this is so or not it is improbable, for reasons given below, that the payments had anything to do with the silvered armour.

The one part of the silvered armour that is stylistically out of keeping with the other pieces is the steel base, though both its decoration and the way in which it fits leave no doubt that it was made originally for the suit. As yet no evidence has been adduced to suggest that bases of this type were ever made outside Germany, while of the six other known examples of generally similar form at least three can be ascribed with reasonable certainty to the Innsbruck workshops.⁴ These last are: the one on the Archduke Charles's armour, already discussed; that associated with the armour of Herzog Friedrich II von Schlesien-Liegnitz (*ob.* 1547), formerly in the Berlin Zeughaus,⁵ and the detached example, said to have come from the Tower of London, now

¹ *Op. cit.*, i, pt. ii, 8.

² P.R.O., E. 36/215, 348. The armourer was probably Jacques de Merveilles: see Giraud, *op. cit.*, ii, 9–59.

³ *Ibid.*, 9; F. H. Cripps-Day, *The History of the Tournament in England and in France* (London, 1918), 125–6.

⁴ The others are on: (1) An armour of c. 1510–15 in the Waffensammlung, Vienna (no. A. 78), once called that of Albrecht Achilles, Kurfürst von Brandenburg (1414–86). This was included in the Innsbruck Exhibition (no. 66), but I am informed by Dr. Bruno Thomas that it is now no longer regarded as being certainly of Innsbruck workmanship. (2) Augsburg armour from the Dino Collection

in the Metropolitan Museum, New York (no. 04.3.286). The base here is quite short. See S. V. Grancsay, *Loan Exhibition of Mediaeval and Renaissance Arms and Armor from the Metropolitan Museum of Art* (Los Angeles County Museum, 1953), 8, no. 4; Baron C. A. de Cosson, *Le cabinet d'armes de Maurice de Tolleyrand-Périgord, duc de Dino* (Paris, 1904), no. A. 4 (3). German (?) armour of c. 1520 in the Musée de l'Armée, Paris (no. G. 13). The base here is again quite short. See Niox, *op. cit.*, pl. x.

⁵ Paul Post, 'Ein fröhrenaissance Harnisch von Konrad Seusenhofer mit Ätzung von Daniel Hopfer im Berliner Zeughaus', *Jahrbuch der Preussischen Kunstsammlungen*, xlix (Berlin, 1928), 167–86. The bard

in the Metropolitan Museum, New York¹ (pl. v, c). In form and construction all three are almost identical to each other, and to the base on the Tower armour, which differs only in being fastened in front by means of pierced studs and llinchpins, instead of spring-catches and pivot-hooks. As all the other evidence—including the unique method of attaching the base to the cuirass—is against an Innsbruck origin for the silvered armour, the only possible conclusion to be drawn from this striking similarity appears to be that the base is a direct copy of an Innsbruck one. The only place outside the German Empire where we know that at least one such base was available was at the English court, on Maximilian's gift. It seems reasonable to suggest therefore that when Henry VIII saw the steel base on the gift armour he liked it so much that he ordered another armour fitted with a duplicate of it to be made in one of his own workshops.

If, as seems highly probable, the Tower base was copied from that on Maximilian's gift—which, it will be recalled, was probably delivered towards the end of May 1514—the silvered armour obviously cannot be the one referred to in Vrelant's indenture of 16th February 1514. The cost of its decoration may, however, be covered by the two payments made to him on 10th June and 1st July 1515 'pon an indenture of CC marcs for certan grauyng of siluer & giltynge of certan harnes for the kinges grace'. As Henry seems to have had only two richly decorated bards in 1519, both of which are identified, and as the sum involved, £133. 6s. 8d., is so much less than Vrelant received under the terms of the indenture of 24th September 1514, it is unlikely that these payments refer to a bard. They probably refer therefore to work on a man's armour of slightly greater complexity—as the price is £12 more—than that covered by the indenture of February 1514. Vrelant received his final payment for decorating the bard belonging to the armour mentioned in the indenture on 18th March 1515. It is by no means inconceivable that he was immediately set to work on decorating another armour *en suite* with the bard to augment the garniture, and that this should be the one now at the Tower. If this is so some portions of the armour as it is now set up, though all are clearly from the same workshop, may have formed part of the first suit decorated by Vrelant for the King.

We now come to the problem of which of the three groups of foreign armourers working for Henry VIII is likely to have made the silvered suit. The Almain workshops can be excluded at once, for the armour shows none of the highly characteristic details of form and construction found on even their earliest known products.² The choice therefore lies between the armourers of Brussels and the armourers of Milan, though as none of their work has yet been identified any attempt to distinguish it here is likely to be somewhat speculative. Their rival claims, such as they are, can best be considered separately.

accompanying the armour was returned to the Museum für deutsche Geschichte, Berlin, by the Russians in 1959 but nothing is known of the present whereabouts of the armour itself. The base, which was slightly incomplete, did not belong to it (see Thomas, *Konrad Seusenhofer Studien*, 46).

¹ Above, p. 20, n. 3.

² These features include 'humped' pauldrons formed of upward-lapping lames of more or less equal width, articulated on straps only; and breastplates that overlap a narrow waist-lame. See C. Blair, 'New Light on Four Almain Armours', *Connoisseur*, August 1959, 17-20; December 1959, 240-4.

The armourers of Brussels are first encountered in one of the few surviving volumes of the accounts of the Treasurer of War, where it is recorded that on 18th September 1511 John Blewberry, Yeoman of the Armouries, was paid for expenses incurred in setting up a forge for them at Greenwich.¹ A list of equipment purchased for the forge is included, and the amount of this shows that it was probably for not more than two or three men.² On the following day Blewberry was paid the cost of 'hiring two horses for Copyn & Peter the armorers', while lower down their names are given in full as Copyn Watte and Peter Fevers.³ The *Books of King's Payments* of the subsequent period contain a number of entries relating to armours supplied for the King's own person by Jacob (alias Copyn) de Watte and Peter Fevers and also to the payment of their wages.⁴ The last wage-payment to Fevers was at Christmas 1517,⁵ and he appears to have died shortly after this, for on 10th October 1518 the King paid his widow Johann £117. 6s. 8d. for 'certan parcelles of hernes . . . as yet remayn in the shoppe at grenewiche where the said peter wrought'.⁶ De Watte also appears to have remained in the King's employ until his death, which apparently took place between 1533 and 1540. This is established by an undated petition addressed to Viscount Lisle as Deputy of Calais, a position that he held from 24th March 1533 to 17th April 1540, in which Bowen Williamson, 'soldiour and Armorer' of Calais, requests that he shall be allowed to raise a loan from amongst the members of the garrison to enable him to purchase 'moch goodly harnes . . . some newly redy wrought & other necessaries vnewrought' which his uncle, 'Late Armorer to the kings highnes whose name was Jacob Watt', has left in his house and which he instructed his executors to deliver to his nephew at a reasonable price.⁷

None of Fevers's or de Watte's work has been identified and there would be absolutely no reason for connecting them with the silvered armour if it were not for one very slight piece of evidence. Early in 1515 Peter Fevers presented a petition to the King saying that although he had served in the royal armoury 'by the space of iiiij yeres' and had there made for him 'dyuerse complete Harnes . . . And Also maney A other pease of harnes As Curettes Vambras legharnes queyses And Sculles wt dyuerse other peases of harnes', he was 'neuer contentyd nor payed for the Warke-manship therof the whiche extendith vnto the some of xxxij li. x s.' On 24th February 1515 a warrant was issued to Sir John Daunce, Treasurer of War, instructing him to pay this sum to Fevers, who is described as 'oone of oure Armerers of oure

¹ P.R.O., E. 36/1, 52.

² The list is reproduced by C. J. ffoulkes in *The Armourer and his Craft* (London, 1912), 27-28.

³ I am very grateful to M. Jean Squilbeck, Director of the Musée royal d'Armes et d'Armures, Brussels, for the information that the name de Fever or le Fever is a common one in Belgium. M. Squilbeck also informs me that in 1496 'Jehan Watt, armurier à Bruxelles, fournit 22 rondelles pour servir à une joute à Bruxelles et le louage de 2 harnais complets pour l'Archiduc s'en servir à icelle joute' (Archives du Nord, *Chambre des comptes, acquits de 1492-1495*); and that Jean Wats 'Wapennakers', presumably the same person, was living in 'Arendeystraat', Brussels, in 1517/18 (*Liber centualis Martini Davids presbiteri villici capitalis ecclesiae beatae Gudulae 1517-18*).

Another Brussels armourer in the service of Henry VIII may have been the John van Founten 'mylman glasier harnesium Regis', the payment of whose wages, along with those of Fevers and de Watte, is recorded in the Tellers' Rolls of the Exchequer of Receipt for 1513 and 1514 (P.R.O., E. 405/86-88). A payment to his widow Edith is recorded in the Chamber Account for February 1516 (P.R.O., E. 36/215, 427).

⁴ For example, P.R.O., E. 36/215, 366, 378, 395, 410, 419, 430, 434, 437, 457, 467, 470, 483, 487, 499, 507, 521, 531, 540, 555.

⁵ *Ibid.*, 555.

⁶ P.R.O., E. 36/216, 39.

⁷ P.R.O., S.P. 3/IX, 50.

Armerye for oure body'.¹ On the reverse of the warrant is Fevers's receipt, dated 2nd March, which he signed with a rough drawing of a helmet (fig. 2). This is not very like the armet mark on the silvered armour—apart from being a different shape it has a rondel and no crown—but the possibility remains that it may be a simplified version of it used by Fevers for signing documents.

The armourers of Milan have a somewhat stronger claim to being regarded as the authors of the armour. On 10th March 1511 Sir Richard Jerningham, who was then staying in Milan, entered into an agreement² on behalf of the King with two armourers, 'Magister Filippus de Grampis filius quondam Johannis porta Ticinense parochia Sanctae Mariae Beltradis Mediolani et Magister Johannes Angellus de Littis filius quondam Christophori porta Ticinense parochiae Sancti Mariae in Monetam Mediolani'. The armourers undertook to go to England with three skilled companions, who were to be found by them, 'ad laborandum et exercendum personas suas bona [sic] et fideliter et studiose in fabricandum armas cuiuslibet generis et manierei completa a capite usque ad pedes ad uxu [sic] et pro uxu personae . . . Serenissimi Regis . . . et hoc per annos duos proxime futuros . . .'. In return for this they were to be paid their expenses and a combined salary of 100 scudi a year, calculated at the rate of four florins to a scudo: that is, £80. That they implemented their agreement and were already working at Greenwich by the following July is shown by an entry of the 22nd of that month in the volume of accounts of the Treasurer of War that also contains the first mention of the armourers of Brussels:

Also payde by our said comandement to John Blewberry thies parcellys ensuyng. ffurste for the wages of the Armorors of myllene yj li. xijj s. iiiij d. Item for ij hoggesheddes of wyne for the said Armorers liij s. iiiij d. Item for Caryage of the said wyne to grenewich viij d. Item for the Rewarde of the same Armorers iiiij li. . . .³

No other certain reference to this group of armourers has been traced, so we do not know how long, if at all, they continued to work for the King beyond the agreed two years. It seems likely, however, that one of them was the 'philip Savage lombard oon of oure avmorers . . . lately deceased' whose annuity of £20 was transferred to Peter Fevers by warrant of 12th May 1514.⁴ Another may have been the Milanese armourer Baltasar de Bulla or Bullato who is known to have been in the King's employ from 1525 or before.⁵

¹ B.M. Stowe MS. 146, f. 134. Fevers's petition is incorporated in the warrant.

² Archivio di Stato di Milano, Fondo notarile: *Notaio Domenico Spanzotta, Filza N. 3093*. I am greatly indebted to Dr. Bruno Boni of Milan for having this document transcribed for me. It is briefly noted in Emilio Motta's 'Armaiuoli milanesi nel periodo Visconteo-Sforzesco', *Archivio Storico Lombardo*, serie quinta, anno XLI, parte prima (Milan, 1914), 225–6.

³ P.R.O., E. 36/1, 50. £6, 13s. 4d. is one-twelfth of the annual salary of £80 promised to the armourers in the agreement, that is one month's wages.

⁴ Exchequer of Receipt warrants, P.R.O., E. 404/89, no. 100. See also B.M. Egerton MS. 986, f. 58.

⁵ His name first appears in the list of wages of the Household of 1525 (B.M. Egerton MS. 2604). See also J. Gardiner, *Letters and Papers of Henry VIII*, v (London, 1880), no. 1303.

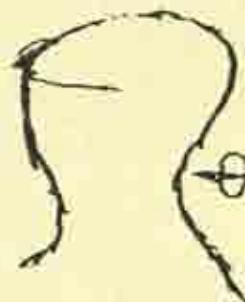


FIG. 2. Mark used by the armourer Peter Fevers to sign a receipt¹ (l.).

Among the names of the witnesses to the agreement between Jerningham and Filippo de Grampis and Giovanni Angelo de Littis is 'Nicolus de Silva filius quondam Antonij porta Ticinense parochia Sanctae Mariae Secretae Mediolani'. Clearly, then some relationship must have existed between the two armourers who came to England to work for Henry VIII and Nicolaus de Silva, whose own identified work has such very close stylistic affinities with the silvered suit. It does not seem too much to suggest that one or both of them may have been employed, or even trained, by de Silva and so may have produced work resembling his in England.¹

A little additional evidence in favour of the view that the Tower armour was made by an Italian is provided by the armet in the Marzoli collection which, it will be recalled, is the only other recorded piece with the crowned helmet mark (pl. XII, *a, b*). It is also stamped with the letters G.P., indicating that it was once kept in the Galleria Primi at Pisa along with other armour used in the Gioco del Ponte, a mass combat with clubs held annually in that city from medieval times until 1807.² Much of this armour had not been made specially for the game but consisted of genuine but obsolete pieces altered, like the Marzoli helmet, to suit the special requirements of the contestants. The helmet must then have been in Italy at a fairly early date, which suggests that it was probably made there. It may therefore have been produced by de Grampis or de Littis before they left or after they returned to Milan.

To sum up: it can be shown beyond reasonable doubt that the silvered armour was decorated in England by Paul van Vrelant at some date between 1514 and 1519, while there is good evidence to suggest that it was already in use by May 1516. The small amount of other evidence available is largely circumstantial and permits of only the tentative conclusion that the suit was probably made at Greenwich by the King's Milanese armourers after the delivery of the Emperor's gift in May 1514, and that it could well be the harness that Vrelant was paid for decorating in June and July 1515.

We come finally to the question of the origin of the silvered and engraved bard, which can be identified with some probability as the one referred to in Vrelant's indenture of 24th September 1514.³ The maker's mark it bears, a Roman M under a crescent, is recorded on the following other pieces:

¹ Other armours at the Tower made for Henry VIII that can be attributed tentatively to the armourers of Milan are the bard no. VI, 13-16, and the 'tonlet' armour for foot combat in the lists, no. II, 7. Both are fluted and decorated with etching of rather similar character, that on the former including Tudor roses and portcullises, and that on the latter Tudor roses, the collar of the Order of the Garter, the Garter itself, and figures of the Virgin and Child and of St. George. All this decoration has every appearance of having been executed in England.

The helmet of II, 7 was clearly not made originally for the armour, though it is decorated *en suite* and by the same hand. The gorget does not fit properly over the neck-flange of the cuirass and, though it has always been secured to the latter by screws, it is pierced at the back with rivet-holes for the attachment of a buckle fastening. It appears, in fact, to have been designed originally for the tourney

on horseback with clubs or rebated swords, for the visor is pierced with fairly large ventilation slits. During the working life of the helmet these last have been covered on the inside with riveted plates pierced with the small holes characteristic of a helmet designed for foot-combat. In view of these alterations the fact that the skull bears marks used by the Missaglia workshop of Milan does not mean that the whole suit was made there. It should be noted that the armour must once have formed part of a garniture, for the legs, discovered a few years ago at Scrivelsby by Sir James Mann, have spur-slots at the heels. See also above, p. 24 n. 2.

² See *L'Oplomachia Pisano, ovvero la Battaglia del Ponte di Pisa descritta da Camillo Ranier Borghi* (Lucca, 1713), and W. Heywood, *Palio and Ponte* (London, 1904), 93-137.

³ Above, p. 30.

1. An undecorated armet of Italian form in the Metropolitan Museum, New York (No. 29. 158. 52)¹ (pl. XIV, *a*, *b*).

2. Portions of undecorated armour from the Old Imperial Armoury at Vienna (no. A. 77), now in the Hungarian National Museum, Budapest² (pl. XIV, *c*, *d*). They comprise a pair of pauldrons and a cuirass of similar form to those on the silvered suit, but accompanied by a normal fauld with a pair of pendent, one-piece tassetts; the breastplate is equipped with a long hooked lance-rest of unusual type. The mark is stamped on each pauldron, the backplate, the right tasset, and the lance-rest. The collar at present shown with the pieces appears to be from another armour.

3 and 4. Two plain horse-armours in the Royal Armoury, Madrid (nos. A. 3 and A. 4) (pl. XVII, *a*, *b*), both of very similar form to the one under discussion.³ The mark is stamped once on each side of the peytral in each case.

5. The horse-armour now usually referred to as the Burgundian bard, at the Tower of London Armouries (Inv. no. VI. 6-12)⁴ (pls. XIII, *d*, XVI, *a*). This, which retains its original saddle-steels, is almost exactly similar in form and construction to the bard under discussion and, like it, has been silvered and gilt, though very little silver and no gilding survive. The crinet is engraved with a design of overlapping feathers, while all the remaining portions are engraved and embossed in high relief with the fire-steels and flaming raguly crosses of the Order of the Golden Fleece and foliage bearing pomegranates. The guard for the rein is formed of oblong steel plates pierced and engraved with similar designs, while the hinges on the peytral and the buckle-mounts on the flanchards are in the form of fire-steels. The mark is stamped once on the crupper.

The bard and its saddle are described as follows in George Lovekyn's inventory of 1st May 1519:

Item. A stele Barde Siluered parcell gilte wt pomegranettes and Burgonyons Crosses wt a Crynn and a shawfron like gilte wt a payer of Raynes of the same workes wt a fringe of gold and blak silk geven by the Emprour.

Item. A stele saddell siluered and parcell gilte of the Emprours gyfte couered wt crymsyn velvet enbrawndered wt a bordour of pomegranettes.⁵

When the inventory of Henry VIII's possessions was drawn up in 1547 the bard was associated with the Seusenhofer suit presented to the King by Maximilian.⁶ It may therefore have formed part of the same gift: certainly, if the man's armour was decorated with the emblems of the Golden Fleece, like that made for the Archduke Charles, it would have matched it very well. Unfortunately, no other record of the

¹ C. O. von Kienbusch and S. V. Grancsay, *The Bashford Dean Collection of Arms and Armor* (Portland, Maine, 1933), 129, no. 44. I am informed by Mr. Grancsay that nothing is known of the history of this helmet before it entered the Bashford Dean Collection.

² Wendelin Boehm, *Kunsthistorische Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses. Führer durch die Waffen-Sammlung* (Vienna, 1889), 23, no. 60. The pieces were transferred to Budapest in 1934.

³ Valencia de Don Juan, *op. cit.*, 3-5.

⁴ ffoulkes, *Inventory and Survey*, i, 199-200. The flanchards, which had somehow escaped from the Armouries, were recovered from the London dealer Samuel Pratt in May 1837, in exchange for a fluted cuisse, a pair of plain cuisses, a 'Garde de Bras' and 'z Cavalier Helmets' (P.R.O., W.O. 47/1752, 4893-6).

⁵ *Loc. cit.*, 26 n. 1.

⁶ See above, p. 16.

gift of a bard to Henry by Maximilian has yet been traced, so this must remain a matter for conjecture.

It seems clear from the above that the owner of the M and crescent mark was one of the many armourers working for the Habsburgs in the early years of the sixteenth century, while the form of the pieces at New York and Budapest indicates that he was not a German. The late Conde de Valencia de Don Juan suggested that the mark was used by the Merate brothers¹ of Milan, who, apart from working for Maximilian in their native city, founded a workshop for him in 1495 at Arbois in Burgundy. This, however, was pure speculation for, while the mark of the workshop is known to have been the name ARBOIS, nothing at all is known of the individual marks used by the Merate brothers.² Nevertheless, there is some reason for thinking that the author of the bard worked in the Emperor's Burgundian territories.

The decoration of the Burgundian bard (VI. 6-12), apart from the embossing, shows all the features we have come to associate with Paul van Vrelant: the surfaces are silvered, the engraving is executed with a wriggled line, and the background is filled with punched scrollwork. A comparison between it and the decoration on the neighbouring silvered and engraved armour and bard at the Tower in fact leaves little doubt that they are both from the same workshop (pl. XIII). It is hardly likely that the Emperor would have sent his gift to England for decoration by one of the recipient's own craftsmen, so we may reasonably assume that the Burgundian bard was decorated in Vrelant's Brussels workshop before he came to England. It follows from this that it is likely to have been made by one of the armourers working in Flanders for the court of Philip the Handsome or that of his successor the Archduke Charles. Further research in the Archives du Nord at Lille would probably produce evidence on which a more definite conclusion could be based.

Wherever the silvered and engraved bard (VI. 1-5) was made it was clearly not in England. This fact does not in any way conflict with the conclusions we have reached about the origins of the man's armour decorated *en suite*. The problems of fitting that arose when a man's armour was made far away from the person for whom it was intended would not have had to be taken into consideration when ordering a horse-armour abroad. The King might not therefore have had such strong reasons for relying on his own workshops when equipping his horses as he had when equipping himself. It is more than likely, however, that the bard was originally a plain one that Henry had acquired from abroad before he had his own workshops, and that it was simply supplied 'from stock' for Vrelant to decorate *en suite* with the man's harness.

THE SCENES FROM THE LIVES OF ST. BARBARA AND ST. GEORGE ON THE BARD (pls. XX-XXV)

The scenes from the life of St. Barbara are on the off side and those from the life of St. George on the near side. Each group commences on the boss on the peytral and then continues back-

¹ *Op. cit.*, 4, n. 2.

² Thomas and Gamber, 'L'arte milanese', 732-3; Commandant G. Grand, *Histoire d'Arbois*, 2nd edn. (Besançon, 1959), 310-11.

wards along the side of the crupper, the final scene being engraved high up on the rump.¹ They can best be discussed separately:

1. *St. Barbara.* There are various versions of the legend of St. Barbara, though they differ only in detail.² All agree that she was the daughter of Dioscorus, a pagan nobleman, that she lived at Nicomedia on the Sea of Marmora during the reign of an Emperor Maximianus,³ and that during the events leading up to her martyrdom she was shut up in a tower by her father. According to some versions this was to guard her from the many suitors who came to seek her hand in marriage, and it was while she was incarcerated that she became a Christian. The tower—in some versions a bath-house that was being constructed for Dioscorus near by—had only two windows, so St. Barbara instructed the workmen to insert a third to symbolize the Trinity. Dioscorus, enraged by her adherence to Christianity, tried to force her to recant and, when she refused, attempted to kill her, but she was miraculously preserved. Finally, he took her before the prefect of the province, Marcianus, who, according to some versions of the legend, had been an unsuccessful suitor. He subjected her to various tortures, but she steadfastly refused to relinquish her faith. Finally, Dioscorus took her up into the mountains and, after beheading her, was himself consumed by fire from Heaven.

The panels on the bard show the following scenes from the legend:

(a) (pl. xx, a) St. Barbara, accompanied by two female attendants, talks to a group of masons engaged in constructing a building. Two windows shown in the wall indicate that this is the part of the legend that relates to the insertion of the third window. It is not clear whether the building is intended to be a bath-house or a tower, though it looks like the latter.⁴

(b) (pl. xx, b) St. Barbara is driven through the gateway of the tower by Dioscorus, who brandishes a large curved falchion. The building still has a scaffold erected against it and two workmen are shown putting the finishing touches to the masonry with trowels.

(c) (pl. xxi) St. Barbara, stripped to the waist, is scourged round the city by two men armed with bundles of long twigs, preceded by a bagpiper. The prefect Marcianus stands near by. Above, in the background, is an angel holding a napkin to shield her nakedness from the gaze of the populace.⁵ One of the torturers has a large letter 'L' on his doublet;⁶ the piper has an 'M' on his cap-badge, and his pipes are decorated with a cup bearing a letter 'D'.

(d) (pl. xxii, a) This combines two scenes in one. In the foreground of a rocky, hilly landscape St. Barbara kneels in front of Dioscorus. He stands behind her with her hair grasped in his left hand and his falchion raised in his right ready to strike off her head. The blade of the sword is marked with a letter 'A'. In the background Dioscorus is shown lying on the ground with rays of fire descending on him from the sky.

¹ An excellent series of tracings of the scenes was made for Meyrick by George Lovell, the distinguished designer of military firearms. They are reproduced in Meyrick's article on the armour (above, p. 1, n. 1).

² See, for example, P. G. Guérin, *Vie des saints d'après les Bollandistes*, 10th edn., iv (Paris, 1890), 668–71; F. S. Ellis (editor), *The Golden Legend or Lives of the Saints as Englished by William Caxton*, London, n.d. [c. 1900], vi, 198–205; Comte de Lapparent, *L'Art et les saints. Sainte Barbe*, Paris, 1926; 'Some Legends of St. Barbara. The Patron Saint of Artillerymen', *Journal of the Royal Artillery*, lxxi (1944), 216–20; W. B. Lockwood, 'A Manuscript in the Rylands Library and Flemish-Dutch and Low German Accounts of the Life and Miracles of Saint Barbara', *Bulletin of the John Rylands Library, Manchester*, vol. xxxvi, no. 1 (September 1953), 23–37; Baudouin de Gaiffier, 'Le triptyque du Maître de la légende de Sainte Barbe. Sources littéraires de l'iconographie', *Revue belge*

d'archéologie et d'histoire de l'art, xxviii, pt. 1–2 (Antwerp, 1959), 3–23.

The historical existence of St. Barbara is no longer accepted by the Roman Catholic Church. See *The Catholic Encyclopedia*, ii (London, 1907), 284–5.

³ Maximinus Thrax (235–8) or Maximianus Daja (305–13). *Catholic Encyclopedia*, loc. cit.

⁴ In a Tuscan painting at the Vatican showing a similar scene the building is quite clearly a tower. See G. Kaftal, *Saints in Italian Art. Iconography of the Saints in Tuscan Painting* (Florence, 1952), 126.

⁵ This scene is described in the *Golden Legend*.
⁶ I am unable to explain this and the other letters found in the scenes on the bard. Meyrick's suggestion that the letter 'L' here is 'a political sarcasm of the day, aimed at the King of France', Louis XII, seems improbable ('Engravings on a German Suit of Armour', 112).

HENRY VIII'S ARMOUR.

2. *St. George.* The legend of St. George of Lydda, like that of St. Barbara, exists in a number of versions,¹ though again they vary only in detail. Most medieval and Renaissance writers confuse him with George of Cappadocia, the fourth-century Arian bishop of Alexandria, while the name of his persecutor is given variously as the Emperor Diocletian, a Roman proconsul, Dacianus, or a Persian emperor, Dadianus. The last two names are almost certainly versions of the full Roman form of the first, Diocletianus.²

St. George was a Christian officer in the service of Diocletian who, during the persecutions of the Christians, tried to make him relinquish his faith. After being subjected to various tortures, from which he was protected miraculously, he was finally executed, the date of his martyrdom, according to the Roman Church, being 23rd April 303. The fight with the dragon, with which St. George is most frequently associated, occurs only in late versions of the legend. It is supposed to have taken place in Libya during the saint's early career and to have led to the baptism of 15,000 people.

The scenes depicted on the bard are apparently based on a variant of the legend current in Flanders in the late fifteenth and early sixteenth centuries, in which both the Emperor and the proconsul Dacianus are involved. They are as follows:

(a) (pl. xxii, b) Two soldiers in pseudo-classical armour escort the saint, with his hands bound in front of him, before the Emperor. St. George wears a contemporary armour, the breastplate charged with a cross, and a textile base. The Emperor, who is enthroned under a dais, holds a sceptre in his right hand and wears a turban-like head-dress surmounted by a crown.³ On his right are two men, one of whom is a guard with a bill, marked on the blade with a letter 'A', in his left hand. On the Emperor's left are three men, of whom one, in the foreground, gestures towards the saint with his left hand as if accusing him; the borders of his shoulder-cape are inscribed 'IAMA.IB.I[? L]'. This is almost certainly intended to represent the proconsul Dacianus, for a similar figure in the scenes from the life of St. George on the Borman altar-piece of 1493 at Brussels, which are closely related to those on the bard, has the name 'DACIANVS' carved on his sword-scabbard (pl. xxiv, a).

(b) (pl. xxiii) St. George stands naked in an opening in the back of a brazen bull heated underneath by a log fire. Two men are tending the fire, one with a log-fork, and the other with a pair of bellows. The Emperor stands behind with four attendants, while an angel hovers above the saint's head. One of the attendants carries a bill marked with a cross.

(c) (pl. xxv, a) St. George, naked except for a loin-cloth, is stretched on a rack formed of two separate windlasses, each mounted on an upright stand and operated by a single man. Another man crouches on the ground under the saint's outstretched body. The Emperor stands in the background with four attendants, two of whom carry bills. One of these men wears a cap-badge bearing the letter 'M', while his bill is marked with a letter 'I'.

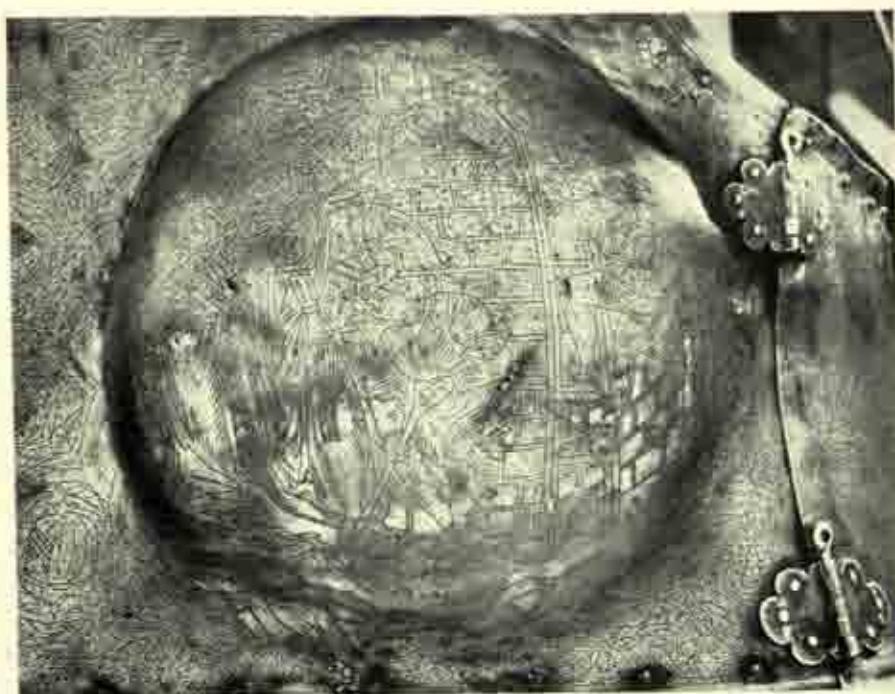
(d) (pl. xxiv, b) St. George, clad in a long robe, kneels in a rocky landscape. Behind him stands an executioner, his left hand resting on the saint's shoulder and a large sword held point downwards in his right. The Emperor, accompanied by two attendants, stands on the executioner's right and gives him instructions. Two angels hover above the saint ready to receive his soul, while in an opening in the clouds in the background can be seen the half-length figure of God the Father with his right hand raised in benediction.

¹ See, for example, Guérin, *op. cit.* ii, 120–22; *Golden Legend*, iii, 126–34; E. A. Wallis Budge, *The Martyrdoms and Miracles of St. George of Cappadocia. The Coptic Texts edited with an English Translation*, Oriental Texts Series, i (London, 1888); *idem*, *George of Lydda* (London, 1930).

For an account of the historical St. George see *The Catholic Encyclopedia*, vi (London, 1909), 453–55.

² *Catholic Encyclopedia*, loc. cit.

³ This would seem to establish beyond doubt that the figure is that of the Emperor. See, for example, the similar figure on the Borman altar-piece discussed below, and the figures of the Three Kings on the contemporary Brabançon altar-piece in the Victoria and Albert Museum (no. 1049–1855).



a. St. Barbara talking to a group of masons



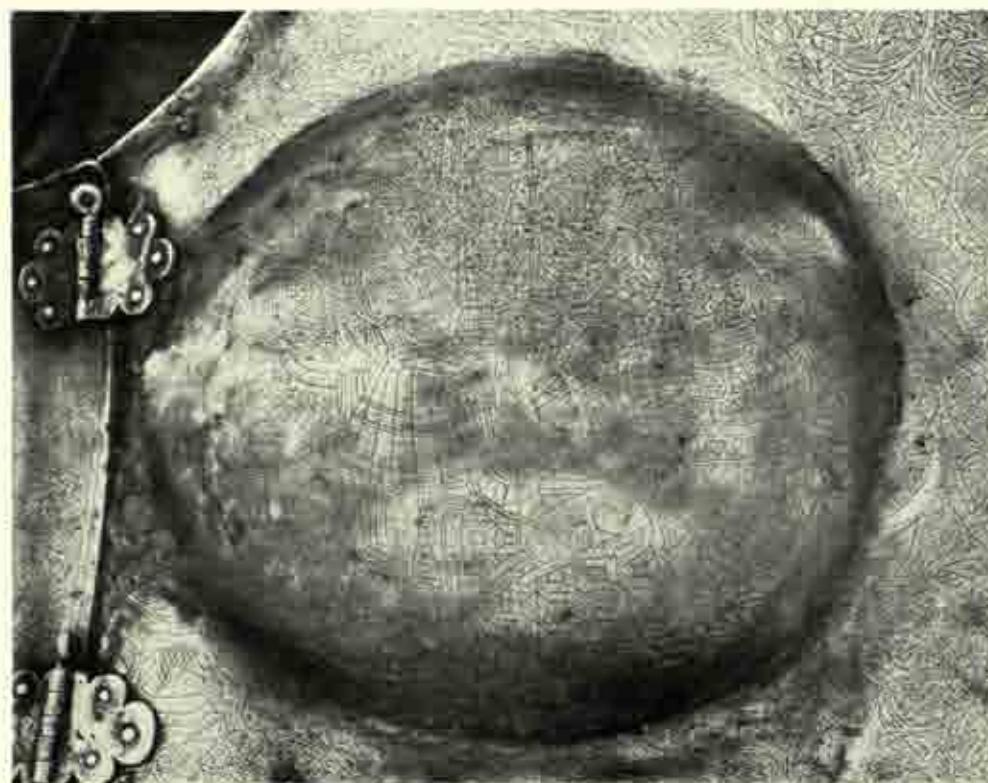
b. St. Barbara driven through the gateway by Dioscorus
Henry VIII's silvered and engraved bard



St. Barbara scourged
Henry VIII's silvered and engraved bard

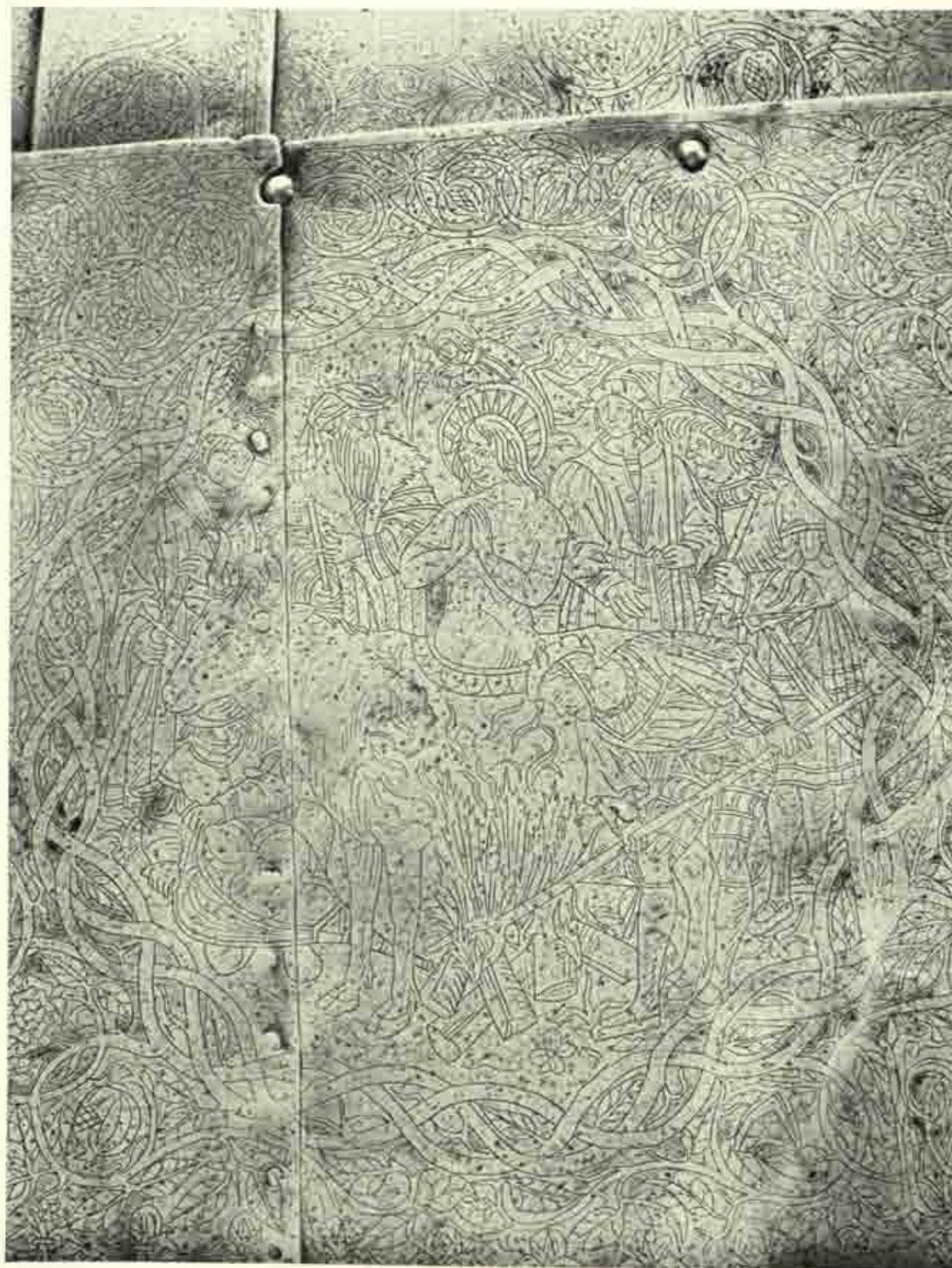


a. The execution of St. Barbara



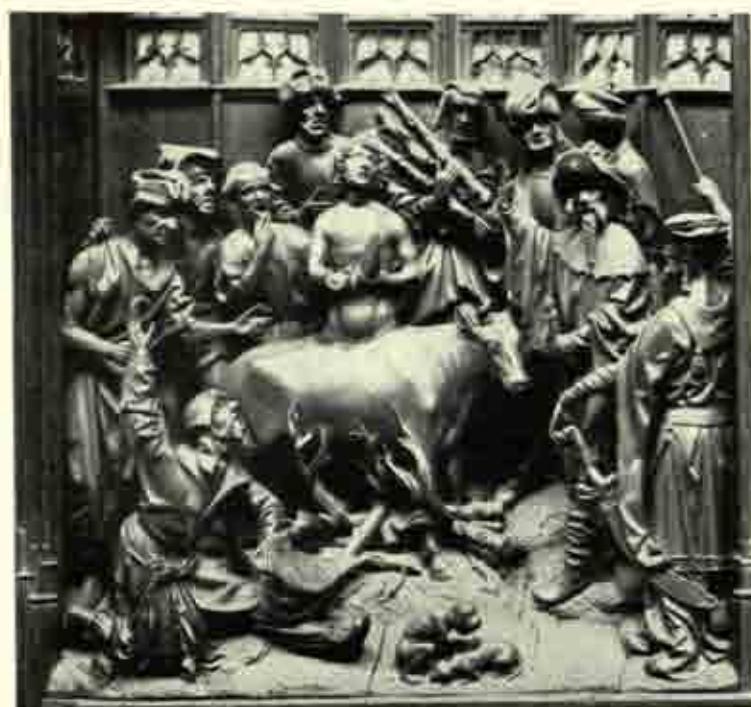
b. St. George brought before the Emperor Diocletian

Henry VIII's silvered and engraved bard

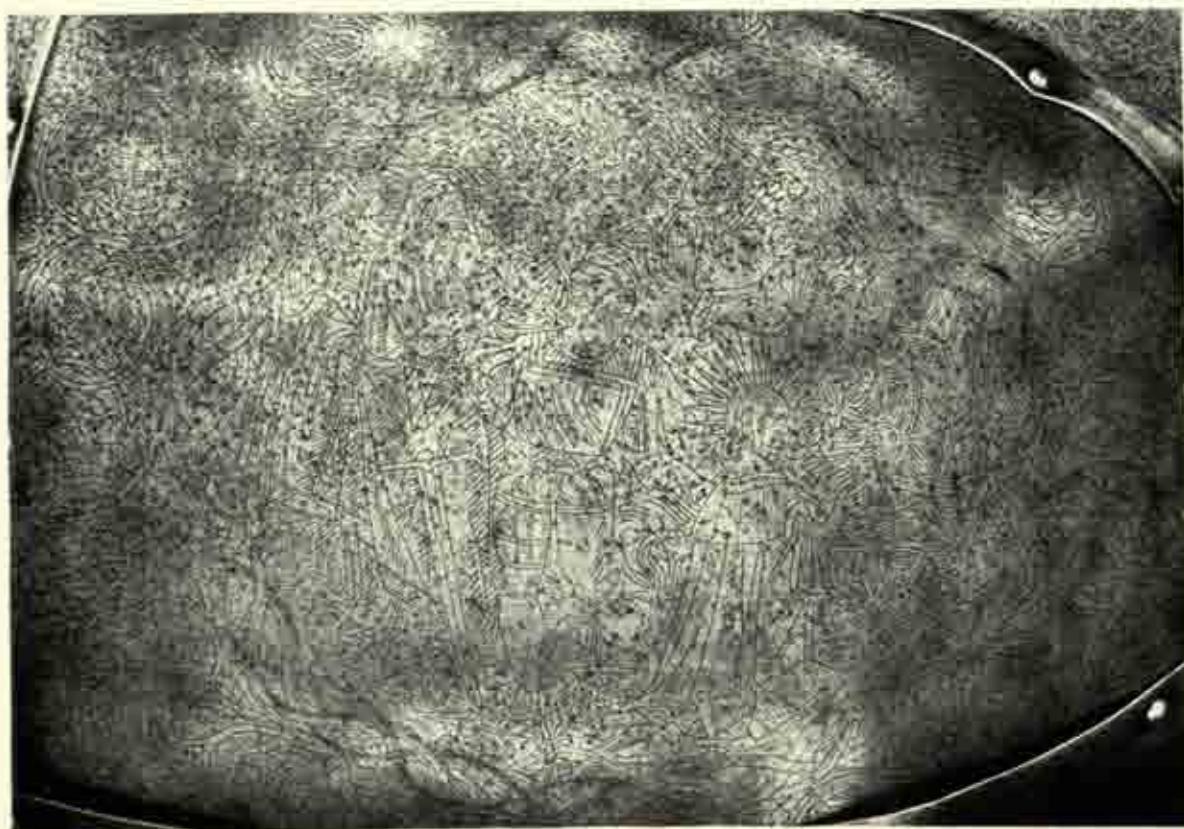


St. George in the back of a brazen bull over a log fire

Henry VIII's silvered and engraved bard



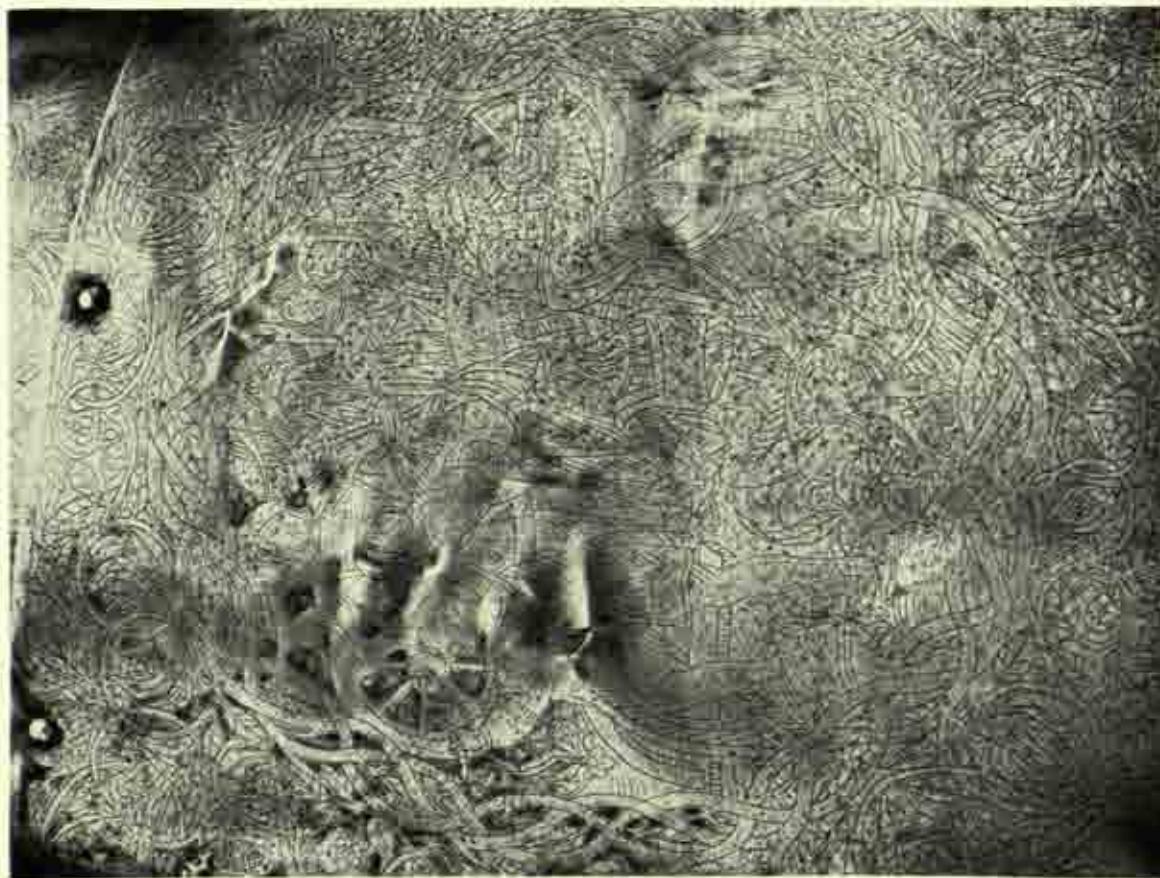
a. The altar-piece of St. George, carved by Jan Borman of Brussels,
1493. St. George in the back of a brazen bull over a log fire.
Cinquantenaire Museum, Brussels



b. The execution of St. George, on Henry VIII's silvered and engraved bard



b. The altar-piece of St. George, carved by Jan Borman of Brussels, 1493. St. George twisted on a rack. Cinquantenaire Museum, Brussels



a. St. George stretched on a rack, on Henry VIII's silvered and engraved bard

It is hardly surprising, in view of Paul van Vrelant's origins, that his treatment of his figure-subjects should be entirely Flemish in style, and that it should relate particularly closely to the art of Brabant and the immediately surrounding areas. Many parallels to the figures engraved on the Tower armour and bard are to be found, for example, in paintings and wood-carvings produced in Antwerp and Brussels in the late fifteenth and early sixteenth centuries; notably women with wing-like and coiled appendages to the sides of their head-dresses; men in pseudo-oriental costume, often with plaited beards like Dioscorus in the St. Barbara scenes; inscriptions, usually without any apparent meaning, along the borders of garments and on costume accessories; and monarchs with their crowns worn over turbans or hats.¹

As already noted in the main text of this paper the most striking similarities to the scenes on the bard occur in the products of the Brussels and Antwerp schools of wood-carvers, and especially in the altar-pieces for which they are now chiefly noted.² One of these last, the splendid altarpiece of St. George, carved by Jan Borman of Brussels in 1493, and now in the Cinquantenaire Museum there,³ may even have been the model on which Vrelant's scenes from the life of St. George were based. Artistically, it is immeasurably superior to the engraving on the bard, but it includes more elaborate versions of three of the same scenes, with figures of a generally similar type to those used by Vrelant, among them both Diocletian and Dacianus. Particularly striking is the fact that, as on the bard, a cauldron in the form of an ox (pl. xxiv, *a*) and a rack composed of two windlasses appear, though the latter is used to twist and not to stretch the saint's body (pl. xxv, *b*). I have been unable to discover any other representation of a rack of this type used to torture St. George, and only one other of him being boiled in a brazen ox. This last is on an altar-piece painted locally for the Guild of Crossbowmen of Bruges in the early sixteenth century.⁴

The details of the figures on the altar-piece and the grouping of the scenes are quite different from those on the bard. There can be no question, therefore, of Vrelant having based his designs directly on Borman's work. He must, however, have known it when living in Brussels, so there is some justification for thinking that he may have been influenced by it when preparing his own illustrations of the same subject.

¹ See, for example, Max J. Friedländer, *Die altniederländische Malerei*, viii-xi (Berlin, 1930-3), *passim*; J. Destree, 'Études sur la sculpture brabançonne au Moyen Âge', Chapter IV, *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, xiii (1899), 273 ff.; Comte J. de Borchgrave d'Altena, *Les Retables brabançons* (Brussels, 1942); E. Hosten and Eg. I. Strubbe, *Illustrated Catalogue of the Municipal Fine-Art Museum of Bruges*, 3rd edn. (Bruges, 1948), nos. 214-15.

² Borchgrave d'Altena, *op. cit.*

³ Borchgrave d'Altena, *Le Retable de Saint Georges de Jan Borman* (Brussels, 1947).

⁴ Hosten and Strubbe, *op. cit.*, no. 214. I have been

unable to trace any Western version of the legend in which the brazen ox is mentioned. It occurs, however, in the Coptic texts, for example an encomium in commemoration of St. George ascribed to the fifth-century Bishop of Ancyra, Theodotus: '... and [they] cast him into a brass ox, and they heated the ox which the blessed man was in for three days with vine and cypress wood. And the Lord looked upon the sufferings of the righteous man and came to him upon a cloud, and extinguished the fire under him, and healed all his body; and the brazen ox split asunder. And the blessed George came forth like one who has been bathing in a bath ...'. See Wallis Budge, *Martyrdoms etc.*, 298; cf. also 214.

ACKNOWLEDGEMENTS

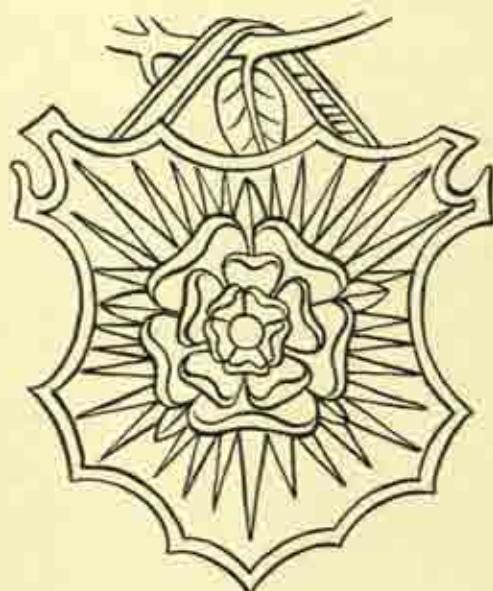
Among the many people who have assisted me in the preparation of this paper my thanks are due first and foremost to Dr. Bruno Thomas, Director of the Waffensammlung in the Kunsthistorisches Museum, Vienna. Not only has he read it in manuscript and made many helpful suggestions for its improvement but he has also checked my transcripts of the Austrian documents and provided the solution to all the many problems of interpretation they have presented. Without his help, and that of Dr. Hans Bachmann, Director of the Tiroler Landesregierungsarchiv, who provided microfilms of documents under his care, I should not have been able to give so full an account of the Emperor Maximilian's gift armour.

I am also especially indebted to the following: the late Sir James Mann, Master of the Armouries of H.M. Tower of London, for permission to examine Henry VIII's armour, bards, and horned helmet; Mr. A. R. Dufty, Sec. S.A., the present Master of the Armouries, for having special photographs taken of the silvered and engraved armour and bard, and also for reading the paper in manuscript; Mr. H. R. Robinson of the Armouries for making all the drawings reproduced here and, together with Mr. A. Davies and Mr. E. Smith of the Armouries workshop, for giving me every help in examining the Tower pieces; Dr. Ortwin Gamber, Curator of the Vienna Waffensammlung, for information about the Innsbruck armouries and for detailed measurements of the silver decoration on the Archduke Charles's suit; the staffs of the Public Record Office and of the Department of Manuscripts at the British Museum for easing my researches among the documents under their care; Miss V. M. Dallas, F.S.A., for her editorial work on the paper; and, finally, my colleague Mr. J. F. Hayward, Deputy Keeper of Woodwork at the Victoria and Albert Museum, whose great knowledge of arms and armour and of the decorative arts in general has been at my disposal at every stage in the preparation of the paper.

In addition to the above, and to those people whose assistance is acknowledged in the text, my thanks are due to the following who have supplied me with information and photographs or who have helped in other ways: Mr. Howard L. Blackmore, F.S.A., President of the Arms and Armour Society; Dr. J. Buyck of the Antwerp Museum; Señor Javier Cortes, formerly Director of the Real Armería, Madrid; Dr. Erich Egg, Director of the Tiroler Landesmuseum, Innsbruck; Mr. John Franklin; Monsieur Baudouin de Gaiffier of the Bibliothèque des Bollandistes, Brussels; Mr. H. Gerson of the Rijksbureau voor Kunsthistorische Documentatie, The Hague; Mr. Stephen V. Grancsay, Curator Emeritus of Arms and Armor at the Metropolitan Museum of Art, New York; Mr. R. T. Gwynn; Mr. John H. Harvey, F.S.A.; Monsieur A. Janssens de Bisthoven, Director of the Bruges Museums; Mr. A. Lambert; Monsieur R. Malengret Lebrun, President of

the Association Belge Amateurs Armes Armures; Dr. A. Mihalik, Deputy Director-General of the Hungarian National Museum, Budapest; Monsieur F. Van Molle of the Institut Royal du Patrimoine Artistique, Brussels; Mr. W. Keith Neal; Mr. A. V. B. Norman, Assistant Keeper at the Wallace Collection; Dr. V. Oberhammer, Director of the Kunsthistorisches Museum, Vienna; the late Professor Dr. Paul Post, formerly Director of the Berlin Zeughaus; Mr. Richard H. Randall, Jr., of the Museum of Fine Arts, Boston; Mr. W. Reid of the Tower of London Armouries; Professor J. S. Roskell of Manchester University; Monsieur Jean Squilbeck, Director of the Musée Royal d'Armes et d'Armures, Brussels.

I have also to acknowledge permission to reproduce illustrations as follows: Fratelli Alinari, Florence, for pl. XII, c, d; the British Museum, for fig. 2, p. 35; the Kunsthistorisches Museum, Vienna, for pl. x b; Cavaliere Luigi Marzoli, for pl. XII, a, b; the Metropolitan Museum of Art, New York, for pls. v, c, XIV, a, b; the Musée de l'Armée, Paris, for pls. VII, b, VIII, c; the Hungarian National Museum, Budapest, for pl. XIV, c, d; the Patrimonio Nacional, Madrid, for pls. XVI, b, XVII, a, b, XVIII, a, b, c; Monsieur Georges Pauilhac for pl. VII, c; the Tiroler Landesmuseum, Innsbruck, for pls. VII, a, IX, a, b; A.C.L. Brussels for pls. XXIV a, XXV b. All the other illustrations are Crown Copyright Reserved and are reproduced by permission of H.M. Ministry of Public Building and Works for pls. II, III, IV, V, a, b, d, VI, VIII, a, b, IX, c, d, X, a, c, XI, XIII, XVI, a, c, d, XVIII, d, XIX, and figs. 1, 3-10; and the Royal Commission on Historical Monuments (England) for pls. I, XV, XX-XXIII, XXIV, b, and XXV, a.



SUPPLEMENT

Amateurs d'armes are well served by many excellent catalogues of the objects of their study. The best are works of scholarship which provide invaluable sources of reference to a miscellany of armour and arms. It is, however, a matter for regret that monographs devoted to presentation of the principal extant armours are few: indeed the only monograph readily available that is adequate to its subject is the one on the Genouilhac armour published by the Metropolitan Museum, New York, in 1937. Only by individual exposition can the form and construction of an armour be described and depicted, the decoration be illustrated and discussed and the known history be properly presented, and indeed something of the quality of the craftsmanship be conveyed to the reader. Armours that should long ago have been published in this way come readily to mind, in particular the armour made about 1480 by Lorenz Helmschmied in Augsburg for the Archduke Sigismund or that made in 1546 by Bartolommeo Campi of Pesaro for Guidobaldo II della Rovere, Duke of Urbino: the first a supreme work of art of the late Middle Ages, the second a splendid and unique extravagancy, appropriately *a la Romana*, of the Renaissance.

It is a matter for concern that at this time detailed descriptions of so many of the great possessions of the family of nations are lacking: such *lacunae* are not restricted to the craft of the armourer. In our own country there is, for example, still no adequate account of the royal tombs at Westminster and not until 1959 was an essay made to provide a comprehensive account of King's College Chapel, Cambridge: incredible though it may seem, then for the first time were the scenes in the great windows accurately identified for the record.

It is therefore a matter of no great surprise that national possessions so popular and so remarkable as the armours of Henry VIII are insufficiently recorded. Rather than regret the omissions it were better to produce the record without delay. Mr. Blair's paper on the silvered armour of Henry VIII here published is thus doubly welcome: for the remarkable discoveries he has made in regard to it, and for the detailed descriptions and illustrations he has provided. Since there is unlikely to be a further definitive account of the armour for a long time to come, the Tower Armouries have contributed the following supplement of drawings to complete the record so far as possible; they are the skilful work of Mr. H. R. Robinson of the Tower staff and are accompanied by tables of weights and measurements.

A. R. DUFFY
Master of the Armouries

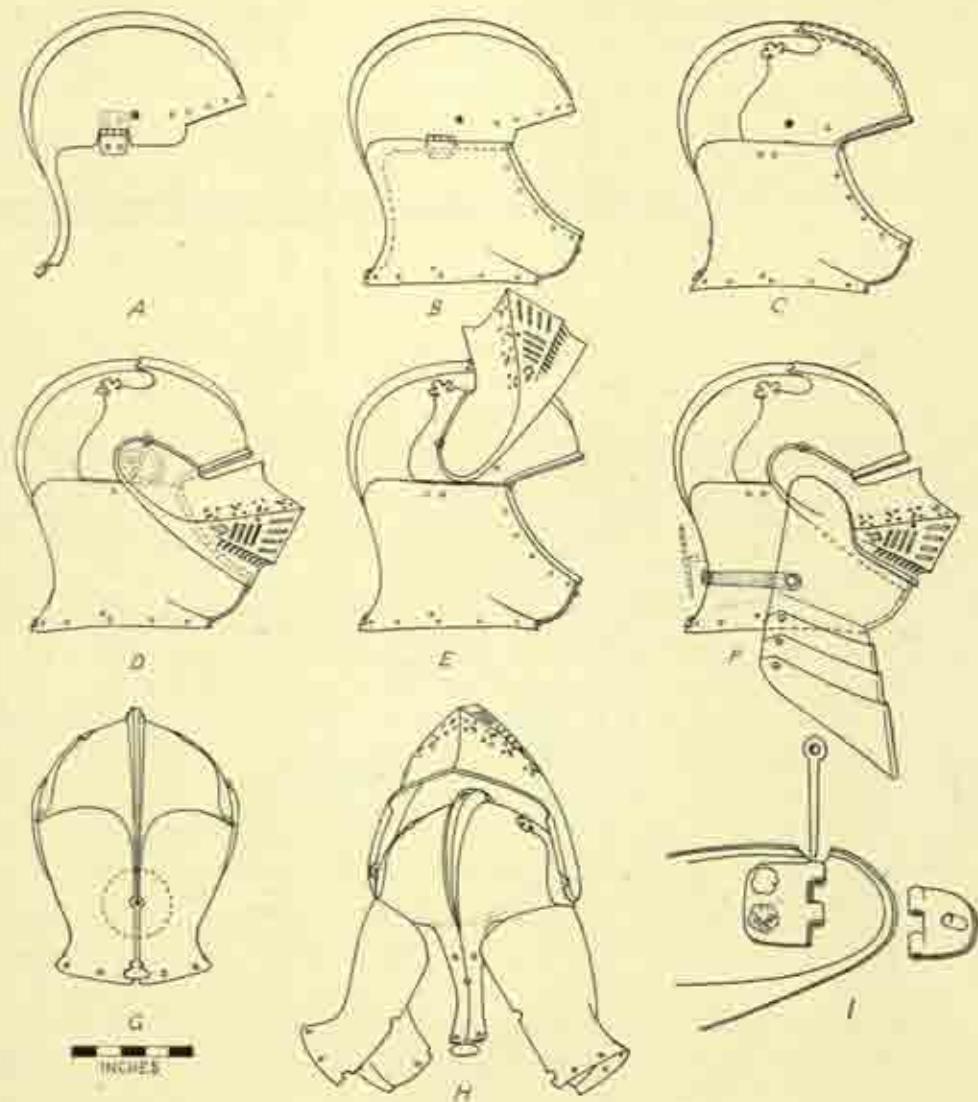


FIG. 3. The Armet. A. Skull. B. Cheek-pieces. C. Brow-reinforce. D. Visor. E. Visor raised. F. Wrapper. G. Back of armet without wrapper. H. Armet opened to admit head. I. Detail of right visor-pivot. In F and G the missing rondel is shown dotted. (A-H ½; I not to scale.)

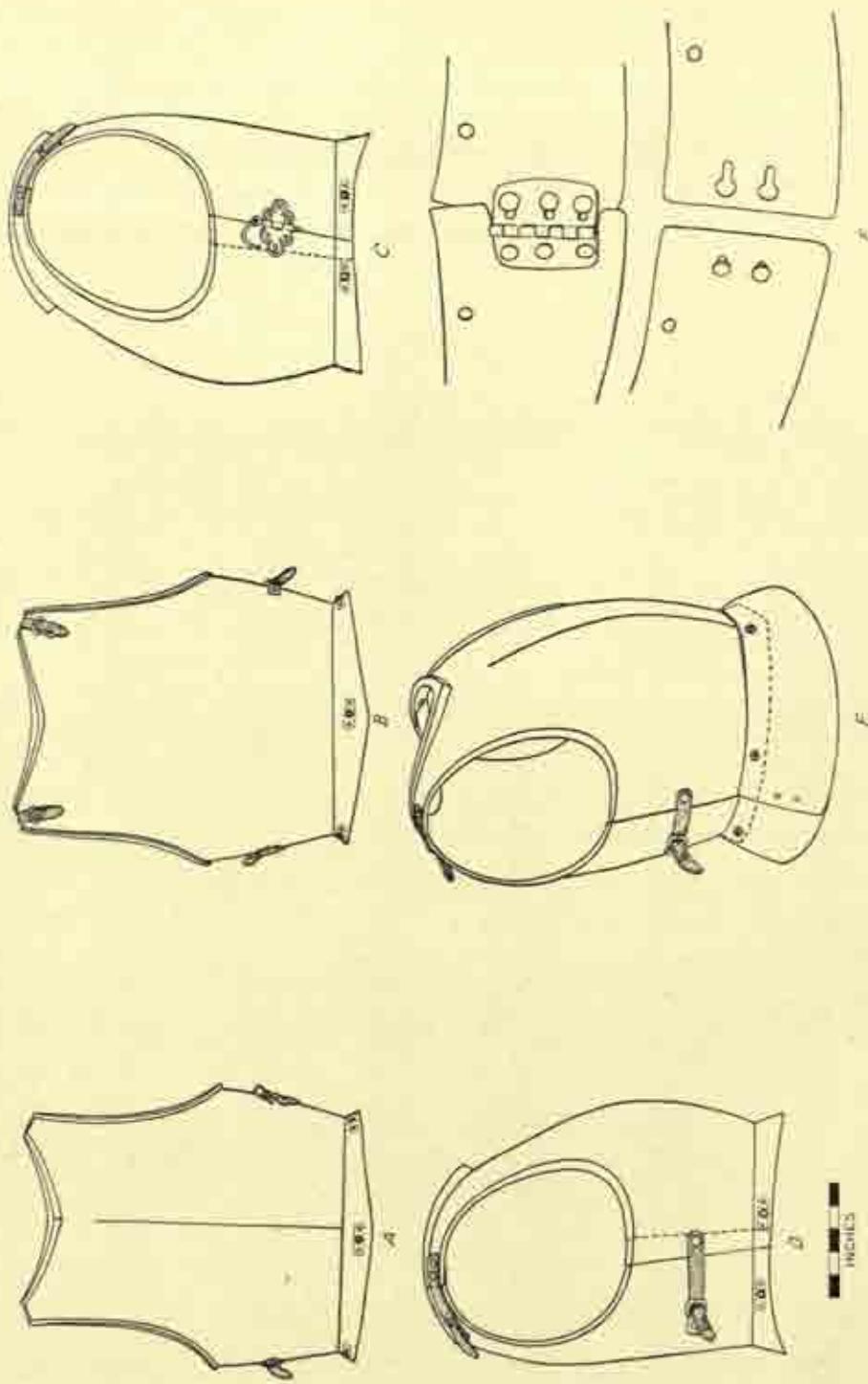


FIG. 4. The Cuirass. A. Breastplate. B. Backplate. C. Left side of cuirass. D. Right side of cuirass. E. Cuirass with fauld attached. F. Details of fauld hinge and fastening at right side. (A-E 1; F not to scale.)

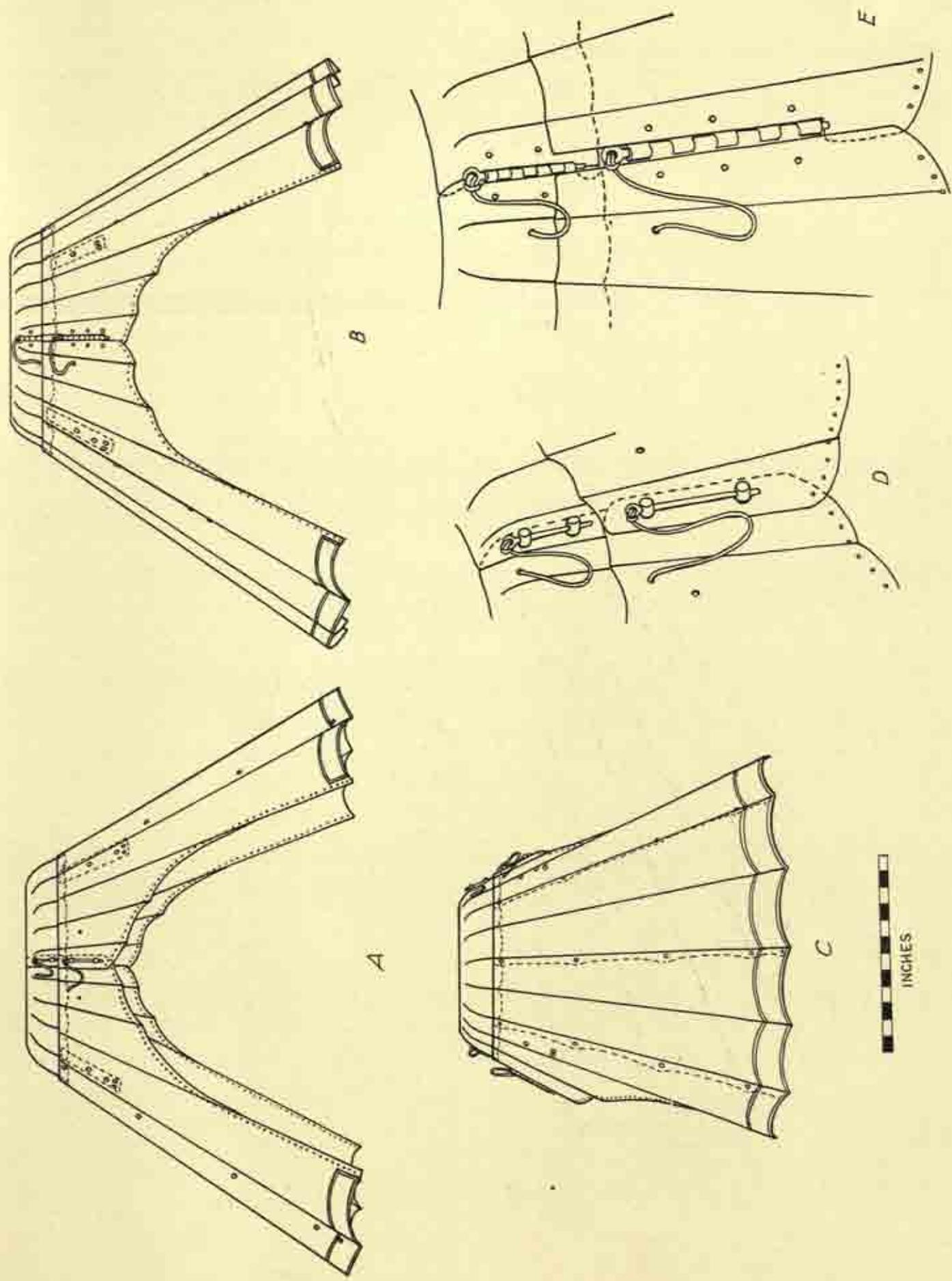


FIG. 5. The Base. A. Front view. B. Back view. C. Right side. D. Front fastening. E. Back hinges with removable pins. (A-C $\frac{1}{2}$; D-E not to scale.)

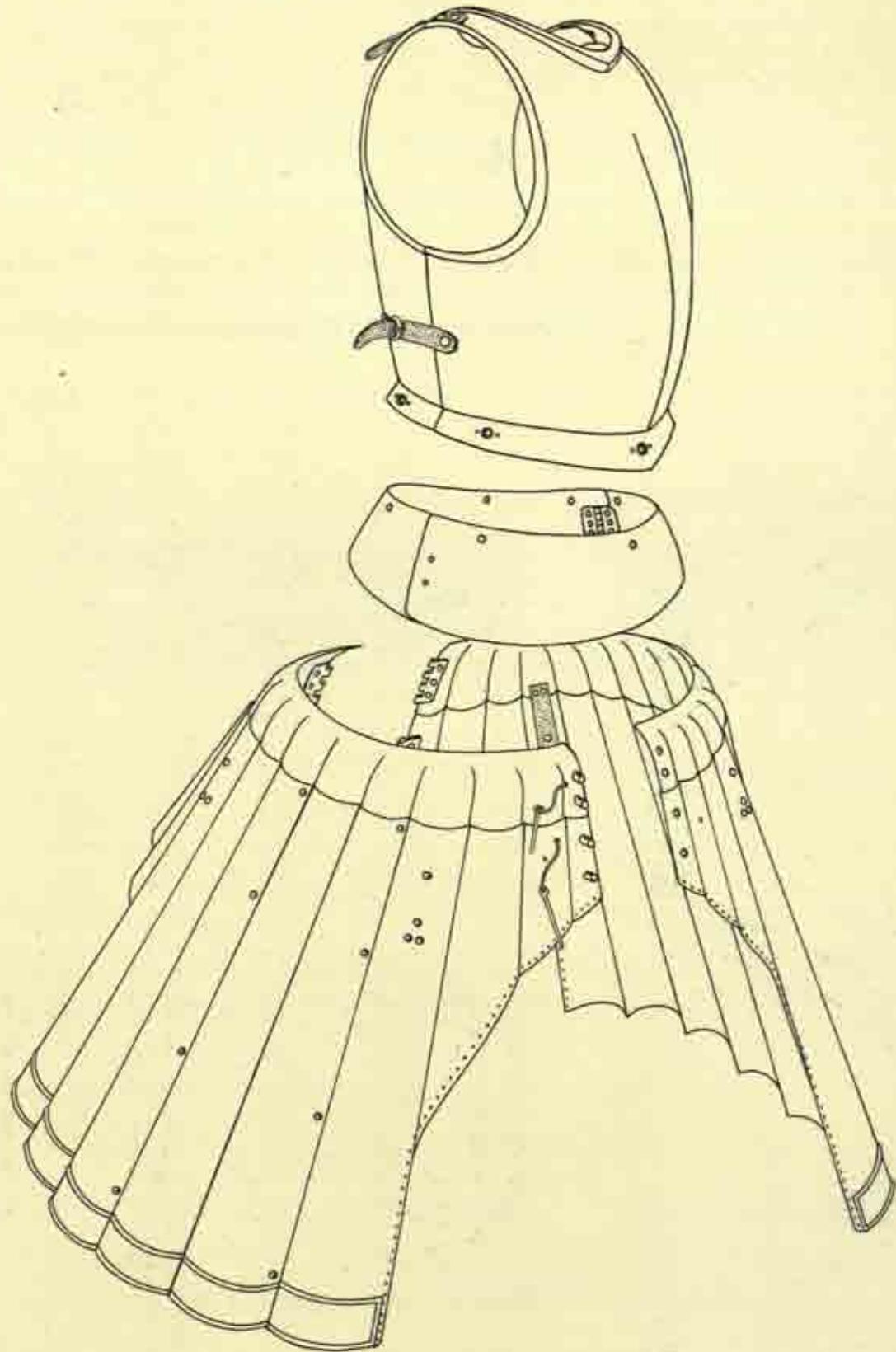


FIG. 6. The Cuirass and Base. Exploded view to illustrate method of assembly.

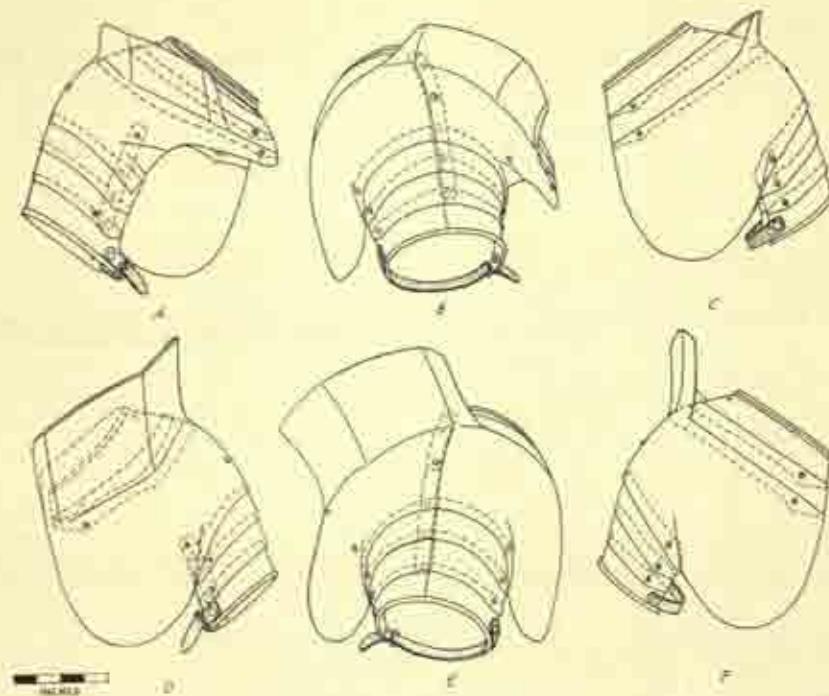


FIG. 7. The Pauldrons. A. Front of right pauldron. B. Side of right pauldron. C. Back of right pauldron. D. Front of left pauldron. E. Side of left pauldron. F. Back of left pauldron. (1)

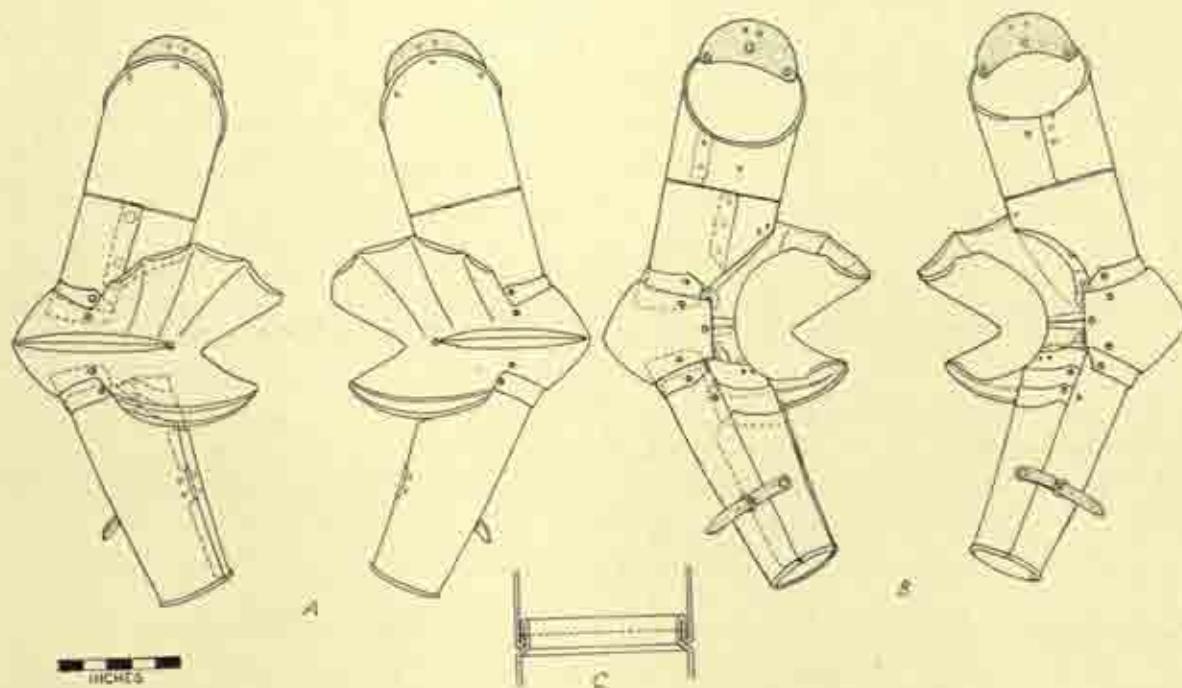


FIG. 8. The Vambraces. A. Front of right and left vambraces. B. Back of left and right vambraces. C. Section of turning-joint. (A-B 1/2; C not to scale.)

HENRY VIII'S ARMOUR

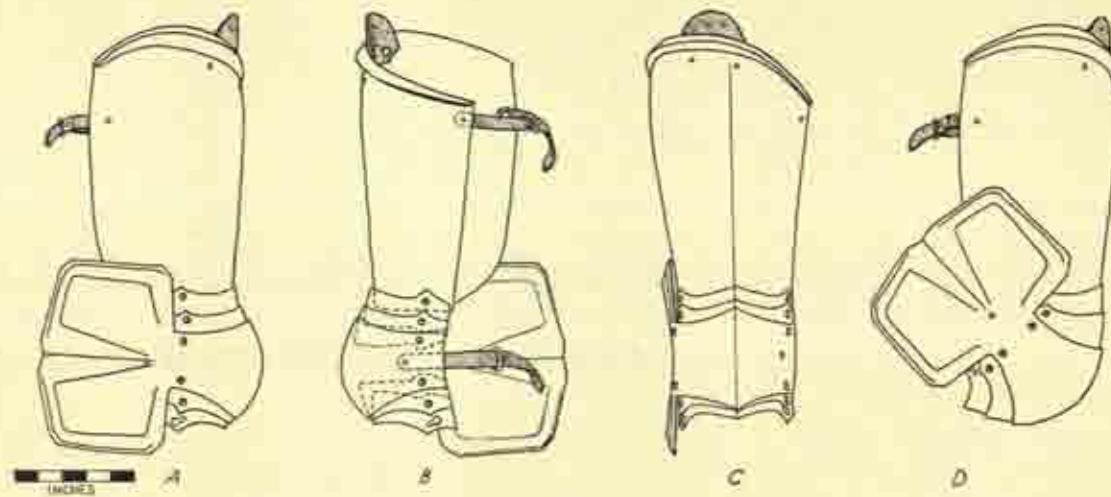


FIG. 9. Cuisses and Poleyns. A. Side of right cuisse. B. Inside of right cuisse. C. Front of right cuisse. D. Right cuisse with poleyn fully bent. ($\frac{1}{2}$)

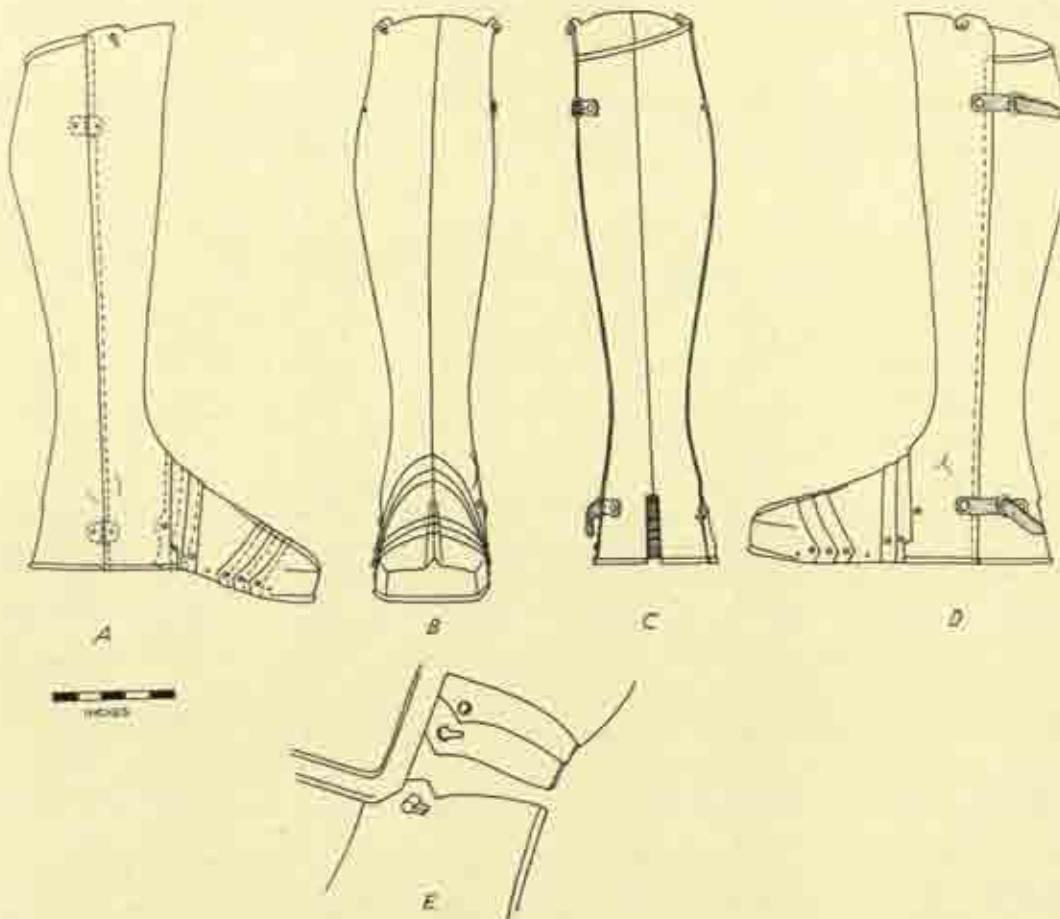


FIG. 10. The Greaves and Sabatons. A. Outer side of right greave. B. Front of right greave. C. Back of right greave. D. Inner side of right greave. E. Detail of turning-pin and key-hole attachment for poleyn and greave. (A-D $\frac{1}{2}$; E not to scale.)

HENRY VIII'S ARMOUR

51

WEIGHTS OF SILVERED AND ENGRAVED ARMOUR

		<i>lb.</i>	<i>oz.</i>	<i>kg.</i>
Helmet	Complete without reinforcing bevor	7	1 $\frac{1}{2}$	3.210
	Skull and cheek pieces	4	10 $\frac{1}{2}$	2.105
	Brow reinforce	1	0 $\frac{1}{2}$	0.475
	Visor and pins	1	6 $\frac{1}{2}$	0.631
	Reinforcing bevor	2	5 $\frac{1}{2}$	1.056
Cuirass and fauld	Complete	9	4 $\frac{1}{2}$	4.203
	Breastplate	4	14 $\frac{1}{2}$	2.225
	Backplate	3	0 $\frac{1}{2}$	1.368
	Fauld	1	5 $\frac{1}{2}$	0.610
Base	Complete	16	0 $\frac{1}{2}$	7.279
	Left half	7	11	3.487
	Right half	8	5 $\frac{1}{2}$	3.792
Pauldrons	Left	4	8 $\frac{1}{2}$	2.055
	Right	2	12 $\frac{1}{2}$	1.269
Vambraces	Left	4	11 $\frac{1}{2}$	2.147
	Right	5	4 $\frac{1}{2}$	2.493
Cuisses and poleyns	Left	3	0 $\frac{1}{2}$	1.375
	Right	2	13 $\frac{1}{2}$	1.290
Greaves and sabatons	Left	4	0 $\frac{1}{2}$	1.821
	Right	4	6 $\frac{1}{2}$	2.005
Total weight		66	6 $\frac{1}{2}$	30.113

MEASUREMENTS OF SILVERED AND ENGRAVED ARMOUR

	<i>External</i>	<i>Internal</i>		
		<i>Inches</i>	<i>Millimetres</i>	<i>Inches</i>
HELMET				
Height	11 $\frac{1}{2}$	281.7812	11	279.4000
Width at visor-pivots	7 $\frac{1}{2}$	190.5000
Brow to base of skull	9 $\frac{1}{2}$	244.4750
Maximum length from point of visor to base of skull	12 $\frac{1}{2}$	311.1500
Maximum width, including visor	8 $\frac{1}{2}$	217.4875
CUIRASS				
Distance from centre of breast to back	11 $\frac{1}{2}$	282.5750
Width at base of arm-holes	12 $\frac{1}{2}$	323.8500
Neck opening, front to back	7	177.8000
Neck opening, side to side	8 $\frac{1}{2}$	204.7875
Waist, front to back	10	254.0000
Waist, side to side	10 $\frac{1}{2}$	273.0500
Height, shoulder to waist	14	355.6000
Girth at waist	34 $\frac{1}{2}$	882.6500	33 $\frac{1}{2}$	857.2500
Girth at centre	41 $\frac{1}{2}$	1060.4500	40 $\frac{1}{2}$	1022.3500
Fauld, depth	3 $\frac{1}{2}$	79.375
BASE				
Height	21 $\frac{1}{2}$	555.6250
Width at lower edge	35 $\frac{1}{2}$	901.7000
Depth, front to back, at lower edge	24	609.6000
Waist, front to back	11 $\frac{1}{2}$	298.4500
Waist, side to side	12 $\frac{1}{2}$	320.6750

HENRY VIII'S ARMOUR

MEASUREMENTS (*cont.*)

		<i>External</i> <i>Inches</i>	<i>Millimetres</i>	<i>Internal</i> <i>Inches</i>	<i>Millimetres</i>
RIGHT VAMBRACE					
Length over all	21 $\frac{1}{2}$	539·7500
Length of upper cannon	10	254·0000
Length of lower cannon	9 $\frac{1}{2}$	238·1250
Girth at turning-joint	15 $\frac{1}{2}$	393·7000	14 $\frac{1}{2}$	377·8250	..
Girth at wrist	10	254·0000	9 $\frac{1}{2}$	234·9500	..
LEFT VAMBRACE					
Length over all	20 $\frac{1}{2}$	527·0500
Length of upper cannon	9 $\frac{1}{2}$	247·6500
Length of lower cannon	9	228·6000
Girth at turning-joint	14 $\frac{1}{2}$	377·8250	13 $\frac{1}{2}$	349·2500	..
Girth at wrist	10 $\frac{1}{2}$	257·1750	9 $\frac{1}{2}$	234·9500	..
RIGHT CUISSE AND POLEYN					
Length over all	13 $\frac{1}{2}$	352·4250
Length of cuisse at centre	10	254·0000
Width at top of cuisse	6 $\frac{1}{2}$	158·7500
Width at knee	4 $\frac{1}{2}$	120·6500
LEFT CUISSE AND POLEYN					
Length over all	13 $\frac{1}{2}$	349·2500
Length of cuisse at centre	10	254·0000
Width at top of cuisse	6 $\frac{1}{2}$	155·5750
Width at knee	4 $\frac{1}{2}$	120·6500
RIGHT GREAVE AND SABATON					
Height, from ground	17 $\frac{1}{2}$	454·0250
Length of foot over all	11 $\frac{1}{2}$	301·6250
Girth of calf	15 $\frac{1}{2}$	400·0500
Girth of ankle	10	254·0000
LEFT GREAVE AND SABATON					
Height, from ground	18 $\frac{1}{2}$	458·7875
Length of foot over all	11 $\frac{1}{2}$	288·9250
Girth of calf	15 $\frac{1}{2}$	400·0500
Girth of ankle	10 $\frac{1}{2}$	257·1750

N.B. No accurate figure can be given for the total height, as the legs are not attached to the cuirass. We know, however, from Henry VIII's Greenwich foot-combat armour of c. 1515-20 at the Tower of London Armouries (No. II. 6) that the king's height was about 6 ft. 1 in.

*Sir Henry Unton and his Portrait: An Elizabethan Memorial Picture and its History**

By ROY C. STRONG, Esq., Ph.D.

I. INTRODUCTION

ONE of the strangest and best-known pictures in the National Portrait Gallery is that of Sir Henry Unton.¹ He is depicted seated in a richly upholstered chair while around him there are grouped many extraordinary and wondrous scenes. We see him as a baby nursed by his mother; as a soldier accompanied by the panoply of war with tents, horse, armour, and attendant squires; on horseback, sunshade in hand, riding through Italy, or escorted by trumpeters and servants into France. There are other scenes of banqueting, masquing, and revelry; but the mirth of festival gives way to counsel with learned divines and the solitude of study. There are also more sombre tableaux: a death-bed surrounded by weeping and praying servants and a hearse draped in black being jogged through the bleak English countryside, while beggar women and children, the blind and lame, sit, grief-stricken, watching a gaunt procession of black-clad mourners. These are making their way towards a steeped church to the left, where a large congregation listens attentively to a sermon and before which there stands a splendid tomb, gaily tricked out in scarlet, black, and gold, on which there lies the recumbent effigy of a knight presided over by a lady attired in widow's weeds. All these relate in some way to the subject of the picture, Sir Henry Unton; in correct sequence they form a selective visual biography, and in this way the picture has value not only as a record of the sitter's features but as a unique historical document (pl. xxvi).

The Unton picture is a memorial portrait, a genre which enjoyed a considerable vogue in Elizabethan and Jacobean England. As a phenomenon, and one which remains largely unexplored, the memorial portrait occupies a curious hinterland between the living portrait and the funeral or tomb effigy.² Most fall into the category of the *memento mori*; others, and they are rare, are deliberately designed documents of a partisan or didactic character. Of the former the Judd memorial at Dulwich College (1560), where man and wife meditate upon a skull and a rotting corpse,³ or that of Sir Thomas Aston (1635), with a skull, and his wife depicted both alive and dead (pl. xxvii, a),⁴ are examples of a formula in painting which is little more than

* The punctuation and spelling have been modernized in all quotations.

¹ The only previous study of the picture is C. S. Emden's 'Sir Henry Unton (1557-96). An Elizabethan Story Picture', *Oriel Papers*, Oxford, 1948, pp. 1-8.

² It also has affinities with motifs used in portraying

the dead: see A. Pigler, 'Portraying the Dead', *Acta Historiae Artium*, iv (1956), 1-75.

³ Rep. *Walpole Society*, ii (1913), pl. xiv.

⁴ By John Souch, City of Manchester Art Gallery; rep. E. K. Waterhouse, *Painting in Britain, 1530-1790*, London, 1953, pl. 36.

an extension of contemporary tomb iconography. In sharp contrast the memorial picture of Lord Darnley (1567) was deliberately commissioned as a constant remembrance to the future James I of the foul and treacherous murder of his father. Prayers meticulously inscribed on scrolls cry to heaven for vengeance, and an inset scene shows the perfidious Queen of Scots' defection from Bothwell at Carberry Hill.¹ Elements of both these traditions mingle in the Unton picture; it is a *memento mori*—Death grimly cavorts and dances while he claims his victim (cf. pl. xxvii, b); it has a didactic purpose—inset scenes recall the glories attained by the house of Unton under Sir Henry. The picture is, in addition, a Triumph of Fame. As an object it also has affinities with the great memorial triptychs in the churches at Besford, Burford, and Lydiard Tregoz² where the living and the dead, together with their innumerable coats of arms, are welded into single composite hieratic images, truly reflective of an ever more affluent and aspiring gentry. The figure of Unton is similarly conceived tomb-wise, seated upright, in the act of writing, just as in the familiar monuments of John Stow or Shakespeare (pl. xxvii, c). And the meticulous rendering of the funeral procession and of the numerous and complex coats of arms suggests that the picture may well be the work of a herald, whose task it would have been to supervise the correct rendering of his achievements, both during the funeral ceremonies and upon his monument.

The picture is, in the main, to be read from right to left, although it also on occasion works up and down, and its structure, with a dominating central figure surrounded by incidents and scenes from his life, has its origins in medieval art, where the representation of Christ, the Virgin, or some saint, encompassed by related events of a miraculous nature from their lives, was a commonplace. It also has its roots in secular iconography, in series which illustrate, for example, the Four or Seven Ages of Man or the effects of the various planetary influences upon mankind. The division of the picture is elementary: to the right the sun sheds gilded beams across the daytime of Unton's life while, on the left, a crescent moon presides in the night-sky over his funeral and his tomb. The dividing-line occurs immediately beneath the table upon which Unton is writing, where his coffin is solemnly borne away from the ephemeral light of life into the darkness of death. The portrait is also deliberately divided to reflect the twin aspects of Unton's history: his public as opposed to his private life; his role as traveller, soldier, and ambassador as contrasted with his part as a scholar, man of piety, musician, and genial host. If we are to unravel his life it is along these complementary paths that we must follow him, and by doing so undergo the unique experience of compiling the biography of an Elizabethan from not only written but visual evidence.

¹ O. Millar, *The Tudor, Stuart, and Early Georgian Pictures in the Royal Collection*, London, 1963, i, pp. 75–77, ii, pl. 31 rep.

² See F. T. S. Houghton, 'Notes on Triptychs at Besford (Wores.) and elsewhere', *Trans. Birmingham Arch. Soc.* xlix (1923), 66–76; E. C. M. C. L. McLaughlin,

'Burford Parish Church (Salop) and the Cornwall Monuments', *ibid.* xxxviii (1912), 75–79; J. Willis, 'The Harewell Triptych in Besford Church', *Trans. Worcestershire Arch. Soc.*, n.s. i (1923–4), 79–87; C. Hussey, 'Monuments at Lydiard Tregoz', *Country Life*, cii (1948), 726–9.

II. THE PUBLIC LIFE OF SIR HENRY UNTON¹

Our story begins at the bottom right of the picture at Wychwood in Oxfordshire, where Henry was born, about the year 1557. His mother, seated in an arm-chair, is nursing her child, attended by a nurse and two gentlewomen. On the ground, close to her feet, stands a cradle. In a picture whose sense of perspective is almost wholly dominated by social precedence Sir Henry Unton's mother assumes gargantuan proportions which are modified only by her seated position. If she were standing the two ladies and the nurse would be totally dwarfed by her (pl. xxviii). Of her noble rank we are left in no doubt, for the coat of arms above her head bears the coronet of a countess and the inscription which flanks it at one time read as follows:

This worthy and famous gentleman, Sir Henry Unton, was son unto Sir Edward Unton, Knight . . . and also his mother, the most virtuous Lady Anne Seymour, countess of Warwick, eldest daughter to the Lord Edward Seymour, duke of Somerset, uncle to King Edward [VI] and so protector of his person and the realm. Her uncles were Thomas and Henry Seymour, which Thomas was Lord Admiral of England and married unto Catherine Parr, last wife of King Henry VIII. Her mother was duchess of Somerset; her aunt was the Lady Jane Seymour, queen of England.²

From this we learn that Unton's mother was the Lady Anne Seymour, one of the six daughters which the duke of Somerset, Lord Protector of England, had by his second marriage to Anne, daughter of Sir Edward Stanhope.³ She and her sisters belonged to that generation of bluestockings which included the young Queen Elizabeth I and the precocious daughters of Sir Anthony Coke of Gidea Hall. Their education had been a humanist one under the guidance of a Frenchman, Nicolas Denisot, who was a poet, painter, and engraver besides being an intimate of French literary circles.⁴ When the queen of Navarre died, Denisot suggested that the sisters should write a poem in her memory; the result was the *Hecatodistichon*, which Denisot carried to Paris and which inspired the French poets including Jean Dorat, du Bellay, and Ronsard to produce a volume of memorial verses in honour of the deceased queen. *Le Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre*⁵ revolves round the poem written by three of the sisters whose praises are sung as the *tria lumina Angliae*. Anne's background was therefore a distinctly reformist one, and John Calvin wrote to her from Geneva in 1549 saying that he had heard not only of her liberal education but that she was so conversant 'in the doctrine of Christ, as to afford an easy access to his ministers'.⁶ She grew up during a period when her family was at the height of its power, when her father, King Edward VI's uncle, was Lord Protector of England. Their triumph was, however, a short-lived one, for in 1550 Somerset was deposed from the protectorship, and power passed into the hands of the ambitious John

¹ There is no full-length biography of Sir Henry Unton. The best account is in the *D.N.B.*, s.v. Unton. Summaries are in A. à Wood, *Athenae Oxonienses*, London, 1813, i., 647-8; *The Unton Inventories*, ed. J. G. Nichols, Berkshire Ashmolean Society, 1841, pp. i-lxvii.

² *Antiquarian Repertory*, London, 1808, ii, 333.

³ On Anne, countess of Warwick, see *D.N.B.*, s.v. Dudley, John, duke of Northumberland; *Unton Inven-*

tories, pp. xxxv-xxxvii.

⁴ See C. Jugé, *Nicolas Denisot du Mans*, Paris, 1907, pp. 59 ff.

⁵ *Le Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre*, Paris, 1551; Latin ed. *Annae, Margarita, Jane, Sororum Virginum, Heraldum, Anglorum . . .*, Paris, 1550.

⁶ *Original Letters*, ed. H. Robinson, Parker Soc., Cambridge, 1847, ii, 702-3.

Dudley, duke of Northumberland. His policy at first was one of appeasement towards the rival house, one which reached its climax in Anne's marriage to his eldest son John, soon to be earl of Warwick, which took place in the presence of the king and in the midst of splendid festivities at the royal palace of Sheen.¹ Just over a year later Northumberland had Anne's father executed on a trumped-up charge of conspiracy, leaving her a living testimony to an alliance which no longer had a political validity.

Nor were her husband's family to fare any better in reversals of fortune: with the accession of Mary, Anne's husband, the earl of Warwick, along with his father and brothers, was arraigned and condemned on a charge of treason for his part in attempting to establish Lady Jane Grey as queen. Warwick languished in the Tower for more than a year, until October 1554, when, thanks to the clemency of Mary, he was released, only to die ten days after. Six months later the widowed countess of Warwick was married in a small and sequestered church at Hatford to Sir Edward Unton of Faringdon.² How this match came about we do not know: the collapse of the countess's fortunes had been so dramatic that the discrepancy in rank between a countess, who was a Seymour by birth and a Dudley by marriage, with a Berkshire gentleman of no great lineage was less apparent in 1555 than it would have been in earlier, grander times. Perhaps, too, Anne had already begun to betray that weakness of mind that was finally to overcome her. Lapses into mental derangement probably began as early as 1566,³ and after Sir Edward's death his son Henry had the melancholy task of securing his mother's custody.⁴ The tragic loss of her father, of her first husband, and of two of her sisters may well have weakened the mind of this pious lady, who finally went to her grave in February 1588 when she was mourned as 'a noble lady, a faithfull wife, a virtuous woman, and a godly widow'.⁵

The village of Ascott-under-Wychwood, where Unton was born, was six miles north-east of Burford, which Sir Edward Unton held for the maintenance of his wife as part of the lands of her first husband, the earl of Warwick, and the Unton house was at Langley on the west side of the forest of Wychwood.⁶ Sir Henry Unton therefore owed his noble lineage to his mother, but what of the Unton family itself? The Untons were Oxfordshire and Berkshire gentry who had risen to prominence at the end of the fifteenth century.⁷ Pedigrees of the family begin with Hugh Unton, who married Sybell, daughter and heiress of William Fettiplace, and thereby acquired extensive estates in those counties. Thomas Unton, Henry's grandfather, was sheriff of the counties of Berkshire and Oxfordshire and in 1533 was one of those 'knights made with the sword' at the coronation of Anne Boleyn. Two months later he died and he was the first of the Untons to be buried in the north aisle of Faringdon church.⁸ He was also the first to bear the arms which are scattered in varying combinations

¹ *Original Letters*, ii, 340, 565; *The Literary Remains of King Edward VI*, Roxburghe Club, 1857, ii, 273.

² *Unton Inventories*, pp. xxxvi-xxxviii.

³ *Ibid.*, p. xliv.

⁴ *Cal. S.P. Domestic*, 1581-90, p. 74.

⁵ Bartholomew Chamberlaine, *A Sermon preached at Farington in Berkshire, the seuentene of Februarie 1587*, London, 1591, dedication to Lady Unton.

⁶ R. H. Gretton, *The Burford Records*, Oxford, 1920,

p. 84; on Wychwood see *Oxfordshire Gazetteer and Directory*, 1852, pp. 835-6, 855.

⁷ On the Unton descent see *The Four Visitations of Berkshire*, ed. W. H. Rylands, Harleian Soc., lvii, 1907, ii, 221-2; *Unton Inventories*, pp. xvii ff.

⁸ On the Unton tombs see Elias Ashmole, *History and Antiquities of Berkshire*, London, 1719, i, 184-91; *Victoria County History, Berkshire*, iv, 495-7; *Gentleman's Magazine*, lxvi, 1796, pt. ii, pp. 1070-1.



Artist Unknown, The Memorial Picture of Sir Henry Unton

National Portrait Gallery

across the picture, being granted the armorial coat of *azure, on a fess engrailed or, between three spearheads argent, a greyhound current sable*. His son Alexander was one of the knights made on the occasion of Edward VI's coronation, a dignity which he did not live long to enjoy, dying just ten months later on 16th December, to be buried also in Faringdon church. His will reveals that the Unton lands were now spread not only through Berkshire and Oxfordshire but also Wiltshire and the Isle of Wight.

The countess of Warwick bore a numerous family to Sir Edward Unton. Three sons died young, but two sons, Edward and Henry, and two daughters, Anne and Cecily, survived. With the accession of Queen Elizabeth I the Untons prospered and through the countess's first husband they could claim kinship with the queen's favourite, the magnificent Robert Dudley, earl of Leicester. The latter in fact was to die at Cornbury Park, his house adjacent to those Dudley lands which the Untons held and administered for his former sister-in-law, the countess of Warwick.¹ Sir Edward² was knighted at the queen's coronation, was sheriff of the county in 1567, and sat for parliament in both 1566³ and 1572 and received her at Langley in 1574 during the memorable Bristol progress,⁴ when he presented her with a 'jewel of gold garnished with diamonds and rubies and five pearls pendent, one bigger than the rest'.⁵ He was a well-read and well-travelled man, and the diary of his continental tour kept by one of his servants remains one of the earliest and most picturesque accounts of Italy as seen through the eyes of an Elizabethan.⁶

Henry was the younger of Sir Edward's two sons. Of his childhood we know nothing but it was presumably passed at both the family houses at Langley and at Wadley—that house to the right in the Memorial Picture. In October 1573 Henry supplicated for the degree of Bachelor of Arts at Oxford,⁷ information which harmonizes admirably with our visual documentation, for the next scene in the Memorial Picture, immediately above that of his childhood, is labelled OXFORD (pl. XXIX, a). We see a beardless and youthful Henry, his hat on his head, seated reading a book. The building which he occupies presumably represents his college, Oriel, where he was tutored by Richard Pigot.⁸ Henry did not take his Master's degree but finished his education, as was customary in the Elizabethan age, at the Inns of Court, where he became a student at the Middle Temple in 1575. Soon after he travelled extensively in France and, following his father's precedent, in Italy and possibly as far afield as Hungary. The dates of his visit abroad are not known, neither are the places that he visited, apart from Venice and Padua which appear in the top right-hand corner of the picture (pl. XXIX, c). Padua had its university, where Unton may well have studied for a short period—it was perhaps the only Italian university open to English Protestant visitors. Of his fluency in the Italian tongue, a *sine qua non* for diplomacy, we have

¹ See D.N.B., s.v. Dudley, Robert, earl of Leicester. In 1584 Leicester, on the grounds of the Countess's lunacy, sought the Mastership of Malvern Chase (see A. Collins, *Letters and Memorials of State*, London, 1746, i, 297-8).

² On Sir Edward see *Unton Inventories*, pp. xxxiv-xlii.

³ Gretton, *Burford Records*, p. 415.

⁴ E. K. Chambers, *Elizabethan Stage*, Oxford, 1923.

iv, 88, 90, 92. This also records visits in 1573 and 1575.

⁵ J. Nichols, *Progresses of Queen Elizabeth*, London, 1823, i, 379, 391.

⁶ Printed in A. S. Yeames, 'The Grand Tour of an Elizabethan', *Papers of the British School at Rome*, vii (1914), 92-113.

⁷ Wood, *Athenae*, i, 647.

⁸ C. L. Shadwell, *Registrum Orielense*, London, 1893, i, 41.

evidence in the help he accorded his friend and travelling companion Charles Merbury¹ in compiling his collection of Italian proverbs attached to his *Discourse of Royal Monarchy* (1581). To this publication Unton contributed a prefatory address to the reader in which he recommends Charles Merbury 'whom', he states, 'I have long, and much loved'.²

On 14th June 1582 an agent of the secretary of state, Sir Francis Walsingham, wrote in much distress to his master from the Unton house at Wadley. The letter is an important one in our story. Old Sir Edward Unton, he writes, had been desperately ill; one of his legs had had to be amputated and he lay, as it were, on his death-bed. In the extremity of his misery he had made his will and given Christian counsel to his children. 'I perceive', it was reported to Walsingham, 'that he wishes to do a good deal for his younger son Mr Henry, especially in ready money, because he cannot make him his heir to the prejudice of his elder brother, and indeed Mr Henry deserves it, being of as good parts as any gentleman of his age that I know.'³ Besides, he adds, Henry's wife was a relative of Lady Walsingham, Henry having married in 1580 Dorothy, daughter of Sir Thomas Wroughton of Broad Hinton, Wiltshire.⁴ Sufficient to say that the Untons were bound in friendship to the Walsinghams—one of their sons had in fact been christened Francis⁵—and that they were linked by a common devotion to the Protestant cause. For three months Sir Edward languished in agony until in September he died. In his will he kept to his resolution and the few estates which came the way of Henry were bolstered by Sir Edward's bequest of 'all the residue of my goods and chattels, as well movable as immovable'.⁶

Sir Edward was finally buried in Faringdon church over two months later, on 6th December.⁷ His eldest son Edward was at that time in Italy. A delay of two months in the staging of the obsequies should enable the heir to the Unton estates to make his way homewards in time for his father's funeral. Such hopes speedily faded, for while journeying from Padua Edward Unton was suddenly seized by the Inquisition and clapped into prison in Milan. The incident produced something more than a ripple on the surface of the troubled waters of English diplomacy. In the life of Henry Unton it may be said to be the turning-point, for through the tangled negotiations which attended this event, he gained an entrée into the underworld of Elizabethan diplomacy.

He made his debut under the auspices of his relative, the earl of Leicester (pl. XXIX, e), and of Sir Christopher Hatton,⁸ in whose service Unton was at this period.⁹ Equipped with letters of introduction by Walsingham to Cobham, English ambassador in

¹ G. Aquilecchia, 'Lo stampatore londinese di Giordano Bruno e altre note per l'Edizione della "Cencio"', *Studi di filologia italiana*, xviii (1960), 101–2. I am indebted to Miss F. A. Yates for this reference.

² Charles Merbury, *A Briefe Discourse of Royall Monarchie*, London, 1581, 'Henry Unton to the virtuous reader'. On Merbury see D.N.B. They probably met in Italy where Merbury was for a long period in the seventies.

³ P.R.O., S.P. 78/7, no. 105. I quote from the translation in *Cal. S.P. Foreign*, 1582, pp. 87–88.

⁴ The date is given by E. K. Chambers, *Elizabethan Stage*, London, 1923, i, 164 n. 1, citing Ashmole's *Berk-*

shire, but I have not been able to locate it there. How exactly this connexion between Dorothy Wroughton and Lady Walsingham worked is not clear.

⁵ *Unton Inventories*, p. xlvi.

⁶ *Ibid.*, p. xlvi.

⁷ *Ibid.*, p. xlvi.

⁸ Mendoza to Juan de Idiaquez, 13th February 1583, *Cal. S.P. Spanish*, 1580–6, p. 443.

⁹ Wood, *Athenae*, i, 647; a passage in *Leycesters Commonwealth* also refers to him as 'servant to Sir Christopher'; see *Leycesters Commonwealth*, ed. F. J. Burgoine, London, 1904, p. 203.

France,¹ Unton crossed to Paris and then travelled directly on to Lyons, the axis of Franco-Italian relations.² For over three months Henry was engaged in frantic efforts to extricate his brother from the dungeons of the Inquisition; bribery, the machinations of spies, letters of intercession by the French king, besides the threatened seizure of the Spanish ambassador and other Catholics in England, were all successively brought into play.³ An agent called Pyne promised to gain Edward's release, but the end of April came with no apparent results in spite of the fact that over fifteen hundred crowns had been expended.

Pyne proved a broken reed and Unton eventually disposed of him by dispatching him to England bearing letters. At this point his luck changed, for Henry succeeded in winning over to the English government one Solomon Aldred,⁴ the Catholic agent who had been sent to Lyons to negotiate with him for his brother's release. Unton refers to him as 'the player of my brother's tragedy', so that he may in some way have been connected with the seizure of Edward Unton. Now he changed sides, although, of course, at first not openly, and so there emerged a curious double game in which Aldred continued to play papal agent. Aldred left Lyons for Milan to obtain, by means of underhand intrigue, Edward's release.⁵ How exactly this was brought about we do not know, but it must have involved a huge sum of money: 'Bonds of great sums' had been entered into, Henry reported to Walsingham.⁶ Imprisonment had left Edward Unton a man sick in body as well as mind, and the English ambassador in Paris suspected that he had been won over to the Catholic cause.⁷ Just over a year later, however, we find him hauling up recusants before the magistrates.⁸ Edward's own dissipation, together with the vast sums involved in his ransom, wrought havoc with his patrimony. Estates were sold,⁹ followed by an attempt to recoup his fortunes in the colonization of Munster,¹⁰ but to no avail. In January 1588 the Privy Council had to intervene to prevent his seizure and imprisonment for debt.¹¹ A year later he was 'slain in the Portugal voyage',¹² death thus averting total ruin. Of this rash and unreliable character, who was reluctantly recognized as heir to the family estates by his father and who then proceeded to waste them away, there is a deliberate silence in the Memorial Picture. On his death what was left of the Unton estates passed to his brother Henry.

Letters to Sir Francis Walsingham (pl. xxix, b) by those in France during the Edward Unton incident bear testimony to Henry Unton's skill and integrity; twice William Parry wrote entreating the secretary to find 'a gentleman fully furnished with all the

¹ *Cal. S.P. Foreign*, 1583, p. 145.

² *Ibid.*, p. 161.

³ *Ibid.*, pp. 212-13, 280, 348, 389-91.

⁴ On Aldred see C. Read, *Mr. Secretary Walsingham...*, Oxford, 1925, ii, 425-6; *The Memoirs of Father Robert Persons*, ed. J. H. Pollen, Catholic Record Soc., *Miscellanies*, ii (1906), 33-34, 206; *Letters and Memorials of Father Robert Persons, S.J.*, ed. L. Hicks, Catholic Record Soc., 1942, i, 220, 223-4.

⁵ *Cal. S.P. Foreign*, 1583-4, p. 66. A report of 2nd May 1584 states that Unton has gone to Rome, *ibid.*, p. 481; also *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, iii, 28.

⁶ Unton to Walsingham, May 24th/June 3rd, 1583.

P.R.O., S.P. 78/9, no. 110.

⁷ *Cal. S.P. Foreign*, 1583-4, p. 476.

⁸ *Cal. S.P. Domestic*, 1582-90, pp. 264, 384-5; *Unpublished Documents relating to the English Martyrs*, Catholic Record Soc., 1908, i, 125.

⁹ Some he sold to his brother, see below, p. 67; this can best be followed in the account of the Unton lands in 1596, P.R.O., S.P. 15/33, no. 68; see also E. St. John Brooks, *Sir Christopher Hatton*, London, 1946, pp. 306-9.

¹⁰ *Acts of the Privy Council*, 1586-7, p. 191.

¹¹ *Ibid.* 1587-8, pp. 344-5.

¹² T. Milles, *Catalogue of Honor*, London, 1610, p. 820.

parts of a dutiful and loyal subject' a position which would ameliorate his poor estate.¹ Unton himself anxiously followed up any line into Walsingham's favour with epistolary fervour: 'How much I am bound to your lordship for my brother, and he for himself, I had rather my service and his deserts should manifest, than naked words . . . acknowledging the everlasting good of our house to depend upon your lordship's goodness.'²

The story in the Picture shifts from right to left along the top of the painting, from Italy to the LOW COVNTRIES (pl. XXIX, d). In August 1585 a treaty was signed between Queen Elizabeth and those provinces of the Netherlands which were in revolt against the tyranny of Philip II of Spain. Under the terms of this alliance Elizabeth dispatched an expedition under Robert Dudley, earl of Leicester. The latter was received with great splendour by the provinces and proclaimed governor. In reality the whole episode was a fiasco; Leicester was soon hated by the provinces, added to which he sponsored a lamentable campaign during the summer of 1586. Outwardly, however, it had its glittering moments, for along with Leicester travelled many flowers of English chivalry, especially those who were in some way aligned to the Leicester connexion, and amongst them the young Henry Unton.³ We hear that he was first in the rank of the assault at the taking of the town of Axel in Flanders on the Scheldt estuary, at the siege and surrender of Doesburg early in September,⁴ and finally, early in October, at the battle of Zutphen, where Sir Philip Sidney fell, to be lamented by friend and foe alike. Unton's prowess on the field of Zutphen had been such that he was amongst those knighted by Leicester after the battle,⁵ and the earl sent him to England bearing letters in which the newly dubbed knight was recommended as an 'honest and rare gentleman . . . who, with his companion, Sir William Hatton, hath not failed any journey since they came over hither, either on horseback or foot'.⁶

William Hatton was the adopted heir of Unton's old patron and friend, Sir Christopher Hatton, and his closest friend.⁷ Leicester's allusions to their journeys suggests that their soldiering was combined with the carrying of dispatches and generally being caught up in the more routine aspects of diplomacy.⁸ But to what does the Memorial Picture allude? It depicts a town before which a battle is raging; the town is labelled NIMINGAM, presumably Nymegen. The latter was in fact held for Philip II and was not taken until five years later, in 1591, when it fell to Maurice of Nassau, an action at which Unton was certainly not present. The town was further south than either Doesburg or Zutphen, and although Leicester's forces had circled around it and threatened it at the opening of that summer's campaign, no engagement was fought there. The compiler of the picture may perhaps be intending to telescope all the battles of that campaign into one composite image—this certainly applies to some of the other items in the painting. The story ends on 16th February 1587.

¹ *Cal. S.P. Foreign*, 1583, p. 423; also Lansdowne MS. xxxvii (55), f. 138.

² P.R.O., S.P. 78/9, no. 110; *Cal. S.P. Foreign*, 1583-4, p. 657, are both on this theme.

³ *Cal. S.P. Spanish*, 1580-6, p. 554, includes an 'Upton' with train of eight horses and ten servants as part of Leicester's entourage.

⁴ *Cal. S.P. Foreign*, 1586-7, p. 151.

⁵ *Ibid.*, p. 214.

⁶ *Leycester Correspondence*, ed. J. Bruce, Camden Soc., 1844, pp. 415-17.

⁷ On William Hatton, see Brooks, *Hatton*, pp. 23, 79, 113, 322-3, 349, 354, 360; see below, p. 69, for a dedication which mentions the closeness of their friendship.

⁸ *Leycester Correspondence*, pp. 306-8.

when the two chivalrous friends, Unton and Sir William Hatton, walked together as 'knights of his kindred and friends' in the funeral procession of that pattern of all the knightly virtues, Sir Philip Sidney.¹ A portrait of Unton now in Arundel Castle (pl. xxx) depicts him at this period of his life: a self-assured young man in a jaunty black-feathered hat, white doublet, and gold-braided scarlet cloak.²

For the next five years Sir Henry Unton lived the life of a country gentleman, one of the pillars of government administration in Oxfordshire and Berkshire, one to whom the settlement of local disputes could be referred.³ In the year of the Armada both he and his brother Edward rallied county forces to the aid of the Crown in the event of a foreign landing.⁴ Over these events the Memorial Picture does not linger but hastens on—again moving from right to left—with marked rapidity to his journey into FRANCE towards a town labelled CVSHIA. This could only specifically refer to his visit to the French court as English ambassador from 1595 to 1596, but, as in the case of the Netherlands campaign, there is a tendency to telescope. For the compiler of the picture each little scene would seem to set off a series of memory associations: the Italian scene, for example, for a member of the Unton family, not only would allude to Sir Henry's visit to Italy but behind it would loom the disastrous entanglements of Colonel Edward and the distant memory of Sir Edward's colourful tour; the Oxford scene not only would refer to Henry's education at Oriel but from this the onlooker's mind would run on to his brother's education there also,⁵ to the family house at Wadley, the manor of which was leased from Oriel to the Untons, to Sir Henry's patronage of Oxford scholars and divines, and to other lost nuances. So too the little procession which so gallantly winds its way into France, we would suggest, telescopes both the Unton embassies, that of 1591–2 and that of 1595–6 (pl. xxxi, b).

While in the Netherlands Unton had made friends with Leicester's step-son Robert Devereux, second earl of Essex (pl. xxxi, a). He was, remotely, a kinsman. Unton's wife was in some way related to Lady Walsingham whose daughter Frances, widow of Sir Philip Sidney, married Essex as her second husband. Through Essex's influence, in July 1591, Unton was appointed ambassador to Henry IV to replace Sir Edward Stafford. France was torn apart by civil war between the forces of the Catholic League aided by Philip II, who refused to recognize the Huguenot Henry of Navarre as king, and the royalist forces made up of Huguenots and loyal Catholics supplemented by foreign mercenaries.⁶ As Unton wrote to Queen Elizabeth: 'He is a King without a crown and he maketh wars without money.' Unton crossed to

¹ A. Hind, *Engraving in England in the 16th and 17th Centuries*, Cambridge, 1952, i, 134, pl. 63 rep.

² C. R. Beard, 'English or Flemish?', *Connoisseur*, xciii (1934), 73 rep. The head-and-shoulders version now in the Tate Gallery (ex E. Peter Jones coll.) is dated 1586.

³ *Acts of the Privy Council*, 1587–8, p. 121; 1590, pp. 318–20; 1590–1, pp. 36–37, 156–7.

⁴ *Acts of the Privy Council*, 1588, pp. 201–2.

⁵ J. Foster, *Alumni Oxoniensis*, Oxford, 1893, iii, 1530.

⁶ All the correspondence for this embassy is printed in *Correspondence of Sir Henry Unton*, ed. J. Stevenson,

Roxburghe Club, 1847; a photostat of Unton's diary for the embassy, now in the University of Virginia, is deposited in the Berkshire Record Office, Reading; other letters are in *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, iv, 134, 154, 186–7; generally on the diplomacy, see W. Camden, *History of Princess Elizabeth*, London, 1688 ed., pp. 449–50; G. B. Harrison, *The Life and Death of Robert Devereux, Earl of Essex*, London, 1937, pp. 45–68; P. Cheyney, *A History of England from the Defeat of the Spanish Armada . . .*, London, 1914, i, 253–76; see especially J. B. Black, *Elizabeth and Henry IV*, Oxford, 1914, pp. 43 ff.

France with the troops the Queen was sending to the French king's aid which were headed by her chivalrous and hot-headed favourite, Unton's friend Essex. No sooner had Unton and Essex arrived at Dieppe than the former was struck down by a burning fever combined with yellow jaundice. The time could hardly have been more inopportune; on 17th August he was seized by a violent fit and seemed on the point of death. The inset scene at the top of the Memorial Picture of Unton in bed having his pulse felt surrounded by his entourage can allude to this occasion, while at the same time it refers to his death on the second embassy. By the end of August he had recovered and was able to ride abroad and take the air in his coach. Elizabeth had issued strict orders that the troops were to remain at Dieppe until the ratification of the financial agreement with Henry IV, after which they were to be employed in besieging Rouen, but as in the case of nearly all Elizabethan interventions abroad there emerged a curious dichotomy between the queen's written instructions and those which seemed dictated by the circumstances of those on the spot. The English army remained in Dieppe while Henry IV continued the siege of Noyon. Essex incurred the queen's wrath by not writing to her and galloping a hundred miles through enemy country to visit the French king. As Elizabeth bitterly but accurately concluded: 'And now where he is, or what he doth, or what he is to do, we are ignorant.'¹ Unton speedily followed Essex in being denounced by Elizabeth; he had ridden to Louviers to be received by Henry for the first time. It was an act which the queen never quite forgave and one which she harped on when contemplating his reappointment as ambassador in the autumn of 1595: 'princes', she dictated, 'will not be capitulated with by their servants'.² Unton immediately established a lasting friendship with Henry. 'He is a most noble, brave, King', he reported, 'of great patience and magnanimity; not ceremonious, affable, familiar and only followed for his true valour'.³ Elizabeth's wrath descended upon both general and ambassador once more when the English troops, contrary to orders, helped Henry to besiege Gournay. Unton's friends at court, notably Sir Christopher Hatton,⁴ succeeded in placating the queen, whose anger finally subsided when the joint English and French forces at last lay siege to Rouen early in October. The operation ended in failure, for in the April of the following year Philip II ordered the duke of Parma to march his army out of Flanders and relieve Rouen. This he succeeded in doing, thus leading to the abandonment of the siege and early in June 1592, much to the regret of the French king but much to the financial relief of Unton, to his recall to England.

While in France there occurred that curious incident for which he was to be most remembered during the seventeenth century: he challenged to single combat the young duke of Guise who had cast unchivalrous aspersions upon the English queen. The challenge, although the actual encounter never materialized, is an interesting document when read in relation to the Memorial Picture, for there he similarly displays his pride in his Seymour ancestry. 'Nor would I have you to think', he wrote to one of

¹ Elizabeth to Sir Thomas Leighton, 2nd September 1591, *Unton Correspondence*, pp. 55-57.

² Thomas Lake to Sir Robert Sidney, 22nd November 1596, *Hist. MSS. Comm.*, Penshurst, ii, 188-9.

³ Unton to Hatton, 6th November 1591, *Unton Corre-*

spondence, p. 120.

⁴ See letters in Sir Harris Nicolas, *Memoirs of the Life and Times of Sir Christopher Hatton*, London, 1847, pp. 490-3.

the greatest of French aristocrats, 'any inequality of person between us, I being issued from as great a race and house (every way) as yourself.' It was Unton appealing through his Seymour descent to his kinship with kings and queens.

During both the period of his embassy and the years immediately before it Unton had lost many of his most important patrons: death had removed Leicester, Walsingham, and Hatton, so that henceforth his career wholly depended on the favour of his 'most true friend', the earl of Essex. Seven months after returning from his embassy Unton was returned to parliament as member for Berkshire.² The house assembled on Monday, 19th February 1593, and after the usual preliminaries got down to business. On the part of the Crown the main part of that business was an appeal for a subsidy which was launched on 26th February by a bevy of speakers all singing the queen's praises. A committee of 150 members agreed to a double subsidy as in the previous parliament, but on 1st March Lord Burghley, via the Lords, moved a triple subsidy. The proposal led to a crisis in the lower house and what amounted to a point-blank refusal. Amongst those who spoke on behalf of moderating the subsidy was Unton.³ The queen's wrath knew no bounds: Essex did all he could to mollify her but to no avail, for details of Unton's caustic comments 'as the anatomy, the pots and pans and such like' had already reached her ears.⁴ 'I told her', Essex opines, 'that it was an ill example to other men that for one displeasure or misconceit all the merit or service of a man's life should be overthrown.'⁵ Parliament ended on 10th April with Unton still in disfavour. Vainly did all his friends intercede for him at court. Unton was in disgrace.

For over three years he was to languish in involuntary exile from court. In spite of the efforts of Essex the queen still remained adamant over a year later in August 1593 and showed no signs of weakening in her attitude towards Unton;⁶ and when he was presented to the queen at Windsor two months later all he received for his pains were 'very bitter speeches'.⁷ Over this episode the Memorial Picture, as one would expect, preserves a discreet silence; Unton had good cause to regret his 'clownish life',⁸ for it barred him from advancement at court and he was forced to withdraw and take up his life as a country gentleman.⁹ It was not until the autumn of 1595 that Elizabeth at last relented, when, on the death of Sir Thomas Heneage, the vacancy of the office of Treasurer of the Chamber led to a trial of strength between Essex and Lord Burghley.¹⁰ Unton was the former's candidate while Sir John Stanhope was advanced by Burghley. The competition caused much gossip at court and remained unresolved until 20th December, when Rowland Whyte reported that 'the Queen hath promised him [i.e. Unton] the Treasurership of the Chamber, and stands constant in it, and at

¹ *Unton Inventories*, pp. lv-lvi, lists the sources in which it appears; first printed in T. Milles, *Catalogue of Honor*, London, 1610, p. 820.

² For Unton and the parliament of 1593, see J. E. Neale, *Elizabeth I and her Parliaments*, London, 1957, pp. 298-312.

³ P.R.O., S.P. 12/244, no. 91.

⁴ *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, iv, 68-69.

⁵ *Ibid.*, pp. 452-3.

⁶ *Ibid.*, p. 353.

⁷ A. Standen to Anthony Bacon, 17th November 1593, Lambeth Palace MS. 950, no. 267.

⁸ Unton to Sir Robert Cecil, 20th January 1594/5, *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, v, 93.

⁹ He is listed as a J.P. in 1592, *Acts of the Privy Council*, 1592, p. 259; Deputy Lieutenant for Berkshire in 1593, *ibid.*, 1592-3, p. 31.

¹⁰ Chambers, *Elizabethan Stage*, i, 64-65; Unton had failed to obtain the office he was seeking in 1594, *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, iv, 499.

his return to have it'.¹ The allusion to Unton's return referred to his appointment once more as ambassador to Henry IV.² Unton owed his renewal of favour not only to a change of heart on the part of the queen, and to the importunities of Essex,³ but above all to the crisis towards which the Anglo-French *entente* was rapidly heading, one which an ambassador who was *persona grata* with the French king, it was mistakenly thought, might allay.

Unton's embassy seemed doomed to disaster almost from its inception; he was, it was reported, 'most unwilling to go this journey'.⁴ After a lull in hostilities following the dislodgement of Spanish troops from Brittany, the invasion of Picardy and the fall of Dourlens in August 1595 caused Henry IV to turn once more to Elizabeth for military aid. She, in her turn, refused it unless English troops were allowed into Calais. Meanwhile Cambrai fell and a fruitless embassy led by Lomenie to the English court provoked further fury on the part of Elizabeth.⁵ The queen had in fact overplayed her hand; Unton realized this immediately he reached the royal camp, which was pitched near to the town of Coucy La Fère on the river Oise—the CVSHIA seen in the Memorial Picture. Unton had no sooner arrived than it was apparent just how unwelcome an English embassy was at that juncture: peace negotiations were in the air and the talk was all of the coming of Cardinal Joyeuse from Rome who would open a way for a truce between France and Spain. The secret instructions he had from Essex, who represented the war party, asked him to report to the queen that his reception had been cool, the more to urge her to action. So he reported, in virtually the very words of the secret instructions, that the king had agreed to receive him as Monsieur Unton and make his complaints to him as ambassador.⁶ But the coolness was more than a political fiction, it was a living reality. He had only been at Coucy just over a week when he wrote the first of his laments to Essex asking him to move heaven and earth for his revocation. 'I do hide my head for shame', he bitterly complained,⁷ and in fulsome and flattering letters to Elizabeth he similarly worked for his recall.⁸ So the correspondence continues until on 24th February he suffered a fall from his horse⁹ and, although he managed to tour the earthworks of the beleaguered La Fère in the company of the king, by the following day he was forced to take to his bed. The fever which seized him had already decimated the troops in the camp and Unton's deterioration was rapid. On the 29th Henry deliberately stayed his journey to St. Quentin to visit him; 'he had not hitherto feared the arquebus shot', he characteristically remarked, 'and did not now apprehend the purples'.¹⁰ A

¹ Collins, *Letters and Memorials*, i, 382.

² *Hist. MSS. Comm.*, Penshurst, ii, 188–9, 195.

³ *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, v, 280.

⁴ *Hist. MSS. Comm.*, Penshurst, ii, 197; on the departure of Unton see *ibid.*, pp. 199, 203.

⁵ A great deal of the correspondence is printed in J. Murdin, *State Papers*, London, 1759, pp. 701 ff.; T. Birch, *Memoirs of the Reign of Queen Elizabeth*, London, 1754, i, 353 ff. Others not printed in Murdin are in *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, vi, 11–12, 43, 46–47, 103, 119; and P.R.O., S.P. 78/37. On the general background see Camden, *History of Elizabeth*, pp. 496–9; Black, *Elizabeth and Henry IV*, pp. 92–98; M. Prévost-Paradol, *Elisabeth et Henri IV*, Paris, 1863; Cheyney, *History of England*, ii, 122–32; Harrison, *Earl of Essex*, pp. 93–95.

⁶ Birch, *Memoirs*, p. 354; cf. Murdin, *State Papers*, p. 701.

⁷ Unton to Essex, 7th January 1595/6, Murdin, *State Papers*, pp. 706–7.

⁸ Unton to Elizabeth, 17th January 1595/6, Murdin, *State Papers*, pp. 707–11; cf. also 3rd February, letter to Elizabeth, *ibid.*, pp. 717–19.

⁹ Unton to Essex, 4th March 1595/6, Murdin, *State Papers*, p. 730.

¹⁰ Unton to Burghley, 17th March 1595/6, Murdin, *State Papers*, p. 731.



a. John Souch. Sir Thomas Aston at the death-bed of his first wife, 1635. *City Art Gallery, Manchester*



c. Wall monument to William Shakespeare
Stratford-upon-Avon

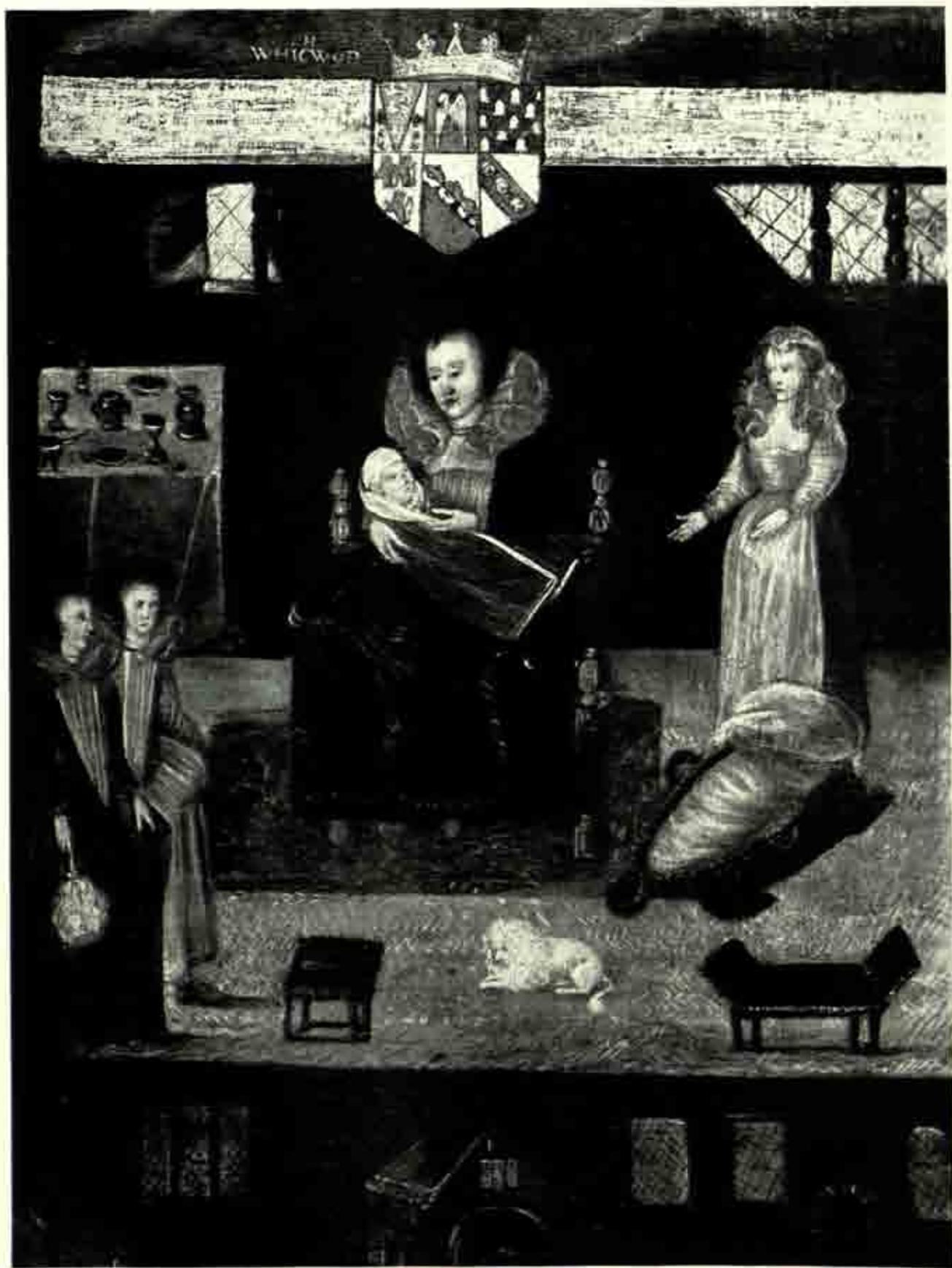


b. C. Collaert. Death and the Knight, with activities from the knight's life in the background

*Retire toy de moy à monz toy materialle
Ou d'un bres ruyence le feray tristaller
Comment estre le bres me perfons toucher
Le foy humeur et bres ne le vus mes joulable*

*Emere fil que tu es l'prestis ta que ton bres
Arme d'en croches gre for moy presteance
Moy qui vus les humours maladis des nraies
Sous obreyant va foy foy tristaller en bres*

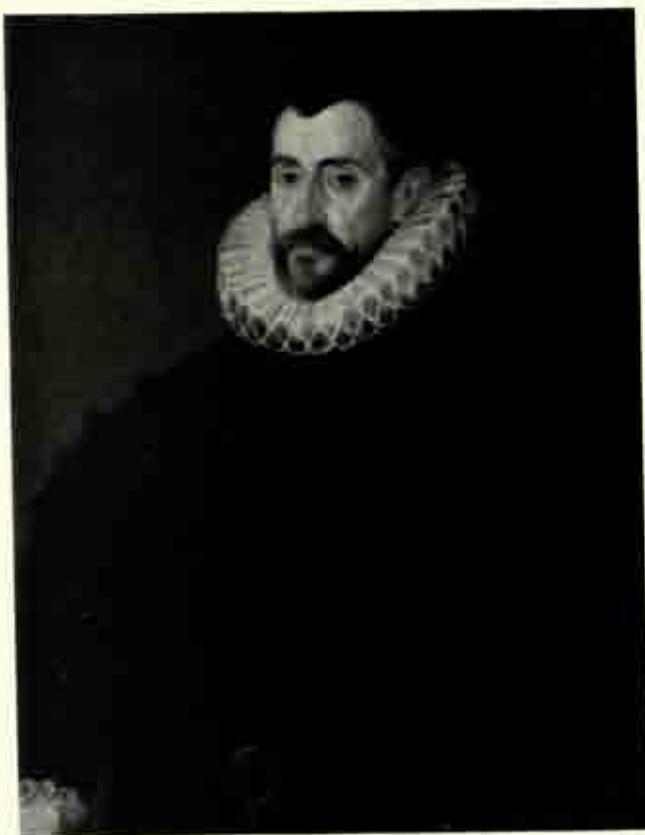
PLATE XXVIII



Sir Henry Unton being nursed by his mother, formerly the Countess of Warwick, wife of Sir Edward Unton



a. Oxford



b. Attributed to John de Critz I. Sir Francis Walsingham. *National Portrait Gallery*



c. Italy



e. Attributed to Segar. Robert Dudley, 1st Earl of Leicester. *Marquess of Salisbury, Hatfield House*



d. The Netherlands

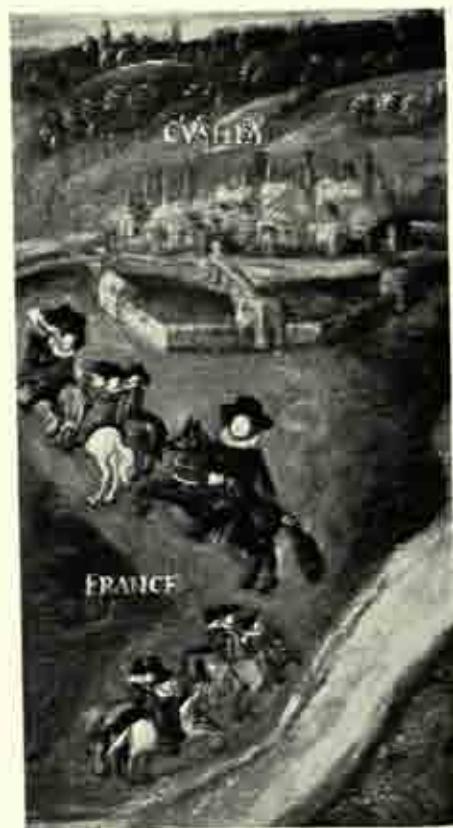
PLATE XXX



Artist Unknown. Sir Henry Unton. *Duke of Norfolk, Arundel Castle*



a. Segar. Robert Devereux, 2nd Earl of Essex. *National Gallery of Ireland*



b. France



c. Sir Henry Unton on his death-bed



a. The mourning ship crossing the Channel and the hearse on its way to Wadley



b. The funeral procession from Wadley House to Faringdon Church



a. Banqueting and masquing at Wadley House



b. Inigo Jones. A naiad from 'Tethys Festival' 1610. *The Trustees of the Chatsworth Settlement*



c. Kneeling effigy of Dame Dorothy Unton. Behind the effigy can be seen the wall-monument to Sir Henry. *All Saints' Church, Faringdon, Berkshire*



a. All Saints' Church, Faringdon, Berkshire



b. Wadley House, Berkshire

visit from the royal physician, Andreas Laurentius,¹ followed on the next day, perhaps that commemorated in the Memorial Picture where the stricken Sir Henry lies on his sick-bed, surrounded by attendants, while a physician kneels at his bedside. The cure he prescribed was a '*confectio alcarmas*, compounded of musk, amber, gold, and unicorn's horn, with pigeons applied to his side',² but all was to no avail. On 20th March he wrote his last dispatch to Lord Burghley,³ an effort which reduced him to a state of utter weakness,⁴ and in this way he lingered for two days until on the 23rd he finally expired (pl. XXXI, c).

'It was his desire at his first falling sick', wrote Dudley Carleton, who had watched over his sick-bed, 'when he had apprehension of death, to have his body carried into England, which will be performed'.⁵ A memorandum preserved in the College of Arms takes up the story and reads like a scenario for the scenes which follow in the Memorial Picture (pl. XXXII, a, b):

The said Sir Henry Unton, Knight, died Lord Ambassador resident in France, in the French King's camp lying before La Fère from whence he was brought over to London, and from thence he was worshipfully accompanied and carried in a coach to Wadley . . . and in the parish church there buried on Thursday the 8th day of July 1596, with a Baron's hearse, and in the degree of a Baron, because he died Ambassador Leger for France.⁶

All this can be followed in the picture: below the death-bed scene a mourning ship makes its way across the Channel towards a port; a hearse travels along a road towards Wadley, and a splendid funeral procession crosses from right to left from the house to Faringdon church bearing his coffin. Within the church a packed congregation listens to the customary funeral sermon (pl. XXXII, a, b). The preacher may well have been Unton's chaplain, Robert Wright.⁷ He it was who organized the official publication bemoaning his master's demise, the *Funebria*, a collection of memorial verses published by the university of Oxford in 1596.⁸ Only Sir Philip Sidney had hitherto been accorded such an honour, and the ghost of Philisides, who had similarly died abroad and had his body brought back to England, runs through the work of the fifty-six contributors to this volume. The manner of Unton's death, as opposed to Sidney's on the field of battle, however, left the authors sadly bereft of those ingredients necessary to cast their subject in the heroic mould. A truer measure of Unton's worth than these trite encomiums is Henry IV's letter to Elizabeth where he genuinely regrets the passing of one for whom he had always held a 'particular affection'.⁹

The forlorn beings who sit under the trees watching the funeral procession in varying attitudes of woe and despair are no doubt intended for those poor who had benefited from the munificence of Sir Henry; the few decipherable words on the shields above support this: 'This life grows worse and worse, he's dead and gone' and 'Never greater grief'. Unton had in 1591 leased 33½ acres of land in Westbrook, the

¹ The doctor's account of Unton's death is in P.R.O., S.P. 78/37, f. 119.

² Quoted, Cheyney, *History of England*, p. 130.

³ P.R.O., S.P. 78/37, ff. 112–13; Murdin, *State Papers*, pp. 733–4.

⁴ Edmondes to Burghley, 22nd March, P.R.O., S.P. 78/37, no. 117; *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, vi, 103.

⁵ Dudley Carleton to John Chamberlain, 22nd March

1595/6, P.R.O., S.P. 78/37, no. 105.

⁶ *Unton Inventories*, p. lviii.

⁷ See below, p. 68.

⁸ *Funebria Nobilissima ac Praestantissimi Equitis D. Henrici Untoni, ad Gallos his Legati . . .*, Oxford, 1596.

⁹ *Lettres missives de Henri IV*, ed. M. B. de Xivrey, Paris, 1848, iv, 555–9.

rent from which was to be employed for a number of charitable purposes, including 'easing the poor . . . from taxes and payments . . . setting out soldiers . . . conveying passengers and cripples . . . the overplus to be kept for increase of stock . . . to be lent, on good security, to some young hopeful tradesman . . . and the profit therefrom to be employed in setting out poor and friendless apprentices to husbandry or honest trade'.¹

Unton, like many other Elizabethans, suffered from one of the most familiar paradoxes of his age, that service to the Crown could be the cause both of prosperity and of ruin. As in the case of his friend Hatton, he had died leaving a 'broken estate and great debts'. The expense of the last embassy had been crippling; 'if I continue here long', he had lamented to Sir Robert Cecil, 'I shall ruin myself.'² The ordinary expenses of his household alone, he claimed, amounted to seventeen pounds a day, almost six times as much as the equivalent cost for the 1591 embassy, and he had further been forced to expend large sums in bribery. Little wonder that he died in debt to the sum of £23,000; what was more he had died intestate, which led to all kinds of legal wrangles.³ The family itself was divided. His brother-in-law, Valentine Knightley, eventually made good a claim to the family home at Wadley on behalf of his three daughters by Unton's sister Anne, in spite of the counter-claim of John Wentworth on behalf of his wife Cecily, Unton's other sister.⁴ A similar suit was brought by the same parties over the second Unton house, Faringdon, which ended in its being bestowed for life on Sir Henry's widow, Dame Dorothy, after which it was to pass to John and Cecily Wentworth.⁵ In the midst of a sea of family quarrels the Unton estates were sold and broken up and the Untons of Wadley, once one of the most conspicuous and affluent of Oxfordshire and Berkshire families, for want of a male heir disappeared from history.

III. THE PRIVATE LIFE OF SIR HENRY UNTON

The right-hand side of the picture is in itself divided into two parts: those scenes which reflect Unton in his public capacity as opposed to those which allude to his private life. The latter find their setting in the Unton ancestral residence at Wadley in Berkshire (pl. xxxiv, b). The manor of Wadley had been granted by Henry VI to the Provost and scholars of Oriel College, Oxford.⁶ They, in their turn, leased it to the Untons, who had been at Wadley from as early as 1514, and from then onwards the manor descended to the Unton heirs until 1589, on the death of Colonel Edward Unton, when it passed to his brother Henry. In the inventories of Wadley and of the second Unton house, Faringdon, compiled in 1596, the total contents of the houses, excluding jewels and plate, was estimated at nearing £1,500.⁷

The house at Wadley was particularly rich in its effects, which were enumerated with that eye for the curious peculiar to the compiler of inventories. The parlour was

¹ *Gentleman's Magazine*, lxvi (1796), pt. ii, pp. 1070-1; *Unton Inventories*, pp. lxvi-lxvii.

Cal. S.P. Domestic, 1595-7, pp. 315-16; *V.C.H. Berks.* iv, 489 ff.

² Birch, *Memoirs*, i, 423. He states that he must return by Lady Day 'having great payments to make then' (*ibid.*, p. 424).

³ *V.C.H. Berks.* iv, 495.

⁴ On the lands, see P.R.O., S.P. 15/33, nos. 67, 68, 69;

⁵ *Ibid.* iv, 493.

⁶ *Ibid.* iv, 494.

⁷ *Unton Inventories*, pp. 1-14.

furnished with two tables, a livery cupboard, three green carpets, two green cloth chairs, 'one black wrought velvet chair laid with silver and gold lace', three long cushions laid with gold lace, thirteen green cloth stools, six leather field stools, two cushions, one of Turkey work, a pair of bellows and tongs. The contents of the study—to be seen in the Memorial Picture—are similarly listed: seven hangings of gilt leather, one table, shelves, a chest, and 'many books of diverse sorts, to the number of ccxx'. The inventory continues via the long gallery and armoury to the household offices and bedrooms. Of these the most sumptuous was the Drawing Chamber, which boasted a bed 'with a cover of yellow satin laid with silver lace' besides 'five pieces of Arras hangings' and chairs and stools covered with yellow velvet—perhaps occasioned by the queen's visit to Langley in 1574. The Great Chamber—possibly the setting for the masque in the picture—contained two tables, a velvet chair, a plate cupboard, and half a dozen stools. Amongst the linen there appear both tablecloths and table napkins as seen in the banquet scene. The second Unton residence, Faringdon, was less richly furnished. Faringdon—which no longer stands—was situated in the township of the same name and was within walking distance of the house at Wadley. It had been the property of the Pleydell family until sold by John Pleydell in 1590 to Sir Henry who, five years later, settled it on his wife the Lady Dorothy.¹ She, on her husband's demise, inherited it as a dower house. The hall contained 'one pair of virginals'—the only hint in the inventories of the musical activities of the Untons—and the contents of the parlour provide an inkling of the luxury which Faringdon was to achieve under the auspices of the indomitable Lady Unton during the years of her widowhood.²

Under the judicious management of Sir Henry the Unton estates had prospered; it was not without cause that he is recorded as being 'so cunning a bargainer for lands that they which dealt with him were commonly great losers'.³ His brother had in 1585 conveyed to him the manor of Wick,⁴ and from Edward also came Hatford and Faringdon rectory in 1589⁵ and, after Edward's death, the remaining Unton lands. From Basil Fettiplace, to whom he sold the manor of Marcham, came Shrivenham and Radcott in Oxfordshire and finally, in 1590,⁶ Faringdon from the Pleydells.⁷ In this way Unton was able to compensate for the loss of estates such as Burford which had been part of his mother's lands but which on her demise returned to the Crown. Through purchases and exchanges the Unton estates formed an impressive block in north-west Berkshire, stretching up into the Burford area of Oxfordshire. The Untons were up and coming gentry well able to indulge in the cultivation of the gentle civilizing arts.

Of his patronage of men of learning and of piety we have abundant evidence in the eulogies which make up the *Funebria*, for Unton, in the words of Robert Ashley—who dedicated to him his translation of du Bartas—followed not only Mars but Mercury and the Muses.⁸ Matthew Gwinne,⁹ his physician, had originally lectured

¹ *V.C.H. Berks.* iv, 493.

² *Unton Inventories*, p. 10.

³ *Diary of John Manningham*, ed. J. Bruce, Camden Society, 1868, p. 136.

⁴ *V.C.H. Berks.* iv, 495.

⁵ *Unton Inventories*, p. lxxxiii.

⁶ *V.C.H. Berks.* iv, 356, 533.

⁷ *Ibid.*, p. 493.

⁸ R. Ashley, *L'Uranie*, London, 1589.

⁹ On Gwinne, see *D.N.B.*; Wood, *Athenae*, ii, 415-18.

on music at Oxford until forced to abandon the subject for lack of 'suitable books'; when Elizabeth visited Oxford in 1592 it was he who organized the staging of plays for the occasion. Thereafter he was engaged in the study of medicine and in this capacity travelled with Unton, to be appointed, just under a year after his master's demise, first professor of Physic at the newly founded Gresham College. Gwinne, with his love of music and revelry, would have been a welcome visitor to the Unton household at Wadley. Nor was there lack of divines with whom Sir Henry could engage in spiritual counsel as he would seem to be doing in the little scene in the Memorial Picture where they sit gravely around a table in conference. One Lewes, an Oxford man, dedicated his Paul's Cross sermon to Unton in 1594 in token of his generosity to 'that learned Preacher, Master Jennings, that grave Divine, Master Sheward, that zealous trumpeter of God's word, Master Wright, with others of good note in that famous university'.¹ The zealous trumpeter was Robert Wright,² later successively bishop of Bristol, Lichfield, and Coventry, but in 1591 chaplain to Unton in his capacity as ambassador at the French court.³ Unton thought highly of him; in his opinion he was 'a very honest man and of great learning and discretion, and the greatest comfort of my life'.⁴ Later sources offer less favourable verdicts. Ashley in his dedication to his *L'Uranie* (1589) further records that Unton himself had written a book called *De Legatione*, probably identical with that recorded by Wood as *A Discourse of ambassages, compiled by Sir H. Unton, which treats of the good gifts an ambassador must be endowed with, both as to the body and fortune, &c. Lastly of the privileges of ambassadors in their own country after their return.* The manuscript was still extant in 1715 when it was recorded as part of the Thoresby collection.⁵

In a dedicatory verse, published in 1582, a learned Hungarian, Stephanus Parmenius of Buda, offers a long Latin poem on the 104th psalm to Unton as his patron.⁶ The poem implies that Sir Henry had travelled in Hungary—possibly in the late seventies—and the two may well have met there and travelled back to England. It is certainly difficult otherwise to account for the presence of a Protestant Hungarian poet moving in Oxford Puritan circles at the beginning of the eighties. He was held to be a most 'rare poet of our time' and his country of origin was enough to ensure his success, even if only as a curiosity. It is evident, however, that he was a man of learning, able to move with some assurance in the learned Oxford circles of the day. Richard Hakluyt knew him well, and having long hoped that a man of intellect would accompany a voyage of exploration introduced him to Sir Humphrey Gilbert. The latter was in the final stages of organizing his expedition to colonize Newfoundland, so that Parmenius accompanied him on the voyage in the capacity of an official observer. Gilbert had had a hard time raising the capital for the venture and a chance reference to the 'profitable' nature of the business implies that Unton had sunk some of his

¹ R. Lewes, *A Sermon Preached at Paules Crosse, Oxford, 1594*, dedication.

² On Wright see D.N.B.

³ There was much difficulty in obtaining leave from Trinity College for Wright to go; see *Acts of the Privy Council, 1591-2*, pp. 342, 408-9.

⁴ *Unton Correspondence*, pp. 165-6.

⁵ Wood, *Athenae*, i, 648; *Unton Inventories*, p. liv note.

⁶ S. Parmenius Budaeus, *Poem ad psalmum Dævidis CIV conformatus*, London, 1582; items by and material relevant to Parmenius are in R. Hakluyt, *The Principall Navigations, Voyages, Traffiques & Discoveries . . .*, Glasgow, 1904 ed., viii, 23-33, 67, 78-80, 81-84. I am indebted to Professor David Quinn for these references.

cash into the scheme. Newfoundland was reached and Parmenius wrote a long letter of description to his friend Hakluyt dated 6th August 1583 which ends by entreating for news of 'how my patron and master, Henry Unton, doth take my absence'. The expedition ended in disaster. The attempt to colonize collapsed in chaos and poor Parmenius was consigned to a premature and watery grave when the ship, the *Delight*, foundered and sank. The fragments of the whole episode remain tantalizing, as they reveal Unton not only as the patron of a refugee Hungarian poet but as a friend of the chronicler of Elizabethan colonial enterprise.

In the top left-hand corner of the house Unton appears as one of a quartet of viols accompanying a boy singer. Two of the other members of the quartet are gentlemen as they wear hats. Unton had connexion with at least one family which was notably musical, the Walsinghams.¹ Through his friendship with the Hattons he probably met John Case, Aristotelian, musician, and doctor, who dedicated to him and his friend Sir William Hatton his *Apologia Musices* (1588), in which he praises Unton for his musical skill.² We know too that there was some sort of connexion between him and John Dowland, who includes a piece entitled 'Sir Henry Unton's Funeral' in his *Lachrymae* published in 1604. The consort song, for treble voice accompanied by a quartet of viols, was a class of solo popular in England before the triumph of the madrigal in the nineties. Such songs figured prominently in the choirboy plays and Parsons's lament *Pandolpho* and Farrant's *O Jove from stately throne descending* are two well-known examples.³ The stress on the role of music in the life of Unton's household is evocative of that patronage of music amongst the Elizabethan gentry made familiar by the Kytons at Hengrave.

The private life of Sir Henry at Wadley is dominated by a banquet scene (pl. XXXIII, a): guests are seated on chairs and stools around a table being waited upon by dwarf-like servants. In the centre sits Sir Henry and at the head of the table his wife, Dorothy Wroughton, identifiable as she reappears to the left of the picture on the knight's tomb. The rest of those seated around the table facing the spectator would also appear to be portraits, probably members of the Unton family and their wives, Cecily and Anne with their husbands, John Wentworth and Valentine Knightley. No portraits survive, so that we have no idea who exactly make up this gathering at Wadley. A glance at the family tree (p. 75) and its ramifications tells us much of the circle in which Sir Henry Unton moved. The Dudleys always cared for the family of their widowed sister-in-law, the countess of Warwick. An Ambrose Unton, who appears in the church registers of Hatford but whose exact place in the Unton pedigree has not been established, was doubtless named after Ambrose Dudley, earl of Warwick.⁴ Edward Unton's second wife, Katherine Hastings, was a niece of Catherine Dudley, countess of Huntingdon. To the Dudleys and their connexions, the Walsingham and Devereux families, Unton owed much of his career. But his life was also coloured by deep and lasting friendships. The Hattons, both Sir Christopher and his

¹ *The First Book of Consort Lessons collected by Thomas Morley, 1599 and 1611*, ed. S. Beck, New York, 1959, pp. 18–19.

² J. Case, *Apologia Musices*, Oxford, 1588, dedication.

³ Information kindly communicated by Mr. David Greer.

⁴ *Unton Inventories*, pp. lxxii–lxxiii; several of his children were baptized at Hatford, the last in 1607.

nephew William, were long acquainted with Henry and Dorothy Unton; so too, we may gather, was that accomplished lady, Elizabeth Coke, Lady Russell, of whom Sir Henry writes that he was 'as respective as of my own mother'.¹ Her son Edward, by her first marriage to Sir Edward Hoby of Bisham, was to marry Henry's sister, Cecily Unton. Other names which occur in the lists of letter recipients and others in the diary² of his second embassy fill out the circle: that doyen of the diplomatists, Sir Thomas Wilkes,³ Unton's Oxfordshire neighbour the chivalrous Sir Henry Lee, Ranger of Woodstock and Master of the Armoury, Anne Russell, countess of Warwick, and Sir William Knowles, again with Oxfordshire connexions and probably friendly with Unton as far back as 1586 when they were both knighted at Zutphen. Through these relationships and friendships we obtain some idea of the people who would have made up such a group as take part in the reverent feasting in the Memorial Picture.

The scenes from Unton's private life reach their climax in one of exceptional brilliance recorded in a unique visual document, the so-called wedding masque of Sir Henry Unton on the occasion of his marriage to Dorothy Wroughton in 1580 (pl. XXXIII, a). Its connexion with his marriage makes its appearance as late as 1776, when Joseph Strutt published an engraving of the masque in his *Manners and Customs of England*.⁴ There is nothing to substantiate the linking of this scene with his marriage; no Elizabethan bride would dress in black on her wedding day. The masque, like the other scenes, is one of a series meant to reflect the rhythm of life within the Unton household.

The glittering procession is headed by Diana, goddess of the moon and the chase, wearing a crescent moon in her head-dress and clasping a bow and arrow. She is ushered into the presence of the feasters by Mercury, messenger of the gods. Behind her walks a train of six maidens in pairs carrying bows and garlands, their heads crowned with flowers, and wearing grey-green robes and white skirts patterned with red flowers; they are further attended by torch-bearers, perhaps intended to be black and white pygmies, attired in sashes of greenery with red and white ribbons on their heads. It is in no way a grand masque but such a performance as would befit the house of a country gentleman; the simple entrance of masquers who, after having their device explained by a presenter—he can be seen giving a paper to Lady Unton—would dance and perhaps take out the banqueters to engage in general revels.⁵ There is no scenery and the theme of the show is not apparent, although the presence of Mercury and Luna may reflect an astrological motif. The masque, although intended to be retrospective, is of *circa* 1596, just under a decade before the *Maske of Blacknesse* inaugurated that great series of spectacles under the direction of Ben Jonson and Inigo Jones. A random comparison of the costumes of the huntress nymphs from the Unton masque and a naiad from *Tethys Festival* (1610) (pl. XXXIII, b) sheds curious light on the origin of the conventions of Stuart masque attire.

¹ *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, iv, 362.

² Photostat of the manuscript in the University of Virginia deposited in the Berkshire Record Office.

³ Wilkes had interceded for him in 1593; see P.R.O., S.P. 12/244, no. 92; *Hist. MSS. Comm.*, Hatfield, iv, 453.

⁴ J. Strutt, *Manners and Customs of England*, London, 1776, iii, 143, 191, pl. xi.

⁵ On the masque see R. Withington, *English Pageantry*, London, 1918, i, opp. p. 208; Chambers, *Elizabethan Stage*, i, 163-4.

The masquers move to the strains of music and a group of professional musicians seated around a table are playing the treble viol, the flute, the cittern, the lute, the bass-viol, and the pandora, the latter partially obscured by the back of one of the players. Artistic licence has also been taken with the positions of the flautist and bass-violist. Together these formed a broken consort, a combination of instruments which enjoyed a considerable vogue in Elizabethan England. The broken consort was an orchestra in embryo which had developed out of the consorts used in the playhouses. Structurally it consisted of two contrasting and blending groups of instruments each with its own bass, 'a mixed choir of "single-voiced" instruments (treble and bass-viols, with lute as inner voice) clearly delineating the essential three-part structure; and a mixed choir of plucked or "full-voiced" instruments (treble lute, cittern, and pandora) maintaining a solid rhythmic and harmonic support, reinforcing the melodic instruments with a rich sonority that gives substance and dimension to the whole fabric'.¹ *The First Book of Consort Lessons* published by Thomas Morley in 1599 was the first printed collection of pieces designed for just such a consort as that in the Unton masque. The collection, moreover, includes such items as *The Lord Zouch's Masque* and *My Lord of Oxford's Masque*, which confirm the part of the broken consort in relation to that form of entertainment.²

Like the scenes from his public life, those depicting the pursuits of the Unton household are of a selective nature. The more one studies them and, as it were, becomes drawn into the house and its activities, the more intensely personal each item becomes. Only someone very close to Sir Henry Unton could have understood the now obscured nuances which lie behind each little scene, would have known the guests at the banquet, the allusions in the masque scene, and the identity of the musicians, preachers, and servants who make up its little world. In this light the picture has something of the intimacy of the private memoir or diary. The Memorial Picture could take on its rightful life as a series of memory-evoking images in only one way, that is when each fragment of its biographical mosaic was being contemplated by its compiler, the widowed Dorothy, Lady Unton.

IV. CONCLUSION: LADY UNTON AND THE MEMORIAL PICTURE

Not only did the tears of the Oxford Muses flow freely in honour of this illustrious knight: his widow, Dame Dorothy, proved inconsolable. Visiting her at her father's house at Broad Hinton in Wiltshire five months after Unton's death, Dudley Carleton describes how 'She has very well beautified her sorrow with all the ornaments of an honourable widow. Her black velvet bed, her Cyprus veil, her voice tuned with a mournful accent, and her cupboard (instead of casting bottles) adorned with prayer books, and epitaphs do make her chamber look like the house of sorrow.'³ Carleton, later ambassador at Venice and The Hague for James I, had been part of Unton's

¹ *First Book of Consort Lessons*, pp. 17-18. The masque is reproduced as the frontispiece.

² *Ibid.*, pp. 23-24. It is not entirely clear in the Memorial Picture whether the musicians are meant to be hidden,

thus emphasizing the 'heavenly' or 'celestial' role of music in the masque.

³ Carleton to John Chamberlain, 8th August 1596, P.R.O., S.P. 12/259, no. 93.

train on his last French embassy. A friend of the family, it is through his correspondence with that great gossip, John Chamberlain, that we learn most about the hitherto inscrutable Lady Unton.¹ Amongst the ornaments of widowhood with which that mournful lady adorned her bereavement there was the Memorial Picture, which is listed on her death amongst her 'story pictures' and which in costume certainly belongs to this period.² Dame Dorothy's devotion to her husband's memory took more concrete form in the monument in Faringdon church over which she presides to the left of the picture. The tomb was not finished until 1606, so that the Picture incorporates an early design for the monument: Faith and Hope stand in niches flanking the central sarcophagus on which lies the recumbent effigy of the knight, above which hover Fame and Victory.

In spite of debts and family quarrels Dorothy was left a wealthy widow. In November 1595 Sir Henry had conveyed most of his estates to Sir Thomas Wroughton, Sir John Harrington, Sir William Knowles, Sir Henry Poole, Sir William Hatton, Sir Christopher Littcott, and John Crooke, subject to his own life interest. On his death Faringdon and its parsonage, Shrivenham, Wyke, Radcott, and Westbrook were to be administered in the interests of Dame Dorothy until such time as a son of his sister Anne should come of age.³

Widows with large fortunes were a much-sought-after commodity in Elizabethan England, so that in June 1597, barely a year after her husband's demise, Chamberlain reports that Lady Unton was 'in parley with Master George Shirley of Northampton or Leicestershire'. The wooer was ardent, the widow reluctant.⁴ She stood upon terms Carleton wrote to Chamberlain in March 1598: 'first, she requires to reserve her own living entire to herself, and to bestow it without any control; second, she demands a jointure of £1,000 a year; thirdly, £500 in land to be tied upon her son if there shall be one; fourthly, if it should happen that she and her husband fall out, she requires £500 a year out of his living, and to live apart from him, with that added to her living of Faringdon; and fifth, if she chance to find fault with her husband's unsufficiency to choose another bedfellow.'⁵ In spite of conditions enough to daunt even the boldest of prospective bridegrooms the marriage took place towards the end of 1598. Chamberlain tartly remarked that for his part 'as poor a man as I am I would not buy such another of the price'.⁶ The bridegroom, who was thirty-nine, notoriously suspect as a papist, had just emerged from three years as a widower after the death of his first wife, who had been a 'woman of a rare wit . . . religious, sincere, chaste, charitable, humble and discreet, having a sweet and royal nature'.⁷ Dame Dorothy and her husband fell out two years later when she held court at her dower house at Faringdon.⁸ Thereafter there are only passing references to her, usually at Faringdon or Astwell, her husband's house, which he rebuilt in splendid style at the beginning

¹ Dorothy Unton appealed to him for favours throughout her life, see *Cal. S.P. Domestic*, 1628-9, p. 506; 1629-31, p. 299; 1631-33, p. 155.

² See below, p. 74.

³ *Unton Inventories*, pp. lxxvii-lxxviii.

⁴ *Letters of John Chamberlain*, ed. N. E. McClure, Philadelphia, 1939, i, 32.

⁵ *Cal. S.P. Domestic*, 1598-1601, p. 35.

⁶ *Letters of John Chamberlain*, i, 57.

⁷ E. P. Shirley, *Stemmata Shirleiana; or the Annals of the Shirley Family*, London, 1873 ed., pp. 83-96.

⁸ *Cal. S.P. Domestic*, 1598-1601, p. 444. There are references to her hunting at Windsor in 1600 (*ibid.*, p. 478) and of leaving town for the country in January 1602 (*Letters of John Chamberlain*, i, 183).

of the seventeenth century, and dazzled his contemporaries by the munificence of his almsgiving. In 1622 he died 'in the bosom of his mother the Roman Catholic Church',¹ and Dorothy once more found herself a wealthy widow. Rumour had it that she would strike a match with her old servant, Sir Thomas Edmondes,² the diplomatist, who, like Carleton, had spent the early part of his career as secretary to her first husband on his 1591 embassy. A note on the fly-leaf of a copy of Inigo Jones's study of Stonehenge in the possession of Philip, earl of Pembroke, states that 'my Lady Unton was Sir Thomas Edmondes' mistress at Paris'.³ Lady Unton was never in Paris, but the imputation may not have been without some grounds, for together with her brother, George Wroughton, he administered Faringdon for her, and it is his name which heads the list of personal beneficiaries in her will, when as her 'honourable friend' he received an 'agate cup'.⁴ Dorothy did not remarry but passed her remaining years at Astwell and her own dower house at Faringdon. An inventory of 1620 gives an accurate impression of the rich contents of the latter and in particular her large collection of pictures. In the gallery there were 'Fifteen English pictures, hanged in tables' and 'xxvij pictures of Romans and Emperors' besides 'thirteen tables of pictures in frames' in the parlour⁵ and a further 'xxiiij pictures' at Astwell,⁶ making a total of eighty pictures in all, one of which must have been the Memorial Picture.

Lady Unton outlived both her husbands, to die in 1634 at Faringdon. In her will she left instructions that she should be buried 'without any pomp or solemnity, and with as small charge as may be, in the night', and that she was to be laid alongside her first husband, Sir Henry Unton, in that tomb which she had so piously raised to his memory.⁷ The story does not end there, however: ten years later, in March 1644, Faringdon was occupied by royalist forces who garrisoned Faringdon House and held it against its rightful owner, Lady Unton's friend, Sir Robert Pye—to whom it had been conveyed in 1623 by Sir John Wentworth—who had declared for parliament. In April of the following year Cromwell marched on Faringdon and seized the royalist commander, the rest surrendering, only to have the house captured once more for the king until, on 24th June 1646, the garrison surrendered under the terms of the Articles of Oxford to Sir Thomas Fairfax.⁸ The violence and bloodshed of civil war had done much to eclipse the former glories of the Untons, for not only were the walls of Faringdon House battered and reduced to ruins, but the spire and south transept of the parish church and along with it the tomb of Sir Henry Unton. Of that elaborate structure, replete with allegorical figures, pilasters, pyramids, painted and gilded coats of arms, and recumbent effigy, there remains little today save the solitary figure of Lady Unton herself, a widow kneeling in prayer (pl. XXXIII, c).⁹

This tragic bombardment, of course, accounts for why the church has a spire in the painting and it, together with attempts to depict the clerestory lights and the transitional arcading in the nave, are about the only features which hint that the artist

¹ Shirley, *Stemmata Shirleiana*, p. 85.

² *Letters of John Chamberlain*, ii, 437.

³ *Unton Inventories*, p. lxvii note.

⁴ *Ibid.*, p. 32.

⁵ *Ibid.*, pp. 18, 25.

⁶ Shirley, *Stemmata Shirleiana*, p. 93.

⁷ *Unton Inventories*, p. 31.

⁸ *V.C.H. Berks*, iv, 490.

⁹ *Ibid.* iv, 497; K. A. Esaile, *English Church Monuments*, London, 1946, p. 126; *Architectural Review*, cixii (1950), 16 rep.

might actually have seen Faringdon church at all. Apart from a new nave roof and south nave aisle Faringdon church is today largely as it was left in 1646 (pl. xxxiv, a).¹

The historian and divine, Thomas Fuller, writes in his *History of the Worthies of England*, published in 1662, that 'This ancient and worshipful name [of Unton] was extinct in the days of our fathers for want of issue Male, and a great part of their lands devolved by an heir-general to G. Purfue [i.e. Purefoy] of Wadley, Esquire, whose care is commendable in preserving the Monuments of the Untons in Faringdon Church, and restoring such as were defaced in the war to a good degree of their former fairness.'² George Purefoy was the grandson of Sir Henry Unton's sister Anne, wife of Valentine Knightley, whose daughter Mary had married George Purefoy of Drayton, county Leicester. Besides the kneeling figure of Lady Unton there yet remained the slab bearing the inscription, seen in the Memorial Picture above Lady Unton's head and flanked by Fame and Victory. In 1658 George Purefoy incorporated this tablet into a wall monument, flanking it with two Corinthian columns, also apparently salvaged from the original tomb, and surmounted it by a shield charged with the arms of Unton impaling those of Wroughton.

But what of the subject of this paper, the Memorial Picture? In her will dated 18th July 1634, Lady Unton left to Sir Robert Pye 'all my story pictures . . . unless the Picture of Sir Henry Unton, which I do give and bequeath to my loving niece the Lady Dering'.³ Lady Dering, whose Christian name was Unton, was a daughter of Sir Ralph Gibbes of Surrenden and third wife of Sir Edward Dering. She died in 1676, leaving a son, Henry, of Pevington, county Kent, and a daughter, Dorothy, who married Thomas English of Buckland, also of county Kent. The choice of the names of Henry and Dorothy was undoubtedly a reflection of her devotion to the Untons, and her son Henry carried the tradition well into the eighteenth century with a son, Unton. There is, however, no mention of the picture until it reappears in a sale of 'A Collection of Paintings belonging to a gentleman deceased' at St. Paul's Coffee House in December 1743 or 1744.⁴ In spite of the numerous inscriptions which covered the picture it was catalogued as 'an old original historical picture of the late Sir John Unton, who married Anne Seymour of the Somerset family, and had the honour to be Secretary of State, Ambassador to France and Spain, and to hold many other great places under King Edward III. In this picture is represented the whole history from his cradle to his grave'. In the midst of this jumble of fact and fiction the Unton Memorial Picture made its entrance into the learned world of the eighteenth century. At the sale it was probably purchased on account of its Seymour connexions by Algernon Seymour, Lord Hertford, later duke of Somerset (d. 1750), in whose possession it was seen by Vertue in 1748.⁵ He notes that it was 'but meanly done in oil colours' and that it was subsequently sold by auction to a 'Mr. Reade', a descendant of one of the Unton ladies. From thence it passed into the collection of James West, at whose sale in 1773 it was purchased by John Thane, the printseller.⁶ In his hands it regained its rightful

¹ *Guide to the Parish Church of All Saints, Faringdon*, ed. P. S. Spokes, Abingdon, n.d.

² T. Fuller, *History of the Worthies of England*, London, 1688 ed., p. 110; Ashmole, *Berkshire*, i, 184-91.

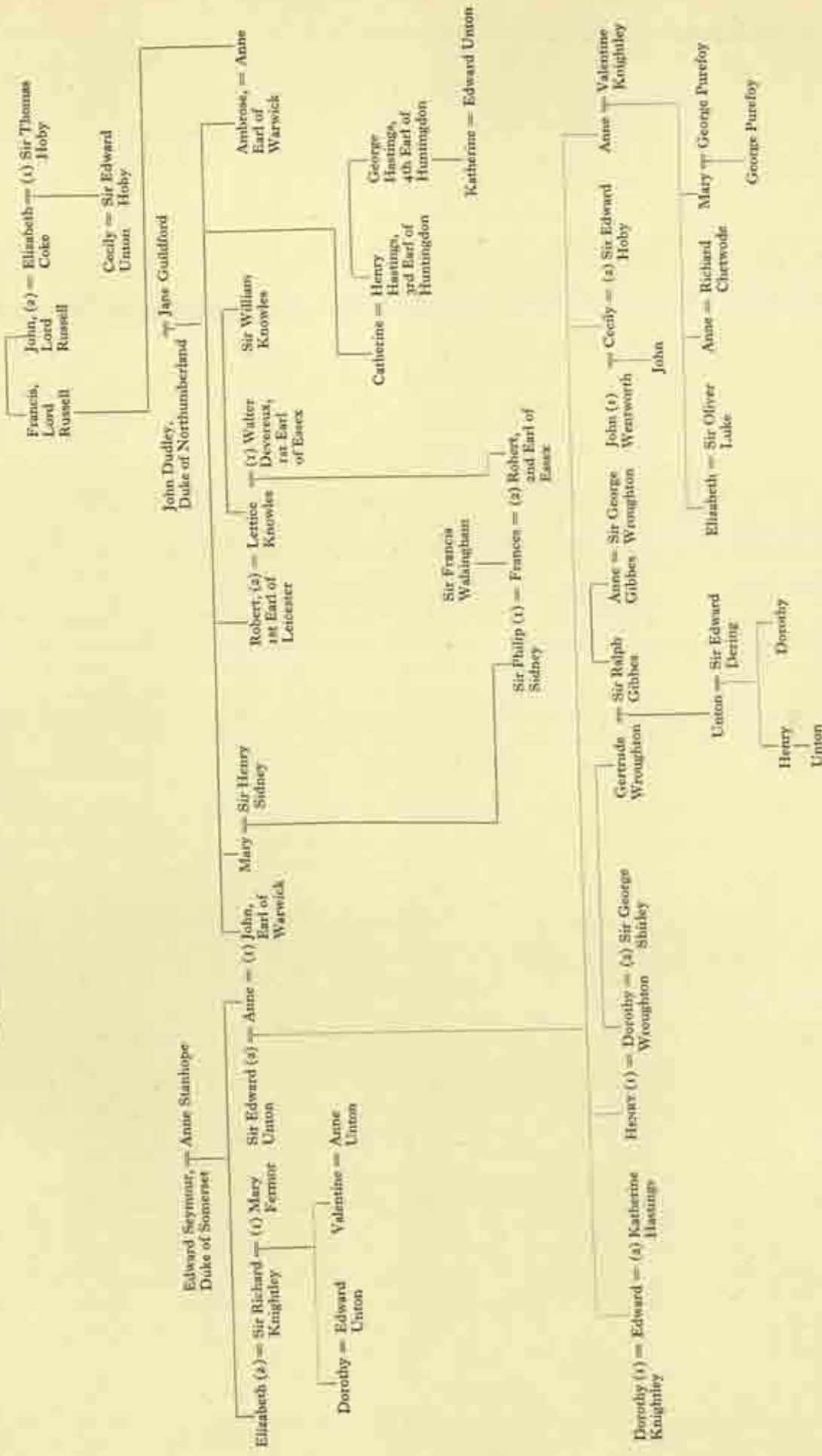
³ *Unton Inventories*, p. 34.

⁴ *Gentleman's Magazine*, lvi (1786), 293.

⁵ *Vertue Notebooks*, Walpole Society, 1938, v, 68.

⁶ West Sale, 1st April 1773, lot 31.

THE UNTON FAMILY AND ITS CONNEXIONS



identity; the masque was engraved for inclusion in John Strutt's *Manners and Customs of the English* and the portrait for the 1808 volume of the *Antiquarian Repertory*.¹ When Thane died in 1814 the picture disappeared for over thirty years until it was rediscovered in an attic of a house in Chelsea in 1847.² Later in 1866 it was exhibited for the first time at the National Portrait Exhibition when it was owned by Henry Nugent Banks.³ On the latter's death, in 1883, it was sold along with the rest of his collection at Christie's,⁴ to pass the following year into the possession of the National Portrait Gallery where it hangs to this day.

¹ *Antiquarian Repertory*, ii, opp. p. 333. The plate is dated 1779, which implies that it was issued separately at an earlier date.

² Samuel Shepherd, *Proceedings of the Society of Antiquaries*, i (1849), 209. It was then in the possession of

Thomas Clater of Whitehead Grove, Chelsea.

³ *Catalogue of the First Special Exhibition of National Portraits ending with the Reign of James II on loan to the South Kensington Museum, London, 1866*, no. 230.

⁴ 24th November, lot 33.

La lance et l'arrêt de cuirasse

Par FRANÇOIS BUTTIN

AVANT-PROPOS

L'ÉTUDE sur les armes d'hast, dont le *Bulletin de la Société des Amis du Musée de l'Armée* a commencé à Paris la publication en 1936, était le travail le plus vaste de tous ceux que mon père Charles Buttin avait entrepris. Parmi tous les thèmes qui s'étaient offerts à son attention, le champ de recherches que présentait cette branche négligée de l'histoire de l'armement, l'avait de tous temps séduit.

Prenant pour modèle la partie terminée de son œuvre, je me suis efforcé de compléter, à l'aide de ses notes, ses chapitres sur le plançon à picot et le *goedendag*, et de composer certaines notices sur la lance à pousser, le fléau d'armes, le marteau, la masse et la hache d'armes du cavalier, enfin les armes de jet.

Jusque-là ma tâche fut relativement facile. Je me suis heurté en abordant l'étude de la lance, la dernière arme du plan établi par mon père, à des difficultés que j'étais loin de prévoir. Je pensais pouvoir traiter cette notice sans avoir à lui donner une importance supérieure aux précédentes. J'ai commencé à saisir l'étendue de mon illusion en rassemblant les textes dont mon père avait noté la référence. Je me suis trouvé devant des centaines de citations allant des chansons de geste aux traités sur l'art de la guerre, en passant par les chroniques de la guerre de Cent Ans, les récits des guerres de Religion, les anecdotes des expéditions d'Italie et les relations des tournois et des pas d'armes. Je détenais, à foison, des notes provenant de comptes ou d'inventaires, ainsi que des opinions de commentateurs et d'historiens de l'armement.

Très vite je dus alors me rendre compte que la lance n'était pas simplement une arme parmi les autres, mais que durant des siècles, elle avait été l'arme d'hast par excellence, celle qui imposa les améliorations du revêtement défensif et fut cause des transformations de l'armure. Apprendre à se servir de cette arme était le seul

but de certaines écoles et académies. Entretenir et perfectionner les cavaliers dans la science de son emploi était la raison des tournois et des joutes, ces fêtes chevaleresques qui jouèrent avec faste, en leur temps, un rôle aussi considérable que les manifestations sportives de notre siècle.

L'abondance, la surabondance des renseignements à ma disposition, ne simplifiait malheureusement pas ma tâche. Les données étaient difficiles à concilier. Les anciens textes étaient souvent confus, leurs sous-entendus étranges, les explications paraissaient contradictoires, les désignations de l'arme aussi imprécises que les noms de ses accessoires.

Dès que le perfectionnement des armes à feu eut fait perdre à la lance sa primauté sur les champs de bataille, les règles de son emploi sombrèrent dans l'oubli. Il fallut à peine un demi-siècle pour que les dictionnaires et traités commencent à son propos une broderie imaginaire, dont les ouvrages érudits portent encore aujourd'hui la marque. Rapprocher les opinions contradictoires des spécialistes de l'armement se révéla une opération inextricable.

J'ai dû ainsi renoncer à composer la notice sur la lance, qui aurait terminé l'ouvrage entrepris par mon père, en respectant les proportions des chapitres qu'il avait signés.

Dans ses archives, j'avais découvert l'ébauche d'une étude de *la lance sur faute* remontant à l'automne de 1905. Comme il en avait alors l'habitude, mon père avait entretenu son ami J.-B. Giraud de ce projet. Le savant conservateur des musées de Lyon lui objecta que le sujet n'était pas entièrement inédit. Léon Gautier avait traité en partie la question dans les notes de son ouvrage sur la chevalerie. Mon père fut sensible à cet argument et abandonna volontiers ses recherches sur ce point, car la lecture des *Registres du Conseil de Genève*, récemment édités, lui laissait entrevoir des perspectives, qui allaient le conduire à

bouleverser l'histoire des origines de l'armement défensif.

J'avais trouvé, d'autre part, l'étude sur le tronçon de lance, dont il avait parlé en décrivant, en 1910, dans la revue *Les Arts*, les richesses du Musée Stibbert. Elle me montra la route à suivre et me donna l'échelle, à laquelle il convenait de se tenir, pour composer une monographie sur l'arme d'hast de la cavalerie. Cette étude forme d'ailleurs l'avant-dernier chapitre de mon travail, sans que j'aie eu à y changer un iota. L'ébauche abandonnée sur les conseils de J.-B. Giraud m'a fourni les éléments des premières pages.

Pour composer le reste, j'avais la chance d'avoir à ma disposition la bibliothèque et les fiches de mon père, ainsi que les nombreux points de repère qu'il avait posés dans ses diverses publications. La mise sur pied n'en fut pas moins laborieuse. J'avais voulu adopter un modèle à une grande échelle, ce choix ne permettait de laisser aucun détail dans l'ombre.

Je dois revendiquer une très large part dans les responsabilités de cette monographie, sans pourtant prétendre avoir droit à grand mérite. J'ai bénéficié d'avantages exceptionnels. Je me suis efforcé d'en faire le meilleur usage. Une logique qui m'a paru rigoureuse, m'a souvent conduit à donner des précisions inédites sur le sens de certains mots et expressions. Elle m'a même porté à émettre sur certains détails des hypothèses nouvelles, qui paraissent différer de l'opinion que mon père avait exprimée à leur sujet. Je sais qu'il me le pardonnera facilement, si j'ai su faire bon usage des matériaux qu'il avait récoltés.

Son autorité lui eût permis d'exposer brièvement ces nouveautés. J'ai estimé ne pouvoir chercher à contester des opinions généralement admises, sans étayer soigneusement mes conclusions et sans les accompagner d'un grand nombre de citations.

Je me suis passionné pour ce traité en essayant de revivre, afin de les comprendre, les gestes des jouteurs et des guerriers.

Ma récompense sera grande, si je réussis à inspirer à mes lecteurs une partie de l'intérêt que j'ai éprouvé à poursuivre mes recherches et à leur faire partager les satisfactions que j'ai ressenties à élucider certains problèmes.

LA LANCE

Déjà en usage, comme la pique, avant l'ère chrétienne, la lance, dans nos pays, n'en a pas différé pendant des siècles et son maniement est resté fort longtemps le même que celui de l'arme d'hast de l'infanterie. Les coups étaient portés de haut en bas si le cavalier luttait avec un piéton, tandis que le fantassin s'efforçait au contraire de frapper de bas en haut; mais cela n'influait en aucune façon sur la structure de l'arme.

Quelle que soit son antiquité, nous ne voulons considérer la lance qu'à partir du Moyen Age et nos recherches ne remontent pas au delà des plus anciennes chansons de geste.

Trois raisons contribuent à compliquer l'histoire de cette arme à partir de ce point de départ: son évolution et ses désignations diverses dans les textes, les contresens des commentateurs qui ont parlé de son emploi lorsqu'elle ne fut plus en usage et enfin sa rareté intrinsèque.

Si la lance fut longtemps semblable à la pique, elle s'est ensuite profondément modifiée. On ne peut étudier ses transformations sans tenir compte des causes qui les ont provoquées. La principale réside dans le perfectionnement de l'appareil défensif.

Pour triompher des armures toujours renforcées, le cavalier eut la ressource d'augmenter, en utilisant l'élan et le poids de sa monture, la force de pénétration de la pointe de son arme. Cette possibilité était liée à son assiette, d'où les modifications apportées à la selle.

L'alourdissement progressif de la lance entraîna la création de divers accessoires; il fallut garnir sa hampe d'un arrêt pour que le cavalier puisse la retenir au moment du choc et il fallut trouver des soutiens, pour la manœuvrer et la diriger. Du milieu du XIII^e au XVI^e siècle, toutes sortes de moyens divers furent mis en jeu dans ces buts. Nous serons amenés à nous étendre assez longuement sur ces questions, qui touchent d'ailleurs de près à la lance.

Elles ont en effet donné lieu à nombreuses erreurs et confusions. Le néologisme *faucre* a régné sans conteste pendant plus de deux siècles et demi, et n'a pas encore disparu des ouvrages érudits. Certains auteurs ont cru

découvrir, dans son orthographe correct, *faute*, la désignation historique du support de la lance fixé sur le plastron. Arrêt de cuirasse et arrêt de lance sont employés indifféremment l'un pour l'autre dans la plupart des traités modernes; ils furent deux objets distincts, répondant à des buts différents. Le nombre des auteurs qui ont commis des erreurs capitales sur ces désignations et sur d'autres expressions concernant la lance, est si grand que l'on ne saurait s'appuyer sur trop de documents pour les rectifier.

La dernière raison est l'une des causes principales de ces erreurs. Il reste peu de lances dans les collections privées ou publiques. On peut rarement justifier ce qui concerne cette arme, en se référant à un musée. Enfin la sobriété de ses lignes a moins tenté les artistes que la pittoresque fantaisie des armes d'hast de la piétaille. Pertuisanes, vouges, fauchards, corsèques, fourches, hallebardes et autres abondent dans les diverses scènes des nombreuses Passions, alors que la présence de la lance y est exceptionnelle.

Ces divers motifs et le rôle primordial de la lance pendant de longs siècles rendent son étude fort complexe. Pour essayer d'apporter quelque clarté à notre travail, nous l'avons subdivisé en chapitres, au cours desquels nous décrirons en premier lieu son évolution d'arme de guerre, l'invention et les perfectionnements des accessoires dont elle était tributaire, pour arriver à son déclin sur les champs de bataille en tant qu'arme de percussion. Nous étudierons ensuite l'emploi de la lance dans les joutes et tournois et les engins spéciaux créés à cet usage. Pour terminer, nous verrons que la lance d'estoc, sous des noms variés, a toujours été l'arme favorite de la cavalerie légère.

La lance, arme d'estoc du haut Moyen Age

Les lances du haut Moyen Age ne furent pas autre chose que des piques utilisées par des cavaliers: les piétons, comme les gens à cheval, maniaient leur arme d'attaque de la main droite, la gauche étant occupée à tenir le bouclier. La lance devait avant tout être légère et facile à

diriger, ce qui limitait la longueur et le diamètre de sa hampe.

Le cavalier n'a pas besoin de faire appel à la vitesse de son cheval pour accroître la puissance de son coup. La force de pénétration que son bras donne à la pointe de son arme, est suffisante pour traverser les broignes et briser les écus.

La lance n'est pas alors l'arme du premier choc, qu'elle deviendra plus tard, quand l'armure défensive lui opposera une plus grande résistance. C'est avec elle, durant toute la bataille, que le guerrier porte les coups d'estoc, car son épée n'est qu'une arme de taille.¹ Or, l'art de la guerre proclame depuis longtemps la supériorité des coups de pointe, et Jean de Meun écrit à ce sujet:

1284

... li cōps dou trenchant de grant force nes em-pains n'ocist pas souvent, ainsois est empêchés par les armes et par la dureté des os; mais la pointe quant elle entre .II. doie dedens la char, est mortels, car cis coup tresperce les entrailles tant comme li glaives y entre. Apres ce, quand on fier en coupant, se li trenchans entre, li bras et li costés destres sont desnué, mais li cōps de pointe entre nes quant tous li cors est couvers et navre l'adversaire ainsois qu'il le voie.²

Bien qu'il lui soit postérieur, ce texte s'applique à la période que nous étudions. En effet ce traducteur du *De re militari* a pris avec le texte de Végèce les plus grandes libertés, lorsque les idées n'étaient plus conformes à celles de son époque.³ Dans les lignes ci-dessus, il n'a pas modifié un mot du texte latin, d'où l'on peut conclure que les assertions de ce passage sont restées valables du temps de Végèce jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Toutes sont en faveur de la lance: les défenses corporelles arrêtent les coups de taille, et les os solides des guerriers limitent les effets du tranchant; la pointe de la lance, au contraire, se glisse entre les revêtements protecteurs et atteint les parties vitales. Celui qui frappe de taille découvre le côté droit de son corps, tandis que le coup de lance peut se porter en restant à l'abri du grand écu alors en usage, comme le montrent les sceaux, les miniatures,

¹ C. Buttin, 'La forge des lames', *Revue générale de la Coutellerie*, n° 103, déc. 1928, p. 561.

² Jean de Meun, *L'Art de chevalerie*, édit. Ulysse Robert,

ch. XII, p. 20. Paris, Firmin Didot, 1897.

³ Cf. Ulysse Robert, *Introduction à l'art de chevalerie*, partie II, p. xvii et suiv., même édit.

certains gisants et la tapisserie de Bayeux (pl. XXXV, a).

Pour permettre au chevalier, car la lance est privilège de chevalerie, de pouvoir combattre avec son arme tout au long d'une bataille, la douille du fer porte une traverse ou billette. Ainsi la pointe ne peut pénétrer trop profondément, — il suffit qu'elle entre de deux doigts, dit de Meun, — et le cavalier peut la dégager, son adversaire *nâtré*, pour continuer ses exploits.

Les cavaliers de la tapisserie de Bayeux utilisent leur lance de manières variées. Certains l'élèvent au-dessus de leur tête pour donner à la pointe force de pénétration; c'était *brandir* la lance, position que prennent encore les guerriers espagnols sur les miniatures du xiv^e siècle et même certains tableaux du xv^e siècle. D'autres tiennent leur arme, le bras pendant, et lui communiquent par balancement, sa puissance de percussion; c'était *branler* la lance. C'est ce que font également les chevaliers combattants sculptés sur un des linteaux de la cathédrale Saint-Pierre à Angoulême (pl. XXXV, b).

Remarquons encore sur la tapisserie de Bayeux, la forme des selles et leur fixation. Les arçons sont peu développés, le cavalier ne peut prendre appui sur le troussequin pour assurer son assiette, aucune selle n'est fermée sur les côtés. Une seule sangle suffit à fixer ce siège au corps du cheval. Tous ces détails se modifieront, quand le cavalier devra changer les méthodes d'emploi de son arme.

A cette époque, la lance servait parfois d'arme de jet. Dans l'*Alexandre* d'Albéric de Besançon, plusieurs maîtres sont chargés de l'éducation du héros, et celui qui doit lui enseigner la science des armes, lui apprendre de 'fayr estorn et prodelaz' (combat et prouesses), lui montre entre autres comment

x^e siècle

... de sa lanci' en loyn jausir.¹

Il ne faut toutefois pas confondre cette lance avec le javelot. Les cavaliers de la tapisserie de

¹ Albéric de Besançon, *L'Éducation d'Alexandre*. Ap. Bartsch, *Chrestomathie*, col. 20, vers 13. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1875.

² Voir notamment Demay, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, pp. 111 et 112, des exemples de 1116, 1138 et 1140. Paris, Dumoulin, 1880. Gay, *Glossaire*,

Bayeux lancent l'une ou l'autre des deux armes. Mais alors que les fers de lance sont en forme de feuille de sauge et la plupart du temps munis à hauteur de leur douille d'une traverse ou billette, ceux des javelots sont barbelés. Le javelot est une arme créée pour le jet. Au contraire du fer de la lance, l'extraction de sa pointe est presque impossible, aussi malaisée que celle de l'agon des Francs.

Jusqu'au tout dernier instant, les cavaliers portent la lance à leur gré, verticale ou inclinée: les uns l'appuient sur l'épaule;² d'autres la tiennent, la pointe en avant, par le milieu de la hampe, sans chercher aucun appui; d'autres encore posent son extrémité inférieure sur le pied ou l'étrier.³

La tapisserie de Bayeux représente ces attitudes, la *Chanson de Roland* les décrit. Dans ce poème, chaque cavalier porte, comme il lui plaît, son arme appelée lance ou épieu, et dont la pointe est dite *amure*. Le jour de la bataille, après la bénédiction de l'armée, Roland marche à l'ennemi, en tête des troupes:

E sun espiet vait li ber palmeiant
Cuntra le ciel vait l'amure turnant.⁴

En dessous du fer, pend une banderolle ou gonfanon; les franges d'or, qui l'entourent, retombent sur la main de Roland:

Laciet en sum un gunfanun tut blanc;
Les rengez d'or li batent jusqu'as mains.⁵

Le poème dépeint diverses manières d'employer l'arme au combat. Dans un songe, Charlemagne voit Ganelon, qui cherche à s'emparer de sa *hanste fraisnine*, mais l'empereur

Par tel air l'ad trussée e branlie,
Qu'entre ses puings l'ad il fraite e brisié,
E vers le ciel en volent les esclives.⁶

Ailleurs, c'est Baligant qui s'élance en avant de son armée; dès qu'il aperçoit les troupes françaises:

De sun espiet la hanste en ad branlie
Envers Carlun l'amure en ad turnée.⁷

tome II, p. 16, Paris, A. Picard, 1928. Le sceau de Guillaume le Conquérant, 1069.

² La tapisserie de Bayeux illustre ces deux positions.

³ *La Chanson de Roland*, vers 1155, édit. L. Gautier, p. 100. Tours, A. Mame, 1883. ⁴ *Ibid.* vers 1157, p. 100.

⁵ *Ibid.* vers 722, p. 66.

⁶ *Ibid.* vers 3327, p. 274.

Au commencement de la bataille de Roncevaux, Roland, qui veut être le premier à combattre, éperonne son cheval, s'élançe contre le neveu de Marsile, et le tue d'un coup de lance:

Sun cheval brochet de ses esperuns d'or,
Vait le ferir li quens quanke il pout:
L'escu li frant e l'osberc li desclot,
Trenchet le piz, si li briset les os,
Tute l'eschine li deseivret del dos,
Od sun espiet l'anme li getet fors,
Empeint le bien, fait li brandir le cors,
Pleine sa hanste del cheval l'abat mort.¹

S'il excite son cheval pour aborder son adversaire, c'est par ardeur de se précipiter au combat et non par besoin d'accroître la force de son coup. Lorsque sa lance sera brisée, il accomplit les mêmes gestes, pour attaquer avec son épée:

Trait Durendal, sa bone espée nue.
Sun cheval brochet, si vait ferir Chermuble,²

et son coup d'épée tranchera le heaume, la tête, le corps jusqu'à l'ensfourchure, la selle et même l'échine du cheval.

A la suite de Roland, Olivier, l'archevêque Turpin et sept de leurs compagnons s'élancent tout à tour et de leur lance abattent neuf des douze pairs de Marsile. Aucun ne casse le fût de son arme. Ces exploits préliminaires achevés, quand Roland entre dans la mêlée, il livre de nombreux combats sans que ne se brise la hampe de sa lance:

Fiert de l'espier tant cum hanste li duret,
A quinze colps l'ad il fraite e rumpue.³

L'archevêque Turpin, pour sa première rencontre, tue le duc de Fausseron, frère du roi Marsile:

L'escu li frant e l'obere li derumpt
El cors li met les pans del gunfanun,
Pleine sa hanste l'abat mort des arcuns.⁴

Avec la même lance, il triomphe de l'enchanteur Siglorel,⁵ prend sa part dans chaque action:

Li arcevesques plus de mil colps i rent.⁶

Il défait encore avec la même arme le Sarasin Abime,⁷ et toujours

Li arcevesques i fier de sun espiet.⁸

Ce n'est qu'à l'extrême fin de la bataille, lorsqu'il reste seul survivant avec Roland, que Turpin brise sa lance et se trouve dans l'obligation de tirer son épée:

Il trait Almace, s'espée d'acier brun.⁹

Cet exemple, le plus caractéristique, n'est néanmoins pas exceptionnel; il est facile de le constater en suivant les exploits des autres héros de ce poème. Il ne convient pas, on le sait, d'accorder à ces gestes une confiance aveugle, mais l'emploi de la lance comme arme d'estoc est un détail sur lequel on peut se rapporter au témoignage de la *Chanson de Roland*.

Quand viendra l'usage de placer la hampe sous le bras, les combats prendront une toute autre tournure. Dès qu'il est adopté, les hampes se brisent à la première rencontre. Il suffit de comparer à la *Chanson de Roland* un autre poème épique pour saisir la différence.

Dans le récit de la mort du roi Gormont, pour prendre cet exemple, sept chevaliers, des plus hardis, attaquent successivement le héros. Le poète s'efforce de varier la description de leurs assauts, mais, à quelques détails près, chacun des assaillants éperonne son cheval jusqu'au sang:

1200 environ

Des espurons point l'auferant
Qu'il en fist raer le sanc.
Al rei Gormond s'en vint brochant...¹⁰

et chacun d'eux, qu'il réduise en pièces le bouclier royal ou qu'il l'arrache de la position *en cantel*, brise en tous cas sa lance au premier choc:

1200 environ

S'il fier sur la targe novele
Qu'il la freint et eschantele
Sa hanste brise par esteles.¹¹

¹ *Ibid.* vers 1198, p. 104.

² *Ibid.* vers 1324, p. 112.

³ *Ibid.* vers 1322, p. 112.

⁴ *Ibid.* vers 1227, p. 106.

⁵ *Ibid.* vers 1390, p. 116.

⁶ *Ibid.* vers 1414, p. 120.

⁷ *Ibid.* vers 1665, p. 146.

⁸ *Ibid.* vers 2089, p. 182.

⁹ *Ibid.* vers 48 et suiv., pp. xi-xii.

¹⁰ *La Mort du roi Gormont*, vers 15 et suiv. Ap. Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, tome II, p. x. Bruxelles, M. Hayez, 1838.

¹¹ *Ibid.* vers 48 et suiv., pp. xi-xii.

Placée sous l'aisselle, la hampe ne résiste plus au choc de la rencontre. Dans cette position, ce n'est plus le bras du cavalier qui fournit la puissance de percussion, mais la vitesse de la monture. Quel que soit leur désir de magnifier les exploits des héros, les auteurs ne parleront plus de l'usage répété de cette arme au cours d'un combat. La suite des prouesses accomplies par les cavaliers de la *Chanson de Roland*, qui symbolisait la supériorité de la lance sur la broigne du haut moyen âge, n'a plus cours dans les récits. La nécessité d'augmenter la force de pénétration de l'arme, de renforcer et d'alourdir sa hampe, s'est fait sentir au cours de la seconde moitié du XII^e siècle. La cause en est postérieure aussi bien à la tapisserie de Bayeux qu'à la *Chanson de Roland* et les conséquences en seront nombreuses et variées.

La lance sur l'autre

Les croisades mirent en mouvement des armées considérables, qu'il fallut équiper. Par suite de la fréquence des batailles et de l'ardeur farouche des combattants, qu'exaspérait leur fanatisme, on dut multiplier et compléter les vêtements de guerre. La confection en fut améliorée et perfectionnée. L'art de l'armurerie en reçut une vive impulsion et prit un essor jusque-là inconnu. Le maniement de la lance et l'équitation en furent transformés.

Il fallut modifier la forme de la pointe des armes d'hast. Au profil en feuille de sauge succéda, pour la lance comme pour la pique, un fer plus allongé. Le nouvel armement plus souple épousait mieux les formes du corps et était plus clos que le précédent. La pointe de la lance n'avait plus seulement à transpercer les cuirures ou les gambesons à se glisser entre les garnitures extérieures qui les renforçaient. Il fallait rompre les mailles du haubert, et le cavalier n'eut plus la force de donner seul à son arme la puissance de pénétration nécessaire. Il en mit la hampe sous l'aisselle, et son bras n'intervint plus que pour maintenir l'arme horizontale et en diriger la pointe. La force de percussion fut entièrement demandée à la vitesse du cheval.

¹ Demay, *op. cit.*, p. 172.

² *Roman de Rou*, vers 11009. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 340,

La violence du contre-coup s'accrut. Il convint d'améliorer l'assiette du cavalier pour y résister.

Ce maniement nouveau de l'arme est marqué dans l'iconographie par l'apparition d'une nouvelle selle, et dans les textes par l'emploi de nouvelles expressions.

Demay a méticuleusement étudié les sceaux, la principale des sources iconographiques de l'époque. Rappelons simplement ici les observations de cet archéologue sur le sujet qui nous intéresse :

Vers 1170, les arçonnieres changent de forme; elles s'élargissent en s'étendant sur les côtés; celle de derrière se cintre en dossier de fauteuil, de manière à emboîter le cavalier et à augmenter son assiette...¹

Après 1200, les arçonnieres restent ce qu'elles étaient à la fin du douzième siècle; le troussequin fortement cintré est définitivement adopté.²

C'est la valeur défensive des nouveaux harnois qui est à l'origine de ces modifications. Les premiers essais pour augmenter la force du coup de lance, en utilisant la vitesse du cheval, furent parfois funestes au cavalier. Si la 'hanste' de sa lance ne se brisait pas, il risquait d'être lui-même désarçonné. Pour éviter cet accident, il fallut développer la 'dossiere' de la selle.

Cela lui permit de résister au recul de son arme, comme au choc plus violent que lui portait l'adversaire. Certains ne se contentèrent pas de cet appui du troussequin et pour plus de sûreté, se firent lier à leur siège:

1170

A sa sele fu atachiez
E par li coisses fu liez,
Ja si grant colp ne receust
Que de sa sele se meust.³

Le nouveau service, demandé à la selle, obliga à multiplier les sangles pour la fixer plus solidement sur le cheval:

Et de quatre fort chaingles fu li cevaux chainglés.⁴

Au XIV^e siècle, le cavalier fut de plus en plus emboîté dans son siège, les branches latérales du troussequin fermèrent la selle sur les côtés,

col. 2.

¹ *Fierabras*, vers 4115. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 326, col. 1.

et un auteur, qui a compilé un écrit anonyme du XIV^e siècle,¹ décrit ainsi le siège de joute:

vers 1450

Devoit avoir le chevalier en la selle ung saultour qui sont les deux agrappes qui saillent de l'archon de derrière en l'archon de devant et qui ferment le chevalier en sa selle.²

Pour répondre à ce nouvel usage de l'arme, on dut augmenter la résistance de la hampe: on la choisit plus grosse. Son poids s'accrut. Le cavalier avait précédemment porté sa lance à son gré jusqu'à l'instant de la pointer contre son adversaire. Elle devint trop lourde pour qu'il pût continuer à la mettre en position de combat au dernier moment et d'un seul mouvement. Dans son maniement intervint une position nouvelle, sorte de mise en garde. *Ce fut la position de la lance levée, longtemps dénommée lance sur fautre.*

Pour justifier l'abondance de détails, avec laquelle nous avons cru devoir commenter cette expression, il convient de rappeler brièvement les erreurs auxquelles elle a donné lieu.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le philologue Borel publia le *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*. On y trouve les lignes suivantes:

FAUCRE. C'est l'Arrest de la lance. Ce mot vient du latin, *fulcrum*, c'est à dire appui.

Et met la lance el faucre et point (*Perceval*).

Escu au col, lance sor faucre (*ibid.*).³

Il était difficile de réunir plus d'erreurs en aussi peu de mots. Erreur de lecture, Borel confond le *t* gothique avec un *c* et du vieux français *fautre* crée le néologisme *faucre*. Erreur de définition, il confond l'arrêt de la lance avec l'arrêt de la cuirasse. Le *fautre* n'était ni l'un ni l'autre, seul le second correspondrait à l'idée d'appui, qu'il met dans sa définition. Erreur de phonétique enfin, le latin

fulcrum, s'il eût donné un mot français, serait devenu *foulcre*, *foucre*, mais non *faucre*.

La plupart des lexiques adoptèrent cependant cette création fantaisiste. On la retrouve dans les diverses éditions du *Dictionnaire de Trévoux* (1704, 1721, 1771); dans le *Dictionnaire du vieux langage françois* de Lacombe (1766), dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort (1808), dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy (1884), etc.

Sous l'influence du général Bardin, le *faucre* connut une consécration presque officielle. Il figure en effet dans le complément de la 6^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Consulté pour les termes militaires de cet ouvrage, cet auteur, à qui l'on doit le traité le plus touffu de tous ceux publiés sur les armes anciennes,⁴ n'hésita pas à faire adopter la définition suivante:

FAUCRE s.m. (anc. T. milit.). Pièce de métal en saillie sur la mamelle droite de la cuirasse. *Le faucre servait d'arrêt à la lance.*⁵

Ne reculant devant aucun cumul, il donne au mot *fautre* un sens analogue et le décrit: 'Appui de lance'⁶ et, afin que nul ne puisse se tromper, il précise dans son article sur la lance:

Lance sur feutre ou sur fautre. Lance en arrêt appuyée sur une poche de feutre disposée pour cet usage.⁷

Les Académiciens, qui collaborèrent à l'édition suivante du dictionnaire, évitèrent prudemment de ratifier ces innovations.

Littré trouva moyen de surenchérir en y ajoutant l'idée extraordinaire d'un *faucre* en osier:

FAUCRE ou FAULCRE: Pièce de fer ou d'osier, qu'on plaçait sur le côté droit des cuirasses, au moyen âge, pour tenir la lance en arrêt. **ÉTYM.** Lat. *fulcrum*, appui.⁸

dictionnaire parurent de 1841 à 1851, après la mort de l'auteur (1840) et sous la direction du général Oudinot, duc de Reggio.

¹ Complément du *dictionnaire de l'Académie française* publié sous la direction d'un membre de l'Académie française, s.v. *faucre*: Paris, F. Didot, 1845.

² *Ibid.* s.v. *fautre*.

³ *Ibid.* s.v. *lance*.

⁴ *Dictionnaire de la langue française*. Paris, Hachette, 1881.

¹ Nous reviendrons sur cette assertion à propos des *lances courtoises*.

² Sicille, *Traité du noble office d'armes*, fol. 51. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 331, col. 2.

³ Borel, *Dictionnaire des termes du vieux français*, p. 271. Niort, Favre, 1882. La 1^{re} édition est de 1655-67. Voir p. ii de la préface de l'édition de 1882.

⁴ Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*. Paris, Perrotin, s.d. Les huit volumes de ce

Cependant les archivistes, qui s'adonnaient à l'étude critique des textes du Moyen Age, dès la première moitié du XIX^e siècle, relevaient la faute de lecture de Borel et rétablissaient l'orthographe correcte, *fautre*. Ils pressentaient que sa définition, qu'ils n'osaient cependant pas condamner, devait être erronée. En 1836 Reiffenberg publiait la *Chronique de Philippe Mouskes*. Après un premier commentaire correct, l'académicien belge se croyait obligé à deux reprises de revenir à la définition des lexiques.¹ Toutefois, dans le second tome de l'ouvrage, il prenait finalement position contre Borel.² Plus tard, l'archiviste paléographe Gachet, dans le *Glossaire du Chevalier au Cygne*, donnait à cette locution son véritable sens. Cependant l'autorité de Jubinal, qui avait adopté la définition imaginaire de Borel, lui faisait ajouter:

L'instrument fait en acier et placé sur le côté de la cuirasse n'a rien de commun, qu'un nom presque pareil, avec l'objet en *feutre* qui servait à appuyer la lance.³

Malgré ces commentateurs, la plupart des auteurs, qui se consacraient à l'étude de l'armement, restaient fidèles au mot *faucre* pour désigner l'arrêt de cuirasse. Carré, le général Bardin, Jubinal, Viollet-le-Duc, E. Hardy, Émile Molinier, Maindron, Maurice Lippmann, Roger-Milès, Léon Germain de Maidy, etc., l'ont utilisé sans examiner son origine. Les conservateurs du Musée d'Artillerie, auteurs des premiers catalogues, Carpeagna et Cagniard de Sulcy firent de même. Leurs successeurs Penguin l'Haridon et le colonel Robert, tout en reconnaissant l'origine moderne du mot, continuèrent à l'employer. Se fiant à l'opinion de leurs confrères français, les plus illustres archéologues étrangers, Angelucci, Boehm, le baron de Cosson, Bashford Dean, Demmin, le vicomte Dillon, van Duyse, Gelli, Prelle de la Nieppe, van Vinkeroy, etc., lui ont donné hospitalité dans leurs ouvrages.

Nous devons rapidement examiner les arguments de deux auteurs qui cherchèrent à

démontrer que la lance sur *fautre* était la lance horizontale pointée contre l'adversaire.

Viollet-le-Duc vient en premier dans l'ordre chronologique. On trouve dans son œuvre divers commentaires sur le *faucre*. Il accepte en une occasion la définition de Borel, qu'il patronise dans les termes suivants:

On adopta donc au XIV^e siècle, sur les corselets d'acier, qu'alors on portait sur le gambison, un arrêt ou crochet auquel on donna le nom de *faucre* ou *fautre*.⁴

Par ailleurs, trouvant le terme chez les auteurs du XIII^e siècle, il imagine un procédé pour justifier l'existence antérieure de ce crochet:

... le *fautre* était, au XIV^e siècle et plus tard, un support de fer attaché au corselet, qui servait à maintenir la lance en arrêt. Mais les hommes d'armes n'avaient point alors de corselet d'acier ... Le *fautre* ne pouvait être fixé à la cotte de mailles, il fallait qu'il fut maintenu autour de l'épaule droite.⁵

La brillante imagination du célèbre architecte ne devait pas en rester là. Il avait relevé aussi certains textes dans lesquels, de toute évidence, la lance sur *fautre* ne pouvait être que verticale. Au lieu d'en conclure que Borel et ses compilateurs avaient fait erreur, il n'hésita pas à prêter au mot 'fautre' un sens variable, suivant les circonstances. En contradiction avec les lignes ci-dessus, et faisant remarquer à nouveau que le *fautre* ne pouvait être fixé sur le haubert de mailles, il écrivit par ailleurs:

... Le *fautre* ou *faucre* était alors une poche voisine de l'étrier droit dans laquelle entrait la bouterolle de la lance, afin de n'avoir pas à supporter son poids lorsqu'on chevauchait.⁶

Trois explications différentes pour un mot, c'est beaucoup, surtout lorsqu'elles sont toutes les trois erronées.

Plus tard, un auteur, dont on accepte généralement les commentaires sans hésitations, a lancé une nouvelle interprétation du mot 'fautre', qui figure aujourd'hui dans les ouvrages de vulgarisation. Dans son excellent *Glossaire*, V. Gay déclare que de *faucre* et de

¹ Reiffenberg, *Chronique rimée de Ph. Mouskes*, tome I, notes du vers 4659, p. 187, du vers 7225, p. 288 et du vers 9525, p. 371. Bruxelles, Hayez, 1836.

² *Ibid.* tome II, note du vers 14650, p. 95.

³ E. Gachet, *Glossaire du Chevalier au Cygne*, pp. 762,

et 763.

⁴ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, tome VI, p. 154. Paris, Morel, 1868-75.

⁵ *Ibid.* tome II, p. 371.

⁶ *Ibid.* tome VI, p. 154.

fautre, seul le second mot est ancien, et il ajoute ensuite :

Le *fautre*, fatre ou feutre, des XII^e et XIII^e siècles, est proprement une couverture, une garniture de laine feutrée fixée à la partie de la lance qui s'insérait sous le bras du cavalier au moment d'une charge et empêchait la hampe de glisser par l'effet du choc. Bien que cette garniture de la lance ne soit pas visible dans les manuscrits, les textes de cette époque ne peuvent laisser aucun doute sur notre interprétation. Dès le commencement du XIV^e siècle, cet arrêt est placé immédiatement au-dessous de la grande rondelle dont on commença à munir la lance pour tournoyer.¹

La nature du feutre est exacte. V. Gay a néanmoins été, cette fois-ci, mal inspiré dans son interprétation et son erreur est encore aggravée par la vignette qui illustre cet article. Au-dessus de ce texte, est reproduit en effet un arrêt de cuirasse qualifié 'fautre gravé de la collection Riggs'. Il semble ressortir de l'ensemble, texte et gravure, que, si 'faucre' est un néologisme, le mot 'fautre' au contraire est le terme correct pour désigner une garniture de laine du XII^e et XIII^e siècle, et l'arrêt de cuirasse du XV^e et XVI^e siècle. Dans le tome II de ce glossaire l'arrêt de cuirasse d'une armure maximilienne est d'ailleurs encore appelé 'fautre' dans la nomenclature qui l'accompagne.²

Forts de ces autorités, les rédacteurs de l'un des plus récents dictionnaires français ont donné la notice suivante :

FAUCRE (du vx, français *fautre*, et non point du lat. *fulerum*, appui). Archéol. Support à charnière vissé sur le côté droit de la cuirasse un peu au-dessous du sein, et qui servait à soutenir la lance couchée en arrêt.

Encycl. L'origine du faucre est dans la garniture feutrée (*fautre*) qu'avant le XV^e siècle on portait à la poignée de la lance pour l'empêcher de glisser sous le bras, tandis qu'on en allégeait le poids par une boucle de courroie dépendant de l'épaule droite. C'est une mauvaise lecture du mot *fautre*, dans les manuscrits, qui a fait inventer le mot moderne *faucre*, vers la fin du règne de Louis XIV. Le faucre apparaît

au XIV^e siècle, et disparaît sous Louis XIII avec l'usage de la lance.³

C'est à l'imagination de Viollet-le-Duc qu'il faut attribuer 'la courroie dépendant de l'épaule droite'; quant au reste de l'article, il est visiblement extrait du *Glossaire Gay*.

Telle est donc la conclusion à laquelle arrive le lecteur après recherches dans ces différents ouvrages.

Et cependant, ni faucre, ni fautre n'ont jamais été employés pour qualifier l'arrêt de cuirasse par les auteurs des XV^e et XVI^e siècles, période pendant laquelle il fut en usage. L'absence de ces mots dans les textes de cette époque aurait dû suffire pour éviter ce contresens aux archéologues qui l'ont commis.

Certains auteurs ont reconnu cette erreur, mais ont admis néanmoins, pour le haut moyen âge, la garniture de feutre fixée sur la hampe, tels J.-B. Giraud, l'ancien conservateur des musées de Lyon,⁴ ou Sir Guy Francis Laking, longtemps chargé de l'armurerie du roi en Angleterre.⁵

Comme si une certaine fatalité devait toujours poursuivre cette expression, un auteur, qui a cependant consulté Ch. Buttin pour la partie de son travail concernant l'armement, pense que c'est pour se soulager du poids de sa lance que le cavalier au repos l'appuyait sur le fautre.⁶ Comme nous allons le voir, ce n'est pas du tout quand il était au repos, mais bien au contraire, quand il prenait ses toutes dernières dispositions avant de charger son adversaire, que le cavalier mettait sa lance sur fautre.

Le seul auteur qui ait donné une correcte interprétation de ce que fut le fautre est Léon Gautier dans son ouvrage sur la chevalerie qui parut en 1883.⁷ Peut-être parce qu'il s'est limité à l'étude d'une brève période, le règne de Philippe-Auguste, il ne fit pas autorité. Nous reprendrons donc entièrement la question de *lance sur fautre*. Si certains lecteurs de Gautier sont tentés de nous accuser d'enfoncer une porte ouverte, ils voudront bien nous

¹ Gay, *Gloss.* tome I, p. 695, col. 1. Société Bibliographique, Paris, 1887.

² *Ibid.* tome II, p. 10. Paris, 1928.

³ Larousse du XX^e siècle, s.v. *faucre*. Paris, 1928.

⁴ J.-B. Giraud, *Armes et armures*, tome VI, *La Collection Spitzer*, p. 111. Paris, Quantin, 1892.

⁵ Laking, *European Armour and Arms*, tome III, p. 86. London, G. Bell, 1920.

⁶ Enlart, *Manuel d'archéologie française*, p. 508. Paris, Picard, 1916.

⁷ Gautier, *La Chevalerie*, p. 730. Paris, Sanard et Dérageon, s.d.

excuser puisque tant d'auteurs l'ont refermée après lui.

Nous avons dit, avant d'exposer les conséquences de l'erreur de Borel, que l'expression *lance sur fautre* servit longtemps à désigner la position que prenait le cavalier pour être tout prêt à combattre. Nous avons énumérée les hypothèses de certains auteurs, suivant lesquels la lance sur fautre aurait été au contraire la lance couchée, pointée contre l'adversaire, nous avons cité l'une des créations de Viollet-le-Duc, faisant du fautre une poche fixée à l'étrier, nous aurions pu encore mentionner Jubinal,¹ qui voulut voir dans le fautre la *cuja* des armures de joute espagnoles, ce gousset destiné à recevoir l'extrémité inférieure de la lance. Si cette expression s'est prêtée à des interprétations aussi contradictoires, c'est qu'aucun des textes qui la renferment, pris isolément, ne la définit avec précision. Mais lorsqu'on rapproche un certain nombre de citations, aucun doute ne peut subsister. Il est alors aisé de se rendre compte que la lance se mettait sur fautre au moment du combat, qu'elle était ainsi verticale et que le fautre, sur lequel on l'appuyait, n'avait rien de mystérieux.

C'est toujours en présence de l'adversaire, lorsque les chevaliers se préparent à charger, qu'ils prennent cette position, aussi bien dans les joutes —

1160 Si met lance sor le fautre
 Et li uns let corre vers l'autre²—
que sur les champs de bataille:

1240 Tout ausi Rollans et li autre
 Fièrent es Turcs lance sor fautre.³

Les détails, qui accompagnent la mise de la lance sur fautre, ne peuvent laisser d'ailleurs

¹ Jubinal, *Armeria Real ou Collection des principales pièces du Musée d'Artillerie de Madrid*, p. 11, Paris, Didron, 1849.

² *Roman de Perceval*. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 695, col. 1.

³ *Chronique rimée de Ph. Mouskes*, vers 7224, tome I, p. 288, éd. cit.

⁴ Cavelier, *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, vers 10184, édit. Charrière, tome I, p. 359. Paris, Firmin Didot, 1839.

⁵ *Orion de Beauvais*, vers 3511.

⁶ *Partoponex*, I, 160. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 695, col. 1.

⁷ *Li Covenant Vicien*, 520 f. Ap. Sternberg, *Die Angriffs-waffen im altfranzösischen Epos*, p. 35. Marburg, 1886.

⁸ C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt à l'église Saint-Guillaume à Strasbourg', pp. 79-80, *Archives*

aucun doute: c'est une préparation au combat. Celui qui prend cette position s'affirme sur ses étriers:

1383 Chascun lance sur feustre es estriers s'afficha.⁹

Il place en même temps son bouclier en défense, dans les tournois comme à la guerre:

1185 environ

Qui tint lance sor fautre, et l'escu accolé.¹⁰

1240

Si viennent les Galoz menuz
Lance sor fautre et escu pris,
Comme pour joster à demis.¹¹

XIII^e siècle

Bien fu armez sor un destrier de pris
Lance sor fautre s'a l'escu avant mis.¹²

Placé devant la poitrine pour le combat, on disait de l'écu qu'il était *en chantel* ou *enchantelé*.¹³ C'est précisément ainsi qu'il est qualifié, lorsque la lance est mise sur fautre:

Devant les autres vint Guis, l'escu en chantel
Et la lance sor fautre à loi de preu d'anzel.¹⁴

1160

L'escu en chantel ot torné
Et la lance mist sor le fautre.¹⁵

1180

Lance roide sor fautre et l'escu en cantiel.¹⁶

1225

Fouques sist sus Rufin, l'escu tient en chantel
Et mist lance sus fautre, destort le penoncel.¹⁷

Enfin c'est toujours dans cette position que les chevaliers placent leur arme, lorsqu'ils éperonnent leur monture pour courir sus à l'adversaire:

1160

Et met la lance el fautre, et point.¹⁸

1270

Et brocièrent l'un vers l'autre
Irément, lance sor fautre.¹⁹

Alaciennes d'histoire de l'art, Strasbourg, Istra, 1925.

⁹ *Buëces de Commarchis*, vers 3724. Ap. Sternberg, *op. cit.*, p. 35.

¹⁰ *Perceval*, ms. Montpellier II, 249, f° 167a. Ap. Godfroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, s.v. Chantel. Paris, Vieweg, 1881.

¹¹ *Li romans d'Alixandre*, f° 23 b. Ap. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, tome VI, p. 155.

¹² *Foulque de Candis*, p. 159. Ap. Sternberg, *op. cit.*, p. 35.

¹³ *Roman de Perceval*. Ap. Gachet, *op. cit.* p. 762.

¹⁴ *Chronique rimée de Ph. Mouskes*, vers 9525, tome I, p. 371, éd. cit.

XIII^e siècle

Cascuns lance sur fautre, à esporons broçans
Se fériront ès Turcs ...¹

Borel s'était appuyé sur la première de ces trois citations pour définir son *faucre*. Probablement avait-il pensé que le verbe *poindre* se rapportait à la lance et il en avait conclu que la lance sur fautre était horizontale, alors que ce verbe n'indique ici que l'action d'éperonner pour mettre le cheval au galop.

Au cours des romans de chevalerie, la lance est encore mise sur fautre dans d'autres circonstances: c'est ainsi que les chevaliers se hâtent de se tenir à nouveau prêts au combat, s'ils ont déposé leur arme ou s'ils remplacent leur lance brisée au cours d'un tournoi:

Il a repris sa lance, sur fautre la posa.²

1240
Et ils ont autres lances prises
Les ont moult tost el feltre mises.³

C'est enfin sur fautre qu'ils conservent leur arme, en état d'alerte, tels ces guerriers qui servent de garde à leur chef, au cours d'un combat:

Ensemble s'en vont li baron
Chascuns tenuoit lance sor fautre
Que li rois ne fast envaiz
Que estoit de plusors haïs.⁴

Nous pensons avoir maintenant bien établi par ces exemples que le cavalier mettait sa lance sur fautre au moment où il se proposait de s'en servir. Considérés isolément, ils peuvent expliquer que tant d'archéologues, se fiant aux circonstances accessoires, aient voulu voir dans cette position, la lance couchée horizontalement et pointée contre l'adversaire. Cette interprétation est cependant impossible, puisque la lance placée sur fautre était verticale.

Il n'est point besoin, pour le montrer, de longs commentaires: la lance dans cette posi-

tion est levée et droite. Voici quatre textes qui l'affirment:

1180
Andrones sist armés et galope son frain,
L'arme droite sor fautre et l'éparme en la main.⁵

1180
Antigonus li preux vet par l'estoc poignant
Lance droite sur fentre et l'escu tout avant.⁶

1250
Lanche levée sour le fautre
S'entreviennent et se desfient.⁷

1250
Primes i cort, ains que li autre
Lance levée sor le fautre.⁸

L'image suivante le confirme. Pour montrer combien un palais, qui a remplacé une simple maison, est plus élevé que l'ancien bâtiment, un poète écrit qu'il serait possible d'y pénétrer lance sur fautre. Sa comparaison n'aurait eu aucun sens, si la pointe de la lance, dans cette position, n'eût été plus haute que la tête du cavalier entrant dans cet édifice:

1270
Que des basses mesons ont fet si granz palais
C'uns hom lance sor fautre i ferroit l'escalier.⁹

La lance sur fautre n'était donc ni la lance couchée, puisqu'elle était verticale, ni la lance à l'étrier, puisque c'est, lorsque son talon repose sur le fautre, que sa pointe occupe la position la plus élevée. Qu'était donc ce fautre, sur lequel se posait la lance?

Le mot, que nous avons trouvé dans les textes précédents sous les formes de *fautre*, *feutre*, *feustre*, *fentre* et que l'on rencontre aussi avec les orthographes *faltre* ou *fatre*, a pu varier dans son écriture; il n'a jamais changé de sens: c'est le feutre de nos jours. Il figure dans les plus anciennes chansons de geste avec son orthographe la plus commune pour qualifier certains chapeaux:

XII^e siècle
Chapel de fautre ot li bers en son chief.¹⁰

¹ *Le Chevalier au Cygne*, vers 27344.

² *Ibid.* vers. 15169.

³ *Partoponex*, vers 8057.

⁴ *Roman du Renart*, vers 18674 et suiv.

⁵ *Roman d'Alixandre*, vers 18, p. 144. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 695.

⁶ *Ibid.*, f° 20c. Ap. Viollet-le-Duc, *op. cit.* VI, p. 155.

⁷ *Roman de la Violette*. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 695.

⁸ *Roman du Renart*, I, 352. Ap. Gachet, *op. cit.*, p. 762, col. 2.

⁹ *Rutebaruf*, I, 177. Ap. Gachet, *op. cit.*

¹⁰ *Rouil de Cambray*, vers 7160.

Le feutre servait alors déjà à la garniture des selles, et les prescriptions de la corporation des selliers font état de son emploi:

1270

Nus selliers ne puet mestre viez cuirien garneture avec noeve euvre; c'est à savoir que li penaus soit de noeuf ou de viez, ou la feutre soit de noeuf ou de viez...¹

Les romans de Chevalerie fournissent, eux aussi, des exemples de cet usage du feutre. Tel le passage suivant qui décrit les effets d'un coup d'épée:

Li colps descent contreval à bandon
Derrier l'arson consui l'aragon
Tranche le fautre dou vermeil siglaton
Et par mi coupe le boin destrier gascon.²

En termes presque identiques, un prosateur dépeint le même exploit:

Le coup huy descent sur la senestre cuisse, si lui coupe de oultre en oultre a tout l'afeuestrure et le cheval jusques aux flans.³

Cette garniture de feutre servait à qualifier les selles, — on relève, dans les chansons de geste, l'expression *selle afeutrée*,⁴ — et elle jouait même un rôle si important que souvent on prenait la partie pour le tout et que le mot ou ses dérivés étaient employés pour désigner l'ensemble de la selle;

Chascun de son afeurement
S'en vet à terre durement.⁵

L'adjectif *afeutré* était d'usage courant pour indiquer qu'un animal était sellé:

Quier moi, fait-il, mi palefroi
Bon et soel et sains derroï;
Et quant tuit èrent endormi
Tot afeltré l'amaine ci.⁶
Et destriers montent qui furent afeutrés.⁷

¹ Boileau, *Livre des métiers*, p. 206. Paris, Craplet, 1837.

² Gerart de Viane, vers 2372, p. 136. Reims 1850.

³ Lancelot du Lac, 1^{re} partie, ch. 51. Ap. Godefroy, op. cit. s.v. afeutre.

⁴ Agoland, p. 169. Ap. Du Cange, *Glossarium ad Scriptores Mediae et Infimae Latinitatis*, s.v. afeutrer, édit. Haenschel. Paris, F. Didot, 1840-50. V. aussi Raimb. Ogier, vers 12655; Aubrey-le-Bourg., p. 37. Ap. Godefroy, op. cit. s.v. afeutrer.

⁵ Athis, Ars. 3312, f° 11ob. Ap. Godefroy, op. cit. s.v. afeurement.

⁶ Parth. de Blois, vers 5528. Ap. Du Cange, op. cit. s.v. feltrum.

⁷ Anseis, Richel. 793, f° 61b. Ap. Godefroy, op. cit. s.v.

Cette manière de désigner les selles était commune au Nord et au Midi. Une geste en langue d'oc parvenu jusqu'à nous, utilise le même qualificatif:

xiv^e siècle

Montet en un cheval ben afeltrat.⁸

Évidemment, c'est toujours du feutre de la selle qu'il s'agit, lorsqu'il est question d'afeuter ou enfeuter une lance:

Lour enfeutra sa lance don le fer fut pontis.⁹

Et enfeutra sa lance ou fu un noir pénorcius.¹⁰

Les mêmes détails, qui entourent la mise de la lance sur fautre, accompagnent la lance afeutrée. C'est la marche vers l'ennemi:

xiii^e siècle

Les lances enfeutrées, vont vers lor anemis.¹¹

C'est aussi le bouclier mis en défense:

1260

L'escu devant le pis et la lance afeutrée.¹²

C'est enfin le cheval éperonné:

Cele part vient poignant lance afautrée.¹³

Lour sperona Guron ver la giant desfaëe
Covert sous suen escu, e la lance enfeutrée.¹⁴

Il est probable que Victor Gay a été amené à imaginer sa garniture de feutre fixée à la hampe de la lance, par la lecture de ces textes. En les rapprochant des nombreuses situations analogues, où les trouvères ont placé la *lance sur fautre*, aucun doute n'est cependant possible sur le sens véritable de la *lance afautrée*.

Le poète Guillaume Guiart, l'ancien combattant de la guerre de Flandres précise même

afeutrer et enfeutrer à propos desquels cet auteur cite plus de vingt exemples analogues.

⁸ Girart de Roussillon, f° 106, édit. Francisque Michel, p. 259. Paris, Jannet, 1856.

⁹ Prise de Pampelune, vers 984. Ap. Sternberg, op. cit. p. 36.

¹⁰ Ibid. vers 2122. Ap. Sternberg, op. cit., p. 33.

¹¹ Le Chevalier au Cygne, vers 2239, édit. C. Hippéau, tome I, p. 83. Paris, Aubry, 1874.

¹² Doon de Mayence, vers 6467. Ap. Sternberg, op. cit. p. 36.

¹³ Le Roman de Loherain, vers 1622, f° 281. Ap. Sternberg, op. cit.

¹⁴ Prise de Pampelune, vers 3604. Ap. Sternberg, op. cit.

d'ailleurs quel était l'appui de cette lance afeutrée:

1307

Lances à arçons afeutrées.¹

Indication que confirme la leçon d'armes du *Chevalier au Cygne*. A Elyas qui demande comment il doit tenir sa lance avant de marcher au combat qu'il va livrer à Malquarré, son professeur répond:

XIII^e siècle

Devant vous la portés el feutrier de l'arçon.²

Les textes offrent aussi des exemples de l'emploi dans le même sens du substantif dérivé de ce verbe *afeutrer*:

1160

Un chevalier grant aleure
La lance sus l'afeutreure.³

On ne peut donc conserver de doute sur l'identité du feutre dans ces diverses expressions, et ceci apporte une dernière objection à l'hypothèse énoncée par Victor Gay. La lance afauteuée doit en effet être *dafauteuée* lorsqu'on veut en diriger la pointe contre l'adversaire:

XIII^e siècle

Il deffeutre la lance, qui fu bien acherée;
Si vait ferir 1 duc sor la targe roée.⁴
Il hurtent les destriers des esperons doré,
Et deffeutrent les lances dont les fers sont quarré.
Sor les escus devant se sont grans cox doné,
Que par desos les boucles les ont frait et troé.⁵

La lance n'était pas la seule arme que le cavalier posait sur cet appui à portée de sa main. Si elle est dite *sur faute* plus souvent que toutes les autres, c'est que son poids et sa longueur réclamaient impérieusement un soutien; mais l'arçon de la selle était utilisé aussi bien pour étayer la hache ou l'épée, lorsqu'on voulait reposer le bras, tout en restant sur la défensive:

1356

Messire Oudart se arrêta tout coy et mit l'épée en faute.⁶

¹ Guiart, *Branche des royaux lignages*, tome II, vers 4514, p. 175, édit. Buchon, Paris, Verdière, 1828.

² *Le Chevalier au Cygne*, vers 1362.

³ Perceval, ms. Montpellier H. 249, fo 265c. Ap. Godefroy, s.v. afeutreure.

⁴ *Le Chevalier au Cygne*, vers 1947.

⁵ *Ibid.* vers 2190, même édit. tome I, p. 82.

L'usage de l'expression *lance sur faute*, si fréquent dans les écrits du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle se raréfie ensuite. Nous en verrons la raison. Mais auparavant nous devons encore noter son emploi dans divers sens figurés.

Elle jouait en son temps le rôle qu'ont tenu plus tard des expressions comme 'Sabre au clair!' ou 'Baionnette au canon!' 'Lance sur faute!' était le cri d'alarme que l'on lançait à ses compagnons, pour les aviser d'avoir à se tenir prêts à combattre. C'est ainsi que le héros d'une chanson de geste appelle à la rescoussse:

Si s'escrie: lance sor faute!
Berlaimont! à tous ceux qui viennent.⁷

On trouve aussi ces mots employés comme locution adverbiale pour qualifier certains exploits d'ordre militaire. Philippe Mouskes écrit dans cet ordre d'idées:

1242

Et de l'une mer jusqu'à l'autre
Conquist Karles, lance sor faute.⁸
Puis ala Carles environ
Le pais, d'une mer à autre
Et conquist tout, lance sor faute.⁹
Comme celui ki par sa gierre
Avoit conquise mainte tiere,
L'ielme laciet, lance sor faute.¹⁰

L'image, *l'ielme laciet*, indique dans quel sens il faut entendre *lance sor faute* dans ces passages. S'il eût été à la rigueur possible de parcourir les étapes d'une conquête, en tenant la lance levée, étayée sur l'arçon de la selle, pareil effort eût été impossible en portant le heaume de cette époque, sans visière mobile.¹¹ C'est la facilité et la rapidité, avec lesquelles furent achevées ces conquêtes, que l'auteur a voulu signaler; elles se sont faites *sans coup férir*, comme on l'écrirait encore aujourd'hui. Même s'il n'a rien de militaire, ne dit-on pas pour dépeindre un triomphe rapide qu'il a été

⁶ Froissart, *Chroniques*, liv. I, part II, ch. XLIII, édit. Buchon, Paris, Delagrave, s.d.

⁷ *Gilles de Chin*, vers 5455. Ap. Gachet, *op. cit.* p. 762.

⁸ *Mouskes*, *op. cit.* I, vers 4658, p. 187.

⁹ *Ibid.* I, vers 4871, p. 195. ¹⁰ *Ibid.* I, vers 8856, p. 347.

¹¹ Buttin, 'Le tombeau d'Uirich de Werdt', ch. II et ch. IV.

enlevé à la baïonnette? Les termes ont changé, l'inspiration est restée la même.

Froissart, enfin, a utilisé cette tournure adverbiale dans un sens encore plus imagé. Cet auteur, qui ne s'est jamais servi de ces mots dans ses chroniques pour dépeindre les gestes des guerriers ou des jouteurs, les a employés dans les récits, qu'il versifia pour conter ses aventures personnelles. Grand voyageur, il était protégé par de hauts personnages, dont il percevait les subsides en cours de route :

Et me délivra à Ferrare
Sire Tiercelès de la Bare,
A son commandant, lance sus faultre,
Quarante ducas, l'un sur l'autre.¹

S'il écrit ici que ce paiement lui fut fait, *lance sur faultre*, c'est uniquement parce qu'il l'a obtenu sur le champ et sans difficultés. Il ne s'agit plus ici d'idée guerrière d'aucune sorte. L'expression devenue proverbiale indique la rapidité avec laquelle l'action suit la préparation, c'est le seul rapport qu'elle a conservé avec son sens propre.

La lance sur faultre est donc la position de l'arme tenue verticalement, le talon posé sur le feutre qui garnit l'arçon de la selle, lorsque le cavalier se tenait prêt à combattre.

Pourquoi dut-on adopter cette nouvelle position et comment prit-elle une place si prépondérante dans les textes ? Il faut, pour répondre à ces questions, considérer ce que devint le maniement de la lance, dès la seconde moitié du XIII^e siècle.

Le projectile homme-cheval

Avant même le XIII^e siècle, le poids, que prit leur arme, ne permit plus aux cavaliers de pratiquer l'escrime variée, individuelle, à laquelle se livraient leurs aîeux avec leur lance légère maniée facilement, le bras dégagé du corps, en faisant jouer toutes les articulations de l'épaule au poignet. Ils durent renoncer à se servir librement de cette arme et limiter sa manœuvre à deux temps, la lance levée et la lance couchée, les seuls qui seront dorénavant mentionnés dans les textes et reproduits dans les œuvres d'art.

¹ Froissart, *Buisson de Jonece*. Voir *Biographie de Sire Jean Froissart*, édit. Buchon, tome III, p. 301. Paris, Delagrave, s.d.

En dehors des combats, le port de l'arme resta le même qu'aux siècles précédents et fut, en somme, laissé au gré de chacun. Certains portaient leur lance inclinée sur l'épaule, d'autres la tenaient fichée droite dans un godet, dépendant de l'étrier ou de la selle, ou même simplement posée sur le pied. C'étaient déjà les attitudes que prenaient les cavaliers reproduits sur la tapisserie de Bayeux. Plus tard, l'arme sera parfois retenue à la selle, par une boucle de courroie, dite *chandelier*.

Dans les tournois, si l'ordre des cérémonies comprend quelque défilé, les chevaliers prennent part à cette parade, portant la lance dans la position levée, jugée plus seyante parce qu'uniforme. Dans les joutes, c'est l'écuyer qui tient l'arme, il ne la donne à son maître qu'au dernier moment, et le chevalier, prêt à s'élançer, prend alors immédiatement la position de la lance levée.

La lance levée constitue un temps préparatoire consacré à se mettre en garde, à assurer son assiette et à prendre la position dans laquelle il est indispensable de se tenir pour être prêt au combat.

Si le talon de la lance posait sur l'étrier, ce qui était le cas le plus commun, la main du cavalier se trouvait placée vers le milieu de la hampe. Il fallait éléver l'arme et déplacer la main, empoigner la hampe plus bas vers le quart de sa longueur, pour se mettre en position. Si le cavalier portait son arme sur l'épaule, la main pouvait se trouver sur la hampe, à la place qu'elle aurait à occuper une fois l'arme pointée horizontalement contre l'adversaire, mais cette longue et lourde gaule ne pouvait se manœuvrer comme un fétu de paille. Même dans ce cas, il était nécessaire de l'amener d'un premier effort à la position verticale.

S'il s'agissait de jouter, le cavalier ne prenait cette position qu'au dernier instant, mais en temps de guerre, il lui arrivait souvent d'avoir à se maintenir assez longtemps dans cet état d'alerte et de rester dans cette position, qui finissait par devenir pénible à supporter. Aussi chercha-t-il un appui pour soulager son bras du poids de l'arme. L'arçon de la selle y pourvut tout d'abord et ce temps de mise en garde

lui dut son nom de *lance sur fautre*. Plus explicitement, certains auteurs écrivaient *lance levée sur le fautre*. D'autres, au contraire, abrégèrent la locution et se contentèrent des deux premiers mots, *lance levée*, tels ces poètes, qui décrivent leurs héros:

fin XIII^e siècle

Lance levée s'en va par le sablon.¹

1285

Se sont chascun lance levée
Puis se mettent en abandon.²

Pour qualifier cette mise en garde, on rencontre aussi d'autres expressions, tels *lance au poing* ou *lance en main*. Le passage, que voici, réunit à la première d'entre elles, les préparatifs de combat, que nous avons rencontrés quand le cavalier posait le talon de sa lance sur le feutre de sa selle:

1285

Et cil qui vint de l'autre part,
Sans atarger, des rans départ,
Le chief enclin, l'iaume lacié,
L'escu au col fort embracié,
La lance en poing, le cheval broche
Des esperons taillies à broche.³

Il serait facile, mais fastidieux, de multiplier les exemples justifiant l'identité de sens de ces diverses locutions.

L'expression 'lance sur fautre' tomba en désuétude dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Il n'y eut pas là seulement une question de mode de langage, cet abandon fut motivé par une nouvelle transformation de la selle. Comme la précédente, Demay l'a notée dans son étude du costume d'après les sceaux.⁴ Mieux que tout commentaire, certains des sceaux qu'il reproduit, entre autres celui de Jean I^{er}, duc de Lorraine, daté de 1367,⁵ montrent l'impossibilité pour le cavalier d'appuyer sa lance sur le feutre de la nouvelle selle. Plus détaillé que les sceaux, le monument équestre des Scagliari à Vérone en fournit un exemple

¹ Ogier, vers 9054. Ap. Gautier, *op. cit.* p. 713, note 27.

² *Les Tournais de Chauvenc*, vers 2222 et 2223, édit. J. Breteux. Valenciennes, Prignet, 1835.

³ *Ibid.* vers 496 et suiv. Voir aussi vers 461, 490, 645, 661, 756, etc.

⁴ Demay, *op. cit.* p. 175.

⁵ *Ibid.* p. 176, fig. 216.

⁶ Pichon, *Partie inédite des Chroniques de St-Denis*, p. 45. Paris, C. Lahure, 1864.

⁷ *Joutes de Saint-Inglebert*. Ap. Pichon, *op. cit.* p. 62.

tangible: Mastino II (mort en 1351) y figure monté sur un cheval sellé à la mode nouvelle. L'arçon avant, remplacé par une sorte de bouclier, qui protège le cavalier jusqu'au ventre, n'offre aucune possibilité d'appui pour la lance (*pl. XXXIX, a*).

Les textes signalent l'apparition de ce nouveau siège en notant cette extension en hauteur:

1384

XVI destriers ou autres chevaux touz sellez de haultes.⁶

1390

D'aler jouter en haulte selle
A chelle joute solempnelle.⁷

Après l'adoption générale de ce nouveau harnachement, l'expression 'lance sur fautre' ne se rencontre presque plus. Froissart, nous l'avons dit, ne l'emploie pas dans ses *Chroniques*. C'est toujours au poing des combattants qu'il met la lance dans ses récits:

1361

Guillaume Marchant . . . monté sur un bon coursier, la targe au col, le glaive⁸ au poing, et armé de toutes pièces, . . . éperonna tout devant de grand courage . . .⁹

1361

Si l'avoit un chevalier d'Angleterre poursuivi une espace, la lance au poing.¹⁰

Dans son roman de chevalerie, il reprend volontiers la vieille expression, rappel du passé:

Pour venir l'un encontre l'autre
En portant les lances sus fautre
Ils esperonnent les chevaus.¹¹

Après lui, si nous interrogeons Cuvelier, nous ne trouvons dans sa chronique rimée qu'une seule mention du fautre. Il est intéressant de la citer:

1383

Vers l'Engloiz chevalier le bon cheval brocha,
Et li Engloiz vers lui, qui bien se cointoia:
Chascun lance sur feustre és estriars s'afficha
Et l'escu de son col estraint et acola.¹²

⁸ Sur l'identité des deux mots *lance* et *glaive*, cf. C. Buttin, 'Le Gisant d'Ulrich de Werdt', pp. 40-41, *Arch. alsac.* Strasbourg, Istra, 1928.

⁹ Froissart, *Chroniques*, liv. I, part I, ch. XCIX, p. 88, col. 1.

¹⁰ *Ibid.* liv. I, part II, chap. XLIII, p. 352, col. 1.

¹¹ Froissart: *Mélador*, éd. Longnon, vers 21964 et suiv. Voir aussi vers 1233, 4253, II 208, etc. Paris, Seté anc. textes français, 1895.

¹² Cuvelier, *op. cit.* vers 10182 et suiv., tome I, p. 359.

Ce poète répète en effet ailleurs la même description avec les mêmes détails, sauf que la lance est dite 'en mains' au lieu d'être 'sur fautre', ce qui confirme l'identité des deux expressions:

1383

Il vint à son cheval et dessus tost monta,
Le glaive prist au mains et l'escu acola;
Et Bertran d'autre part ès estriers s'afficha.¹

L'absence de la locution 'lance sur fautre' dans la prose de Froissart, son extrême rareté chez Cuvelier sont indices certains que, de leur temps, elle était tombée en désuétude. Elle disparut, donc, avec l'apparition de la nouvelle selle.

Mais le cavalier avait toujours besoin d'un appui pour se décharger du poids de sa lance verticale. Ne pouvant plus utiliser l'arçon de sa selle, il posa l'extrémité de son glaive sur sa cuisse droite. C'est ainsi que le sculpteur a représenté Mastino II dans le monument funéraire de Vérone. Cette manière nouvelle de tenir la lance levée date donc du milieu du XIV^e siècle, à l'adoption de la 'haulte selle', et ce n'est qu'un siècle plus tard qu'apparaît l'expression 'lance sur la cuisse'. On ne peut chercher à fixer approximativement l'origine des innovations, sans faire tour à tour appel aux textes et à l'iconographie (pl. XXXIX, a).

Il existe cependant un exemple tardif de l'emploi de l'expression 'lance sur fautre', exception d'autant plus importante qu'un archéologue des plus réputés a voulu en tirer argument pour justifier le *faucre*.

Le comte de Belleval, dans le manuscrit du *Costume militaire des Français*, bien connu et des plus précieux pour l'histoire de l'armement, avait rencontré le passage suivant:

1446

... ledit serviteur doit bien regarder sil y a autre prest sur les rengs qui ait sa lance sur fautre ...²

et l'avait ainsi commenté:

L'expression de 'fautre', dont on a fait *faucre*, pour designer l'arrêt de la lance, n'est pas aussi moderne, on le voit, que quelques personnes ont bien voulu le

¹ Cuvelier, *op. cit.* vers 1783 et suiv., tome I, p. 67.

² Belleval, *Du costume militaire des Français*, p. 12. Paris, Aubry, 1866. Dans cette édition, le dernier mot de cette citation est orthographié 'faulte', mais le manuscrit de cet ouvrage conservé à la Bibl. Nationale porte 'fautre' (ms. 1997, p. 79).

³ *Ibid.* pp. 76 et 77, n° 62.

dire. On disait déjà, au milieu du XIV^e siècle, 'mettre lance sur faultre' ainsi que le prouvent plusieurs poèmes cités par Du Cange dans son *Glossaire* aux mots *fautrum* et *feltrum*.³

Cet auteur voyait dans le *fautre* du manuscrit, qu'il publiait, le support fixé sur la cuirasse. La fragilité de son argument n'aurait pas dû lui échapper. L'expression 'lance sur faultre' était utilisée presque 200 ans avant la date qu'il indique, et au milieu du XIV^e siècle, elle n'était pas à ses débuts, mais à sa fin.

L'auteur anonyme, publié par Belleval, l'emploie néanmoins au milieu du XV^e siècle. Il n'était pas français,⁴ et, bien qu'il possédât admirablement notre langue, certaines finesse pouvaient lui échapper.

D'ailleurs, si l'expression était démodée, l'attitude qu'elle définissait pouvait encore se prendre, lors des joutes, comme c'était le cas ici. En effet on exigeait fréquemment des jouteurs l'usage de selles *plates* ou *rases*, sur lesquelles l'appui de la lance redevenait possible. Olivier de la Marche, entre autres, l'a noté à l'époque où fut écrit le manuscrit du *Costume militaire des Français*:

1442

... et là furent faictes unes jostes à selles plates, ... de jeunes gens et de nouveaux jouteurs, pour apprendre le mestier.⁵

Les selles d'autre part étaient toujours revêtues de la même garniture; témoin cet extrait de comptes, également de la même époque:

1471

Une selle feutrée coupverte de drap vert.⁶

Rien ne s'oppose donc à ce qu'on ait continué dans les joutes réservées aux apprentis à dénommer 'lance sur fautre' la lance levée.

Il existe un certain nombre de documents iconographiques de cavalier dans la position de *lance levée*. Citons entre autres deux miniatures de la fin du XIII^e siècle, sur lesquelles l'on voit nettement la lance posée sur le feutre de la selle.⁷ Bien que cette arme soit rare sur

⁴ C. Buttin, 'Un jouet princier du XVI^e siècle', p. 164, *Gazette des Beaux-Arts*, 1927.

⁵ Olivier de la Marche, *Mémoires*, liv. I, chap. VIII, p. 377, col. 1, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836.

⁶ Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémoires du roi René*, p. 284. Paris, Picard, 1873.

⁷ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, tome V, pp. 94 et 96.

les sceaux, Demay reproduit celui d'Arthur, duc de Bretagne, datant de 1202¹ et celui de Pierre de Chambly, de 1294,² qui, tous deux, montrent la lance dans la même position. Mentionnons enfin l'un des plombs historiés de la collection Gay.³

Sa lance levée, le cavalier n'a qu'à laisser descendre la pointe à la hauteur du but qu'il veut atteindre. Il ne peut y réussir que le bras droit collé au corps, en amenant le talon de la hampe sous l'aisselle et en portant la pointe à gauche de la tête de sa monture. 'Cheval et cavalier forment alors comme un projectile vivant, dont la pointe est la lance.'⁴ L'animal fournit la force de choc, l'homme assure simplement la direction. Pour ce faire, il pousse sa monture au galop, en demeurant *lance levée*, et il n'abaisse la pointe que quelques secondes avant de parvenir au but, en visant avec soin le point qu'il veut toucher. La lance est lourde à maintenir, et il faut un rude effort du poignet pour empêcher la pointe de trop descendre. Le poids de l'arme et sa longueur rendent tout mouvement malaisé. Aussi le cavalier attend-il d'être arrivé à proximité de l'ennemi pour coucher sa lance:

1170 environ

E Valeran sa gent conduit
Lances levées venoient tuit
Quand prez èrent de cel endroit
Come hom pierre jeter porroit
Laschent li resnes, si s'eslaissent,
Lièvent escus e lances baissent.⁵

C'est la même suite de mouvements que Ph. Mouskes prête au duc Naymes dans son récit de la bataille de Roncevaux, mis au goût de son siècle:

1242 env.

Namles, le Dus, vint par le plain,
Une lance tint en sa main,
Le ceval esporonne et coite,
La lance baisce ki fut droite,

¹ Demay, *op. cit.* p. 115, fig. 64.

² *Ibid.* p. 126, fig. 83.

³ Gay, *Gloss.* I, p. 62.

⁴ C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', p. 80.

⁵ *Roman de Rou*, vol. I, p. 338, vers 6699 et suiv., édit. Pluquet.

⁶ Mouskes, *op. cit.* vers 7438, tome I, pp. 296-7.

⁷ *Le Chevalier au Cygne*, vers 3322 et suiv.

Fiert le soudan enmis le pis;
L'aubier est roux et désartis;
Parmi le corps outre li boutis,
Et la lance est en pièce route.⁸

Ce sont les mêmes détails que décrit le *Chevalier au Cygne* pour coucher la lance préalablement posée sur autre:

XIII^e siècle

Il levèrent les lances sor les feutres planés;
Puis acorcent lor frains, s'ont lor règnes noës,
Et ont par les énarmes les escus accèsnes,
Puis brochent les chevax des esperons dorés,
Et abaissent les lances as espies noiclets.⁹

La lance couchée se portait, la hampe engagée sous le bras (pl. XXXV, d): de nombreux auteurs ont noté ce détail.

Début XIII^e siècle

Si eurent mis les glaives soubz les esselles.¹⁰

XIII^e siècle

Il mist le glaive desous s'esselle, et l'escu devant li.¹¹

Vers 1250

... ançois laissa courre cascuns li roys et tout li autre ensamble, les escus joins devant les pis, les lances roides sour les aiseiles.¹²

1285

Et Conradin mist l'arestil
De sa lance desous l'aiseille.¹³

1304 env.

François le pont et l'yaue passent,
Lances roides souz les aiseles.¹⁴

Au milieu du XIV^e siècle, cette façon de tenir l'arme couchée était toujours considérée comme seule possible et caractérisait l'emploi de la lance. Écoutons Froissart:

1361

Quand l'écuyer vit son tour et que temps fut, il tourna moult aigrement sur le chevalier, tout à un faix, l'épée au poing, et la mit dessous son bras en manière de glaive, et s'en vint en cel état sur le sire de Bercler.¹⁵

Il suffit, on le voit, que l'épée soit ainsi placée pour être comparée à la lance, le 'glaive' des XIII^e et XIV^e siècles.

⁸ *Lancelot du Lac*. Ap. Jacquemin, *Histoire du Costume*, p. 259.

⁹ Joinville, *Histoire de saint Louis*, édit. Natalis de Wailly, p. 162.

¹⁰ *Le St-Graal*, vol. II, p. 228, édit. E. Hucher.

¹¹ *Les Tournois de Chauvencet*, vers 910, édit. J. Bretex.

¹² Guiart, *Branche des royaux lignages*, II, vers 5937.

¹³ Froissart, *Chroniques*, liv. I, part II, ch. XLIII.

A la même époque, c'est toujours aussi le maniement des siècles précédents que décrivent les auteurs. Le cavalier continue à lancer son cheval, la lance levée, et ne la baisse qu'à proximité de l'adversaire. Voici ce que dit Cuvelier:

1383

*Li uns regarde l'autre, si com son anemi;
Les glaives en lor main, se sont fort asti.
Sans dire nés .I. mot que mulz ne les oy,
Brochèrent les chevaux comme preux et hardi;
Ensamble sont venu acourant par estri;
Les glaives ont baissiés, dont l'acier fut forbi.¹*

D'autres expressions ont servi à désigner la lance couchée. La plus fréquente est la locution 'avaler la lance' qui exprime exactement son maniement: puisque la lance était auparavant tenue droite, on ne pouvait la coucher, sans *avaler sa pointe*. C'est encore Cuvelier que nous citerons:

1383

*Bertran print à brocher et le cheval hurta,
Contre le chevalier moult fièrement ala.
Quand vint à l'aprochier, tost sa lance avala
Contre le chevalier; tellement l'avisa
Que droit en la visière le fer li atacha.²*

Ce texte montre une fois de plus la lance baissée au dernier moment, et ce n'est pas sans raison que nous insistons sur ce point. La source des erreurs commises au sujet de cette arme réside en effet dans la méconnaissance de son maniement.

Enfin dans la position couchée, la pointe était placée à gauche de la tête du cheval. Cela va de soi, car il eût été presque impossible au cavalier de conserver son équilibre s'il avait placé sa lance entièrement à sa droite. Aussi conseillait-on de se tenir à droite du cavalier armé de la lance, alors qu'on avait avantage à se trouver à sa gauche s'il était armé de l'épée:

1265

*Se il porte glaive, va à sa dextre, et se il porte espée
va à senestre.³*

¹ Cuvelier, *op. cit.* vers 2487 et suiv., vol. I, p. 91.

² *Ibid.* vers 446, vol. I, p. 21.

³ B. Latini, *Le Livre du Trésor*, publié par Chabaille. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 780, col. 1.

⁴ Mouskes, *op. cit.* I, vers 6922, p. 274.

Bien qu'elle fût engagée sous l'aisselle, il était si pénible de tenir la lance horizontale que l'on dut se préoccuper de bonne heure de lui trouver un appui. Nous étudierons les soutiens de la lance après avoir examiné auparavant ce qu'était devenue la lance elle-même à la suite des améliorations apportées au harnois.

Les garnitures de la hampe

Pour triompher du revêtement défensif de son adversaire, le cavalier a eu recours à la puissance que lui offrait sa monture. La lance perd, alors, le rôle qu'elle a joué jusque-là dans les combats et n'est plus que la tête du projectile homme-cheval. Cette innovation oblige à modifier sa structure. Il devient inutile de conserver à son fer cette traverse ou billette, qui existait sur la douille de l'arme que portaient les cavaliers de la tapisserie de Bayeux. La nouvelle lance ne sert qu'une seule fois au début de la bataille. Sous la violence du choc sa hampe se brise et le cavalier doit tirer l'épée:

1242

*Par tronçons est sa lance route
Il trait l'espée, s'en fist route.⁴*

C'est avec celle-ci que se poursuit le combat. Sa lame, dont on ne cherchait auparavant qu'à perfectionner les tranchants, devra être forgée pour porter à la fois des coups de taille et d'estoc.⁵

Si un auteur du XIII^e siècle veut mettre une lance dans la main de son héros au cours d'une bataille, il éprouve le besoin d'en expliquer la présence. Tel Philippe Mouskes, dont le Roland, sa hampe rompue à la première rencontre, va s'emparer de l'arme de quelque infidèle:

1242

*Une fort lance ot recouvrée,
A .I. Turc l'ot des puins ostée.⁶*

et, celle-ci brisée à son tour, renouvelle son exploit:

⁵ Cf. C. Buttin, 'La forge des lames', ch. IV, *Rev. gén. de la Coutellerie*, janv. 1929, p. 575; et 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', pp. 82 et 83.

⁶ Mouskes, *op. cit.* I, vers 7287, p. 291.

1242

Une lance ot l. Ture tolue.¹

Ce ne sont pas seulement les plus illustres guerriers, qui mettent en pièces la hampe de leur arme; chacun en fait autant. Guiart dépeint ainsi, au cours d'une rencontre entre Flamands et Français:

1304 environ

Deux cens hommes d'armes montez,
qui arrivent sur l'ennemi,
Escuz aux cos, les lances basses,
et immédiatement après le heurt, le poète le spécifie:

Les roides lances esmiées
Et par pièces à terre mises,
Espées vierinent aux servisés.²

Et le fait n'est pas mentionné seulement à l'occasion d'une seule bataille, on le retrouve dans toutes les descriptions de combat, telle par exemple cette rencontre entre Français et Anglais que le même auteur place en Gascogne. Dès la prise de contact, les combattants

1304 env.

... les lances çà et là fraites
S'entr'assaillett, espées traitez.³

Et cependant, depuis la mode nouvelle de placer la lance sous l'aisselle, on a augmenté autant que possible la grosseur de la hampe. Dans la *Chanson de Roland*, seule l'arme de Baligant attire l'attention:

La hanste fut grosse cum uns tinels.⁴

Pour rendre croyable cette comparaison, l'auteur prend d'ailleurs soin d'insister longuement sur la force extraordinaire de cet ennemi de la Chrétienté.

Au contraire, les écrivains du XIII^e siècle prodiguent le qualificatif:

Début XIII^e s.

Les lances furent courtes et grosses.⁵
... mainte grosse lance par pièces tronçonnée.⁶

¹ *Ibid.*, I, vers. 7452, p. 297.

² Guiart, *Branche des royaux lignages*, II, vers 6256, 6280, et 6284.

³ *Ibid.*, vers 4555. Cf. aussi C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', p. 81.

⁴ *La Chanson de Roland*, vers 3153.

⁵ *Lancelot du Lac*. Ap. Jacquemin, *op. cit.* p. 259.

⁶ *Bueves de Commarchis*, vers 1712.

1230

Les hanstes roides, de gros sapin plenné.⁷

1250

Et hanste grosse et roide planée de quartier.⁸

L'expression devient banale. L'auteur des *Tournois de Chauvenci* ne mentionne pour ainsi dire jamais la lance sans l'accompagner du même adjectif:

1285

Et on li met en poing sa lance
Qui corte et grosse et verte estoit.⁹

Néanmoins le diamètre des hampes n'était pas encore ce qu'il devint après l'invention de l'arrêt de cuirasse, époque où l'on dut tailler une poignée dans le bois pour l'empoigner. Il était alors encore possible de tenir la hampe à la main:

1285

Il tint sa lance entre ses mains,
Courte, grosse, fort et *tenable*.¹⁰

On continua à munir la lance d'un gonfanon au-dessous du fer. D'après Demay, celui-ci, lorsqu'il était carré, s'appelait banière, alors que le pennon était triangulaire.¹¹ Suivant le *Roman de la Rose*, le gonfanon était l'insigne des barons et le pennon, celui des chevaliers:

1170

Li baruns orent gonfanons,
Li chevaliers orent pennons.¹²

Enfin la hampe de la lance reçut ses garnitures: l'arestueil, l'arrêt et la rondelle. La plus ancienne est l'arestueil, fer pointu qui emboîtait l'extrémité inférieure ou talon de la hampe. Il serait même plus exact de dire à son propos que les premières grosses lances continuèrent à recevoir cette garniture, plus spéciale aux lances légères, qui l'eurent en tous temps. L'arestueil apparaît dans les plus anciennes chansons de geste, et on ne le trouve plus, du moins sous ce nom, après le XIII^e siècle.

Sa place sur la hampe se déduit facilement des images des poètes:

⁷ *Gaydon*, vers 2831.

⁸ *La Chanson des Saxons*. Ap. Sternberg, *op. cit.* p. 27.

⁹ *Les Tournois de Chauvenci*, vers 461, édit. J. Bretex. V. aussi vers 645, 1566, 1785, 1907, 1954, 1996, etc.

¹⁰ *Ibid.*, vers 1398.

¹¹ Demay, *op. cit.* p. 159.

¹² *Roman de la Rose*, vers 11646 et suiv. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 225, col. 1.

1180

Li fer d'amont commence à retourner
Et l'arestuel encontremont lever.¹

1180

Se lance torna derrière
Le fer et l'arestuel devant.²

Un auteur du XIII^e siècle décrit les cavaliers voulant se rendre compte de la profondeur d'une eau, et laissant plonger leur lance, mais l'arestuel ne touche pas le fond:

1180

Les arrestuels des lances font en l'aigue Fischer
Por ataindre le fons, mais ni pueent toucher.³

Ailleurs un cavalier pique en terre la pointe de son arme et s'appuie sur l'arestuel:

Le fier de sa lance et fait en tierre ficquier
A l'arestuel deseure se prist à apoyer.⁴

Sa lance fu a terre, sel tint par l'autre les,
Sus l'arestoel s'apoie comme vassaus membrés.⁵

Malgré ces citations explicites, Viollet-le-Duc a voulu voir dans cette pièce le nom donné au XIII^e siècle à la pointe de la lance.⁶ Il cite à l'appui de son idée les deux textes suivants:

Vès ci ta mort dans l'arestoel
De ma lance, se ne t'en vas.⁷
Que de l'arestoel de la lance
Me ferriés ja sans dotance.⁸

Évidemment on pouvait frapper de l'arestuel de la lance au lieu de le faire avec la pointe, surtout avec la lance légère facile à manier. On devait s'en servir ainsi lorsque l'on manquait de champ pour utiliser la plus grande longueur de l'arme ou lorsque, la lance brisée, on conservait en mains le tronçon ferré de l'extrémité inférieure. Peut-être aussi l'utilisait-on de cette façon pour châtier sans produire une blessure mortelle. Tel ce seigneur, qui

1180

De l'arestuel va le vassal férir.⁹

¹ Garin le Loherain, tome 1, p. 256. Ap. Gay, *op. cit.*
² i, p. 55, col. 1.
³ Erec et Enide. Ap. Gay, *op. cit.*

⁴ Guiteclin de Sasseigne. Ap. Gay, *op. cit.*

⁵ Le Chevalier au Cygne, vers 31452.

⁶ B. de Sebourg, xxv, 672, Bocca. Ap. Godefroy, s.v. arestoel.

⁷ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, tome VI, p. 155.

⁸ Li Romans d'Amadas et Ydoine, vers 6004. Ap. Viollet-le-Duc, *op. cit.*

Le mot servit aussi à désigner non seulement la garniture du talon, mais aussi l'extrémité inférieure de la lance. C'est dans ce sens que l'emploie le rédacteur du *Tournoi de Chauvenet*, qui dépeint un jouteur mettant l'arestuel de sa lance sous l'aisselle. Il convient également de lui donner la même signification dans cet autre exemple:

1160

Une lance grosse et vermeille
Li ont enz el destre poing mise
Et cil l'a par l'arestuel prise.¹⁰

Ce n'est là qu'un sens dérivé, et nous ne pouvons pas partager l'opinion de Laking, qui en fait le sens principal,¹¹ ni celle de J.-B. Giraud, qui veut voir dans ce mot la désignation primitive de l'arrêt de la lance.¹²

La seconde garniture que reçut la hampe fut précisément cet arrêt de lance. A la suite du renforcement général du harnois, le cavalier améliora son assiette et donna plus d'épaisseur au fût de son arme. Mais il ne suffisait pas de se maintenir ferme sur sa monture et d'avoir une hampe qui ne rompe pas avant que la pointe ait percé le revêtement défensif de l'adversaire, il fallait aussi ne pas laisser échapper la lance au moment du choc. On eut l'idée de fixer dans ce but un anneau débordant sur le bois de la hampe. Le cavalier saisissait son arme au-dessous de ce bourrelet pour la retenir sans crisper la main et résister au contre-coup. Ce fut le premier perfectionnement matériel pour réunir la lance au corps de l'attaquant. Il naquit vraisemblablement à la même date que les selles à troussequin cintré, dont le but était de mieux asseoir le cavalier sur son cheval. On améliorera les deux procédés au fur et à mesure que la résistance des armures augmentera, et à la fin du XV^e siècle, cavalier, cheval et lance ne formeront plus, pour ainsi dire, qu'un seul corps.

⁹ Ibid. vers 6043. Ap. Viollet-le-Duc, *op. cit.*

¹⁰ Garin le Loherain, ms. de Montpellier, H. 243, fo. 38d.

¹¹ Perceval, ms. de Montpellier, H. 249, fo. 65c. Ap. Godefroy, s.v. arestoel.

¹² Laking, *European Armour and Arms*, tome III, p. 81.

¹³ J.-B. Giraud, *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au Moyen Age et à la Renaissance*, tome I, p. 180, note. Lyon, 1895.

En l'absence de textes précis, c'est à l'iconographie qu'il faut recourir pour déceler l'apparition des premiers arrêts de lance. Les plus anciens documents, qui témoignent de leur existence, datent de la première moitié du XIV^e siècle; en effet les épaules des chevaliers qu'ils représentent, sont protégées par les ailettes, dont l'usage ne paraît pas s'être prolongé au delà de 1348.¹

Ce sont entre autres les cavaliers de divers ivoires attribués à l'art français.² La hampe de leur arme est munie d'un dispositif en forme de bourrelet annulaire, qui servit évidemment à arrêter le recul au moment du choc avec l'adversaire. Toutefois les rochets, qui se trouvent à l'extrémité de leur lance, indiquent des armes de joute, que nous nous réservons d'étudier plus spécialement dans un autre chapitre.

De nombreuses miniatures de manuscrits montrent des cavaliers en action, lance couchée sous l'aisselle, et main sur la hampe au-dessous de l'arrêt de lance; et il s'agit là de combattants, dont la lance est munie de sa pointe de guerre.³

Mentionnons encore, d'après Demmin, les lances que portent, sur la cuisse ou sur l'épaule, les cavaliers d'un manuscrit de Bohême du XIII^e siècle: toutes les hampes entièrement visibles ont l'arrêt de lance.⁴

Il ne reste aucune hampe de cette époque pour fournir des renseignements plus précis sur cette garniture; mais un monument du XIV^e siècle complète ces indications. C'est un bas-relief grandeure naturelle, en grès rouge, qui représente Louis de Bavière, mort en 1347. Sa main gauche est posée sur la poignée de son épée, réunie au plastron, ainsi que sa dague, par une chaîne d'armes; sa main droite tient une lance de guerre par le milieu de la hampe. Sur le fût de cette arme, de diamètre uniforme, est fixé vers le sixième environ de sa longueur un arrêt de lance. D'après Hefner-Alteneck, ce monument aurait été érigé du vivant de Louis de Bavière, sans doute quelques années

après 1314, date de son couronnement comme empereur d'Allemagne.⁵

Nous avons cité le monument de Mastino II de Vérone pour sa 'haulte selle' et le port de la lance sur cuisse, mais l'arme paraît être une réfection postérieure à la date de cette statue. L'exactitude du monument ne peut être mise en question, toutefois il serait risqué de faire état des rondelles de protection ou d'arrêt qui garnissent sa hampe.

Si ces documents iconographiques ne laissent aucun doute sur l'existence des arrêts de lance dès la fin du XIII^e siècle, ils ne permettent pas d'en déterminer la nature. Les descriptions ultérieures indiquent que ces engins étaient, pour les armes de guerre, formés d'une courroie de cuir clouée sur la hampe. Ce n'est que pour les joutes qu'il a existé une garniture métallique destinée au même usage. Il est donc normal de penser que les arrêts de lance des combattants du début du XIV^e siècle furent, eux aussi, en cuir. Le texte suivant semble d'ailleurs bien devoir se rapporter à cette garniture:

Lances es escuz flatissent,
Et li cop donent tel escrois,
Que totes, jusques es chamois
Esclacent et fendent et froissent.⁶

Il en est de même du vers de cette autre chanson de geste qui exprime le même fait:

Dusqu'el camois brise sa lance.⁷

On trouve fréquemment en effet au XV^e siècle dans les comptes rendus des tournois le même accident et les lances fendues ou tronçonnées 'jusques à l'arrêt'. Le cuir de chamois était réputé pour sa souplesse et Gay cite dans son *Glossaire* de nombreux exemples de son emploi;⁸ il est donc très probable que le 'camois' des poèmes ci-dessus n'est autre que l'arrêt de lance en cuir cloué sur la hampe.

Un autre texte peut également concerner cette garniture. Il est contemporain de l'origine

¹ Cf. C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', p. 75.

² Voir notamment *La Collection Spitzer*, Catalogue, n° 100, p. 20. Paris, Imp. de l'Art, 1893 et pl. IV de l'album in-folio. A. Alexandre, 'Les Collections Manzi', p. 22, *Les Arts*, n° 177, 1919.

³ Voir notamment Paris, Bibl. Nat., ms. de l'Histoire d'Hercule.

⁴ Demmin, *Guide des amateurs d'armes*, p. 192. Paris, Renouard, 1879.

⁵ Hefner-Alteneck, *Waffen*. — Ein Beitrag zur historischen Waffenkunde von Beginn des Mittelalters bis gegen Ende des 17. Jahrhundts., p. 17 et pl. 21. Frankfurt am Main, H. Keller, 1903.

⁶ Cliget, Bibl. Richelieu, ms. 1420, f° 50 c. Ap. Godefroy, s.v. Chamois.

⁷ *Gilles de Chin*, vers 224, édit. Reiffenberg.

⁸ Gay, *Gloss. I*, p. 312, s.v. chamois.

de la 'grosse lance' et mentionne une lanière de cuir sur la hampe.

1180

Lance roide sor feutre, et vermel confanon,
Et fu de cuir loïé, entour et environ
Par quatre fois saudées à glu et à savon,
Li fiers en trace plus que li faus en saison.¹

On pourrait considérer, il est vrai, ce cuir comme une bande de renfort du fût de l'arme: il s'agirait dans ce cas d'un essai exceptionnel et sans suite. Seule la hampe de l'épieu de chasse fut ainsi régulièrement renforcée.²

La troisième garniture de la lance fut la rondelle, sorte de petit bouclier en forme de cône traversé en son axe par le fût: son but était de protéger la main qui tenait la lance. Elle apparaît dans l'iconographie vers la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e siècle. Viollet-le-Duc a copié d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale quelques vignettes de cette époque, qui montrent des lances munies de rondelles.³ Nous pouvons citer également une planche d'un manuscrit allemand illustré de la même époque, le 'Manessischer Codex', qui représente le duc Heinrich von Presseln recevant des dames la couronne d'un tournoi. Deux écuyers portent l'un son heaume, l'autre sa lance. La hampe de cette arme de grosseur uniforme de bout en bout, est munie de l'arrêt de lance, et d'une rondelle en forme de calotte sphérique (pl. XLVII, c). On remarque sur cette gravure que cette rondelle est plus haute que la main de l'écuyer, bien qu'il tienne la hampe en son milieu; c'est qu'au contraire de l'arrêt de lance, la rondelle n'était pas fixée sur le bois de la lance, mais simplement enfilée et glissait librement. Les textes détaillés du XV^e siècle citent fréquemment des achats de clous destinés à placer sur les hampes, les fers et les arrêts de lance, mais jamais les rondelles. Cela ne présentait pas d'inconvénient, puisque le jouteur n'avait pas à tenir sa lance la pointe en bas, et que, son arme verticale, la rondelle butait sur l'arrêt de lance, au-dessous duquel elle ne pouvait descendre. Cette mobilité présentait, d'autre part, deux avantages. Au cours

¹ *Li Roman d'Alexandre*, p. 132. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 67, col. I.

² C. Buttin, 'Les armes d'hast', ch. II, 'L'épieu de chasse', *Bulletin des Amis du Musée de l'Armée*, n° 45, p. 40. Paris, mai 1936.

d'une joute on pouvait immédiatement placer sur une autre hampe, la rondelle d'une lance rompue. Et si un cavalier laissait échapper sa lance lors d'une rencontre, il risquait moins d'avoir la main coincée entre la rondelle et le revêtement défensif de son torse. Pour éviter d'ailleurs que le jouteur ne se blesse, on avait soin de garnir l'intérieur de ces rondelles d'une forte matelassure:

1446

... et sont vouluntiers de trois doiz despès de bourre feutrée entre deux cuirs, du cousté devers la main par dedens.⁴

Nous connaissons maintenant toutes les garnitures de la hampe, l'arrestuil qui emboîtait le talon, l'arrêt de lance, qui permettait plus facilement de bloquer son recul, et la rondelle, qui protégeait la main. Nous retrouverons fréquemment les deux derniers. Le rôle de l'arrêt de lance devint encore plus important après l'invention de l'arrêt de cuirasse. Quant aux rondelles, elles rempliront une fonction très spéciale sur certaines lances de joute: elles s'épanouiront alors en véritable bouclier, dont la corolle n'aura plus qu'une très lointaine parenté avec la coupe hémisphérique du XIV^e siècle.

Les points d'appui

On avait doté la lance d'une hampe plus solide, qui ne rompe pas avant que l'adversaire n'ait ressenti toute la violence du choc. Il devint malaisé de maintenir horizontale cette longue gaule pesante, même si son talon était engagé sous l'aisselle.

Guidé en cela par sa connaissance du moyen âge, Viollet-le-Duc avait rencontré juste, en supposant que la lourde lance du XIII^e et du XIV^e siècle demandait, lorsqu'elle était couchée, un soutien autre que le bras du cavalier. Ne sachant où le fixer sur le harnois insuffisamment rigide, il avait pensé que ce point d'appui devait être accroché à l'épaule ou au cou. Mais hanté par l'idée que la lance sur laquelle était la lance couchée, il avait imaginé un support, qui peut-être ce support mystérieux. Cette obsession

³ Viollet-le-Duc, *op. cit.* V, pp. 94 et 97, VI, pp. 159 et 160.

⁴ Belleval, *Du costume militaire des Français*, p. 12. Paris, Aubry, 1866.

l'empêcha de discerner ce qu'il a reproduit plus d'une fois dans les gravures de ses ouvrages. L'appui de la lance n'était en effet autre que le bouclier, qui était bien pendu au cou par la guige.

Quand le cavalier lancé au galop, arrivé à proximité de son adversaire, *avalait* sa lance, le bord supérieur de l'écu s'offrait à point pour l'aider à en soutenir la hampe. Rapidement d'ailleurs le bouclier fut modifié pour rendre plus commode son emploi dans ce but.

Bien que la lance y figure rarement à cause de ses dimensions, quelques sceaux équestres représentent cette arme étayée par l'écu: tel celui de Philippe, comte de Namur, daté de 1210.¹ Sur de nombreuses miniatures de manuscrits se trouvent des cavaliers tenant ainsi leur lance: Viollet-le-Duc lui-même a reproduit un combat de cavalerie de 1270 environ,² qui en fournit un exemple caractéristique (pl. XXXVI a). On peut aussi remarquer la même attitude sur une miniature, qui illustre un manuscrit de la Cour de Munich, datant du milieu du XIV^e siècle.³

Le combattant n'avait plus alors qu'à diriger la pointe de sa lance, sans exercer aucun effort pour la maintenir horizontale. Le centre de gravité se trouvait en avant du point d'appui: supportée par le bord supérieur de l'écu, retenue sous le creux de l'aisselle, la lance avait trouvé un équilibre.

Mais, appuyée sur ce bouclier, elle pouvait encore glisser latéralement. On y remédia en pratiquant à l'angle droit de l'écu, une encoche qui encadrerait la hampe. Cette échancrure, dans laquelle la lance venait s'encastrer, fut conservée très tard en Allemagne, et les héraldistes ont toujours qualifié d'écus allemands, les écussons ainsi profilés. D'après Laking, cette ouverture aurait été désignée en France sous le nom de 'bouche de la lance',⁴ mais cet auteur ne donne malheureusement pas de référence à l'appui de cette assertion.

Ces écus échancrés apparaissent dans l'icono-

graphie à la fin de la première moitié du XIV^e siècle: parmi les documents les plus anciens, on connaît, à l'église de Bopfingen, près de Nördlingen,⁵ le monument funéraire de Walter von Bopfingen, mort en 1359; à Vérone, la statue équestre de Mastino II, mort en 1351, et, en Bavière, dans le cloître de Himmelkron, la pierre tombale d'Otto le Jetine, fondateur de cet établissement, mort en 1340 et celle d'un comte d'Orlamünde.⁶ Au XV^e siècle, on utilisait encore des boucliers échancrés, dont la forme générale très allongée reste cependant celle de l'écu. Le British Museum possède l'un des plus beaux de ceux qui existent encore aujourd'hui. Il est en bois peint et présente un chevalier, qui, agenouillé devant la princesse de ses rêves, lui dédie son emprise 'Vous ou la mort' (pl. XXXIX, c).⁷

Du sud-est de l'Europe vint la targe d'aspect rectangulaire. On lui donna la même échancrure. Ce nouveau bouclier pouvait, au besoin, reposer sur la selle, et ainsi affirmer encore l'assise de ce soutien de la lance.

L'une des fresques peintes par Altichieri entre 1376 et 1379 et consacrées à la vie de saint Jacques, représente une bataille livrée aux Arabes par les Espagnols. A droite, un chevalier chrétien, aux armes ornées de griffons, charge l'ennemi, lance engagée sous l'aisselle et placée sur l'encoche du bouclier qu'il porte *en chantel* (pl. XXXVII).⁸ Une autre œuvre du même peintre montre, de chaque côté du Christ en croix, des gardes à cheval tenant lance et targe échancrée.⁹ Le cavalier espagnol peint sur le plafond de l'une des alcôves à l'Alhambra de Grenade, a mis, lui aussi, la hampe de sa lance dans l'échancrure de sa targe.¹⁰ On peut voir également sur une pièce de joute du Musée de l'Armée à Paris,¹¹ deux cavaliers prêts à se rencontrer avec leur lance ainsi étayée. C'est encore la même attitude que montrent diverses miniatures françaises du XIV^e siècle.¹² Dans la *Généalogie des*

¹ Demay, *op. cit.* p. 159, fig. 182.

² Histoire du St-Graal, Paris, Bibl. Nat. ms. n° 6769.

Ap. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire...*, tome V, p. 178.

³ Ap. Laking, *op. cit.* tome III, p. 149, fig. 952.

⁴ Laking, *op. cit.* tome II, p. 227.

⁵ Cf. Hefner-Altenbeck, *op. cit.* pl. 23.

⁶ *Ibid.* pl. 20.

⁷ Cf. Gardner, *Foreign Armour in England*, frontispice et p. 53. London, Seeley, 1898. Laking, *op. cit.*

⁸ Padoue, Basilique St-Antoine.

⁹ Padoue, Oratoire de St-Georges.

¹⁰ J. Goury et O. Jones, *Plans, élévations et coupes de l'Alhambra*, pl. n° 3. Londres et Paris, s.d. (1836-8).

¹¹ Catalogue, n° G. 533.

¹² Notamment ms. français 4374, Londres, British Museum; Bible de la Bibl. Barberini, Rome. Cette dernière miniature est reproduite dans Bonnard, *Costumes*

rois catalans, le roi de Sicile, Martin le Jeune, apparaît armé d'une targe échancrée et d'une lance, dont la hampe est munie de son arrêt (pl. XXXVI, d).¹ Sur une enseigne française de la même époque, saint Georges à cheval possède un bouclier de ce type.² Deux insignes des partis Bourguignon et Armagnac, du temps de Charles VI, sont découpés en forme de targe échancrée.³ Ces quelques exemples, choisis pour leur diversité, montrent combien s'était généralisé, dès la fin du XIV^e siècle, l'emploi de ce bouclier, qui, tout en protégeant des coups de l'adversaire, permettait de viser plus aisément son point faible.

En Allemagne, Autriche et Hongrie, cette arme resta en usage tout au long du siècle suivant. Elle figure sur la tombe de Peter von Stettenberg, mort en 1441.⁴ Le Musée de Munich possède une remarquable targe en bois peint avec inscriptions au millésime de 1480,⁵ à Vienne, au Kunsthistorisches Museum, deux targes hongroises du même genre ont été datées par Boeheim de 1490 environ;⁶ le magnifique bouclier de la collection Pauilhac à Paris sur lequel s'étale l'aigle bicéphale appartient lui aussi au XV^e siècle.

Toutes ces targes sont planes ou légèrement cintrées dans le sens de leur largeur, mais leur axe vertical reste rectiligne. Avec elles, comme avec l'écu, la main droite se tient à l'abri du bouclier, lorsque la lance est couchée. Que la hampe de la lance soit ou non munie d'un arrêt, c'est toujours le bras du cavalier qui supporte le contre-coup du choc.

La targe subit ensuite une importante transformation dans le but de permettre au cavalier de résister plus facilement au recul de sa lance. Elle fut cintrée verticalement. Quand on la mettait *en chantel*, sa face convexe prenait appui sur le plastron. L'arrêt de lance fut alors cloué sur la hampe non plus en avant, mais au-dessous de la poignée. Lorsque la lance était couchée, la main du cavalier n'était

des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, pl. 90 et p. 187. Paris, 1829. L'auteur a fait figurer dans cet ouvrage sur la poitrine du chevalier un arrêt de cuirasse, qui ne figure pas sur la miniature originale.

¹ Monastère de Poblet.

² Cf. Gay, *Gloss.* I, p. 634, col. 2.

³ Cf. *ibid.* I, p. 7, col. 2.

⁴ Cf. Hefner-Altenbeck, *op. cit.* pl. 41.

⁵ Cf. *ibid.* pl. 61.

plus derrière, mais devant le bouclier. C'est ainsi la poitrine qui supportait directement le recul, au moment où la pointe touchait au but.

On rencontre cette nouvelle targe dans les tableaux des écoles allemande et flamande au cours du XV^e siècle. Le Maître de Sierens a représenté saint Georges⁷ terminant à l'épée son combat avec le dragon. La targe du saint est par terre près de sa lance brisée en tronçons (pl. XXXVI, c). La forte hampe de l'arme est entaillée pour former la poignée, l'arrêt de lance est fixé au-dessous de cet emplacement de la main. Un des volets d'un triptyque d'autel, attribué selon les uns à Hans Memling, selon les autres à l'école de Roger van der Weyden,⁸ et datant de 1459 environ, montre aussi saint Georges au combat. Le saint, coiffé d'une salade à rouelles, porte sur son dos, une targe cintrée et échancrée. Il manie d'une seule main sa lance assez légère, frappant verticalement de haut en bas le dragon aplati sur le sol; la hampe de son arme est néanmoins entaillée comme celle du tableau précédent et l'arrêt de lance, pareillement fixé entre la poignée et le talon. Sur l'un des volets de l'*Agneau Mystique*, 'Les chevaliers du Christ',⁹ trois cavaliers chevauchent, la lance à la main et le bouclier devant la poitrine. Celui du centre porte une targe de type intermédiaire, échancrée, mais presque plane: seule la bande horizontale de son quart supérieur est inclinée. Les deux autres chevaliers ont la targe échancrée et fortement incurvée dans le sens de la longueur. La lance du cavalier de droite est la seule entièrement visible: c'est une arme légère, sans entaille pour la poignée, elle est cependant munie de son arrêt (pl. XXXVIII, a). On peut encore voir cette targe sur l'épaule d'un saint Michel dans le volet de gauche d'un triptyque du même van Eyck¹⁰ et sur celle d'un saint Georges dans un autre tableau de ce peintre:¹¹ ces trois œuvres datent du début du deuxième tiers du XV^e siècle. Citons aussi un *Crucifie-*

⁶ Boeheim, *Album . . . der Waffensammlung des Allerhöchsten Kaiserhauses*, I, pl. VIII, n° 2, et pl. X, n° 3. Wien, Lowy, 1894.

⁷ Musée de Bâle.

⁸ Bruxelles, Musée royal.

⁹ Gand, cathédrale de St-Bavon.

¹⁰ Dresden, Pinacothèque.

¹¹ La Vierge, St Georges, St Donatien et le donateur, Georges van de Paele, Musée de Bruges et réplique au Musée d'Anvers.

ment peint par Konrad Laib¹ en 1449, dans lequel un cavalier tient par les énarmes pareil bouclier, et enfin le *Combat de St Jacques* gravé par Martin Schoengauer vers 1471-3, où deux cavaliers proches du saint, portent *en chantel* leur targe échancrée et ont couché la lance, en arrivant au contact des Maures.

Il existe d'ailleurs dans les collections d'armes privées ou publiques, un certain nombre de ces targes. L'une des plus belles est conservée à la cathédrale de Marbourg et Hefner-Altenbeck, tout comme Demmin, l'a datée du milieu du XV^e siècle.²

Tout semble indiquer que ce type de bouclier fut spécial à l'Allemagne et aux Flandres. Il présentait presque les mêmes avantages que l'arrêt de cuirasse et formait une sorte de plastron de renfort. La lance rompue, on pouvait s'en débarrasser comme le saint Georges du Maître de Sierens ou le saisir par les énarines comme arme défensive.

Ces documents paraissent limiter à ces deux pays l'emploi de cette targe, nous devons toutefois signaler quelques exceptions. On la remarque en effet sur un tableau de 1480 environ, attribué à un primitif français anonyme, surnommé le peintre des Bourbons ou le maître de Moulins (pl. XXXVIII, b).³

Le saint Victor, qui y figure, tient de la main droite sa lance et la guige de son bouclier. Certains critiques d'art anglais croient d'ailleurs qu'il convient plutôt de rattacher ce tableau à l'école flamande et l'attribuerait volontiers à Hugo van der Goes.⁴ La présence de cette targe vient singulièrement renforcer leurs présomptions.

Vient ensuite un *saint Chrysogone* de l'école vénitienne, attribué à Jacopo Bellini:⁵ même targe échancrée et cintrée, même emplacement de l'arrêt de lance sur la hampe au-dessous de la poignée. La date de cette œuvre concorde avec celles des écoles flamande et allemande. Nous ne pensons pas que la présence de ce bouclier sur cette toile modifie la nationalité d'origine de cette arme défensive. Venise était en rap-

• Vienna, Kunsthistorisches Museum.

² Hefner-Altenbeck, *op. cit.* pl. 49, et Demmin, p. 314, fig. 33. Glasgow Museum.

⁴ Ap. C. Buttin, *Le Guet de Genève au XV^e siècle et l'armement de ses gardes*, p. 29, note 5. Annecy, Abry, 1910.

² Venise, église Sts-Gervais-et-Protais.

ports constants avec les armuriers d'outre-Rhin et cette targe n'est pas la seule caractéristique allemande que révèle l'étude des tableaux de l'école vénitienne.⁶

Enfin on peut encore apercevoir ce bouclier au dos d'un garde auprès du tombeau du Christ, sur un devant d'autel brodé, daté de 1474, appartenant à l'école de Valence suivant les critiques espagnols.⁷ La vue de cette targe de forme si particulière, dont l'Espagne ne fit jamais usage, inciterait plutôt à donner à cette broderie une origine flamande.

A côté de ces documents iconographiques assez nombreux, les textes français contemporains ne mentionnent jamais explicitement l'emploi de ces boucliers échancrés. On peut seulement en déduire l'usage en se référant aux auteurs qui décrivent, au XIV^e siècle, l'écu mis *en chantel*, avant le lever de la lance. Seule une indication semble toutefois les concerner. Dans les chapitres du *Pas d'armes de la Bergère*, il est dit que celui qui frappera l'écu blanc:

1449 Loysir ara de sa lance encochier.³

On peut ainsi penser qu'une partie de cette fête chevaleresque fut disputée avec targe échancrée. *Encocher la lance* aurait alors consisté à coucher l'arme dans l'échancreure du bouclier.

Fort longtemps après qu'eut cessé l'emploi de tous ces accessoires de l'arme d'hast du cavalier, un héraudiste en a rappelé brièvement l'existence :

1661 Quelques-uns des anciens [écus] ont été échancrez

L'arrêt de cuirasse

Au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, on eut l'idée en France d'adapter à l'armure de

⁶ C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', p. 61.

Valence, cathédrale.

⁴ *Le Pas d'armes de la Bergère*, vers 103, édit. Crapelet, p. 66. Paris, Imprimerie Crapelet, 1828.

¹⁴ Menestrier, *Abrégé méthodique des principes héraldiques*, p. 14. Lyon, Amaulry, 1661.

guerre, un instrument sur lequel on put se décharger du poids de la lance. Ce fut l'arrêt de cuirasse. Il n'aurait pas été possible de placer cet engin sur les mailles, mais l'armure de plates et la brigandine,¹ tout comme le plastron d'acier, qu'on utilisait depuis le début du siècle,² présentaient une assiette suffisamment ferme pour le supporter. Les premiers corselets de fer allaient d'ailleurs apparaître, et l'arrêt put s'y installer solidement.

Il fut vite adopté par les nations limitrophes, et son nom français 'l'arrêt', compris par nos voisins 'la rest', fut non pas traduit mais phonétiquement transposé. Il devint en anglais *the rest*, en italien *la resta*, en espagnol *el ristre*, en allemand *das Gerüst*, puis *der Rüsthaken*. Si l'on ajoute à ces désignations dérivées du mot français, que le plus ancien exemplaire iconographique connu de ce crochet, appartient à l'art bourguignon, que c'est dans notre littérature qu'apparaît en tout premier, mention de son emploi, aucun doute ne peut exister sur le pays où naquit cette invention, qui devait jouer un rôle capital dans l'histoire de l'armement des XV^e et XVI^e siècles.

Si nous ne connaissons pas le nom de l'ingénieux armurier qui, le premier, fixa cet appareil sur un plastron, nous possédons, grâce aux travaux du chanoine Dehaisnes, des renseignements précis sur la date et l'auteur de l'œuvre la plus ancienne où figure cette pièce.³ Cet engin se trouve en effet sur la poitrine d'un saint Georges sculpté par Jacques de Baerge entre 1390 et 1399, qui fait partie du retable de bois, connu sous le nom de chapelle portative des ducs de Bourgogne, aujourd'hui au Musée de Dijon (pl. XXXVIII, c.).

C'est à la même époque que les chroniqueurs commencent à parler clairement de l'emploi de cet engin. Tel Froissart qui, à l'occasion des

joutes de St-Inglebert, dépeint à maintes reprises, en des termes presque identiques, les préparatifs des compétiteurs:

1390

Le chevalier... armé de toutes pièces... monta sur son coursier qui lui étoit tout prêt, et prit sa targe au col. On lui laça, il empoigna sa lance et mit en l'arrêt.⁴

Un auteur resté anonyme décrit, à propos des mêmes rencontres, l'emploi de cet appareil par l'un des trois chevaliers français qui avaient organisé ces *armes*:

1390

Le gentil chevalier Bouciquaut..., la lance au poing et l'escu au col..., va se mettre en rang. Et là bien peu s'arreste, puis baisse sa lance et met en l'arrêt...⁵

Il s'agit de jouteurs, mais les chapitres de l'emprise offraient à tous ceux qui le désiraient, de se mesurer contre les entrepreneurs en 'jouste de guerre ou de rochet'. Tous ceux qui vinrent faire armes choisirent la première. Plus de cent chevaliers ou écuyers se présentèrent pour relever le défi, accourus en grande partie d'Angleterre et d'Écosse, ce qui montre à quel point était déjà répandu à cette date l'usage de l'arrêt de cuirasse.

Les auteurs contemporains donnent peu de détails sur la forme et l'ajustement de cette pièce de l'armement. Mais les exemplaires nombreux, conservés dans les musées et les collections, permettent d'étudier facilement ses différents types.

L'arrêt de cuirasse se présente, en général, comme un piton long d'une quinzaine de centimètres et fixé perpendiculairement au plastron, un peu au-dessous du pectoral du côté droit: c'est une branche tantôt droite, tantôt légèrement incurvée pour épouser l'arrondi du

¹ C. Buttin, *Le Guel de Genève*..., p. 30 et suiv.

² Idem, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', p. 57.

³ Chanoine Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*. Lille, Daniel, 1886.

L'arrêt de cuirasse figure sur les pierres tombales de deux personnalités décédées en 1336 et 1337, mais on ne connaît pas de façon certaine les dates auxquelles furent érigés leurs tombeaux. Ce sont: au musée de Zurich, l'effigie de Walter von Hohenklingen († 1386), cf. Gessler, 'Die ritterliche Bewaffnung von 1386', *Zeitschrift für histor. Waffenkunde*, VI, p. 191; et à l'église de Michel-

stadt, l'effigie de Heinrich von Erbach († 1387), cf. Hefner-Altenbeck, *Trachten*, vol. II, pl. 125. C. Blair, du Victoria and Albert Museum, cite le premier de ces documents dans son ouvrage *European Armour*, p. 61 (London, Batsford Ltd., 1958) et nous a aimablement signalé le second pour compléter notre documentation sur ce point.

⁴ Froissart, *Chroniques*, liv. IV, ch. XII, tome 3, p. 43.

⁵ Livre des faits du maréchal Bouciquaut, ch. XIV, p. 584 du tome 3 de l'édition Buchon des *Chroniques* de Froissart.

fût de la lance. Comme nous le verrons plus tard, d'autres formes furent employées sur les armures de joute.

Les premiers arrêts de cuirasse faisaient corps avec l'armure. C'est ainsi qu'est monté l'arrêt d'un plastron de la fin du XIV^e siècle, qui appartient à l'une des plus anciennes armures connues à ce jour conservée au château de Churburg dans le Tyrol.¹ Les deux extrémités des ailes, qui supportent la branche formant l'arrêt proprement dit, sont rivées au plastron (pl. XXXV, c.).

Plus fréquent est l'arrêt rigide vissé au plastron; ce mode d'attache fut particulièrement en faveur sur la rive droite du Rhin.²

Une fois la lance rompue, ces arrêts fixes étaient, sur le champ de bataille, une gêne pour le maniement de l'épée.³ Au cours des pas d'armes, il n'était pas possible de les retirer chaque fois que se disputait un combat avec une arme autre que la lance.

On créa, pour remédier à ces inconvenients, un arrêt indépendant du plastron qu'un système de verrelles permettait aisément de placer, d'enlever et de remplacer. Originaire d'Italie, l'arrêt à verrelles passa rapidement en Espagne, en Flandre et en France. Il fut également adopté en Allemagne⁴ et en Angleterre.⁵ Le cavalier descendu de cheval, retirait volontiers de son armure cet arrêt à verrelles. De nombreux documents iconographiques témoignent de cette mode. Nous citerons, en empruntant des exemples à des genres divers, l'Archangel saint Michel de Botticelli,⁶ les deux bas-reliefs latéraux de l'arc de triomphe d'Alfonse d'Aragon⁷ et la statue du monument funéraire de Gaston de Foix.⁸

On imagina enfin d'articuler l'arrêt de cuirasse à l'aide d'une charnière. Il devint ainsi des

plus faciles de le relever, lorsqu'il ne faisait pas besoin, ou de l'abaisser au dernier moment.

Par suite de la date de son invention, ce soutien de la lance se rencontre sur tout armement de corps susceptible de le supporter.

La fin du XIV^e siècle coïncide avec l'apparition du *harnois plain*.⁹ Mais il serait inexact de conclure de cette concordance des dates que le corselet de fer était indispensable pour fixer l'arrêt de cuirasse, que l'on voit sur le plastron du saint Georges du Musée de Dijon.

On le trouve en effet sur la brigandine. La question a été traitée dans un ouvrage qui n'a rien négligé sur l'histoire de cet habillement défensif.¹⁰ L'un des documents cités dans cette étude ne laisse aucun doute à ce sujet:

1450

...et aura ladicta brigandine, larrest plus court, léger et plus despeschant dassez que ne sont ceulz de la joute.¹¹

1456

Des extraits de comptes font d'ailleurs état de plates et de brigandines avec arrêt à des dates bien antérieures:

1416

A L. Marcade, escuier d'escuierie de mon Sr de Charrolois... pour plusieurs parties prises et achetées pour le fait des joutes que mondit Sr de Charrolois fist faire en la ville de Gand le XXII^e jour de Juing l'an mil CCCC et XVI... Item, pour un arrest pour les plates, III sols VIII deniers gros.¹²

1435

A Girard de Haynau, armurier de mons... pour l'arrêt mis en icelles brigandines I gros.¹³

Le Kunsthistorisches Museum de Vienne conserve un harnois de ce genre muni de son arrêt, c'est la brigandine de Jacob von Embs (mort en 1512 à Ravenne), provenant de la fameuse galerie du château d'Ambras.¹⁴

¹⁰ Idem, *Le Guet de Genève*, pp. 28 et 29.

¹¹ Merlin de Cordeboeuf, *L'Ordonnance et maniere des chevaliers errans*. Ap. Belleval, *Du costume militaire des François en 1446*.

¹² 3^{ème} compte de Jean Utet Hover, receveur général des Flandres et d'Artois, f° 142 v° (Arch. du Nord, Etat général de Flandre n° 246, futur B. 4.088).

¹³ 7^{ème} compte de Jehan Abonnell, dit le Gros, receveur général des finances du duc de Bourgogne, f° 153 v° (Arch. du Nord, B. 1954).

¹⁴ Ap. C. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 102, et W. Boehm, *Album horrificus Gegenstände aus der Waffensammlung des Allerhöchsten Kaiserhauses*, tome II, pl. XII, n° 1. Vienne, Löwy, 1894.

¹ C. Blair, *European Armour*, pp. 60-61 et fig. 28.

² C. Buttin, 'Le Musée Stibbert à Florence', p. 22, *Les Arts*, n° 105, sept. 1910.

³ Idem, 'Armures et portraits des Montmorency', p. 272, *La revue de l'art ancien et moderne*, tome XIV, 1924.

⁴ Idem, 'Le Musée Stibbert', p. 22.

⁵ Idem, 'L'école de Greenwich et ses origines', p. 313, *Gazette des Beaux-Arts*, 1929.

⁶ Florence, Galleria degli Uffizi.

⁷ Naples, Castel Nuovo.

⁸ Érigé en l'église Ste-Marthe à Milan, aujourd'hui au Musée de cette ville.

⁹ C. Buttin, *Les Bardes articulées au temps de Maximilien I^e*, p. 22, et *Le Guet de Genève*, p. 44.

Certains combattants portaient volontiers au XIV^e siècle une plaque de métal pour couvrir leur poitrine, c'est la *poitrine d'acier*, *pièce d'acier* ou *plate d'acier* des chroniqueurs.¹ Cette poitrine d'acier fut placée tantôt sous les mailles, tantôt par-dessus. Deux textes de Froissart montrent les deux modes de superposition en usage en 1381.

A propos d'une joute à pied entre chevaliers français et anglais, ce chroniqueur rapporte que:

1381

Le sire de Vertaing . . . férit par telle manière le sire de Puisances que il transperça *les mailles et la poitrine d'acier*, et tout ce qui était dessous, et trait sang de sa chair.²

Dans un autre *fait d'armes*, disputé quelques semaines plus tard, entre un écuyer français et un anglais, quoique le combat eût lieu également à pied, le plastron était placé extérieurement et cela coûta la vie au français, car:

1381

Le fer du glaive coula outre à l'autre lez, et ne le prit point à la *plate d'acier*, mais esclissa amont en coulant, et passa outre *le camail qui étoit de bonnes mailles*, et lui entra au col, et demeura le fer et le tronçon ens ou haterel de l'écuyer, qui étoit de ce coup navré à mort.³

Le port apparent de ce plastron présentait un double inconvénient: il indiquait ostensiblement les parties du corps les plus vulnérables, et laissait glisser la pointe de la lance adverse jusqu'aux places protégées seulement par les mailles.

Si la mode commençait néanmoins à s'implanter de porter le plastron extérieurement, c'est qu'il offrait un excellent support à l'arrêt. La mention suivante, extraite des Comptes de l'Écurie, prouve que cet appareil fut en effet fixé sur ces premiers plastrons:

1382

Pour faire un *arrêt d'argent doré* pour asseoir et

¹ Ap. C. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 45, et 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt', pp. 80 and 81.

² Froissart, *Chroniques*, liv. II, chap. LXXX, tome II, p. 126.

³ *Ibid.* liv. II, chap. LXXXV, tome II, p. 132. Ces deux exploits de jouteurs à pied, montrent que les prouesses accomplies par les héros de la *Chanson de Roland*, sans

mettre sur une *pièce d'acier* où il est entré en esterlin d'argent pour façon, XXV s.t.⁴

Cette 'pièce d'acier' sur laquelle est 'assis' cet 'arrêt d'argent doré' devait ressembler à celle que l'on trouve dans les mêmes comptes deux pages plus haut:

1382

à Guillaume de Lyons heaumier pour deux bacines à visière pour le Roy . . . l'un fait à couronne et l'autre sans couronne faiz et trempes le mieuix . . . que on a peu pour ce . . . xxiiij l.p. Pour une pièce d'acier pour ledit Seigneur . . . xii l.p.⁵

Si nous avons reproduit, dans ce passage des Comptes de l'Écurie, la mention concernant les deux heaumes, c'est qu'elle nous apprend que la 'pièce d'acier' coûtait exactement autant qu'un heaume à visière 'fait et trempé le mieux que l'on avait pu'. Cette pièce faite pour le roi n'était donc plus une simple plaque mais bien un plastron façonné de manière à s'ajuster sur le torse, et qui devait déjà avoir à peu près la forme que prit plus tard le devant de l'armure complète, avec échancrures pour le cou et les bras et cordons de bordure. Des accidents, comme celui que relate Froissart, avaient indiqué comment modifier cette pièce pour la porter par-dessus le harnois et y fixer l'arrêt de cuirasse.

A la fin du XIV^e, mais au XV^e siècle surtout, les brigandines se combinèrent de différentes façons avec l'armure rigide.⁶ On renforça d'abord la défense de poitrine à l'aide de la *plate d'acier*, superposée extérieurement à la brigandine, comme nous avons vu qu'elle le fut à l'armure de mailles. C'est ainsi que dans une joute avec lance de guerre, deux chevaliers, à la troisième course:

1382

Se consuivirent en-my les écus, si roidement que les fers, qui de Bordeaux étoient, entrerent ens, et percèrent la *pièce d'acier*, les plates, et toutes les armures jusques en chair.⁷

Puis la plaque d'acier changea de nom, et devint *le placard*, souvent mentionné dans les faire appel à la vitesse de leur monture, n'avaient rien d'impossible.

⁴ Comptes de l'Écurie du Roy, 1382-3, fo^r 13 r^o, Arch. Nat. KK. 34.

⁵ *Ibid.* fo^r 11 v^o.

⁶ C. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 27.

⁷ Froissart, *Chroniques*, liv. II, chap. CXLVI, tome II, p. 194.

comptes d'armuriers, à partir du premier quart du XV^e siècle. Presque tous ces harnois mixtes reçurent eux aussi l'arrêt de cuirasse, comme en témoigne cette ordonnance :

1471

Le coustillier de l'homme d'armes sera armé par devant le *placquart blanc à tout arrest*, et le derrière sera de brigandine; et s'il ne peut trouver ledit habillement, se pourvoe de *corset blanc à tout arrest*; et s'il ne peut recouvrer que brigandines pour la première monstre, soit fourni d'un *placquart dessus à tout arrest*, et sera l'un des trois habillements suffisants pour ledit coustillier.¹

Le coustillier, dont il est ici question, armé d'une brigandine formée d'une combinaison de plates et d'une pièce rigide sur la poitrine, ou d'un harnois blanc, ou encore d'une brigandine par-dessus laquelle il revêtira un placard, devra en tous les cas avoir l'un ou l'autre de ces armements *à tout arrest*, c'est-à-dire avec arrêt de cuirasse. Il n'a donc aucun rapport, sauf le nom, avec le coustillier armé de la langue de bœuf, décrit dans le manuscrit publié par Belleval.² Il rentre plutôt dans la catégorie des 'coustilliers montés sur de gros chevaux',³ qui, d'après Brantôme, faisaient partie de la suite de Charles VIII à son entrée à Florence.

Le tableau attribué au Maître de Moulins, dont nous avons cité précédemment la targe échancrée, fournit un exemple iconographique contemporain. On y voit une brigandine, dont le 'haut du devant est fait en façon de cuirasse'.⁴ Sur cette partie rigide, est fixé un arrêt de cuirasse. Ainsi cette armure se rapproche de celle que prescrivait de préférence cette ordonnance de 1471 (pl. XXXVIII, b).

Une fois adopté sur la brigandine et la poitrine d'acier, l'arrêt de cuirasse ne quitta plus l'armure et on le trouve sur chacun de ses

types ultérieurs. On le rencontre sur les premiers corselets aussi bien que sur les plastrons en deux pièces du XV^e siècle. L'armure gothique le conserve en reprenant le plastron d'une seule pièce; et plus tard, il figure tant sur l'armure cannelée et sur l'armure maximilienne que sur les armures gravées ou même sur certaines armures repoussées. L'Hôtel des Invalides à Paris offre dans ses collections des exemples de la plupart de ces défenses corporelles avec leur arrêt de cuirasse. Il est d'ailleurs aisément de s'en convaincre, en feuilletant le premier volume de l'*Album* édité par les soins des Amis du Musée.⁵

Pour être complet, signalons qu'il fut également adopté sur l'armure de lames articulées, dite anime; mais en ce cas, la pièce qui le portait était de faible hauteur et de grande largeur. L'arrêt reposait ainsi sur une seule des lames et n'empêchait pas le glissement, qui assurait la souplesse de l'armure. La collection Hefner-Alteneck renfermait une *anime* pourvue de l'arrêt de cuirasse.⁶

En dehors de l'armure de lames complètement articulée, existaient aussi des types mixtes, désignés sous le nom de *halecret*. Le mot ne comporte pas une très grande précision, il désignait toutes les armures qu'un certain nombre de lames rendait moins rigides. Il serait une corruption de leur nom allemand *halber Krebs*. Quoi qu'il en soit, et plus facilement encore que l'anime, l'halecret reçut l'arrêt de cuirasse, ainsi que le relève le compte suivant :

1508

A Loys Merveilles, armeurier du roy, pour avoir démonté ung des halecrets dudit sgr, l'avoir estrecy et mis ung *arrêt*, 35 s. Pour avoir mis ung *arrêt* à ung autre halecret que le grant escuier a donné au roy, 35 s.t.⁷

Pour certaines armures de parement, l'arrêt

l'arrêt de cuirasse est malheureusement dénommé arrêt de lance. Les auteurs des XV^e et XVI^e siècles ont parfois écrit 'arrêt' sans complément déterminatif, qu'il s'agisse de l'arrêt de cuirasse ou de l'arrêt de lance, mais chaque fois qu'ils ont employé la seconde expression, ils avaient en vue l'arrêt fixé sur la hampe.

¹ La Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, II, p. 287. Ap. Reiffenberg, *Mémoires de J. du Clercq*, pp. 36 et 37. Bruxelles, Lacrosse, 1835.

² Ap. Belleval, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 4.

³ Brantôme, *Oeuvres*, liv. I, part II, chap. I, tome III, p. 25, édit. Elzevir.

⁴ Cf. C. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 29.

⁵ V. notamment les pl. I, II, IX, X, XI, XIII, XIV, XVI, XXII, XXIII et XXV.

Dans les descriptions qui accompagnent ces planches,

⁶ *Kunstsammlungen des v. Herrn Geheimrats Dr. J. von Hefner-Alteneck*, n° 4, p. 3, et pl. IV. München, 1904.

⁷ Comptes de l'Écurie du Roi, f° 53. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 4, col. 1.

de cuirasse était fixé sur le plastron de renfort qui servait à les transformer en armure de guerre. Telle est l'armure de Henri II au Musée de l'Armée.¹ Au contraire les armures de guerre, que l'on doublait d'un second plastron pour les joutes, portaient l'arrêt de cuirasse et on ménageait une ouverture correspondante dans le plastron supplémentaire.² Les plastrons G. 294 et G. 349 décrits dans le catalogue du Musée d'Artillerie de Paris, comme possédant 'un trou irrégulier à la place du faucre' ou 'une ouverture irrégulière à la place des trous du faucre'³ sont des plastrons de renfort de ce type.

En raison de ses dimensions, l'arrêt de cuirasse n'offrait pas grand champ à décoration artistique. Néanmoins certains d'entre eux étaient gravés dans le style des armures sur lesquelles ils étaient fixés. Nous avons cité précédemment l'exemplaire reproduit dans le *Glossaire Gay*. Sans sortir des collections du Musée de l'Armée, auxquelles nous nous sommes référé plus haut, nous pouvons y ajouter ceux des armures G. 54, G. 77, G. 177 etc.

Mais le plus souvent on se bornait à dorer l'arrêt de cuirasse. Un extrait des *Comptes de l'Ecurie* nous a indiqué un *arrest d'argent doré* sur une poitrine d'acier. On donnait la même décoration à ceux qui étaient fixés sur les brigandines:

1435

A Toussaints de Roncheval, orfevre demourant audit Arras, pour argent, dorure et façon... pour les arrestz desdites brigandines, XIX sols VI deniers.⁴

La mode se prolongea aussi longtemps que dura l'usage de la lance. A la fin du XV^e siècle, Etienne Pannaye fait doré

¹ C. Buttin, 'L'armure de Henri II dauphin', p. 2 du tirage à part d'*Aréthuse*, n° 25, Paris, Florange, 1929, et 'Une armure de Henri II', *loc. cit.*

² Certains musées d'armes possèdent des armures avec leurs pièces de rechange et de renfort, parmi lesquelles se trouve un plastron, ajouté pour le passage de l'arrêt de cuirasse, fixé sur le pastron intérieur, notamment les musées de Vienne, de Madrid, de Zurich, de la Tour de Londres, du Metropolitan Museum de New York, etc.

³ Robert, *Catalogue*, tome II, pp. 102 et 108.

⁴ 7^e compte de Jean Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 181 v° (Arch. du Nord, B. 1954).

1484

L'arrêt de la vieille cuirasse à la mode d'Espagne pour l'entrée du roy à Paris.⁵

Dans l'inventaire des armes et armures du duc d'Albuquerque se trouvait parmi les harnois:

1560

unas placas con su volante y ristre dorado...⁶

Voici enfin un achat à peu près de la même époque, qui, lui aussi, indique la même décoration:

1568

S. Remy Farant, marchant armurier, demeurant à Tours, ..., pour un harnois d'hommes d'armes complet... l'arrêt doré.⁷

L'arrêt de lance

La brigandine, avec ses plaques métalliques, la poitrine d'acier et les premiers plastrons de l'armement rigide offraient une toute autre résistance que les mailles. Il fallut donner au fer de la lance, comme à celui de la pique, une pointe moins aiguë. Ce fut un retour vers la forme en feuille de sauge des armes d'hast primitives:

1392

... et avoit la lance un fer d'acier large, clair et fin...⁸

On renforça ensuite la pointe en la soutenant d'ailettes latérales issues de la douille et en dotant chaque face d'une nervure longitudinale, c'était l'acheminement vers la forme en carrelet. Le *Glossaire Gay* reproduit un fer de lance de ce type, qui fait partie de la collection C. Buttin.⁹ Enfin on adopta un fer en forme de pyramide à trois ou quatre faces. La lance qui blessa à mort François de Lorraine, duc d'Aumale, portait une pareille pointe.

⁵ Arch. Joursanvaulx, n° 673. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 74, col. 2.

⁶ *Inventario del Moviliario, Alhajas, Ropas, Armeria y otros Efectos del Exmo Sr. D. Beltran de la Cueva, tercer Duque de Albuquerque*. Hecho en el año 1560. Madrid, G. Hernando, 1883, p. 72.

⁷ Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéologique de Touraine*, tome XX, p. 338. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 67, col. 1.

⁸ Froissart, *Chroniques*, tome III, p. 160.

⁹ Catalogue de la collection d'armes anciennes européennes et orientales de C. Buttin, p. 100, n° 387. Bellegarde, Sadag, 1933.

1545

Le fer de la lance estoit à trois quarres et n'estoit gros et avoit environ une paume de long, lequel entra tout dedans la teste avec la douille et bien deux doigts du bois.¹

La transformation des hampes, par suite de l'adoption de l'arrêt de cuirasse, fut nettement plus manifeste. Il était nécessaire de les renforcer pour percer les nouveaux revêtements défensifs: le ferme soutien de l'arrêt permit de leur donner des proportions, dont on n'avait eu aucune idée jusqu'alors.

Le diamètre atteint par les nouvelles hampes surprenait au plus haut point, ceux qui les voyaient pour la première fois. Interrogé au cours de l'enquête menée sur les partisans du duc d'Orléans, dans les premières années du xv^e siècle, l'avocat Pierre Mauviel observe:

1411

que le dit de Bourbon avoit de très belles gens d'armes et portoient lances grosses comme la cuisse d'un homme.²

Son confrère, l'avocat Henry Bourdier, quinzième témoin, s'exprime presque dans les mêmes termes et dit:

1411

que le dit de Bourbon avoit en sa compagnie les plus belles gens d'armes que il vit oncques, et que il y avoit un capitaine nommé Bernadon de Serre qui portoit un tronçon de lance gros comme la cuisse d'un homme.³

L'avocat Jehan de Serifontaine témoigne à son tour:

1411

Que Bernadon de Serre... avoit... telz cent hommes d'armes... et que ilz portoient lances grosses comme la cuisse d'un homme.⁴

Il est aisément de croire qu'on ne pouvait plus empoigner ces hampes. Il fallut ménager un emplacement pour la main. Ce fut la poignée, parfois désignée par les expressions imagées de 'taillure' ou 'empaumure'.

¹ Martin du Bellay, *Mémoires*, liv. X, p. 607. Paris, Gilles Beys, 1582. Ap. C. Buttin, 'L'Épée de Nicolas de Lorraine', pp. 140-1, *Gazette des beaux-arts*, 1928.

² Comte A. de Circourt, *Information faite à Caudebec sur le vicomte de cette ville accusé d'avoir favorisé le duc Charles l'Orléans et ses alliés*, p. 302, *Mélanges publiés par la Soc. de l'hist. de Normandie*, 2^e série. Rouen,

Aussi longtemps que le recul de l'arme, au moment du choc, avait été bloqué par la main, et même par l'écu ou la targe du xiv^e siècle, l'arrêt de lance avait été fixé sur la hampe *au-dessus* de l'emplacement de la main. Au contraire avec l'arrêt de cuirasse, comme avec les targes allemandes et flamandes du xv^e siècle, il fallut le mettre *au-dessous* de la poignée.

Voici d'ailleurs une description précise du milieu du xv^e siècle. A cette époque la lance était à tel point l'arme par excellence, que, pour dépeindre les piques du corps des Francs-Archiens, le bailli de Mantes les appelle 'lances' et qu'il veut les munir d'un arrêt de lance. Il ne servira à rien, puisque l'arme est dans les mains de 'gens de pie' et qu'il sera en arrière de la poignée, mais du moins leur pique sera ainsi à l'image de la lance. Cet arrêt, qui ne sera là que pour 'donner façon', pourra être simplement épais d'un demi-doigt:

vers 1465

Que leurs lances soient de la longueur des lances d'armes. Qu'ils ne soient pas si très-grosses, et qu'elles soient presque d'une venue, excepté qu'elles aient au bas un petit détailliz, et ung petit arrest d'un demi doyt de hault derrière la tailleure, pour leur donner façon.⁵

La hampe n'avait plus la grosseur uniforme que montrent les monuments du xiv^e siècle. Son diamètre pouvait atteindre la grosseur de 'la cuisse d'un homme' dans son quart inférieur, sur lequel était entaillée la poignée. Il allait ensuite en se réduisant progressivement jusqu'à la pointe, comme il est facile de s'en rendre compte d'après les quelques exemplaires conservés dans les musées et les documents iconographiques. La lance de joute était plus grosse et partant plus lourde, son fût était parfois de section polygonale. Aussi Merlin de Cordeboeuf, voulant décrire l'arme de combat, écrit-il:

1450

une lance de guerre ronde et légère, à arrest de cuir.⁶

Lestringant, 1893.

¹ *Ibid.* p. 315.

² Aymar de Puysieu, *Projet d'armement monté à Louis XL*. Ap. P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, tome I, p. 176, édit. 1724.

³ Cordeboeuf, *op. cit.* Ap. Belleval, *Du costume militaire des Français*, p. 82.

Chacun des qualificatifs est choisi pour opposer l'arme de guerre à la lance courtoise. 'Légière' vaut par comparaison. Le poids des lances spéciales aux joutes était considérable. Le Kunsthistorisches Museum de Vienne en conserve une, du XVI^e siècle, il est vrai, mais qui ne pèse pas moins de 17 kg. 900 sans sa rondelle.¹

Quant à l'arrêt de lance, il est, comme le texte ci-dessus l'indique, en cuir pour la lance de guerre. M. Adrien Harmand dans son étude sur la lance à l'époque de Jeanne d'Arc, un des chapitres de l'érudit ouvrage, qu'il a consacré à notre héroïne nationale,² a méconnu l'arrêt de la lance de guerre, et ce qu'il écrit concerne l'agrappe, engin qui fut exclusivement placé sur les lances courtoises. De nombreux documents précisent cependant les différences entre les arrêts de lance et les agrappes. Laking commet d'ailleurs la même confusion, en prenant le mot 'arrêt' pour un synonyme d'agrappe.³

Le plus ancien document écrit, que nous ayons trouvé concernant l'arrêt de lance, est le suivant:

1383

Anthonio, gaita, pro uno Arresto posito in hasta glanni⁴ pennonis, vij patacos.⁵

Il montre la pose d'un arrêt de lance exécutée par un simple guetteur, sans intervention d'ouvrier qualifié: il n'était en effet pas difficile de clouer sur la hampe une courroie de cuir.

Quelquefois on demandait à l'armurier, auquel l'on achetait des fers de lance, de fixer en même temps fers et arrêts sur les hampes; l'opération en fut parfois notée dans les comptes:

¹ Ap. baron de Cosson, *Le Cabinet d'armes de Maurice de Talleyrand-Périgord, duc de Dino*, p. 13, A. 3. Paris, E. Rouveyre, 1901.

² A. Harmand, *Jeanne d'Arc, ses costumes, son armure*, p. 278 et suiv. Paris, Leroux, 1929.

³ Laking, *op. cit.* III, p. 86.

⁴ *Glanus* pour *Glavinus*. Voir à ce sujet Du Cange, *Glossarium*..., tome III, édit. Haenschel, p. 529, col. 2.

⁵ *Comput. ann. 1383, inter Probat*, tome 3, Hist. Nem., p. 54, col. 1. Ap. Du Cange, *op. cit.* s.v. *Arrestum*.

Du Cange voit également un arrêt de lance dans un autre texte de quarante ans antérieur:

¹³⁴³ 'Dictum fratrem petrum de Viridario... arrestabili lancearum, plumbatis et aliis armaturis adeo acerbe percusserunt.'

Nous ne pouvons accepter ici l'interprétation de

1388

A Thomas Dubreuil, armurier, la somme de XXXVI sols III deniers tournois, c'est assavoir: pour l'aschat de III fers de lansse, XVIII s. IX d., lesquels il a mis en III lansses avec les arrès, & pour l'achat de une lansse toute garnie XII s. VI d. et pour blanchir IIII fers de lansse & les avoir mis en fus avec les arrès, pour ce V. sols.⁶

Comme on le voit, cet armurier n'a reçu aucun salaire pour placer les arrêts. Il se contentait du profit réalisé sur la vente des fers et ne comptait pas le travail supplémentaire de les clouer, ainsi que les arrêts, sur les hampes.

Quand il ne s'agissait que de faibles quantités, les arrêts de lance étaient souvent achetés tout préparés. Ces achats correspondent à des armes destinées à de grands personnages, parfois pour la guerre, mais en général pour quelque joute à courir en harnois de guerre et avec lance de guerre. Dans la plupart des cas, les rédacteurs des comptes se sont bornés à signaler ces dépenses sans autre détail sur la nature de ces arrêts:

1497

A Jehan Rémy, marchant de lanches demourant audit Brouxelles... pour une douzaine d'arrestz... XXXVI sols.⁷

Cependant certains scribes ont été moins laconiques et ont précisé la matière dont ces pièces étaient faites:

1434

A Cornille Couvent pour IIII XX XVI arrests de cuir qu'il a fait et mis esditz fustz...⁸

Ce Camille Couvent est, lui aussi, un simple marchand.⁹ C'est, au contraire, toujours un

l'illustre lexicographe. Cet *arrestabile lancearum* avec lequel fut frappé 'frère Pierre' en compagnie des 'plommees et autres armes' désigne l'arrestuil de ces lances et non leur arrêt. Nous avons vu que l'arrestuil était fréquemment utilisé pour frapper quelque adversaire.

⁶ Comptes 1388, chap. Despense commune. Ap. C. de Grandmaison, *Doc. inéd. sur les arts en Touraine*, p. 245. Mém. de la Soc. archéolog. de Touraine, t. XX, an. 1870.

⁷ 6^{me} compte de Simon Longin, conseiller et recev. gén. des fin. de l'archiduc Ph. le Beau, f° 224 (Arch. du Nord, B. 2159).

⁸ 6^{me} compte de Jehan Abonnell, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 181 v^e (Arch. du Nord, B. 1951).

⁹ Cf. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, tome I, p. 189, n° 637.

armurier qui fournit les arrêts des lances courtoises, les agrappes, ainsi que nous le verrons dans un autre chapitre.

Pour l'armement d'un corps de troupe, on achetait simplement le cuir et les clous, et, sous la surveillance de leur capitaine, les hommes fixaient eux-mêmes ces arrêts sur leurs armes. Toujours dans les comptes des ducs de Bourgogne, auxquels nous avons emprunté les textes précédents, on peut en effet relever des dépenses comme la suivante:

1425

A Girard de Henan, ... pour cloux à ferrer lances, cuir à faire courroies...¹

Certains rédacteurs ont spécifié à quel usage étaient faits ces achats:

1435

A Jehamminet, capitaine des archers du corps... qu'il avoit païé pour cuir et cloux à ferrer et faire les arrestz de III c. lances pour monseign...²

Il n'y avait pas de raison de payer le travail de couper les lanières de cuir et de les clouer sur les hampes, lorsqu'il était facile de le faire exécuter par les soldats eux-mêmes.

Ceci explique que ces arrêts n'aient relativement laissé que peu de traces dans les comptes, et qu'on ne les trouve jamais consignés dans les inventaires, comme le sont les agrappes. On se bornait à noter parfois dans ces écritures les armes inutilisables dans leur état parce que démunies de cet accessoire. C'est ainsi qu'un scribe a décompté:

1431

Quatorze lances deferées sans arrest.³

On utilisait pour confectionner les arrêts de lance du cuir ordinaire. Les clous, eux, étaient spéciaux; aussi leurs achats sont-ils des plus fréquents. C'est souvent par plusieurs milliers que sont notés dans les comptes de la Maison de Bourgogne 'les clous à ferrer lances'.

Exceptionnellement toutefois, pour compléter en campagne l'armement des gens d'armes, après un combat, on achetait des

bois de lance munis de leurs arrêts. Ainsi au cours de l'expédition des Bourguignons contre les Liégeois:

9 janvier 1466

Les Maîtres de l'Artillerie, Middelbourg et de la Chaux, ont passé marché avec Cornille de Binche, fustaillier, pour la fourniture de 600 fûts de lance de bois de sapin, garnis d'arrêts, à raison de 20 gros par fût.⁴

Des comptes passons aux auteurs du temps: ceux qui ont précisé la nature de l'arrêt de lance, l'ont signalé fait de cuir. 'Arrest de cuir', dit Merlin de Cordeboeuf en 1450, dans le passage cité plus haut. L'arrêt 'de la lance est une forte courroie de cur', dira Pluvine, 'le cuyr qui l'arreste', écrira Saulx-Tavannes, parlant de la lance, dans des commentaires auxquels nous ferons appel dans les pages qui suivent.

Quant à la rondelle, son emploi est resté confiné aux joutes. On ne paraît pas en avoir jamais muni au XV^e siècle les lances pour la guerre, auxquelles on devra mettre, dit Merlin de Cordeboeuf,

1450

quant on vouldra jouster, une rondelle courante, la plus légère et la plus gente qu'on pourra faire.⁵

Les clauses de certaines joutes interdisaient parfois cette garniture, afin de mieux laisser aux lances leur caractère d'arme de guerre: nous le verrons en étudiant la lance courtoise.

Toutefois certains documents iconographiques comme les bas-reliefs du tombeau de François I^e témoignent qu'au XVI^e siècle, quelques gens d'armes firent emploi de cette garde sur les champs de bataille.⁶ Même en ces occasions, comme il est facile de s'en rendre compte par la faible proportion de lances munies de rondelle, le fait était exceptionnel.

Enfin la lance continua à recevoir le pennon des siècles précédents. Le *Glossaire Gay* cite de nombreux textes du XV^e siècle qui en font état.⁷ Sa forme est soumise à des règles strictes

¹ 7^e compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 166 (Arch. du Nord, B. 1933).

² 7^e compte de Jehan Abonnell, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 160 (Arch. du Nord, B. 1954).

³ Ap. Garnier, *L'Artillerie des ducs de Bourgogne*, p. 56. Paris, H. Champion, 1895.

⁴ Arch. du Nord, B. 3518. Ap. Jules Finot, *Inventaire sommaire des Arch. départ. antérieures à 1790*, tome VIII, Nord, p. 256, col. 1. Lille, Daniel, 1895.

⁵ Cordeboeuf, op. cit. Ap. Belleval, *Du costume militaire des Français*, p. 82.

⁶ Abbaye de Saint-Denis.

⁷ Voir tome II, 'pennon' et 'oriflamme'.

et le P. Menestrier en a longuement disserté.¹ La question relève plutôt de l'héraldisme que de l'armement, et nous ne nous risquerons pas sur ce terrain, qui connaît en tout temps de nombreux spécialistes.

Le véritable rôle de l'arrêt de cuirasse

En dehors du combat, les cavaliers continuent, après l'adoption de l'arrêt de cuirasse, à porter la lance à leur gré. Les uns en posent le talon sur le pied droit, et tiennent l'arme verticale ou légèrement oblique. D'autres ont à leur selle une courroie, 'le chandelier', dont le but est de

¹⁵³² servir à tenir la lance sur l'estrief.²

L'homme d'armes confie volontiers à un page le port de son arme, et telle est l'origine de la petite unité de recrutement, dite lance garnie ou lance fournie, dont l'effectif souvent accru ne semble pas cependant avoir dépassé huit à dix combattants. Jacques du Clercq, parmi tant d'autres auteurs, qui en ont parlé, définit ce groupe dans ces termes :

¹⁴⁵⁰

Estoit chacune lance d'ung homme d'armes, armé de... tout ce qu'il faut à ung homme armé au cler,... lequel homme d'armes avoit trois chevaux de prix, l'ung pour lui, l'autre pour son page qui portoit sa lance, le tiers pour son valet,... et avoit avecq ce chacune lance, denx archiers à cheval...³

L'homme d'armes au combat ou le jouteur à son poste, lorsqu'il prend sa lance, la tient verticale, le talon posé sur sa cuisse. C'est la position, qui a succédé à celle de 'lance sur faute'. Aux XV^e et XVI^e siècles, il n'est pas de chroniqueur qui n'emploie cette expression. Enguerrand de Monstrelet, Jean Molinet, Antoine de la Sale, Jean de Bueil, Olivier de la Marche, Chastelain, Commines, Hardouin de la Jaille, André de la Vigne, Jean d'Auton,

¹ Menestrier, *Origine des ornemens des Armoires*, ch. IX, 'Origine des Bannières dans les Armoires', p. 176 et suiv. Paris, Th. Amaury, 1680.

² Comptes de l'Écurie du roi, f° 29. Ap. Gay, *Gloss. I.*, p. 317, col. 1.

³ J. du Clerq, *Mémoires*, liv. I, ch. XXXVII, p. 396, édit. Reiffenberg, Bruxelles, Lacroix, 1835.

⁴ A. de la Sale, *L'Hystoire et plaisante cronique de Petit Jehan de Saintré...*, p. 110, édit. Guichard, Paris,

Guillaume du Bellay, pour tous, sans exception, les mots 'lance sur cuisse' annoncent la préparation au combat.

Au dire du narrateur de ses exploits, Jehan de Saintré

¹⁴⁵⁹

pas à pas s'en va mecret au bout de son reng, et là print sa lance sur sa cuisse; puis en son arrest la coucha...⁵

Deux jouteurs dépeints par Olivier de la Marche:

¹⁴⁷⁴

aussi tost qu'ils eurent d'un costé et d'autre les lances sur la cuisse, le nain... sonna sa trompe tellelement que les deux chevaliers le purent ouyr. Si mirent les lances ès arrest...⁶

La précédente locution 'lance au poing' n'a pas complètement disparu. Le rédacteur du *Pas des armes de Sandricourt*, s'il annonce dans les préliminaires de son récit que

¹⁴⁹³

le jour ensuyvant, les deffendeurs montez et armez, au son du cor, devoyent sortir dudit chasteau, *la lance sur la cuisse*,

écrit au cours de sa narration:

¹⁴⁹³

...lesditz chevaliers... viendrent... montés et armés, *la lance au poing*.⁷

La 'lance sur faute' avait servi à qualifier la hauteur d'un édifice. Le XV^e siècle emploie la même image:

¹⁴⁹⁵

La hauteur... est plus que d'un homme à cheval, portant la lance sur la cuisse.⁸

L'adoption de l'arrêt de cuirasse n'avait donc pas apporté de changement au port de l'arme. Le coucher de la lance, par contre, était devenu plus compliqué. On ne pouvait pas l'exécuter d'un seul mouvement en partant de la position

Gosselin, 1843.

⁵ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. II, ch. IV, p. 546, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836.

⁶ *Le Pas des armes de Sandricourt...*, publié par A. Vayssiére, pp. 7 et 67. Paris, L. Willem, 1874.

⁷ A. de la Vigne, *Le Secret d'Anne de Bretagne*. Ap. J.-B. Giraud, *La Collection Spitzer*, p. xxxviii, note 4. Paris, Quantin, 1892.

de lance sur cuisse. Il fallait d'abord éléver l'arme pour la mettre sur l'arrêt de cuirasse. Nous devons à un spécialiste de cette époque de connaître les détails de ce maniement.

Louis XIII caressa longtemps le vif désir de restaurer la mode du port de l'armure¹ et de rétablir l'usage de la lance. Son harnois d'homme et de cheval conservé au Musée de l'Armée² témoigne de ses deux intentions. Aussi Messire Antoine de Pluvine, son professeur, ancien combattant des guerres de Religion, ne lui enseigna-t-il pas seulement les règles de l'équitation. Demeuré lui-même fidèle à la lance, l'arme de sa jeunesse, il expliqua minutieusement à Louis XIII l'art de son emploi, déjà oublié. Dans le livre rédigé sous forme de dialogue, qu'il dédicaça au Roi, se trouve un commentaire trop important pour que nous ne le citions pas entier:

1615-20

Le Roy

Dites moy ce que c'est les deux arrests, celuy de la lance et celuy de la cuirace?³

Pluvine.

Sire, l'arrêt de la cuirace est une petite pièce de fer longue de demy pied, et large de deux doigts, attachée à deux bons vis au costé droit de la cuirace, quatre doigts au dessus de la ceinture, qui avec une charnière se plie pour n'incommoder le bras du chevalier hors de la carrière, lequel arrest le Gendarme abaisse quand il veut courre: celuy de la lance est une forte courroie de fer large d'un bon doigt, qui fait deux tours à l'entour du tronçon de la lance, proche du derrière de la main: auquel lieu elle est clouée de bons clous tout autour et sert cet arrest pour poser au dessus de celuy de la cuirace, d'autant que sans cela la main ne seroit assez forte pour rompre de grosses lances de guerre. Et si par hazard quelque mauvais gendarme manquoit de faire tenir l'arrêt de la lance sur celuy de la cuirace lors du rencontre, il n'y a doubté qu'il se romproit le poignet de la main.⁴

L'une des célèbres batailles de cavalerie dues au pinceau de Paolo Uccello⁵ donne une bonne image de cette leçon. Cinq cavaliers s'élançent contre l'ennemi. De droite à gauche comme

extraites d'un film cinématographique, ce sont cinq poses successives du gendarme couchant sa lance. Le cavalier de droite souleve son arme, qu'il a saisie par la poignée au-dessus de l'arrêt de lance, pour l'éléver de sa cuisse à hauteur de l'arrêt de cuirasse. Le suivant qui a déjà posé l'arrêt de sa lance sur celui de sa cuirasse, ainsi que le prescrit Pluvine, commence à incliner son arme. Les trois derniers cavaliers ont achevé les premiers mouvements et baissent leur lance de plus en plus, celui de gauche la tient déjà presque horizontale.

La leçon de Pluvine et cette œuvre picturale permettent d'analyser ce nouveau maniement de la lance.

Les cavaliers d'Uccello ont soin de tenir leur arme verticale jusqu'à ce qu'ils puissent se décharger de son poids sur l'arrêt de cuirasse. En effet, du moment où la hampe cesse d'être verticale, la force qui entraîne vers le sol cette perche, longue de près de 5 mètres, croît avec l'inclinaison. Le lancier aurait été impuissant à la retenir, si l'arrêt de cuirasse n'avait fourni un axe de rotation. A l'aide de ce pivot, sa main réussit à freiner la descente et retient la pointe à la hauteur voulue, suivant la partie du corps de l'adversaire qu'il projette de toucher. C'est la tête qu'il vise, s'il est sûr de sa précision, sinon c'est la poitrine. Pluvine avait précédemment indiqué au roi:

1615-20

Il suffit seulement que la main serve pour soulever la lance sur l'arrêt de la cuirasse, & pour ajuster le coup où on désire.⁶

Pour conduire la pointe au but qu'il a choisi, le lancier ne peut en régler la direction à la main que dans le plan vertical, en abaissant plus ou moins l'extrémité de son arme. L'arrêt de sa lance, qui épouse étroitement la forme de l'arrêt de cuirasse, et le talon encastré sous son aisselle, fixent en effet la hampe à son armure et ne lui laissent aucun jeu dans le plan horizontal. C'est seulement en guidant sa monture et en tournant le torse que le cavalier peut agir pour

¹ C. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 94.

² Catalogue G. 124.

³ A. de Pluvine, *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, pp. 176 et 177. Paris, Chez Michel Nivelle, 1625. Décédé en 1620, Pluvine donna sa première leçon d'équitation à Louis XIII le lundi 6 juillet 1615

(Ap. Jean Héroard, *Journal*, tome II, p. 178, édit. Firmin-Didot, Paris, 1868). C'est donc entre ces deux dates que se place la rédaction de son livre, qui ne parut que cinq ans après sa mort.

⁴ Paris, Musée du Louvre.

⁵ A. de Pluvine, *op. cit.* p. 175.

modifier, vers la droite ou vers la gauche, la direction de la pointe de son arme.

Lorsque la lance est couchée, le cuir de la hampe est venu devant l'arrêt de cuirasse et pendant le temps qui s'écoule jusqu'à la rencontre avec l'adversaire, l'arrêt de cuirasse supporte le poids, la main assurant seulement l'équilibre.

Enfin le choc se produit. Son contre-coup est transmis par l'arrêt de lance à l'arrêt de cuirasse. Le rôle de la main est de maintenir l'arrêt de lance buté contre l'arrêt de cuirasse, sinon le cavalier risque d'avoir le poignet foulé. Le porteur de l'arme doit faire entrer en jeu tous ses muscles pour résister à la violence du choc. Si le but contre lequel il a dirigé la pointe de son arme ne cède pas, il n'a pas trop de toute sa force pour éviter d'être désarçonné.

La puissance de percussion dépend surtout de la vitesse. Le coup le plus efficace se porte au galop. Il nous reste à déterminer à quel moment de la charge le cavalier plaçait son arme sur l'arrêt de cuirasse.

De nombreux auteurs du temps se contentent de noter qu'il exécute ce mouvement et éperonne sa monture, sans attacher d'importance spéciale à la distance à laquelle il se trouve alors de son but, ni à l'ordre de succession de ses gestes.¹

Le récit détaillé de quelques incidents survenus au cours des guerres d'Italie apporte heureusement des précisions sur 'l'heure de coucher les lances', dont parle Commines dans ses *Mémoires*.

Jean d'Auton fut témoin des deux épisodes que voici:

1502

... les François se retiroient le petit pas, et les Espagnols pareillement, ... un homme d'armes, nommé François Morin ... avisa un Espagnol un peu à l'écart de ses gens, qui derrière lui emmenoit un Albanois françois. Et, sans dire mot, s'en part tout seul, et se mit au cours après cet Espagnol, tant qu'il l'atteignit;

¹ G. Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. XX, p. 620, col. 2; p. 621, col. 2; p. 631, col. 1, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836. A. de la Sale, *op. cit.* ch. XXXVII, p. 113; ch. LXI, p. 205.

O. de la Marche, *Traicté d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vauldry, Seigneur de l'Aigle, l'an 1469*, p. 74, édit. B. Prost.

Idem, *Mémoires*, liv. I, ch. IX, p. 388, col. 1; ch. XXXV, p. 514, col. 1; liv. II, ch. IV, p. 566, col. 1.

et, lorsqu'il se vit assez près pour donner, baissa sa lance, et en assena ledit Espagnol au travers du corps; dont alla par terre'.²

C'est un cavalier français qui était en action. Voici un Espagnol qui va agir de même:

1503

Les Espagnols de cheval chargèrent moult rudement sur les Français qui étoient le long du bord de la rivière et en tuèrent aucun, et entre autres un des cent Allemands du Roi, ... contre lui vint un homme d'armes espagnol, la lance sur la cuisse, et lorsqu'il fut prêt à baisser, mit la lance en arrêt, et donna à celui Allemand au travers de la gorge si rudement que le tronçon lui demeura dedans, de quoi mourut sur le champ.³

L'arrêt de cuirasse et l'arrêt de lance facilitaient à tel point le maniement de l'arme aux bons cavaliers, qu'ils pouvaient couper leur lance au cours de la charge. Bien plus, exécuter ce mouvement au galop n'était pas seulement possible, il était conseillé expressément au cavalier de ne le commencer qu'au tout dernier moment. Un autre chroniqueur a soigneusement noté une leçon précieuse par elle-même et par le commentaire qui l'accompagne:

1549

Incontinent que Taillade l'eust veu à cheval [milord Dudley] il dist à M. d'Espinay: 'Je vous donne ce millort. Ne voyez-vous pas comme il chevauche à l'albanoise? Il touche des genoux quasi à l'arson: tenez ferme et ne couchez point vos bras que à trois ou quatre pas de luy; car le coucher de loing fait tomber le bout de la lance, et perdre la mire à celuy qui la porte, d'autant que la veue s'esblout parmi la visière.' Ce que M. d'Espinay n'oublia pas... Et s'estant éloignez M. d'Espinay luy donne ung si grand coup de lance qu'elle se rompit et le porte par terre l'ayant atteint par le costé à demy pied au dessus de l'arçon.⁴

La charge s'exécutait donc, la lance sur la cuisse, et le cheval avait atteint toute sa vitesse, lorsque le cavalier arrivé à quelques mètres de son adversaire mettait son arme sur l'arrêt pour la coucher. Taillade en recommandant d'agir

Commines, *Mémoires*, liv. VIII, ch. VI, p. 233, col. 2, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1838.

² J. d'Auton, *Chroniques*, quatrième partie, ch. XXVI, édit. bibliophile Jacob, tome II, pp. 258-9. Paris, Silvestre, 1834.

³ *Ibid.* cinquième partie, ch. XVII, tome III, p. 31.

⁴ *Mémoires de Vieilleville*, p. 102, col. 2. Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, tome IX.

ainsi confirme que le lancier alignait son adversaire en dirigeant son cheval et en tournant son torse puisque, s'il couchait sa lance de trop loin, il risquait de perdre la mire.

Attendant le dernier instant pour baisser leurs lances, il arriva à certains cavaliers de ne pouvoir le faire. Agrippa d'Aubigné a vu cette mésaventure, au cours de la bataille de Coutras, où deux troupes de cavaliers se mêlèrent de telle sorte qu'il resta

1587

Plus de deux cents lances hautes, . . . faute de place pour les baisser.¹

Le véritable rôle de l'arrêt de cuirasse ne fut donc pas, comme l'ont trop succinctement écrit les commentateurs, de soutenir la lance couchée, mais plutôt de permettre au cavalier au galop de coucher son arme d'un mouvement automatique, d'en diriger la pointe par le jeu du torse, et d'en bloquer le recul au moment du choc. L'entraînement consistait à rendre ces gestes si familiers aux hommes d'armes qu'ils les exécutaient par réflexes, tout en surveillant leur adversaire et en guidant leur cheval.

Le poids des armures réduisait la vitesse du galop de charge des gens d'armes. Il ne s'écoulait néanmoins qu'un très bref instant pour le parcours des trois ou quatre derniers pas, durant lequel le cavalier avait à éléver sa lance de la cuisse à l'arrêt, puis à la baisser. En fait la descente de la pointe s'arrêtait juste au moment de la rencontre. Ce mouvement, évidemment difficile à bien exécuter, non seulement évitait au lancier d'avoir à soutenir sa lance horizontale, mais laissait aussi l'adversaire dans l'incertitude, et lui ôtait toute possibilité de parer ou d'esquiver le coup qui lui était destiné. L'invention de l'arrêt de cuirasse n'avait pas modifié la tactique ancestrale, en usage depuis la seconde moitié du XIII^e siècle, mais au contraire avait permis de la conserver malgré l'alourdissement de l'arme. On peut dire du coup de lance qu'il se portait comme le chasseur jette son coup de fusil, en tournant

le haut du corps face au gibier pendant que les bras élèvent l'arme et lui donnent l'inclinaison voulue. L'angle que fait le fusil ou la lance avec la ligne des épaules ne varie pas, et la position du torse détermine la direction du coup. Ce n'est qu'en hauteur que la main droite du cavalier et la main gauche du chasseur exercent leur action.

Les services rendus par l'arrêt de cuirasse furent brièvement résumés en quelques mots par le Président Fauchet:

1600

Ces arrests estoient d'un gros fer, attaché . . . sus le corps de la cuirasse, pour les aider [les chevaliers] à dresser et arrêter ferme le coup de lance.²

Selon certains auteurs les jouteurs, sur les lices, baissaient assez fréquemment leur lance avant de lancer leur cheval. Leurs descriptions n'offrent qu'une apparente contradiction avec les récits de guerre. D'abord les joutes avaient souvent lieu sur un champ de faible longueur. Le pas d'armes de Claude de Vauldry fut disputé sur la place du 'marchié de la Vieserie de Gand',³ ainsi que les joutes de Jacques de Lalain et Jehan Bonniface,⁴ celui du seigneur de Ternant 'sur le grand Marché, au droit de l'hospice de la Clef' à Arras,⁵ celui de l'Arbre-d'or eut comme scène 'le marché de Bruges'.⁶ Les dimensions de ces lieux étaient encore réduites par les édifices décoratifs élevés à l'occasion des joutes, et dès le départ, les adversaires se trouvaient fort rapprochés l'un de l'autre. Ils n'avaient à parcourir qu'un court espace avant de se rencontrer, et les chroniqueurs, écrivant le récit de ces fêtes, n'avaient aucune raison de s'exprimer autrement qu'ils ne l'ont fait.

La longueur nécessaire était si minime que l'on courut même en salle couverte. Les comptes de Philippe le Beau mentionnent

1501

les joutes et tournoys qu'il fist en la grant salle de son hostel dudit Bruxelles, le dernier jour de la feste de son ordre de la Thoison d'or.⁷

¹ A. d'Aubigné, *Histoire Universelle*, tome VII, ch. XVII, édit. A. de Rubie, p. 153. Paris, Renouard, 1893.

² Fauchet, *Origines des chevaliers*, p. 44^e. Paris, Chez Ierémie Périer.

³ O. de la Marche, *Traicté d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vauldry*, p. 65.

⁴ *Ideum, Mémoires*, liv. I, ch. XVI, p. 419, col. 2.

⁵ *Ibid.* liv. I, ch. XIV, p. 410, col. 1.

⁶ *Ibid.* liv. II, ch. IV, p. 543, col. 1.

⁷ 10^e compte de Simon Longin, rec. gén. des fin. de l'archiduc Philippe le Beau, l° 198 v° (Arch. du Nord, B. 2173).

A l'occasion de cette journée, il acheta entre autres 'dix douzaines de lances' et 'ung chanfrain', il ne peut donc exister aucun doute sur la nature de ces joutes. Le rédacteur de la *feste d'armes*, donnée au château de Nozeroy, apporte d'ailleurs quelques détails sur ces joutes courues en salle fermée:

1519

... en une sale basse, s'est trouvée faictre une lice tendue de toile, pour courre à la selle raze. En laquelle sale, ont esté allumées environ cinq douzaines de torches, à heure de huit en nuit; en laquelle se sont trouvez messeigneurs les juges, en ung chaffault bien tapissé, comme il est de coustume en tel cas, ... Lesquelz se sont présentez... eulx offrants courre, à celle raze contre tous venans, et, contre ung chascun, cinq courses de lance.¹

D'autre part les clauses des joutes étaient variées et offraient des difficultés à la mesure des divers compétiteurs. A leur occasion les cavaliers franchissaient les différents degrés de leur apprentissage, et les moins experts pouvaient être autorisés à fournir leur course, lance couchée avant le départ. Le chroniqueur espagnol du tournoi de Suero de Quinones, a noté une semblable décision:

1434

Los dichos Jueces mandaron, (é mucho contra voluntad de Suero de Quinones), que las lanzas se corriessen arrancando los Caballeros con ellas puestas en ristre, é non sobre el muslo: en lo qual consintio facilmente Micer Arnaldo Aleman.²

En dehors des textes, les documents iconographiques ne manquent pas, qui montrent des cavaliers arrivés fort près de leurs adversaires et portant encore la lance levée. Paolo Uccello fut au XV^e siècle le maître des combats de cavalerie, et dans certaines de ses œuvres, il montre des groupes de lanciers au galop, à faible distance de l'ennemi.³ Tous portent la lance sur la cuisse, à l'exception d'un ou deux

d'entre eux, qui, arrivés assez près pour donner, ont baissé leur arme. Signalons une curieuse erreur de ce peintre sur son tableau exposé au musée Uffizi. Les deux cavaliers qui ont couché la lance, tiennent l'un et l'autre la hampe, en plaçant la main en arrière de l'arrêt de cuirasse. Ils négligent, pour prendre cette position, la poignée ménagée dans le fût et s'efforcent de tenir leur lance par le gros bout (pl. XXXIX, b). Aussi l'un et l'autre ont l'épaule et le bras droit rejetés trop en arrière dans une attitude disgracieuse. Un tableau anonyme de la même époque montre également deux groupes de cavaliers prêts à s'aborder.⁴ On retrouve chaque gros de cavalerie, lance sur la cuisse, et de part et d'autre trois lanciers plus avancés en train de baisser leur arme. Cette toile pourrait d'ailleurs bien être l'œuvre du même Paolo Uccello.

L'art français offre, dans les bas-reliefs du tombeau de François I^{er},⁵ un aspect de la bataille de Marignan. A peine un mètre en arrière d'un gendarme abordant l'adversaire lance baissée, un autre cavalier au galop tient encore sa lance au poing. Sur certaines des célèbres gravures du recueil Tortorel et Périsson,⁶ évoluent des combattants isolés ou groupés reproduisant tous les détails du maniement de la lance au galop. Citons particulièrement les quatre charges de la bataille de Dreux (19 décembre 1562), la bataille de Saint-Denis, livrée la veille de la St-Martin 1567, la rencontre des deux armées françaises à Congnac près Gannat en Auvergne le 6 janvier 1568, et celle entre Cognac et Chasteauneuf le 13 mars 1569. Les exemples de ce genre abondent aussi dans les scènes de bataille du traité de cavalerie de Melzo.⁷ Cet ouvrage ne date que du début du XVII^e siècle, mais son auteur préconise encore pour les gendarmes une armure avec arrêt de cuirasse, permettant l'emploi de la lourde lance.⁸ Les Italiens,

¹ Relation du tournoi de Nozeroy. Ap. B. Prost, *Traicté de la forme et devis comme on fait les tournois*, pp. 249-50.

² Libro del Passo Honoso, defendido por el Exc. Caballero Suero de Quinones. Madrid, de Sancha, 1783, p. xi, col. 2.

³ Florence, Galleria degli Uffizi, et Londres, National Gallery.

⁴ Paris, Musée de Cluny.

⁵ Abbaye de St-Denis.

⁶ Tortorel et Périsson, *Quarante tableaux, ou histoires diverses qui sont memorables, touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années. Le tout recueilli selon le témoignage de ceux qui y ont été en personne et qui les ont vues lesquels sont pourtraits à la vérité*. Genève, Jean de Laon, 1569-70.

⁷ Melzo, *Regole militari... della cavalleria*. In Anversa, Appresso G. Trognæsio, 1611. Voir notamment les pl. XI, XII et XV.

⁸ Ibid, ch. II.

comme les Espagnols, conservèrent d'ailleurs plus tard que nous l'usage de cette arme à la guerre.

Il est plus difficile de trouver des exemples iconographiques de jouteurs dans la même situation. Ce n'est pas que les artistes les aient négligés, mais les adversaires y sont le plus souvent représentés au moment de la rencontre, lances baissées, ou immédiatement après, lances rompues. Cependant sur l'une des tapisseries de van Orley, *Les Belles Chasses de l'Empereur Maximilien*,¹ on aperçoit des jouteurs qui s'entraînent au maniement de la lance à quelque distance des chasseurs. Ils courrent séparés par la toile et les deux compétiteurs, à quelques mètres l'un de l'autre, tiennent encore tous deux la lance verticale. On peut observer le même fait sur un tableau d'Antonio Tempesta,² intitulé *Un tournoi place du Château*.

L'étude attentive des textes révèle l'existence d'une méthode différente à la fin du XIV^e siècle. Froissart, considéré à juste titre comme l'un des chroniqueurs les plus consciencieux, l'a notée à plusieurs reprises, au cours de sa longue description des joutes de St-Inglebert, courues en harnois de guerre, aucun des chevaliers ou écuyers venus faire armes n'ayant touché ou fait toucher aux targes de paix. Le cavalier mettait alors sa lance en arrêt, son cheval immobile, et il la conservait verticale supportée par l'arrêt jusqu'à proximité de l'adversaire. Les passages suivants exposent avec précision ces divers mouvements:

1390

Ils les prirent [leurs glaives] et mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux et se avisèrent. Ils abaissèrent les glaives et se consuivirent de ce coup sur les heaumes.³

1390

On lui bailla son glaive. Il le mit en arrêt. Les deux éperonnèrent leurs chevaux sans épargner; et quand ils durent rencontrer l'un l'autre, ils abaissèrent les glaives.⁴

1390

On lui bailla son glaive. Il le mit en arrêt; ils

éperonnèrent; en approchant ils abaissèrent les glaives.⁵

1390

Il prit son glaive et le mit en arrêt... Pareillement l'écuyer anglois fit ainsi. Ils éperonnèrent d'un point, et en venant ils abaissèrent les glaives.⁶

Le maniement n'était donc pas encore à cette date celui qui fut en usage aux XV^e et XVI^e siècles, mais la tactique était la même. Le cavalier chargeait lance levée en arrêt, comme il le faisait lance sur faute et comme il le fera lance sur cuisse, et ne couchait son arme qu'après avoir éperonné son cheval, avoir *avisé* son but et seulement lorsqu'il allait *encontrer* son adversaire.

Avant de quitter Froissart, notons encore, au cours des mêmes joutes, l'emploi de l'expression 'arrêter son glaive', pour dire 'le mettre en arrêt':

1390

On leur bailla glaives; ils les prirent et les arrêtèrent puis éperonnèrent leurs chevaux de grand randon... et puis revinrent sur leur lez. Encore tenoient-ils leurs glaives en leur arrêt.⁷

'Mettre la lance en arrêt' ou 'coucher la lance' n'étaient donc pas expressions synonymes au XIV^e siècle. Elles désignaient deux temps successifs du maniement de la lance, entre lesquels le jouteur poussait son cheval au galop. Plus tard les deux opérations se succéderont sans discontinuité, et la plupart des auteurs des XV^e et XVI^e siècles se borneront à employer indifféremment l'une ou l'autre des locutions pour exprimer l'ensemble des deux mouvements.

Certains lecteurs pensent peut-être que nous insistons longuement sur des choses évidentes. Nous ne pouvons souhaiter mieux que donner cette impression, car la plupart des historiens de l'armement n'ont même pas distingué l'arrêt de cuirasse de l'arrêt de lance, ou ont émis à leur sujet des idées étranges.

Quelques-uns, fort rares, ont pressenti le rôle des deux arrêts pour 'arrester ferme le coup de la lance'. J.-B. Giraud et M.-A. Harmand

¹ Paris, Musée du Louvre.

² Turin, Pinacothèque.

³ Froissart, *Chroniques*, liv. IV, ch. XII, p. 50, col. 2.

⁴ *Ibid.* p. 52, col. 1.

⁵ *Ibid.* p. 53, col. 2.

⁶ *Ibid.* p. 56, col. 2. Voir aussi p. 44, col. 2; p. 45, col. 3; p. 49, col. 2; p. 51, col. 1; p. 52, col. 2; p. 54, col. 2; p. 55, col. 2, etc.

⁷ *Ibid.* p. 51, col. 2.

l'ont correctement expliqué. Mais aucun des auteurs que nous avons consultés n'a vu les deux autres objets de ces engins: offrir un pivot pour passer la lourde lance de la position verticale à l'horizontale même en plein galop et permettre d'en diriger la pointe.

Ils sont restés fidèles à la définition d'appui donné au faucre par Borel, plutôt que d'accepter l'exposé précis du texte cependant fort connu de Claude Fauchet.

Pour Penguin l'Haridon '*l'arrêt de lance*' est la 'pièce qu'on désigne généralement par le mot moderne de *faucre*'.¹ Selon Belleval 'Le faucre' est fait pour maintenir horizontalement la lance.² Viollet-le-Duc, comme s'il n'avait connu que la toile d'Uccello du musée Uffizi à Florence, place la main du cavalier en arrière de l'arrêt de cuirasse³ et appuie son opinion d'un croquis de son cru.⁴ Et cependant les peintures abondent sur lesquelles se voit clairement l'arrêt de lance placé au-dessous de la poignée, ménagée dans la hampe,⁵ ou qui représentent des cavaliers lance couchée, la main en avant de l'arrêt de lance buté, lui-même contre l'arrêt de cuirasse⁶ (pl. XL, a, b).

Van Vinkeroy est le premier auteur qui cite l'expression 'arrêt de cuirasse'. Il n'y voit qu'un synonyme de l'arrêt de lance ou *faucre*, 'appui sur lequel se place la lance au moment de la charge'.⁷

Dans son *Glossaire*, Victor Gay au mot *faucre*, *fautre*, parle du 'crochet sur le côté droit du plastron de la cuirasse pour maintenir la lance horizontalement'.

Dans le dernier catalogue du Musée d'Artillerie, le colonel Robert⁸ réédite l'opinion de son prédécesseur Penguin l'Haridon.⁹ A la même date, Maindron décrit 'le faucre... qui

¹ Penguin l'Haridon, *Catalogue... Musée d'Artillerie*, p. 158. Paris, de Mourques, 1862.

² Belleval, *op. cit.* p. 66, n° 46. Voir aussi du même auteur: *La Panoplie*, p. 14. Paris, 1873.

³ Viollet-le-Duc, *op. cit.* tome VI, pp. 160-1.

⁴ *Ibid.* fig. 17, p. 166.

⁵ Cf. notamment Memling: Un donateur et saint Guillaume, Londres, Duveen Bros.; Durer: st Georges et st Eustache de l'autel Paumgartner, Munich, Ancienne Pinacothèque; la tapisserie du tournoi à Valenciennes, etc.

⁶ Cf. entre autres Carpaccio: saint Georges, Venise, Église de Saint-Georges, et une autre toile du même peintre à l'École de Saint-Georges, également à Venise; Friedrich Herlin: saint Georges, Nördlingen, Musée. Voir aussi les différentes planches du *Theuerdank* et du *Weiss*

sert à soutenir la lance pendant la charge, lorsqu'elle est horizontale'.¹⁰ Pour J.-B. Giraud, l'arrêt de cuirasse sert 'à maintenir la lance couchée en arrêt'.¹¹

De Prelle de la Nieppe ne voit aucune différence entre 'le faucre (mot moderne) ou arrêt de lance, arrêt de cuirasse, ou encore arrêt ferme des anciens écrivains sur lequel appuie la lance posée horizontalement pendant la charge'.¹²

G. Enlart reproduit la claire définition des deux arrêts que lui a donnés Ch. Buttin: 'L'arrêt de cuirasse, crochet rivé sur le côté droit de la poitrine sur lequel se posait l'arrêt de lance.' Malheureusement il veut commenter cette définition et donne à l'arrêt de cuirasse 'mission de soulager le cavalier *au repos* du poids énorme de sa lance'.¹³ Même pour ceux qui couchèrent leur arme avant de charger, le moment n'était guère celui de penser au repos.

M. Adrien Harmand n'a étudié dans son ouvrage que l'époque de Jeanne d'Arc. Il rectifie à propos de la lance de nombreuses erreurs. Mais en ce qui concerne la mise de la lance en arrêt, il partage l'opinion générale. Il constate par expérience la possibilité de tenir trois minutes une lance horizontale avec un arrêt de cuirasse, et en conclut 'il ne fallait pas tant pour courir une lance, mais c'était à la condition de ne pas s'attarder inutilement l'arme couchée avant la course'.¹⁴ Il tire cette dernière observation du texte suivant dont Belleval¹⁵ et Viollet-le-Duc¹⁶ avaient avant lui fait usage dans le même but:

1446

ledit serviteur doit bien regarder sil y a autre prest sur les rengs qui ait sa lance sur faultre, et prest

Kunig, consacrées à des scènes de guerre.

¹ Van Vinkeroy, *Catalogue* (Musée royal de Bruxelles), p. 41. Lelong, 1885.

² Gay, *Gloss.* I, p. 694, col. 1.

³ Robert, *Catalogue...* tome II, p. 25.

⁴ Maindron, *Les Armes*, p. 176. Paris, 1890.

⁵ J.-B. Giraud, *Documents...*, I, p. 192, note 3. Lyon, 1895.

⁶ De Prelle de la Nieppe, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, p. 70. Bruxelles, 1902.

⁷ Enlart, *Manuel d'archéologie française*, p. 508.

⁸ Harmand, *op. cit.* pp. 278-9.

⁹ Belleval, *Costume militaire...*, p. 77, n° 63.

¹⁰ Viollet-le-Duc, *op. cit.* tome VI, p. 159.

pour jouster contre sondit maître, afin que sondit maître ne tienne trop longuement sans faire course sa lance en l'arrêt.¹

Nous avons déjà parlé de ces jouteurs autorisés à mettre leur lance en arrêt avant de quitter le coin qui leur était dévolu sur les lices. L'arrêt de cuirasse et l'arrêt de lance combinés permettaient de ne coucher la lance qu'au cours de la charge et même au dernier moment. Avant d'avoir acquis cette maîtrise, rien n'empêchait les cavaliers moins instruits de le faire à l'avance, mais l'auteur anonyme du texte ci-dessus n'a pas manqué d'en souligner l'inconvénient, en recommandant au serviteur de veiller à ce que son maître n'ait pas trop longtemps à tenir la lance sur l'arrêt.

En dehors de la France et de la Belgique, les archéologues allemands ont porté principalement leur attention sur l'équipement de joute germanique. Il différait profondément de celui des pays latins et entraînait un maniement de la lance tout autre. Ni Demmin, ni Boheim, ni von Leitner, ni Haenel, tout au moins dans celles de leurs œuvres que nous avons pu consulter, n'ont approfondi l'emploi de notre arrêt de cuirasse.

Parmi les auteurs anglais, le vicomte Dillon s'est assez spécialement intéressé aux problèmes du maniement de la lance dans les joutes.² S'appuyant sur le seul décompte des points prévu dans les clauses d'un pas d'armes, il établit d'une façon fort subtile que les jouteurs ne devaient coucher leur lance qu'au dernier moment.

L'arrêt de cuirasse inventé en France jouait donc en réalité un rôle tout autre que la simple destination de soutien de la lance couchée, qui lui est attribuée depuis Borel. Il convient d'autant plus de lui restituer toute son importance, qu'il fut seul employé à la guerre. L'office limité qui lui a été jusqu'à présent reconnu, correspond en réalité à l'unique usage auquel répondait le support de lance de l'armure de joute utilisée Outre-Rhin.

Faiblesses et inconvénients de l'arrêt de cuirasse

L'arrêt de cuirasse avait permis l'emploi de hampes de plus fort diamètre, en revanche le lancier était devenu complètement tributaire de cet accessoire. Il était impossible de combattre avec la lourde lance du xv^e siècle sans la mettre sur l'arrêt pour la coucher. Et c'était là un art difficile, qui demandait un long apprentissage. Le plus expert pouvait être victime d'un faux mouvement. Tel ce Michau de Certaines, qu'Olivier de la Marche dépeint 'grand et puissant homme, et fort renommé homme de guerre', ce qui ne l'empêcha point d'avoir la main prise en manœuvrant sa lance:

1450

et fut ledict Michau bléssé en la main dextre, du commencement; mais il se blécea luy-même à son arrest, en couchant sa lance.³

Dans les récits des pas d'armes, on voit fréquemment plusieurs joutes courues sans que les compétiteurs réussissent à s'atteindre. Au cours de celle de l'Arbre de Charlemagne, certains rivaux

1443

coururent les quatre premières courses sans atteindre l'un l'autre,⁴

et deux autres chevaliers, hautement réputés cependant,

1443

coururent et achevèrent leurs armes, et les onze courses limitées, sans faire atteinte l'un sur l'autre.⁵

Couchée sur l'arrêt de cuirasse, la lance devait être fortement tenue, sinon le cavalier risquait d'être désarmé par un adversaire audacieux. Durant un combat à outrance les Espagnols réussirent à tuer la plupart des chevaux des Français leurs adversaires, et à conserver leurs lances intactes, tandis que les Français qui n'avaient visé que la tête ou la poitrine de leurs opposants, avaient brisé les hampes de leurs armes. Pour rétablir l'équilibre des camps, François d'Urfé, qui avait

¹ Ap. Belleval, *Costume militaire des Français en 1446*, p. 12.

² Dillon, 'Tilting in Tudor Times', pp. 299 et 302.

³

⁴ *Ibid.* liv. I, ch. IX, p. 385, col. 1.

⁵ *Ibid.* p. 386.

rompu sa lance, mais possédait encore son cheval,

1502

leur montra un tour dont peu de gens se savent bien aider: aussi en étoit-il métier, car, à la traverse et en courant, saisit la lance d'un desdits Espagnols, et par force la lui ota du poing.¹

Un autre Français également resté à cheval, profita de la leçon et à la charge suivante réussit à accomplir le même exploit en s'attaquant à un adversaire qui avait couché sa lance:

1502

Pierre de Bayard, à celle fois, empoigna une lance d'un des Espagnols, et, malgré lui, la lui mit *hors de l'arrêt*; tant qu'elle lui demeura, et la bailla à un des siens.²

Il était fort difficile de rassembler pour la guerre une troupe de cavaliers capables de manier correctement la lance. Parlant de la bataille de Montlhéry, un chroniqueur le fait amèrement remarquer:

1465

je ne croys pas que de douze cens hommes-d'armes ou environ qui y estoient, y en eust cinquante qui eussent su coucher une lance en arrest.³

En plus de la difficulté, si l'arrêt de cuirasse était brisé ou fausse, le cavalier ne pouvait plus se servir de cette arme. Au cours des joutes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Charles de Bourgogne:

1474

l'arrêt de messire Jehan de Luxembourg fut rompu par tel méchefs qu'il n'y eut nul moyen d'y remédier; parquoy ledict messire Jehan . . . se partit sans achever son entreprise.⁴

Même accident arriva pendant le tournoi de Nozeroy:

1519

L'arrêt du Seigneur de Montferrand fut rompu, pour laquelle cause ne peut plus courre.⁵

¹ Jean d'Auton, *Chroniques*, quatrième partie, ch. XXVII, édit. Jacob, tome II, p. 265.

² *Ibid.* p. 266.

³ Commines, *Mémoires*, liv. I, ch. III, p. 11, col. 2, éd. cit.

⁴ O. de la Marche, *op. cit.* liv. II, chap. IV, p. 551, col. 2.

⁵ *Relation du tournoi de Nozeroy*. Ap. B. Prost, *op. cit.*

Parfois cependant on pouvait réparer les dégâts sur place:

1459

Saintré l'actaint [messire Enguerrant] au bas de la rondelle, et elinss a sur la pièce, puis sur l'arrest qui du tout se descloua; . . . messire Enguerrant courut soy retraire pour sa pièce changer.⁶

Souvent la rupture de l'arrêt de cuirasse avait des conséquences plus graves: c'est ainsi qu'à un tournoi donné en Espagne par Suero de Quinones, les vervalles de l'arrêt de cuirasse d'un jouteur furent brisées, et qu'il se déboita la main et l'épaule:

1434

E del encuentro se le quebraron a Suero las pontecillas del ristre, e se desguarnecio, e de la vuelta se le desencaso la mano e un poco el ombro.⁷

Il faut même croire que certains arrêts à vervalles avaient le défaut d'être particulièrement fragiles, car le même accident, parfois avec les mêmes fâcheuses conséquences, arriva plusieurs fois durant ces joutes.⁸

D'ailleurs dans ces rencontres, ce n'était pas seulement la rupture de l'arrêt de cuirasse qui était à craindre. Lorsqu'un arrêt de lance était arraché de la hampe sous la violence du choc, les résultats pouvaient être tout aussi funestes. Toujours dans le même tournoi, un jouteur eut la main démise et fut hors d'état de continuer à combattre, son arrêt de lance s'étant décloué lors d'une rencontre:

1434

Non se supo su fué ferido de los clavos del gocete de su lanza . . . por quanto quebro su gocete . . . su mano derecha en las justas passadas desencasada se le avia tornado a desencasar . . . e que . . . non podia tener la lanza con ella.⁹

Si le cavalier n'était pas blessé, l'accident survenu à l'arrêt de lance était sans conséquence. A moins que les clauses du combat ne l'interdisent, il prenait une autre arme et la

p. 235.

⁶ A. de la Sale, *op. cit.* p. 113.

⁷ *Libro del Paso Honroso defendido por . . . Suero de Quinones*, p. 20, col. 2. En Madrid en la imprenta de D. Antonio de Sancha, año 1780.

⁸ *Ibid.* Voir notamment p. 19, col. 2; p. 21, col. 1; p. 44, col. 1; p. 50, col. 1, etc.

⁹ *Ibid.* p. 39, cols. 1 et 2.

précédente était sur place remise en état. La rupture de l'arrêt de lance pouvait être une heureuse chance pour l'adversaire: au pas de la Fontaine de Pleurs, Jacques de Lalain eût mis à mal Jehan de Bonniface, sans pareil incident:

1450

A la quatorzième course messire Jacques assit près des autres coups [ceux qu'il avait portés aux courses précédentes], et fauça le harnois à jour, et si l'arrêt de la lance ne fust rompu de celle atteinte, le fer fust entré au corps du chevalier.¹

Au *Pas des armes de Sandricourt*, ce fut uniquement la rupture de son arrêt de lance qui empêcha Saint-Vallier de désarçonner son opposant Marcillac, car, dit le chroniqueur, à la huitième course, les deux jouteurs

1493

se chocquèrent si rudement que la lance du seigneur de Saint-Vallier fut sur ledit Marcillac mise par pièces, & fut ledit Marcillac en grand hazard d'aller par terre, car à l'actainte le coup fut si rude que l'arrêt de la lance dudit seigneur de Saint-Vallier fut rompu.²

Ce seigneur de Saint-Vallier devait être un champion d'une force peu commune, car, à une joute suivante, il eût projeté à terre un autre compétiteur, Guillaume de Méry, s'il n'eût rompu non seulement l'arrêt de sa lance, mais aussi celui de sa cuirasse.

1493

A la rencontre, le seigneur de Saint-Vallier de droict choc actaindit ledit de Mery par la visière de son armet si à main que jusques sur la cruppe de son cheval luy fist ployer les rains; & de ce coup rompit ledit de Saint-Vallier l'arrêt de sa cuirasse & l'arrêt de sa lance.³

Si la rupture de l'arrêt de sa lance lors de sa joute avec Marcillac avait été pour lui-même sans inconvénient, il n'en fut pas de même cette fois, car le chroniqueur ajoute:

1493

Et pour ce jour ne combatist plus ledit seigneur de Saint-Vallier, car il estoit blecyé en la main.⁴

Profitons de ce double dernier accident pour remarquer que, si les auteurs du XV^e et XVI^e

¹ O. de la Marche, *op. cit.* liv. I, chap. XXI, p. 437, col. 2.

² *Le Pas des armes de Sandricourt...*, publié par Vaysseière, pp. 4 et 42.

siècles n'ont pas toujours précisé lequel des deux arrêts ils mettaient en cause, il ne résultait de leur omission aucune ambiguïté pour leurs contemporains. Leur pensée est toujours claire à qui connaît le maniement de la lance avec l'arrêt de cuirasse. D'ailleurs, quand il y avait nécessité de spécifier celui des deux engins dont il était question, ils ne manquaient pas de le faire.

Aussi peut-on s'étonner que Victor Gay n'aît pas fait entrer l'arrêt de cuirasse dans son *Glossaire*, et se soit contenté de citer l'arrêt de lance. Il est aussi surprenant qu'il ait cru devoir en donner la définition suivante:

ARRÊT DE LANCE.—Appliquée primitivement à la rondelle qui surmonte le pied de la lance, ce terme désigna plus tard le crochet fixé à la cuirasse, généralement appelé *faucre*.⁵

Des trois textes qu'il cite à la suite de cette fâcheuse définition, le premier concerne l'arrêt de lance, les deux suivants se rapportent à l'arrêt de cuirasse.

Omissions et erreurs nous ont entraîné à nous étendre longuement sur les deux arrêts de cuirasse et de lance. Le nombre élevé des historiens qui les ont couvertes de leur autorité ne nous permettait pas de procéder différemment.

Abandon de l'arrêt de cuirasse

Au début du XV^e siècle, la lance avait reçu tous ses perfectionnements, et, sans nouvelles modifications, quels que fussent ses inconvénients, son poids et la difficulté de son maniement, elle resta plus de cent ans l'arme de choc la plus puissante.

Longtemps l'armure ne put résister à sa force de pénétration et deux combattants, qui se chargeaient sans merci, se transperçaient l'un l'autre. L'épisode suivant en témoigne. Le roi d'Angleterre

1415

envoya ses courreurs devant la ville d'Eu, en laquelle estoient aucunz Fransois qui saillirent à l'encontre d'eux; entre lesquels estoit un vaillant homme d'armes, nommé Lancelot Pierre. Si vinst allencontre de lui un Anglois. Eux deux couchèrent

⁵ *Ibid.* p. 42.

⁶ *Ibid.* p. 43.

⁷ Gay, *Gloss.* I, s.v. arrêt.

la lance et se fériront de telle roideur, que le François transperça de sa lance le corps de l'Anglois; et pareillement l'escuyer Anglois assista un coup sur le Franchois si rudement qu'il le traversa tout autre; et ainsi finirent leurs vies ces deux gentilshommes, lesquels furent fort plaints de ceux qui les connoissoient.¹

L'apparition du pistolet vers 1534² devait assez rapidement mettre fin à la primauté de l'arme d'hast du cavalier. Une nouvelle tactique allait naître, funeste autant à l'armure³ qu'à la lourde lance. Elle souleva entre les auteurs militaires, dès la seconde moitié du XVI^e siècle, une série de controverses des plus instructives sur les avantages et inconvénients de cette arme sur les champs de bataille.

Nous avons dû emprunter à des récits de tournois quelques-uns des textes qui nous ont permis d'étudier le maniement de la lance avec l'arrêt de cuirasse. Ils nous ont révélé également certaines de ses infériorités communes à la guerre et à la joute, par exemple les dangers de la rupture de l'un ou l'autre des arrêts. Son emploi à la guerre rencontrait d'autres obstacles. Le long apprentissage qu'exigeait sa manœuvre compliquait le recrutement des gendarmes, nous l'avons aussi déjà vu. Il fallait à ce combattant plusieurs chevaux:

vers 1458

... dont l'un sera suffisamment [robuste] pour courre et rompre lance.⁴

Il lui fallait aussi un aide pour porter son arme en dehors du combat et des valets pour le servir, il ne pouvait charger que si le terrain se prêtait à ses évolutions.

La suprématie de la lance prit fin en France avec les dernières guerres de Religion. Le maréchal Blaise de Montluc, qui mourut avant que ne s'apaisent ces conflits, se désole de lui voir perdre le premier rang:

avant 1577

Une chose vois-je que nous perdons fort l'usage de nos lances, soit à faute de bons chevaux dont il semble

¹ Jean le Fevre, seigneur de St-Rémy, *Chroniques*, ch. LVII, édit. Buchon, p. 497.

² C. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 68, note 3.

³ Idem, *Notes sur les armures à l'épreuve*, chs. X et XII.

⁴ Ordonnance du duc de Bourgogne au sujet des gens de guerre (Arch. du Nord, B. 3515).

⁵ Montluc, *Commentaires*, liv. VII, p. 397. La 1^{re} édition est de 1592, mais le maréchal étant mort en 1577,

que la race se perde ou pour n'y estre pas si propres que nos prédecesseurs.⁶

Quelques années plus tard, La Noue, dont l'œuvre parut au début de la dernière de ces luttes intestines, déclare à son tour:

1587

que le gendarme ne se sert de la lance que pour un coup, là où le Reitre porte deux pistolets, de quoy il en peut tirer six ou sept, qui endommagent grandement quand il le fait à propos.⁷

Et cet avantage du pistolet n'est pas le seul. L'épreuve par les armes à feu avait à tel point perfectionné l'armure⁸ que la lance ne pouvait plus la percer:

1587

Il n'en peut succéder grand effect à l'affronter, il ne tue personne, & y a du miracle quand quelqu'un l'est de la lance; mais il peut blesser les chevaux et quant au choc, il est souvent peu vigoureux.⁹

On est loin des effets meurtriers du début du XV^e siècle. Enfin La Noue constate comme le maréchal de Montluc, qu'à la suite des longues guerres de Religion, les cavaliers ont perdu la science du maniement de la lance et les meilleurs chevaux ont disparu:

1587

Si l'on considère combien la pluspart des hommes sont aujourd'hui mal montez, & mal dextres à la lance, on aura honte de les mettre en un corps simple.¹⁰

La Noue ne voudrait pas la suppression des lances, mais il demande qu'au lieu de disposer les lanciers en une seule ligne de front, on les range en escadrons de sept rangs de profondeur. Il espère ainsi que la bravoure des premiers entraînera les derniers.¹¹ Quoi qu'il en soit, et c'est l'intitulé de son *premier paradoxe*, il estime:

1587

Qu'un esquadron de Reitres doit battre un esquadron de lances.¹²

il faut donc dater son œuvre au moins de cette date.

⁶ La Noue, *Discours politiques et militaires*, 18^{me} discours, p. 308. Basle, François Forest, 1587.

⁷ C. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, ch. V.

⁸ La Noue, *op. cit.* p. 312.

⁹ Ibid., p. 293.

¹⁰ Ibid., p. 290.

¹¹ Ibid., p. 307.

Gaspard de Saulx-Tavannes, selon les *Mémoires* rédigées par son fils, place l'abandon de la lance sous le règne de Henri II, et écrit à propos des événements de l'année 1554 :

Les armes de nos ayeuls estoient la lance, la hache, masse d'armes et l'espée : la dernière nous reste, les autres sont estimées de peu de valeur, tant pour estre les armes à l'esprenve, qui ne se percent ny enfoncent facilement, que pour estre l'invention des pistolets meilleure.¹

Donnant à la fois un bref exposé du maniement de la lance et de ses inconvénients, il ajoute :

Pour donner un bon coup de lance, l'homme et le cheval doivent estre forts et bons, au trot ny au galop il ne fait point d'effect : il faut qu'il soit donné à pleine course, en beau paix, les chevaux frais, le fer bien esmolu ; l'arrêt et le cuir qui l'arreste certain, la lance mediocre : si elle est trop forte, elle est crainte de celuy qui la porte et luy fait plus de mal qu'à l'ennemi mesmes, et l'aime mieux laisser couler à terre que la rompre ; si foible (ainsi que ceux qui les redoutent ont accoustumé de les affoiblir et cheviller), elle volle en esclats sans effect.²

Montecucculi, dans ses *Mémoires* condamne à son tour la lance pour des raisons identiques :
1680

La lance est la reine des armes pour la cavalerie, comme la pique pour l'infanterie ; mais la difficulté d'en avoir, de les entretenir et de s'en servir, nous en a fait abandonner l'usage. En effet, si les chevaux ne sont pas excellents et bien dressés, ils n'y sont pas propres, & les hommes devant être armés de pied en cap, ont besoin de valets & d'autres commodités, ce qui est d'une très grande dépense ; & si le terrain n'est ferme & uni, sans broussailles et sans fossés, la carrière n'étant pas libre, la lance demeure le plus souvent inutile.³

Dans son *Histoire de la milice françoise*, le P. Daniel fixe l'abandon définitif de la lance sous le règne de Henri IV ; il reprend les mêmes raisons, en insistant plus que les précédents auteurs, sur l'apprentissage du maniement de cette arme :

¹ Saulx-Tavannes, *Mémoires*, p. 203, col. 1, édit. Buchon, Paris, Desrez, 1836.

² *Ibid.*, loc. cit.

³ Montecucculi, *Mémoires*, tome I, p. 23, édit. Turpin de Crissé. Amsterdam et Leipzig, Arkstee et Merkus, 1720. La première édition est de 1703 ; mais la mort de Montecucculi date de 1681. Voir aussi même ouvrage, même édition, tome III, p. 34.

1721

Le combat de la lance supposoit une grande habitude pour s'en bien servir, & un exercice très fréquent où l'on élevoit auparavant les jeunes Gentilshommes. L'habileté à manier cette arme s'acquéroit dans les Tournois & dans les Académies. Les Guerres Civiles ne permettoient plus guères depuis longtemps l'usage des Tournois ; & la jeune Noblesse pour la plupart s'engageoit dans les Troupes sans avoir fait d'Académie, & par conséquent n'étoit guères habile à se servir de la lance.⁴

Dans certains pays limitrophes de la France, l'usage de cette arme se prolongea. En Italie par exemple, comme le note Gaspard de Saulx-Tavannes :

Quoy que l'on ait peu monstrer aux Italiens l'inutilité des lances, eux, pour y estre nourris et apris, ne les ont voulu quitter.⁵

Il en fut de même en Espagne :

Les Espagnols seuls, dit le Duc de Rohan dans son *Traité de la Guerre*, dédié au Roi Louis XIII, ont encore retenu quelques Compagnies de lances.⁶

La disparition de la lance et de l'arrêt de cuirasse se fit avec une grande rapidité. C'est là la source des erreurs commises au sujet de cette arme et de cet accessoire. Quarante ans à peine après la publication des leçons si précises de Pluvinel, Borel lançait sa fameuse définition du *faucre*.

Un siècle plus tard, un auteur militaire, le général Turpin de Crissé, voulait remettre la lance en honneur dans l'armée française. Commentant Montecucculi, il écrivait à son tour :

1766

Je ne sais pas pourquoi on a abandonné la lance, qui est la meilleure de toutes les armes pour la cavalerie.⁷

Après examen des objections, il cherchait à reconstituer les règles de son maniement. Il préconise pour le cavalier un plastron 'sur lequel il doit y avoir un soutien de fer, pour y poser la lance quand on veut la mettre en arrêt'.⁸ Malheureusement il oublie l'arrêt de

⁴ P. Daniel, *Histoire de la milice françoise*, tome I, p. 312. Amsterdam, 1724.

⁵ Saulx-Tavannes, *loc. cit.*

⁶ Cf. P. Daniel, *op. cit.* p. 313.

⁷ Turpin de Crissé, *Mémoires de Montecucculi... avec les commentaires*, tome I, p. 117, édit. cit. L'approbation de l'ouvrage date du 20 août 1766.

⁸ *Ibid.* p. 119.

lance que l'expérience avait montré indispensable à ses aieux. Il en confie le rôle à l'entaille de la poignée, obligeant ainsi le cavalier à placer la main en arrière de l'arrêt de cuirasse. C'est l'erreur d'Uccello, qui réapparaît trois siècles plus tard, en attendant que Viollet-le-Duc ne la reprenne à son compte au XIX^e siècle. Voici d'ailleurs ce qu'écrivit Turpin de Crissé:

1766

Le soutien de fer horizontalement placé, est pour y poser la lance, et pour mieux assurer sa direction; d'ailleurs son coup ne seroit pas aussi vif, si elle n'étoit soutenue que par le poignet, et le lancier risqueroit de se le casser, s'il rencontreroit de la résistance; au lieu que l'empaumure étant appuyée sur ce soutien, la main ne sert qu'à diriger la lance sans faire aucun effort.¹

Pour amener le centre de gravité de la lance sur son point d'appui, il ménage, dans le pommeau de la hampe, un trou 'dans lequel on coule du plomb'. Le maniement de la lance à l'aide de l'arrêt de cuirasse, résultat de siècles d'expérience, était alors déjà tombé dans l'oubli.

A la suite de Borel et de Turpin de Crissé, l'archéologie avec Carré à sa tête allait entrer en ligne et nous ne pensons pas exagérer en disant qu'il est peu d'armes sur lesquelles on ait accumulé autant d'erreurs.

Les modifications tangibles avaient porté sur le bois de la lance. Les hampes mises de côté s'abîmaient, puis disparaissaient brûlées ou jetées; et de tout temps, les inventaires ont eu à le constater:

1443

XVII lances dont les aucun sont ferrez et les autres non, desquels on ne s'en pourroit aider au besoing parce qu'elles sont tous pourris... IIII XX IX fustz de lances sans fer en la haulte loge qui commencent à pourrir et gastes.²

De la lance, ne subsistaient bientôt plus dans les arsenaux que les ferrures, et l'on n'en savait plus ni le nom ni l'utilité. Tel le rédacteur de l'inventaire fait au château d'Annecy, inscrivant:

¹ *Ibid.*, pp. 119-20. Voir aussi la planche jointe montrant le cavalier, lance couchée.

² Inventaire du château de Ruppelmonde (Arch. départ. du Nord, B. 3533).

³ E. Serand, 'Notes et documents sur le château

1616

Huit pièces de fer faites comme des hentonnoirs gravées.⁴

Ces 'entonnoirs gravés' au milieu des armes du château sont des rondelles de lance. Leur aspect n'évoquait plus aucun souvenir dans la mémoire du scribe chargé de leur dénombrément.

Les lances courtoises

Nous avons déjà fréquemment évoqué joutes, tournois, et pas d'armes. Il était difficile de ne pas faire appel aux textes consacrés à ces réunions chevaleresques. C'est au cours de leurs épreuves que les gentilshommes s'initiaient et s'entraînaient au maniement de la lance; c'est dans leurs clauses, leurs comptes rendus, qu'ont été notés de multiples détails relatifs à son emploi. Dans les récits des guerres, les commentaires sur l'art de manier les armes retiennent plus rarement l'attention des chroniqueurs.

Tous les perfectionnements successifs de l'armement ont été expérimentés au cours de ces fêtes guerrières. Les lances furent, elles-mêmes, modifiées et reçurent, à leur occasion, des accessoires particuliers, dont nous n'avons pas encore parlé. Ce sont notamment des ferrures spéciales destinées à leur extrémité, afin de les rendre moins dangereuses, et certaines garnitures de la hampe, qui n'ont pas servi à la guerre. Les premières comprennent le rochet et la morne, les secondes, la rondelle de lance et l'agrappe.

Examinons en premier les hampes de ces lances spéciales aux joutes, dites lances courtoises.

Dès le XIV^e siècle, certains cavaliers, particulièrement robustes, utilisèrent des hampes plus grosses que celles des lances habituelles. Ce sont les plançons des chroniques de Froissart.⁵ On les rencontre aussi dans les romans de chevalerie:

1387

Et la lance Geuffroy estoit de plançon de fresne moult fort.⁶

d'Annecy', *Mémoires de la Société savoisienne d'hist. et d'archéologie*, Chambéry, tome XXVIII ou tirage à part, p. 10.

⁴ V. notamment *Chroniques*, liv. III, ch. LIX, p. 567, tome 2, éd. cit.

⁵ *Mélusine*, p. 320. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 235, col. 2.

Mais ce fut surtout après l'adoption de l'arrêt de cuirasse, que les lances de joute recurent des hampes spéciales. Un auteur en a laissé la nomenclature que voici:

1600

La lance (qui aussi s'appelloit Bois) je crois, par excellence, et encore glaive, et puis quand elles furent plus grosses, Bourdons; et Bourdonnasses, quand elles furent creuses.¹

'Lance' et 'glaive' s'appliquent aussi bien à l'arme de guerre que celle de joute, et nous ne reviendrons pas sur ces deux termes.

Le bourdon fut à l'origine le bâton ferré des pèlerins; puis il devint une arme de même forme et de fortes dimensions, employée comme masse d'armes. 'Plançon' avait eu lui aussi ce dernier sens, mais il était alors en général dit 'à picot'.² Seul 'bourdonnasse' a été réservé exclusivement à la lance.

G. Chastelain dépeint 'gros et longs à merveille', les bourdons utilisés par le champion dont il narre les exploits.³ Au pas de l'Arbre-d'or, disputé à l'occasion du mariage de Charles de Bourgogne avec la sœur du roi d'Angleterre, les courses ordinaires furent suivies d'une épreuve spéciale avec plançons ou bourdons.⁴

Les comptes enregistrent toutes ces dénominations et en plus celle de lance carrée, sans apporter pour autant grande précision sur ces diverses hampes:

1425

A Jaquemart, marchant de lances demourant à Lille, ... pour VII XIIines de lances quarrées, ... VIII livres, VIII sols pour une XIIne d'autres lances rondes appelées planchons ... XXX sols.⁵

1426

A Jehannin Bronco, marchand demourant en la ville de Milan, ... quarante grosses lances appellées bourdons.⁶

¹ Fauchet, *Origines des chevaliers*, p. 42 v°, éd. cit.

² F. Buttin, *Catalogue de la Collection d'armes anciennes européennes et orientales de Ch. Buttin*, p. 87, nos. 314 et 315.

³ Chastelain, *Chroniques de J. de Lalain*, ch. LXV, p. 677.

⁴ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. II, ch. I V, p. 46 et suiv.

⁵ 6^e compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 166 v° (Arch. du Nord, B. 1931).

⁶ 4^e compte de Robert de la Bouverte, recev. gén.

Certaines lances de joute étaient dites 'demi-plançons', et le rédacteur du tournoi de Nozeroy dit que le Prince d'Orange

1519

Estoit chargé de plançon, alors que d'autres jouteurs se contentaient de

1519

lances qui estoient demy-plançon.⁷

Quant aux lances carrées, un des comptes ci-dessus les différe des lances rondes, comme le font plusieurs autres, dont le suivant:

1420

Au dit Riffart Dyppre pour IIII XIIines de grosses lances rondes que mond. Sr fist prendre et acheter de lui pour lesdites joutes... CVIII sols; à lui, pour VII XIIines d'autres lances quarrées pour semblable cause... CV sols.⁸

Quarrées s'entend dans le sens qu'on lui donnait à l'époque,⁹ ce sont des hampes à section polygonale. Elles figurent dans les comptes de la Maison de Bourgogne de 1420 à 1425.

En Espagne, on trouve encore au XVI^e siècle dans un inventaire une lance de section polygonale:

1560

Otra lanza de armas ochavada.¹⁰

Les bourdonnasses présentent une particularité plus curieuse. Le président Fauchet a noté qu'elles étaient creuses. Le texte suivant signale aussi leur faible résistance:

1523

Le jour que sa dite Majesté josta à la targette; qu'il courut par diverses fois armé à la bourdonnasse.¹¹

Le comte de Valencia, à qui nous empruntons cette citation, voit, dans ces bourdonnasses, des lances creuses utilisées parfois à la guerre, mais surtout pour les joutes et tournois.¹²

des fin. du duc de Bourgogne, f° 231 v° (Arch. du Nord, B. 2048).

⁷ *Relation du Tournoi de Nozeroy*, p. 252.

⁸ 3^e compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 115 v° (Arch. du Nord, B. 1925).

⁹ Cf. à ce sujet C. Buttin, *L'Épée de Nicolas de Lorraine*, p. 140.

¹⁰ *Inventario... del... Duque de Albuquerque*, éd. cit. p. 75.

¹¹ Simancas, Casa Real, leg. 38. Ap. Valencia, *Catálogo*, p. 23, note 1.

¹² *Ibid.* p. 23.

Leur usage à la guerre peut surprendre. Cependant Commines décrit les hommes d'armes de Venise à la bataille de Fornoue:

1495

bardés, bien empanachés, belles bourdonnasses,¹ et après leur défaite, les valets allant

1495

amasser les lances par le champ, dont il y avoit assez, par especial de bourdonnasses, qui ne valoient guères et estoient creuses et légères, ne pesans point une javeline, mais bien peintes.²

Ce ne fut pas seulement ces bourdonnasses dont les hampes furent évidées; certains plançons furent allégés de la même façon:

1496

A Jehan Remy, faiseur de lances demourant à Brouxelles, . . . pour huit grosses bordonnasses vertes, rouges et jaunes qu'il a facetes . . . pour s'en servir aux joutes et tournoy du jour de la solemnité des noces de Madame la Princesse de Castille, . . . XXIII livres et pour huit planchons *creuz* . . . IIII livres.³

Pour les joutes, on présentait ordinairement aux compétiteurs un faisceau de lances de diamètre différent, et ils choisissaient celles qui leur convenaient le mieux. Antoine de la Sale narre ainsi les préliminaires des courses d'une emprise:

1459

Quant tous deux furent venus, le roy . . . envoia [au seigneur de Loisselenc] dix lances esgalles, par dix chevaliers, et qu'il en choisist les cinq. Le seigneur de Loisselenc, comme saige et gracieux chevalier qu'il estoit, remercia le roy très grandement, et puis les envoia à Saintré, qui choisist ainsi que en son emprisne estoit contenu, Saintré, pour abregier, l'en mercya, et dist que *les cinq plus grosses l'on retint*.⁴

Les jouteurs qui ne craignaient point le poids des lourdes lances, pouvaient porter des coups puissants. Jacques de Lalain, particulièrement doué physiquement, ne manquait pas d'en profiter:

¹ Commines, *Mémoires*, liv. VIII, ch. VI, p. 232, éd. cit.

² *Ibid.* p. 234.

³ 5^e compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de Maximilien I^e et de l'archiduc Philippe, f° 201 v° (Arch. du Nord, B. 2155).

⁴ A. de la Sale, *Le Petit Jehan de Saintré*, ch. L, p. 146.

⁵ Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. XII,

Il portoit lances *grosses et pesantes*, par quoi il les faisoit ployer [ses adversaires] jusques sur la croupe des destriers et souvent avenoit qu'il les desheumoit, et demeuroient à chefs nus dedans les rangs.⁵

Cependant ces grosses lances n'étaient pas sans danger. Consulté par deux gentilshommes, qui allaient faire leurs premières armes, le Jouvencel leur donne ce sage conseil:

1466

Vous ne devez jà souhaitier ne convoittier d'avoir grosse lance; car, se vous avez grosse lance et vous actaingnez vostre adversaire sur le bas et il vous touche sur le hault, une moindre lance que la vostre vous renversera; et communément vous ferez meilleur coup d'une lance moyenne que vous pourrez bien manier, que vous ne ferez d'une grosse lance pesante qui vous dessiege de vostre selle.⁶

Il était difficile, avec les lances trop lourdes, de toucher l'adversaire sur le heaume pour l'ébranler plus fortement. Leur trop grande résistance à se rompre risquait d'être néfaste aussi à leur porteur. Au tournoi de Nozeroy, le prince d'Orange qui avait choisi un plançon, réussit à le rompre à la troisième course, mais, ajoute le rédacteur,

1519

afin qu'il ne soit obmis à dire vérité, ledit seigneur prince allat par terre de son coup mesme.⁷

Pareille mésaventure arriva à deux jouteurs, qui, au mariage de Louis XIII, voulurent utiliser des armures de joute du siècle précédent et rompre de grosses lances:

1589

Aussi à la première journée à hault appareil (en laquelle il falloit mettre les plansons en arrest des Chevaliers) quand vint à se choquer les courreurs attaincts de droit fil, allèrent tons deux par terre, si estourdis, qu'ils ne se pouvoient relever.⁸

Les bourdonnasses ou hampes évidées supimaient le risque de pareils accidents. Les jouteurs se faisaient un point d'honneur de

pp. 611-12.

⁶ Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, tome II, ch. XXI, p. 101, édit. publ. pour la Soc. de l'hist. de France. Paris, Renouard, 1889.

⁷ *Tournoi de Nozeroy*, p. 252.

⁸ Pierre de Saint-Julien de Balleure, *Mélanges historiques*, p. 442, Lyon, 1589. Ap. J.-B. Giraud, *Documents...*, tome II, p. 13.

rompre des lances aussi grosses que possible. Les lances creuses leur donnaient l'air de lutter avec des armes redoutables, alors qu'au contraire elles volaient en éclats au choc. Les gens d'armes de Venise comptaient de même effrayer leurs adversaires en arborant leurs belles *bourdonnasses*. La Sérénissime République n'avait-elle pas d'ailleurs fait le même calcul, quand, pour armer les gardes de ses doges, elle avait fait choix de ces fauchards, que leurs dimensions démesurées rendaient en réalité inoffensifs.¹

On peut rapprocher de cette illusion des lances creuses, une supercherie signalée par Gaspard de Saulx-Tavannes: ceux qui redoutaient de ne pouvoir résister au contre-coup de la rencontre avaient 'accoutumé d'affoiblir et de cheviller' leurs lances.

Les jouteurs en étaient venus à se contenter des apparences. Rabelais n'a pas manqué d'user de sa verve à leurs dépens:

Là rompoit, non la lance, car c'est la plus grande resverie du monde dire: 'J'ay rompu dix lances en tournoy, ou en bataille'; un charpentier le ferait bien; mais louable gloire est d'une lance avoir rompu dix de ses ennemis.

Et son cher Gargantua procédait tout autrement:

De sa lance donc assérée, verte, et roide, rompoit un huis, enfonçait un harnois, aculoit un arbre, enclavait un anneau, enlevait une selle d'armes, un aubert, un gantelet. Le tout faisoit, armé de pied en cap.²

A la guerre, pendant longtemps, rien ne limita la longueur des lances: chacun s'efforçait de se munir d'une hampe qui lui permit de toucher son adversaire, tout en restant hors de sa portée. Il en fut ainsi jusqu'aux ordonnances royales sur l'armement. L'uniformité de longueur devint alors la règle, comme le montrent entre autres les bas-reliefs du tombeau de François I^{er},³ ou certains tableaux, tel le *Massacre des Innocents* de Breughel.⁴

Dans les joutes, l'égalité s'imposa dès l'origine. Elle était en effet d'une importance capitale pour ces exercices. Clauses et comptes

rendus ont enregistré sur ce point les plus minuscules détails.

Avant de les rapporter, nous montrerons quelle influence néfaste pouvait exercer la moindre différence. Jacques de Lalain, ce jouteur réputé, en fut lui-même victime. Devant faire 'armes à cheval' à Gand avec un chevalier espagnol, messire Jehan Boniface, il se présenta 'armé de toutes armes' et 'de plusieurs rondelles, l'une sur la main, l'autre sur le coude du bras de la bride, et l'autre tenant au grand gardebras, à manière d'écu'. Ses lances furent 'présentées et baillées au mareschal, et d'autre part celles du chevalier espagnol, pour les mettre à une mesure'. Ceci fait, les deux rivaux commencèrent leur joute. Aux trois ou quatre premières courses, Jacques de Lalain fut incapable de toucher son adversaire, qui, lui, en revanche, l'atteignait chaque fois, car:

1446

ledict Boniface estoit un bon coureur de lance, et seur: et ne failloit point de trouver l'une d'icelles rondelles, et gaignoit bien trois doigts de longueur de lance, en faisant icelles atteintes; parquoy messire Jacques ne pouvoit atteindre. Si fut conseillé de faire oster icelles rondelles, et puis recommencèrent leurs armes, et du premier coup rompirent les deux chevaliers leurs lances.⁵

Trois doigts de longueur de lance à l'avantage de messire Boniface, six à sept centimètres, suffisaient à lui assurer une telle supériorité que l'infortuné Lalain ne pouvait que recevoir les coups sans les rendre.

Dans ses *Mémoires*, le même chroniqueur rapporte que les lances étaient mesurées et munies de leurs garnitures le jour même des joutes. Au pas de l'Arbre-d'or, on avait dressé sur une place de Bruges la tribune des juges commis 'pour garder ledict pas en justice et en raison':

1474

Devant le huard des juges se ferroyent et mesuraient toutes les lances; ne de tout le pas ne fut lance tenue pour rompue, qu'elle ne fust mesurée à la mesure par lesdits juges ordonnés, ne lance courue sans mesure.⁶

¹ Ap. C. Buttin, 'Les armes d'hast... : Le fauchard', *Bulletin des Amis du Musée de l'Armée*, n° 46, p. 124. Paris, mars 1937.

² Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. XXIII.

³ Abbaye de St-Denis.

⁴ Musée de Bruxelles.

⁵ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XVI, p. 421.

⁶ *Ibid.* liv. II, ch. IV, p. 543. Voir aussi liv. I, ch. IX, p. 382.

Les comptes de la Maison de Bourgogne confirment ce témoignage et dans les sommes réglées pour les joutes on note les dépenses suivantes:

1481

Item, une clôture de bailles où l'on ferroit lesdites lances, ausdictes joutes. III sols

Item à trois compagnons qui aiderent à ferrer, desclouwer et mectre à point lesdites lances VII sols, VI den.¹

La longueur à mesurer n'était pas celle de la hampe, mais la longueur utile dépassant l'arrêt de lance. La plupart des pas d'armes l'ont spécifié dans leurs chapitres. Les lances doivent être de même longueur de l'arrêt à la pointe, pour les joutes à disputer avec harnois de guerre:

1442

Les lances seront d'une même longueur depuis la pointe du fer jusqu'à l'arrêt, desquelles lances baillerai la longueur.²

1445

Chacun de nous portera lances de telle grosseur qu'il lui plaira, sauf qu'elles seront de mesure et de longueur, et à mesurer depuis l'arrêt jusqu'au bout de la pointe de la lance.³

1459

Le roy incontinent fist mesurer leurs lances, qui devoient estre de la poincte jusques à l'arrest de xij pies de long.⁴

Pour les courses avec harnois de joute et lances courtoises, la longueur se mesure entre le rochet et l'agrappe, l'arrêt de lance spécial à ces armes. L'auteur du *Costume militaire des Français* termine ses remarques par quelques considérations sur l'arme des jouteurs:

1446

Quant est des lances, les plus convenables raison de longueur entre grappe et rochet, et aussy celles de quoy on use le plus communement est de treze piez ou de treze piez et demy de long.⁵

¹ 2^{me} compte de Louis Quarrié, recev. gén. des fin. des ducs et duchesse d'Autriche et de Bourgogne, f° 272 (Arch. du Nord, B. 2124).

² Monstrelet, *Chroniques*, ch. CCLXX, édit. Buchon, tome VII, p. 211. Les clauses de cette 'entreprise' ont été rééditées par Frédéric Lépine, *Le Pas de l'Arbre de Charlemagne*, p. 13, Dijon, Jobard.

³ Chastelain, *Chroniques de J. de Lalain*, ch. XXVI, p. 630.

Les Pas du Perron Fée comprenaient trois 'escus'. Celui qui heurtait au troisième s'engageait à 'fournir xj courses de lance, en selle de guerre et harnais de joute' avec

1463

lances de mesure, garnies d'agrapes et de courtois rochés.⁶

Toutes ces prescriptions classent donc d'une part les lances munies de pointe et d'arrêt, d'autre part les armes garnies de rochet et d'agrappe, distinction très importante comme nous le verrons.

Certains articles des pas d'armes spécifient les conditions de rupture des lances, ils suivent la même classification. Voici une clause destinée à compliquer la tâche des compétiteurs:

1474

... mulles lances ne furent tenues pour rompues, s'il n'y avoit quatre doigts de francs au-dessous du roquet, ou devant la grape.⁷

Au contraire, pour une compétition disputée avec lance de guerre, la rupture doit se produire entre la pointe et l'arrêt de lance. Aux joutes de la Fontaine de Pleurs:

1449

les chapitres portoient qu'un chacun d'eux devoit courre d'une lance tant et si longuement, et sans changer, que la dite lance seroit rompue entre le fer et l'arrêt.⁸

Ce ne sont pas seulement les chapitres des pas d'armes, qui témoignent en faveur de cette discrimination: agrappes et rochets sont partout inseparables les uns des autres.

Dans les inventaires, les scribes ne tiennent pas compte des arrêts de lance, mais relèvent soigneusement les garnitures des lances courtoises en même temps que les rondelles. Un inventaire de l'Écurie du Roi comporte:

⁴ de la Sale, *Jehan de Saintré*, ch. XXXV, p. 109, éd. cit.

⁵ *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 11, éd. cit.

⁶ *Les Pas du Perron Fée...*, publiée par Félix Brassart, pp. 45-46. Douai, Crépin, 1874.

⁷ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. II, ch. IV, p. 549, col. 1.

⁸ Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. LXVI, p. 677, col. 2.

1411

4 rondelles à jouter, une agrafe et 6 roches.¹

Dans la 'quatrième armoire' d'un 'galletas' du duc de Lorraine, se trouvaient:

120. Troys rondelletz de lances...

122. Neuf agrappes de lances

123. Neuf fers de lances à rocquetz.²

En adoptant cet engin, l'Angleterre en avait conservé la désignation française, et l'équipement d'un jouteur comprenait:

1408

vi Vamplates and xij Grapers and xij Cornallis and xi Speris,³

énumération dans laquelle il est aisé de reconnaître les 6 rondelles, les 12 agrappes et les 12 couronnes ou roches destinées aux quarante hampes de lance.

Les chapitres d'un pas d'armes, disputé de l'autre côté de la Manche, énoncent une clause imposant même longueur aux lances garnies de leurs roches, rondelles et agrappes:

1408

To crie a Justus of Pees: 'And on the sayde day, there beyng offecers of armis schuyng thayre mesure of thayre speris garnyst, that ys, cornalle, wamplate and grapers, all of a syse, that they schalle just with, and that the sayde comers may take the lengthe of the sayde speris.'⁴

Dans les comptes, les achats des agrappes sont toujours joints à ceux des roches et des rondelles; on trouve ainsi dans les dépenses faites par le comte de Charolais pour les joutes tenues à Gand:

XXII^e jour de Juing, l'an mil CCCC et XVI... pour VI garnisons de lances, c'est assavoir: rondelles,

agrappes et roches à ung escu d'or la pieche, valant une livre, II sols de gros.⁵

C'est aux armuriers que ces pièces sont commandées, et non aux simples marchands auxquels s'achetaient les arrêts en cuir, ni aux fustailliers qui, eux, fournissaient les hampes garnies ou non de ces cuirs. De nombreux comptes en témoignent:

1420

A Pierre l'armurier, demourant à Brouxelles,... pour XII rondeles, XII agrapes et XII roches, X livres, X sols.⁶

1423

A Jehan Vicheron, armurier demourant audit lieu de Brouxelles,... ensemble les garnissures de VIII lances est assavoir: rondeles, roches et agrappins qui de lui ont été prises et achetées pour mond. Sr par marché fait: XXX livres.⁷

1428

A Pierre Rabot, armurier, demourant audit lieu de Lille, pour VI rondelles garnies d'agrappes et de roches... VII livres, IIII sols.⁸

1434

Jehan Vicheroul, armurier de mons., demourant à Bruxelles, six agrappes, six rondes et six roches...⁹

Inutile de prolonger davantage cette énumération monotone. Il faut cependant encore remarquer un dernier compte. Il mentionne des clous d'ornement pour fixer les garnitures des lances, et il omet naturellement parmi celles-ci les rondelles qui, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, étaient simplement engagées sur les hampes:

1449

A Jehan de Bonnes, armurier dudit seigneur... pour LXX bocetes pour clover les agrappes et roches toutes d'une taille, avec lesquelles ils devront jouter, et ainsi ceux qui viendront pourront prendre la longueur de ces dites lances.¹⁰

¹ 3^e compte de Jean Huten Hoven, recev. gén. des Flandres et d'Artois, f° 142 v^o (Arch. du Nord, B. 4088).

² 2^e compte de Guy Guibaut, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 217 v^o (Arch. du Nord, B. 1923).

³ 5^e compte de Guy Guibaut, f° 167 v^o (Arch. du Nord, B. 1929).

⁴ 10^e compte de Guy Guibaut, f° 167 v^o (Arch. du Nord, B. 1938).

⁵ 6^e compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, recev. gén. des fin. du duc de Bourgogne, f° 187 (Arch. du Nord, B. 1951).

¹ Recueil d'inventaires des dues de Lorraine, p. 22. Nancy, R. Wiener, 1891.

² Abiliment for the Justus of Pees (Paxton MS., Lansdowne 285), ap. Way, 'Illustrations of Medieval Manners and Costume from Original Documents', *Arch. Journ.* 1847, p. 228, et Dillon, 'Tilting in Tudor Times', p. 311, *ibid.* Sept. 1898.

³ Ap. Way, *op. cit.* p. 232: 'Et en ce même jour, il y aura des officiers d'armes montrant la mesure de leurs lances garnies, à savoir, roches, rondelles et agrappes,

des lances dudit seigneur, VI gros; pour V agrappes pour ledit seigneur, 11 florins VI gros.¹

Les harnois de joute ne sont pas toujours la propriété de ceux qui les endosserent, et sont parfois mis à la disposition de 'ceux qui métier et besoin en auront' par l'entrepreneur d'un pas d'armes,² ceux qui le préfèrent trouvent des armures à louer,³ et les garnitures des lances courtoises, elles aussi, sont parfois simplement prises en location. Pour les joutes de Bruges, le duc de Bourgogne dut payer entre autres:

1481

A Jehan de Ber, armurier... pour le louage de six rochets et six agrappes, par marchié fait XXIII sols.⁴

Naturellement il fallait restituer ces pièces après les joutes et à défaut, le même armurier réclama à cette occasion:

1481

pour vingt une agrappes qui ont esté perdues aux dites joutes, IIII livres, IIII solz.⁵

Au point de vue artistique, les agrappes, comme les rochets, n'étaient presque jamais décorées. Cependant ces garnitures furent dorées pour certaines parades:

1405

A Jehan le Voleur, peintre et varlet de chambre de Mds... pour... VII lances, VI rondelles, ... et rochez, agrappez, et clochettes dorées.⁶

Le livre du *Costume militaire des Français* décrit ainsi cette garniture qui, sur les lances courtoises, tient la place de l'arrêt des hampes de l'arme de guerre:

1446

lesdites grappes sont voulentiers plaines de petites pointes agues comme petiz dyamens, de grosseur comme petites nouzilles, lesquelles pointes se vien-

¹ Lecoy de la Marche, *Comptes et Mémoires du roi René*, no 598, pp. 223-4. Paris, Picard, 1873.

² Cf. Chastelain, *Chronique de Lelain*, ch. LX, pp. 672-3.

³ A. de la Sale, *Des anciens tournois et faictz d'armes*, édit. B. Prost, p. 209. Paris, Barraud, 1878.

⁴ 2^{me} compte de Louis Quarre, recev. gén. des fin. des ducs et duchesse de Bourgogne, f° 272 (Arch. du Nord, B. 2124).

⁵ *Ibid. loc. cit.*

⁶ Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, tome I, p. 21. Paris,

nent arrêter dedens le creux de l'arrest, lequel creux de l'arrest plain de bois ou de plomb affin que lesdites pointes ne puissent fourir, par quoy vient ladite lance à tenir le cop: en faczon quil fault que elle se rompe en piéces, que len assigne bien ou que le jousteur ploye leschine si fort que bien le sente.⁷

Faute d'avoir compris ce qu'était 'le creux de l'arrest', le comte de Belleval a imaginé, dans les commentaires qu'il a consacrés à ce passage, une interprétation erronée. Pour lui, 'l'intérieur du faucre étant doublé de bois tendre, on garnissait la partie de la hampe, qui y reposait, de petits morceaux de fer, gros comme de petites noisettes et taillés en pointe de diamant', que l'on appelait *grappes*, afin d'assurer l'adhérence.⁸

Édouard de Beaumont reprit cette définition, en y ajoutant l'idée que l'agrappe fut l'origine de la rondeille de lance.⁹

Viollet-le-Duc, pour expliquer l'engin décrit dans ce texte, invente un 'collier de billettes' mobile sur la longueur de la poignée de la lance, repoussé à l'avant 'lorsqu'on mettait la lance sur le faucre'. Faute de connaître une arme munie d'une pareille garniture, il en dessine le modèle avec son imagination coutumière.¹⁰

Plus tard, un conservateur du Musée de la Porte de Hal fait de l'agrappe un volumineux chapelet d'acier enroulé plusieurs fois autour de la hampe.¹¹

Mais c'est la théorie de Viollet-le-Duc, qui allait être adoptée et diffusée. Le colonel Robert la commente ainsi dans sa notice sur les armes d'hast: 'la poignée [de la lance] était garnie d'un collier de billettes d'acier qui empêchaient la main de glisser et qui continuant leur mouvement, au moment du choc, décomposaient l'à-coup.'¹² Maindron reprend la même explication dans des termes analogues.¹³ Dans son glossaire, Gay donne au terme 'grappe'

Plon, 1849.

⁷ Belleval, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 12.

⁸ *Ibid.* pp. 75-76.

⁹ Beaumont, *Les Collections célèbres d'œuvres d'art...* publiées par E. Lièvre, pl. 40. Paris, Goupil, 1869.

¹⁰ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, tome VI, pp. 161-2, fig. 13.

¹¹ Van Vinkroy, *op. cit.* p. 207.

¹² Robert, *Catalogue*, tome III, pp. 276-7.

¹³ Maindron, *Les Armes*, p. 193. Paris, Quantin, 1890.

une définition déduite de celle qu'avait présentée Belleval, négligeant la mobilité prêtée à cet engin par Viollet-le-Duc.¹ Mais il croit devoir distinguer entre agrappe et grappe et veut voir dans la première 'un fer de lance courtoise pour la joute', comme le rochet.² Il n'est pas jusqu'à Boeheim, justement réputé pour la haute conscience qu'il a apportée dans l'étude de l'histoire de l'armement, qui n'ait, lui aussi, mentionné l'agrappe baladeuse de Viollet-le-Duc. Il ajoute toutefois en note que Belleval déclare n'avoir jamais vu pareil engin, et qu'il ne l'a lui-même jamais rencontré dans les documents allemands du xv^e siècle.³

Dans son ouvrage sur Jeanne d'Arc, A. Harmand a évité ces erreurs, et dit très exactement ce qu'était cette garniture de la lance de joute.⁴ Il a simplement omis de l'opposer à l'arrêt de lance, qui aurait plus justement figuré dans son cadre, puisque c'est la lance de guerre qu'il étudiait.

L'agrappe, que l'on rencontre dans les textes des xiv^e et xv^e siècles et les premières années du xvi^e siècle, sous les formes *agrappa*, *agraphe*, *agrappin*, *grappe* et même *crappe*, était au milieu du xv^e siècle, comme la définit le manuscrit de 1446, une colerette de métal, fixée sur le fût de la lance, en arrière de la poignée, et dont la face inférieure était garnie de petites aspérités, régulièrement disposées, 'grosses comme de petites noisettes et aiguës comme de petits diamants'. Le creux de l'arrêt, garni de bois ou de plomb, dans lequel venaient s'imprimer ces pointes lors du choc, était non pas le dessus de l'arrêt de cuirasse, mais la face verticale de l'arrêt de cuirasse de joute de type milanais.

Des lances munies de ces agrappes à pointes de diamant existent à la Real Armeria de

Madrid;⁵ et l'emploi de cet accessoire en France est confirmé par une miniature d'un manuscrit de Froissart du xv^e siècle, partiellement reproduite dans le glossaire Gay.⁶

Sur un manuscrit anglais du troisième quart du xv^e siècle, 'L'Histoire de la naissance, de la vie et de la mort de Richard Beauchamp, comte de Warwick',⁷ figure une agrappe légèrement différente. Elle est formée d'un manchon métallique fixé au-dessous de la poignée qui est découpé en dents de scie. Ces dents assurent le même office que les noisettes de l'agrappe du manuscrit publié par de Belleval.

Les fûts des lances courtoises furent fréquemment décorés. Recouverts de teintes claires ou foncées, ils étaient parfois aux couleurs des jouteurs. Certains, comme Jehan de Boniface, le célèbre adversaire de Jacques de Lalain, faisaient inscrire une devise sur leurs hampes. Ce chevalier sicilien portait sur les siennes cette courte sentence 'Qui a belle done, la garde bien'.⁸

Certaines hampes reçurent un décor de luxe:

1385

Vingt quatre lances faites de vermillon, et glacées de bresil et vernissées.⁹

Même ceci ne suffit pas à la pompe dont s'entouraient certains jouteurs et leurs armes furent habillées des plus riches ornements. Dans une joute tenue à Paris qui réunit entre autres les ducs d'Alençon, de Brabant, d'Orléans, en présence du duc d'York, quelques champions portèrent des

1415

lances couvertes de martres zebelines.¹⁰

Les planches de certains albums édités en Allemagne¹¹ reproduisent d'innombrables rencontres de jouteurs au siècle de Maximilien I^e.

¹ Gay, *Gloss.* I, p. 793, col. 1.

² *Ibid.* I, p. 12, col. 1.

³ Boeheim, *Waffenkunde*, p. 328 et figs. 386 et 387. Leipzig, Seemann, 1890.

⁴ Harmand, *op. cit.* p. 280.

⁵ V. de Valencia de Don Juan, *Catalogo*, I, 25, pl. I; I, 26; I, 33, pl. VI, etc.

⁶ Ms. de Froissart, Bibl. Nat. ms. fr. 2648. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 67, col. 2.

⁷ Rous MS., British Museum: Richard, comte de Warwick, joutant devant le roi de France. Ap. Dillon,

Tilting in Tudor Times. A Souvenir of the Royal Naval & Military Tournament, p. 19. London, Gale & Polden, 1906.

⁸ Chastelain, *Chroniques de Lalain*, ch. LXV, p. 677.

⁹ Arch. nat. KK, 34, fol. 61. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 454, col. 1.

¹⁰ Jean le Fevre, Seigneur de Saint-Rémy: *Chroniques*, ch. LII, p. 476.

¹¹ Voir notamment Hefner-Altenbeck, *Burgmäiers Hans Turnierbuch*, Frankfurt am Main, 1853; Leitner, *Freydal*, Wien, 1880-2; Haenel, *Der sächsischen Kurfürsten Turnierbücher*, Frankfurt, 1910.

Elles offrent des exemples de tous ces types de décoration, et certaines montrent un désir de paraître qui ne connaît pas toujours les limites du bon goût. Quelques lances ne sont-elles pas ornées de pompons crème et or, fleuries de roses pâles, chargées de guirlandes de rubans de couleurs variées ou revêtues d'autres collifichets efféminés (pl. XLVII, b)?

Les textes cités au sujet de l'agrappe mentionnent presque tous à ses côtés les deux autres garnitures des lances courtoises: la rondelle et le rochet.

Leur emploi remonte bien avant l'invention de l'arrêt de cuirasse.

La rondelle dont nous avons noté précédemment l'existence au XIII^e siècle servit presque exclusivement pour les joutes. Voici, extraite des 'lettres pour faire armes du chevalier Jean de Werchin', une prescription qui interdit son emploi avec le fût de l'arme de combat:

1^{er} juin 1402

Aurons chacun une lance de guerre, où ne pourra avoir agrappe, ni rondelle.¹

Pour conserver l'aspect de l'arme de guerre, il convenait d'éviter ces garnitures, réservées aux lances 'munies de courtois rochets'.

Les inventaires se référaient à l'utilisation spéciale des rondelles de lance pour les distinguer des pièces de l'armure portant le même nom:

1530

Trois rondelles à mecre à la lance pour jouster.²

On dut limiter les dimensions de ce garde-main, que des jouteurs voulaient par trop développer à la mode d'Outre-Rhin. On lit ainsi dans un des chapitres du pas d'armes de l'Arbre de Charlemagne:

1442

Chacun portera ses garnisons de lance et de fers, excepté que la rondelle qui git sur les mains ne sera que de quatre doigts de large et non plus.³

¹ Monstrelet, *Chroniques*, liv. I, ch. VIII, p. 89, éd. cit.

² Recueil d'inventaires des ducs de Lorraine, p. 11, éd. cit.

³ Monstrelet, *Chroniques*, ch. CCLXX, p. 211, éd. cit.

⁴ Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. XXVI, p. 630, col. I.

⁵ Costume militaire des Français en 1446, p. 12, éd. cit.

D'autres tenants de pas d'armes ne se souciaient au contraire aucunement de ce détail et Jacques de Lalain annonçait:

1445

Chacun pourra porter garnison de fer et de rondelles telles que bon lui semblera.⁴

Longtemps en France on se contenta de couvrir la main. D'après le manuscrit du *Costume des Français*:

1446

Les rondes des susdictes lances ne couvrent tout autour au plus aller que ung demy pié...⁵

Cependant quarante ans plus tard, les grandes rondelles de lances à la mode germanique firent leur apparition en France. La rondelle garde-main coulissait librement sur la hampe. Il n'en était pas de même pour la pièce venue d'Outre-Rhin. Véritable bouclier, elle protégeait le côté droit du jouteur de l'épaule à l'ensfourchure, et afin de la fixer, le fût de la lance était muni d'une collarette spéciale à laquelle des vis assujettissaient cette rondelle. Ainsi le duc d'Orléans fit acheter en la ville de Melun:

1484

une douzaine de lances toutes prestes, garnies de rochetz, d'agraffes et de contre-rondelles.⁶

Dans les dépenses relevées pour le harnois de joute de François d'Angoulême figurent entre autres, les sommes payées pour

1514

seize rondelles de lances.
cinq contre rondelles.⁷

Enfin dans les comptes de la Maison de Bourgogne, ces mêmes contre-rondelles apparaissent au début du XVI^e siècle, à la même époque que des achats de harnois de joute à la mode d'Allemagne. Ces dernières armures imposaient aux jouteurs des méthodes particulières, que nous examinerons dans un autre chapitre.

La rondelle garde-main eut toujours une forme circulaire, soit plate comme un disque,⁸

⁶ Catal. de Joursanvau, n° 674. Ap. Gay, *Gloss*, tome I, p. 12, col. 1 et tome II, p. 67, col. 2. J.-B. Giraud donne ce même texte avec l'orthographe *agraffes*. Ap. *Documents...*, tome II, p. 35.

⁷ J.-B. Giraud, 'Une armure de joute en 1514', *Documents...*, tome II, p. 35.

⁸ Voir notamment *St Georges combattant le dragon* par V. Carpaccio à Venise.

soit en calotte sphérique. On rencontre aussi, en Allemagne, une forme en tronc de cône.¹

Cette garniture de la lance reçut tous les décors qui furent successivement appliqués aux armures. Certaines rondelles furent peintes en même temps que les harnois:²

1402

A Colart de Laon, peintre, pour . . . 12 autres lances avecque les rondelles peintes à la devise dudit Sgr et des couleurs qu'il porte.³

Pareille mode se retrouve au XVI^e siècle:

1505

A Maître Jacques van Latham . . . peintre du Roy . . . pour avoir painct des couleurs de jaune, rouge et gris . . . douze lances, six rondelles . . . Et pour avoir painct de noir dix neuf lances et six rondelles.⁴

Pendant la période, où triompha le harnois blanc,⁵ les rondelles furent volontiers *polies au clair*:

1448

A Mermet du Perry, armeurier d'Aix, . . . pour avoir fourbi . . . huit rondelles de lance.⁶

Comme l'armure, elles furent gravées et dorées. L'une des planches du célèbre album Jacob⁷ reproduit quelques pièces complémentaires de l'armure de George Clifford, Earl of Cumberland, parmi lesquelles se trouvent quatre rondelles de lance décorées dans le même style que l'armure. Ces rondelles étaient d'ailleurs conservées avec le harnois lui-même à Appleby Castle⁸ et se trouvent aujourd'hui, ainsi que cette armure, à New York au Metropolitan Museum. L'Angleterre a hérité de la splendide rondelle de lance gravée aux armes de l'Empereur Ferdinand I⁹ ou Maximilien II, qui, avec un chanfrein du même décor, était l'orgueil de la collection Nieuwerkerke.¹⁰ Elle est entrée à Londres à la Wallace Collection, et il n'en reste plus en France que l'excellente gravure de l'album Édouard Lièvre.¹¹

¹ Cf. les planches de *Theuerdank* ou de *Freydal*.

² Cf. C. Buttin, *Les Bardes articulées* . . . ch. IV, p. 23.

³ *Comptes de l'Ecurie du roi*, ff. 73 et 74. Ap. Gay, *Gloss*, II, p. 12, col. 1.

⁴ 14^{ème} compte de Simon Longin, recev. gen. des fin. de Philippe, roi de Castille, f° 359-60 (Arch. du Nord, B. 2191).

⁵ Cf. C. Buttin, *Le Guet de Genève*, p. 44, ou *Les Bardes articulées* . . . ch. IV; p. 24.

⁶ Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémo-*

De nombreux documents iconographiques des XIII^e et XIV^e siècles montrent des jouteurs armés de lances munies de roches. L'auteur du célèbre poème du tournoi de Chauvinci n'a pas manqué de doter de cette garniture les lances des jouteurs, dont il chante les exploits:

1285

Desus les pennes des escus
Se fièrent des roches agus,
Qui des lances li trans brisérent.¹²

Il note un détail, qui ne cessera d'être de règle. Les fûts des lances ne reçoivent leurs roches que sur les lieux des joutes. Chacun apportait avec soi ces fers, et les hérauts, pour presser les concurrents leur criaient:

1285

Or, tost, Signors, la nus aproche.
Qui a rochet, sa lance enroche.
Qui cil de la, a grans bracies,
Ont grosses lances enrochies.¹³

Dès leur apparition, ces roches, destinés à rendre la lance moins dangereuse et à accroître son mordant sur le métal, se présentent sous forme d'une douille dont le fond est extérieurement muni de trois fortes et courtes pointes, légèrement évasées. La hampe ne se brise que si l'extrémité de la lance ne glisse pas sur l'armure adverse, et la triple pointe assure l'adhérence voulue.

A l'occasion des réjouissances données en l'honneur du mariage du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, eurent lieu à Bruges des joutes au cours desquelles se produisirent des compatriotes de la nouvelle duchesse. Ils lutèrent aussi entre eux et, nous dit le chroniqueur,

1429

dura la joute assez longuement, à peu rompre de bois; car les roches ne polvoient prendre sur les escus et harnois, nobostant qu'ils y mettoient grant peine.¹⁴

⁷ Cf. Dillon, *An Almain Armourer's Album*, pl. XXIX. London, W. Griggs, 1905.

⁸ Cf. C. Buttin, 'L'école de Greenwich et ses origines', p. 306, *Gazette des beaux-arts*, 1929. ⁹ A. 342.

¹⁰ *Les Collections célèbres d'œuvres d'art*, pl. 40. ¹¹ *Les Tournois de Chauvinci*, vers 1997, p. 87, éd. cit.

¹² *Ibid.* vers 1951, p. 86.

¹³ Jean le Fevre, seigneur de Si-Rémy, *Chroniques*, ch. CLV, éd. cit., tome IX, p. 330.

Bien que munie de rochet, la lance courtoise n'en portait pas moins sur les heaumes des coups douloureusement ressentis par les joueurs. Afin d'éviter de donner prise aux rochets, on ne laissa aucun relief aux clous et rivets des casques de joutes:

1446

qui ont les uns la teste embotie, et les autres ont la teste du clou lissée affin que le rochet ny pregne.¹

Nous verrons, d'après certains comptes du XIV^e siècle, que cette garniture était demandée aux heaumiers. De tout temps les rochets furent parmi les pièces coûteuses, nécessaires aux jouteurs, aussi étaient-ils soigneusement conservés dans les armureries. De nombreux inventaires en font mention, tel celui du comte d'Auxerre:

20 novembre 1333

Item XXIIII rochez et III selles à joster.²

Un demi-siècle plus tard, les scribes notaient la variété de leurs différents types:

20 octobre 1388

Item, XIX roches de fer à jouter de plusieurs façons.³

Le relevé des dépenses faites au château de Ripaille pour les joutes de Thonon, organisées par Marie de Bourgogne, comprend à côté de l'achat, la remise en état de rochets, dont les pointes, vraisemblablement émoussées, avaient dû perdre leur mordant:

1414

Item, por 15 rochets novos, chascun vendu 5 gros, fait marchié par Pierre de Menthon, 6 fl. 5 d. gr.; item, pour rapareilier 11 rochets rôts de ceux de Monseigneur, 18 d. gr.⁴

L'auteur anonyme du *Costume militaire des Français*, déjà si souvent cité, décrit ainsi l'engin, placé en France à l'extrémité de lances courtoises:

¹ *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 7, éd. cit.

² Ap. Jules Gauthier, 'L'armement d'un chevalier au XIV^e siècle', *Bulletin archéol. du Comité des trav. historiques*, 1883, p. 101.

³ Invent. d'artillerie et d'armes, fo 8 v^o (Arch. du Nord, B. 20.168).

⁴ Max Bruchet, *Le Château de Ripaille*, p. 363. Paris, Delagrave, 1907.

1446

lesdiz rochez sont vouluntiers de ouverture entre chascune des trois pointes de deux doiz et demy ou trois au plus.⁵

Cette pièce n'a pas retenu particulièrement son attention, et il semble qu'il n'y eût aucune différence entre les rochets utilisés en France et dans les pays environnans. Les Musées de Vienne⁶ et de Madrid⁷ notamment possèdent chacun quelques rochets, dont les douilles plus ou moins épaisses, les pointes plus ou moins longues, correspondent à des hampes plus ou moins grosses, mais tous ont la même forme générale.

Il nous reste enfin à signaler que les 'rochetae' cités dans le glossaire Gay au mot *rochet*, d'après des documents de 1381 et 1449, n'ont rien de commun avec les lances courtoises. Ce sont des flèches incendiaires, les roquettes, ancêtres des fusées volantes, dont un inventaire de l'époque a clairement défini l'objet:

1347

Vingintiquinque rochetis sive querellis ad iactandum ignem.⁸

Le rochet au début du XV^e siècle était devenu un véritable symbole. Sans autre commentaire, l'exposition de cet emblème suffisait même à affirmer les intentions pacifiques d'un État, ainsi que le rapporte l'un des chroniqueurs de la Maison de Bourgogne:

1407

Le duc fit pendre par dessus l'huis par dehors 2 lances dont l'une si avoit fer de guerre et l'autre si avoit fer de rochet... en signification que qui voudroit avoir à lui paix ou guerre si le prenoit.⁹

Les lances mornées

L'amour du risque amena, dès le XIV^e siècle, certains hardis jouteurs à défier leurs adversaires, à faire armes non plus avec les lances

⁵ *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 11, éd. cit.

⁶ Cf. Boheim, *Album... der Waffensammlung des Allerhöchsten Kaiserhauses*, tome I, pl. i.

⁷ Cf. Valencia, *Catalogo...*, I, 33, 180, 181, 182.

⁸ Cf. F. Gabotto, 'Estratti dai conti dell'Archivio Camerale di Torino relativi ad Ivrea', dans *Documenti e studi sulla storia d'Ivrea*, I, Pinerolo, Chiantore.

⁹ Monstrelet, *op. cit.* p. 59.

courtoises, mais avec les lances de guerre. En 1382, un chevalier français, qui avait rejoint l'armée du roi d'Espagne pour satisfaire ses goûts belliqueux et ne réussissait pas à y étancher sa soif d'aventures, demanda à l'ost des Anglois, que on le veulst recueillir et délivrer de trois coups de fer de glaive'. Il obtint satisfaction, et Froissart intitule le récit de la joute: 'Comment Tristan de Roye et Miles de Windesore coururent trois lances à fers acérés devant la cité de Badeloque en Portingal'.¹ Quelques années plus tard, un Anglais combattif, Pierre de Courtenay, vint en France pour échanger quelques coups de lance. Le roi ne le lui permit point. Dépité, messire de Courtenay se gaussa des chevaliers de France, tant et si bien que l'un d'eux, le sire de Clary, passa outre l'interdiction royale. Près de Calais, ils convinrent de jouter en armes de guerre et sur le terrain

1389

leur furent baillés les glaives à pointes acérées, de fer de Bordeaux, tranchans et affilés: en les fers n'y avoit rien d'épargné, fors l'aventure telle que les armes l'envoient.²

Le belliqueux Pierre de Courtenay se retira de l'affaire avec la lance française dans l'épaule. Quant au sire de Clary, il faillit être saisi et banni, et l'eût été, si sa bravoure n'eût ému une belle dame, qui intercéda en sa faveur.

Ce ne fut pas seulement pour répondre aux défis de ces duellistes, enragés de ne trouver l'occasion de faire preuve de leur courage, que la lance de guerre fut utilisée en dehors des champs de bataille. Les clauses des joutes de Saint-Inglebert, proclamées en novembre 1389, annoncent que les trois *entrepreneurs* délivreront à tous chevaliers et écuyers 'qui venir y voudront chacun de cinq pointes de glaive ou de cinq de rochet, lequel que mieux leur plaira'.³

Le xv^e siècle conserva cette coutume, et nous avons vu fréquemment que pour les joutes, les lances étaient mesurées de l'arrêt à la pointe. Il n'y aurait donc pas grand' chose à ajouter à

¹ Froissart, *Chroniques*, liv. II, ch. CXLVI, éd. cit., tome II, p. 194. Voir aussi liv. III, ch. LIX.

² *Ibid.* liv. IV, ch. V, tome III, p. 20.

³ *Ibid.* liv. IV, ch. V, tome III, p. 22.

⁴ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. VIII, p. 376, col. 2.

ce sujet, si le milieu de ce siècle n'avait apporté une modification inattendue à ces armes de guerre pour leur emploi dans les joutes.

Au lieu de continuer à munir leurs hampes du fer pointu de la lance de guerre, on leur donna une extrémité spéciale.

Le pas de l'Arbre de Charlemagne couru en 1443 comprenait encore onze courses de lance à fers émoulus, à cheval, en selle et harnois de guerre, pour qui viendrait frapper à l'écu noir.⁴ Celui de la Belle Pèlerine tenu en 1448 engagait le jouteur, qui touchait à l'écu blanc à 'accomplir contre le chevalier à la pèlerine six courses de lance à la toile à fers émoulus, tels que l'on a accoustumé de porter en armes, et en harnois et selle de guerre'.⁵

Ces fers émoulus ne diffèrent encore aucunement de ceux des lances de guerre. Un an plus tard, pour décrire les haches des armes à pied d'un autre pas d'armes, celui de la Fontaine de Pleurs, Olivier de la Marche mentionne un détail curieux:

1449

[Les haches] furent ferrées d'une platine de fer plate, à trois testes de clouds gros et courts, en façon de diamants, et assez à la manière que l'on ferre lances pour jouster en armes de guerre, sans roquet.⁶

Si ce chroniqueur n'avait terminé sa comparaison par les deux mots *sans roquet*, on pourrait être tenté de penser, qu'à son époque, on avait pris l'habitude d'utiliser, à l'occasion des joutes, la même ferrure d'extrémité pour les lances courtoises comme pour les lances de guerre. Il n'en est rien. Merlin de Cordeboeuf nous apporte en effet une nouvelle précision, qui permet de différencier nettement, les unes des autres, ces diverses garnitures:

1450

La lance sera comme une lance de guerre, ronde et légère, à arrest de cuir, et, en lieu de rochet, y aura boeste de fer à trois grains dorge groz, comme trois petits doiz, et ne seroient point daciez ne trempez, mais seront bruniz et les plus clers quon les pourra faire.⁷

⁴ Mathieu de Coussy, *Chroniques*, ch. XXXIX, p. 69, col. 1.

⁵ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XXI, p. 435, col. 1.

⁶ Merlin de Cordeboeuf, *Des chevaliers errants*, ap. Belleval, p. 82.

Les lances de guerre employées pour la joute au milieu du XV^e siècle étaient donc munies à leur extrémité non plus de bons fers 'tranchans et affilés', mais d'une douille avec trois courtes pointes. Cette ferrure, sorte de rochet de petit format, différait du véritable rochet en ce qu'elle était en fer, alors que la garniture de la lance courtoise était du meilleur acier et dûment forgée et trempée.

Il y avait près d'un demi-siècle que durait l'usage de ces 'boîtes de fer', lorsque leur fut donné le sobriquet, qui servit à les désigner. Voici avant leur baptême un achat qui corrobore la distinction établie par Merlin de Cordeboeuf:

1495

A Hughes Beckman, faiseur de rochets, demourant audit Bruxelles, la somme de seize livres, quatre solz qui deue lui estoit pour soixante douze roichets dont les XXXVI estoient d'acier et les autres de fer qu'il a aussi venduz et delivrez;... pour servir aux joustes que icellui Sr feist faire en sa ville de Malines... les trente six rochets d'acier, de six solz et les autres trente six de trois solz.¹

A cette époque les rédacteurs des comptes ne disposent que d'une seule désignation, et c'est en spécifiant s'ils sont de fer ou d'acier, qu'ils distinguent les rochets destinés aux lances de guerre de ceux forgés pour les lances courtoises. L'acier de ceux-ci brillant et clair formait le plus vif contraste avec la couleur terne des autres. Cette opposition valut aux rochets des lances de guerre le surnom de *mornes*, et c'est sous ce titre que dès 1497 on les rencontre dans les textes.

La nette démarcation, que nous avons réussi à établir entre les arrêts de lance et les agrappes, confirme pleinement l'exactitude de cette filiation. Ce sont toujours des arrêts, qui sont fixés sur les hampes munies à leur extrémité de rochets de fer, de platines de fer à trois têtes, ou de boîtes de fer à trois grains d'orge. Il en est de même lorsqu'entre en usage leur nouvelle appellation, la morne. Ce dernier qualificatif fut finalement seul conservé pour désigner le rochet en fer non acieré mis à

l'extrémité de la lance de guerre pour les joutes.

Quelques extraits de compte vont nous permettre de justifier cette assertion:

1497

A Jehan Rémy, marchant de lanches demourant audit Brouxelles,... pour servir à une joute qu'il devoit faire en sa dicte ville de Brouxelles le jour Saint Mathias audit an IIII XX XVII... pour trois XIIInes de lances pour servir à ladictre joute, CVIII sols; Item, pour une douzaine de mornes pour ladictre joute, LXII sols; item, pour une douzaine d'arrestz, XXXVI sols.²

1499

A Hughes Beckman, coutelier, demourant à Brouxelles... pour servir au tournoy qu'il entendoit les XVIII et XIX^e jours d'icellui mois [aoüst] faire en son Parcq audit Bruxelles... Item, pour quarante lances et quarante arrestz à trois sols pièce, XII livres; Item, pour quarante mornes pour fournir lesdictes lances à cinq solz pièce, X livres.³

Un extrait de compte indique que l'on utilisa exceptionnellement le fer pour confectionner les arrêts de lance de ces armes mornées:

1504

A Barbel Cappellemans, ... pour sept douzaines de mornes, XXV livres, IIII sols... Item, pour sept douzaines d'arrestz de fer, à trente six sols la douzaine, XII livres, XII sols.⁴

Les prétendues lances de guerre qui reçurent ces deux garnitures avaient tout juste conservé le fût plus léger de l'arme des champs de bataille.

Enfin nous citerons un dernier achat, qui réunit toutes les diversités de ces garnitures. Il classe d'une part les agrappes et rochets aisés à reconnaître malgré l'originalité de leur orthographe, d'autre part, les arrêts, les mornes et même quelques vrais fers de lance de guerre:

1505

A Barbel Cappellmans, vesve de feu Hughes Breckman... Item pour deux douzaines et demye de crappe qui ont esté envoyées en Espagne, à dix sols pièce, XV livres.

du Nord, B. 2159)

¹ 4^e compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de Maximilien I^r et de l'archiduc Philippe, f° 255 (Arch. du Nord, B. 2159).

² 6^e compte de Simon Longin, conseiller et recev. gén. des fin. de l'archiduc Philippe le Beau, f° 224 (Arch.

³ 8^e compte de Simon Longin, f° 231 (Arch. du Nord, B. 2165).

⁴ 13^e compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de Philippe le Beau, f° 194 v° (Arch. du Nord, B. 2185).

Item pour deux douzaines et demye de roquette qui ont aussi esté envoyées en Espagne à dix sols pièce, XV livres.

Item pour une grande roquette pour ung planchon, XII sols.

Item, *trois douzaines d'arrestz*, CVIII sols.

Item, *pour trois douzaines de mornes*, X livres, XVI sols et pour douze fers de lance à VI sols pièce, LXXII sols.¹

Signalons accessoirement, afin d'être complet, que le même mot fut employé, dès le XVI^e siècle, pour désigner, peut-être aussi en raison de sa matité, la pièce de bois qui terminait certaines lances utilisées pour jouter sur l'eau. Dans les comptes de l'Écurie figurent :

1565

12 lances avec leurs mornes de bois pour courre dans les bateaux.²

A partir du XVI^e siècle, ce n'est plus seulement dans les comptes qu'apparaît la morne. Les clauses de certains pas d'armes prévoient l'emploi de lances garnies de cet accessoire, et naturellement exigent toujours en même temps le harnois de guerre.

XVI^e siècle

La première emprise estoit de quatre courses de lances mornées, en harnois de guerre.³

Les pointes de ces boîtes de fer étaient parfois rabattues pour augmenter leur adhérence, comme on cramponne les fers des chevaux, quand on veut les ferrer pour la glace, et les mornes étaient alors dites cramponnées.

1520

Les seize gentilz hommes délivreront et respondront à tous venans à la lice avec lances mornées, en harnoys de guerre ayant pièce d'avantage, cramponnées ou non cramponnées, ainsi qu'il plaira à ung chascun...⁴

C'est une lance mornée, qui devait mettre fin aux jours de Henri II en cette joute à laquelle Tortorel et Périssin ont consacré une

¹ 14^{me} compte du même, fo 343 v^e (Arch. du Nord, B. 2191).

² Comptes de l'Écurie du roi, fo 81. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 67, col. 1.

³ *Chronique du roi François, premier du nom*, publiée par Guiffrey, p. 305, édit. 1860.

⁴ L'ordonnance et ordre du tourney d'Ardres, près Calais, fol. A1 v^e. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 341, col. 1.

⁵ D'Aubigné, *Histoire universelle*, tome I, p. 238, éd. cit.

planche de leur célèbre recueil (pl. XLII) et dont d'Aubigné décrit ainsi l'issue fatale :

1559

Montgommery rompit en la visière si rudement que la morne descrocha, de la haute pièce, la visière levée en haut; le contre coup donna en l'œil [du roi].⁵

Et cependant cet illustre accident ne devait pas sauver la morne de l'oubli et des erreurs.

Au XVII^e siècle, elle était, une dernière fois, assimilée au rochet :

1648

Les lances avec lesquelles l'on joustoit en ces tournois avoyent des rochets ou mornes rondes, plus larges que la paume de la main.⁶

Dès lors l'imaginaire entraît en jeu, un premier ouvrage héraldique transformait la morne en simple virole et émettait l'hypothèse que l'ivoire était choisi pour sa confection.

1658

Le bout de la lance estoit lié d'une virole, ou morne d'ivoire affin qu'elle ne se fendist.⁷

Peu d'années plus tard, un autre heraldiste, le P. Menestrier, imaginait une étymologie d'une originalité transcendante, qui allait exercer la plus grande influence sur l'avenir de ce terme :

1661

Morne est un cercle ou extrémité ronde d'un bâton, Huchet & autre chose semblable. Il vient de *Murena* ou *Muremula* collier & bracellet, parce qu'ils se faisoient anciennement en forme de poisson plié en rond, & se mordant la queue comme les Serpens.⁸

En effet Furetière reproduisait ces lignes dans son dictionnaire à l'article 'morne' et, inspiré par cette *extrémité ronde d'un bâton*, il déclarait qu'une lance mornée était une arme sans fer. Pour lui, morne est ce

1688

qui se dit des lances émoussées, ou qui n'ont point de fer. Le combat se fit à lances mornées, & non à fer émoulu. On les appelle autrement *lances courtoises*.⁹

⁶ Vulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, I, p. 233, édit. 1648.

⁷ Lelabourer, *Origine des armoiries*, p. 203, édit. de 1658. Ap. Godefroy, *Dictionnaire*, s.v. Morne.

⁸ Menestrier, *Abrégié méthodique des principes héraldiques*, p. 123. A Lyon, chez Thomas Amaury, 1681.

⁹ Furetière, *Dictionnaire universel*... La première édition ne parut qu'après la mort de l'auteur, 14 mai 1688.

L'assimilation erronée qui terminait ce commentaire devait définitivement faire perdre à la morne son sens réel. L'Académie française adoptait cette assertion et à partir du XVIII^e siècle, on trouve dans les éditions successives de son dictionnaire la définition suivante:

1776

Morne. — En termes de Chevalerie, il se dit des armes dont le fer étoit émoussé, qu'on appeloit aussi Armes courtoises.¹

Dans leur méconnaissance des règles des anciens tournois, les membres de la docte assemblée de l'époque confondaient les lances courtoises et les lances mornées avec les armes de carrousel et les rassemblaient en un article, qui dut faire frémir les mânes des nos aieux:

1776

On appeloit autrefois *lance courtoise*, ou *lance mousse*, ou *lance frêtée*, ou *lance mornée*, une lance dont le fer n'étais pas pointu, mais qui étoit garnie au bout d'une sorte d'anneau qu'on appeloit une *Frête*, ou une *Morne*.²

L'hypothèse toute gratuite de lances de joute sans extrémité métallique et l'identité des lances courtoises et des lances mornées sont dès lors si bien affirmées que personne n'aura plus idée de les mettre en doute.

A la fin du XVIII^e siècle, Carré reprenait l'étymologie du P. Menestrier et décrivait la morne comme 'un anneau en forme de serpent ou de dauphin, ou bien une boule qu'on passait à la pointe de la lance pour qu'elle ne blessât pas dans le tournoi'.³ Presqu'à la même date, Gattel éditait son dictionnaire. Pour lui la morne devenait un ' cercle, anneau, virole qu'on mettait au bout d'une lance émoussée'.⁴ Et à la suite de cette définition, il répétait l'origine du mot telle que l'avait forgée Menestrier.

Le XIX^e siècle ne devait pas avoir plus d'égards pour le terme. Les 6^e et 7^e éditions du *Dictionnaire de l'Académie* reproduisaient les articles que nous avons cités.

¹ *Dictionnaire de l'Académie française*. A Lyon, chez Joseph Duplain, 1776. Voir aussi cinquième édition, an VII de la République, sixième édition (vers 1830), septième édition, 1879.

² J.-B. Carré, *La Panoplie*, p. 156. Châlons, Pinteville, Bouchard et Paris, Fucha, 1795.

³ Gattel, *Dictionnaire universel de la langue française*, 1797.

⁴ Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, Paris, Grapelet, 1808.

Selon Roquefort, la lance mornée reste 'la lance émoussée qui n'a pas de fer; elle étoit aussi nommée lance courtoise'.⁵ Le général Bardin, dans le complément au *Dictionnaire de l'Académie*, considère la morne comme un ' cercle, anneau, virole de métal ou de bois, dont les chevaliers garnissaient la pointe de leurs armes, quand ils voulaient combattre courtoisement'.⁶ Littré définit la morne une 'sorte d'anneau, dit aussi frette, qu'on mettait au bout de la lance courtoise'.⁷ Havard, comme Carré, doit prendre les joutes pour un carrousel aux mouvements gracieux et mesurés. Le premier avait mis une boule à la pointe de la lance, il y place, lui, un petit anneau 'pour empêcher ces fers de pénétrer dans les défauts de la cuirasse et pour les rendre par conséquent moins dangereux'.⁸ Un important ouvrage moderne de vulgarisation reprend à peu près la même définition et y ajoute une petite note encyclopédique et archéologique, qui commence par le brillant amas de totales inexactitudes que voici: 'L'usage de la morne, très ancien, fut remplacé avant le XV^e siècle par les fers en fleuron, ou rochets.'

Faute d'avoir trouvé des renseignements précis, les plus récents historiens de l'armement ont évité de parler de la morne. En raison de ce silence, c'est la définition de Carré que V. Gay a choisi pour commenter ce terme.¹⁰

La morne passa, avec les envois de Philippe le Beau, des Flandres en Espagne. L'un de ces scribes, qui d'agrappe faisait *crappe* et de rochet, *ronquette*, dut être chargé de l'expédition, et la morne d'ici devint là-bas 'el borne'. Dans l'inventaire du duc d'Albuquerque figuraient parmi les armes de joute:

1560

Quince bornes de lanza de justa.¹¹

Ceux qui parlèrent de ce terme en Espagne laisserent régner sur lui la même imprécision que celle qu'il connut en France. Quijada de

⁵ *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, 1845.

⁶ Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1881.

⁷ Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, tome III, p. 867. Paris, Quantin, s.d. [1890].

⁸ *Nouveau Larousse illustré*, 1898.

⁹ Gay, *Gloss. II*, p. 144, col. 2.

¹⁰ *Inventario... del... ducque de Albuquerque*, éd. cit. p. 75.

Reayo dans la *Doctrina del Arte de la Caualleria*, parue en 1548, note, sans commentaires, l'emploi de la *borne* comme garniture de la lance de joute.¹

Dans son lexique français-espagnol, César Oudin s'est contenté d'écrire:

1675

Borne. F. C'est communément le bout de la lance à jouster.²

Comme lui, l'Académie royale d'Espagne inscrivit dans son dictionnaire cette simple définition: 'Extremo de la lanza con que se justaba.'³ Aussi le comte de Valencia, à qui nous avons emprunté deux de ces références, indiqua-t-il, consciencieusement à leur suite, qu'il ne lui avait pas été possible de déterminer quel fer de lance désignait ce terme.⁴

La morne servit également en Angleterre. Une clause de certaines joutes, qui eurent lieu à Westminster, prévoyait:

12 février 1508

Item, who breaketh his Spere mourne to mourne to be allow'd iij Speres (well broken) after the Customs of Arms.⁵

Comme cet article l'indique, les coups des jouteurs étaient notés suivant le point d'impact. Ceux qui rompaient leur hampe en heurtant de l'extrémité de leur arme, la morne de la lance adverse marquaient trois points. Ce maximum récompensait les deux compétiteurs pour le parfait synchronisme de leurs mouvements. C'est de cette clause que le vicomte Dillon avait déduit que les jouteurs ne devaient coucher leur lance qu'au moment de se rencontrer. Si les armes étaient couchées avant le départ, leurs extrémités ne pouvaient en effet venir en contact, puisqu'elles suivaient deux lignes parallèles situées pour chaque jouteur de l'autre côté de la toile départageant le champ de course des lices. Les mornes ne pouvaient buter l'une contre l'autre que si les

deux cavaliers abaissaient simultanément leurs lances à l'instant de se croiser.

Quelques années plus tard, le duc de Suffolk rendait compte à son souverain des joutes tenues à Paris, au mariage du roi de France. Il désignait les mornes par le mot anglais *mournes*,⁶ traduction littérale de l'adjectif français.

Le vicomte Dillon, qui a noté ces deux citations, ne fait aucune différence entre les mornes et les rochets.⁷ Un autre archéologue anglais, Sir Guy Francis Laking, a eu l'occasion, dans une histoire générale de l'armement, de mentionner les mornes, et il ne voit en elles que de simples douilles sans pointe, 'socket-heads'.⁸

Après avoir abandonné un certain temps la véritable pointe de la lance de guerre, les jouteurs la reprisent à nouveau. Les clauses d'un tournoi disputé à Milan, lors du séjour du roi de France en cette ville, prévoient

1506

quatre courses de lance à fer émoulu.⁹

Comme au cours de celles-ci un cheval 'eut d'une lance au travers du col' et un jouteur 'd'une lance au travers de l'épaule, dont en porta le tronçon, et fut fort blessé',¹⁰ il est évident que ces fers émoulus n'étaient pas des mornes.

Au pas des armes soutenu par Claude de Salins en son château de Vincelles, les champions devaient se présenter

1512

armez en harnois de guerre et choisit entre deux lances ferrées d'acier esmouluz.¹¹

A la fête de Nozeroy, les six gentilshommes entrepreneurs s'engagent à

1519

courre à lance ferrée et assyrrée, à l'encontre de tous ceux qui venir y vouldront.¹²

¹ Ap. Valencia, *Catálogo*, p. 417.
² C. Oudin, *Tesoro de las dos lenguas Española y Francesa*, Edición León de Francia, Bourlier & Aubin, 1675.

³ Ap. Valencia, *loc. cit.*

⁴ *Ibid.* pp. 417 et 418 et p. 278, note 1.

⁵ 'Item, qui rompra sa lance morne contre morne comptera trois lances (bien rompues) suivant l'usage des Armes.' Ap. Dillon, *Tilting in Tudor Times, A Souvenir of the Royal Naval & Military Tournament*, pp. 10 et 11. London, Gale & Polden, 1906.

⁶ 1515: '... they run last four courses with *mournes*...' Ap. *idem*, 'Tilting in Tudor Times', p. 302, *Arch. Journ. Sept. 1898*.

⁷ *Idem, ibid.* p. 299.

⁸ Laking, *op. cit.* vol. III, p. 83.

⁹ d'Auton, *Chroniques*, édit. biblioph. Jacob, tome IV, p. 81.

¹⁰ *Ibid.* p. 101.

¹¹ B. Prost, *Traicté ... des tournois*, p. 229.

¹² *Ibid.* p. 236.

LA LANCE ET L'ARRÊT DE CUIRASSE

Ces fers de lance acierés ne sont évidemment pas non plus des mornes, dont la caractéristique était d'être en fer non acieré.

L'ordonnance des joutes était donc très précise en France au milieu du xv^e siècle, et prescrivait, avec le port de l'armure de joute, l'emploi des lances courtoises garnies de rondelle, agrappe et rochet d'acier. Avec l'armure de guerre soit les lances de guerre, sans rondelle, avec arrêt de lance en cuir et pointe affilée, soit les lances mornées dans lesquelles la morne, ce rochet de fer, remplaçait la pointe.

Avant de quitter ces dernières, nous devons revenir encore une fois au texte de Merlin de Cordeboeuf. Après avoir décrit la lance de guerre, il parle de sa longueur dans les termes suivants :

^{145°}

et n'auront les lances du roquet que xi piés jusques à l'arrest.¹

Ce rochet n'est pas le rochet d'acier des lances courtoises, mais le rochet de fer, dont sont munies à cette date les lances de guerre utilisées lors des joutes; le conseil de cet auteur ne dément donc pas la distinction établie entre les agrappes et les arrêts de lance, mais au contraire, en apporte une nouvelle confirmation.

Il est vraisemblable que c'est l'ambiguïté de ce texte très connu, qui a dû empêcher tous les historiens de l'armement d'établir un net classement entre les lances courtoises et les lances de guerre. Cette discrimination était cependant absolument indispensable pour l'étude de l'arme d'hast de la chevalerie dès le xiv^e siècle. Nous avouons volontiers d'ailleurs que la phrase de Merlin de Cordeboeuf nous a fait très longtemps piétiner dans nos recherches jusqu'à ce que le commentaire d'Olivier de la Marche et le relevé de compte du receveur des finances de l'empereur Maximilien nous aient permis de comprendre ce qu'était le rochet d'une lance de guerre, et comment, sans contrevenir le moins du monde aux règles de l'étiquette des tournois, ce rochet pouvait se trouver à l'extrémité d'une hampe munie par ailleurs d'un simple arrêt de lance en cuir.

Afin d'entraîner les cavaliers à se servir de leur arme, comme ils auraient à le faire sur les champs de bataille, on ne se contenta pas de les faire jouter en harnois de guerre, avec lances de guerre. On fit en sorte de les mettre en présence à l'improviste et sur des terrains naturels et variés. Le manuscrit de Merlin de Cordeboeuf est consacré à cette coutume. En présentant ce texte inédit, le comte de Belleval crut devoir faire remarquer : 'Il y avait encore, curieux vestige d'un autre âge, quelques chevaliers errants dont le costume offrait des particularités remarquables.'²

Le fait est possible, nous laisserons à d'autres le soin de discuter sa réalité. Cordeboeuf, en tous cas, ne pensait guère à ces don Quichotte en écrivant son opuscule, et dès l'entrée annonce son but :

^{145°}

Cy après sensuit par chapitres l'Ordonnance et manière des Chevaliers errants, comme je, Merlin de Cordeboeuf, me suis pensé estre chose de grant bruit et de grant plaisir pour esbattre les seigneurs, princes, chevaliers et escuiers de ce royaume.³

Pareil préambule aurait dû inciter Belleval à penser que Merlin de Cordeboeuf avait une idée fort différente de celle qu'il lui attribue. *L'Ordonnance et manière des chevaliers errants* n'est pas un récit d'aventures destiné au plaisir des seigneurs, princes, chevaliers et écuyers; c'est l'exposé des règles d'une mode nouvelle introduite dans les pas d'armes durant la première, moitié du xv^e siècle. En complément des joutes courues sur terrain préparé, limité par les lices, devant les tribunes, quelque ingénieux organisateur imagina la fabulation des chevaliers errants; elle entraînait les compétiteurs, en compagnie des dames, dans quelque forêt voisine et les amenait à combattre en se pliant aux circonstances fortuites de leurs rencontres inopinées. Ces journées rompaient la monotonie des joutes. Le charme de l'escorte réhaussait l'agrément de la promenade et l'imprévu du combat rappelait les hasards de la guerre.

L'innovation plut. Merlin de Cordeboeuf en rédigea le code, et la coutume s'en conserva assez longtemps. A la fin du siècle, le pas des armes de Sandricourt lui consacrait plusieurs

¹ Cordeboeuf, *op. cit.* p. 82, édit. de Belleval.

² Cordeboeuf, *op. cit.* p. 78.

³ *Ibid.*

journées. Le rédacteur de cette fête en a relaté les détails dans un récit, dont voici le début:

1493

Le lendemain, vingtiesme jour de septembre, entre VII & VIII heures du matin, les chevaliers tenans le pas, tous en armes, sortirent du chasteau pour aller en la forêt desvoyable chercher leurs avantures *comme chevaliers errans*, accompagniez de dames & damoiselles à grand nombre. Et estoient lesdictz chevaliers si gorgias que c'estoit merveilles; car, tant que dura ledit combat, changèrent tous les jours d'acoustremens & couvertures de bardes.¹

On serait tenté de croire que les mœurs avaient évolué, et que les compétiteurs attachaient plus de prix à leur parure qu'à la recherche de leurs adversaires, si l'auteur de ce récit n'avait rapporté ensuite la violence des combats à outrance, que ces chevaliers errants disputèrent en forêt.

Les poitrines à jouter

A son origine, l'arrêt de lance, cette épaisse bande de cuir clouée sur la hampe, avait eu pour objet de permettre au cavalier de mieux tenir son arme et de ne pas la laisser échapper à l'instant du choc. Il pouvait, à cette époque, empoigner le bois de sa lance, sans qu'il soit nécessaire de l'entrailler pour y ménager une poignée, et il saisissait la hampe au-dessous de la saillie circulaire que formait cette lanière. Le nom, que l'on avait donné à cet accessoire, découlait évidemment du but pour lequel il avait été créé.

Par analogie, on peut se demander si le mot *agrappe*, adopté pour désigner l'une des parties métalliques de la lance courtoise, ne fut pas choisi, lui aussi, en raison du service que cette garniture rendait aux jouteurs lorsqu'ils commencèrent à en faire usage.

Au XIV^e siècle, à une date bien antérieure à l'époque des plus anciens textes, auxquels nous avons eu recours pour définir l'agrappe, on trouve déjà de nombreuses mentions de cette ferrure destinée à la lance de joute. Elle est citée ainsi, avec des roches et des rondelles,

dans la liste des achats effectués par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à l'occasion des festivités qui eurent lieu à Gand pour célébrer son mariage. On y relève en effet, la somme de douze francs payée

1369

A Guillemet de Lyon, heaumier, pour 12 rochez et 6 agrapes.²

Pour ces mêmes fêtes, ce prince commande également d'autres pièces d'armure en Belgique, où son trésorier eut à payer trente-quatre francs

1369

A Amaury de Broisselles qui deuz li estoient pour 3 rondelles garniez, garde bras et avant bras, une main de fer, 6 agrapes, achetées de lui pour le harnoiz de joute de Mgr.³

Les comptes de l'Écurie enregistrent, quelques années plus tard, une acquisition analogue faite par la Maison de France:

1385

A Huchon de Nancy, heaumier, pour 20 roches et 12 grappes faitis et acerez pour le roy, 20 frs.⁴

Mais auparavant, dès la première moitié du siècle, on rencontre à plusieurs reprises cet accessoire des lances courtoises, inscrit dans le relevé des fournitures livrées par le heaumier Gérard de Tournai, lors de chacune des joutes auxquelles prend part le roi d'Angleterre, Édouard III:

1340-1

Et iij Grates & iiiij Avantplates deliverez en la gard le Roi au dit temps [les joutes de Windsor en 1340] ps xx s.

Et de xij Coronals deliverez en la Gard le Roi ps la pece xij d, xij s...

... iij Avant plates, iiiij Grates et vi Coronals delivrez en la garder⁵ le Roi à Gaunt p⁶ le même Guy de Brian as justes q⁷ illoeq⁸ estoient a la revenue n⁹ S¹⁰ le Roi de la siege de Trney [joutes courues à Gand en 1340 pendant la trêve du siège de Tournai] ...

Et de iiij Grates & iiiij avant plates deliverez en la garder⁵ le Roi à meisme cet temps [joutes de Norwich] ps xx s.⁹

¹ *Le Pas des armes de Sandricourt...*, p. 49, éd. cit.

² Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, I, p. 197, n° 1087. Paris, Leroux, 1902-4.

³ *Ibid.*

⁴ Comptes de l'Écurie du Roi, f° 60 v°. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 793, col. 2.

⁵ Dillon, *An Armourer's Bill, temp. Edward III*, p. 150, *Antiquary*, London, July-Dec. 1890.

Les *avant-plates*, *coronals* et *grates* de ce compte ne sont autres que les garnitures traditionnelles des lances courtoises, les rondelles, rochets et agrappes, que nous avons rencontrées sous les noms de *vamplates*, *cornallis* ou *cornalle* et *grapers* dans l'anglais du xv^e siècle, en passant en revue ces accessoires.

En poussant plus avant notre marche à rebours vers le début du siècle, deux documents établissent que la date de l'apparition des agrappes est encore plus reculée. Elles figurent en effet, mais cette fois par simple unité, dans les inventaires de Hues de Caumont et Roger de Mortimer:

1331 ... reondelle et agrape.¹

1322 1 grate, 3 vaumplates.²

Remarquons que c'est aux heaumiers, les plus habiles des *fèvres*,³ que s'adressaient, à cette époque, les jouteurs désireux de se procurer agrappes et rochets pour un tournoi. Ce ne sera qu'au xv^e siècle que les armuriers leur fourniront l'une et l'autre de ces garnitures des lances courtoises, sans qu'il soit nécessaire d'en passer spécialement commande à l'avance.

Ces premières agrappes ne pouvaient pas ressembler à celles que décrit avec précision le manuscrit du *Costume militaire des Français*: les pointes aiguës de celles-ci correspondaient au port d'un arrêt de cuirasse spécial, l'arrêt creux des armures de joute milanaises, certainement inconnu au xiv^e siècle.

Aucun document ne permet de savoir avec certitude ce que furent ces accessoires des lances courtoises avant 1446. Pour chercher à le connaître, il semble indiqué de sortir du domaine pur de l'armement, afin d'examiner dans quel sens était, en général, employé en ce temps, le mot qui les désigne. La tâche n'est

malheureusement pas facile. Victor Gay, qui a fouillé plus que tout autre nos archives, ne cite, dans son glossaire, que peu de textes mentionnant l'agrappe et déclare que ce terme 'est très rare dans la langue du moyen-âge, bien qu'il puisse s'appliquer à une foule d'objets dont on s'est universellement servi depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours'.⁴ Sous la désignation d'agrafes, dérivée selon lui du latin *agrappa*, C. Enlart donne à son tour une place prépondérante à ces objets dans le chapitre qu'il consacre aux accessoires du costume. Il en reproduit de nombreuses variétés d'après des collections publiques ou privées, mais il ne cite aucun texte dans lequel figure ce mot.⁵

Si rare qu'ait été l'emploi de ce terme pour qualifier un objet autre que la garniture de la lance courtoise, nous passerons néanmoins en revue les quelques phrases, où nous avons relevé sa présence.

Dans un compte de Cambrai, il s'applique à des pièces utilisées pour accrocher un trophée de chasse:

1383

Pour 2 agrappes et 2 kevilles, pour soustenir le cerf dou roy.⁶

Avec un sens analogue, il se rencontre dès les premières années du xiv^e siècle dans les relevés de certains travaux:

1304

Agrapes de fer à tenir plone sur les estauvles.⁷

1313

Grafes et chevilles de fer qui sont mis es galeries.⁸

1400

Graffes de fer... pour graffer les entablements.⁹

1419

Fer ouvré tant crampons à attachier lesdites perches et lambourdes, grans cloux, chevilles, haves comme agrappes employés esdits ouvrages.¹⁰

¹ Inv. de Hues de Caumont. Arch. du Pas-de-Calais, A. 513. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 523, col. 1.

² Inv. de Roger de Mortimer, p. 359. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 67, col. 2.

³ Cf. C. Buttin, *Les Bardes articulées...*, p. 41, note 3.

⁴ Gay, *Gloss.* I, p. 12.

⁵ Enlart, *Manuel d'archéologie française*, tome III, pp. 239 et 533.

⁶ Houdoy, *Comptes de Cambrai*, 164. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 299, col. 2.

⁷ Travaux aux château d'Artois. Arch. Nat. KK. 395.

⁸ Inv. de Hues de Caumont. Arch. du Pas-de-Calais, A. 513. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 523, col. 1.

⁹ Travaux aux château d'Artois, fe 38. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 792, col. 2.

¹⁰ Compte de la chap. St-Pierre-en-Chastres, p. 59. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 792, col. 2.

¹¹ Premier compte Guy Guibaut du 11 Octobre 1419, jusqu'au jour 1420 (Arch. de Lille, Recette générale, 514). Ap. Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, seconde partie, tome I, p. 161. Paris, Plon, 1849.

Des achats citent l'agrappe utilisée pour fermer les bâches de véhicules ou servant, avec des crochets, à suspendre des tapisseries:

1416

xxiiii agrappes de laiton pour clore les couvertures des charioz.¹

1421

A Robin Brisebarre, cloutier, pour un cent de crochets à talon, 2 milliers de crochets bastards et 200 agrafes achetés de lui pour tendre les chambres, salles et retraits de mond. S. à Tours.²

Dans ses chroniques, Monstrelet se sert de ce mot pour désigner le grappin:

1436

et en y eut aucuns qui en nageant, allèrent attacher agrappes de fer par dedans l'eau aux bateaux dessus-dits; auxquelles agrappes y avoit bien longues cordelles; par lesquelles cordelles iceux navires furent tirés dehors et amenés audit lieu d'Abbeville, dont les Anglois furent mallement troublés.³

Le verbe 'agrappier' était de son côté utilisé dans le sens de suspendre ou d'accrocher.⁴

L'armement lui-même comprenait d'ailleurs des agrappes autres que celles fixées sur le fût des lances. Leur fonction était la même que celle de l'agrafe du costume à l'époque. Un traité de chevalerie contient ainsi l'article suivant:

vers 1450

Devoit avoir le chevalier pans et manches qui seront attachés à la cuirie, et lad. cuirie ayans ses agrappes sur les espaulles pour attachier lesd. manches.⁵

Nous avons déjà eu recours à cet ouvrage du XV^e siècle en cherchant à déterminer ce que fut le 'fautre' et cité un document du même manuscrit, renfermant lui aussi le terme 'agrappe'. Il désignait là les branches latérales du troussequin, chargées de retenir le cavalier sur sa selle. L'auteur de ce traité s'est principalement

inspiré d'un manuscrit anonyme du XIV^e siècle. On y trouve l'article ci-dessus presque dans les mêmes termes:

XIV^e siècle

It. pans et manchez qui sont attachez à la cuirie et la cuirie à tout ses esgrappes sur les espaulles.⁶

A l'époque où apparaissent les premières mentions de l'agrappe de la lance courtoise, le mot a donc un sens général assez déterminé. Il désigne, certes, des objets différents, mais tous ont le même but de réunir des accessoires à une pièce principale en les accrochant ou en les suspendant. Pourquoi aurait-on donné ce nom à l'engin destiné à la lance, s'il avait eu une autre destination?

Les académiciens ont défini l'agrafe comme une 'sorte de crochet qui passe dans un anneau qu'on appelle porte, et qui sert à attacher ensemble différentes choses'.⁷

L'armure du XIV^e siècle n'aurait-elle pas offert, pour passer cette agrafe, les vervalles auxquelles s'accrochaient les chaînes de plastron destinées à la suspension des armes?

L'hypothèse n'a, croyons-nous, jamais été émise. Nous allons examiner les raisons qui militeraient en sa faveur.

Les chaînes de plastron ont déjà fait l'objet d'études nombreuses et approfondies. Les services qu'elles rendaient en reliant à l'armure le heaume, l'épée, la dague et même la masse d'armes ont été longuement exposés.⁸

Nous nous bornerons donc à rappeler quelques dates, nous réservant de nous étendre seulement sur certaines questions qui ont peu retenu l'attention et sur les points qui se rattachent plus particulièrement à notre hypothèse.

Les chaînes d'armes firent leur apparition peu avant la fin du XIII^e siècle. On les trouve

¹ Tiers compte Feny le jour de Saint Jean-Baptiste, l'an 1416 inclus. (Arch. de Lille, Recette de Flandre, 482). Ap. Laborde, op. cit., p. 150.

² Vallet, *Comptes royaux*, p. 317. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 500, col. 2.

³ Monstrelet, *Chroniques*, liv. II, ch. CCXI, édit. Buchon, tome VI, p. 312.

⁴ Cf. Godefroy, *Dictionnaire*, s.v. agraper, et dans le Complément, s.v. crampionner.

⁵ Sicile, Traité du noble office d'armes, Bibl. Richelieu, ms. 387, f° 51. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 520, col. 1.

⁶ Du Cange, *Dissertation sur l'histoire de St Louis*, ch. VII. Ap. *Glossaire...*, édit. Haenschel, tome VII, p. 35, col. 1. ⁷ *Dictionnaire de l'Académie française*, s.v. agrafe.

⁸ Voir notamment C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt...', ch. III, p. 57 et suiv.

Enlart, *Manuel d'archéologie française*, tome III, p. 483, notes 2 et 4. Paris, Picard, 1916.

Demay, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 155. Paris, Dumoulin, 1880.

Cf. également Boehm, Hefner-Altenbeck; Laking; Dean, etc.

sur certains sceaux jusqu'à 1367 liées au pommeau de l'épée que brandit le cavalier. On les voit munies d'une billette pour le port du heaume sur des gisants, dont les plus récents datent de 1382. Enfin d'autres documents iconographiques les représentent encore au début du xv^e siècle.

De nombreux textes de l'époque mentionnent ces chaînes sans préciser leur nature, d'autres révèlent l'emploi de matières fragiles pour jouer leur rôle, cuir,¹ argent,² courroies ou tresses de soie.³ On relève à l'opposé la forge de garnitures de plastron plus massives:

1352

Pour faire et forgier la garnison d'une paire de harnois... deux mamellières, et deux chaennes pour icelles mamellières.⁴

1355

Pour faire et forgier, pour les harnois de guerre... 2 mamellières, 2 grosses verrelles (al. 2 chaennes) pour icelles mamellières.⁵

Les figures des sceaux sont trop petites pour permettre d'étudier la nature de ces liens, mais les gisants montrent en général des chainettes de suspension, tout au plus assez solides pour résister à la chute inopinée d'une épée ou d'une masse d'armes. Il en est de même des très rares tableaux sur lesquels figurent ces chaînes.⁶ Par contre, un bois sculpté de la cathédrale de Bamberg offre un spectacle différent.⁷ Les chaînes solides qui partent des verrelles du placard, recouvrant le devant de la brigandine de ce guerrier, auraient certainement supporté le poids d'une lance de cette époque, tout comme on peut penser que l'auraient peut-être fait les grosses verrelles des mamellières forgées pour les harnois de guerre.

Il n'apparaît toutefois guère utile de s'attarder à cette hypothèse. Les agrappes commandées en même temps que des rondelles ou

des rochets sont toujours destinées à des lances courtoises. Les personnages des sceaux et des pierres tombales portent tous armure de guerre. La seule lance compatible avec ce harnois était une lance de guerre à fer émoulu, pouvant porter sur la hampe un arrêt de cuir, mais que l'on n'aurait en aucun cas munie d'une agrappe métallique.

En ce milieu du xiv^e siècle, il y a longtemps déjà, en effet, que l'équipement pour la joute diffère du harnois de guerre. Rappelons brièvement ici quelques considérations générales sur les tournois, afin de justifier quelques particularités du harnois du jouteur.

Jusqu'à la fin du xiii^e siècle, les tournois se terminent par un véritable combat, que se livrent, sans aucune retenue, les participants divisés en deux camps, et qui constitue le principal attrait de ces festivités. Cette mêlée générale, que L. Gautier dépeint impitoyable et confuse à l'image des batailles du temps,⁸ satisfait, mieux que les joutes, les goûts violents de l'époque.

Il en résultait de véritables massacres. L'Église et la royauté s'efforcèrent d'en atténuer la sauvagerie. Les rencontres, qui se dérouleront plus tard, bien que conservant le même nom, seront soumises à de strictes règlements et placées sous la surveillance de juges de camp et de gardes prêts à intervenir pour séparer les rivaux qu'échauffait par trop l'ardeur de l'action.⁹ En souvenir des anciens tournois, les concurrents y seront encore appelés à se servir successivement de différentes armes, épée, masse, hache ou dague, dès que la hampe de leur lance sera brisée.

Les joutes, au contraire, opposaient les compétiteurs, un contre un et coup par coup. Une pause séparait chacune des courses de lance successives et les serviteurs en profitait pour vérifier l'équipement de leur maître:

col. 1.

¹ Lobineau, *Costume de combat du vicomte de Rohan*. Ap. Gay, *Gloss. I*, p. 61, col. 2.

² Chest li escris dou harnas monsigneur de Haynau... (Arch. de la ville de Mons, n° 146). Ap. E. de Prelle de la Nieppe, *L'Inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainault*. Nivelles, Guignarde, 1900.

³ *Costume de combat du chev. de Tournemine*. Ap. Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, tome II, col. 672. Cf. Gay, *Gloss. I*, p. 644, col. 2.

⁴ Arch. nat. KK. 8, fol. 107. Ap. Gay, *Gloss. II*, p. 107,

⁵ *Compte roy. de Gaucher de Vannes*, f° 200. Ap. Gay, *Gloss. I*, p. 62, col. 2.

⁶ Cf. C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt...', p. 63.

⁷ Hewitt, *Ancient Armour and Weapons in Europe...* tome I, p. 138. Oxford and London, 1855-60.

⁸ Gautier, *La Chevalerie*, ch. XVII, p. 675 et suiv. Paris, Sanard et Dérangeon, 1883.

⁹ C. Buttin, *La Flèche des juges de camp*, Genève, Armes anciennes, n° 3, p. 59 et suiv.

1446

ung bon serviteur d'un jouteur doit regarder principalement... sur son maistre avant qu'il luy donne sa lance; cest assavoir que ledit jouteur ne soit désarmé de nulles de ses armeures par le cop précédent; lautre si est que ledit jouteur ne soit point estourdy ou mchaigné pareillement par ledit cops précédent quil aura eu...¹

Certaines joutes comprenaient plus de dix courses de lance pour chaque champion venu répondre à l'emprise. L'on peut facilement imaginer à quelle rude épreuve était soumis le harnois de l'entrepreneur et quelle importance le jouteur devait accorder à ce revêtement. Sa vie était à la merci de la solidité et de la résistance de cette carapace. Aussi est-ce pour ces joutes, qui vont devenir l'essence des tournois, que vont se multiplier les pièces spéciales de protection.

L'armerie d'un grand seigneur, au début du XIV^e siècle, comprend des armes et des pièces d'équipement, les unes pour la guerre, les autres pour le tournoi, mais déjà certains casques et certaines lances ne sont destinées qu'à la joute:

1322

3 galee pro justis...
1 galea pro guerra...
6 galeis pro torniamentis...
3 ferris pro frenis ad torniamentum...
1 coronali pro justis...
4 lanceis pro guerra...
3 lanceis pro justis... etc. ²

Peu après vont apparaître les pièces de la hoguine pour protéger spécialement les membres du côté gauche du jouteur, seul exposé à la lance adverse:

1331

Uns grêves, un poulain, un hiaume pour la joute,

¹ Belleval, *Du costume militaire des Français*, p. 12.

² Inv. de Roger de Mortimer, p. 359. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 68, col. 1.

³ Inv. de Hues de Caumont (Arch. du Pas de Calais, A. 513). Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 62, col. 1.

⁴ *Calendars of Exchequer*, pièces compt., tome III, p. 165. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 62, col. 1.

⁵ Dillon, 'An Armourer's Bill, temp. Edward III', p. 150, *Antiquary*, London, July-Dec. 1890.

C. Blair, du Victoria and Albert Museum, citait l'existence du relevé de Gérard de Tournai dans son ouvrage *European Armour*, p. 59, London, Batsford, paru en 1958. Très aimablement, il nous a fait parvenir une copie de l'étude du vicomte Dillon, qui reproduisait

à tout le gantier et le bannier. Lanières, bras de fer, manicle, reondelle et agrape. Uns cuisseus de ses armes et uns houssaus de pelates.³

Puis viennent des cottes d'armes pour la joute:

1332

I cote pour les joustes de velvet...
I herney pour les joustes de velvet vert. ⁴

Enfin figurent, dans le relevé des fournitures faites par le heaumier Gérard de Tournai à Édouard III, roi d'Angleterre, des plastrons forgés spécialement pour jouter, en plus des brigandines, des heaumes et autres pièces du harnois de joute:

1337-41

Et de une Poitrine p' Justes delivrez en la Gard le Roi à Andvers au temps q^r les Justes illoeqs estoient ps xvij s...

Et de iii peire de plates novelles covertz de blanes quir deliverez en la gard le Roi en Chastel de Wyndes el mois d'april as joustes illoeq^r ordinez quen temps vindrent novelles q^r le conte de Salebirs estoit ps dela la Mer, pa la pece 1 s, viii li, x s.

Et iiij Poitrines p' les joustes delivrez en la Gard le Roi a Windesore au dit temps ps la piece xvij s, xlviij s.

Et de un Heaume un Barber une peire de plates, une poitrine p' Justes, une peire de rerebras, un maindefeir,...

Et de une Poitrine delivrez en la Gard le Roi a Norwig contre les Justes illoeq^r ps xvij s.

Et de une peire de rerebras & avant bras fourbiz p' le corps le Roi de la nouvelle mane^r delivrez en la gard le Roi a mesmes les justes ps xxx s....

Et de une poitrine p' le corps le Roi delivre en la garder^r le Roi a Langeleye contre les Justes a la relevee madame la Roine ps xvi s.⁵

ce document *in extenso*, nous procurant ainsi un précieux renfort de documentation, que nous avions vainement cherché. Ce relevé des fournitures faites par le heaumier de Tournai au roi Édouard III permet en effet de relier les agrappes citées dans les achats de Philippe le Hardi en 1369 aux brèves mentions des inventaires de 1322 et 1331 par les livraisons de 1340-1 à l'occasion des joutes de Windsor, Gant et Norwich. Il atteste d'autre part l'emploi du plastron à jouter dès la première moitié du XIV^e siècle. Prenant appui sur ces nouvelles références, nous n'avons plus hésité à affirmer diverses propositions que nous n'avions osé énoncer qu'avec circonspection. Aussi nous adressons l'expression de notre vive reconnaissance à Claude Blair.

En publiant ce précieux relevé, le vicomte Dillon avait recherché quels événements historiques correspondaient aux circonstances qui s'y trouvent mentionnées et il avait réussi à établir que la première de ces poitrines à jouter avait été livrée à l'occasion des fêtes données par le roi d'Angleterre pour célébrer à Anvers la naissance de son fils Lionel, duc de Clarence, né le 29 novembre 1338; les trois suivantes, fournies en même temps que trois brigandines, lors des joutes disputées au château de Windsor au printemps 1340, au cours desquelles Édouard III apprit la captivité du comte de Salisbury; la suivante, pour les joutes courues à Gand, après la signature de la trêve du siège de Tournai, signée le 25 septembre 1340; l'avant-dernière, pour les joutes de Norwich et la dernière pour celles qui accompagnèrent les fêtes célébrées à Langley, à l'occasion de la naissance d'Edmond, le duc de York, au mois de juin 1341. Le heaumier, qui forgeait ces plastrons, demandait en règlement 16 s. pour chacun et fournissait au roi un bacinet pour cette même somme.¹ Au cours de la seconde moitié du siècle, le nombre des pièces destinées spécialement aux joutes ne fait que s'accroître dans les armureries principales et leur destination spéciale résonne comme un leitmotiv dans la lecture des états que dressent les scribes:

1358

- Six hianmes à jouter et six bavières et trois rondelles...
- Deux rondelles à jouter de la vièse maniere...
- Deux coiffes à jouter...
- Deux paires de plattes à jouter...
- Item une paire de plattes à jouter...
- Item VIII paires de bras de fier à jouter...
- Six poitrines à jouter...²

Une trentaine d'années plus tard enfin, les inventaires énuméreront successivement dans

¹ Dillon, *op. cit.* pp. 148-9.

² Chest li escris dou harnas monaigneur de Haynau... (Arch. de la ville de Mons). Ap. E. de Prelle de la Nieppe, *op. cit.*

On relève également mention d'un plastron à jouter dans l'inventaire du château de Douvres rédigé quelques années plus tard:

26 janvier 1361: '...j brustplate pur Justes, deux avant-plates...' (Ap. Way, 'Accounts of the Constables of the Castle of Dover', *Arch. Journ.* vol. xi, London, 1854,

des chapitres différents, d'une part les armures de joute et leurs accessoires, d'autre part les armures pour la guerre. L'armure de joute sera alors devenue un tout et les pièces qui la composent, de même provenance et même décor, formeront un ensemble, telle la première suite de l'état suivant:

9 novembre 1387

Inventory of the goods of Simon de Burley,...

Armour put les Joustes

Primerement j pair plates de laton argent et surdorer ov'e de scakes j paire vanbras et rerebras j pair de legharnes et sabatouns j pair gantelets de mesme suite.³

A la date, où apparaît la première mention des *poitrines à jouter*, les plastrons d'acier étaient déjà utilisés avec le harnois de guerre depuis presque un demi-siècle, puisqu'ils ont précédé l'usage des chaînes d'armes, dont le plus ancien document figuré remonte à 1295.⁴ Les écrivains du XIV^e siècle ont donné à ces plastrons des désignations très diverses, corps d'acier, pièce d'acier et plus fréquemment poitrine d'acier. Le relevé de Gérard de Tournai révèle l'existence dès 1338 d'une forme particulière de ces plastrons, *la poitrine à jouter*.

Nous allons voir que cette poitrine portait des chaînes d'armes comme les autres plastrons du XIV^e siècle.

Le *Cérémonial pour les tournois*, rapporté par du Cange, donne la description du harnois que revêtira un chevalier pour prendre part à l'une de ces fêtes. L'un des articles prévoit que son équipement comprendra:

XIV^e siècle

Item, deux chaînes à attachier à la poitrine de la cuirie, une pour l'espée et l'autre pour le baston.⁵

Nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de faire appel à ce *Cérémonial*, qui offre une grande importance pour l'étude de l'armure de tournoi du XIV^e siècle, et il nous paraît utile

pp. 383-8. Cf. Blair, *European Armour*, p. 59.)

³ Public Record Office, London. E. 154. Exchequer K.R. Inventories, bundle 1, n° 19. Nous devons également à Claude Blair la connaissance de cet intéressant document.

⁴ Demay, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 155. Paris, Dumoulin, 1880.

⁵ Du Cange, *Dissertation 7*, p. 35. Ap. Gay, *Glos. II*, p. 11, col. 1.



a. Tapisserie de Bayeux. Les cavaliers brandissent ou brandissent la lance, p. 80



b. Angoulême, cathédrale St-Pierre. Lance brandie, p. 80



c. Château de Churburg. Armure du XIV^e siècle, arête de cuirasse rivé au plastron, p. 193



d. Cathédrale de Modène. Lance couchée sous l'asselle, p. 93



a. Paris, Bibl. Nat., ms. n° 6769, miniature. Lance étayée sur l'écu, p. 99



b. Madrid, Prado, Charles-Quint à Mühlberg. Lance légère, p. 176



c. Musée de Bâle. Maître de Sierens, Saint Georges. Lance avec poignée et arrêt. Targe échancrée et cintrée, p. 100



d. Monastère de Poblet. Arrêt de lance, targe échancrée, p. 100



Padoue, Basilique St-Antoine. Fresque d'Altichieri. Lance couchée sur targe échancrée, p. 99



a. Gand, cathédrale de St-Bavon. L'Agneau Mystique, volet. Targes échancreées et cintrées, lance avec arrêt de lance, p. 100



b. Glasgow Museum. Saint Victor, attribué au Maître de Moulins. Targe échancreé, p. 101. Brigandine avec arrêt de cuirasse, p. 105



c. Musée de Dijon. Jacques de Baerge, Saint Georges. Arrêt de cuirasse, p. 102



a. Vérone, monument des Scaglieri. Haute selle, pp. 91, 92.



b. Florence, Galleria degli Uffizi. Paolo Uccello, Bataille de San Romano. Au lieu de tenir leur lance par la poignée, les deux cavaliers ont la main placée par erreur en arrière de l'arrêt de lance, p. 114.



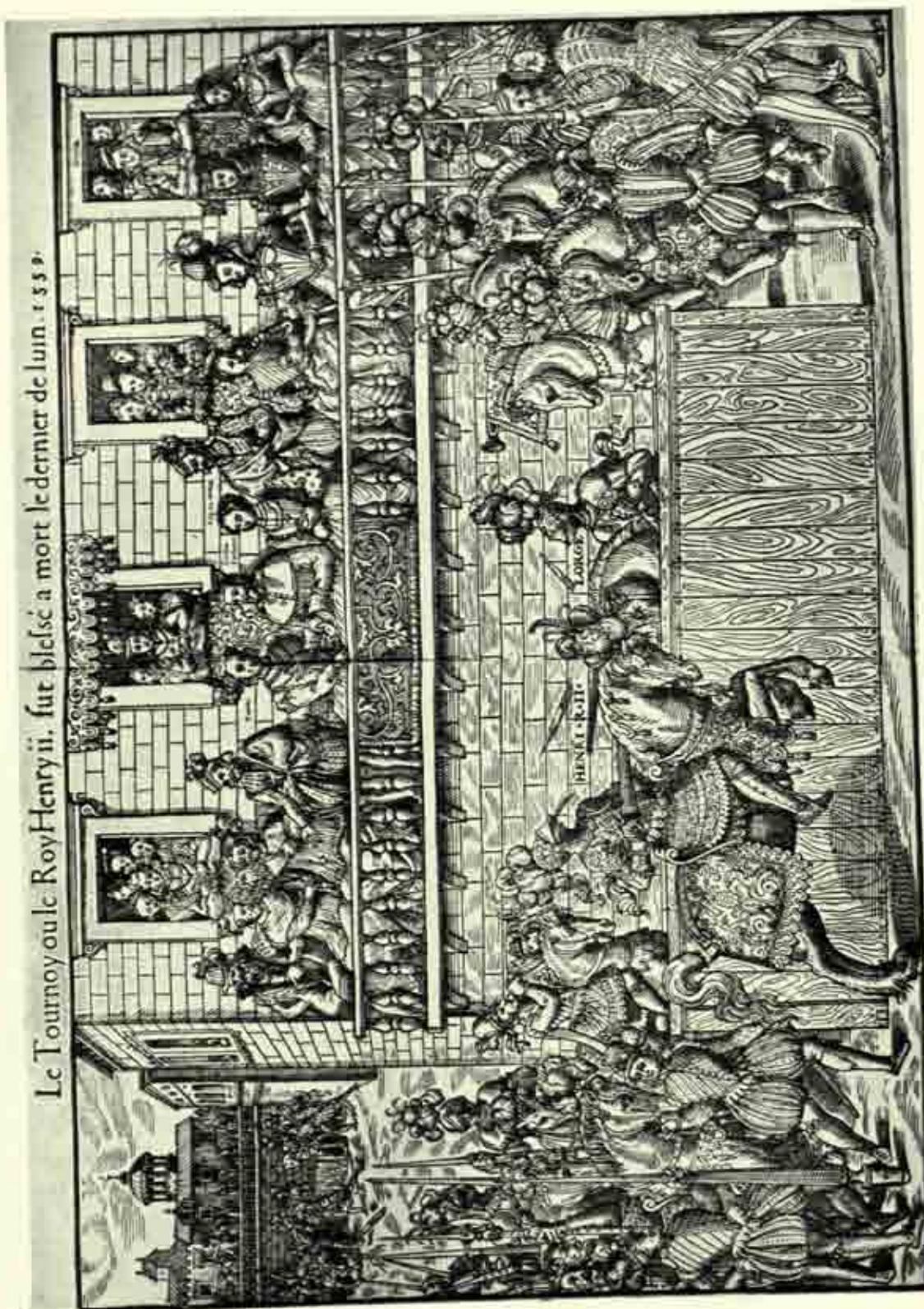
c. London, British Museum. Écu échantré, p. 99



a. Nördlingen, musée. Friedrich Herlin, Saint Georges. Lance couchée, main sur la poignée, arrêt de lance buté contre l'arrêt de cuirasse, p. 116 n.



b. Venise, école de Saint-Georges. Carpaccio, Saint Georges. Position du cavalier, lance couchée, main sur la poignée, rondelle de lance, hampe croisée sur l'encolure du cheval, talon de la lance dépassant largement en arrière le dos du cavalier, p. 116 n.



Le Tournoy ou le Roy Henry ii. fut blescé à mort le dernier de juin. 1559.

Recueil de Tortorel et Périsson. Joute mortelle de Henri II, p. 135



a. Paris, musée du Louvre. Selle en ivoire. Lance courtoise sans agrappe, main vers le tiers de la hampe, p. 146



b. Florence, musée National. Dos de miroir en ivoire. Équipement des jouteurs: laçage de l'écu. Lance avec agrappe et rochet, p. 147



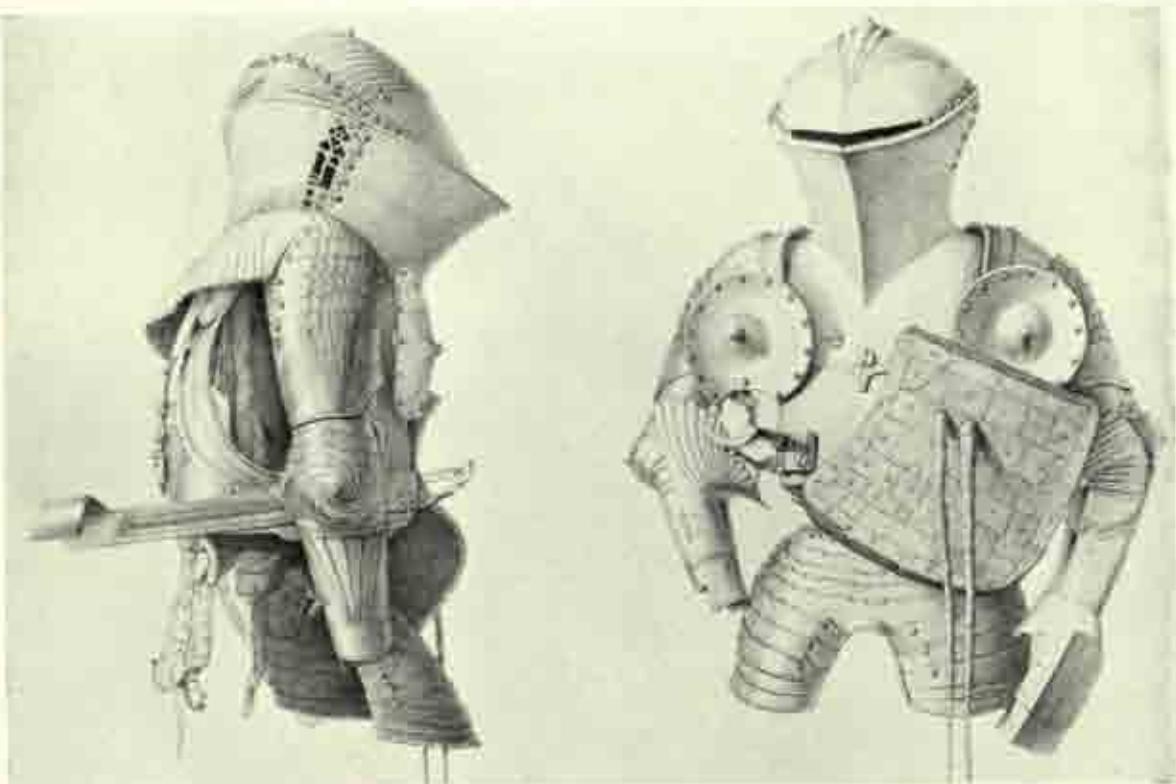
Miniature du traité de René d'Anjou. Jouteur brandissant une épée de tournoi et portant une masse courtoise liée à la verville du plastron, p. 148



Valenciennes, musée. Tapisserie du Tournoi. Lance brisée avec rondelle, agrappe et rochet. Arrêt de cuirasse creux. Cavaliers montés *a la brida*. Cuja à la selle. Bavières d'avantage détachées de l'armet, pp. 151, 152, 160



a. Florence, musée Stibbert. Armure de joute espagnole, arrêt de cuirasse creux rivé au plastron, pp. 150, 151 (*Collection Alinari*)



b. Lithographie d'Asselineau d'après une armure de la collection du prince Soltykoff à St-Petersbourg. Armure de joute allemande face et profil. Support de lance avec branche arrière. Écu de joute délacé, p. 152



Munich, Staatliche graphische Sammlung. Jost Ammann, *Les joutes de Nuremberg du 3 mars 1561* (détails). Mise en place de la lance sur le support de lance, p. 153.



a. Paris, Musée du Louvre. Face de coffret en ivoire, ancienne collection Manzi. Lances courtoises avec rochet et agrappe, p. 146



b. Burgmaiers Hans Turnier-Buch. Défilé de joueurs, lances ornées, p. 130



c. Manessischer Codex. Lance avec rondelle et arrêt de lance, p. 98

d'essayer de préciser sa date. Un détail des armements qu'il décrit permet de le faire remonter au moins à 1340. La coiffe de mailles, dont ce protocole prescrit le port au chevalier est, en effet, encore indépendante du bacinet, alors qu'ensuite ce camail fut fixé au bord inférieur du bacinet, posé lui-même directement sur la tête.¹

Au milieu du xv^e siècle, parut le *Traité du noble office d'armes*, dont l'auteur s'est inspiré directement de ce *Cérémonial*. Il ne manque pas, en décrivant le harnois qui se portait au xiv^e siècle pour le tournoi, de signaler la présence des mêmes chaînes, et il affirme leur nécessité d'une manière catégorique:

1450

Devoir avoir le chevalier 2 chaînes à attachier à la poitrine de la cuirie, l'une pour l'espée et l'autre pour le baston.²

La cuirie, dont parlent ces deux textes, est l'une des nombreuses désignations qui ont été données à l'armure de torse. Les chaînes, en tous cas, sont nécessairement attachées, non à cette cuirie elle-même, mais au devant de poitrine rigide en acier, le plastron de joute, qui renforce ce vêtement.³

Ce plastron, au xiv^e siècle, était donc muni, comme celui du harnois de guerre, de mamellettes et vervelles, pour fixer les deux chaînes de suspension sur le devant de la poitrine. L'une de ces chaînes est destinée à l'épée, l'autre au bâton.

La diversité des armes, que les textes ont placées sous cette désignation, est bien connue et les exemples typiques, qui en ont été cités, nous dispensent de revenir sur cette question. Il convient toutefois de remarquer qu'ils ont été choisis pour montrer la diversité des armes d'hast aux mains des gens de pie sur les champs de bataille,⁴ alors qu'ici il n'est question que du *baston* qu'un chevalier utilisera pour tournoyer. Quelle que soit l'époque, la lance a toujours été, par excellence, l'arme du tournoi. Dès l'origine, elle y joue le premier rôle et la série de ces manifestations s'arrête à sa disparition. D'ailleurs les récits des chroniqueurs, aussi

bien que les prescriptions des clauses prévues par les organisateurs de ces fêtes, précisent exactement ce qu'il faut entendre par 'bâton' dans le cas qui nous occupe.

Olivier de la Marche, dans sa description du tournoi de Gand, le note sans ambiguïté:

1480

Si leur furent présentés leurs bastons c'est assavoir les lances et les espées.⁵

Dans les clauses concernant le tournoi qu'il se propose de tenir, un chevalier pourra donner un sens plus large au même mot, s'il a décidé de faire intervenir une série d'épreuves variées:

1506

Item, s'il advient que l'un desdits *bastons* rompe, tant lances, espées, haches et courtes dagues, inconscient leur en sera présenté d'autres...

Item, et ceux qui requerront lesdits coups de lances, espées, haches et courtes dagues, perdent l'un desdits *bastons*...⁶

C'est néanmoins, même en pareil cas, la lance, qui figure au tout premier rang dans la liste des bâtons du tournoyeur. Lorsque les circonstances indiquaient clairement de quel *baston* il s'agissait, les auteurs prenaient rarement la peine de préciser leur pensée.

De nombreux sceaux et gisants nous ont conservé l'image d'armures de guerre munies de chaînes de plastron.

La présence du harnois de joute est malheureusement beaucoup moins abondante dans l'iconographie. Elle existe toutefois. Bien que leurs œuvres soient de dimensions réduites, la minutie des artistes va nous permettre de relever quelques détails intéressants dans le travail des ivoiriers français du xiv^e siècle.

Pour satisfaire au goût de leur clientèle, ils ont cherché l'inspiration du décor de leurs dos de miroirs et faces de coffrets, dans le Nouveau Testament et dans les romans de chevalerie.

Le siège du Château d'amour et l'assaut de sa tour présentent rarement des cavaliers, mais on les trouve dans les scènes du tournoi, dont

¹ C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt...', p. 48.

² Sicile, *Traité du noble office d'armes*. Bibl. Richelieu, ms. 387, f° 51. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 307, col. 1.

³ O. de la Marche, *Un Tournoi à Gand*, p. 88. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 128, col. 1.

⁴ Cf. C. Buttin, 'Les armes d'hast.' Prologue, p. 10.

⁵ 'L'emprise du chevalier sauvage.' Ap. Vulson de la Colombière, *La Science héroïque*, p. 56. Paris, 1644.

l'épisode le plus fréquemment traité est la rencontre des deux jouteurs devant la tribune.¹

Les divers ivoires qui représentent ce tableau paraissent, au premier coup d'œil, semblables les uns aux autres. Les compétiteurs sont chaque fois placés dans la position qui précède l'instant de la rencontre, ce qui incite à considérer la scène comme un sujet traité d'une manière conventionnelle. Un examen plus attentif permet assez rapidement de remarquer des différences dans le nombre et l'emplacement des spectateurs, la présence des sonneurs de trompe et la position des chevaux. Elles indiquent que ces œuvres ne sont pas les copies serviles d'un modèle unique. D'autres détails apparaissent, si l'on prolonge l'étude de ces documents. Certains de ces jouteurs portent des ailettes et la cotte d'armes, d'autres n'ont ni les unes ni l'autre; certains ont manches de maille et jambières du même tissu, quelques-uns avec grève en gouttière pour la protection du tibia, d'autres montrent brassards, cubitières, cuissots, grèves et genouillères en fer rigide. Tous attribués à l'art français, ces ivoires doivent, d'après les différences dans l'armement défensif, s'échelonner au cours du XIV^e siècle. Quelle que soit l'époque indiquée par le harnois, certains détails se retrouvent toutefois sur toutes ces plaquettes et contribuent à l'impression d'uniformité, que l'on ressent de prime abord. C'est à l'extrémité de la lance un fort rochet à trois pointes et, en avant de la main du cavalier, un anneau circulaire, débordant largement la hampe, sur lequel l'artiste a visiblement voulu attirer l'attention. Enfin c'est la manière particulière et inhabituelle de tenir la lance commune à tous ces jouteurs (pl. XLVII, a).

Les ivoiriers leur ont donné, en effet, une position, que l'on pourrait croire stylisée, si ce n'était la précision minutieuse avec laquelle ces ciseleurs ont traité les autres détails de leurs œuvres. La lance n'a jamais été une arme qui puisse se manier à bout de bras, comme un fleuret d'escrime. Leurs cavaliers tiennent tous, cependant, cette arme par l'extrémité du talon,

comme s'ils n'avaient qu'à guider la direction de son rochet, sans avoir à se préoccuper ni de la soutenir, ni d'en arrêter le recul au moment du choc avec l'adversaire. Le rendu de ce mouvement peut présenter une certaine gaucherie; de la part de ces artistes, réputés pour leur scrupuleuse sincérité, il traduit certainement, néanmoins, une attitude réelle, et cette attitude n'appartient qu'aux jouteurs, dont ils eurent occasion de noter les gestes.

Les très nombreux documents de tous ordres, qui représentent des guerriers du XIII^e et XIV^e siècle en action de combat, lance couchée, montrent tous, en effet, le talon de l'arme, passé sous l'aisselle, dépassant largement en arrière le dos du cavalier, que leur hampe soit ou non munie de l'arrêt de lance, et qu'elle soit ou non appuyée sur la targe.

Il en est de même, d'ailleurs, sur les représentations du XIV^e siècle, de certains jouteurs d'autres pays, armés de lances courtoises, tels, par exemple, les chevaliers, peut-être espagnols, mais plus probablement siciliens, de la splendide selle d'ivoire du Musée du Louvre ou encore les cavaliers d'un codex rhénan (pl. XLII, a).² L'extrémité de leur lance est munie de son rochet, mais la hampe n'a aucune autre garniture. Aussi les uns comme les autres empoignent-ils leur arme comme une lance de guerre, afin d'en placer le talon sous l'aisselle, tout comme le faisaient, au XIII^e siècle, en France, les combattants ou les joueurs du tournoi de Chauvenc.

Il se trouve à Paris, sur une pièce peinte du Musée de l'Armée,³ deux cavaliers sur le point de se rencontrer, dans une position presque semblable à celle que les ivoiriers se sont plu à donner aux champions du *Roman de la Rose*. Viollet-le-Duc les a longuement étudiés comme représentatifs des jouteurs français de la première moitié du XV^e siècle et a savamment dissipé sur la forme particulière de leur écu, destiné à écarter le rochet de la lance adverse, et sur les reliefs, qui encadrent la vue de leur salade, pour empêcher que le rochet ne s'arrête dans sa fente.⁴ Leurs lances couchées sous

¹ Notamment Catalogue de la Collection Spitzer, no 100, Album, pl. IV, Imprim. de l'Art, 1893; 'Collection Manzi', *Les Arts*, no 177, Paris, 1919; 'Collection Sauvageot', *L'Art pour tous*, no 366, p. 1462, ainsi que les musées du Louvre, de Boulogne, de Dieppe, de Ravenne, etc.

² 'Codex Balduini Trevirensis'. Ap. Bocheim, *Waffen-kunde*, p. 521 et fig. 609. Leipzig, Seemann, 1890.

³ Musée de l'Armée, G. 533.

⁴ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, tome II, pp. 374-8, figs. 5, 6 et 7. Paris, Morel, 1871.

l'aisselle viendrait infirmer l'exactitude de la position donnée par les ivoiriers à l'arme de leurs jouteurs, si Viollet-le-Duc n'avait, comme cela lui arriva souvent, regardé cette scène avec les yeux de son imagination. Ces deux cavaliers sont peut-être, probablement même, des jouteurs, mais ils se mesurent, non pas avec des lances courtoises munies de rochets, mais en armure de guerre et avec des lances de guerre portant à leur extrémité des fers émoulu.

D'après une miniature illustrant un manuscrit du milieu du XIV^e siècle, conservé à la bibliothèque de Munich,¹ les jouteurs germaniques tenaient de la même manière, talon sous l'aisselle, leur lance munie du fer de guerre.

Rompant avec la monotonie apparente de la scène inspirée par le *Roman de la Rose*, un autre artiste ivoirier a réussi à grouper sur un dos de miroir de l'ancienne collection Carrand, six jouteurs, quatre serviteurs montés et deux garçons d'écurie, et à figurer, dans cet espace réduit, un nombre surprenant de détails précis sur l'armement de son époque (pl. XLII, b).²

Tous les chevaliers présents portent des heaumes surchargés de différents cimiers de parade, on distingue sur les hampes les rochets et les bourrelets annulaires, on voit sur les destriers des jouteurs les agrappes du sautour, qui joignent l'arçon arrière à celui du devant et emboîtent à charnières les cavaliers sur leur selle. On peut même compter les pointes de l'étoile d'un éperon à molette. Deux des compétiteurs courent leur lance et en tiennent la hampe de la même façon que les jouteurs des autres ivoires français par l'extrémité du talon.

Détail pittoresque, que nous retrouverons au XVI^e siècle dans les reproductions des tournois disputés Outre-Rhin, les serviteurs restent eux-mêmes à cheval pour équiper leurs maîtres. Leur monture leur sert d'escabeau. A droite l'un d'eux n'a plus que le pied droit sur la selle de son roncin, qu'un garçon tient par la bride. Il a posé le pied gauche sur le sautour de la selle de son maître afin d'être assez grand pour le coiffer de son heaume de joute. A gauche,

simplement dressé sur ses étriers, un autre serviteur s'apprête à boucler la tresse passée dans les deux pertuis de l'écu et destinée à fixer ce bouclier de joute à la *verveille gauche de la poitrine à jouter* du chevalier qu'il sert. La droite de ce plastron laisse voir, sans qu'on puisse malheureusement en étudier le détail, l'appareil auquel ce jouteur fixera l'agraffe de sa lance.

On ne bouclait la targe et on n'agrafait la lance que pour jouter en armes courtoises. Sur le champ de bataille, un cavalier n'aurait pas consenti à immobiliser ainsi son écu. Il voulait pouvoir le saisir par les énarmes, une fois les lances rompues, et parer les coups des autres armes dans la suite du combat.³ Le tronçon de la lance aurait de son côté pu rester agrafé au plastron et il eut été impossible de poursuivre la lutte avec pareil engin brimbalant devant soi. Par contre, cet inconvénient n'existe pas pour le jouteur qui, chaque lance courue, avait loisir de se *retraire* et se livrer aux soins de son serviteur, avant de prendre rang pour la prochaine course.

Nous avons achevé de passer en revue les sources susceptibles d'apporter quelques informations sur la possibilité d'accrocher au XIV^e siècle l'agraffe de la lance courtoise au plastron du jouteur. Nous confessons volontiers une certaine hésitation à tirer les conclusions, qui paraissent s'en dégager, et nous aurions aimé à découvrir un seul témoignage catégorique, au lieu du faisceau de présomptions, que nous avons rassemblées.

Les études du faute, de la targe échancrée, de la morne, nous ont appris qu'il est très rare de trouver dans les textes, une définition précise d'un accessoire de l'armement pendant la période où il est en usage et que l'oubli survient très rapidement, dès qu'est adoptée une mode nouvelle. Le cas d'un Louis XIII se faisant enseigner, après leur disparition, l'utilité de l'arrêt de cuirasse et de l'arrêt de lance, est exceptionnel. Il a d'ailleurs fallu un concours de circonstances peu ordinaires: un écuyer, doué des qualités d'un précepteur et pourvu d'un talent d'écrivain, pour nous permettre,

¹ Hof-Bibliothek, Munich, d'après John Hewitt. Cf. Laking, *European Armour and Arms*, vol. III, p. 149, fig. 952.

² Florence, Musée National.

³ C. Buttin, 'Le tombeau d'Ulrich de Werdt...', pp. 78-82.

trois cents ans plus tard, d'exhumer ses commentaires du néant dans lequel ils avaient sombré et de recourir à leur témoignage pour établir en toute certitude le rôle exact de ces deux engins.

A l'exemple de ces leçons, nous ferons donc la somme des renseignements que nous avons pu recueillir sur l'agraffe de la lance courtoise et la *porte*, qui put servir à l'accrocher.

1°. Dès la première moitié du XIV^e siècle, les jouteurs revêtaient le devant de leur torse d'une plaque d'acier munie de verrelles, auxquelles il pouvaient attacher des chaînes d'armes pour les tournois.

2°. Le nom donné à l'agraffe indique que cette garniture de la hampe servait à suspendre la lance courtoise.

3°. Alors que les documents iconographiques de l'époque montrent que la lance de guerre se couchait, la hampe placée sous l'aisselle et le talon dépassant largement le dos du cavalier, les ivoiriers français ont représenté la lance courtoise des joutes du XIV^e siècle dans une position différente. Leurs jouteurs en empoignent la hampe par l'extrémité, comme s'ils n'avaient qu'à guider au but le rochet, sans avoir à se soucier ni de soutenir leur arme de la main, ni d'en arrêter le recul à la force du poignet.

C'est donc au début du XIV^e siècle que dut apparaître une *pièce d'acier* spéciale pour les joutes, la *poitrine à jouter*, munie de fortes verrelles, dont l'une était destinée à recevoir l'agraffe de la lance courtoise. L'inventaire de 1322, qui cite une agraffe parmi les effets d'équipement ayant appartenu à Roger de Mortimer, sous-entend nécessairement, qu'à cette date ce plastron de joute était déjà en usage.

Il paraît évident que cette pièce d'acier dut être fort simple à l'origine. Elle ne différait sans doute en aucune façon, à cette époque, du plastron de guerre, le *cors d'acier*, que signale, entre autres, un inventaire de 1316.¹ Elle se transforma ensuite peu à peu, au fur et à mesure que les incidents, auxquels donnait lieu son emploi dans les joutes, montraient quelles modifications il fallait apporter à sa forme pour en éviter le retour. Plus encore que le *cors d'acier*, il fut indispensable de la fixer ferme-

ment au torse du jouteur pour lui permettre d'arrêter, par l'intermédiaire de l'agraffe, le recul de la lance à l'instant du choc. L'inconvenance, qui pouvait en résulter et qu'il aurait été difficile de supporter tout au long d'une bataille, présentait moins d'inconvénient pour le jouteur, qui revenait à sa place après chaque coup et était mis à point par ses gens avant la course suivante. Sur le dos de miroir de l'ancienne collection Carrand, cette *poitrine à jouter* est déjà un véritable plastron épousant étroitement le torse des épaules à la ceinture.

Cet ivoire montre un serviteur qui fixe l'écu de joute en bois à l'une des verrelles du plastron de son maître. Toutes les armes *courtoises* s'accrochaient, à leur tour, à ces arceaux, la forte massue de bois dur et lisse, qui tenait lieu de masse d'armes pour les tournois de parade du XV^e siècle comme l'épée, dont la lame courte et large n'avait que des tranchants rabattus et une pointe émoussée (pl. XLIII).²

Bien qu'ils soient revêtus du harnois de guerre, les jouteurs de St-Inglebert, dont Froissart rapporte les prouesses, mettent, comme nous l'avons remarqué, leur lance en arrêt avant d'éperonner leur cheval et conservent leur arme verticale jusqu'au moment où ils vont rencontrer leur adversaire. Le récit de ce chroniqueur est le plus ancien texte qui mentionne l'emploi de l'arrêt de cuirasse; il indique avec précision comment se manœuvrait, à l'origine, la lance avec cet appareil. Les cavaliers de St-Inglebert placent leur lance sur l'arrêt, leur cheval immobile, comme avaient été obligés de le faire jusqu'alors les jouteurs contraints d'engager l'agraffe de la lance courtoise dans la verrelle de leur plastron.

Devenus plus habiles, les combattants eurent tôt fait de se rendre compte que le crochet fixé sur le plastron de leur armure permettait de manœuvrer la lance de guerre, leur cheval au galop, et de ne la coucher qu'au dernier moment, juste avant d'aborder l'ennemi. Imaginé surtout pour que le cavalier, sa lance rompue, ne reste pas empêtré sur le champ de bataille par le tronçon de son arme, l'arrêt de cuirasse présentait ainsi de considérables avantages sur la verrelle de la poitrine à jouter.

¹ Inventaire des armures de Louis X, Bibl. Richelieu, ms. fr. 7855. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 61, col. 2.

² L'ordre et la manière comment les tournois doivent

être faits et conduits, par Mgr René d'Anjou, roy de Sicile, duc de Lorraine. (Bibliothèque Nationale, manuscrit n° 2692.)

Les armuriers cherchèrent alors à créer, en s'inspirant du modèle du harnois de guerre, un arrêt solide pour l'armure de joute. Les Milanais, en même temps qu'ils dotaient la verville de suspension de l'écu d'un troisième pied pour la consolider, multiplièrent les verrelles de la mamelliére droite pour y adapter un arrêt mobile. Il ne fut pas facile de mettre ce système en point. En 1434, au cours des joutes organisées par Suero de Quinones, il se produisit un grand nombre d'accidents, aux conséquences plus ou moins graves, qui, tous, eurent pour origine la rupture de ces verrelles.¹

Aussi les jouteurs français ont-ils longtemps préféré l'arrêt fixé directement au plastron comme l'était à l'origine celui de l'armure de guerre. Toutefois l'assiette en était renforcée et la branche plus développée, pour recevoir la hampe plus forte de la lance courtoise, ainsi qu'on peut le voir sur l'armure de joute, à laquelle M. Pauilhac a réservé, à bon droit, une place d'honneur parmi les grandes raretés de sa collection. C'est en effet, le seul exemplaire connu du harnois de joute français, dont le heaume, le plastron et la dossierne correspondent aux descriptions du manuscrit de 1446 édité par Belleval.²

L'adoption de l'arrêt de cuirasse sur l'armure de joute mit fin à la carrière de la poitrine à jouter, qui disparut des lices et tomba dans l'oubli le plus complet.

Avec les nouveaux aménagements, le cavalier put, même avec la lance courtoise, reproduire la suite des mouvements du champ de bataille, prendre le départ, l'arme verticale, le talon posé sur la cuisse, et ne coucher sa lance qu'au moment de croiser son adversaire.

L'agraffe n'eut plus à remplir qu'un rôle identique à celui de l'arrêt de la lance. Parce que les chocs étaient plus violents et surtout parce qu'ils étaient plus fréquents à l'occasion des joutes qu'au cours des combats, la hampe de la lance courtoise conserva une garniture forgée, qui offrait plus de sécurité que l'arrêt de cuir de la lance de guerre.

Sa forme évolua pour devenir, au milieu du xv^e siècle, avec l'adoption de l'arrêt creux

milanais, cette collerette dentelée, dont les pointes se fichaient dans le plombage, ainsi que l'explique l'auteur anonyme du manuscrit du *Costume des Français*. La seule description que l'on possède de cet accessoire des lances courtoises dépeint donc l'agraffe avec la dernière forme qu'elle prit peu de temps avant sa disparition, et celle-ci n'a plus rien de commun avec la raison d'être initiale de cet engin d'accrocher la lance au plastron du jouteur.

Bien qu'elle eût perdu le rôle qui justifiait sa désignation, elle conserva son nom. Présents ensemble l'un et l'autre, depuis plus d'un siècle, sur les hampes des jouteurs de France et d'Angleterre, rochet et agrafe restèrent, par tradition, les attributs inseparables des lances courtoises.

Les arrêts des cuirasses de joute

Le prestige de la France chevaleresque incita la plupart des pays voisins à suivre les règles auxquelles se conformaient ses jouteurs. Comme elle, ils adoptèrent, pour ces luttes, des armures spéciales. Partout conçues pour répondre aux mêmes besoins, résistance accrue sur les parties exposées à la lance adverse, allégement poussé par ailleurs à l'extrême, elles offraient des problèmes auxquels les armuriers apportèrent, dans chaque contrée, des solutions originales.

Entreprendre l'étude générale de ces harnois nous entraînerait trop loin, mais sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé, nous devons examiner les engins spéciaux qui furent placés sur ces armures, pour le maniement de la lance. Il y en eut deux caractéristiques, l'arrêt de cuirasse creux et le support de lance germanique.

L'arrêt de cuirasse creux se compose d'une barre aplatie forgée en forme d'équerre ajourée. L'un des côtés de l'angle droit est ajusté sur le plastron, on couche la lance sur l'autre, le troisième côté de l'équerre assure la rigidité. L'engin ressemble ainsi à une boîte triangulaire, souvent munie d'un fond métallique qui en accroît encore la solidité. L'intérieur de cette

¹ *Libro del Passo Honroso defendido por... Suero de Quinones*, p. 19, col. 2; p. 20, col. 2; p. 21, col. 1; p. 44, col. 1; p. 50, col. 1; etc. En Madrid, en la imprenta de

D. Antonio de Sancha, año de 1780.

² C. Buttin, 'Une armerie française', *L'Illustration*, n° 4456, 1928, p. 97 et photogr. p. 94.

boîte est alors garni d'une matière moins résistante, liège comprimé ou plomb, dans laquelle viennent s'imprimer, lors du choc, les pointes de l'agrappe.

Le lieu et la date d'invention de cet arrêt de joute sont inconnus. Cependant le système de vervalles le plus souvent employé pour le fixer et l'origine des plus anciennes armures qui en sont munies, fournissent de sérieuses présomptions en faveur du Milanais. Cette région était au XV^e siècle renommée autant pour l'abondance que pour la perfection de ses armes et armures. Elle possédait une clientèle importante aussi bien en France¹ qu'en Espagne.² Mettant à profit la renommée de sa production, des armuriers lombards s'installent à Lyon,³ à Bordeaux⁴ et en Artois.⁵ Les rois de France en attirent d'autres à Tours, et en même temps les ducs de Bourgogne font venir à Valentines un de leurs fournisseurs attitrés, Othenin du Cornet, réputé comme l'un des plus habiles armuriers de Milan.⁶

Au cours de la première moitié du XV^e siècle, chaque pays met au point divers perfectionnements particuliers. Dès le milieu du siècle certaines caractéristiques se sont affirmées qui permettent de reconnaître l'origine des armures de joute. Qu'elles proviennent d'Italie, d'Espagne ou de France, toutes sont munies du même arrêt de cuirasse creux. En Espagne, au lieu d'être maintenu par des vervalles, il est parfois vissé au plastron. Cette caractéristique germanique pour fixer l'arrêt de cuirasse sur l'armure de guerre atteignit la péninsule ibérique par les Flandres, qui après l'avènement de Maximilien, délaissèrent leurs précédents fournisseurs au profit des armuriers d'Outre-Rhin. Les armuriers espagnols adoptèrent alors, sur tous leurs plastrons, ce mode d'attache de l'arrêt. Une armure de joute du Musée Stibbert témoigne entre autres, par ce détail, de son origine espagnole (pl. XLV, a).⁷

¹ Cf. C. Buttin, *A propos d'un casque à trois crêtes*, p. 3, Annecy, Abry, 1898; et *Le Guet de Genève*, p. 94.

² Idem, *Le Guet de Genève*, p. 96.

³ Giraud, *Documents...*, tome II, p. 234.

⁴ C. Buttin, *Les Bardes articulées...*, p. 61.

⁵ Idem, loc. cit.

⁶ Idem, *Le Guet de Genève*, p. 95.

⁷ Dans son étude sur cette collection, parue en 1910 dans *Les Arts*, C. Buttin donnait à cette armure une origine milanaise. C'est naturellement, parce que nous

Au XV^e siècle l'usage des agrappes implique l'emploi de l'arrêt de cuirasse creux. C'est leur description détaillée qui permet de suppléer à l'imprécision dont a fait preuve, dans ce passage de son opuscule, l'auteur anonyme du manuscrit publié par Belleval. En effet, après avoir dépeint la cuirasse et la brigandine de joute portées en France à cette époque, il ajoute simplement :

1446

Item, l'arrest est espes, groz et matériel au plaisir de celui qui le fait faire.⁸

Il n'eût pas été aisément de reconnaître dans cette matière, laissée au gré de chacun, la garniture intérieure de l'arrêt creux, si l'auteur ne nous eût appris en une autre page, que son but était d'arrêter les pointes aiguës de l'agrappe au moment de la rencontre avec l'adversaire.

D'après la miniature d'un manuscrit, que nous avons déjà citée,⁹ les joueurs anglais avaient, eux aussi, adapté au XV^e siècle le même appareil, sur leur armure de joute.

Cet engin ne reçut aucune dénomination spéciale dans les pays qui l'employèrent, et seul le contexte permet de l'identifier. Le tampon intérieur de la boîte était de moins longue durée que les parois, et il fallait le renouveler. Cette dépense est consignée dans certains comptes:

1481

A Jehan de Ber, armurier, ... pour avoir replombé l'arrest du harnois de joutes de mondit Sr: III sols. Item, pour avoir rabaisé led. arrest pour ce qu'il estoit trop haut; XII deniers.¹⁰

Ce relevé renferme un autre détail important déjà signalé par C. Buttin.¹¹ C'est le déplacement des arrêts de cuirasse, quand le porteur s'apercevait que ce support ne se trouvait pas exactement à sa main. On peut remarquer au musée de l'Armée à Paris,

l'avons trouvée rectifiée dans ses notes, que nous modifions cette précédente attribution.

⁸ *Costume militaire des Français en 1446*, p. 9, éd. cit.

⁹ Roux MS., British Museum: Richard, comte de Warwick, joutant devant le roi de France.

¹⁰ 2^{me} compte de Louis Quarre, recev. gén. des fin. des duc et duchesse d'Autriche et de Bourgogne, f° 272 r° (Arch. du Nord, B. 2124).

¹¹ C. Buttin, 'Un corselet français du XVI^e siècle', p. 56, *Rev. de l'art anc. et moderne*, 1928.

certains plastrons¹ qui portent des trous pour deux ou plusieurs emplacements différents de l'arrêt de cuirasse.

Une autre particularité attire l'attention sur certaines armures de joute munies de l'arrêt creux. C'est sur le côté gauche un support de forme triangulaire, destiné à soutenir l'écu de joute. Dans son dictionnaire Viollet-le-Duc a reproduit cet appareil,² d'après une planche d'un ouvrage de Jubinal,³ mais il a eu le tort de prêter cet accessoire aux armures de guerre, et il a sans raison supprimé de son croquis le fond de l'arrêt creux, qui existe sur ce plastron à la Real Armeria. Le support de l'écu était en forme de potence, et il en portait le nom :

juin 1448

A Anthoine Pierre, serrurier de Tharascon, le x^e jour dudit mois,... pour ung arrest d'une cuirasse de jouste et deux potences.⁴

Cet extrait des comptes du roi René nous apprend que dès le milieu du xv^e siècle, certains artisans français forgeaient, eux aussi, les arrêts de cuirasse creux.

Il dut exister un très grand nombre d'armures de joute avec de tels arrêts de cuirasse, et cependant les exemplaires connus sont rares. Le Musée de l'Arsenal à Venise en expose deux d'origine milanaise.⁵ Le Kunsthistorisches Museum de Vienne en possède une de même provenance, puisqu'elle porte les poinçons d'Antonio Missaglia : elle faisait partie de la galerie d'armures du château d'Ambras.⁶ Le célèbre collectionneur Stibbert avait réussi à faire entrer dans sa collection deux de ces harnois, ils sont aujourd'hui à Florence dans sa villa transformée en musée.⁷ L'un est certainement espagnol (pl. XLV, a) ; la nationalité du second reste douteuse, cependant son système de suspension pour l'écu, trahit une influence germanique, plus fréquemment rencontrée dans les Flandres et en Espagne qu'à Milan.

On peut voir à la Real Armeria de Madrid,

deux harnois de joute du même type ; ils ont appartenu à Charles-Quint, et proviennent de sa garde-robe,⁸ qui a contribué à former la plus grande partie des collections de ce musée. Tous deux datent de la fin du xv^e ou du début du xvi^e siècle. Comme l'a établi le comte de Valencia, l'un d'eux a été forgé pour le père de l'empereur, Philippe le Beau.⁹ De même que celui de la collection Stibbert, il dénote également l'influence allemande. Elle se dévoile ici non plus par le mode de fixation de l'arrêt, mais par la poire, qui remplace la potence comme soutien de l'écu.¹⁰ Ces deux harnois, de forge espagnole puisqu'ils portent les poinçons de Valence, offrent une autre particularité intéressant le maniement de la lance, c'est la *cuja*.

La *cuja* est une sorte de gousset, accroché au côté droit de la ceinture, et dans lequel on plaçait l'extrémité inférieure de la lance avant de la mettre en arrêt. L'impossibilité, avec les hautes selles, de prendre la position de lance sur *fautre*, contrariait certains cavaliers espagnols, habitués à monter *a la brida*, les étriers fort bas, et les jambes presques droites.¹¹ Ils ne pouvaient prendre le galop, la lance sur la cuisse, à la mode de France. Ce gousset fut aussi adapté à la selle, ainsi qu'on peut le remarquer sur la tapisserie du *Tournoi à Valenciennes*, dont tous les cavaliers montent *a la brida* (pl. XLIV).

La Real Armeria possède aussi un double plastron,¹² classé espagnol, et daté du xv^e siècle par le réputé conservateur, auteur du catalogue de cette collection. Il porte un arrêt creux et une potence,¹³ analogue à celles que le roi René commandait en 1448 à Tarascon. C'est cette pièce qu'a dessinée Jubinal, et dont s'est inspiré Viollet-le-Duc.

Ce musée détient d'ailleurs d'autres arrêts creux. L'un est placé sur un harnois de joute, forgé en 1526 pour Charles-Quint par Koluman Colman, fils du fameux Lorenz Colman,

¹ Voir notamment G. 7 et G. 120.

² Viollet-le-Duc, *Dictionnaire...*, tome VI, p. 239.

³ A. Jubinal, *La Real Armeria ou collection des principales pièces du Musée d'Artillerie de Madrid* (Supplément), pl. 30. Paris, Didron, s.d.

⁴ Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoires du roi René*, p. 221, n° 589.

⁵ Catalogue, C. 5 et C. 6.

⁶ Boeheim, *op. cit.* tome I, pl. XLVIII.

⁷ C. Buttin, *Le Musée Stibbert*, p. 23.

⁸ Valencia, *Catalogo*, A. 16 et A. 17.

⁹ *Ibid.* p. 12.

¹⁰ Cf. au sujet de cette caractéristique C. Buttin, *Le Musée Stibbert*, p. 22.

¹¹ Cf. C. Buttin, 'Un primitif espagnol de la collection Manzi', p. 86, *Gazette des beaux-arts*, Paris, 1926.

¹² Valencia, *Catalogo*, E. 59, p. 166.

¹³ *Ibid.* D. 107, p. 164.

et dont la réputation égala celle du père.¹ Le plastron de l'armure porte des verrelles. Cette mode venait de se répandre en Allemagne pour fixer l'arrêt de cuirasse; mais sur la planche de l'*Inventario iluminado*,² qui reproduit ce harnois, se trouve un simple arrêt à verrelles, et non pas l'arrêt de joute creux, actuellement placé sur l'armure. Cet arrêt n'est donc pas celui qui fut forgé primitivement à Augsbourg, et l'on aurait tort de s'autoriser de sa présence sur une armure allemande, pour conclure que ce type d'arrêt fut adopté Outre-Rhin.

Aucune armure, munie d'arrêt creux, n'existe en France dans les musées nationaux. L'armurerie de M. Pauilhac abrite, parmi tant d'autres raretés, un harnois espagnol du xv^e siècle, dont le plastron porte, à côté de cet arrêt de joute, la potence pour l'écu. A défaut d'exemplaires dans nos collections publiques, la tapisserie de Valenciennes représente de face plusieurs cavaliers, qui sont vêtus d'armures avec ce même arrêt (pl. XLIV).

La lance se maniait sur cet arrêt en forme d'équerre comme sur le simple arrêt de l'armure de guerre.

Il en fut tout autrement avec l'appareil imaginé en Allemagne, et qui diffère totalement des précédents. L'expression *arrêt de cuirasse* est, en fait, impropre pour qualifier cet engin dont le but n'était ni de faciliter le coucher de la lance ni à l'origine, tout au moins, de lui fournir un butoir au moment du choc. La seule désignation, qui lui conviendrait, serait celle de support de lance. Il se compose de deux crochets demi-circulaires, ouverts en sens inverse, le premier légèrement en avant du plastron, le second en arrière de la dossière. L'arceau du devant soutient la hampe, l'autre la retient.

Ce support de lance ne peut être employé

qu'avec une armure spéciale et dissymétrique,³ dont le côté droit, au lieu d'épouser l'arrondi du corps, est en forme de pan coupé vertical. Sur cette surface plane, des écrous fixent une barre plate métallique légèrement inclinée, qui dépasse la dossière d'une trentaine de centimètres. Cette tige se termine par un coude cintré en spirale, qui joue le rôle dévolu à l'aisselle avec l'arrêt de cuirasse ordinaire. Toutefois, il est plus bas, plus distant de l'appui avant, et sa rigidité ne laisse absolument aucun jeu à la hampe de lance. Le support avant, assez semblable à l'arrêt de cuirasse de certaines armures de guerre, mais plus massif, est solidement vissé au plastron, sur lequel s'étale sa base aplatie. Un peu au-dessus de la hanche, il est placé plus bas et plus à droite que l'arrêt de cuirasse, et fait fréquemment saillie sur le plastron (pl. XLV, b).

L'emploi de la lance, avec cet appareil, n'avait aucun point commun avec le maniement habituel. Sa mise en place exigeait l'intervention d'un serviteur qui la glissait entre les deux crochets. On ne disait pas que le jouteur couchait sa lance en arrêt, mais qu'*on la lui couchait sur ce support*:

1517

Darnach man Im die wag einlayt.⁴

Sur la célèbre gravure de Lucas Cranach das *Gestech*, datée de 1506, c'est à cheval que l'écuyer apporte à son maître la lourde lance qu'il va insérer entre les crochets du support. Dans une petite ville, à l'intérieur d'un champ clos carré de quelques vingt-cinq mètres de côté, délimité par les barrières dressées sur une place pavée, dont le sol a été jonché de paille, le célèbre artiste réunit à cette occasion en un grouillant pêle-mêle tous les acteurs de la fête, le timbalier, les saquebutes et les trompettes à cheval, les participants, leurs serviteurs à pied

Catalogue, G. 163, G. 164, G. 166, G. 167, G. 168 et G. 184.

La plupart des grands musées d'armes possèdent d'ailleurs des armures de joute allemandes. Citons ceux de Vienne, Nuremberg, Dresde, Stuttgart, Munich, Copenhague, Bruxelles, Madrid, Londres, New-York, etc.

¹ *Theuerdank*. Ap. Q. V. Leitner, Freydal. *Des Kaisers Maximilian I. Turniere und Mummereien*, p. xli. Wien, A. Holzhausen, 1880-2. Cet auteur transcrit ainsi cette phrase en allemand modern: 'in die Waage einlegen'.

¹ Valencia, *Catálogo*, A. 101, pp. 36 et 37 et pl. II.

² *Ibid.* pl. x, v^o. Cet inventaire enluminé de la garde-robe de Charles Quint, dressé et tenu à jour de son vivant, est actuellement à la Real Armoria de Madrid (N° N. 18 du catalogue).

³ Quoique rares, ces armures le sont moins que celles qui sont munies de l'arrêt creux. Le Musée de l'Armée à Paris est particulièrement riche en harnois de ce type avec ses deux armures ayant appartenu à Maximilien II, trois autres armures d'hommes et deux armures d'enfants. Cf. *Album du Musée*, tome I, pl. III et XII; et Robert,

et à cheval, les juges et les gardes. Quatre joutes sont en cours. Au centre du champ viennent de se rencontrer deux groupes de compétiteurs, qui ont réussi à rompre leurs lances. Ils gisent tous quatre désarçonnés sur le sol. Tandis que les serviteurs s'emploient à les dégager de leur position, et que les juges commentent entre eux la valeur des coups, un autre jouteur dans le fond du champ désarçonne son adversaire. Sur le devant enfin deux compétiteurs se tiennent à cheval immobiles dans leur coin. Leurs serviteurs à cheval, portant la lance horizontale sur l'épaule, en font glisser la hampe entre les crochets de leur armure: celui de gauche vient d'achever l'opération, et repart au galop en agitant la main droite pour signaler que son maître est prêt. Le serviteur de droite s'efforce de faire reculer son roncin pour terminer la mise en place, en repoussant encore d'un demi-mètre la lance en arrière.

Un tableau de Jost Ammann perpétue le souvenir des joutes courues à Nuremberg le 3 mars 1561. Quatre rencontres y figurent, chacune représentée à un instant différent. Sur la troisième, des écuyers à cheval sont occupés à mettre en place la lourde lance, qu'ils ont déjà engagée entre les crochets de l'armure de leurs maîtres (pl. XLVI, a, b).¹

Il est aisément d'imaginer l'effort qu'avait à produire ces jouteurs pour conserver leur assiette et résister au déséquilibre qu'apportait le poids considérable de leur arme. C'était près de quinze kilogrammes, qui s'ajoutaient d'un seul côté à leur équipement. Il leur aurait vraisemblablement été difficile de le supporter, si leur lance n'avait occupé une position plus basse que celle du jouteur latin.

La lance, que Cranach a mise dans cette gravure aux mains des compétiteurs, est appelée en allemand *Stechstange*. Elle paraît n'être entrée en usage qu'au dernier quart du XV^e siècle.

Auparavant, les jouteurs d'Outre-Rhin utili-

saient plutôt *die Rennstange*. Cette lance n'avait pas d'arrêt de lance, ni d'agraffe, permettant de la faire pivoter sur l'arrêt de cuirasse. Mais par contre la garniture, qui occupait, sur la hampe, la place habituellement dévolue à la rondelle, jouait un rôle capital. Plutôt qu'un garde-main, c'était un bouclier étroit et allongé, qui protégeait le jouteur du haut de l'épaule droite à l'enfourchure. D'une forme qui ressemblait en général à une demi-lune, cette garniture dénommée en Allemagne *Brechschild*, était percée pour le passage du fût, sur lequel elle s'adaptait en oblique, solidement vissée à une douille fixée sur la hampe au-dessus de la poignée.²

L'arme engagée entre les crochets du support, le jouteur se bornait à assurer le contact de ce *Brechschild* avec le plastron de son harnois. C'est la partie supérieure de ce bouclier qui, à la rencontre avec l'adversaire, remplissait l'office dévolu à l'arrêt de lance, sans que les crochets du support n'interviennent en aucune façon.

Ce mode d'arrêt du recul, dérive visiblement du procédé employé avec les targes échancrees. Il donnait au jouteur d'Outre-Rhin la sécurité nécessaire pour rompre les hampes formidables des lances, dont il aimait se servir. Avec les targes échancrees, la lance pouvait glisser hors de l'encoche ou bien parfois le cuir de l'arrêt se déchirer ou se déclouer sous la violence du choc. Avec le *Brechschild*, ces deux risques n'existaient plus. La lance faisait pratiquement partie inhérente de l'armure. C'est en guidant sa monture et en jouant des épaules que le cavalier en dirigeait la pointe. Le jouteur pouvait même complètement abandonner la hampe de son arme, et saisir les rênes à deux mains. Les documents iconographiques montrent d'ailleurs fréquemment les cavaliers dans cette attitude.³

Certains *Brechschild* étaient munis d'une poignée intérieure, dont le jouteur se servait pour tirer l'arme en arrière au moment de sa

¹ Ap. K. Pilz, 'Das Gesellenstechen in Nürnberg am 3. März 1561 von Jost Ammann', p. 74. *Zeitschrift für historische Waffen- und Kostümkunde*, Berlin, 1932.

² Le Musée de l'Armée à Paris, possède quelques rondelles de lance de ce type. Voir notamment celles qui accompagnent les armures allemandes de joute: G. 164, G. 165, G. 166.

³ Freydal, pl. I, 5, 13, 21, 33, 34, 62, 66, 77, 85, 93, 100, 117, 121, 133, 145, 153, 157, 165, 176, 184, etc. Cet important album reproduit les 255 illustrations d'un ouvrage élevé à la gloire de Maximilien I^{er} au milieu du XVI^e siècle. La moitié de celles-ci, exactement 126, représentent des rencontres de jouteurs à cheval.

mise en place sur le support latéral de son armure.¹

Ce support permettait l'emploi des hampes d'un poids considérable; une lance de Ferdinand I^e pèse près de dix-huit kilogrammes; d'autres lances du Kunsthistorisches Museum de Vienne dépassent quatorze kilogrammes.²

Engagée dans les branches de ce support latéral, la position de l'arme diffère sensiblement de celles qu'occupe la lance couchée sur l'arrêt de cuirasse. Elle se trouve normalement en totalité à la droite de la monture, alors que la lance du combattant, comme celle du jouteur latin, croisait par dessus l'encolure, et passait à gauche de la tête du cheval.

Il convient de reconnaître à cet équipement d'Outre-Rhin, certaines supériorités. L'arme est placée dans l'axe de propulsion du projectile, aucune obliquité ne vient réduire la puissance de pénétration, si les deux jouteurs se rencontrent de front. Que les chevaux croisent à droite ou à gauche, le but adverse reste à la portée du cavalier. Il en va, comme on le sait, tout autrement avec l'arrêt de cuirasse ordinaire, qui donne à la lance une position oblique d'environ 30° par rapport à l'axe de propulsion, et réduit le champ d'attaque à la gauche du cheval.

Dans un ouvrage qui reproduit les principales planches des manuscrits consacrés aux tournois organisés à la Cour de Saxe de 1486 à 1566,³ presque tous les cavaliers, représentés au moment de leur rencontre avec l'adversaire, tiennent effectivement la lance à droite de la tête de leur cheval. Les œuvres de Hans Burghmaier fils, exécutées sur les indications de Maximilien I^e,⁴ montrent toutefois qu'il était loin d'en être toujours ainsi. De nombreux jouteurs se croisent à gauche, soit en champ libre,⁵ soit séparés par la barrière de bois.⁶

Un inventaire de l'armurerie impériale, dressé à Augsbourg, mentionne d'ailleurs:

¹ Cf. Bocheim, *Waffenkunde*, fig. 635, ou Leitner, *op. cit.*, p. xli et fig. 17.

² Ap. Leitner, *op. cit.*, pp. xlvi et xlv.

³ Haenel, *Der sächsischen Kurfürsten Turnierbücher*, Heinrich Keller, Frankfurt am Main, 1910.

⁴ Ap. C. Buttin, *Un Jouet princier du XVI^e siècle*, p. 157, note.

⁵ Hefner-Altenbeck, *Hans Burghmaier's Turnier-Buch*, Frankfurt am Main, Sigmund Schmerber, 1853. Voir notamment pl. 26.

Le 13 avril 1519

Item sechs stegzeug Teutsch und Welsch zu brauchen.⁷

Ces six harnois à employer pour courir suivant les modes allemandes ou étrangères, confirment que le support de lance de l'armure de joute se prêtait aux croisements à droite ou à gauche, puisqu'une des caractéristiques du *welschen Gestech* était la séparation des adversaires par la barrière, et leur course à la droite de celle-ci.

Les compétitions spécifiquement germaniques, *die Rennen*, avaient peu de rapport avec les joutes latines. Le jouteur devait s'efforcer de toucher un point déterminé à l'avance sur son adversaire, tantôt c'est un voile qu'il s'agit de détacher, tantôt c'est un bouclier dont il faut toucher le déclique et faire voler en l'air les pièces artificiellement jointes les unes aux autres.⁸ Dans ce but, la lance est munie d'une pointe spéciale, courte pyramide quadrangulaire ou pointe recourbée en bec de faucon à l'extrémité d'une forte douille. Il existe au Kunsthistorisches Museum de Vienne une série de fers de lance de cette sorte.⁹ Pour se livrer à ces jeux, la coutume était de s'armer de lances d'un poids considérable, et la plupart des rencontres, en plus du but recherché, avait pour résultat de désarçonner l'un des adversaires, quand ils n'étaient pas tous deux projetés à terre. Le fait frappa Antoine de Lalain, habitué au spectacle des joutes latines. Décrivant une 'jouste à la mode d'Allemagne', il remarque que:

1503

Les lances étaient si grosses que nulle ne rompirent, mais à chacun coup s'entre abattaient de leurs chevaux par terre.¹⁰

Viollet-le-Duc croit que le harnois de joute français du milieu du XV^e siècle était muni de ce support de lance.¹¹ C'est là une erreur com-

⁶ Freydal, pls. 18, 122, 134, 170, 205 et 237.

⁷ K. K. Haus- Hof- und Staats-Archiv. Maximiliana, fasc. 32. Ap. Leitner, *op. cit.*, p. xlvi.

⁸ Musée de l'Armée, G. 528.

⁹ Bocheim, *op. cit.*, tome I, pl. I.

¹⁰ Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, publiée par Gachard, p. 316. Bruxelles, Hayez, 1876 (tome 1).

¹¹ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire...*, tome II, p. 388 et suiv., pl. 15 et fig. 13, 14, 15 et 16.

plète. La seule question qui se pose, est de savoir si les harnois de joute allemands, à pan coupé et crochet arrière, furent utilisés dans les pays latins.

L'archiduc Maximilien, habitué dès sa jeunesse aux jeux pratiqués dans les pays allemands, en introduisit la mode dans ses domaines de Bourgogne. Il se fit envoyer par le célèbre armurier d'Augsbourg, Helmschmid,¹ quelques armures et quantité de pièces diverses. Dans leur longue énumération figurent les articles suivants:

1481

A Leuvenens Helmesmyd, armurier demourant à Augspurch en Almaigne,... Item, pour ung autre harnoiz complet d'estrainge façon... Item, pour deux doubles harnoiz servans pour courrir la lance à fers esmoluz avec deux escus d'acier aussi doubles... Item, pour certains arrestz et ung engin servant à porter l'escu...²

Ces 'certains arrestz' provenant d'Allemagne ne pouvaient être autres que des supports de lance de joute allemands. Le harnois *d'estrainge façon* du même compte devait être un harnois de joute allemand, dont la dissymétrie surprenait celui qui n'en avait jamais vu. Quant à l'engin servant à porter l'écu, l'emploi de cette périphrase au lieu de la désignation *potence*, incite à y reconnaître la poire des harnois de joute germaniques.

Il ne semble pas néanmoins que ce harnachement de joute connût tout de suite grand succès dans les Flandres. Les chroniqueurs de la Maison de Bourgogne, témoins de joutes disputées à la mode d'Allemagne, les ont relatées plutôt comme curiosité que comme coutume implantée dans leur pays. Quelques années après son mariage avec Marie de Bourgogne, Maximilien se rendit à Cologne pour rencontrer son père, l'empereur Frédéric. L'historiographe attitré du duc y dépeint 'deux Allemands qui joutèrent à la mode allemanisque'.³

¹ C. Buttin, *Les Bardes articulées au temps de Maximilien Ier*.

² 2^e compte de Louis Quarté, recev. gén. des fin. du duc et de la duchesse d'Autriche et de Bourgogne, f° 295 (Arch. du Nord, B. 2124).

³ Molinet, *Chroniques*, ch. CXXI, édit. Buchon, tome III, p. 16. Paris, Verdière, 1828.

⁴ *Ibid.* ch. CXLIII, p. 73.

⁵ Collection des voyages des souverains des Pays-Bas,

Revenu en cette même ville l'année suivante, 1486, il parle de 'deux nobles hommes de l'hostel de l'Archevêque de Coulongne', qui 'jousterent sur le marché, à la mode d'Allemagne'.⁴ Quand Antoine de Lalain note avec surprise la grosseur des lances de joute employées pour des épreuves analogues, ce sont encore des 'gentilshommes allemands de la maison du Roy'⁵ qui se trouvent en lice. Il s'agit chaque fois d'exhibitions données à côté de joutes courues suivant les habitudes françaises.

Petit à petit, cependant, le harnois de joute germanique devint plus commun en Flandre. Au début du XVI^e siècle, l'armurerie du nouvel Archiduc en renferme plusieurs exemplaires:

1500

A Hanin de Bregilles, varlet de chambre et garde de l'armoirerie... pour avoir fait rassembler six harnatz de joute à la mode d'Almaigne et autrement que icellui Sr avoit presté aux gentilz hommes pour lesdites jostes des Brandons.⁶

A cette époque d'ailleurs, certains armuriers de Bruxelles, entre autres Jehan Wat et Antoine van der Tale, forgent eux-mêmes des armures de ce type. Le dernier nommé en livre notamment une, qui fut envoyée au Roi d'Espagne:

1505

A Anthoine van der Tale, armurier demourant à Bruxelles,... pour cinq harnatz de joute tous complets,... le V^e à la mode d'Almaigne pour le Roy, lesquelz il a envoyé avec autres en Espagne.⁷

C'est aussi l'époque où l'on voit apparaître dans cette région les 'contre-rondelles',⁸ ces collierettes de métal destinées à réunir la rondelle-bouclier à la hampe de la lance.

Le harnois de joute à la mode d'Allemagne ne supplanta pas en Bourgogne l'armure de joute avec arrêt de cuirasse creux. Tous les cavaliers de la tapisserie du *Tournoi à Valenciennes* portent le harnois de joute des pays latins. En France, aucun récit de pas d'armes

tome I, pp. 321-2.

⁶ 9^e compte de Simon Longin, recev. gén. des fin. de l'archiduc Philippe le Beau, f° 168 (Arch. du Nord, B. 2169).

⁷ 14^e compte de Simon Longin, f° 340 (Arch. du Nord, B. 2191).

⁸ 13^e compte de Simon Longin, f° 194, et 14^e compte, f° 356 v° (Arch. du Nord, B. 2185).

ou de joutes ne fait allusion aux jeux germaniques, et ne peut laisser supposer l'emploi du support de lance dans notre pays. Il semble très douteux que les coutumes allemandes aient exercé grande influence sur la rive gauche du Rhin. Au contraire, ce sont les joutes courues suivant les règles latines, qui se répandirent outre-Rhin au XVI^e siècle. Dans les gravures de *Freydal* les compétiteurs de la plupart des joutes, courues avec barrière, portent un harnois avec simple arrêt de cuirasse. Le même inventaire, dont nous avons déjà cité un article, comprenait également :

Le 3 avril 1519

Item zwei Welsch stechzeug recht nach Welscher Art gemacht.¹

Ces armures de joutes étrangères, faites suivant l'art étranger, confirment l'exactitude de la documentation iconographique que fournit le *Freydal*.

Pour se mesurer avec ces derniers harnois, les Allemands utilisaient une lance semblable à celles de nos jouteurs. L'extrémité en était rarement la pointe de guerre, mais la morne. Contrairement à la coutume latine, cette lance était presque toujours munie d'une rondelle. Ce n'était plus l'immense bouclier ovale, mais une simple rondelle ordinaire tronconique, *die Brechscheibe*. La hampe portait l'arrêt de lance au-dessous de sa poignée; d'après *Freydal*, il paraît le plus souvent avoir été formé d'une lanière de cuir, analogue à celle qui était clouée sur les armes de guerre.² Toutefois sur certaines lances appartenant au Kunsthistorisches Museum de Vienne, ainsi que sur celles provenant de l'armurerie de Charles-Quint et conservées aujourd'hui à la Real Armeria de Madrid,³ l'arrêt de lance est formé d'une douille métallique. Von Leitner n'a pas été heureux dans ses commentaires sur cette pièce. Il place en effet l'arrêt de lance dans la position de la lance couchée, immédiatement derrière l'arrêt de cuirasse, et lui donne pour mission d'empêcher la lance de glisser en avant.⁴

En 1504, nous avons vu figurer dans les comptes de la Maison de Bourgogne exception-

nellement des arrêts de lance métalliques. Sans doute faut-il voir là une autre marque de l'influence germanique, si puissante en Flandre à cette époque.

Ces lances avec rondelle tronconique et arrêt, ne furent pas exclusivement employées avec l'arrêt de cuirasse; on les trouve exceptionnellement aussi avec le support de lance de joute à branche arrière.⁵

En général, les historiens allemands ne cachent pas leur faveur pour les joutes courues suivant les règles germaniques, avec le support de lance latéral et la très lourde lance. Ils leur opposent la période décadente des joutes latines et ses hampes affaiblies au préalable pour rompre plus facilement. D'après eux, pareil usage aurait été de règle dans les pays allemands, quand l'habitude prévalut des joutes avec barrière. En tout cas, les adversaires de Jacques de Lalain, qui restaient parfois une heure avant de reprendre connaissance,⁶ devaient conserver une autre impression de la solidité des lances de cet illustre jouteur. Le but des joutes latines n'était pas de désarçonner l'adversaire, mais de perfectionner les compétiteurs dans le maniement de leur arme de guerre et aussi de développer les qualités d'adresse, le coup d'œil et la précision, qu'exigeait la coordination des mouvements pour ne coucher la lance qu'au dernier instant.

Une autre critique, que les mêmes auteurs adressent volontiers à ces joutes, est l'usage de la *toile*, qui séparait les adversaires. Cette question demande examen. Les joutes de St Inglebert et quelques autres du XV^e siècle, en particulier celles qui furent courues à Bruxelles en 1414, eurent lieu sans *toile*. Il en fut de même chaque fois qu'une joute comprenait un coup de lance suivi d'un combat à l'épée, telle celle d'Arras en 1446, tel le pas d'armes tenu à Gand en 1469 par Claude de Vauldray. Avant même le milieu du XV^e siècle, date à laquelle Merlin de Cordeboeuf en a codifié les usages, les pas d'armes comportaient fréquemment des sorties, où les compétiteurs abandonnaient les lices et se rendaient en terrain libre:

¹ K. K. Haus- Hof- und Staats-Archiv, Maximiliiana, fasc. 32, Ap. Leitner, loc. cit.

² Cf. *Freydal*, pl. 81, 117, 165, 181, etc.

³ Valencia, Catalogo, I. 27, I. 28, I. 34, etc.

⁴ Leitner, *op. cit.* p. xlvi.

⁵ *Freydal*, pl. 193, 197, 209, 217, 229, 245 et 249.

⁶ Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. XX, p. 622, éd. cit.

1493

comme chevaliers errans querans là leurs aventures, ainsi que jadis firent les chevaliers de la Table Ronde.¹

En ces occasions, non seulement les rencontres avaient lieu sans toile, mais les jouteurs combattaient

à qui myeulx myeulx, & là jueques à l'oustrance pouvoient combattre, car juges ne autres pour les départir n'y avoit.²

Il convient donc de répartir les joutes françaises en deux classes. Les rencontres sur lice divisée par la toile répondent au classicisme de l'enseignement des 'académies', où se formaient les cavaliers. Elles leur offraient l'occasion de démontrer l'excellence de leur technique. Les autres épreuves cherchaient à placer les compétiteurs dans des conditions plus proches des imprévus de la guerre, et, dès la lance rompue, comme sur les champs de bataille, ces combattants empoignaient leur épée.

La toile assurait en effet aux jouteurs plus de chances de faire usage de leur lance à chaque course. Dans son récit des joutes de St-Inglebert, Froissart, à maintes reprises, note le dépit des chevaliers, qui *faillirent*, parce que *les chevaux croisèrent*. Quelques jouteurs habiles réussissaient quand même, avec l'arrêt de cuirasse, à s'atteindre, en passant leur lance entièrement à leur droite. Froissart le signale, et dit combien le coup avait peu d'efficacité:

1390

Les chevaux croisèrent, par quoi leurs coups n'eurent point de force.³

Certains jouteurs dirigeaient volontairement ainsi leur cheval pour éviter le coup de lance, se fiant plutôt au combat à l'épée qui devait suivre. Olivier de la Marche mentionne le fait dans le récit d'armes accomplies à Arras.

1446

Le Seigneur de Ternant vouloit et queroit d'employer sa lance. Mais Galiot (qui se sentoit fort et puissamment monté) queroit la rencontre des chevaux, et croisa comme à la for-course tellement qu'ils se rencontrèrent...⁴

Pour éviter les courses sans résultat, pour parer au mauvais vouloir de l'un des jouteurs, on prit l'habitude en lices, lorsque les règles d'un pas d'armes comprenaient une suite de coups de lance, de tendre une toile, qui divisait le champ en deux parties égales et le long de laquelle chacun se lançait vers son adversaire.

Avec l'armure de joute à pan coupé et support de lance, le cavalier allemand n'avait pas à se préoccuper de cette question. Son appareil était ainsi fait, qu'il avait possibilité de toucher son adversaire, que les chevaux s'affrontent ou que le croisement eût lieu à droite ou à gauche. Pour jouter à la mode des pays latins, il dut également éléver, au milieu du champ, une barrière, qui ne permit plus que le croisement à gauche.

En Allemagne, comme en France, au cours du XVI^e siècle, on abandonna l'usage des harnois de joute, et seule survécut la mode des joutes courues avec le harnois de guerre, portant le simple arrêt de cuirasse. Un grand nombre de pièces spéciales furent alors créées pour renforcer l'armure de guerre, en ces occasions. Comme nous l'avons vu, la véritable pointe des champs de bataille fut alors fréquemment remplacée par la morne.

Il y avait là une certaine antinomie. Pour se rencontrer en harnois et lance de guerre, on abandonnait l'armure de joute et la lance courtoise, mais on surchargeait de pièces de renfort les parties exposées de l'armure de guerre, on remplaçait le fer émoulu de la pointe de la lance par la morne, on allait même jusqu'à placer parfois un arrêt métallique sur la hampe au lieu et place de l'arrêt de cuir de l'arme de guerre. En réalité, derrière le *camouflage* des mots, c'était principalement la hampe de la lance courtoise trop lourde et trop dure à rompre, qui devait laisser place au bois de l'arme de combat.

L'arrêt avantageux

Certains lecteurs ont dû s'étonner que nous n'ayons jamais donné le nom d'*arrêt avantageux* au support de lance adapté en Allemagne sur l'armure de joute,

éd. cit.

¹ *Le Pas des armes de Sandricourt*, p. 15, éd. cit.
² *Ibid.*
³ Froissart, *Chroniques*, liv. IV, ch. XII, p. 46, col. 2,

⁴ O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XIV, p. 413, col. 2, éd. cit.

Il ne s'agit nullement d'un oubli. Quelle que soit la haute autorité des historiens récents, qui en ont fait usage dans ce sens, nous croyons que cette expression ne concerne pas cet appareil.

A notre connaissance, c'est J.-B. Giraud, longtemps conservateur des musées de Lyon, qui, le premier, prit la responsabilité d'assimiler à ce support de lance, l'arrêt avantageux proscrit par les jouteurs français.¹

Auteur de nombreuses brochures archéologiques, J.-B. Giraud avait particulièrement attiré l'attention des amateurs d'objets d'art par l'abondante documentation des importants recueils descriptifs et raisonnés, parus sous sa signature, à l'occasion des expositions de 1877 et 1880. La notoriété ainsi acquise lui valut, douze ans plus tard, d'être chargé de la présentation des armes et armures dans la série des ouvrages consacrés à la collection Spitzer. Enfin la publication en 1895 et 1899 de ses deux volumes de *Documents pour servir à l'histoire de l'armement* a établi définitivement son autorité auprès de tous ceux qui s'adonnent à l'étude des armes anciennes.

La qualification d'"arrêt avantageux", qu'il a donnée à l'appareil utilisé outre-Rhin pour supporter la lance de joute, n'a jamais été contestée. Bien plus, en 1897, un des conservateurs de la Porte de Hal n'hésitait pas à se servir de cette locution pour décrire une armure dans le catalogue de ce musée.² A son tour, C. Buttin se fiait à l'érudition scrupuleuse de son excellent ami de Lyon, et se conformait à son opinion dans deux de ses études.³

Les textes parlant de l'arrêt avantageux ou citant l'avantage de l'arrêt sont très rares. Malgré de longues recherches, nous n'avons guère réussi à allonger la liste des cinq références déjà connues. En quatre occasions, l'expression se trouve, sous l'une ou l'autre forme, dans l'énoncé des conditions imposées par un jouteur à ceux qui voudront relever son défi. Bien qu'elles soient rédigées en termes presque identiques, nous croyons utile de les reproduire.

¹ Giraud, *Armes et armures*, tome VI, 'Collection Spitzer', p. iii. Paris, Quantin, 1892.

² H. van Duyse, *Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, p. 78. Bruxelles, 1897.

³ C. Buttin, *Le Musée Stibbert à Florence*, p. 22, et 'Un jouet princier au XVI^e siècle', p. 163.

C'est d'abord un chapitre du pas d'armes de l'Arbre de Charlemagne:

8 mars 1442

Item, sera armé de tel harnois que bon lui semblera, double ou simple, accoutumé à faire armes, et sans mal engin, c'est à savoir que l'arrêt n'ait nul avantage, fors ainsi qu'on le porte en la guerre.*

Nous trouvons ensuite la même défense dans les chapitres des armes d'un chevalier sicilien, Jean de Boniface:

1 avril 1445

Le troisième chapitre est que nous serons armés de tels harnas qu'il nous plaira, à faire armes à cheval, doubles ou saingles, et tout sans mal engin; et n'y aura avantage en l'arrêt que ainsi le porte qu'on en la guerre.¹

Cette prescription fut reproduite par Jacques de Lalain dans le défi qu'il envoya en plusieurs royaumes:

20 juillet 1446

Le neuvième chapitre est: Que nous serons armés de harnas accoutumés de porter à faire armes à cheval, doubles ou saingles, sans targe ou écu, ainçois chacun de nous serons sans arrêt avantageux et sans attacher longe à la selle.²

Le même Jacques de Lalain répéta à nouveau cette clause dans l'énoncé du pas d'armes qu'il tint à la Fontaine de Pleurs:

27 décembre 1448

Le quinzième chapitre est, que chacun se pourra armer, tant à pied comme à cheval, ainsi que bon lui semblera, de harnas double ou sangle, pourvu que ce soient harnas accoutumés de nobles hommes de porter en lices, en champ clos, et aussi que es dits harnas n'y ait barrat ni mal engin quelconque, et sans arrêt avantageux.³

Les termes ne varient guère et ne donnent pas la moindre indication sur la nature de l'objet interdit. Il est impossible de connaître ce que fut l'arrêt avantageux, en se confinant à l'étude de ces paragraphes. Pris isolément le libellé de la cinquième référence, que nous rapportons plus loin, n'est pas plus explicite.

* Monstrelet, *Chroniques*, ch. CCLXX, édit. Buchon, tome VII, p. 211.

¹ Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. XXVI, p. 630.

² Ibid. ch. XXXII, p. 636.

³ Ibid. ch. LX, p. 672.

Afin d'essayer de trouver une interprétation, nous avons cherché dans des textes de cette époque, si l'emploi du mot *avantage* dans d'autres conjectures, n'apporterait pas quelque clarté à ce sujet.

Nous avons ainsi rencontré l'usage fréquent de ce nom pour exprimer des idées différentes de sa signification actuelle et plus proches du sens de la racine qui lui a donné naissance. Comme aujourd'hui, l'avantage, au XIV^e siècle, indique un profit ou une supériorité. Mais Froissart emploie aussi ce même substantif pour dénommer les causes, qui fréquemment assurent ce profit ou cette supériorité, l'avance dans le temps ou l'avance dans l'espace, même dans les circonstances où ces avances ne procurent ni profit ni supériorité.

A Saint-Inglebert, les trois Français, *entrepreneurs* des célèbres joutes, auxquelles nous nous sommes déjà souvent référé, sont toujours prêts à se mesurer avec leurs adversaires. Ceux qui frappent à leurs targes, les trouvent revêtus par avance de leur armure: pour Froissart, ils sont déjà armés d'avantage.¹ Parfois, parlant de l'un d'eux, qui est non seulement en armes, mais en selle, le chroniqueur dit qu'il est *jà monté sur son cheval davantage*.² Le fait d'être prêt d'avance ne lui est d'aucun profit et ne lui confère aucune supériorité. Décidés à se tenir *trente jours accomplis* à la disposition de *ceux qui venir y voudront*, le temps ne risque pas de faire défaut à ces trois chevaliers pour donner satisfaction à tous les compétiteurs qui se présenteront.

Ce n'est évidemment pas cette signification d'*avantage*, qui peut s'appliquer à l'*avantage en l'arrêt*. La locution, dont se sert Froissart pour parler de ces préparatifs anticipés, ne fut d'ailleurs pas très usitée: ni Littré, ni Godefroy n'indiquent ce tour dans leur dictionnaire. Ces deux auteurs signalent, par contre, l'emploi d'*avantage* pour désigner ce qui se trouve en saillie ou en relief. Dans ce sens, l'usage de ce mot est également tombé en désuétude, seul le langage populaire en conserve la forme pluriel, pour qualifier les plus exposés des appas féminins. Le domaine de l'armement présentait, lui, en tous cas, de nombreuses expressions

renfermant ce substantif avec cette dernière signification. Nous leur donnons ici la préférence sur les citations reproduites dans les dictionnaires classiques, parce qu'elles sont à la fois proches du sujet que nous traitons et du temps où il est question dans les textes de l'*arrêt avantageux*.

Exammons ainsi pour commencer le chapitre suivant extrait de l'annonce d'un tournoi, qui devait se tenir près d'Ardres:

1520

Les seize gentilz hommes délivreront et respondront à tous venans à la lice avec lances mornées, en *harnoys de guerre ayant pièce d'avantage*, cramponnées ou non cramponnées, ainsi qu'il plaira à ung chascun, sans aucune atache ou lieure à la selle, dedens laselle, aux sangles ou à la cuisse, par quoy on ne pourroit ne ascendre ne descendre aysement de son cheval.³

On aurait pu être tenté, à la suite des interdictions du XV^e siècle, de rapprocher la *pièce d'avantage* de cet harnois de l'*arrêt avantageux*. Les rédacteurs des clauses de cette fête chevaleresque ont heureusement précisé leur pensée dans un autre alinéa:

1520

Item, pour et affin que chascun puisse sçavoir et congoistre ce que lesd. entrepreneurs entendent quant et si souvent qu'ils parlent de *harnoys de guerre avec pièce d'avantage*, ils entendent en telle sorte que chacun viendra en armet sans porter autre habillement de teste, c'est assavoir heaulme ne demy-heaulme ne bassinet. Et quant au résidu des pièces d'avantage, ainsi qu'il plaira à ung chascun de porter.⁴

La *pièce d'avantage*, dont parlent ces seize gentilshommes, est donc l'armet. Quant au résidu des pièces d'avantage, dont chacun reste libre de compléter son harnois de guerre, que peut-il donc être, si ce n'est l'ensemble des pièces de renfort, que l'on avait coutume d'adapter par-dessus l'armure de guerre pour les joutes? Tout ce qui concerne ces dernières a été savamment traité par J.-B. Giraud. En publiant les comptes de l'Ecurie de François d'Angoulême, il n'a pas relevé moins de 'dix-sept doubles pièces, ayant chacune leur nom et leur emploi', et qui 'viennent s'ajuster en supplément ou en transformation' sur 'une armure

¹ Froissart, *Chroniques*, liv. IV, ch. XII, p. 44, col. 1 et 2, ainsi qu'en de très nombreux passages de ce chapitre.

² *Ibid.* p. 46, col. 1 et 2, etc.

³ L'ordonnance et ordre du tournoy d'Ardres, près Calais, fol. A1 v^e. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 341, col. 1.

⁴ *Ibid.* fol. A2. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 70, col. 1 et 2.

composée d'un halecret ou corps de cuirasse articulé, d'un tonnelet et de très longues tassettes, d'un harnois de jambes avec sabots, de bacinet, de garde-bras, d'avant-bras et de gantelets.¹ Ces dix-sept pièces avaient chacune leur place en relief sur le harnois. L'habitude a prévalu de dénommer pièces de renfort, ces compléments pour les joutes, mais au XVI^e siècle, elles étaient dites *pièces d'avantage*, en raison de leur position saillante sur l'armure.

Parmi ces pièces de renfort, certaines étaient destinées à s'appliquer sur la visière de l'armet. Les ouvertures, ménagées dans le mézail pour faciliter la respiration, pouvaient jouer un rôle funeste dans les joutes et tournois. La pointe de la lance adverse risquait de s'engager dans l'un des trous. Pour y pallier, on recouvrait la visière d'une sorte de volet plein, la bavière. Un armet forgé en 1521 par Koloman Colman d'Augsbourg pour Charles-Quint ne possède pas moins de huit pièces de renfort, dont quatre différentes bavières.² Pour la même raison que les pièces du harnois, ces bavières extérieures, en avant du casque, étaient dites *d'avantage*, ainsi que le notent les rédacteurs du temps dans leurs comptes:

1497

Ung armet de guerre ayant une grande visière persée et 2 bavières d'avantage dont l'une se baisse et haulse...³

Un document iconographique, auquel nous nous sommes déjà plusieurs fois reporté, la tapisserie du *Tournoi à Valenciennes*, représente des cavaliers combattant à l'épée. Les nombreuses lances brisées, qui sont par terre, indiquent qu'ils ont auparavant échangé un coup de lance, selon la coutume ordinaire des tournois. Pour la seconde partie de leur combat, tous se sont débarrassés de leur *bavière d'avantage* et l'ont jetée à terre. On les distingue aisément à côté des lances rompues (pl. XLIV).

Toutes ces pièces de renfort offraient un avantage à leur porteur, et ce motif, aussi bien que leur position saillante, aurait pu justifier leur qualification. Afin de répondre à cette objection, et montrer pour quelle raison l'armet était

dénommé 'pièce d'avantage' dans les clauses du tournoi d'Ardres, nous allons invoquer le récit d'un des nombreux épisodes, qui marquèrent la journée consacrée à la mode des chevaliers errants au pas d'armes de Sandricourt:

1493

Jacques de Tinteville, de dedens, & le seigneur de Bouvetot, des survenans, en faisant leur queste en ladite forest se trouvèrent, lesquelz coururent l'un contre l'autre moult rudement & à l'assembler ledit Bouvetot de la lance actaingnist le sieur de Tinteville à l'un des boutz de la veue de son armet, lequel enfonça jusques au frond, & si de droite actainte eust été faict le coup, à grand danger eust été ledit Tinteville, lequel, nonobstant le coup avantageux, se tint moult ferme, & tost après mist la main à l'espée & contre ledit Bouvetot moult durement combastit.⁴

Si le coup fut à l'avantage de l'un des deux cavaliers, il ne profita certes pas à celui qui le reçut, et nous ne manquerions pas de dire aujourd'hui que Tinteville réussit à tenir ferme malgré le coup désavantageux qu'il eut à supporter. Le narrateur du XV^e siècle emploie le qualificatif *avantageux*, dans le but de spécifier la partie de l'armet atteinte, le bout de la vue ou l'avance alors dénommée l'avantage. C'est aussi parce que ce type de casque présente un profil beaucoup plus saillant que le heaume et le bacinet, auxquels il est opposé, qu'il constitue, pour les *entrepreneurs* du tournoi d'Ardres, la pièce d'avantage de l'habillement de tête. Telle est enfin la raison pour laquelle ils imposent à ceux qui voudront relever leur défi de porter un armet avec leur harnois de guerre.

Revenons maintenant à l'arrêt avantageux, le texte de la cinquième des références, dont nous avions parlé au début de ce chapitre, concerne un incident au cours des joutes données en l'honneur d'Antoine de Bourgogne:

1467

Ceux qui servoyent messire Philippe Bouton dysoient que l'arrêt de Thomas de la Lande estoit trop avantageux. Si fut visité par les gens du roy, et trouverent qu'il estoit vray: dont le roy ne fut pas content.⁵

Si l'arrêt avantageux eût été le support latéral des armures de joute allemandes, on

I, p. 70, col. 1.

¹ *Le Pas des armes de Sandricourt*, pp. 54-55.

² O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XXXVII, p. 524-5.

³ Giraud, *Documents...* tome II, p. 10 et suiv.
⁴ Cf. Valencia, *Catálogo*, A. 76 à A. 83, pp. 33 et 34 et pl. VII.
⁵ Comptes de l'Écurie du Roy, f° 14 v^o. Ap. Gay, *Gloss.*

n'aurait pas eu besoin de discuter la question et de visiter le fautif. Cet appareil, qui exige une armure spéciale et qui dépasse largement la dossière, est reconnaissable à distance.

Il n'aurait pas échappé d'ailleurs à la vérification des équipements effectuée par des Juges, choisis à cet effet avant l'entrée en lice des jouteurs:

1491

Lesquels juges visitoient, assavoir, s'ils portoient pièches, arrêts, avantage, ou aultre habillement, et pareillement l'attache de l'haume et la scille.¹

D'autres arguments montrent que l'arrêt avantageux ne pouvait être le support latéral des armures de joute allemandes. Les joutes de Jean de Boniface et Jacques de Lalain, pour lesquelles il fut interdit, furent courues avec lance de guerre. C'est également avec cette arme que furent échangés les coups de lance du pas d'armes de la Fontaine de Pleurs. Les règles chevaleresques exigeaient l'emploi de la lance de guerre avec le harnois de guerre, et celui des lances courtoises munies d'agrappes et de rochets avec le harnois de joute. Il est donc déjà probable que les harnois portés en ces occasions furent des armures de guerre. Une affirmation basée sur cette seule présomption pourrait paraître osée. Le pas d'armes de l'Arbre de Charlemagne apporte une précision à ce sujet. Monstrelet en reproduit les clauses qui interdisent, nous l'avons vu, 'que l'arrêt n'ait nul avantage' et spécifient que chacun sera 'armé de tel harnois que bon lui semblera accoustumé à faire armes'. Parlant de cette même compétition, Olivier de la Marche déclare:

1442

Qui touchera à l'escu noir semé de larmes d'or sera tenu de courre onze courses de lance à fers émoulus, à cheval, en selle et *harnois de guerre*.²

Ce dernier chroniqueur ne donne, il est vrai, qu'un simple résumé du chapitre de ces armes, dans lequel ne figure pas la clause citée par Monstrelet. Une dernière incertitude pourrait donc encore demeurer quant à l'interdiction

de l'arrêt avantageux avec l'emploi de l'armure de guerre, si un autre texte ne le spécifiait expressément. Une joute fut en effet annoncée, au cours du tournoi tenu à Gand par Claude de Vaudray, et le héraut, qui en lut les chapitres, s'exprima ainsi:

21 janvier 1470

... mon très redouté seigneur sera, et de par quatre chevaliers de la Table Ronde, lesquelz se trouveront pour icellui jour armés, *en harnas et en selle de guerre, sans arrêt avantageux*, le heaulme en la teste³...

Les entrepreneurs de cette joute proclament dans cet article leur intention de porter *armure de guerre sans arrêt avantageux*. L'interdiction ne peut donc concerner le support latéral de l'armure allemande à pan coupé, inutilisable sur les champs de bataille.

L'avantage en l'arrêt n'est pas la supériorité que pareil support aurait pu conférer à l'un des jouteurs, soit en lui permettant l'emploi de lances plus fortes, soit en unissant plus étroitement l'arme à son armure ou en élargissant l'éventail du champ à la portée de sa pointe.

Les textes contemporains le précisent, c'est pour se servir de la lance de guerre avec le harnois de guerre que l'arrêt avantageux est interdit. Ils nous apprennent que les juges de camp visitaient les jouteurs, pour savoir si leur arrêt de cuirasse n'avait 'nul avantage, fors ainsi qu'on le porte en la guerre' et nous révèlent enfin que cet avantage était relatif, puisque l'arrêt pouvait devenir trop avantageux.

L'avantage, qu'il s'agisse de l'armet en général ou de sa bavière, des pièces de renfort ou de l'arrêt de cuirasse, ne tient pas au profit ou à la supériorité qui peut résulter de leur port, mais qualifie uniquement leur position saillante.

Les pièces d'avantage du harnois, l'avance ou la bavière d'avantage de l'armet d'un jouteur, sont les buts que son adversaire cherche de préférence à atteindre dans l'espoir de le déséquilibrer, avant d'être lui-même touché.

Si les entrepreneurs d'un pas d'armes se proposent d'utiliser ces pièces ou de porter l'armet, ils l'annoncent, et imposent le même

¹ Molinet, *Chroniques*, ch. CCXXXV, éd. Buchon, tome IV, p. 162.

² O. de la Marche, *op. cit.* liv. I, chap. VIII, p. 376, col. 2.

³ *Idem, Traicté d'un tournoy tenu à Gand par Claude de Vaudray, seigneur de l'Aigle.* Ap. B. Prost, *Traité du duel judiciaire*, p. 90.

habillement à ceux qui viendront répondre à leur défi, afin de ne pas en avoir le désavantage.

En ce qui concerne l'arrêt de cuirasse, les plus anciens pas d'armes interdisent qu'il n'ait nul avantage 'fors ainsi qu'on le porte en la guerre'. Défiant leurs adversaires à jouter en harnois de guerre et avec lances à fer émoulu, les *entrepreneurs* exigent par là que l'arrêt de cuirasse soit exactement celui qui sert sur le champ de bataille. L'arrêt adapté à cette époque sur l'armure de joute est en effet fortement renforcé; il est plus massif que celui de l'armure de guerre, sa branche est plus longue, partant plus proéminente, pour recevoir la hampe de la lance courtoise qui est de plus fort diamètre. L'arrêt occupe en général sur l'armure de guerre une position plus proche de l'articulation de l'épaule que sur l'armure de joute. Les combattants veulent en effet avoir toute liberté de mouvements pour se servir de leur épée ou de leur arme de coup, après avoir rompu leur lance. Les jouteurs n'ont pas la même préoccupation. Au xv^e siècle, l'adoption de l'arrêt à ressort, que l'on relève d'un simple geste pour le plaquer contre le plastron, supprime la crainte d'être gêné par cet engin; aussi occupe-t-il fréquemment alors sur l'armure de guerre une place plus basse, quatre doigts au-dessus de la ceinture, comme le dira Pluvinel.

L'exécution du mouvement pour éléver verticalement la lance, dont le talon repose sur la cuisse, et pour placer l'arrêt de sa hampe sur l'arrêt de cuirasse, est d'autant plus facile que la distance de l'un à l'autre est moins grande, et d'autant plus aisée que l'arrêt est plus près du sternum que de l'articulation de l'épaule. Il était moins ardu de coucher une lance sur une armure de joute que sur une armure de guerre. L'aisance du mouvement était en effet encore accrue par la proéminence de l'arrêt de joute, proéminence que venait encore accentuer la forte épaisseur de la plaque d'assise de cet appareil sur le plastron.

Les gestes du jouteur, bénéficiant de plus d'ampleur, étaient moins étroqués. La fixation à verrelles permettait d'avoir, pour une même armure, plusieurs arrêts de cuirasse différents, de branche plus ou moins développée,

et qui faisaient plus ou moins saillie sur le plan du plastron. Les jouteurs consommés, qui proclament leur emprise au milieu du xv^e siècle, désirent observer rigoureusement les règles chevaleresques et veulent se mesurer avec toutes les difficultés que comporte le maniement de la lance à la guerre. Ils entendent que ceux qui relèveront leur défi en fassent autant et ne fixent pas aux verrelles de leur plastron un arrêt plus *avantageux* que celui porté sur les champs de bataille.

Si la saillie de l'arrêt sur l'une des armures était trop marquée, elle faussait en plus l'équilibre des chances que l'on établissait en mesurant soigneusement la longueur des hampes de l'arrêt de lance à la pointe. Tel fut le cas de l'arrêt *trop avantageux* de cet écuyer gascon, qui espérait profiter de cette allonge et par là mécontenta fort son maître, le roi d'Angleterre. Ce fut sans doute également l'une des principales raisons pour lesquelles fut instituée la vérification, par les juges de camp, des harnois des jouteurs avant leur entrée en lice.

Plus tard le port du double plastron pour jouter avec l'armure de guerre créa l'obligation de donner un certain avantage à l'arrêt. Au xv^e siècle, l'arrêt de cuirasse est fixé sur le plastron ordinaire que la pièce de renfort, pansière très développée, ne recouvre pas entièrement. Très vite on eut idée d'encocher le plastron de renfort, puis de le percer d'une ouverture pour le passage de la branche de l'arrêt, afin de doubler la totalité du devant de la cuirasse. Il fallut donner à la branche de l'arrêt un *avantage* correspondant au surcroît d'épaisseur du plastron de renfort.

Une armure reproduite dans l'*Inventario iluminado* avec sa série de pièces de complément pour jouter, comprend deux arrêts de cuirasse à verrelles, l'un ordinaire, l'autre avec l'écart nécessaire entre sa branche et le plan du moraillon, pour cette compensation.¹

Sur les armures gravées du xvi^e siècle, souvent rien ne marque la place de l'arrêt. C'est qu'à cette époque il se fixait, de préférence, sur le plastron de renfort, sans lequel il n'était pas fait emploi de la lance. Dans ce cas il n'était naturellement plus nécessaire de donner de l'avantage à l'arrêt.

¹ Pl. 7 v°.

On trouve, sur l'*Inventario iluminado*, une armure décorée sans plastron de renfort et sans trace de fixation pour l'arrêt de cuirasse, qui est cependant placé à son côté. La curieuse entaille, dont est échancrée la base de cet appareil, donne à penser que l'on devait adapter cet arrêt sur le plastron en le glissant pour l'enclencher à quelque pièce fondue dans le décor.¹ Il a existé d'ailleurs certains arrêts qui pouvaient se placer dans une sorte de douille à baionnette.

L'armurerie de Charles-Quint renfermait même des arrêts de cuirasse plus ingénieux encore, et que la Real Armería conserve à Madrid.² Le comte de Valencia décrit l'un d'eux comme 'susceptible de mayor ensanche por medio de muelles interiores'.³ Pour un autre, 'un muelle interior permite darle excepcional ensanche en la extremidad saliente, para que sea mayor el apoyo de la lanza'.⁴ Ils appartiennent à un harnois de joute de Charles-Quint, forgé par Colman Helmschmied, qui ne possède pas moins de huit arrêts de cuirasse interchangeables et tous différents les uns des autres.⁵

Ces engins furent vraisemblablement des modèles uniques. Ils démontrent l'ingéniosité des armuriers; ils témoignent aussi en faveur du très vif intérêt que les plus grands personnages portaient à l'arrêt de cuirasse, cette pièce capitale de l'armure. Sans le secours de cet appareil, la lance, l'arme des compagnies d'ordonnance, la plus puissante des armes d'hast, n'était plus, en effet, qu'une perche encombrante, que sa longueur et son poids rendaient inutilisable.

Les lances des joutes à pied

Ce fut une curieuse réaction que celle de la chevalerie, en France, après la fatale journée de Crécy. Ne voulant se plier à aucune discipline, pleine de témérité, mais dénuée de bon sens, la noblesse décida de mettre pied à terre pour prendre part aux combats.

Descendus de cheval, les gens d'armes trouvaient leurs lances trop longues et trop lourdes,

ils en raccourcirent les hampes pour les manier plus aisément. Froissart a noté le fait en maintes occasions. C'est ainsi qu'à Poitiers, l'ordre fut donné:

1356

que tous ceux qui lances avoient, les retaillassent au volume de cinq pieds, parquoit on s'en pût mieux aider,...⁶

Quelques années plus tard, les Anglais suivaient cet exemple. Près de Troyes, leur chef, messire Eustache d'Aubrecicourt,

1359

ordonna toutes gens aller à pied et retailler chacun son glaive au volume de cinq pieds.⁷

L'adoption de l'arrêt de cuirasse mit fin à cette habitude et la chevalerie revint au combat à cheval. Mais le xv^e siècle conserva le souvenir de ces rencontres à pied avec lance raccourcie, et les pas d'armes, dont ce fut alors l'apogée en France, comprenaient fréquemment dans leur programme un certain nombre de *pous de lances*.

A côté des combats livrés sur les champs de bataille, le siècle précédent avait d'ailleurs déjà vu ces rencontres chevaleresques. L'une des plus remarquables se déroula près de Vannes, les armes comprenaient trois coups de lance suivis de trois coups d'épée et de hache. Le jour convenu:

1381

ceux qui devoient jouter estoient à pied et armés de toutes pièces, de bassinets à visière et de glaives à bon fer de Bordeaux, et d'épées de Bordeaux tous pourvus.⁸

Comme pour les joutes à cheval, 'les lances . . . étoient tout d'une longueur',⁹ afin d'égaliser les chances des adversaires. L'arme tenue verticale pendant l'élan, n'était abaissée qu'au moment de la rencontre,¹⁰ et puis s'en vinrent pas pour pas l'un contre l'autre. Quand ils durent approcher, ils abaissèrent leurs glaives et les mirent en point pour adresser l'un l'autre.¹¹ Sous la force du choc, il n'était pas rare que l'un des deux jouteurs perdit son

¹ Pl. 18 r^o.
² Valencia, Catalogo, E. 68, E. 69, E. 70, p. 167 et *Inventario iluminado*, p. 10 r^o.

³ E. 68.
⁴ E. 69.
⁵ Valencia, Catalogo, A. 37.

⁶ Froissart, *Chroniques*, liv. I, partie II, ch. XXXII, p. 342, col. 2.

⁷ Ibid. liv. I, part II, ch. XCIV, p. 405, col. 1.

⁸ Ibid. liv. II, ch. LXXIX, p. 126, col. 2.

⁹ Ibid. liv. II, ch. LXXXV, p. 131, col. 2.

équilibre: 'L'Anglois fut bouté jus et renversé.'¹ Si tous deux résistaient, les hampes des lances se brisaient: 'se pousserent de telle façon que les deux glaives volèrent en tronçons par dessus leurs têtes.'² Deux des champions qui s'affrontèrent devant Vannes réussirent l'exploit de briser chacun les trois lances de leurs courses: 'Toutes leurs six lances furent rompues dont les seigneurs de l'une partie et d'autre qui les regardoient tenoient ce fait à moult bel'.³ Mais le danger n'était guère inférieur à celui des joutes à cheval. En étudiant les divers modes de superposition de la *pièce d'acier* et des mailles, nous avons déjà vu la fin tragique de l'écuyer français qui prenait part au fait d'armes du château de Josselin.

Au xv^e siècle, les *armes* faites à Arras entre le seigneur de Ternant, conseiller de Philippe de Bourgogne, et Galiot de Baltasin, chambellan du duc de Milan, comprenaient entre autres 'sept pous de lances'. Les lances furent remises aux adversaires 'toutes prestes, et ferrées d'une façon et d'une longueur comme il apartenoit'. Après chaque choc:

1446

les gardes se mirent entre eux, pour rompre que nulle poursuite ne se fist; et vindrent les roys d'armes, et aportèrent une cordelle où estoient mesurés les sept pas marqués à nœuds;... les champions reculés à leur mesure, leur furent lances renouvelées.⁴

Le premier souci de Bayard, lorsqu'il vint tenir garnison en Picardie, fut d'organiser un pas d'armes; et le tournoi que fit *crier dedans Ayre* le bon chevalier, annonçait que:

1492

le lendemain seroit combatu à pied à poux de lance, à une barrière de la hauteur du nombril, et après la lance rompue, à coups de hache...⁵

Afin de rendre moins dangereuses les joutes à pied, que l'arme soit la lance, la hache à deux mains ou l'épée, on avait en effet pris alors l'habitude de séparer les champions par une

¹ Froissart, *Chroniques*, liv. II, ch. LXXX et LXXXI, pp. 126-8.

² O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XIV, p. 411.

³ *Histoire du gentil seigneur de Bayard composée par le Loyal Serciteur*, ch. X, pp. 46-47, édit. J. Roman.

J. Roman, qui annota cette édition, avoue n'avoir pas trouvé la signification du 'poux de lance' et il écrit: 'Je n'ai

barrière, qui jouait automatiquement le rôle tenu précédemment par les gardes. Ni l'un ni l'autre des adversaires ne pouvait ainsi se laisser entraîner par la passion du combat, au point de profiter d'une chute malencontreuse de son opposant.

Parfois d'un côté de cette barrière, les organisateurs d'un pas d'armes attendaient en nombre ceux qui voudraient se présenter. Ainsi à Sandricourt:

1493

[les chevaliers] se trouvèrent le quinziesme jour de septembre à pied & en armes, comme il appartenait,... l'espée ceinte tranchante, la lance au poing à fer moulu, pour defendre ladite perilleuse barrière contre les premiers dix chevaliers ou autres qui, pour combattre, à l'entrée se vouldroient présenter.⁶

Certains profitaient des journées consacrées à la coutume des chevaliers errants, pour se mesurer à pied avec des lances dans des conditions qui ressemblaient davantage à celles de la guerre. C'est ainsi qu'au cours du même pas d'armes:

1493

Thomas de May, chevalier errant, envoya un herault par ladict forest savoir s'il y avoit nul chevalier errant,... qui voulust combattre contre lui à pied, à cinq poulz de lance & treze coups d'espée... Ung nommé le Beuf... fust tres content de lui accomplir ses armes. Et en combatant, ledit de May a baillé audit de Beuf trois coups de lance à jour...⁷

Au début du xvi^e siècle, Claude de Salins tint au château de Vincelles 'une arme à pied'. Les clauses comprenaient des combats individuels:

6 mars 1512

pour recevoir d'ung chascun ou donner ung coup de lance, et après, onze coups d'espée et à une main.⁸

Ces premières rencontres terminées, devait avoir lieu, comme c'était aussi fréquemment le cas pour les *armes à cheval*, un combat *à la foule*:

trouvé ce mot dans aucun glossaire. D'après le sens de cette phrase et d'autres encore où il est employé, il doit signifier à longueur ou à portée de lance (note 1, p. 46).

⁸ *Le Pas des armes de Sandricourt...*, édit. Vayssiére, p. 7.

⁹ *Ibid.* pp. 57-58.

¹⁰ *Relation du pas d'armes que mesura Claude de Salins soutint en son château de Vincelles*. Ap. B. Prost, op. cit. p. 226.

5 mars 1512

Lesdiz gentilshommes revenront tous ensemble, la lance au poing, l'espée au costel, et, par les juges à ce ordonnez, seront mis la moitié desdiz avec l'entrepreneur, et l'autre moitié de l'autre costel, pour venir l'ung contre l'autre à la barrière; et là, se pourront donner l'ung contre l'autre deux coups de lance tant seulement; et après, remectront la main à l'espée, pour se donner tant de coups qu'il plaira aux juges.¹

La fête de Nozéroy de 1519, qui fut l'une des dernières *armes* complètes données en France, comprenait encore le combat à la barrière, la lance au poing.

Les tenants des pas d'armes du XV^e siècle voulaient faire revivre, dans leurs rencontres en champ clos, toutes les circonstances des champs de bataille, et certains d'entre eux eurent soin de ne pas oublier, dans leur programme, l'emploi de la lance comme arme de jet. La bataille à outrance, qui opposa, en présence du roi d'Ecosse, Jacques de Lalain et deux de ses parents à trois chevaliers écossais, était prévue:

1446

les champions armés et embattonnés de haches, de lances, d'espées et de dagues: et pouvoient des lances getter ou pousser, chascun à son choix.²

Les compétiteurs se présentaient sur le champ, munis de leurs différentes armes offensives et d'un bouclier. Ils s'efforçaient, rééditant la vieille tactique des Gaulois, de profiter de l'instant durant lequel leur adversaire cherchait à éviter de recevoir leur projectile, pour se précipiter à l'attaque, et commencer le combat à l'aide des autres armes. Olivier de la Marche, par exemple, rapporte comme suit le début d'une rencontre:

1446

Fierement marchèrent les deux chevaliers l'un sur l'autre, et getta le seigneur de Haubourdin sa lance le premier. Et ledict messire Bernard démarsha en costière, si qu'il ne fut pas assené; et de celle démarche brandit sa lance, et getta sur son compagnon (qui moult vistement poursuivoit son get), le

targon devant lui, par couverture). Et avint de celuy que le seigneur de Haubourdin fut atteint sur le bord, en dehors, de sa targe; et glissa le coup, et vint atteindre sur le costé senestre, un peu au dessus du faux corps du corps, et perça le harnois, et entra le fer très-profound en la chair dudit seigneur de Haubourdin; et lors du bras senestre, tost et asseurement, il escouit la lance jus, qui tenoit assez fort dedans le harnois.³

Comme on le voit, le jet de lance n'était pas un simple exercice inoffensif; et, bien qu'il eût en partie paré le coup avec son bouclier, le second de ces jouteurs cut son harnois percé, et fut même assez profondément blessé, ce qui ne l'empêcha d'ailleurs point d'accomplir entièrement son engagement et d'échanger avec son adversaire les coups de hache *moult asprement*.

Nous avons déjà eu occasion de citer les conseils de Le Jouvencel à propos de la grosseur des lances courtoises; en même temps, il donne sur le jet de lance l'avis suivant:

1466

Et, quant à vous qui voulez combattre à pié, je vous conseille estre armé le plus léger que vous pourrez, mais que vous soiez couvert. Vous n'avez à craindre que le giet de la lance; vous avez vostre pavoix; mais encore y a un autre remède: jetez vostre lance le premier, se vous povez, et la suivez de prez et, se vous trouvez vostre homme entibarde de sa lance et de son pavoix, ainsi vous eschevez le gect de sa lance; et si sera bien empesché de se defendre, quant il vous verra si prez de lui.⁴

Ainsi fit son disciple:

1466

...getta l'homme du Jouvencel sa lance le premier... Il suivit sa lance comme ung bon homme d'armes doit faire... de si prez qu'il trouva son adversaire empeschié de sa lance, de son pavoix et de sa hache,... et lui donna de bons coups ayant que l'autre peult mettre remède à son fait.⁵

On retrouve les lances de jet dans un combat à outrance, que se livrèrent deux bourgeois de Valenciennes:

1455

devoyent iceux jettar un gect de lance.⁶

¹ *Ibid.* p. 227.

² O. de la Marche, *Mémoires*, liv. I, ch. XVII, p. 422,

col. 2. ³ *Ibid.* liv. I, ch. XIX, p. 429, col. 1.

⁴ O. de la Marche, *op. cit.* liv. I, ch. XXXII, p. 507.

⁵ Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, ch. XXI, tome II,

col. 2.

pp. 102-3, éd. cit.

⁶ *Ibid.* ch. XXIV, tome II, pp. 109-10.

⁶ O. de la Marche, *op. cit.* liv. I, ch. XXXII, p. 507.

col. 2.

Elles figurèrent aussi dans les *armes* faites par le *bastard* Antoine de Bourgogne, au cours de son voyage en Angleterre:

1467

Les deux premiers bastons estoient deux lances à geter.¹

Parfois les jouteurs ont le choix entre la lance ou l'épée, comme arme de jet. Dans les *armes à pied* de Jehan de Bonniface:

1^{er} avril 1445

Le second chapitre est que chacun de nous deux pourra porter lances ou espées de jet, pour jeter ainsi que bon lui semblera.²

En d'autres occasions le jet de lance était le début d'un *combat à la foule*, tel celui où Jehan de Saintré avec neuf compagnons rencontra dix chevaliers allemands:

1459

Lors chascun, armé de ce qu'il devoit, prent sa peusine en sa main senestre, lors baissa sa visière, et sa lance de gect en sa dextre main, et en très belle et joyeuse contenance, les ungs devant les aultres, jusques au commander de l'empereur qu'ilz feissent leurs devoirs, et que on les laissast aller. Alors tant d'ung cousté comme d'autre, desmarchans comme lions, à l'assembler et gect de lance, deux Francois furent blessiez, mais non de chose de quoy ilz laissassent à besongner, et trois des Allmans, dont l'ung eut le pie percé.

Afin de limiter les dangers que présentait le jet de cette arme, on appliqua au XVI^e siècle, pour les lances destinées à cet usage, les mêmes mesures de sécurité que l'on prenait alors avec l'ensemble des armes de joute et de tournoi, et l'on remplaça le fer émoulu de son extrémité par la morne.

Les organisateurs de la fête chevaleresque tenue à Ardres informèrent ainsi ceux qui désiraient se mesurer à eux, que

1520

... Les seize gentilz hommes respondront ou délivreront à tous venans en harnoys de guerre et avec pièce d'avantage, avec lance pur gect, mornées, à tout le pur gect à chascun un gect seulement.³

Le glossaire Gay croit devoir forger le mot 'purget' pour classer ce texte. Il ne l'acom-

¹ O. de la Marche, *op. cit.* liv. I, ch. XXXVII, p. 524, col. 1.

² Chastelain, *Chronique de J. de Lalain*, ch. XXVII, p. 630, col. 1. ³ de la Sale, *op. cit.* ch. LXXIX, p. 246.

pagne d'aucun commentaire. Nous pensons que l'emploi de la lance comme arme de jet est établi avec une netteté suffisante sur les champs de bataille, comme en tournoi, par les nombreux textes que nous rapportons, pour nous autoriser à faire usage de la même concision en rejetant ce *purget* imaginaire du vocabulaire de l'armement.

En ce qui concerne la guerre, il ne faut pas croire qu'il soit nécessaire de remonter jusqu'à l'époque de la tapisserie de Bayeux, pour trouver des exemples de l'emploi de la lance comme arme de jet. L'usage en était courant, seuls durent y renoncer ceux des cavaliers qui donnerent la préférence à l'arme munie d'une forte hampe et immobilisée sous l'aisselle. Nous verrons en terminant notre monographie que la lance légère connut peut-être des éclipses, mais ne disparut jamais entièrement; et le cavalier continuait à la lancer en certaines occasions. Préparé dès sa jeunesse au métier militaire, le futur maréchal Bouciquaut vers 1380

quand il estoit au logis, s'essayoit avec les autres escuyers à jeter la lance...⁴

Ce jet permettait d'atteindre un adversaire hors de portée. Froissart rapporte qu'en une rencontre avec une troupe de gens d'armes anglais, les Français portèrent spécialement leur assaut sur messire Eustache d'Aubrecourt 'pour la cause de ce qu'il semblloit aux François, et vérité étoit, que si on l'avoit mort ou pris, le demeurant étoit déconfit'. Mais il n'était pas aisné de venir à bout de ce rude combattant et quand il eut mis par terre et durement 'navré jusques à quatre des plus vigoureux nul ne l'osoit approcher':

1359

Quand Messire Brokars de Fenestranges, qui étoit fort chevalier et dur malencontre, en vit la manière, il prit son glaive entre ses poings et le lança par dessus les têtes de tous les autres qui étoient entre lui et messire Eustache, et l'avisa si bien en lancant que le glaive vint choir droitement en la visière du bassinet du dit messire Eustache, et si roidement y descendit que le fer qui étoit dur, trempé et acéré, rompit trois dents en la bouche du dit chevalier. Messire Eustache, qui vit

⁴ L'ordonnance du tournoi d'Ardres, fol. a2. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 278, col. 2.

⁵ *Livre des faits de Jean Bouciquaut*, partie I, ch. VI, p. 572, col. 2.

en l'air le coup venir, jeta son bras au devant, et vola le glaive par-dessus sa tête; et ja étoit si échauffé que de navrure qu'il eut il ne faisoit compte, ni on ne vit, grand temps à chevalier faire les grands appertisnes d'armes qu'il fit là.¹

L'adresse du chevalier français précipita néanmoins les événements. Neuf cents *brigands* 'tout frais et tout nouveaux' arrivèrent en renfort et, en peu de temps, les archers et la plupart des chevaliers anglais furent massacrés. Messire Eustache, affaibli par sa blessure, fut fait prisonnier.

Le xv^e et le xvi^e siècles connurent la lance légère sous le nom de *javeline*. Au premier combat livré sur le Garigliano, un gentilhomme breton, nommé Ryou, se distinguait en avant de tous les Français, lorsque

1503

un Espagnol, qui des premiers l'avisa, lui jeta une javeline de droit jet, et iclui au dessus du bord de sa cuirasse atteignit dedans la gorge, de quoi fut blessé grièvement.²

Ces deux anecdotes montrent que l'arme n'était pas à dédaigner — sa place, dans les pas d'armes, que le xv^e siècle s'efforçait d'organiser à l'image de la guerre, était donc pleinement justifiée.

Les documents iconographiques figurant des joutes à pied avec la lance sont très rares. On ne voit ces armes que sur quelques planches d'anciens traités d'escrime. C'est ainsi qu'elles figurent dans *Il fior di battaglia* de 1410,³ dans le *Fechtbuch* de Talhoffer de 1443,⁴ le *Traité d'escrime* de Lovine,⁵ etc. Seuls les ouvrages édités à la gloire de Maximilien I^e, et parmi eux surtout *Freydal*, leur ont réservé une large place.⁶

¹ Froissart, *Chroniques*, liv. I, partie II, ch. XCV, p. 406, col. 1.

² J. d'Auton, *Chroniques*, 5^e partie, ch. XVII, tome III, p. 27.

³ *Il fior di battaglia*, di Maestro Fiore dei Liberi da Premariacco, pubblicato ... a cura di Francesco Novati, Bergamo, Inst. Ital. d'Art. Grafiche, 1902.

⁴ Talhoffer, *Fechtbuch aus dem Jahre 1443, gerichtliche und zweikämpfe darstellend*, her. von G. Hergsell, Prag, 1889.

⁵ *Traité d'escrime dédié au Roi Henri III par G. A.*

En dehors de ces traités techniques, une gravure de Hogenberg, datée de 1569, représente des hommes d'armes espagnols, luttant à Bruxelles de chaque côté d'une barrière.⁷ Les deux combattants du premier plan ont en mains une arme qui se rapproche de la lance à pousser sans rondelle, sauf que sa longue hampe la fait plutôt classer avec les demi-piques, et par conséquent parmi les armes d'hast d'infanterie.

Au contraire, le vicomte Dillon, dans une étude que nous avons déjà citée, reproduit d'après un manuscrit, appartenant à un amateur anglais, une planche sur laquelle figurent trois joutes à cheval et deux combats de jouteurs à pied.⁸ L'un de ces derniers montre deux adversaires armés de la lance à pousser sans rondelle. Selon le vicomte Dillon, ce manuscrit remonte à la seconde moitié du xvi^e siècle, époque de la reine Élisabeth. Alors qu'en France, les guerres de Religion arrêtèrent les tournois et pas d'armes, ces fêtes chevaleresques restèrent très en faveur en Angleterre. Le même vicomte Dillon, dans un travail consacré aux joutes à pied, cite de nombreuses réunions tenues au cours de la seconde moitié du xvi^e siècle.⁹ Les plus célèbres furent celles, que l'on organisa en 1554, à l'occasion du mariage de Philippe II avec la reine Marie d'Angleterre.¹⁰ La dernière n'eut lieu qu'au début du xvii^e siècle, en 1616.

Le tronçon de lance

S'il est une arme qui paraisse faite pour être employée seulement de pointe, c'est certes la lance.

Dans les poèmes chevaleresques cependant, on trouve maint exemple d'un chevalier qui, n'ayant plus entre les mains qu'un tronçon de lance, en fait un terrible usage comme arme de

Lovine de Milan, édité par la Bibl. Nat. Paris, Berthaud, s.d.

⁶ *Freydal*, pl. 23, 47, 51, 55, 99, 139, 147, 151, 178, 194, 210, 218, et 250.

⁷ Dillon, 'Barriers and Foot Combats', pl. ix, *Arch. Journ.* vol. LXI, n° 244. London, Harrison & Sons, 1905.

⁸ *Idem*, 'Tilting in Tudor Times', fig. 3.

⁹ *Idem*, 'Barriers and Foot Combats', pp. 25 à 30 du tirage à part.

¹⁰ Cf. C. Buttin, 'L'Ecole de Greenwich', p. 303, *Gazette des beaux-arts*, 1929.

coup. Ainsi, dans la *Chanson de Roland*, Olivier voit sa lance brisée:

Sa hanste est fraite, n'en ad que un trunçun¹—

il n'en assomme pas moins avec cette massue improvisée Malsarun, Turgin, Estorgus et sept cents païens de moindre notoriété.²

De même, dans *Roland furieux*, le Tartare Mandricard transforme en massue le tronçon de sa lance brisée, et, nouvel Hercule, il s'en sert pour semer la mort autour de lui:

Rotta che se la vede, il gran tronçone
Che esta intero, ad ambe mani afferma,
E fa morir con quel tante persone,
Che non fu vista mai più crudel guerra.³

Au cours du poème, Mandricard rappelle d'ailleurs avec orgueil cet exploit, lorsque Doralice craint de le voir affronter de nouveaux dangers.⁴

Ces exagérations font sourire, mais on n'exagère que ce qui est. Le fait ainsi chanté par les poètes s'était évidemment présenté plus d'une fois, bien entendu avec des conséquences plus modestes, et l'on en trouve la preuve en passant des poètes aux chroniqueurs. La chronique rimée de *Bertrand du Guesclin* va nous en donner un exemple:

Dans une sorte de combat singulier entre le sire de Hangest et un chevalier anglais, les combattants commencent par rompre leurs lances:

1373

A l'aprochier se sont fêru de tel randon
Que chascun de son glaive fist alors maint tronçon.⁵

Mais le cheval du sire de Hangest s'étant abattu, l'Anglais qui était cependant armé de toutes pièces se contenta de l'un de ces tronçons dont il se fit une arme redoutable:

Quant l'Englois vit cheoir le chevalier de non,
Adont prist de son glaive le plus maistre tronçon
Pour occire et tuer le chevalier baron.⁶

Chastelain rapporte que messire Jehan de Luxembourg, furieux de voir que certains de

ses hommes n'avaient pas scrupuleusement exécuté ses ordres,

1421

print une lance en la main de son paige, et frappant cheval des esperons, tout plain de fureur... [atteignit] ung gentilhomme d'armes nommé Alloyer,... luy perça la cuisse de part en part, abatant homme et cheval. Et pour parfournir son poindre, vint aux aultres, ceux qu'il puvoit rattaindre, et du tronchon de sa lance rompue tua sur eulx de felles et de grans corps, à deux mains.⁷

Jean d'Auton en fournit un exemple non moins remarquable:

1503

ainsi que sur ceux de pied cuidèrent charger, un François nommé Noël du Fahis, étant à pied, a tout un tronçon de lance, à un Espagnol qui lui courroit, tua un coup le long du bras et sur l'épaule, de telle vertu, que la lance lui fit voler du poing, et mit son cheval du cu, lequel fut puissant et se releva.⁸

Mais cet emploi du tronçon de lance, pour détourné qu'il soit de la destination primitive de l'arme, n'a en pareil cas rien qui puisse surprendre. Olivier comme Mandricard, le baron anglais comme Jehan de Luxembourg et Noël du Fahis, se servaient sans l'avoir choisié, de l'arme de fortune qu'ils avaient entre les mains, et faute d'avoir le temps de recourir à une autre; il est des circonstances où l'on fait flèche de tout bois.

Ce n'est pas cette utilisation accidentelle et fortuite que nous cherchons à étudier, mais une autre bien plus extraordinaire, parce qu'elle était voulue, prévue et réglementée. Nous voulons parler de l'emploi du tronçon de lance comme masse d'armes dans les joutes et tournois, emploi qui n'a, croyons-nous, pas encore été observé.

Les passages des poètes et des chroniqueurs que nous venons de citer ne sont cependant pas étrangers à notre étude. Ce fut sûrement cet emploi accidentel du tronçon de lance dans les combats, qui suggéra aux organisateurs des tournois cette arme bizarre, pour que, sur ce

¹ *Chanson de Roland*, strophe cxii, vers 1352.

² *Ibid.* vers 1353 et suiv.

³ Ariosto, *Orlando furioso*, canto XIV, st. 45.

⁴ *Ibid.* canto XXX, st. 39.

⁵ Cuvelier, *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, vers 17603 et 17604, vol. II, p. 147.

⁶ *Ibid.* vers 17612 et suiv.

⁷ Chastelain, *Chronique du duc Philippe*, ch. LXXIII, p. 83, col. 2, édit. Buchon. Paris, Desrez, 1837.

⁸ Jean d'Auton, *Chroniques*, 4^e partie, ch. XXVII, édit. biblioph. Jacob, vol. II, pp. 267-8.

point aussi, les joutes furent l'image de la guerre.

Il est à remarquer d'ailleurs que les premières traces de cet usage coïncident avec l'apparition de l'arrêt de cuirasse, qui permit d'employer des lances de bien plus fortes dimensions, et dont le tronçon était une véritable massue.

Dès la fin du XIV^e siècle, dans le récit de la joute qui eut lieu à Bétances (Betanzos), en présence du duc de Lancastre, entre Thomas de Hollande et Regnault de Roye, Froissart, décrivant les conditions de la rencontre, relate l'emploi du tronçon 'pour fêrir sur le heaume':

1386

... bien savoient que jouter les convenoit, puisque jusques à là étoient venus, non de fers courbés, mais de pointes de glaives, de fers de Bordeaux aigus, mordans et tranchans; et, après les armes faites, *des lances fêrir et des épées grands horions sus les heaumes.*¹

Il s'agit ici, comme on le voit, non d'une joute courtoise avec fers de lance en rochets, mais d'une joute en armes de guerre 'à fer émoulu', comme on disait alors; malgré cela, le tronçon de lance est appelé à frapper sur le heaume concurremment avec l'épée. Désormais nous allons trouver ce nouvel emploi de la lance fréquemment codifié et réglementé dans les défis et les proclamations des tournois.

Lors du premier voyage de Philippe le Beau en Espagne, ce prince tomba malade à Bourg. Antoine de Lalain, dans sa relation de ce voyage, nous dit que 'pour sa maladie... nuls esjoissements ne se faisoient à Bourg'.

Mais à cette belliqueuse époque, on ne pouvait laisser longtemps les armes en repos, et le chroniqueur s'emprise d'ajouter:

1503

Toutesfois, pour donner passe-tampz aux signeurs, ung noble chevalier de Savoie, appelé le baron de Chevron, pour exercer les armes, fist publier unes très belles armes, à scavoit: luy et six de ses aydes nobles de nom et d'armes, desquels le Duc de Savoie estoit l'ung,... seroient tenus furnir... ung nombre de coups de lance, et, ces coups furnis, tourner le gros bout et donner à thour de bras aussy aucun nombre de coups.²

¹ Froissart, *Chroniques*, liv. III, ch. LIX, tome II.

² Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, publiée par M. Gachard, tome I, p. 287. Bruxelles, Hayier, 1876.

³ Proclamation de la feste d'armes de Nozeroy de l'an

Quelques années après, la proclamation du tournoi de Nozeroy réglemente à peu près dans les mêmes termes l'emploi du tronçon de lance:

1519

C'est que le lendemain de Noël... lesdiz gentilz-hommes se treuveront de bonne heure sur les rangs, armez de toutes pièces, en harnois de guerre, gardans une barrière, la lance au poing, pour combattre ceux que venir y vouldront, tant à coups de lances, *et après tourner le gros bout pour en combattre*, chascun qui mieux le pourra.³

Le récit du tournoi fait d'ailleurs mention de l'exécution de cette dernière clause:

Lesquelz ont tous combattu, deux contre deux, à coups de lances, tourné le gros bout de ladicta lance; et après ont combattu à l'espée à une main.⁴

Et la suite va nous démontrer que, maniée par un bras vigoureux, cette arme, pour être un peu primitive, n'en abattait pas moins un homme d'armes, malgré son armure:

Semblablement a esté porté par terre ung homme d'armes des soustenans, nommé Jehan de Chantrans, d'ung coup du gros bout de la lance, par Claude de Bussy, Seigneur de Vesoles.⁵

Cet usage n'était pas particulier à la France et à la Savoie; l'Allemagne, cette terre classique des tournois, admettait aussi l'emploi du tronçon de lance dans ses jeux guerriers. Les clauses des joutes et tournois, donnés le 24 août 1549 à Bintzen (Brintzij) en l'honneur de Charles-Quint et de son fils Philippe, expliquaient comme suit de quelle manière les tenants devaient se frapper:

1549

Tribus petitionibus punctim goesis, seu pilis, et totidem caesim hastili fracto inverso.⁶

Ainsi aux trois coups de lance portés avec la pointe, devaient succéder autant de coups portés avec le tronçon retourné; et un prix spécial, une lance d'or de la valeur de cent couronnes, fut attribué à qui se serait le mieux signalé dans ce tournoi, tant par les coups de lance que par l'emploi du tronçon retourné:

¹ 1519, édit. B. Prost, pp. 235-6.

² F. Modius, *Pandectae triumphales... simulacrorum bellicorum equestrium et pedestrium, etc.* vol. II, p. 180 r°. Francofurti ad Moemum, impens. Sigismundi Feyrabendij, 1586.

³ Ibid. p. 245.

Qui pilo integro, et fracto, inverso, is accipiet pilum aureum centum coronatorum.¹

L'emploi du tronçon de lance dans les tournois ne devait finir qu'avec les tournois eux-mêmes. Une fois encore, la dernière probablement, nous le trouvons mentionné dans les fêtes splendides données à Turin en 1608, lors du mariage de Marguerite de Savoie avec François de Gonzague, prince de Mantoue, et de sa sœur Isabelle² avec Alphonse d'Este, prince de Modène.

Parmi les *articles* réglementant les joutes et le tournoi donnés à cette occasion, un paragraphe spécial visait l'emploi du tronçon de lance et spécifiait même l'endroit où devaient frapper les combattants:

1608

Articles des Combats à pied et à cheval...

I. — des Combats à pied...

1^o. — Du tronçon de lance.

1. Le coup de pointe se rapporte aux coups de la pique.

2. Le coup du tronçon se donnera sur la teste, et qui le donnera ailleurs le perdra.³

Il s'agit ici non plus de la lourde lance de chevalerie des XV^e et XVI^e siècles, qui ne pouvait s'employer que couchée sur l'arrêt, et dont l'usage commençait à se perdre; mais d'une pique plus légère, maniée à deux mains par les combattants à pied. Malgré ce, la forte hampe de ces piques constituait encore une arme redoutable. Il est amusant de voir réglementer le coup porté avec ce tronçon, comme un coup de dé au jeu de l'Oie. *Donné ailleurs que sur la tête, le coup était perdu.* Perdu pour le prix du Tournoi, soit, mais il ne devait pas être perdu pour tout le monde, et celui qui recevait sur l'épaule ou sur le bras un coup de cette massue appliquée 'à tour de bras' ne devait pas trouver que c'était un coup perdu, même en tenant compte de la protection de l'armure.

Les 'articles des cartels' furent fidèlement exécutés, et l'auteur de cette relation n'a pas manqué de nous en informer:

¹ F. Modius, *op. cit.* p. 180 v°.

² Toutes deux filles de Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche, fille de Philippe II.

³ Discours de ce qui s'est passé aux noces des infantes de Savoie..., par L. S. D. P., p. 36. Paris, Mathieu Guillemot, 1608.

Après ils prennent la hache d'armes, et puis les tronçons de lance qu'ils rompirent de pointe et de travers.⁴

Les façons très différentes, dont une lance pouvait se rompre, constituaient parfois entre les champions une inégalité choquante dépendant du seul hasard; l'un ayant en main une véritable massue, l'autre un débris inutilisable. Pour parer à cet inconvénient, on en était venu à préparer d'avance des bâtons, appropriés à ce genre de combat, et auxquels on gardait d'ailleurs le nom de tronçons de lance. Vulson de la Colombière donnant, d'après l'auteur que nous venons de citer, une description de ces mêmes fêtes de Turin, en 1608, décrit les armes du tenant apportées en lice, au nombre desquelles se trouvent des lances et des tronçons de lance, évidemment préparés dans ces conditions:

Ils alloient [les trompettes] devant deux chameaux bardez de toile d'argent bleue où estoient les armes du tenant, chargez de lances, picques, haches d'armes, masses, dards, pistolets, et tronçons de lance.⁵

Il semble que la coutume que nous venons d'étudier a laissé quelques traces dans les arts. De nombreux tableaux représentent saint Georges, gardant à la main le tronçon de la lance qu'il vient de rompre contre le dragon, ou bien figurent des chevaliers ayant en main à côté d'eux un tronçon de lance. Sans doute, le plus souvent le peintre n'a entendu montrer que la vaillance et la vigueur de celui qui avait ainsi rompu cet énorme bois; mais peut-être quelquefois aussi le peintre a-t-il montré le saint gardant à la main le tronçon de la lance, parce qu'il savait que ce tronçon était encore une arme redoutable.

Parmi les tableaux de ce genre, le plus remarquable est un *St Georges* de Mantegna.⁶ Le saint a brisé sa lance dont la pointe est demeurée fichée dans le corps du dragon étendu à ses pieds; mais il en a gardé le tronçon sur lequel il s'appuie dans une attitude pleine de noblesse.

⁴ *Ibid.* p. 132.

⁵ Vulson de la Colombière, *Le Vray Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 1^{re} partie, p. 351. Paris, Augustin Courbé, 1648.

⁶ Venise, Académie des Beaux-Arts.

Mantegna a d'ailleurs donné une pose analogue au saint Georges qui figure dans sa *Vierge à la Victoire*.¹ Là aussi le saint s'appuie sur le tronçon d'une lance brisée.

Paul Véronèse a traité de la même façon St Georges dans sa *Sainte Famille*.² Il a placé également cette arme dans le portrait de Pacio Guarienti,³ un de ceux dont il a le plus soigné le costume et les accessoires. Le fameux condottiere, debout en armure complète, s'appuie sur une masse d'armes; mais il a derrière lui le tronçon d'une énorme lance dont les dimensions montrent qu'il pouvait à l'occasion remplacer la masse que Guarienti tient à la main.

Enfin un *St Georges* peint par van Coxcygen⁴ tient aussi à la main un tronçon de lance.

Ajoutons encore que, dans la fameuse collection d'Ambras, dont les armures étaient montées sur des mannequins, portraits des grands hommes auxquels elles avaient appartenu, plusieurs de ces mannequins avaient en main un tronçon de lance. Citons notamment le Grand Électeur Joachim II, marquis de Brandebourg; le duc Christophe de Wurtemberg; Vespasien de Gonzague, duc de Sabioneta, etc.⁵ Peut-être s'étaient-ils illustrés dans un de ces tournois où était réglementé l'usage du tronçon de lance.

Les lances légères

Nous avons délaissé la lance maniée à bras franc à partir du XII^e siècle, lorsqu'apparut dans les textes l'expression 'lance sur faute' et depuis cette époque, nous avons réservé notre intérêt à l'arme munie d'une hampe renforcée. Il ne faut pas cependant croire que la première arme ait soudainement disparu: elle continua à figurer aux côtés de la seconde, et même lui survécut.

Brandir ou jeter la lance devinrent des gestes impossibles avec l'arme qu'on dut poser sur faute avant de coucher. Les chansons de

geste du XIII^e siècle parlaient rarement de l'arme d'hast de la cavalerie, fréquemment dénommée *épieu* en ce temps, sans indiquer ces deux mouvements XIII^e siècle: 'Et les espiez qu'ils lancent et brandissent'.⁶

Ces deux usages caractéristiques de la lance légère figurent encore dans certains poèmes du XIII^e siècle. Un cavalier du *Roman de la Rose*

1210 Brandist la hante de sa lance,
Et contre le vilain la lance.⁷

Gaydon mentionne le premier mouvement. Ce n'est pas sur faute que met sa lance celui qui part à l'attaque, mais il

1210 Brandist la lance qui estoit de pommier.⁸

Et c'est encore pareillement qu'agissent les guerriers de la *Chanson des Saxons*:

1250 Chascuns point son cheval
S'a la lance brandie.⁹

Nous ne multiplierons pas davantage ces exemples par trop fastidieux.

Dès le début du XIV^e siècle, le mot 'lance' est, en revanche, exclusivement réservé à l'arme lourde, qui se place sur faute lors de la charge et qui se couche sous l'aisselle. La lance légère, maniée à bras franc, s'appelle *l'archegai*; et le mot, qui fut utilisé jusqu'au premier quart du XV^e siècle, se rencontre avec des orthographies divers: archegaie, archegaye, archigai, archiguai, arcigaie, arzegaie, harsgaye, etc.

Dès son apparition, il sert à désigner une arme qui va de pair avec la lance. Guiart les place toutes deux dans les mains des cavaliers qui poursuivent les Flamands:

1304 Aus lances et aus archegas
Que roidement sus eus esquevent
Les mainent le plus mal qu'il pevent.¹⁰

¹ Paris, Musée du Louvre.

² Vérone, Musée du Castelvecchio.

³ Anvers, Musée royal. — Le saint a une frappante analogie de pose et de costume avec un portrait de Philippe II peint par Coello (Berlin, Musée royal). Mais, les deux peintres étant contemporains l'un de l'autre et ayant été tous deux peintres de Philippe II, il est difficile de savoir quel est celui qui a suivi l'autre.

⁴ Schrenck, *Armentarium heroicum Ambrosianum*..., pl. XXXVIII, XI, 13, etc.

⁵ *La Mort Aymeri de Narbonne*, vers 2433. Ap. Gay, *Gloss.* II, p. 333.

⁶ *Le Roman de la Rose*, vers 15544. Ap. Godefroy, *op. cit.* s.v. Brandir.

⁷ Gaydon, vers 7415. Voir aussi vers 7325. Ap. Sternberg, *op. cit.* p. 26.

⁸ *La Chanson des Saxons*, I, p. 160. Ap. Sternberg, *op. cit.* p. 24.

⁹ G. Guiart, *Branche des royaux lignages*, vers 6360, tome II, p. 246.

Édouard Forestié relève le même mot dans les livres de compte des frères Bonis et il le cite dans ses commentaires déclarant n'avoir su en découvrir le sens:

1326

Item VI lansas e VI alsagayas et VI darcz,
XLVII s.¹

Ce sont évidemment des archegaies qui figurent là entre les lances et les dards.

Puis, ce sont les chroniques de Froissart qui, à plusieurs reprises, montrent les deux armes côte à côte.² Le lexicographe Godefroy a dépouillé un manuscrit de cet auteur, dont Buchon ne semble pas avoir eu connaissance. On y trouve l'archegaie utilisée comme arme de jet:

XIV^e siècle

Espagnols lanchoient dars et archigaies trenchans dont ils navroient et méhaignoient durement chiaux qu'il en consuivoient.³

Dans le dernier quart du XIV^e siècle, les auteurs ne manquent d'ailleurs pas qui mentionnent le jet de cette arme. Rappelons le souhait bien connu d'Eustache Deschamps:

1380

... De croquepois de fer, de lance,
D'archegaie qu'on jette et lance, ...
Puist il avoir plaine sa panse,
Qui me requerra de faire armes.⁴

Et cette possibilité de jeter l'archegaie, permet de reconnaître la même arme, sous une désignation différente, dans un autre poème de la même époque:

1383

Dardes, gavelots, lancesgayes
Savoyent gecter et faire playes.⁵

Enfin un texte des premières années du XV^e siècle, assimile expressément l'archegaie à la demi-lance, et ne laisse aucun doute sur le sens exact du terme:

¹ É. Forestié, *Les Livres de compte des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle*, tome I, p. cix, note 1. Paris, Champion, 1890.

² Froissart, *Chroniques*, liv. I, part II, ch. CCXXVII, CCXXXIII, CCXLIX, etc.

³ Ibid. VII. 288, Luce, ms. Amiens, f° 147. Ap. Godefroy, s.v. archegaie.

⁴ Deschamps, *Ballades*, édit. Craplet, p. 132.

1414

Le suppliant, d'une harsegay ou demi-lance frappa par la poitrine icellui cavalier.⁶

Nous avons vu précédemment *la lance garnie* désigner un petit groupe de combattants. On trouve au XV^e siècle l'expression *lance gaye*, pour qualifier les plus réduits de ces groupes. Dans les gens d'armes recrutés en Savoie pour le roi de France, figurent les deux formations:

mai 1477

chascun homme darmes sa lance garnie de troys chevaux dung custillier et dung page...

une lance gaye a deux chevaux.⁷

Un document iconographique du XIV^e siècle, que nous avons déjà cité, montre saint Georges brandissant une archegaie, bien qu'il porte en chantel un bouclier échancré.⁸

Avec le XV^e siècle apparaît la javeline, qui n'est toujours que la lance légère. C'est l'arme que les ordonnances des ducs de Bourgogne donnent aux coustilliers. Philippe le Bon ordonne que le

vers 1458

coustillier soit habillé de bringandise ou de corset fendu aux costés à la manière d'Alemaigne, gorgerin, salade, flancars, falces, javeline à arrest légère et le plus roide qu'il porra recouurer pour la couchier au besoing et soit furny de bonne espée et daghe longue trenchant à deux costés.⁹

L'arme doit être telle qu'on puisse aussi bien la manier à bras franc que couchée sur l'arrêt de cuirasse. Charles le Téméraire répète les mêmes instructions. Nous avons déjà cité une de ses ordonnances, dans laquelle il spécifiait la nature du revêtement défensif des coustilliers. Qu'il fût brigandine combinée avec un *placquart blanc*, *corset blanc* ou simple brigandine complétée devant un *placquart par-dessus*, en tous les cas, le plastron devait absolument être à tout arrest, pour permettre au cavalier d'utiliser également à deux fins sa

⁵ Le Duc de Bretagne, p. 516. Ap. Gay, *Gloss. I*, p. 63, col. 1.

⁶ Arch. J. J. 167, pièce 333. Ap. Gay, *Gloss. I*, p. 51, col. 1.

⁷ *Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie...* par Léon Ménabréa, p. 173. Paris, Chamerot, 1859.

⁸ Voir Gay, *Gloss. I*, p. 634, col. 2.

⁹ Ordonnance du duc de Bourgogne au sujet des gens de guerre (Arch. du Nord, B. 3515).

lance légère. Il précise d'ailleurs ses ordres pour les armes offensives :

1471

Aura aussi bonne *javeline* à façon de demy lance qui aura *poignée et arrest de lance*, avec une bonne espée...¹

Entraînés deux ans plus tard dans des expéditions aventureuses, ce monarque convoquait sous les armes le ban et l'arrière-ban, et joignait à son ordonnance une déclaration des 'harnois et habillemens', dans laquelle il confirmait ainsi la tenue du coustillier :

10 mars 1473

... pour le coustelier dudit homme d'armes : brigandine ou corset fendu aux coustés à la manière de Touraine, gorgerin, salade, flancars, fentes ou brayes d'aschier, avant bras à petites gardes, ganteletz, *javeline à arrestz*...

et à la même occasion, distinguant à nouveau la javeline de la lance, il précisait quelques lignes plus bas :

... et trois chevaux pour l'homme d'armes dont l'ung sera pour son page qui pourtera sa lance.²

Dans le duché de Bourgogne, les coustilliers formaient donc bien, à côté de la gendarmerie armée de la lourde lance, un groupement de cavaliers plus mobiles, moins chargés en armures défensives et dotés d'une lance légère maniable à bras franc. Ce sont déjà les futurs chevaux-légers du XVI^e siècle.

A la même époque, la lance légère, ou demilance, est l'arme des cavaliers légers espagnols, les genétaires; aussi l'appelle-t-on également la javeline d'Espagne ou la lance genétaire :

1476

Le suppliant frappa d'une lance genétaire qu'il portoit.³

1480

Une javeline ou une genétaire autrement appelée javeline d'Espagne.⁴

¹ La Barre, *Mém. pour servir à l'hist. de France et de Bourgogne*, II, p. 287. Ap. Reiffenberg, *Mémoires de J. du Clercq*, p. 37.

² Arch. départ. de la Côte-d'Or, B. 11722. Ap. De La Chauvelays, *Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes d'après les documents originaux*, Acad. des lettres, 3^{me} série, tome V, 1878, p. 252.

³ Arch. J.J. 204, pièce 158. Ap. Gay, *Gloss.* I, p. 771, col. 1.

D'après un auteur de l'époque, cette lance légère était sans effet contre l'armure des gens d'armes :

1495

On vit à Seminara, que les cavaliers espagnols... portaient... une lance de frêne très longue, qui donnait des coups mortels à ceux qui étaient désarmés, mais qui étaient à mépriser pour des hommes munis d'armes défensives.⁵

A son tour, Montluc signalait cette arme légère dans l'équipement de la cavalerie d'Espagne :

1521

En ce temps-là les Espagnols ne portoient que des lances gayes, longues, & ferrées par les deux bouts.⁶

Cependant quelques années plus tard, Paolo Giovio constatait que la cavalerie française avait, elle aussi, adoptée la lance légère :

1500

[les hommes d'armes français] se servaient comme les nôtres d'une lance grosse et cannelée avec une pointe solide,

mais à leur suite venaient les chevaux-légers, dont

1500

quelques uns portent la demi-pique avec laquelle ils ont l'habitude de clouer à terre les ennemis que les hommes d'armes ont abattus dans la bataille.⁷

Cette lance maniable à bras franc, ce n'est pas seulement entre les mains des genétaires espagnols, dans les Abruzzes ou sur les Pyrénées, que les troupes françaises la rencontrèrent. A la même époque, les Estradiots, amenés en renfort par les Vénitiens, font leur apparition sur les champs de bataille occidentaux :

1495

Ils estoient tous Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont..⁸

⁴ Arch. J.J. 208, pièce 141. Ap. Gay, *Gloss. ibid.*

⁵ Paolo Giovio, *Delle istorie del suo tempo* (tradotte da Domenichi), liv. III, p. 112. Venezia, 1608 (Traduction de Napoléon III dans *Le Passé et l'avenir de l'artillerie*, vol. I, p. 114).

⁶ Montluc, *Commentaires*, liv. I, p. 21. Paris, chez Claude Barbin, 1661.

⁷ Giovio, *op. cit.* liv. V, p. 53, traduction de Napoléon III, vol. I, p. 90.

⁸ Commines, *Mémoires*, liv. VIII, ch. V, p. 228, col. 2.

et Commines précise qu'à cette date, veille de la bataille de Fornoue,

1495

nos gens ne les connoissoient pas encore.¹

La lance légère leur dut une nouvelle désignation, l'*estradiote*.

Ce mot, comme tant d'autres termes du vocabulaire de l'armement, et plus particulièrement peut-être ceux qui touchent à la lance, a connu une fortune curieuse. N'ayant réussi à découvrir la désignation technique du poignard à oreilles, cette arme si recherchée par les amateurs, Beaumont imagina de le baptiser dague à la levantine ou *stradiote*. Ces deux mots, présentés comme documentaires, furent acceptés d'emblée, sans vérification, par tous ceux qui voulaient faire preuve d'érudition. S'appuyant sur l'autorité de cet auteur, Maindron les cite dans son traité sur les armes anciennes.² Le baron de Cosson suivit son exemple³ et, si profonde que fût la science qu'il réussit à acquérir durant les longues années pendant lesquelles il fut conservateur du Metropolitan Museum, Bashford Dean crut devoir les citer en référence dans sa notice au sujet des magnifiques poignards à oreilles de la collection J. J. Reubell.⁴ D'autres auteurs donnèrent ce nom au cimenterre, dont se servaient les cavaliers turcs et balkaniques: tel J. Roman dans les commentaires de son édition de l'histoire de Bayard,⁵ et c'est à cette définition que se rangea Laking, l'un des plus réputés archéologues d'Angleterre.⁶

En réalité, les chroniqueurs du temps n'utilisèrent que rarement le mot *stradiote* ou, plus exactement, l'*estradiote*. Nous ne connaissons que deux textes dans lesquels il figure. Ils ne laissent heureusement aucun doute sur le sens exact du mot.

Parlant du traitement que les Estradiots firent subir à quelques prisonniers, le Loyal Serviteur écrit qu'ils

¹ Commines, *Mémoires*, liv. VIII, ch. V, p. 230, col. 1.

² Maindron, *Les Armes*, p. 215.

³ Cosson, *Le Cabinet d'armes de Maurice de Talleyrand Périgord, duc de Dino*, p. 70, G. 7. Paris, Rouveyre, 1901.

⁴ Dean, *The Collection of European Daggers of J. J. Reubell*, p. 51. New York, 1929.

⁵ *Histoire du gentil Seigneur de Bayard*, note, p. 210, éd. J. Roman.

1510

misrent leurs cymeterres en besongne, et n'y eut capitaine, ni autre qui n'eust dix coups après sa mort; puis leur couppèrent les têtes qu'ils picquoient au bout de leurs estradiotes.⁷

A la même date, le maréchal de Fleuranges rapporte ainsi un épisode, dont il fut témoin au cours des guerres d'Italie:

1510

L'Albanois du Pape courut sur l'autre et lui fauça l'espaule, l'Albanois françois quand il vit ce, print son estradiotte comme une javeline et boutta en la gorge et tousjours le poursuivit tellement qu'en la fin à grands coups de masse le tua.⁸

Sur le rôle joué à cette époque par des cavaliers orientaux au service des armées européennes, Brantôme apporte une contribution fort précise:

... on s'aidoit desdicts Albanois, ... Les Vénitiens appelloient les leurs estradiots, qui nous donnerent de la fatigue à Fornoue; ilz les appelloient aussy corvats, à cause de la nation. Les Espaignols appelloient les leurs genetaires.⁹

L'Albanois françois du maréchal de Fleuranges était donc un proche parent de ces Estradiots; et son estradiote, qu'il utilisa comme une javeline, ne peut donc avoir été une simple dague, ni un cimenterre. L'estradiote était une lance, légère comme la javeline, faite exclusivement pour être maniée à la main. On pouvait néanmoins la coucher sous l'aisselle pour la charge, sans autre point d'appui que la main, et c'est ainsi qu'il faut interpréter la comparaison du maréchal de Fleuranges.

Si l'usage du mot 'estradiote' fut de courte durée, l'emploi des Estradiots se prolongea jusqu'aux premières années du XVII^e siècle; mais les textes postérieurs donnent le nom de *zagaye* à leur arme d'hast. Quel que soit le nom sous lequel on rencontre la lance légère, 'javeline' peut-être excepté, sa désignation

⁶ Laking, *European Armour and Arms*, tome IV, p. 275.

⁷ Le Loyal Serviteur, *Histoire du gentil Seigneur de Bayard*, ch. XL, p. 210, éd. J. Roman.

⁸ Fleuranges, *Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XIII et de François I^r*, p. 21, Collection Michaud et Poujoulat, 1838.

⁹ Brantôme, *Les Vies des grands capitaines françois*, liv. I, tome III, part II, ch. VI; édit. Elzevir, p. 133.

témoigne toujours d'une influence orientale, et l'on doit voir, dans ses réapparitions successives du XIV^e au XVI^e siècle, les réactions de l'armement de l'Orient sur celui de l'Europe occidentale. C'est à juste titre qu'à maintes reprises dans ses travaux, Charles Buttin a insisté sur l'influence qu'exercèrent, en Europe, les armes orientales.¹

La lance légère figure sur de nombreuses œuvres d'art du XV^e siècle. Ce sont les saint Georges combattant le dragon, tels ceux de Salvanello² et de Vivarini,³ dans lesquels le saint à cheval brandit une lance légère. Sur le second de ces tableaux, daté de 1485, le plastron de l'armure porte un arrêt de cuirasse, mais le cavalier ne l'utilise pas; sans doute sa lance, dont on ne voit qu'une partie, était-elle une de ces javelines à double usage, préconisées par les ducs de Bourgogne. Une autre œuvre de même inspiration due à Giovanni Battista de Vicence,⁴ montre le saint à cheval, l'épée à la main, se précipitant sur le dragon. Ce document offre un intérêt particulier, parce que l'armure du cavalier ne comporte aucun arrêt de cuirasse, alors que la hampe de l'arme qui est à terre montre un arrêt de lance nettement visible. Il témoigne que l'usage du second n'était pas nécessairement lié au support fixé sur la poitrine. Enfin à Florence, un aquamanile, attribué à l'art allemand, figure saint Georges encore, qui se retourne maniant sa lance à deux mains pour atteindre le dragon agrippé sur la jambe droite arrière du cheval.⁵

Avec le XVI^e siècle, continue l'emploi de la javeline. Surpris par une attaque imprévue des Espagnols, Bayard 'comme il étoit en pour-point', se contenta de prendre

1503

une javeline au poing, . . . et là, comme si armé de toutes pièces eût été, aussi assurément donna, et soutint le combat, et fit merveilles d'armes.⁶

Un capitaine espagnol 'souvent visoit à rencontrer celui de Bayard, pour ce que désarmé

¹ Cf. notamment, 'La Collection du général Moser à Charlottenfels', *Les Arts*, n° 121; 'Les fusils de Sardaigne', *Beiträge zur Geschichte der Handfeuerwaffen*, Dresden, 1905; 'L'archibuserie de Ripoll', *Armes à feu et armes blanches*, 1914; 'La forge des lames', *Revue de la coutellerie*, 1928-9, etc.

² S. Giorgio, Chiesa di S. Cristoforo, Siena.

³ Berlin, Nationalgalerie.

le voyoit'. Mais le chevalier sans peur et sans reproche, lorsque

1503

ledit Espagnol leva le bras, pour ruer un coup, en le voyant découvert sous l'aisselle, lui adressa là sa javeline; en sorte que plus d'un pied lui mit dedans le corps, dont chut à terre et mourut soudainement.⁷

L'on appréciait de plus en plus les services de cette arme légère et l'opinion à son sujet s'était rapidement transformée. La lance maniée à bras franc, jugée si inférieure à la lance des hommes d'armes, avait fait ses preuves; et un écrivain militaire justement réputé, comme Langey, voulait diviser la cavalerie en trois groupes, dont un seul aurait conservé l'arme d'hast avec hampe renforcée:

1537

Hommes d'armes . . . leur lance sera grosse et bien longue . . . Chevaux légers . . . la lance bien longue au poing . . .

Estradiots . . . une zagaye au poing, longue de 10 à 12 pieds, ferrée par chacun bout d'un fer aigu & trenchant . . .

Ce même auteur faisait ainsi l'apologie des cavaliers de son troisième groupe:

1537

Ces Estradiots peuvent servir pour les escarmouches, & font grand eschec de gens désarmez, & de chevaux avec leurdite Zagaye: & aucunes fois s'il faut mettre Pié à terre, peuvent fuire le mesme effect que les Piquiers.⁸

La lance légère avait repris l'arrestueil des armes du haut moyen âge, et Langey en explique la raison:

1537

Les Estradiots se doivent savoir ayder de la Zagaye à toutes mains, en donnant une fois d'une pointe, & après de l'autre.⁹

Parlant de la cavalerie légère à l'époque de Henry IV, messire Louis de Montgommery,

* S. Giorgio in Velo d'Artico (Vénétie), Chiesa di S. Giorgio.

¹ Florence, Musée national, Collection Carrand.

² J. d'Auton, *Chroniques*, 5^e partie, ch. XVII, tome III, p. 29.

³ Ibid. p. 30. A Lyon par Benoist Rigaud, 1592.

⁴ Ibid. p. 55.

seigneur de Courbouson, confirme le précédent auteur:

1602

Les Estradiots . . . la zague qu'ils appelloient arzegay au poing longue de dix à douze pieds, ferrée par les deux bouts . . .¹

Quelques années plus tard, le P. Étienne Binet consacrait à l'art de la guerre un chapitre de son ouvrage. Il répète presque textuellement le passage de Langey: la seule différence est que toutes les phrases sont au passé.² Entrainée par le discrédit qui avait frappé la lourde lance des gens d'armes, la lance légère, à moment où l'abandon de l'armure aurait dû lui permettre, semble-t-il, de jouer un rôle des plus efficaces, disparut de l'armement occidental.

Le XVI^e siècle avait été la période de son apogée. On la trouve à cette époque dans les mains des plus illustres personnages. L'une des planches du *Weiß König* représente Maximilien I^e brandissant au-dessus de sa tête une arme de ce type. Il en dirige la pointe vers trois piétons agenouillés, qui ont jeté leurs armes sur le sol.³ Sur plusieurs gravures du *Theuerdank*, l'empereur porte une lance légère, sans poignée, qu'il couche sur son arrêt de cuirasse.⁴ La mode de la javeline *assez raide pour qu'on pût la coucher au besoin* n'était pas restée cantonnée au duché de Bourgogne. Mais le plus célèbre document iconographique du siècle est le tableau bien connu du Titien,⁵ qui représente Charles-Quint à la bataille de Mühlberg du 24 avril 1547. Cet illustre guerrier tient en main une archevêque sans arrêt, ni poignet (pl. XXXVI, b). Si le plastron de son armure porte encore un arrêt de cuirasse, il est soigneusement relevé à l'aide des charnières. Un témoin de la journée définit dans les termes suivants l'arme de l'empereur:

1547

una media asta, casi venablo, en las manos.⁶

¹ Montgommery, *Traité de la Milice Françoise*. Ap. P. Daniel, *Histoire de la Milice Françoise*, tome 1, p. 168. Amsterdam, 1724.

² René François (P. E. Binet), *Essay des merveilles de nature et des plus nobles artifices*, ch. XVII, p. 143. A Rouen, chez Jean Osmont, 1632.

³ Pl. 216.

⁴ Pl. LXXXII, LXXXV et XCII.

⁵ Madrid, Prado.

Au XVII^e siècle, il n'est plus question de la lance dans l'armement de l'Europe occidentale. Si quelque écrivain militaire témoigne des regrets de la disparition de cette arme, c'est à la lourde lance des hommes d'armes qu'il fait allusion. Il faut attendre le maréchal de Saxe pour que soient rappelés l'existence et les avantages de la lance légère. Ici encore c'est l'Europe orientale qui inspire la thèse de cet écrivain:

1757

Je veux un nombre de lances à la Polonoise, dont le premier rang doit être pourvu. Ces lances débordent le premier rang de dix pieds: et les chevaux des escadrons ennemis ne tiennent pas à l'effroi que leur cause la flamme de taffetas qui est au bout, quand on baisse ces lances: outre cela, l'on ne pare point l'effet de leurs pointes...

Ces lances ont quinze pieds de longueur et sont creuses. Elles pèsent environ six livres, et servent de bâtons de tentes et de piquets pour les chevaux.⁷

L'idée des hampes creuses paraît avoir inspiré un projet de lance à coulisse dont le Musée de l'Armée à Paris conserve un exemplaire.⁸ Mais les conseils du maréchal de Saxe n'eurent pas de suite avant la fin du XVIII^e siècle. On vit réapparaître la lance dans les armées de la Révolution.⁹ En 1799, le général Dabrowski commandait un régiment de lanciers polonais à la Légion d'Italie. En 1806, à Varsovie, Napoléon formait le premier régiment de lanciers de la garde impériale. Il fut suivi en 1810 d'un second régiment créé sous le nom de lanciers rouges. En 1812 la Grande Armée comptait trois régiments de lanciers polonais et six de lanciers français. Leurs armes mesuraient environ 2 m. 80.¹⁰

Les lanciers ne quittèrent plus les armées européennes, ni l'armée française. En août 1914, paradoxe incroyable, c'est avec cette arme, la lance des Preux de Roncevaux, que se mirent en route, tant vers l'Est que vers l'Ouest, des cavaliers, que les réalités du front

⁶ D. Luis de Avila y Zuniga, *Commentarios de la guerra de Alemania*. Ap. Valencia, Catalogo, p. 61.

⁷ Maréchal de Saxe, *Mes rêveries*, pp. 46-47. Paris, Durmaine, 1877.

⁸ Paris, Musée de l'Armée, K. 736.

⁹ Paris Musée de l'Armée, K. 729, modèle de fer de lance de l'an IX.

¹⁰ Bottet, *Monographie de l'arme blanche des armées franquaises*, p. 21, pl. II. Paris, Flammarion, s.d.

de bataille allaient assez vite, autre paradoxe, transformer en fantassins, à la manière de leurs aieux, les hommes d'armes de la guerre de Cent ans.

Les remerciements de la Société sont dus aux Instituts suivants: the Courtauld Institute of Art, University of London (pl. XXXV, b, d; XXXVI, b; XXXIX, a; XLII, a, b; XLIV; XLVII, b);

the British Museum (pl. XXXIX, c; XLV, b; XLVII, c); le Musée du Louvre (pl. XLVII, a); la Bibliothèque Nationale (pl. XXXVI, a); le Musée de Bâle (pl. XXXVI, d); le Musée de Dijon (pl. XXXVIII, c); Glasgow Museum (pl. XXXVIII, b); Galleria degli Uffizi (pl. XXXIX, b); Bayerische Nationalmuseum (pl. XLVI, a, b); Nördlingen Museum (pl. XI, a); the Mansell Collection (pl. XXXVII); the Alinari Collection (pl. XLV, a); the Phaidon Press (pl. XXXV, a).

GLOSSARY

By C. BLAIR, F.S.A.

Arçon. The high bow or cantle of a medieval saddle.

Agrappe. A fastening. See also *grappe*.

Arrestail. A pointed metal ferrule protecting the butt end of a lance.

Arme d'estoc. Weapon designed for thrusting.

Arrêt. In armour terminology the equivalent to this word, with the suffixes here noted, is in English usage *rest*, as in *lance-rest*, which is a corruption obscuring the real meaning, namely, *arrest* in the sense of a stop or check.

Arrêt avantageux. A lance-rest that held the lance further forward than was normal, thereby giving greater reach for any given length of staff.

Arrêt à verrelles. Rest attached to a plate pierced with a series of holes fitting over staples on the breastplate and secured to them by a lynchpin.

Arrêt de la cuirasse. Lance-rest; a bracket attached to the right-hand side of the breastplate which engaged behind the *arrêt de la lance* or the *grappe* (*q.v.*) and arrested the backward movement of the lance on impact.

Arrêt de la lance. A padded or thick leather ring attached to the staff of the war-lance behind the hand-hold and designed to engage with the rest. See *arrêt de la cuirasse* and *grappe*.

Avant-plate. See *Rondelle*.

Bacinet. Rounded or pointed helmet used in the fourteenth and early fifteenth centuries.

Banderolle. Small banner attached near the head of a lance.

Bourdonnasse (Bourdon). Large jousting-lance with a staff of polygonal section, made hollow so as to break more readily.

Brigandine. A coat of defence consisting of small metal plates riveted to a covering of canvas, usually faced with rich material. The heads of the rivets on the outside were often gilt.

Broigne. A mail shirt.

Camail. A mail tippet attached to the lower part of the

bacinet (*q.v.*) and protecting the chin, neck and tops of the shoulders.

Chanfrain. Armour for the horse's head.

Contre-rondelle. Metal collar fixed to the staff of a jousting-lance for the attachment of the *rondelle* (*q.v.*).

Coronal. Rebated head for a jousting-lance furnished with a series of blunt points and so bearing some resemblance to a coronet. This is the English term for *rochet*.

Cuisot. Armour for the thigh.

Cubitière. Armour for the elbow.

Cuja. A kind of pocket attached to the right-hand side of a knight's belt in which he rested the butt end of the lance as a preliminary to placing it in the rest. It was probably used only in Spain.

Enarmes. The straps for attaching a shield to the arm.

Enchantelé (en chantel). The term used to describe the position in which the shield was placed immediately before a knight went into action with his lance, that is hanging from its *guige* (*q.v.*) over the breast.

Fautre (Feutre). A felt pad on the saddle-bow on which the butt end of the lance was rested in a vertical position as a preliminary to couching it. The corresponding English term was *Feuter*.

Fleuret d'esrime. Fencing-foil.

Genouillière. Armour for the knee.

Glaive. The lance.

Gonfanon. A form of lance-banner.

Graper (Grate). The English form of *grappe* (*q.v.*).

Grappe (Agrappe). A special form of the *arrêt de la lance* (*q.v.*) fitted to jousting-lances. It was fitted at the rear with a series of small pointed projections which engaged in the lead or wooden filling of the special type of rest designed to be used with it.

Greve. Greave. Armour for the leg below the knee, excluding the foot.

Guige. Strap for suspending the shield round the neck.

Harnois blanc. Armour of polished steel, without any textile covering.

Haubert. Mail shirt.

Lance courtoise. Rebated lance for use in the joust.

Langue-de-boeuf. Form of foot-soldier's spear with a long blade shaped like an isosceles triangle.

Morne. Form of *rochet* (see *Coronal*) made of soft iron.

Pièce d'acier. Breastplate.

Pièces d'avantage. Reinforcing pieces for the joust.

Plançon. Lance with a staff of circular section.

Poire. A pear-shaped buffer of wood or leather attached to

the breastplate behind the shield, on certain types of tilting-armours.

Rochet (Roquet). The French term for *coronal* (q.v.).

Roncin. Type of horse.

Rondelle. Guard, usually circular, on the staff of a lance.

The equivalent English term was *Vamplate*.

Toile. The tilt, a barrier down the centre of the lists designed to prevent the horses of the two contestants in a joust from crossing or colliding.

Vamplate. The English term for the *rondelle* (q.v.).

Cluny II and St. Bénigne at Dijon

By KENNETH JOHN CONANT, Hon. F.S.A.

A Further Extension of the Research of Alice Sunderland Wethey,
in collaboration with Elizabeth Read Sunderland

THE excavations at Cluny resulted from a project of 1926, sponsored by the John Simon Guggenheim Foundation, to make a series of cavalier restoration drawings of three great French monastic sites—Cluny, St. Martin at Tours, and St. Martial at Limoges. The great buildings at these sites needed to be restored to 'visual history' in order to give increased clarity to our understanding of medieval architecture. A cavalier study can never be more than a beginning, however; the finished study of a ruined site necessarily calls into play the refined techniques which classicists have developed in their work. A medieval monastic site may turn out to be as broad as Knossos, demanding a lifetime of investigation, because of the extent, the long history, and the varied influences represented in the architectural remains. This proved to be the case at Cluny, where the architectural remains span eleven centuries.

A very fortunate conjunction for historians occurred there in 1927 and 1928. Two archaeological congresses brought veritable pleiads of colleagues together in Burgundy—Emile Mâle, Jean Virey, Charles Oursel, Edmond Malo, Marcel Aubert, Paul Deschamps, Jean Vallery-Radot among the French; John Bilson and Sir Alfred Clapham among the English, to name only those whose immediate, continuing, and friendly interest made it clear that a careful study at Cluny would be fruitful, and would be welcome. The result was the mission sent by the Mediaeval Academy of America with French governmental permission to excavate and publish (1928 ff.).

Dr. Joan Evans had visited Cluny in 1925; she began systematic study of the Cluniac ambient in 1927, and her results are important. To be sure, the greatness of Cluny was recognized, but there had been no definite image of the physical and artistic aspect of the Cluniac Order. Its monuments, unlike those of the Cistercians, had entered art history individually—mentioned as Cluniac, perhaps, but not related significantly to the magnificent ensemble, including 325 sites with Romanesque remains, which Dr. Joan Evans's journeys and investigations enabled her to present in *Romanesque Architecture of the Order of Cluny* (1938) and *Cluniac Art of the Romanesque Period* (1950).

Sir Alfred Clapham responded to the stimulation of the congresses by producing, with Dr. Rose Graham, a study of early Cluny; he showed, in his own striking phrase, that the early plan could be discovered as a palimpsest on the 'Virey plan', made about 1700 and published by Jean Virey from a reproduction, in the *Millénaire de Cluny*, 1910, vol. ii, pp. 231–47. This article contains the text of a 'Dénombrement' of the abbey buildings made in 1623. In his ingenious study Sir Alfred used the dimensions of the Dénombrement, and completed them with those of the Farfa

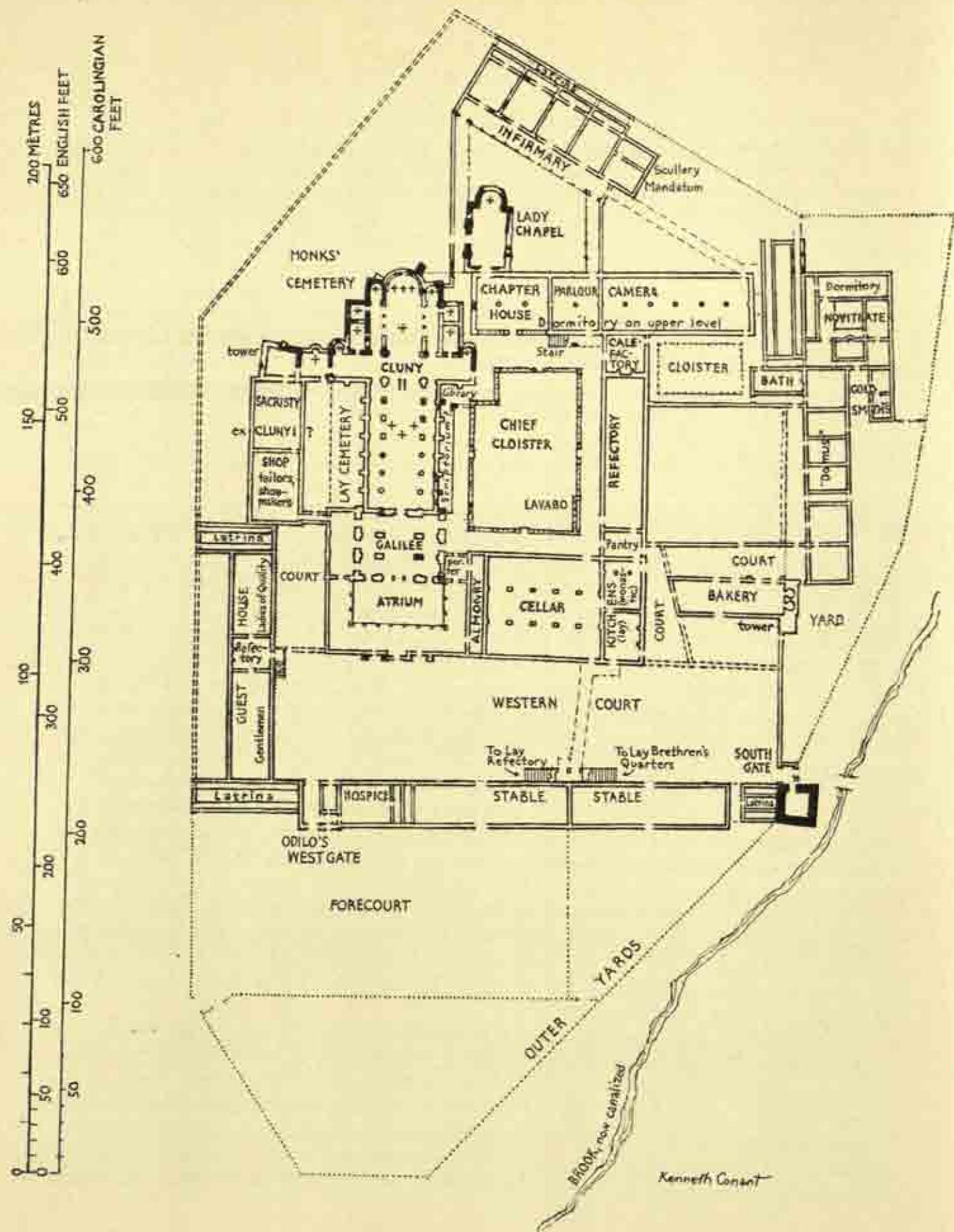


FIG. 1. Plan of Cluny Monastery, as of c. 1043 (1:1000). Subject to revision in detail.

Consuetudinary. The article was published in *Archaeologia*, vol. LXXX, 1930, pp. 143–78, under the title 'The Monastery of Cluny, 910–1155', and it contains a good text of the description of Cluny monastery, 1043, from the Consuetudinary just mentioned.

These developments vastly widened the horizon of the excavators, and increased their responsibilities, for the investigations thenceforth had to include not only the continuing development at Cluny itself, but questions of multiple and reciprocal influences in the many regions where the order did its work. These problems enlisted the interest, through the years, of a group centred at Harvard, consisting of about twenty individuals in all. It is pleasant to record that this group (in 1940) formed the original nucleus of the Society of Architectural Historians, now joined by concurrent Societies in Britain and Japan.

The Mediaeval Academy group among those at Harvard studied a wide range of Burgundian and related monuments in depth, especially lost or mutilated buildings which would further an understanding of Cluny itself. The work has been published in a long succession of articles in *Speculum*, the journal of the Mediaeval Academy of America, since 1928—especially in vols. XXIX (1954) and XXXVIII (1963); no. 1 (January), pp. 1 ff., in both cases—and in the *Journal of the Society of Architectural Historians* (1942 to the present). Of course the buildings of a given period are related to one another, but in the case of lost monuments the relationships may be very difficult to discover; tedious work is likely to be involved in checking results, and publication is inevitably slow.

We are glad to publish drawings of the church ('Cluny II') built c. 955–81 by Abbot Mayeul, and the adjoining monastery buildings built c. 991–1040 by Abbot Odilo (pls. XLVIII, XLIX, L, figs. 1, 2 a, b, c), and thus bring up to date Sir Alfred Clapham's important article of 1930, published in *Archaeologia*, as already noted. To achieve serious results by Sir Alfred's method, it was necessary to make a layout, at the generous scale of 1:200, of all the medieval parts of Cluny Monastery on one compound plan. This plan is fantastically complicated, for there were in fact six major episodes or 'moments' when the monastery was a complete and consistent whole: under Abbots Odo (about 927), Mayeul (about 990), Odilo (about 1040), Hugh (about 1107); in Gothic times (as a result of rebuilding and extension, about 1140–1360); and further as a result of the final reconstruction (1750–89).

There was, however, a larger simplicity in this multiplicity, for medieval Cluny was rebuilt piecemeal from Odo's time onward, and thus many of the main lines of the plan were maintained through successive reconstructions. On the compound plan it is possible to follow the evolution of the various elements; since they maintained their relative position but increased in size through the years, the whole group expanded radially, while remaining functionally much the same.

If we are correct in our hypothesis, the nave and transept of Cluny II were built over the court of the original villa given to the monks in 909 (not 910, the date usually noted, which results from a faulty calculation of the indiction of the original charter). Axially placed at the head of this area, and paved at ±2 metres below the present level, fragmentary remains of a small tripartite sanctuary were found by excavation (fig. 2 a, c). These remains are attributed to the villa chapel of St. Mary and

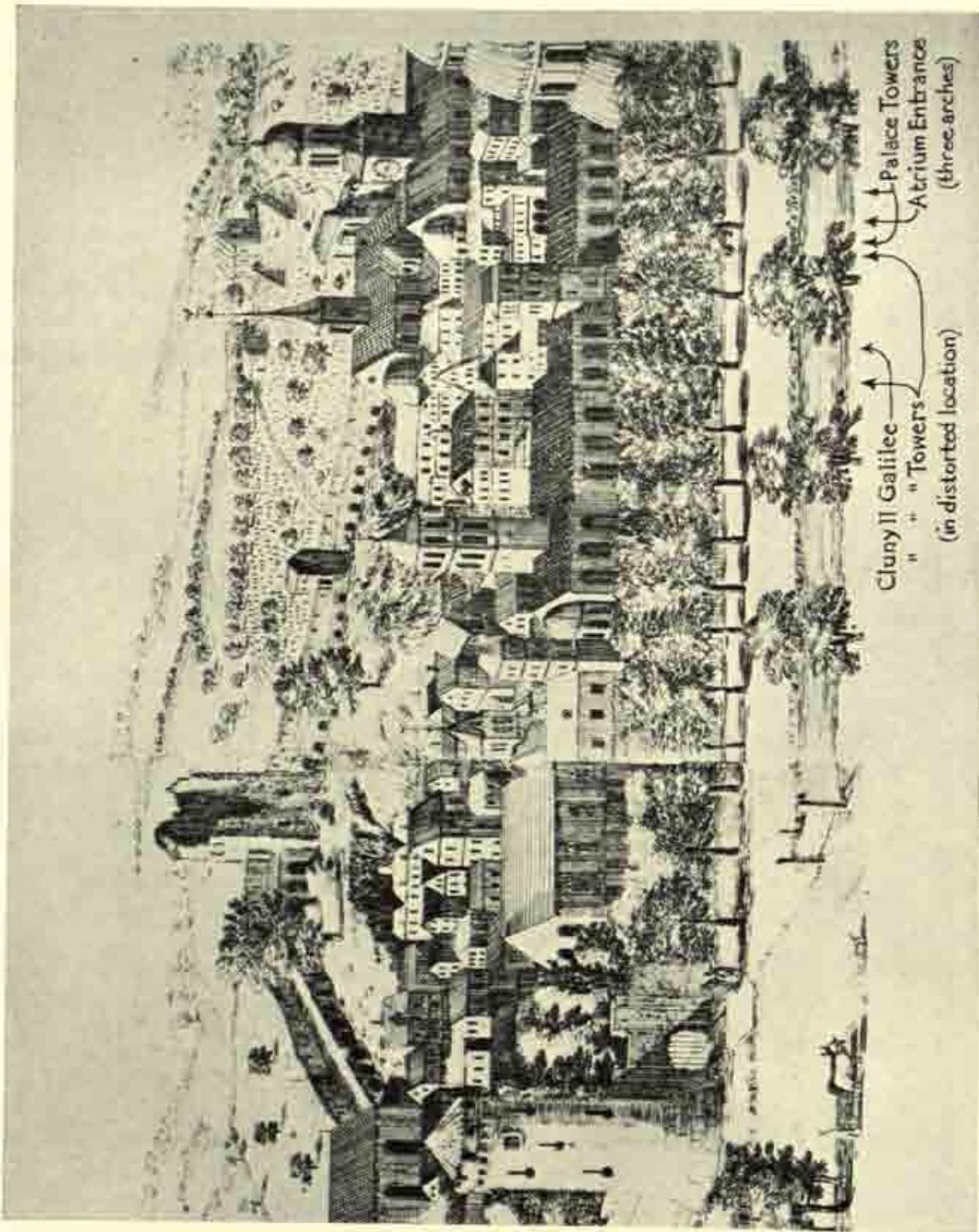
St. Peter, and for convenience we have called it Cluny A. Soon, with the construction of the Sarcophagus Chapel (*c.* 915?) and Cluny I (927) (pl. XLIX), there was a systematic church cluster, Carolingian style, about the head of the court, where also were the monastic residences.

Sir Alfred appears to have been right in placing Cluny I on the north side of this group, but he wisely refrained from a conjectural restoration of it. The plans of Cluny II and the monastery which he did present were pioneering work, and as such contain understandable errors. The excavations of 1931 proved that Cluny II did not have an ambulatory with radiating chapels, but only an interior 'elbow ambulatory', serving five altars in three parallel eastern chapels. However, details of the wide annular substructure of the apse show that an inner ambulatory corridor was planned at first. It was clear, in the sequel, that the east and west ranges of conventional structures shown in Sir Alfred's restoration were actually located where Abbot Mayeul (while planning to carry the apse of Cluny II across the original Chapel of St. Mary, the monastic buildings, and the courtyard) built new buildings, perhaps in wood, south of the original court. The cloister was 75 feet square. An oblong shape resulted about 1030, when Odilo replaced Mayeul's east and west ranges with more substantial buildings, on the outer side in each case. (The cloister became oblong transversely when it was enlarged at the north by Pontius, *c.* 1116–18, and was only squared off again, on a still larger scale, in 1750.)

Cluny I, whether or not cut up into a shop (at the west) and a sacristy (at the east) as Sir Alfred supposed, must have been radically rebuilt or replaced entirely by Odilo. The sacristy tower mentioned in the Farfa text proved not to be a church tower, but a fortification (perhaps also serving as a treasury) built by Odilo (fig. I, pl. L). It commanded the north and east sides of the monastery, while its mate, still existing at the base of the Tour des Fromages, commanded the other two sides of the conventional group.

A chapel of St. Benedict, presumably set up by Odilo, was within or adjoined the Sacristy tower, but there is a chance that the Sarcophagus Chapel south of the villa court was the original chapel of St. Benedict (pl. XLIX). The stumps of its walls still enclose a handsome Merovingian sarcophagus which is intact. Perhaps it contains the remains of the first abbot, Berno (d. 927), whose testament (926) says that he has 'placed' his tomb at Cluny (*sepulcrum meum locavi*). It was forgotten, only to see the light again in the excavations of 1936. A part of the importance of this chapel lies in the fact that it seems to give the early level of the monastic occupation, about a metre above the pavement of Cluny A, roughly half a metre below Cluny II, and a metre below the present level, our datum. Within the foundation of the sacristy tower there are traces of a pavement ± 1.15 metres below the datum, and these may be all we have to represent Cluny I; all remains near by were eliminated by immense substructures of more modern date.

In the case of Cluny II (*c.* 955–81) the excavators were much more fortunate. The foundations still preserved are fragmentary, but so placed as to give sufficient information as to the plan of the chevet, the transept, the nave, the atrium, and the galilee which soon occupied the eastern half of the latter. The nave was demolished about



Excerpt from the Prevost view of Cluny (c. 1670). The crossing tower of Cluny II, labelled in later stages of the engraving, is directly above the trees

1115 and the transept about 1680. Only the apse was left at the time of Mabillon's visit in 1682, but by a phenomenal chance a comprehensive engraving of Cluny was made about 1670 by a local artist, Louis Prévost, when the towers, galilee, and atrium of Cluny II were still in existence. The engraving was published as Pl. ii of F. L. Bruel's *Cluni*, the *Album du Millénaire* (pl. XLVIII). With its help, and with aid from the excavations, old plans, texts, and collateral monuments, a fairly dependable restoration of the superstructure can be made. The pier plan presupposes a vault for the galilee (Odilo's work, c. 1010). The vaulting of the nave of Cluny II was a bold enterprise, due to the slenderness of the supports, but it was wise. Hungarian raiders had come to Burgundy in 937, and again in 954 when Cluny II was first planned. There was a civil war in Burgundy between 1002 and 1015, during the period when, as we suppose, Odilo vaulted the nave. (His biographer Jotsald says that he renewed everything at Cluny except the walls of the church.) It would seem from the design of the eastern parts of Cluny II, with its lofty crossing tower, that the vaulting there must have been original, in spite of the early date (c. 955–65), and here the Cluniacs had favourable acoustical experience, for plainsong sounds best under barrel-vaulting of stone.

The Farfa Consuetudinary gives 140 feet as the length of the church, and fortunately the equivalent could be determined from fragmentary foundations found in the excavations, as 47·6 metres. This yields a length of 34 centimetres for the foot which was used—a value close to the 341 millimetres of the *pied de Lyon*. Recognition of the foot length, later corroborated elsewhere, made it possible to follow through the whole series of dimensions for the monastery of 1043 as given in the Consuetudinary, and thus to go far beyond Sir Alfred Clapham's results. Outlying elements, and also the Virey plan of 1700, were checked by soundings. Thus the later plan served in many places as a guide to the earlier arrangement, and it was found that many dimensions of the 'Dénombrement' of 1623 (given in *pieds du roi* of 32·48 centimetres) were also applicable. Slight doubts persist as to the exact location of the north wing of the 'Cluny II monastery'. Likewise the cloister-like form of the novitiate is open to question, although the Farfa Consuetudinary says of it *in quadrimodis sit angulata*.

It should be noted that as a result of these studies the material furnished in 1937 for Dr. Evans's *Romanesque Architecture of the Order of Cluny* has been revised, particularly to the north of the church (figs. 9, 13b, 219).

Since William of Dijon was a Cluniac monk from 987 to 989, and went to Dijon when Cluny II, a remarkably influential design, had recently been finished (981), it is interesting to trace influence from Cluny II in the very remarkable abbey church which William undertook in the year 1001. The Harvard group has kept this relationship in mind during many years of study (since 1939).

One of the immediate models for William's church was perhaps the remarkable church of St. Victor in Geneva, built as a tomb for St. Sigismund, with an eastern rotunda beyond a basilican nave. Yet there must be a definite relationship with the Rotunda of the Anastasis in Jerusalem, for William's Rotunda had exactly half the diameter which the Anastasis then had; this has since been reduced to 33·68 metres.

The favourable acoustical experience at Cluny in the barrel-vaulted sanctuary perhaps suggested to Abbot William, who was an accomplished musician, that the

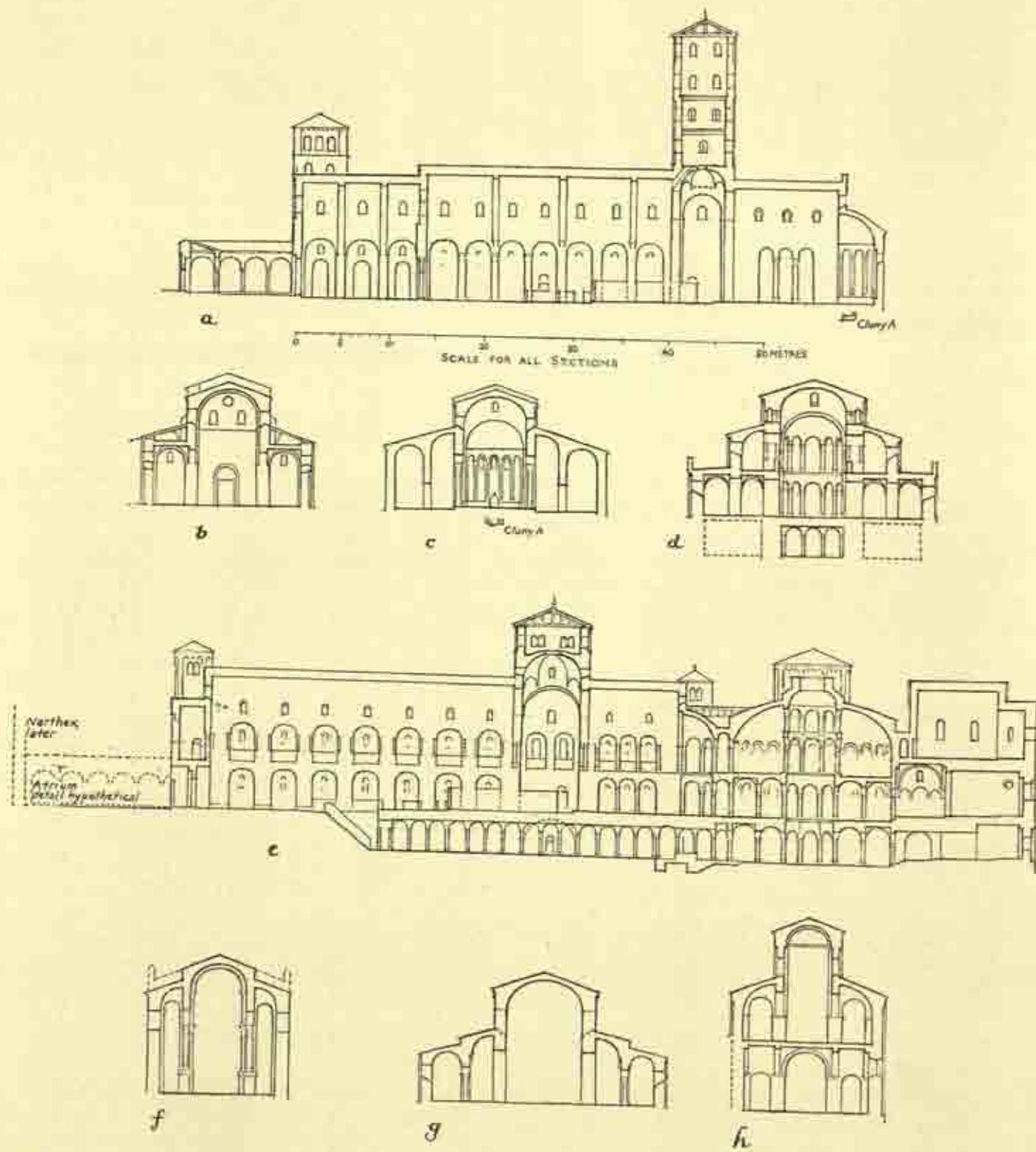


FIG. 2. Section drawings at scale 1:600. Restoration studies: *a*, Cluny II, with Cluny A-longitudinal section. *b*, Cluny II Galilee-transverse section. *c*, Cluny II Sanctuary-transverse section. *d*, St. Bénigne Nave-transverse section as of c. 1050. *e*, St. Bénigne-longitudinal section as of c. 1050. *f*, S. Pere de Roda, founded 958, dedicated 1022-transverse section of eleventh-century part of the nave. *g*, Ripoll-Sta Maria, 1020-32. Transverse section of nave, with vault as rebuilt on original lines, 1886-93. *h*, Tournus-St. Philibert. Transverse section of narthex, perhaps c. 1020.

new St. Bénigne should be entirely vaulted. There was another practical reason for vaulting: the abbey was at a little distance from the city, and unprotected by the city walls. Then, decisively, came the civil war of 1002–15, in which Dijon actually suffered. The design of the church, as we understand it, was not aggressively military, but the structure could serve as a refuge and be defended. Basically and functionally, however, the church had to be like Cluny II, perfectly designed for the Cluniac monastic use which William and his companions brought to Dijon and faithfully observed there.

Five of the Harvard group, first and last, have worked on St. Bénigne, and a three-dimensional model has been made. The first worker, well trained in architecture, attacked the first problem, the solution of which would orientate further research. This problem was to discern whether the nave of St. Bénigne was, or was not, a wooden-roofed basilican fabric like that of St. Philibert at Tournus in its first state. Our result, arrived at in 1939, was a definite negative, for the eleventh-century description of St. Bénigne gives a door, column, and window count which, when fully studied, is seen as difficult of application to such a plan.

The acceptable solution (a vaulted basilica with the main apse projecting beyond a rectangle close to 53 by 115 cubits in interior dimension) was fully worked out in its general lines by Dr. Alice Sunderland Wethey in 1946 (pl. 11, figs. 2 d, e, 3). All subsequent work, including that of Dr. Wethey's gifted sister, Dr. Elizabeth Sunderland, and my own—including also this essay—is solidly founded on Dr. Wethey's discoveries. When Abbot Halinard's monastic buildings (1031 ff.) were opened up and excavated, it was found by us that Dr. Wethey's insights were largely corroborated. Though her drawings were patently correct in principle, further collateral study was desirable before she exercised her right to publish.

A new-comer to Burgundian archaeology and the techniques of architectural restoration has recently revived the hypothesis which we rightly abandoned in 1939. Among his mistakes the most regrettable are the ascription of Dr. Wethey's drawings to another person, and a surprising 'demand' for them, in print, without any previous request. There is in the article a good transcription of the basic text on St. Bénigne as it was about 1050, with interesting plates ('The Romanesque Church of S. Bénigne at Dijon and MS. 591 in the Bibliothèque Municipale', by Andrew Martindale, *Journal of the British Archaeological Association*, 3rd series, vol. xxv, for 1962, pp. 21–55). The questions raised, already familiar to us, are treated here without detailed objections to the restoration.

The basic text, which is taken from the *Chronicon Sancti Benigni Divionensis*, has long been available in Victor Mortet, *Recueil de Textes relatifs à l'Histoire de l'Architecture*, vol. i (1911), pp. 26–32. There are emendations.

For the graphic representation we are extraordinarily fortunate to have the very precise and almost perfectly dependable engravings of the eastern parts of the church in Dom Urbain Plancher's *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, 1739 (pls. I.III to LVIII).

The text of the Chronicle was brought forward, translated, and commented on by the Honorary Canon L. Chomton in his monograph, *Histoire de l'Église Saint-Bénigne de Dijon* (1900). The diocesan architect of Dijon, M. Charles Suisse, executed

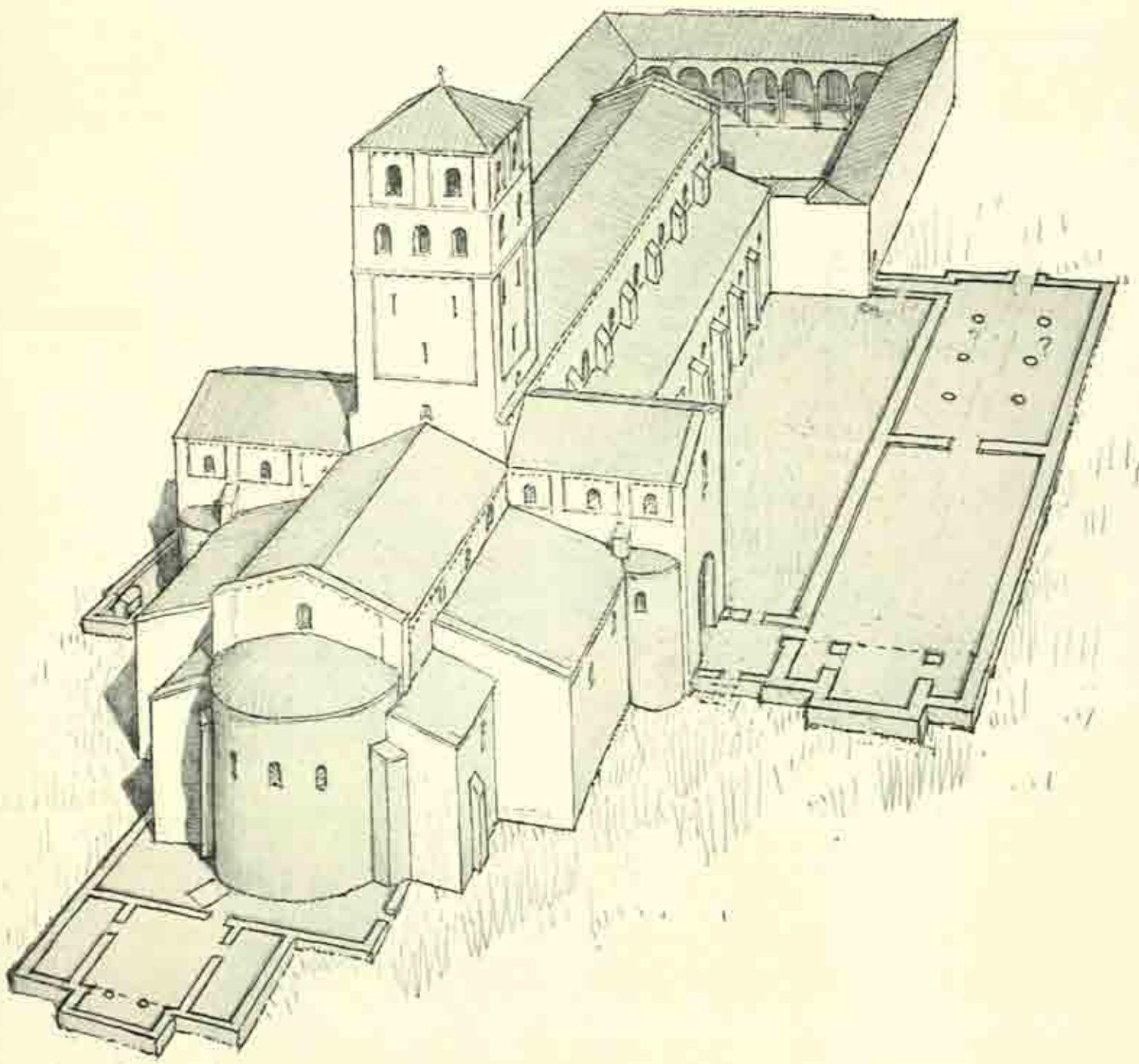
restoration drawings for Canon Chomton's book. At the time very little was known of church architecture at the beginning of this millennium, and the architect's work has errors which are easy to understand. William's basilica is shown as a vaulted building, but with anachronistic detail; it looks like nineteenth-century French Romanesque architecture, which indeed it is. Conservative critics rejected the vault as drawn, and went on to posit a wooden roof instead. M. Charles Oursel, distinguished *chartiste* and art historian of Dijon, refused to consider the verdict final (*L'Art de Bourgogne*, 1928), and our work since 1939 fully bears him out.

As we have come increasingly to understand the building, we have more and more admired the clarity of the description of St. Bénigne as set down by the chronicler. It does not need involved exegesis. Considering how elaborate the structure was, the chronicler treated it in remarkably straightforward and interesting fashion, though to be sure he did not set down everything we wish to know. There are difficulties of vocabulary, and difficulties created by predispositions inevitably brought to the problem by the chronicler, and by ourselves as students. This article will be useful in pointing out the various places where trouble has developed in interpreting the Chronicle.

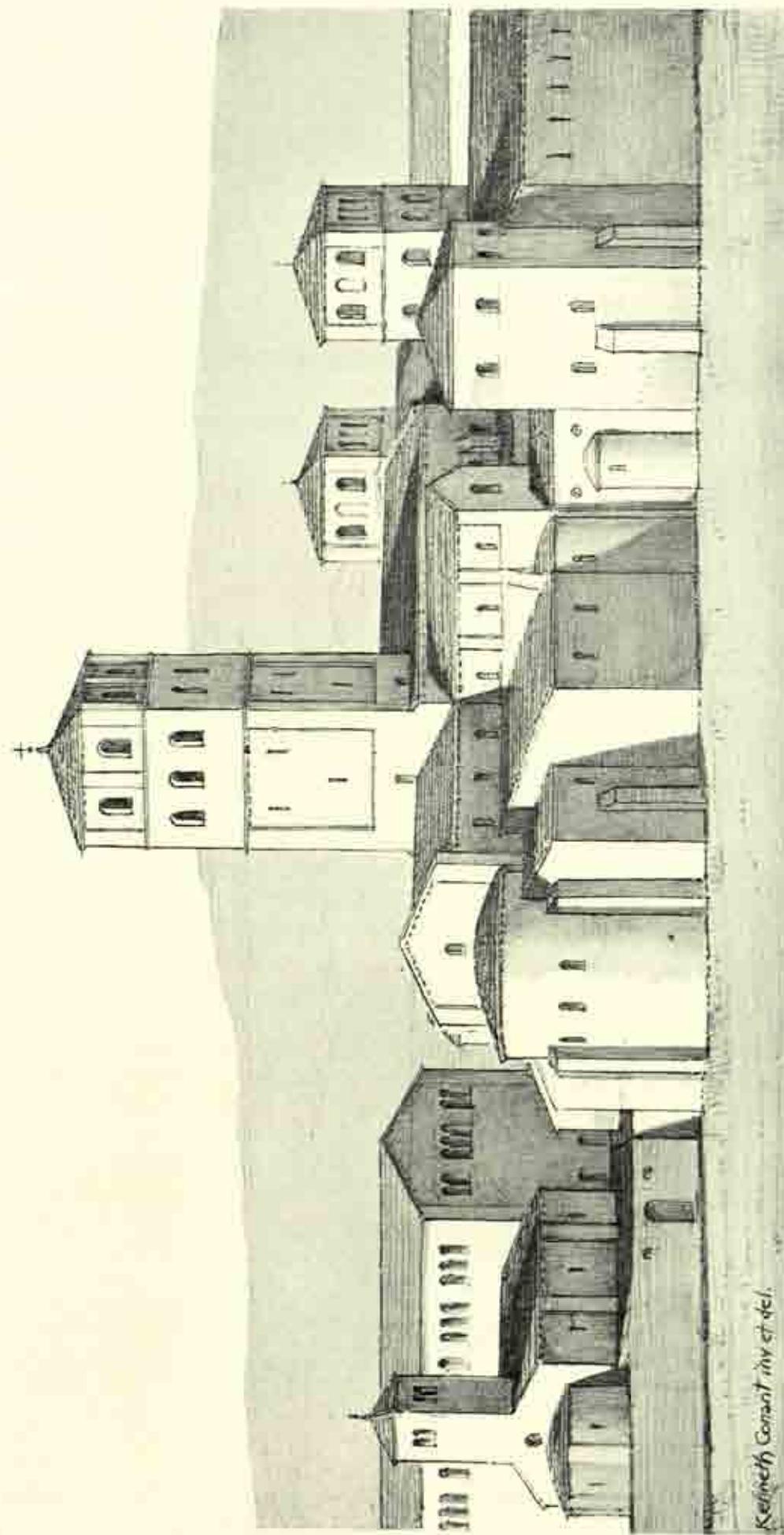
1. THE GENERAL PLAN. William of Dijon's royal and imperial connexions in Italy and Germany easily explain the ambitious character of his building, which was a combination of three shrines. Actually William's building brought together the three types of church which made the imperial monastery of Centula (St. Requier, 799–800) such a dramatic and influential design. These types were the basilica, the rotunda, and the familiar nave-and-chancel type 'of commonplace design' (*vili facta scematae*) —all given a monumental silhouette by a striking group of towers. At Dijon these elements were combined in one building and (as we believe) entirely vaulted in stone (pl. L1). Centula was an imperial church, and as such was provided with a westwork. This was not the case at Dijon, where, as at Cluny II, there was originally an atrium, later developed as a galilee or narthex (1147?). There was an important pilgrimage to the tomb of Benignus, the apostle of Burgundy, and to provide decorously for this (in a monastic church) a spacious crypt was built.

The grandiose conception of William's church has disguised the fact that its architectural scale was rather small, and thus quite in line with the scale of its approximate contemporaries which had vaulting—Cluny II, the eastern limb of St. Généroux, St. Pére de Roda, and Ripoll. The scale is smaller than Canon Chomton thought, for he accepted a value of 50 centimetres for the *cubitum*, whereas Dr. Wethey has discovered that it was 1½ Roman feet of 29·48 centimetres, or 44·22 centimetres. The use of this newly recognized unit diminishes Canon Chomton's supposed dimension for the 198-cubit length by 11·44 metres, and that of the 128-cubit nave by 7·40 metres. The new discovery has made it possible for me to recover the plan of the twelfth-century narthex from indications offered by a pier which was excavated in 1880. The complete plan of Romanesque St. Bénigne is here presented for the first time.

2. ROMANESQUE NARTHEX, PORTAL, EAST FAÇADE, AND TOWERS. The excavated pier makes it obvious that the narthex was built in the mature Romanesque style

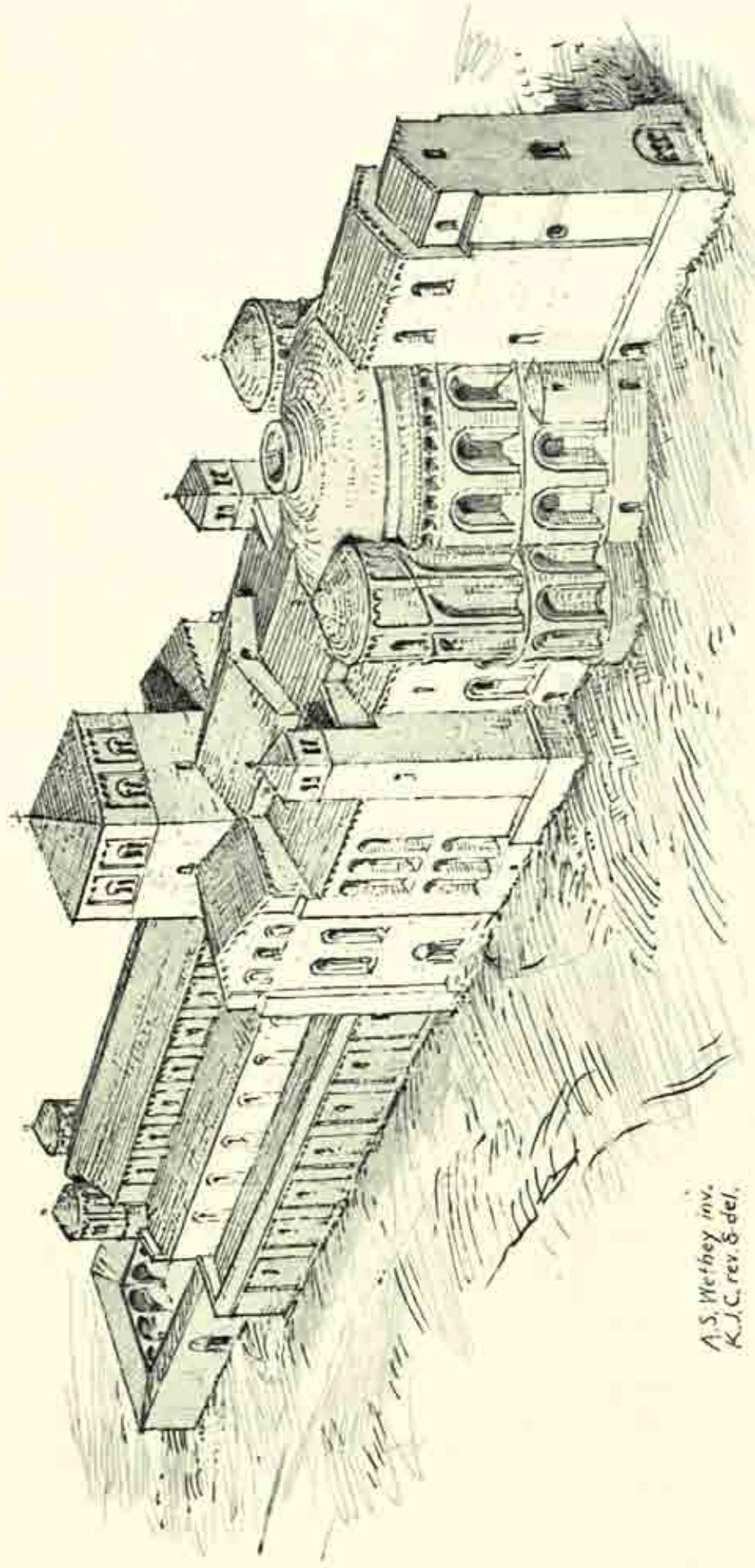


Restoration study of Cluny II, as of c. 981. At left, Sarcophagus Chapel (c. 915; excavations, 1936). Foreground, Annexe (temporary Lady Chapel?), discovered in the excavations, 1931–32). At right, entirely hypothetical restoration of Cluny I (927), placed according to Sir Alfred Clapham's theory



Kenneth Conant inv et del.

Restoration study of Cluny II and the Monastery, as of c. 1043



Restoration study of St. Bénigne as of c. 1017; many details necessarily conjectural

(fig. 3). Its west entrance was the main portal which still exists, though damaged, in the present church. For harmony with William's building the narthex piers had corner shafting, which recalled the *columnae quadrangulatim statutae* of the great piers of the Basilica. At this late date the central tower had been rebuilt. Various embellishments were added to the church, including two portals with carved tympana, a portal-like east façade, and upper stages for the various towers, refurbishing the edifice after the conflagration of 1137. This work, rather than an (unrecorded) replacement of William's basilica, motivated the dedication of 1147, in our opinion (pls. LI, LVI, LVII, LVIII).

3. THE NAVE AND CRYPT IN PLAN. We believe, on the basis of many experiments, that St. Bénigne had a nave of seven bays, like Cluny II; a transept narrower than the nave, like Cluny II; and also an eastern range of cloister buildings set in line with the sanctuary, as at Cluny II (figs. 2 e, 3). The latter arrangement is well known in the Cluniac ambient—it occurs at 'early Charlieu', Souvigny, La Charité-sur-Loire, Paray-le-Monial (in part), and Hirsau. At the latter place the whole plan of the monastery is exceptionally close to that of Cluny, for Abbot Hugh's own secretary Ulrich of Zell is responsible for the similarities, which are based on a faithful interpretation of the Customs of Cluny.

The measurement of the Basilica at St. Bénigne (128 cubits or 56·61 metres) is now known to include the open ambulatory passage at the back of the apse, with its columns on both sides. The diameter of the Rotunda, measured on the floor, was 37 cubits (16·36 metres); the distance between column centres is indicated as 38·2 cubits, and about 38·5 cubits (17·03 metres) between opposite walls. The eastern extension measures 33 cubits (14·59 metres) plus a wall, which brings it close to 37 cubits, and the same measurement takes one from the pavement of the crypt to the top of the apse of the Basilica, and one recalls the number of 37 steps leading up from the crypt.

If we are correct in our conception of the crypt, the transept of the Basilica lay about 38 cubits west of the Rotunda. To the transept I assign a depth of about 14 cubits, little if any more than the depth of the apse with its ambulatory. We locate one of the *secretaria* of the crypt (shown in dotted lines, fig. 2 d, e) under each arm of the transept, with a dimension of about 13 cubits by 14, barrel-vaulted. Such *secretaria* in the Cluniac tradition were not large at the time: they were small rooms where the monks could retire for privacy in their ascetic devotions.

The aggregate length of the Basilica, 128 cubits, leaves about 76 cubits (twice 38) for the nave. Here we may profit by Dr. Wethey's discovery, for her new value for the cubit has unveiled the ingenious geometry of the Rotunda. Its 24 peripheral columns, set on a plinth, were centred at equal intervals on a circumference of 120 cubits, and the resulting 5-cubit module was cleverly used for the other circles of columns (fig. 3). On this basis a 5-cubit module is used in the restoration of the nave; seven bays of 10 cubits each, plus 6 cubits of extra length in the terminal piers, as suggested by Dom Plancher's plan of the sanctuary. The proposed nave piers are 4 cubits square and the arches of 6-cubit span ($6+9=15$ are the dimensions in Roman feet).

The dimensions of the crypt and those of the nave are interdependent. Space

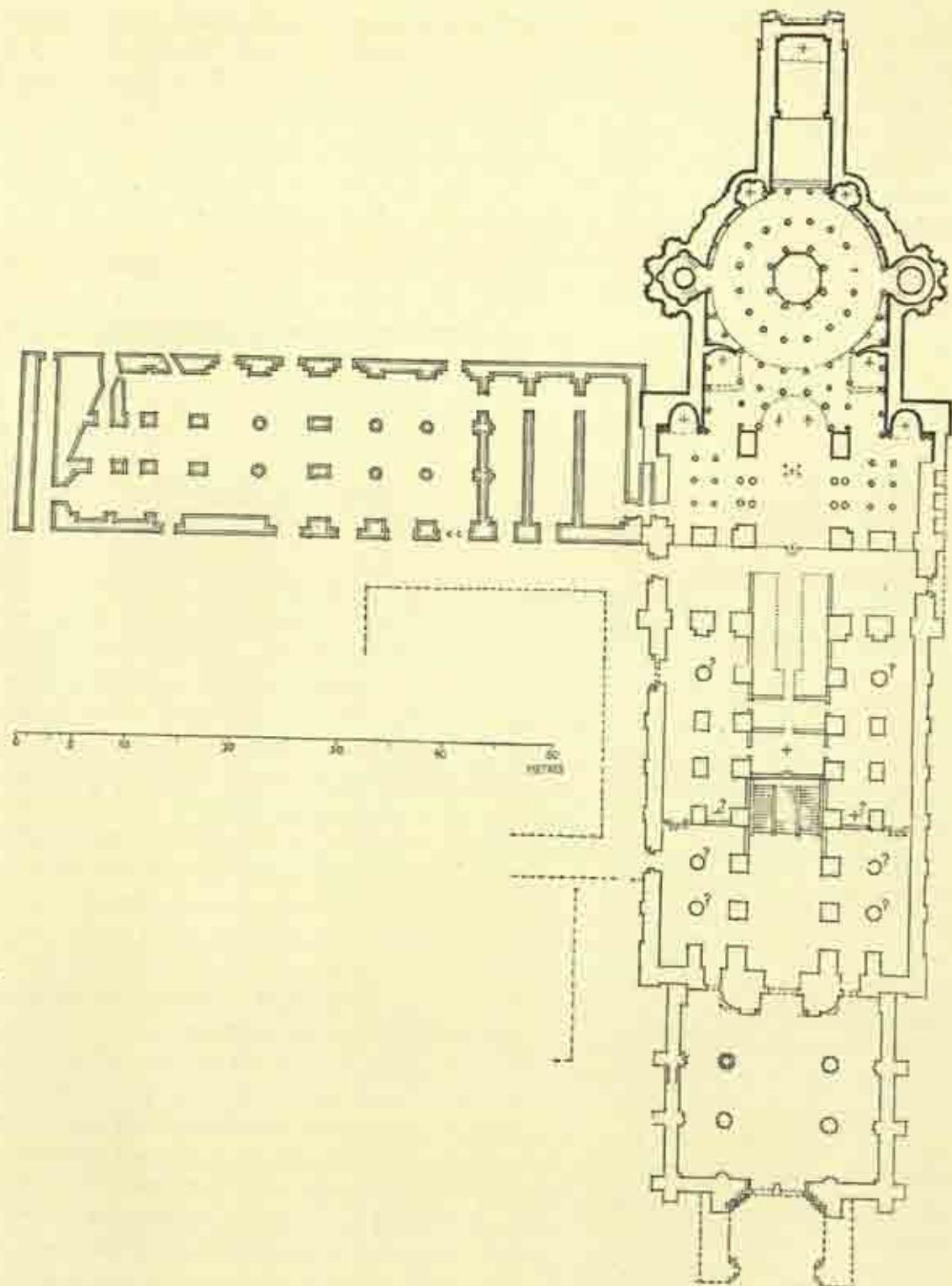


FIG. 3. St. Bénigne: Restoration study of plan, 1:600. In double line, features determined by modern measurements.

must be found under the Basilica for a transverse crypt 53 cubits across, and for a longitudinal crypt of the same dimension under the nave. Each crypt had four rows of 12 columns each. With the transverse crypt under the sanctuary, this works out as a quadrille of 4½ cubits (7 Roman feet), except at the west entrance, where the columns are paired. The crypt was close to 15 cubits wide and 10 cubits high to the pavement *above* the vault, as Dom Plancher's section shows.

4. COMMUNICATIONS WITHIN THE CHURCH. A. *The Western Stairways to the Crypt.* Medieval steps were frequently larger than ours, which are calculated by the formula 2 risers plus a tread equal 25 inches (63·5 centimetres). The highest risers still existing at Cluny III average 27·6 centimetres for 70 steps, while the average of three stairways there yields a value of 25·4 centimetres (⅔ of an English foot) for the height of the risers. These units, applied at St. Bénigne, give 3·81 metres, more or less, for the stairways leading to the crypt, and correspondingly about 61 centimetres to be taken up by ramps, or no more than three steps in the aisles.

The space of four nave bays, as we calculate it, was open, as at Cluny II, to outsiders. Visitors had direct access to the crypt, but movement up the aisles must have been controlled. There were no stairways to the triforium gallery, as we believe, from this area. There were three altars west of the monks' choir: that of the Cross on axis above the entrance to the crypt and two lateral altars. These may have been set, as at Cluny II, against the choir wall, or perhaps, since in the Cluniac use these served as lay folk's altars, at the barrier marking off the *occidentalem plagam*, which was public.

B. *Arrangements in the Sanctuary.* At Cluny II and at Hirsau the matutinal altars, three in number, were at the head end of the main sanctuary, and arranged in enfilade. By analogy I place two such altars in the apse at St. Bénigne, where they are reported to the right and left of the high altar. The matutinal altars were perhaps accessible from the ambulatory.

C. *The Lateral Stairways of the Rotunda.* The chronicler reports the spiral stairways flanking the Rotunda as easy (*inoffenso*). To reach the principal level from the crypt there were 37 risers of about 12 centimetres each; 30 more steps led to the upper level of the Rotunda, which was on a level with the tribune gallery of the Basilica.

The landings at the tribune level were veritable communication centres, since the Rotunda stairways were the only ones which reached all four levels of the church (including the upper gallery or the roof). From each landing at the tribune level a narrow passage, shown on Dom Plancher's plan, led past the arched ambulatory construction of the apse into the church proper, obviously by way of the tribune galleries flanking the sanctuary (*per arcus deambulatorios et infra templum*). Though the route led past the arched ambulatory of the apse, we cannot be sure that this was referred to in the phrase *arcus deambulatorios*. It is equally possible that the chronicler referred to arched wall-passages at the transept ends. Such passages are found about 1050 at Bernay and perhaps contemporaneously in the west wall of the transept at Jumièges (both abbeys were allied to St. Bénigne). The text may include one, two, or all of these meanings; in any case the chronicler brings us to the tribune gallery of the basilican nave on each side, and thus to the west end of the church.

He also brings us to the roof, *supra tectum domus*, and he tells us that irreparable mis-steps were obviated by a parapet of unusual height—nearly 3 cubits (say 4 feet), most probably in the tribune and certainly on the roof. If we are correct, this roofing was a slightly sloping terrace over the Basilica's outer aisles, which thus provided two platforms for the defence of the building (pl. LI, fig. 2 d). (We remember that St. Bénigne was built outside the city wall in war-time.)

D. *The Upper Passages.* The chronicler, then, has described the access from the east end of the church to the west at the tribune level. In spite of this parapeted access to the west end, he says (*tamen*) that the roof of the highest parts of the church was reached by means of obscure ways, and the west end by a pair of narrow passages —*plano ut dictum est* (the phrase which in military parlance means a construction *without* a parapet). If we are correct this second communication was a narrow wall passage at the clerestory level, and comparable to the defensive passages carried on aqueduct-like arcades along the flanks of the Cluniac priory church of St. Pons de Thomières (c. 1164). The given window-count (120) is not conclusive in this matter, but would allow 14 unglazed slits in the passage, with 70 glazed windows in the Basilica (fig. 2 d, e). The upper passage would be like the specus of an aqueduct.

At St. Bénigne the passage, though supported on aqueduct-like arches, was interior (*introrsus*). If this is taken as interior to the wall itself, not the church, it is no proof of a clerestory in the Basilica, but the context would seem to imply one, if only for service reasons. In any case the passage in question made a considerable circuit within the church: 'Haec [deambulatoria] tamen ad dexteram sinistramve partem templi incipientes [sic] interius et subter alas eius gressum per quosdam occultos aditus ad supremi tecta dirigentes [sic] plano ut dictum est calle deducunt introrsus undique donec superliminare occidentalium portarum adtingentes [sic] per pariles scalas xx graduum in porticus ecclesiae maioris deponunt.' Dom Plancher shows the beginning of these ways in his plan.

Our hypothesis, then, is that from *the stair leading to the upper roofs* a corridor made its way in the thickness of the wall at the level of the clerestory windows to the west end of the church, where stairs of twenty steps connected it once more with the tribune. The *porticus* may refer to the tribune galleries or to a chamber between the stairways over a little porch, as at Jumièges. The twenty risers would average 22.9 centimetres.

Admittedly such a clerestory passage as this is unique under a barrel vault at the time, but it is physically quite possible. The wall at the top level is reported as 'more than 5 feet [of 32.48 centimetres, or about 4 cubits, the equivalent of 6 Roman feet] in thickness'. This dimension corresponds to the thickness of the nave piers. It allows for an outer wall a Roman foot thick strengthened by exterior strip buttresses, a passage 2 feet wide, and an inner wall 3 feet thick. The passage at this high level was perhaps a cause of weakness near or under the crossing tower, and this may account for the collapse of the tower, which occurred about 1105, and motivated a dedication in 1107.

One odd detail is that a gallery of this kind is reported in the clerestory of the

Rotunda of the Anastasis in Jerusalem, both before and after the demolition of 1009. A convenient reference is 'Un Plan du Saint-Sépulcre découvert à la Basilique de Saint-Denis', by Jules Formigé (*Monuments Piot*, vol. 48, fasc. 2, pp. 107–30). At St. Bénigne one expects influence from the Holy Sepulchre, but not in the Basilica. Yet after I had studied the lateral elevation of the sanctuary, I observed surprising resemblances to a sector of the Anastasis design. Perhaps St. Victor at Geneva was the channel for these.

With respect to the passage at clerestory level, we may say that it persists into the Gothic of Burgundy, and (without the vaulting) in the Romanesque of Normandy and England. St. Bénigne is obviously a possible source.

5. CROSS-SECTION OF THE BASILICA. A. *The Aisles.* The section which we have worked out for St. Bénigne (fig. 2 d) is, in other respects, conformable in statics and in dimension of its parts to its near contemporaries Cluny II (c. 955–81), early Charlieu (c. 1000), St. Généroux (tenth century), St. Martin du Canigou (1009, 1025), St. Pere de Roda (dedicated in 1022) (fig. 2 f), and Ripoll (dedicated in 1032) (fig. 2 g).

The aisles are described in the Chronicle as having 'hinc et inde geminas porticus dupliciter transvolutas', with *bis bina altaria* in them. A glance at the plan will show how handsomely the twin aisles and the paired altars fit into the five-aisled plan. It has been assumed that the aisles had groin-vaulting—the phrase *dupliciter transvolutas* being translated 'cross-vaults' for a single aisle, or a double aisle, in which latter case it might be translated 'vaults duplicated transversely'. There is, however, another possibility. The end-to-end sweep of the aisle vaults was cut through by the vault of the main transept and that of the curious little dwarf transept before the chapels, which results from the quadrille pattern of the supporting columns in the crypt. These two transverse elements may account for the reference to 'cross-vaults'.

B. *The Tribune and the Nave* (fig. 2 d). Until now the tribune, if vaulted, was supposed to have been covered by groin-vaulting. However, good sense and the various collateral examples, including Cluny II, St. Pere de Roda, and Ripoll (now much better known than they were), make a very strong case for quadrant vaulting. The open rotunda was covered with annular quadrant vaulting, and its stair towers had decorative quadrant niche-heads. Though 4 cubits (1.77 metres) are required in the nave piers because of the clerestory passage, 1.40 metres are ample for the intermediate walls and piers if the tribune is quadrant-vaulted—and this is the dimension of still-existing work in Halinard's old monastery building below.

The nave has been considered, if vaulted, to have been crowned by a barrel vault, which is an untrustworthy form at a high level, especially above windows. The tenacity with which the Cluniacs and other Romanesque builders clung to this type of high vault, despite its real dangers and difficulties, means that there must have been a compensating advantage. A long series of experiments which involved actual singing in churches of various types convinced me that, as noted above, the barrel vault in stone provides optimum acoustics for plainsong.

The dénouement came when M. Raymond Oursel, one of the chief performers of the Maîtrise of the Cathedral of Dijon, reported the astonishing difference

between attempts at plainsong in the present Gothic St. Bénigne and the successful performance of the same pieces by the same Maîtrise in Notre-Dame at Beaune, a barrel-vaulted church built about 1150 after the manner of Cluny III. Acoustical engineers, with up-to-date formulas, find the same differences between buildings by theoretical means, and the historians among them give convincing reasons for believing that composers of a former time, even as far back as Pérotin, actually took account of the probable acoustical environment of the performances. Leo L. Baranek, a great expert, recognizes two or even three appropriately differentiated styles in musicians like Bach, Purcell, and Mozart (*Music, Acoustics, & Architecture*, 1962, pp. 32 ff.). As a corollary it is reasonable to accept a barrel vault at St. Bénigne, where Abbot William, the designer, was a musician with personal experience in Cluny II.

It has been remarked that the chronicler, though he carefully mentions the vaulting of the basilican aisles and the crowning vaults of the Rotunda (*in modum coronae constructa*), oddly seems to omit mention of the mode of covering which crowned the basilican nave and triforium. This omission, I believe, is more apparent than real.

The 'crown' of the Rotunda (fig. 2 e) consisted of a quadrant and a cove, carried through 360° of revolution, making a distinct trefoil in section. Actually the vaults of the nave with its accompanying tribunes as I have deduced them (a semicircle and two quadrants) would have a similar section (fig. 2 d) and would justify the chronicler's reference to them as 'almost resembling one crown'—'una quasi simul coronari videntur corona'. From below the three vaults would be seen together, though interrupted by piers, and in this they would resemble the crown in the Rotunda, where the curve is interrupted by the central light-well. By analogy, therefore, the chronicler would appear to describe the vaulting of the nave and tribunes, even though they do not have double curvature, when he writes, '... fulcitur centum viginti et una columnis quarum nonnullae iuxta capita fortissimarum quae sunt xl pilorum quadrangulatum statutae una quasi simul coronari videntur corona, quamvis non sit unius magnitudinis forma.'

6. THE INTERIOR ELEVATION OF THE NAVE (fig. 2 e). The passage just quoted has been the occasion of much puzzlement, aside from the *corona*. There is ambiguity in the matter of the piers. The conventional translation of the text has been 'at the heads of the very heavy piers, which are forty in number', and the usual deduction, which we ourselves made in earlier studies, is that there were forty of these very heavy piers at the main pavement level of the Basilica.

The relevant passage may also be translated 'at the heads of the heaviest piers, which are forty in number', which implies additional and smaller piers. My solution is to derive the intermediate piers of the aisles of the church from Abbot Halinard's work in the adjacent monastery, and to place ten piers of larger size on each side of the nave, repeating them at the triforium level with corner columns. The cue is given by Dom Plancher in his section. (It is quite gratuitous to set aside the piers which he recognized and published.)

Thus we have arcades of two stories, resembling two-story aqueducts. The cogency of this is apparent when we reflect that a *pila* is basically and properly a bridge-pier.

This arrangement of pier on pier tallies with the medieval manner of counting, as in the Pilgrims' Guide to Compostela: 'As many as are the piers (*pilares*) below in the church, so many are they in the [triforium] naves above, and as many as are the connecting arches below, so many are they in the [triforium level of the] palace above.'

Great difficulties have been found in the chronicler's reference to the varying size of the columns rising to the nave *corona*. All rise to the uniform height of 'one crown', though all are not formed to one dimension. This difficulty led Canon Chomton to propose an anachronistic 'alternate system'. It may be solved simply and logically by repeating the typical columns of the apse further to the west—in the sanctuary bay and the transept. Smaller columns (as high as the uppermost supports in the light well) fit well between the triforium parapet and the spring level of the triforium arcade, and enrich the lateral elevation of the nave.

The expression regarding pier-columns set 'four-cornerwise' (*quadrangulatim statutae*) has also given more trouble than it should have done. The form is commoner than one is likely to suppose, for it occurs frequently between Romanesque clerestory windows, and as the nucleus of compound piers. This was the case with the narthex piers of St. Bénigne itself. In simpler form it was used, though isolated, at the Cluniac priory church of Payerne (c. 1080).

Most remarkably of all, it appears systematically in the apse triforium at Santiago cathedral (designed about 1075), where, as at St. Bénigne, the aisle below is groined-vaulted, and the triforium is quadrant-vaulted. The clerestory above does not have a passage adaptable for defence, as at St. Bénigne, but crenellated parapets were later built at Santiago to supply this lack.

This comparison between Santiago and St. Bénigne points out an important truth. If we are correct in our interpretation, the pilgrimage church in Dijon anticipated many features of the great churches of the Pilgrimage Roads. The church which Abbot William wished to stand as a cause for wonderment to all Gaul was indeed a forward-looking building, with the germ of still greater developments in it. In structurally similar buildings we pass by easy stages from St. Bénigne (1001–17) to the new transept of c. 1050 at St. Martin of Tours, thence to Conques (c. 1050–60), St. Martial at Limoges (c. 1063), St. Sernin at Toulouse (c. 1077), and Santiago (c. 1078). In its time, as one of the 'white mantle of churches' which the new millennium put on, Raoul Glaber could rightly claim for Abbot William, 'ut diximus, et praesto est cernere, totius Galliae basilicis mirabiliorem atque propria positionem incomparabilem perficere disponebat'.

SUPPLEMENT

NOTES ON THE ENGRAVINGS OF SAINT-BÉNIGNE, DIJON, IN
 URBAIN PLANCHER, *HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE DE LA
 BOURGOGNE*, DIJON, 1739

(Pl. LII.) Plan of East Extension, Rotunda, and Apse Échelon of the Basilica at the Crypt Level (opposite page 488 in Plancher).

The Apse Échelon was undoubtedly built by Abbot William, and should be marked xi. The half-hexagon marked XIV is the east line of the axial bay of the existing Gothic apse. The date of the extension A is debatable. The reported dimension of 37 cubits for the diameter of the Rotunda is applicable to the diameter between the annular plinths, which is in fact the distance between the faces of the foundation wall (hidden by the pavement which has been raised).

Face-to-face foundation dimensions are important in medieval practice. Perhaps Dom Plancher made an actual measurement of the distance here. It may be a part of the symbolism which is mentioned in the Chronicle: XXX to represent the Trinity, VII for the Gifts of the Holy Spirit.

The graphic scale indicates this dimension as 50·5 *pieds du roi* (of 0·3248 metres) or a little more, which yields an original foot-length of from 0·2948 to 0·2965 metres, according to the equivalents selected. To avoid confusion we have used Dr. Wethey's values, which give 0·4422 metres for the cubit. Canon Chomton used a rounded-off modern value, 0·50 metres.

(Pl. LIII.) The Same, at the Ground Level (opposite page 489 in Plancher).

Same observations as for pl. LII, except that the interior of the Rotunda is slightly larger.

(Pl. LIV.) The Same, at the Upper Level, showing a part of the system of narrow Wall Passages (opposite page 491 in Plancher; his dimension of 55 *pieds du roi* is applicable, wall to wall, at this level).

Voids are illogically represented by dark areas—octagon B and the space between the two apses.

(Pl. LV.) Section of the Same (opposite page 499 in Plancher).

Top line of the cursive legend is redrawn. In the original engraving of this plate the diameter of the crypt Rotunda (52·5 *pieds du roi*) does not correspond to that given in pl. LII. The scale of *pieds du roi* here would seem to be incorrect—apparently calculated from the dimensions given in the chronicle by the use of a different value (0·460 metres or a little more) for the cubit.

(Pl. LVI.) North Flank of the Group (opposite page 479 in Plancher).

This is a bad perspective, distorting everything. (For example, the connecting element to the right of the round tower should be only half as wide as the East Extension.) The outline of the axial bay of the Gothic apse appears in all three plans.

(Pl. LVII.) East View, showing twelfth-century Decorative Work and Belfries (opposite page 479 in Plancher).

(Pl. LVIII.) Romanesque West Portal, twelfth century, still preserved in part (opposite page 503 in Plancher).

Characteristically dull interpretation, for the Romanesque was but little understood in 1739. The head of the trumeau figure, St. Bénigne, which is preserved, is of fine quality; the rest of the carvings can hardly have been as uninspired as represented.

*Description ou explication du Plan géometral de la basse Rotonde
de St Benigne et des morceaux qui y sont jointe.*

A Première et plus ancienne chapelle bâtie par l'Évêque de Langres vers l'an 306 elle porte le nom de l'Église-Baptiste au enzème siècle et depuis celle de St Benigne qui y est renommée baptisant l'Éphémère.

B Rotonde d'en-bas bâtie par l'Abbé Guillaume au commencement du onzième siècle.

C Reste de la seconde Église bâtie par St Grégoire, appellée Église inférieure et Maison d'Oraison.

D Ancien Autel de St Benigne.

E Autel de St Nicolas et de tous les Confesseurs.

F Autel de St Pizanor-Dioce, enterrée dans cette basse Église et de toutes les Diocèses.

G Autel de St Eustache et de tous les Martyrs.

H Autel des Abbés, St Jean de Rome, St Jean et St Eustache Prieur.

I Tombeau et Mausolée de St Benigne Martyr et Apôtre de Bourgogne.

K Promenade de la basse Église bâtie par St Grégoire, contenant vingt pieds de large.

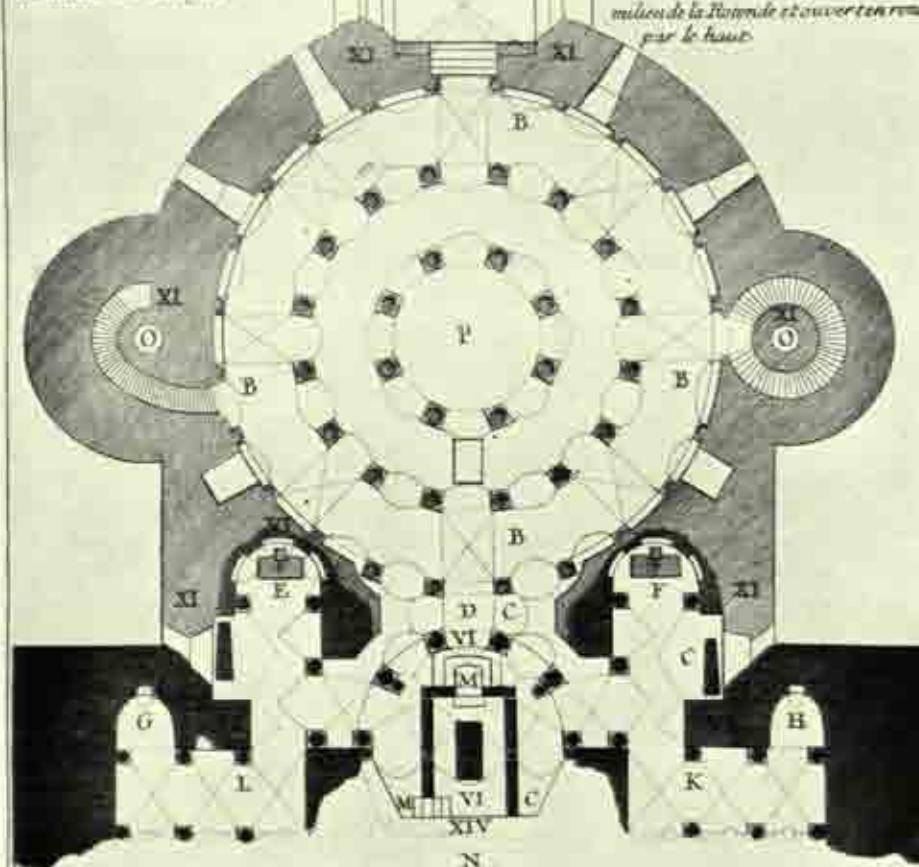
L Seconde aile de la basse Église bâtie par St Grégoire, contenant vingt pieds de large.

M Localisé par un lombardeau tombeau de St Benigne.

N Mur de la nouvelle Église.

O Tour avec les degrés pour monter à la flambée d'en-bas dans celle du milieu.

P Basage du Domus octogone qui est au milieu de la Rotonde et ouvert en rond par le haut.



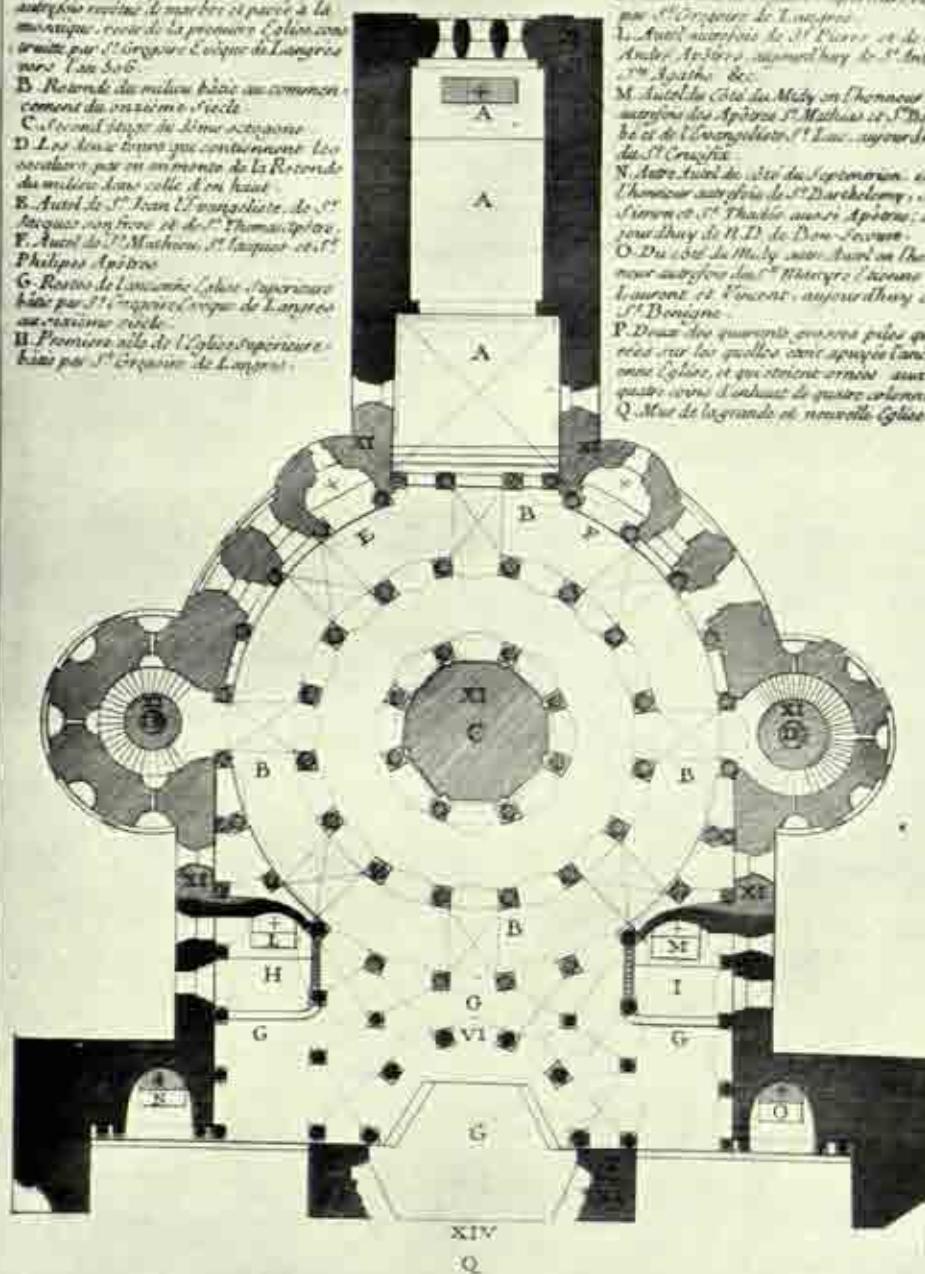
Ce qu'il y a dans ce plan et dans les trois autres de la Rotonde de fort ombre et chargé du chiffre II, représente les morceaux qui nous restent des anciennes Églises de St Benigne construites au sixième siècle.

Plan of East Extension, Rotunda, and Apse Échelon of the Basilica, at the Crypt level.

*Description ou explication du Plan Géometrical de la Rotonde du milieu
appelée dans l'onzième Siècle, Basilique de la S^e Vierge; dans les suivantes,
Notre Dame du S^e Lieu, et depuis environ quarante ans, dite de S^e Gertrude,
et des morceaux qui y sont joints.*

A. Autel et chapelle de Notre Dame,
autel des saints Marbier et Paule à la
marche, recouvert de marbre et peint à la
marche, recouvert de la première Eglise, con-
struite par S^r Gregoire l'Évêque de Langres
vers l'an 506.
B. Rotonde du milieu bâtie au commencement
du onzième Siècle
C. Second étage de l'ancienne église
D. Les deux tours qui contiennent les
escaliers qui envoient de la Rotonde
du milieu dans celle d'en bas.
E. Autel de S^r Jean l'Evangéliste, de S^r
Jacques le mineur et de S^r Théophile Apôtre.
F. Autel de S^r Mathieu, S^r Jacques et S^r
Philippe Apôtres.
G. Rotonde de l'assomption, église supérieure
bâtie par S^r Gregoire l'Évêque de Langres
au commencement de l'an 506.
H. Première église de l'église supérieure
bâtie par S^r Gregoire de Langres.

I. Second étage de l'église supérieure bâtie
par S^r Gregoire de Langres
L. Autel au nom de S^r Pierre et de S^r
André, Avitius et au nom d'Aug^s le S^r Antoine
S^r Agathe &c.
M. Autel du côté de Melly en l'honneur
des Apôtres S^r Mathieu et S^r Thomas
et de l'Évangéliste S^r Luc, au nom d'Aug^s
le S^r Crucifix
N. Autel au nom de S^r Barthélémy, S^r
Sébastien et S^r Thadée au nom des Apôtres, au
nom d'Aug^s de Melly au nom d'autre
qui n'a pas d'autre nom que l'église
Lauron et Vincent au nom d'Aug^s le
S^r Boniface
P. Deux des quatre portes plates qui
sont sur lesquelles sont appuyés l'an-
cienne église, et qui seraient fermées aux
quatre vents d'ordre de quatre colonnes
Q. Autel de la grande et nouvelle église

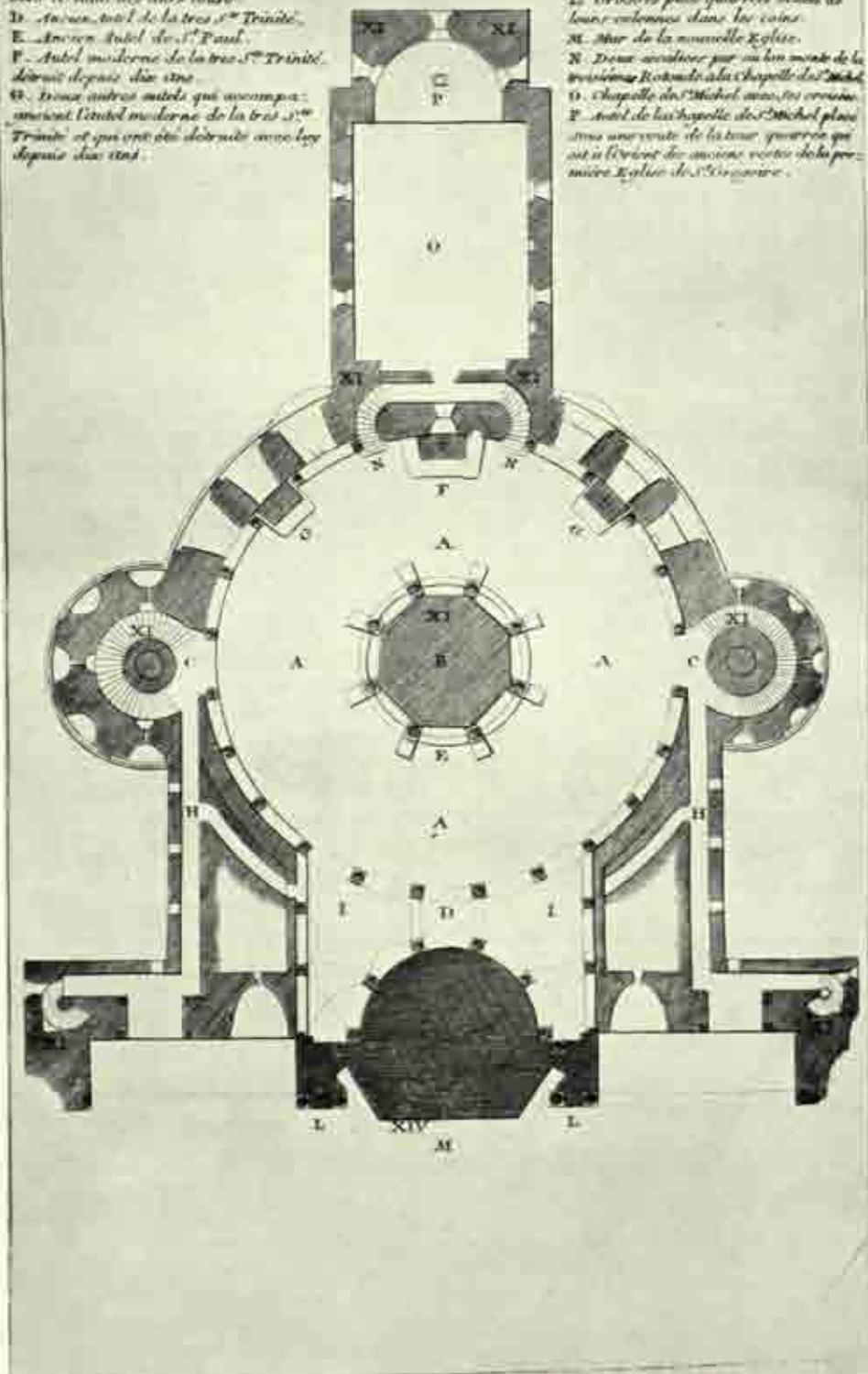


Plan of East Extension, Rotunda, and Apse Échelon of the Basilica, at the Ground level

*L'explication du plan géométral de la Rotonde d'en haut dedice
à la tres S^e Trinité et des morceaux que y sont joints.*

A. Corps de la troisième Rotonde ou
de la Rotonde des hauts.
B. Troisième étage de l'ancienne Rotonde.
C. Les deux tours avec les escaliers
qu'alliez auz premiers et qui conduisent
vers le haut des deux tours.
D. Autel tout de la tres S^e Trinité.
E. Autel tout de s^r Paul.
F. Autel moderne de la tres S^e Trinité.
Détruit depuis dix ans.
G. Deux autres autels qui accompau-
gnent l'autel moderne de la tres S^e
Trinité et qui ont été détruits avec les
autres depuis dix ans.

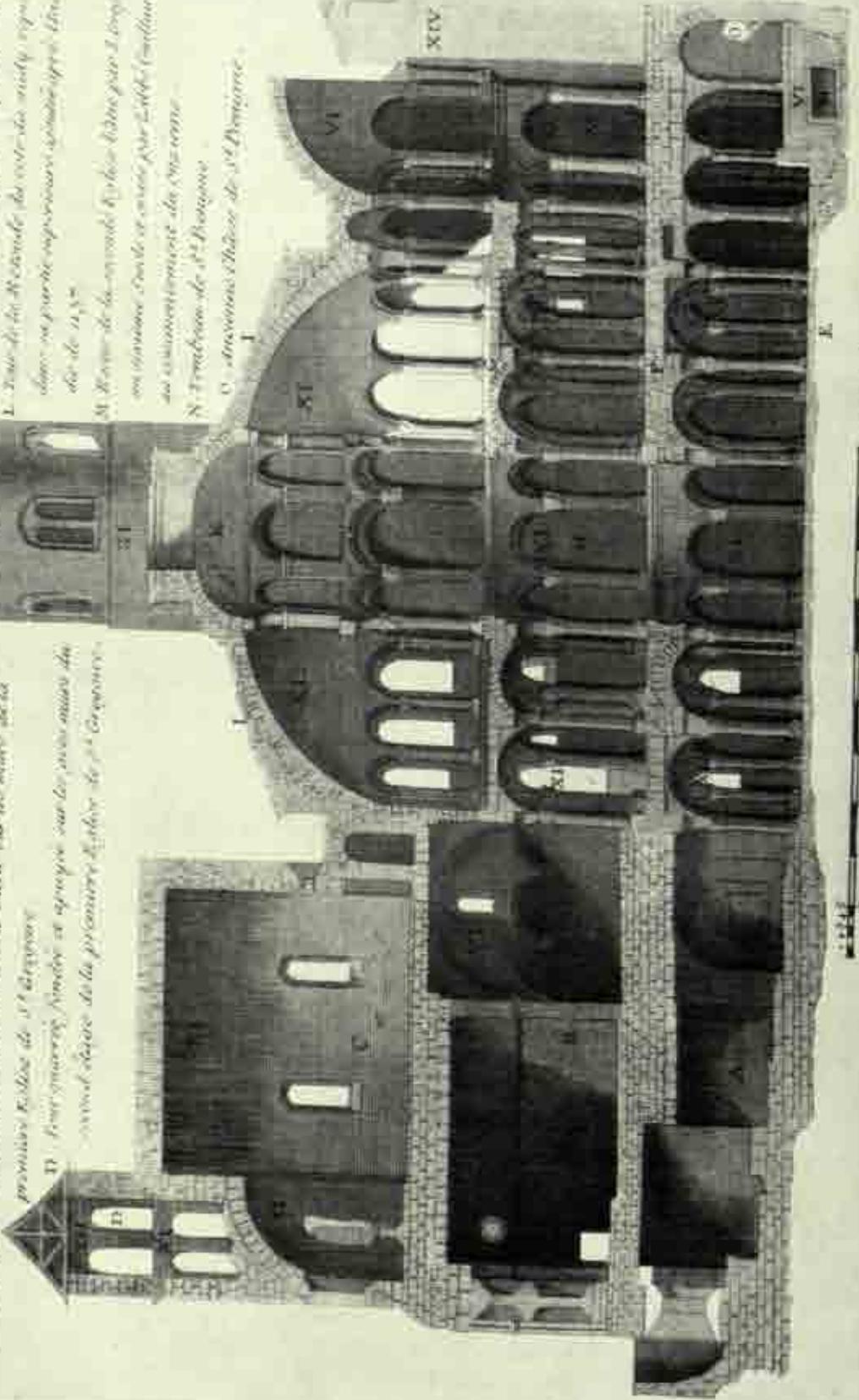
H. Galeries qui conduisent depuis cette
troisième Rotonde à l'orient le long de la
nouvelle Eglise, depuis un grand portail de
cette même Eglise, placé à l'orientale.
I. Route de l'ancienne Eglise des Templiers.
Le Steauvais pilier quadrangulaire encaissé de
l'autre coté dans les coins.
K. Autel de la nouvelle Eglise.
L. Deux accès ouverts par au bon usage de la
troisième Rotonde à la Chapelle des Templiers.
M. Chapelle des Templiers avec ses croisées.
N. Autel de la chapelle des Templiers placé
dans une niche de la tour quadrangulaire qui
est à l'orient de la maison verte de la pre-
mière Eglise de l'Ordre.



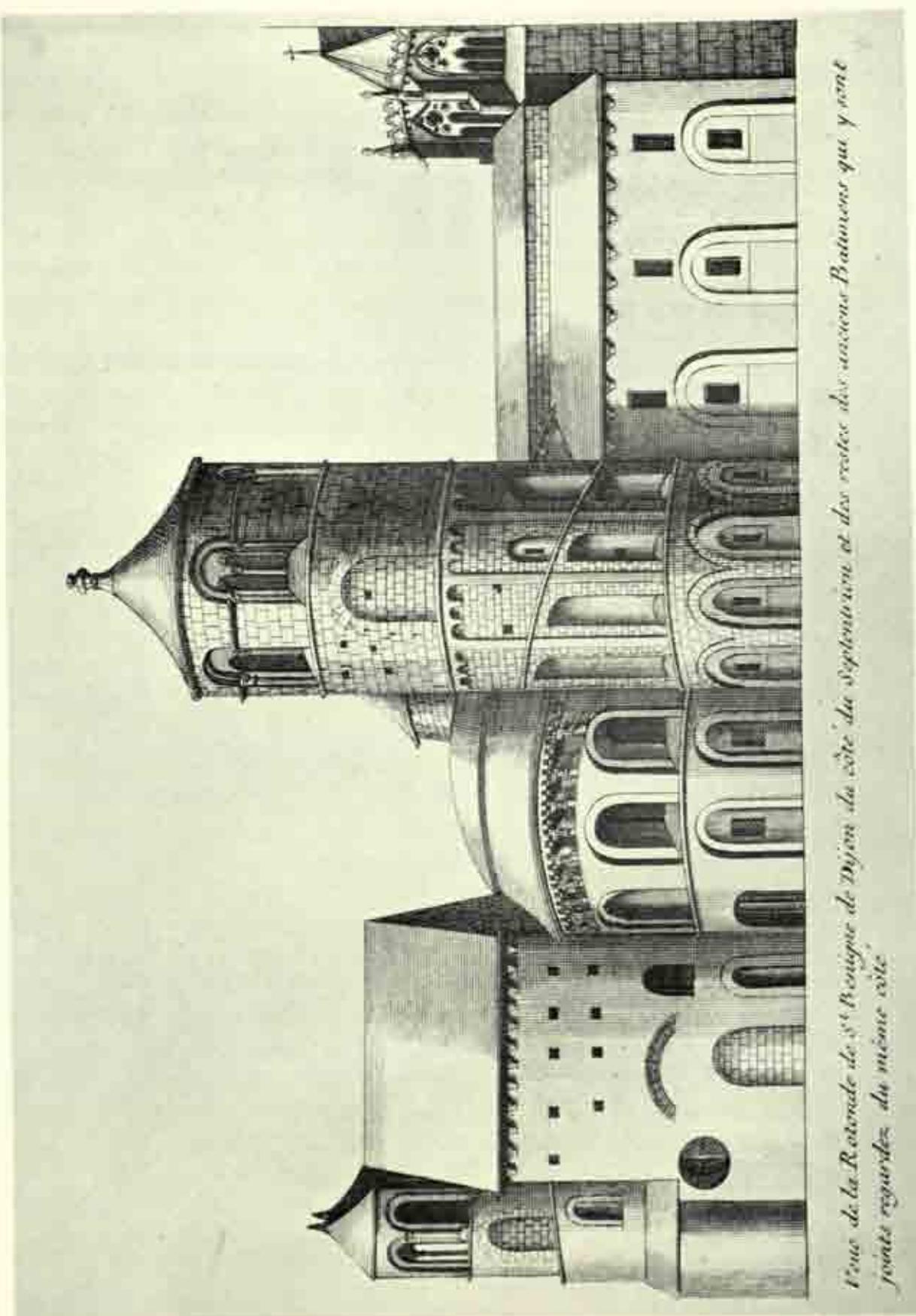
Plan of East Extension, Rotunda, and Apse Échelon of the Basilica, at the Upper level,
showing a part of the system of narrow wall-passages

Explication de la coupe et de ce qui reste des anciennes Eglises du sixième Siècle et du IX^e siècle.

- A. Reste d'une église de la première époque pour l'origine de l'église au commencement des travaux sous l'administration d'Isidore et de saint Romuald au temps de l'empereur Justinien et de l'évêque Théodore de Trastevere.
- B. Terrain autre de la première église de l'évêque Théodore sous l'administration de saint Romuald.
- C. Chapelle de saint Michel, érigée contre une concurrence dans les environs de la première église de l'évêque Théodore.
- D. Église quattrocentiste érigée sur le même site que l'ancienne église de la première église de saint Romuald.
- E. Reste d'une église de l'évêque Théodore.
- F. Reste d'une église de l'évêque Théodore.
- G. Reste d'une église de l'évêque Théodore.
- H. Reste d'une église de l'évêque Théodore.
- I. Reste d'une église de l'évêque Théodore.
- J. Reste d'une église de l'évêque Théodore.
- K. Château des Normands.
- L. Château des Normands.
- M. Reste de la première église dans place Saint-Sixte avec sa chapelle latérale.
- N. Trouée de la Porte romaine.
- O. Trouée de l'ancien théâtre de Rome.



Section of East Extension, Rotunda, and Apse Echelon of the Basilica



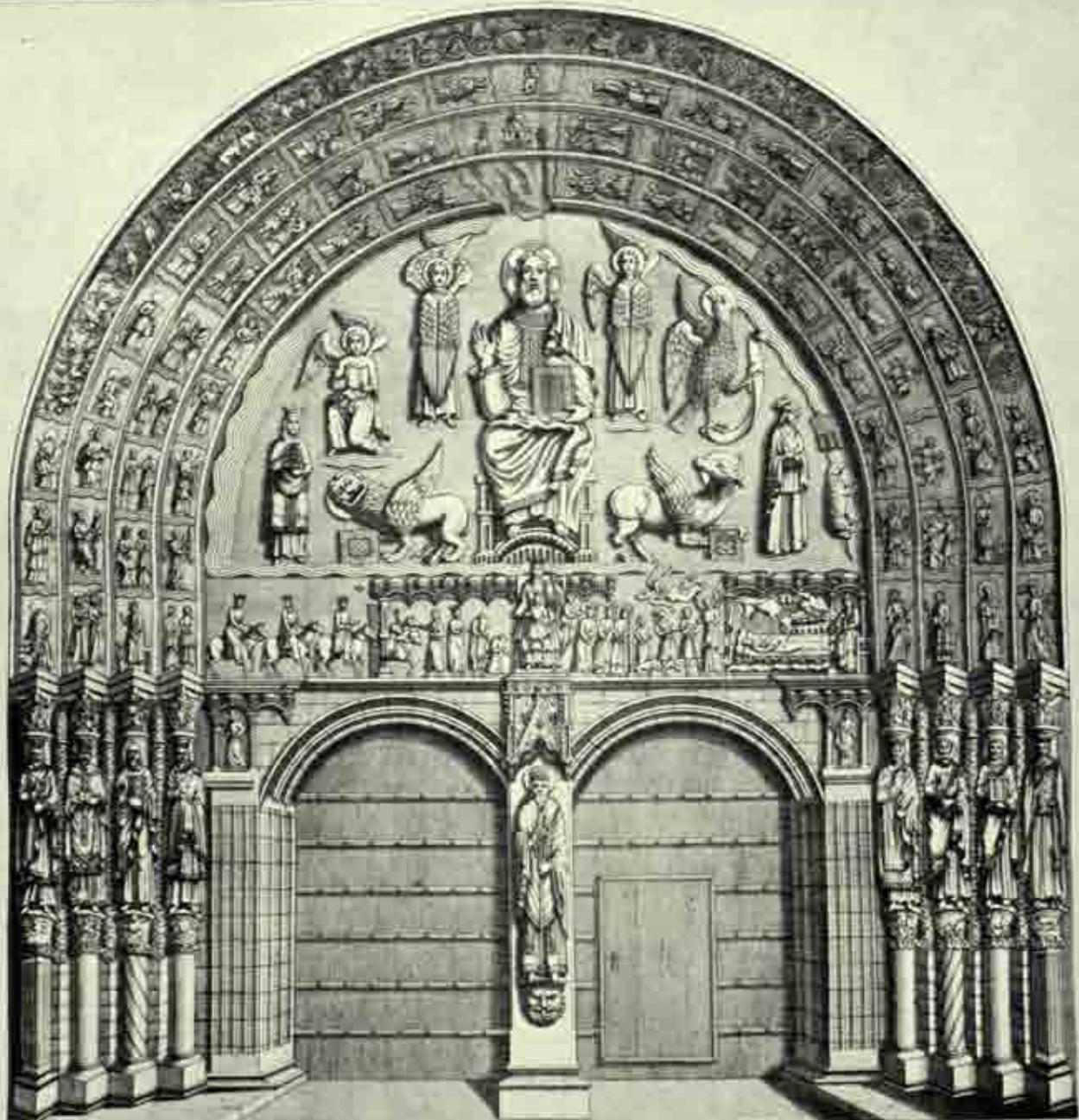
Vue de la Rétroface de l'Ensemble de l'église de l'Assomption et des vestiges des anciens Bâtiments qui y sont jointes regardées du même côté.

North Flank of the Group



*Façade de l'ancienne Eglise de L'abbaye St
Benigne de Dijon, du côté d'orient, avec la
vue perspective des deux Tours de la Rotonde.*

East view, showing twelfth-century decorative work and Belfries



Portal principal de l'Eglise de Beauvais le Gros auquel on voit la partie au bout de distance de l'arcade et des colonnes

Romanesque West Portal, twelfth-century, still preserved in part

GENERAL INDEX

- Albrecht Achilles, Kurfürst von Brandenburg, armour associated with, 32 n.
- Aldred, Solomon, 59.
- Almains, armourers working at Greenwich, 8, 32, 33.
- Altar-pieces, of wood, carved at Antwerp and Brussels, 25, 40, 41.
- Argaiz and Casa-Torres collections of armour, 22, 23.
- Armetts and other helmets:
- Bury St. Edmunds, 23 n.
 - Claydon, Middle, 23 n.
 - Cobham, 2 n.
 - Henry VIII's silvered and engraved, 1-2, 6, 21, 45, 51.
 - Henry VIII's 'tonlet' armour, 24 n., 36 n.
 - Marzoli collection, 21, 36.
 - New York, Metropolitan Museum, 37, 38.
 - Paris, Musée de l'Armée, 2 n.
 - Ram's horn, part of Maximilian's gift to Henry VIII, 16, 17-19, 21 n.
- Armillary sphere, device, 22.
- Armour:
- Gift of, by the Emperor Maximilian to King Henry VIII, and the silvered and engraved armour at the Tower of London, by Claude Blair, 1-52.
 - For individual pieces, *see* Armetts and other helmets, Bases, Bevor, Couters, Cuirasses, Cusses, Fauld, Gauntlets, Greaves, Pauldrons, Poleyns, Sabatons, Vambraces.
 - For horse-armour, *see* Bards and also Crinets, Crupper, Flanchards, Peytral, Saddle-steels, Shaffrons.
- Armour, suits of:
- Argaiz and Casa-Torres collections, 22, 23.
 - Augsburg (New York), 32 n.
 - Budapest, Hungarian National Museum (portions only), 37, 38.
 - Charles, Archduke, 4 n., 10, 11, 13-18 *passim*, 20, 32.
 - Ferdinand, Archduke, 15.
 - German (Paris), 32 n.; (Tower of London), fluted, 19-20.
 - Henry VIII, ordered by, from Innsbruck, 9, 10, 13, 20.
 - Henry VIII, presented by Maximilian, 8-20, 37-38.
 - Henry VIII's silvered and engraved, 1-8, 16, 20-24; decoration attributed to Vrelant, 26, 38.
 - Henry VIII's 'tonlet' armour, 24 n., 36 n.
 - Italian monumental effigies, armour depicted on, 21.
 - Joan of Arc, 22 n.
 - Ludwig, king of Hungary, 15.
 - Pauillac collection, 22.
 - Sommers, Will, 18-19.
 - Venice, child's suit, 21.
 - Vienna, Waffensammlung, 32 n.; tilt-armour, 19 n.
 - See also* individual pieces.
- Armourers' marks: 21-24; Milanese, 21; Missaglia workshop, 36 n.; Negroli family, 22, 23; wrongly attributed to Seusenhofer, 21; Silva, Nicolaus de, 22, 23.
- Crowned armet or close-helmet, 1; on silvered and engraved armet, 21; on armet belonging to Cavaliere Luigi Marzoli, 21, 36.
- Crowned orb and cross, 27.
- Et under a crescent, 24, 36-37, 38.
- N1 or N8, crowned compasses and Silva, 22, 23.
- Ascott-under-Wychwood (Oxon.), birthplace of Sir Henry Unton, 55, 56.
- Ashley, Robert, 67, 68.
- Aston, Sir Thomas, memorial picture of, 53.
- Astwell (Northants.), Sir George Shirley's house at, 72, 73.
- Augsburg armour from Dino collection, 32 n.
- Axel (Belgium), assault on, 60.
- Baranek, Leo L., cited, 192.
- Barbara, St., representations of: 6; scenes from the life of, 25, 26, 38-39.
- Bards:
- Henry VIII's Burgundian, 30, 37-38.
 - Henry VIII's silvered and engraved, 3 n., 16, 24-31, 36, 37-38; decoration on, 38-41.
 - Madrid, Royal Armoury, 37.
 - Milanese (Tower of London), 36 n.
 - Vienna, portions only, 21 n.
 - See also* individual pieces.
- Bases (Armour):
- Charles, Archduke, 4 n., 32.
 - Friedrich II von Schlesien-Liegnitz, 32.
 - Henry VIII, Maximilian's gift, 33.
 - Henry VIII, silvered and engraved, 32-33, 47, 48, 51; decoration, 7, 16, 33; description, 3-4, 16.
 - Innsbruck, type made at, 32-33.
 - New York, Metropolitan Museum, 4 n., 20 n., 32-33.
- Bathsheba, *see* David.
- Beaune (Côte-d'Or), acoustics in church of Notre-Dame, 192.
- Bernay (Eure), wall-passages in church at, 189.
- Berno, abbot of Cluny, sarcophagus perhaps of, 182.
- Besford church (Worcester), memorial triptych in, 54.
- Bevor, reinforcing, 2-3.
- Blewberry, John, Yeoman of the Armouries; payments to, 34, 35; present at jousts, 28; satin coat made for, 28.
- Boehm, Dr. Wendelin, cited, 8.
- Borman, Jan, altar-piece carved by, 41.
- Broad Hinton (Wilts.), 58, 71.
- Bruges (Belgium), altar-piece at, 41.
- Brussels (Belgium): armourers of, 34; Borman altar-piece in Cinquantenaire Museum, 40, 41.
- Budapest (Hungary), Hungarian National Museum, portions of armour in, 37, 38.
- Bulla or Bullato, Baltasar de, armourer, 35.
- Burford (Oxon.), Wroughton estates at, 67.
- Burford (Salop), memorial triptych in church, 54.
- Burghley, Lord, *see* Cecil, William.

INDEX TO VOLUME XCIX

Burgundian bard, 30, 36 n., 37-38.
 Bury St. Edmunds (Suffolk), St. Mary's church, armet in, 23 n.
 Canigou (Pyrénées-Orientales), Church of St. Martin du, 191.
 Carleton, Dudley, 65, 71, 72.
 Casa-Torres collection, *see* Argaiz.
 Case, John, 69.
 Cecil:
 Sir Robert, 66.
 William, Lord Burghley, 63, 65.
 Centula, *see* St. Requier.
 Chamberlain, John, 72.
 Chantilly (Oise), arsenal at, 22 n.
 Charité-sur-Loire, La (Nièvre), cloister buildings, 187.
 Charles I, King, inventory of 'goods' belonging to, 18.
 Charles, Archduke (afterwards Emperor Charles V):
 Armour made by Seusenhofer for, 4 n., 10, 11, 13,
 15 n., 16, 32; decoration of, 14, 15, 17, 18, 20;
 velvet used for, 14.
 Paul van Vrelant working for, 28-29.
 Charieu (Loire) church: aisles, 191; cloister buildings, 187.
 Chomton, Honorary Canon L., cited, 185-6, 193.
Chronicon Sancti Benigni Ditionensis, cited, 185.
 Clapham, Sir Alfred, on Cluny, cited, 179, 181, 182, 183.
 Claydon, Middle (Bucks.), armet in church at, 23 n.
 Cluny II (Saône-et-Loire): and St. Bénigne at Dijon, by K. J. Conant, 179-94; early history of, 181; acoustics, 183, 191, 192; cloister, 187; dimensions, 183; plan, 180, 186, 187, 189, 191; restoration drawings of, 179; vaulting, 183, 186, 191.
 Chapel of St. Benedict, 182.
 Chapel of St. Mary and St. Peter, *see* Cluny A below.
 Cluny I, 182.
 Cluny A (Chapel of St. Mary and St. Peter), 181-2.
 Cluny III, 189.
 Fortification towers, 182.
 Sacristy Tower, 182.
 Sarcophagus Chapel, 182; sarcophagus in, 182.
 Tour des Fromages, 182.
 Villa, original nucleus of monastery, 181.
 Cobham (Kent), armet in church at, 2 n.
 Coke:
 Sir Anthony, daughters of, 55.
 Elizabeth, Lady Russell, 70, 75.
 Conques (Aveyron), St. Foi de, 193.
 Consort songs, 69; broken consorts, 71.
 Cornewall monuments at Burford (Salop), 54 n.
 Cosson, Baron C.-A. de, cited, 20 n.
 Coucy-La-Fère (Aisne), 64, 65.
 Couters, silvered and engraved, 5, 21.
 Cowbridge, Pauline, daughter of William and granddaughter of Paul van Vrelant, 30 n.
 Crinets: of Burgundian bard, 37; of silvered and engraved armour, 25, 26, 29.
 Cripps-Day, F. H., cited, 16, 20 n., 26, 32.
 Cromwell, Thomas, correspondence with Sir Robert Wingfield, 10 n.
 Crooke, John, 72.
 Crupper, silvered and engraved, 24, 25.

Cuirasses:
 Silvered and engraved: 46, 48, 51; absence of lance-rest on breastplate, 7; decoration on breastplate, 6; on backplate, 6; description, 3, 21.
 From Vienna, now at Budapest, 37.
 Cuisses: leg-armour perhaps made for Henry VIII, 20; silvered and engraved, 5, 50, 51, 52.
 Dacianus, Proconsul, representation of St. George persecuted by, 40, 41.
 Darnley, Lord, memorial picture, 54.
 Daum, Hermann, goldsmith, payment to, 14 n., 15 n.
 Daunce, Sir John, Henry VIII's Treasurer of War, 27, 34.
 David and Bathsheba, story of, represented in tapestry, 31.
 Denisot, Nicolas, 55..
 Dering, Lady: connexion with Unton family, 74.
 Unton Memorial picture bequeathed to, 74.
 Devereux, Robert, earl of Essex, 61, 62, 63, 75.
 Diana, depicted in masque scene, 70.
 Dijon (Côte-d'Or), St. Bénigne at, and Cluny II, by K. J. Conant, 179-94; church built by William of Dijon, 183; general description, dimensions and plan, 186-93; model of church, 185; plan, 188.
 Acoustics, 183, 191-2; altars, 189; clerestory passage, 190; crypt, 187, 189; roof, 190; Rotunda, 183, 187, 189, 192; stairways, 189; tomb of St. Benignus, 186; vaulting, 185, 191, 192; wall-passages, 189, 190.
 Dillon, Viscount, cited, 8, 15, 17, 19, 29.
 Dino collection of armour, 32 n.
 Diocletian, Emperor, representation of St. George persecuted by, 40, 41.
 Dioscorus, father of St. Barbara, 39, 41.
 Doesburg (Netherlands), siege and surrender of, 60.
 Dowland, John, 69.
 Dudley:
 Ambrose, earl of Warwick, 69, 75.
 Lady Anne, widow of John, earl of Warwick, *see under* Unton.
 Robert, earl of Leicester, 57, 58, 60, 63, 75.
 Dulwich College, Judd memorial picture, 53.
 Edmondes, Sir Thomas, 73.
 Edwards, Samuel, royal armour bought by, 18.
 Effigies, armour on Italian monumental, 21.
 Elizabeth I, Queen: inventory of Royal Armouries presented to, 17 n.; Sir Henry Unton employed by, and out of favour with, 61-64; at Langley, 57; negotiations with Henry IV of France, 64.
 Emmanuel the Fortunate of Portugal, king, armour perhaps of, 22.
 Evans, Dr. Joan, study of Cluniac Order by, 179.
 Fairfax, Sir Thomas, 73.
 Farfa Consuetudinary, cited, 179, 181, 183.
 Faringdon (Berks.): Unton family buried at, 56-57, 65, 72-74; Unton house at, 66, 72; fortunes of, during Civil War, 73; inventories of, 67, 73; rectory, 67, 72.
 Fauld, silvered and engraved, 3, 7, 46, 48, 51.
 Feather-makers, 29-30.

Ferdinand, Archduke (afterwards Emperor Ferdinand I), armour made for, 15.

Fettiplace:
Basil, 67.
Sybell, see Unton, Hugh.

Fevers, Peter, armourer: 34; annuity for, 35; payment to, 34-35; receipt mark of, 35.

ffoulkes, C. J., cited, 26.

Fianchards: from Burgundian bard, 37 n.; Henry VIII's silvered and engraved, 24, 25.

Founten, John van, armourer, 34 n.

Friedrich II von Schlesien-Liegnitz, armour made for, 32.

Friedrich III, elector of Saxony, armour made for, 15 n.

Fuller, Thomas, 74.

Funebria, 65, 67.

Gauntlets: probably made for Maximilian, 20; absence of, from silvered and engraved armour, 7, 15; absence of, from armour at Greenwich, 16.

Geneva, church of St. Victor at, 183, 191.

George, St., representations of scenes from the life of: 6, 25, 26, 39-41; boiled in the back of a brazen ox, 40, 41; stretched or twisted on a rack, 40, 41.

Gibson, Richard, Master of the Revels, 30.

Gilbert, Sir Humphrey, 68.

Gioco del Ponte, armour used in, 36.

Glauber, Raoul, cited, 193.

Gluck, inscribed on greave of engraved armour, 7.

Golden Fleece, emblems of Order of, 14, 27, 37.

Graham, Dr. Rose, on Cluny, cited, 179.

Grampis, Filippo de, son of Johannes, armourer, 35, 36.

Greaves: Maximilian's gift to Henry VIII, 19, 20; silvered and engraved, 5-6, 7, 50, 51, 52.

Greenwich (Kent): armour at, 16; armour made at, 36; jousts at, 28, 29, 30.

Guggenheim Foundation, 179.

Guildford, Sir Edward, Henry VIII's Master of the Armouries, 27.

Guise, duke of, challenged by Sir Henry Unton, 62.

Gwinne, Matthew, physician, 67-68.

Hakluyt, Richard, 68, 69.

Halinard, abbot of Dijon, building at St. Bénigne, 185, 191, 192.

Harewell triptych at Besford, 54 n.

Hastings, Katherine, see Unton, Colonel Edward.

Hatford (Berks.), 56, 67.

Hatton:
Sir Christopher, 58, 60, 62, 63, 69.
Sir William, 60, 61, 66, 69, 70, 72.

Hatton armour, saddle-steel from, 20 n.

Hecatodistichon, 55.

Helmets, see Armets.

Henry VII, King of England, armour wrongly thought to have belonged to, 7, 16, 17.

Henry VIII, King:
Gift of armour to, by the Emperor Maximilian, and the silvered and engraved armour at the Tower of London, by Claude Blair, 1-52, acknowledgements, 41-43; the Emperor Maximilian's gift, 8-20; the silvered and engraved armour, 1-8, 16, 20-52.

Armour: ordered from Innsbruck, 9, 10, 13, 20; the 'tonlet' armour, 24 n., 36 n.

Armourers imported from Brussels and Milan by, 32; badges of, on engraved armour, 6, 7, 25; initials of, on engraved armour, 7, 16, 25; inventory of effects, including armour, 15-16.

Henry IV, King of France: Sir Henry Unton ambassador to, 62, 64; negotiations with Queen Elizabeth I, 64.

Hercules, Labours of, engraved on shaffron, 29.

Hewitt, John, cited, 7, 8, 20.

Hirsau (Württemberg): altars, 189; cloister buildings, 187.

Hoby, Sir Edward, married to Cicely Unton, 70, 75.

Howard, Sir George, Master of the Armouries, inventory presented to Elizabeth I by, 17 n.

Hugh, abbot of Cluny, 181, 187.

Hunter, Hans, armourer, 16.

Ilsung (Ylsing), George III: armour made for, 14, 15 n.; velvet used for, 14.

Innsbruck (Austria): armours made at, 20-21; armour ordered for the Archduke Charles from, 10; armours ordered by Henry VIII from, 9, 10; armour ordered for Henry VIII by Maximilian from, 9, 10; armours ordered by Sir Robert Wingfield from, 9, 10; bases (armour) made at, 32-33; documents relating to artists and craftsmen working at, cited, 8.

Inventories of the English Royal Armoury, 15-17, 18, 37.

James, St., fighting the Moors, engraving of, on shaffron, 29.

Jerningham, Sir Richard: employed by Henry VIII as agent or messenger, 9, 12, 13; agreement made with armourers of Milan by, 35, 36.

Jerusalem, Rotunda of the Anastasis in, 183, 191.

Joan of Arc, armour once believed to have belonged to, 22 n.

Jones, Inigo: *Tethys Festival* by, 70; study of Stonehenge by, 73.

Judd memorial picture, Dulwich College, 53.

Jumièges (Seine-Maritime) Abbey: chamber over porch, 190; wall-passages in transept of church at, 189.

Katherine of Aragon: badges of, on engraved armour, 6, 7, 25; initials of, on engraved armour, 7, 16, 25.

Knightley:
Dorothy, see Unton, Colonel Edward.
Valentine and Anne (Unton), 69, 75; three daughters of, 66, 75.

Knowles, Sir William, 70, 75.

Laking, Sir Guy, cited, 21.

Langley (Oxon.): house belonging to Unton family at, 56; Queen Elizabeth I at, 57, 67.

Laurentius, Andreas, 65.

Lee, Sir Henry, Master of the Armouries, 18; friend of Sir Henry Unton, 70.

Lewes, R., 68.

Liechtenstein, Paul von, correspondence with Seusenhofer, 10, 11, 12.

INDEX TO VOLUME XCIX

- Limoges (Haute-Vienne), church and monastery of St. Martial, 179, 193.
- Litcott, Sir Christopher, 72.
- Littis, Giovanni Angelo de, son of Christopher, armourer, 35, 36.
- Longin, Simon, receveur général, accounts of, 26.
- Louis XI, King of France, armour said to have belonged to, 22 n.
- Louis XII, jousts in honour of marriage of, 32.
- Louis de Sancerre, armour said to have belonged to, 22 n.
- Lovekyn, George, clerk of the stable to Henry VIII, inventory made by, 26, 30, 37.
- Ludwig, King of Hungary, armour made for, 15.
- Luna, depicted in masque scene, 70.
- Lydiard Tregoz church (Glos.), memorial triptych in, 54.
- Mabillon, Jean, visit to Cluny, 183.
- Madrid, Royal Armoury: horse-armour in, 37; shaffron in, 27.
- Manchester City Art Gallery, Sir Thomas Aston memorial picture in, 53 n.
- Mann, Sir James, cited, 23, 36 n.
- Mantua (Lombardy), Sanctuary of the Madonna delle Grazie near, armour on effigies in, 21.
- Marcham (Berks.), manor of, 67.
- Marguerite de Valois, queen of Navarre, memorial poems in honour of, 55.
- Marzoli-collection, armet in, 21, 36.
- Masques, 70-71.
- Maximilian, Emperor: Gift of armour to King Henry VIII and the silvered and engraved armour at the Tower of London, by Claude Blair, 1-52; bard possibly given to Henry VIII by, 37-38; gauntlets probably of, 20; face on ram's horn helmet perhaps a caricature of, 17.
- Mayeul, abbot of Cluny: building at Cluny by, 181, 182; drawings of Cluny II by, 181.
- Mediaeval Academy of America, results of research by, 181.
- Memorial portraits: 53-54; Sir Henry Unton's memorial picture, 53-76.
- Merate brothers, armourers, 38.
- Merbury, Charles, 58.
- Mercury, depicted in masque scene, 70.
- Mermen, represented on bard, 25.
- Merveilles, Jacques de, armourer, 32 n.
- Meyrick, Sir Samuel, cited, 1, 7, 17, 20 n.
- Milan: armourers of, 35, 36; Nicolau de Silva, armourer, working in, 23.
- Missaglia, family of armourers, 21.
- Moringer, Ulrich, imperial Kammermeister, 14.
- Munster, colonization of, 59.
- Naples, Santi Severino e Sosio church, armour on effigies of Sanseverino brothers in, 21 n.
- National Portrait Gallery, London, Sir Henry Unton's portrait in, 53, 76.
- Negroli family, armourers, 22, 23.
- Netherlands, The, Sir Henry Unton in, 60.
- Newbery, J., cited, 19.
- New York, Metropolitan Museum of Art: armet in, 37, 38; Augsburg armour in, 32 n.; steel base in, 4 n., 20 n., 32-33.
- Nola, Giovanni da, armour made by, 21.
- Nymegen (Netherlands), 60.
- Odilo, abbot of Cluny: building at Cluny by, 181, 182, 183; drawings of monastic buildings at Cluny by, 181.
- Odo, abbot of Cluny, 181.
- Ostrich-feather makers, 29-30.
- Oursel:
- Charles, cited, 186.
 - Raymond, cited, 191.
- Padua, Sir Henry Unton at, 57.
- Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), cloister buildings, 187.
- Paris:
- Musée de l'Armée: armet in, 2 n.; armour in, 22, 23; German armour in, 32 n.
 - Musée de Cluny, tapestry in, 31.
- Parmenius, Stephanus, 68, 69.
- Parry, William, 59.
- Paston, Sir Thomas, armour in custody of, 16.
- Pauliac, M. Georges: collection of armour of, 22; cited, 23.
- Pauldrons: made by Almain workshops, 33 n.; now at Budapest, 37; silvered and engraved, 4, 21, 49, 51.
- Payerne (Switzerland), priory church at, 193.
- Peyrat, Henry VIII's silvered and engraved, 24, 25.
- Philip the Handsome, king of Castile: armour probably made for, 27; payment to Vrelant, 26.
- Phillip, Elizabeth, royal silkwoman, 30.
- Pigot, Richard, 57.
- Pilgrimage churches, 193.
- Pisa, Galleria Primi, armour kept in, 36.
- Plancher, Dom Urbain, engravings of church of St. Bénnigre, Dijon, by, 185, 187, 189, 190, 192, 194.
- Pleydell, John, house at Faringdon sold to Sir Henry Unton by, 67.
- Poleys, silvered and engraved, 5, 7, 50, 51, 52.
- Pontius, abbot of Cluny, cloister at Cluny enlarged by, 182.
- Poole, Sir Henry, 72.
- Powle, armourer, mentioned in account of London Cutlers' Company, 26 n., *see also* Vrelant, Paul van.
- Pratt, Samuel, flanchards recovered from, 37 n.
- Prévost, Louis, engraving of Cluny by, 183.
- Purefoy, George: 75; Unton property in possession of, 74; Unton monuments restored by, 74.
- Pye, Sir Robert: Faringdon House owned by, 73; Lady Unton's 'story pictures' bequeathed to, 74.
- Radcott (Oxon.), 67, 72.
- Ram's horn helmet, *see under* Armets.
- Riggs, W. H., cited, 20 n.
- Ripoll (Catalonia), church at, 186, 191.
- Rochedford, Jorevin de, cited, 19 n.
- Roda (Catalonia), church of St. Pere de, 186, 191.
- Rouen (Normandy), siege of, 62.

- Russell, Anne, countess of Warwick (wife of Ambrose, earl of Warwick), 70, 75.
- Sabatons: Maximilian's gift to Henry VIII, 19; silvered and engraved, 6, 7, 21, 50, 51, 52.
- Saddle-steels: associated with Burgundian herald, 16, 37; covered with black velvet, 16, 24 n.; gilt, 16, 26, 27, 37; from Hatton armour, 20 n.
- St. Généroux (Deux-Sèvres), church of, 186, 191.
- St. Pons de Thomières (Hérault), Cluniac priory church, 190.
- St. Requier (Centula) (Somme), imperial monastery of, 186.
- Santiago de Compostela, apse triforium of cathedral, 193.
- Sarcophagus, Merovingian, at Cluny, 182.
- Savage, Philip, armourer, 35.
- Scrivelsby (Lincs.), leg-armour at, 36 n.
- Seusenhofer:
- Conrad: armour made by, 8, 9, 10, 11, 19 n.; steel base attributed to, 20 n.; ram's horn helmet by, 19; greaves and sabatons by, 19; armour made for Archduke Charles by, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20; velvet used for, 14; estimate of cost, 10, 11, 15; armours made for Archduke Ferdinand and Ludwig, king of Hungary, by, 15; armour made for Friedrich III of Saxony by, 15 n.; armours made for Henry VIII by, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15; estimate of cost, 15; velvet used for, 14; armour made for Maximilian by, 10; gauntlets made for, 20; bard associated with armour made by, 37; maker's mark attributed to, 21; absence of mark on pieces certainly ascribed to, 21 n.; payments to, 11 n., 12, 13.
 - Hans: 11 n.; Henry VIII's armour delivered by, 12-13; payment to, 13.
- Seymour, Lady Anne (widow of John, earl of Warwick), see Unton, Lady Anne.
- Shaffrons: engraved and parcel-gilt, 16; gilt, by Paul (Poule) van Vrelant, 26; in Royal Armoury, Madrid, 27, 29; silvered and engraved, 16, 25, 26, 27, 28, 29.
- Shakespeare, William, monument to, 54.
- Shirley, Sir George, marriage to Dame Dorothy Unton, 72, 75.
- Shrivenham (Oxon.), 67, 72.
- Sidney, Sir Philip, 60, 61, 65, 75.
- Sigismund, St., church of St. Victor, Geneva, built as tomb for, 183.
- Silk and velvet, used in connexion with armour, 14, 26, 30.
- Silva, Nicolaus de, of Milan: armourers' marks used by, 22, 23; agreement witnessed by, 36.
- Soltykoff, Prince, steel base purchased by, 20 n.
- Sommers, Will, Henry VIII's fool, armour said to be of, 18-19.
- Souch, John, Sir Thomas Aston memorial picture by, 53 n.
- Souvigny (Allier), cloister buildings, 187.
- Spectacles, latten, on ram's horn helmet, 18-19.
- Speculum*, results of research by Mediaeval Academy of America published in, 181.
- Stanhope, Sir John: candidate for Treasurership of the Chamber, 63; letter to, 18.
- Stow, John, monument to, 54.
- Suisse, Charles, drawings of St. Bénigne, Dijon, by, 185-6.
- Sunderland, Dr. E. R., collaboration in research with Dr. A. S. Wethey, 179, 185.
- Tapestry, Brussels, depicting story of David and Bathsheba, 31.
- Toulouse (Haute-Garonne), St. Sernin, 193.
- Tournus (Saône-et-Loire), church of St. Philibert at, 185.
- Tours (Indre-et-Loire): restoration drawings of monastic site of St. Martin at, 179; transept at, 193.
- Tower of London, The:
- The Emperor Maximilian's gift of armour to King Henry VIII, and the silvered and engraved armour at, by Claude Blair, 1-52.
- Armour in:
- German, fluted (Inv. no. II. 2), 19-20.
 - Henry VIII's silvered and engraved (Inv. no. II. 5), 1-52.
 - Henry VIII's 'tonlet' (Inv. no. II. 7), 24 n., 36 n.
 - Maximilian's gift to Henry VIII: greaves and sabatons (Inv. no. II. 2), 19, 20; ram's horn helmet (Inv. no. IV. 22), 16, 17-19.
- Bards in:
- (Inv. no. VI. 13-16), 36 n.
 - 'Burgundian' (Inv. no. VI. 6-12), 30, 37-38.
 - Henry VIII's silvered and engraved (Inv. no. VI. 1-5), 1-52.
- Base formerly in, now in New York, 32-33.
- Line of Kings at, 17.
- Ulrich of Zell, 187.
- Unton:
- Arms of, 57; the family and its connexions, 75.
 - Sir Alexander, 57.
- Ambrose, 69.
- Lady Anne, daughter of Edward Seymour, duke of Somerset, and formerly countess of Warwick: education and youth of, 55; family connexions, 55; marriage to John, earl of Warwick, 56, 75; marriage to Sir Edward Unton, 56, 75; sisters of, 55; death of, 56.
- Anne: daughter of Sir Edward, 57, 69; married to Valentine Knightley, 66, 75.
- Cecily: daughter of Sir Edward, 57, 69; married to John Wentworth, 66, 75; married afterwards to Sir Edward Hoby, 70, 75.
- Dame Dorothy (Wroughton), wife of Sir Henry Unton: 69, 75; house at Faringdon settled on, 66, 67; marriage of, 58, 70; memorial picture and monument to her husband, 72; widowhood of, 71-72; marriage to George Shirley, 72, 75; second widowhood of, 73; erroneous statement that she was in Paris with Sir Thomas Edmondes, 73; death and will of, 73, 74.
- Sir Edward, father of Sir Henry, 55, 57; marriage to Lady Anne Seymour, 56, 75; illness, death, and burial of, 58.

INDEX TO VOLUME XCIX

Unton (*cont.*):

Colonel Edward, son of Sir Edward, 57; married to Dorothy Knightley, 75; Katherine (Hastings), his second wife, 69, 75; imprisoned by the Inquisition, 58, 61; release and subsequent death of, 59.

Sir Henry, and his Portrait, 53–76; subsequent history of the Memorial Picture, 74, 76.

Birth of, 55; charities of, 65–66; disposition of his estate, 66, 72; estates of, 66–67; foreign travel of, 57, 61, 68; friends and relations of, 69–70; genealogical tree, 75; knighted, 60; marriage to Dorothy (Wroughton), 58, 70, 75; musical and literary tastes of, 67–71; at Oriel College, Oxford, 57, 61; student at Middle Temple, 57; accident to, and subsequent illness, death, and funeral of, 64–66; tomb of, destroyed during Civil War, 73; *Funebris* published in honour of, 65, 67.

Ambassador to Henry IV of France, 61–63, 64; expenses of embassy, 66; efforts to secure Edward Unton's release from prison, 58–59; employed by Queen Elizabeth I, 61–64; loss of the queen's favour, 63; at Coucy-La-Fère, 64; in the Netherlands, 60, 61; at Nymegen, 60; at Padua, 57; at Venice, 57; duke of Guise challenged by, 62; made Treasurer of the Chamber, 63–64; member of Parliament for Berkshire, 63.

Hugh, and Sybell (Fettiplace) his wife, 56.
Sir Thomas, 56.

Vambraces, silvered and engraved, 4–5, 7, 21, 49, 51, 52.

Velvet, *see* Silk.

Venice: Sir Henry Unton at, 57; Palazzo Ducale, child's suit of armour in, 21.

Vienna, Waffensammlung: armour in, 32 n.; tilt-armour in, 19 n.

Virey, Jean, plan of Cluny by, 179, 183.

Virginals, 67.

Vrelant, Paul (Powle) van: annuity granted to, 28; 'harness-gilder', style of workmanship, 26–27, 29, 38, 41; ostrich-feather maker, 29–30; payments to,

27–33; present at jousts, 28, 29; satin coat provided for, 28, 29; work attributed to, 26–31, 36, 38; working for Charles V, 28–29; living in Tower Wharf, and death of, 29–30.

Wadley (Berks.): house of Unton family at, 61, 65, 66; inventory of, 66–67.

Walsingham, Sir Francis: 63; connexion with Unton family, 58, 69, 75; correspondence of, 58, 59, 60.

Warwick, John, earl of, and Anne his wife, 55–56, 75.

Watte, Copyn or Jacob, armourer, 34.

Wentworth, John and Cecily (Unton), 66, 69, 75.

Werdt, Hans von, payment to, 12 n.

Westbrook (Berks.), 65, 72.

Wethey, Dr. A. S.: and Cluny II, results of research, 179, 185, 186, 187; drawings by, 185.

Wick or Wyke (Berks.), manor of, 67, 72.

Wilkes, Sir Thomas, 70.

William the Conqueror, armour of, said to have been seen in the Tower of London, 19 n.

William of Dijon, Cluniac monk, abbey church of St. Benigne built by, 183, 185, 186, 187, 192, 193.

Williamson, Bowen, soldier and armourer, 34.

Windsor (Berks.), saddle-steel at, 20 n.

Wingfield:

John and Richard, nephews of Sir Robert, 10 n.

Sir Robert: armours made for, 9, 10, 13; correspondence of, with Thomas Cromwell, 10 n.; correspondence of, with Henry VIII concerning armour, 8–10.

Wright, Robert (later Bishop), Sir Henry Unton's chaplain, 65, 68.

Wroughton:

Dorothy, daughter of Sir Thomas Wroughton, *see* Unton, Dame Dorothy.

George, 73, 75.

Sir Thomas, 58, 72.

Yiseng, *see* Ilsung.

Zeller, Walter, goldsmith, payment to, 14 n.

Zutphen (Netherlands), battle of, 60.

INDEX A L'ARTICLE 'LA LANCE'

- Agneau mystique*, 100, pl. XXXVIII a.
 Agrafe, 141.
 Agrappe, 122, 126-30, 134, 136, 138-41, 148, 150, 161.
 Aisselle, 82, 93, 99, 166.
 Aleman, Arnaldo, 114.
 Alençon, Pierre, duc d', 129.
 Alhambra, 99.
 Altichieri, 99, pl. XXXVI.
 Ambras, château d', 103.
 Amman, Jost, 153, pl. XLVI a, b.
 Angelucci, 84.
 Angoulême, cathédrale d', sculpture, 80, pl. XXXV b.
 Angoulême, François d', 130.
 Anthonio, 'gaita', 108.
 Appleby, Castle, 131.
 Arc de triomphe d'Alfonse d'Aragon, 103.
 Archegai, 171.
 Arrest, 93, 95-96.
 Armure de:
 Charles-Quint, 163.
 Clifford, George, 131.
 Henri II, 135.
 Louis XIII, 111.
 Arrêt:
 avantageux, 157-63.
 de cuirasse, 101-6, 110-22, 140, 149.
 de cuirasse de joute, 149-57.
 de lance, 79, 83, 106-10, 126, 129, 134, 139.
 Aubigné, Agrippa d', 113, 135.
 Aubrecourt, Eustache d', 163, 166.
 Aumâle, François de Lorraine, duc d', 106.
 Avant-plat, 140.
- Babinet, 145.
 Baerge, Jacques de, 102.
 Baltasin, Galiot de, 157, 164.
 Bardin, général, 83, 84, 136.
 Battista, G., 175.
 Bavière, Louis de, 97.
 Bayard, Pierre de, 118, 164, 175.
 Bayeux, Tapisserie de, 80, 82, 90, 94, 166, pl. XXXV a.
 Beaumont, É. de, 128, 174.
 Beckman, Hughes, 134.
Belles Chasses de l'Empereur Maximilien, Les, 115.
 Belleval, comte de, 92, 105, 116, 128, 129, 138, 149, 150.
 Bellini, Jacopo, 101.
 Ber, Jehan de, 128, 150.
 Besançon, Albéric de, 80.
 Bétances, *voir* Joutes; Betanzos,
 Binche, Cornille de, 109.
 Binet, E., 176.
 Boeheim, 84, 100, 117, 129.
Boîtes de fer, 134.
 Bonnes, Jean de, 127.
 Boniface, Jean de, 113, 119, 125, 129, 158, 161, 166.
 Bopfingen, église de, 99.
 Borel, 83, 84, 86, 87, 116, 117, 121, 122.
- Botticelli, 103.
 Bouciquaut, maréchal, 102, 166.
 Bourdier, Henry, 107.
 Bourdon, le, 123.
 Bourdonnasse, 124-6.
 Bourgogne:
 Antoine de, 160, 166.
 Charles, duc de, 118, 123, 128, 172.
 Marie de, 132, 155.
 Philippe le Beau, duc de, 136, 151, 169.
 Philippe le Bon, duc de, 172.
 Philippe le Hardi, duc de, 139, 164.
 Bouton, Philippe, 160.
 Bouvetot, seigneur de, 160.
 Brabant, Antoine, duc de, 129.
 Brandebourg, Joachim II, marquis de, 171.
 Brantôme, 105, 174.
Brechschild, 153, 156.
 Breckman, *voir* Beckman.
 Bregilles, Hanin de, 155.
 Breughel, 125.
 Brigandine, 103, 105, 106, 172.
 Brisebarre, Robin, 141.
 Broisselles, Amaury de, 139.
 Bronco, Jean, 123.
 Buchon, 172.
 Bueil, J. de, 110.
 Burgkmaier, Hans, 154.
 Burley, Simon de, 144.
 Bussy, Claude de, 169.
 Buttin, C., 77, 85, 106, 116, 150, 158, 175.
- Camail, 145.
 Cappelmanns, Barbel, 134.
 Carpeyna, 84.
 Carré, J.-B., 84, 122, 136.
 Castille, princesse de, 124.
 Caumont, Hues de, 140.
Cérémonial pour les Tournois, 144.
 Certaines, Michau de, 117.
 Chaînes de plastron, 141, 142, 145.
Chandelier, 90.
Chanson de Roland, 80-82, 95, 168.
Chanson des Saxons, 171.
 Chantrans, Jean de, 169.
 Chapelle portative au Musée de Dijon, 102.
 Charles-Quint, empereur, 151, 156, 160, 163, 169, 176.
 Charolais, comte de, 103, 127.
 Chastelain, G., 110, 123, 168.
Chevalier au Cygne, 89, 93.
 Chevron, baron de, 169.
Chronique rimée de Philippe Mouskes, 81, 84.
 Churburg, château de, armure au, 103, pl. XXXV c.
 Clary, sire de, 133.
 Clarence, Lionel duc de, 144.
 Clercq, Jacques du, 110.
 Clous, 127.

INDEX A L'ARTICLE 'LA LANCE'

- Cognac, bataille de, 114.
 Coiffes de mailles, 145.
 Colart de Laon, 131.
Collier de billettes, 128.
 Colman (voir aussi Helmschmied):
 Koloman, 151, 160.
 Lorenz, 151.
 Colombière, Vulson de la, 170.
Combat de St-Jacques, 101.
 Comines, P. de, 110, 112, 124, 174.
 Comptes:
 Cambrai, 140.
 ducs de Bourgogne, 109, 113, 123, 126, 130, 156.
 écurie, 104, 106, 135, 139.
 écurie de François d'Angoulême, 159.
 frères Bonis, 172.
 Maximilien I^e, 138.
 Congnac près Gannat, bataille de, 114.
 Cordeboeuf, Merlin de, 107, 109, 133, 134, 138, 156.
 Coronel, le, 140.
 Cors d'acier, 148.
 Cosson, baron de, 84, 174.
Costume militaire des Français, Du, 92, 126, 128, 130, 132, 140, 149.
 Courtenay, Pierre de, 133.
 Coustillier, 173.
 Coutras, bataille de, 113.
 Couvent, Camille, 108.
 Coxeyen, M. van, 171.
 Cranach, Louis, 152, 153.
 Crècy, bataille de, 163.
Crucifiement de Konrad Laib, 100.
 Cuja, la, 151.
 Cuvelier, 91, 92, 94.
 Dabrowski, général, 176.
 Daniel, le Père, 121.
 D'Aumont, J., 110-12, 168.
 Dean, Bashford, 84, 174.
 Dehaisnes, 102.
 De la Chaux, 109.
 De la Sale, A., 110, 124.
 De la Vigne, A., 110.
 Demay, 80, 82, 91, 93, 95.
 Demi-plançon, 123.
 Demmin, 84, 97, 101, 117.
De re militari, 79.
 Deschamps, E., 172.
 Devise, 129.
 Dictionnaires:
 de l'Académie française, 83, 136.
 de l'Académie royale d'Espagne, 137.
 de l'ancienne langue française, 83.
 de Godefroy, 83.
 de Havard, 136.
 de Lacombe, 83.
 de Littré, 83, 136, 159.
 de Roquefort, 83, 136.
 de Trévoux, 83.
 du vieux langage français, 83.
 Dillon, Harold, vicomte, 84, 117, 137, 144, 167.
Doctrina del Arte de la Cavalleria, 137.
- Documents pour servir à l'histoire de l'armement*, 158.
 Dreux, bataille de, 114.
 du Bellay, G., 110.
 Dubreuil, Thomas, 108.
 Du Cange, 144.
 Dudley, Lord, 112.
 Dyppe, Riffart, 123.
- Écu échancrée, 99-101; voir aussi Targe.
 Écu échantelé, 86.
 Édouard III, roi d'Angleterre, 139, 143-4.
Éducation d'Alexandre, L', 80.
 Emb, Jacob von, 103.
 Enguerrant, 118.
 Enlart, G., 116, 140.
 Entaille de la poignée, 122.
 Espinay, M. d', 112.
 Estradiote, 174.
 Estradiots, 173, 174, 175.
- Fahis, Noël du, 168.
 Farant, Rémy, 106.
 Fauchard, 125.
 Fauchet, Président, 113, 116, 123.
 Faucre, Fautre, 78, 79, 83, 84, 85, 86, 87, 92, 115, 116, 128, 147; voir aussi Feutre.
Feehltbuch de Talhofer, 167.
 Fenestranges, Brokars de, 166.
 Ferdinand I^e, empereur, 131, 154.
 Fête:
 Anvers, 144.
 Gand, 139.
 Langley, 143-4.
 Toison d'or, 113.
 Turin, 170.
 Voir aussi Joutes, Pas d'armes, Tournoi.
 Feutre, 85, 87, 88; voir aussi Faucre.
 Fleuranges, maréchal de, 174.
 Forestié, E., 172.
 Fornoue, bataille de, 124, 174.
 Francs-Archiens, corps des, 107.
 Frédéric III, empereur, 155.
Freydal, 167.
 Froissart, 90-93, 102, 104, 115, 122, 129, 133, 148, 157, 159, 163, 166, 169, 172.
 Furetière, 135.
 Fût de lance, 129.
- Gachet, E., 84.
 Galiot, 157.
 Gand, cathédrale de St-Bavon, peinture, 100,
 pl. XXXVIII a; voir aussi Joutes.
 Gardebras, 125.
 Garigliano, bataille de, 167.
 Garnitures de la hampe, 94-98.
 Gattel, 136.
 Gautier, Léon, 85, 142.
 Gay, V., *Glossaire*, 84, 88, 89, 93, 97, 106, 109, 116, 119, 128, 132, 136, 140, 166.
 Gaydon, 171.
 Gelli, 84.
Généalogie des rois catalans, 99-100.

- Giovio, Paolo, 173.
 Giraud, J.-B., 85, 96, 115, 116, 158, 159.
 Glaive, 93, 115, 123.
Glossaire du Chevalier au Cygne, 84.
 Gonfanon, 95.
 Guarienti, Pacio, 171.
 Guesclin, Bertrand du, 168.
 Guiart, G., 88, 95, 171.
- Hache, 133.
 Haenel, 117.
Halecret, 105.
 Hampe, 94-98, 107, 112, 116-18, 122-6, 128, 133, 149, 166.
 Hangest, sire de, 168.
 Hardy, E., 84.
 Haridon, Penguilly I^e, 84, 116.
 Harmand, A., 108, 115-16, 129.
 Haubourdin, seigneur de, 165.
 Havard, voir Dictionnaire.
 Haynau, Girard de, 103.
 Heaume, 104.
 Hefner-Altenek, 97, 101, 105.
 Helmschmied :
 Colman, 163.
 Laurence, 163.
 Henan, Girard de, 109.
 Henri II : armure de, 106; mort de, 135.
 Himmelkron, cloître de, 99.
Histoire de la milice française, 121.
Histoire . . . de Richard Beauchamp, comte de Warwick, 129.
 Hogenberg, 167.
 Hollande, Thomas de, 169.
- Il fior di battaglia*, 167.
- Inventaire :
 de l'armurerie impériale, 154.
 de Caumont, Hues de, 140.
 de l'Écurie du Roi, 126.
 de Mortimer, Roger de, 140.
 du château d'Annecy, 122.
 du comte d'Auxerre, 132.
 du duc d'Albuquerque, 106, 136.
 des ducs de Lorraine, 127.
- Inventario iluminado*, 152, 162.
- Ivoires, 146.
- Jaille, Hardouin de la, 110.
 Jaquemart, 123.
 Javeline, 167, 173.
 Javelot, 80.
 Jehamminet, capitaine des archers, 109.
- Joutes :
 Arras, 156, 164.
 Badeloque, 133.
 Betanzos, 169.
 Bruges, 128, 131.
 Bruxelles, 113, 134, 156.
 Calais, 133.
 Fontaine de Pleurs, 126, 161.
 Gand, 127, 139, 143, 145, 156, 161.
- Norwich, 139, 143-4.
 Nuremberg, 153.
 Paris, 129.
 St-Inglebert, 102, 115, 133, 148, 156-7, 159.
 Thonon, 132.
 Turin, 170.
 Vannes, 163-4.
 Westminster, 137.
 Windsor, 143.
 au mariage de Charles de Bourgogne, voir Pas d'armes de l'Arbre d'or.
 au mariage du duc de Bourgogne, 131; voir aussi Bruges.
 au mariage de Louis XII, 124.
 au mariage de Philippe II, 167.
 aux noces de la Princesse de Castille, 124.
 en l'honneur d'Antoine de Bourgogne, 160.
 Voir aussi Fêtes, Pas d'armes, Tournoi.
 Jubinal, 84, 151.
- Laib, Konrad, 101.
 Laking, Sir Guy, 85, 96, 99, 108, 137, 174.
 Lalain : Antoine de, 154, 155, 169.
 Jacques de, 113, 119, 124-5, 129-30, 136, 158, 161, 165.
 Lancastre, duc de, 169.
- Lance :
 arme d'estoc, 79.
 courtoise, 108, 122-32, 136.
 de guerre, 133-4, 148.
 des joutes à pied, 163-7.
 légère, 171-6.
 mornée, 132-9.
 mousse, 136.
 sur l'autre, 82-92.
 Lande, Thomas de la, 160.
 Langey, 175-6.
 La Noue, 120.
 Latham, Jacques van, 131.
 Leitner, J. von, 117.
Le Jouencel, 124, 165.
 Lippman, M., 84.
 Loisselench, seigneur de, 124.
 Lorraine, Jean I^e, duc de, 91.
 Louis XIII, 111, 147; armure de, 111.
 Lovine, 167.
 Luxembourg, Jean de, 118, 168.
 Lyons, Guillaume de, 104, 139.
- Maidy, L. G. de, 84.
 Maindron, 84, 128, 174.
Manessischer Codex, 98.
 Mantegna, 170.
 Mantes, bailli de, 107.
 Mantoue, François de Gonzague, prince de, 170.
 Marbourg, cathédrale de, écu à, 101.
 Marcade, L., 103.
 Marchant, Guillaume, 91.
 Marche, Olivier de la, 92, 110, 117, 133, 138, 145, 157, 161, 165.
 Marcillac, 119.
 Marignan, bataille de, 114.
 Martin le Jeune, roi de Sicile, 100.

INDEX A L'ARTICLE 'LA LANCE'

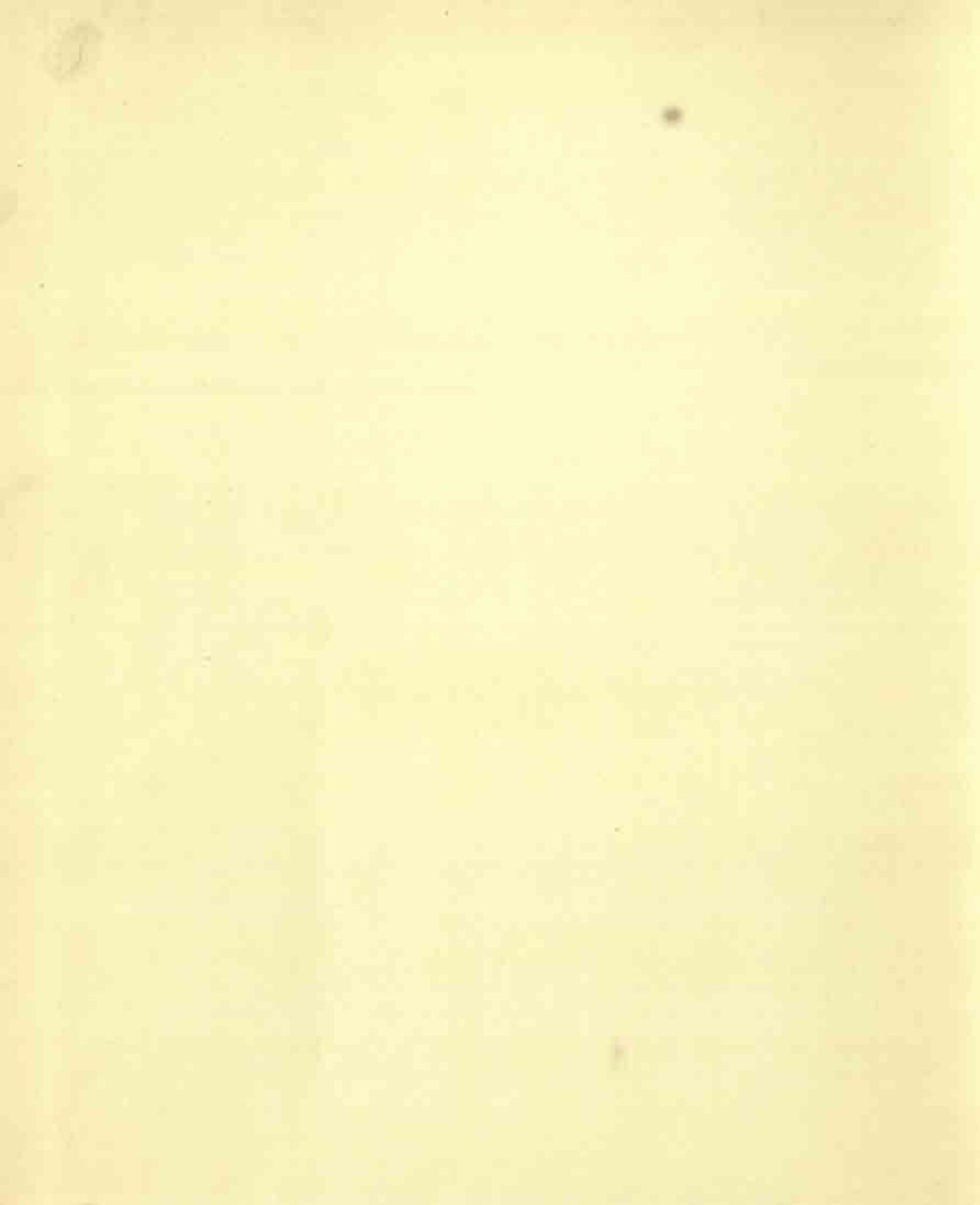
Massacre des Innocents de Breughel, 125.
 Mauviel, Pierre, 107.
 Maximilien I^e, empereur, 150, 154, 155, 167, 176.
 Maximilien II, empereur, 131.
 May, Thomas de, 164.
 Melzo, traité de la cavalerie, 114.
 Memling, Hans, 100.
 Menestrier, le Père, 110, 135, 136.
 Menthon, Pierre de, 132.
 Merveilles, Louis, 105.
 Méry, Guillaume de, 119.
 Meun, Jean de, 79, 80.
 Middelbourg, 109.
 Modène, Alphonse d'Este, prince de, 170.
 Modène, cathédrale de, sculpture, pl. XXXV d.
 Molinet, Jean, 110.
 Molinier, E., 84.
 Monstrelet, Enguerrand de, 110, 141, 161.
 Montecucculi, 121.
 Montferrand, seigneur de, 118.
 Montgommery, Louis de, 175.
 Montgomery, 135.
 Montlhéry, bataille de, 118.
 Montluc, maréchal Blaise de, 120, 173.
 Monument:
 Bavière, Louis de, 97.
 Bopfingen, Walter von, 99.
 Foix, Gaston de, 103.
 François I, 109, 114, 125.
 Orlamunde, comte d', 99.
 Otto le Jeune, 99.
 Scagliari, Mastino II de, 91-92, 97, 99, pl. XXXIX a.
 Stettenberg, Peter von, 100.
 Morne, 122, 135, 137, 147.
Mort du roi Gormont, la, 81.
 Mortimer, Roger de, 140, 148.
 Moulin, maître de, 101, pl. XXXVIII b, 103.
 Mouskes, Philippe, *Chronique rimée de*, 81, 89, 93, 94.
 Mühlberg, bataille de, 176.
 Musée:
 Bâle, pl. XXXVI c.
 Dijon, 102, pl. XXXVIII c.
 Florence: Musée National, 147, pl. XI, II b; Musée
 Stibbert, 151, pl. XLV a; Uffizi, 114, 116, pl. XXXIX b.
 Glasgow, pl. XXXVIII b.
 London, British Museum, 99, pls. XXXIX c, XLV b.
 Madrid: Prado, pl. XXXVI b; Real Armeria de, 151,
 156, 163.
 Munich, Bayerisches National-museum, 100, pl. XLVI.
 New York, Metropolitan Museum, 131.
 Nördlingen, pl. XI a.
 Paris: Hôtel des Invalides, 105; Musée de l'Armée,
 146, 150, 176; Musée de l'Artillerie, 106, 116;
 Louvre, 146, pl. XI, II a, pl. XLVII a.
 Venise, Musée de l'Arsenal, 151.
 Vienne, Kunsthistorisches Museum, 100, 103, 108,
 151, 154, 156.
 Nancy, Huchon de, 139.
 Orange, Philibert, prince d', 123, 124.
 Ordonnance de 1471, 105.

Ordonnance et manière des chevaliers errants, L', 138.
 Orléans, Louis, duc d', 129, 130.
 Oudin, César, 137.
 Padoue, basilique St-Antoine, fresque, 99, pl. XXXVII.
 Pannaye, Etienne, 106.
 Pas d'armes:
 l'Arbre de Charlemagne, 117, 130, 133, 158, 161.
 l'Arbre d'or, 113, 123, 125, 130.
 Arras, 113.
 Belle Pélerine, 133.
 Bergère, 101.
 Bruges, 113.
 Fontaine de Pleurs, 119, 133, 158.
 Gand, 113, 125.
 Château de Josselin, 164.
 Langey, 176.
 Perron Féé, 126.
 Sandricourt, 110, 119, 138, 160, 164.
 Vannes, 163.
 Vauldray, Claude de, 113, 156, 161.
 Vincelles, 164.
 Vincennes, 137.
Voir aussi Fêtes, Joutes, Tournoi.
 Paulhac, collection, 149.
 Pennon, 95, 109.
 Perry, Mermet du, 131.
 Philippe II, roi d'Espagne, 167, 169.
 Pièce d'acier, 104.
 Pierre, Anthoine, 151.
 Pierre, armurier, 127.
 Pierre, Lancelot, 119.
 Pique, 78.
 Pistolet, 120.
 Placard, 104.
 Plançon, 122-4.
 Plastron, 102-6, 152.
 Pluvinel, A. de, 111, 121.
 Poignée, 107.
 Point d'appui, 98-101.
 Poitiers, bataille de, 163.
 Poitrine d'acier, 104-5.
 Poitrines à jouter, 139-49.
 Prelle de la Nieppe, 84, 116.
 Presseln, Heinrich von, 98, pl. XLVII c.
 Projectile homme-cheval, 90-94.
 Puissances, sire de, 104.
 Quinones, Suevo de, 114, 118, 149.
 Rabelais, 125.
 Rabot, J., 127.
 Reoyo, Quijada de, 137.
 Reiffenberg, 84.
 Rémy, Jean, 108, 124, 134.
 René d'Anjou, roi de Provence, 151.
 Rennstange, 153.
 Reubell, J. J., 174.
 Ripaille, château de, 132.
 Robert, colonel, 84, 116, 128.
 Rochet, 122, 126-35, 138-40, 146, 161.
 Roger-Milès, 84.

Rohan, duc de, 121.
 Roman, J., 174.
Roman de la Rose, Le, 95, 146, 171.
 Roncheval, Toussaints de, 106.
 Rondelle, 95, 98, 122, 125, 127-8, 130-1, 139.
 Rondelle garde-main, 130.
 Roye :
 Regnault de, 169.
 Tristan de, 133.
 Ryou, 167.
 Sabioneta, Vespasien de Gonzague, duc de, 171.
St-Chrysogone, 101.
 St-Denis, bataille de, 114.
Sainte Famille de Véronèse, 171.
St-Georges de Jacques de Baerge, 102, 103.
St-Michel de Botticelli, 103.
 Saint-Vallier, 119.
 Saintré, Jehan de, 110, 118, 124, 166.
 Salins, Claude de, 137, 164.
 Salisbury, William de Montacute, comte de, 143, 144.
 Salvanello, 175.
 Saulx-Tavannes, Gaspard de, 121, 125.
 Savoie :
 Isabelle de, 170.
 Marguerite de, 170.
 Saxe, maréchal de, 176.
 Seeaux, 142.
 Bretagne, Arthur duc de, 93.
 Chambly, Pierre de, 93.
 Namur, Philippe comte de, 99.
 Schoengauer, Martin, 100.
 Selle, 80, 82, 96.
 Serfontaine, Jehan de, 107.
 Serre, Bernadon de, 107.
 Sierens, Maître de, 100, pl. XXXVI, c. 101.
 Stechstange, 153.
 Suffolk, Charles Brandon, duc de, 137.
 Suley, C. de, 84.
 Taillade, 112.
 Talhofer, 167.
 Targe échancrée, 147; *voir aussi* Écu.
 Tempesta, Antonio, 115.
 Ternant, seigneur de, 113, 157, 164.
 Tinteville, Jacques de, 160.
 Tortorel et Périsson, recueil de, 114, 135.
 Tournai, Gérard de, 139, 143, 144.

Tournoi :
 Ardres, 159-60, 166.
 Bintzen, 169.
 Chauvenc, 95-96, 131, 146.
 Milan, 137.
 Nozeroy, 114, 118, 123-4, 137, 165, 169.
 Place du Château, 115.
 Saxe, Cour de, 154.
 Valenciennes, 151-2, 155, 160, pl. XLIV.
Traité d'escrime de Lovine, 167.
Traité de la guerre, 121.
Traité du noble office d'armes, 145.
Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises, 83.
 Tronçon de lance, 167.
 Turpin de Crissé, général, 121-2.
 Uccello, Paolo, 111, 114, 116, 122.
 Urfé, François d', 117.
 Valencia, comte de, 123, 137, 151, 163.
 Vamplate, 127.
 Van der Goes, Hugo, 101.
 Van der Tale, Antoine, 155.
 Van Duyse, 84.
 Van Eyck, 100.
 Van Orley, 115.
 Van Vinkeroy, 84, 116.
 Vauldry, Claude de, 113, 156, 161.
 Végèce, 79.
 Véronèse, Paul, 171.
 Vertaing, sire de, 104.
 Vervelles, 118, 148, 150, 152.
 Vicheron, ou Vicheroul, Jean, 127.
Vierge de la Victoire, 171.
 Vigne, André de la, 110.
 Viollet-le-Duc, 84, 96, 98-99, 116, 122, 128-9, 146-7,
 151, 154.
 Vivarini, 175.
 Voleur, Jean le, 128.
 Wat, Jean, 155.
 Werchin, Jean de, 130.
 Weyden, Roger van der, 100.
 Windsor, Miles de, 133.
 Wurtemberg, Christophe, duc de, 171.
 York, Edmond, duc d', 129, 144.





"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book
clean and moving.